Blanchet

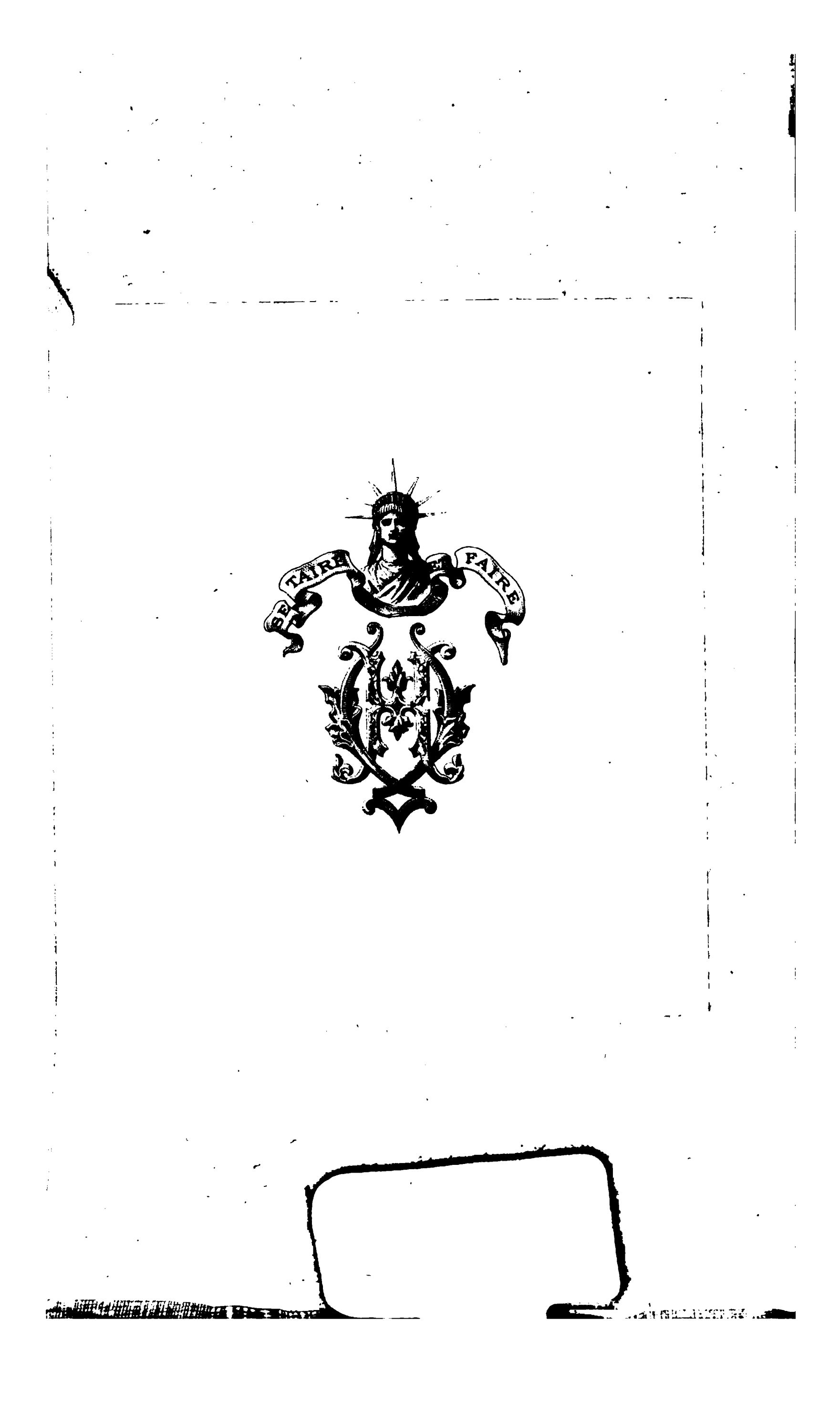
HISTOIRE DU MOYEN AGE
ET
HISTOIRE MODERNE

DU DIXIÈME SIÈCLE A 1715

Second Cycle
Classe de seconde

PARIS
LIBRAIRIE CLASSIQUE EUGÈNE BELIN


SE TAIRE ET FAIRE


SE TAIRE ET FAIRE

HISTOIRE DU MOYEN AGE

ET

HISTOIRE MODERNE

DU DIXIÈME SIÈCLE A 1715

COURS COMPLET D'HISTOIRE

A L'USAGE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

rédigé conformément aux programmes officiels de 1902

HISTOIRE DU MOYEN AGE

ET

HISTOIRE MODERNE

DU DIXIÈME SIÈCLE A 1715

SOMMAIRES. — RÉCITS. — LECTURES

PAR

Désiré BLANCHET

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

ANCIEN PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE AU LYCÉE CHARLEMAGNE

AU LYCÉE FÉNELON ET A L'ASSOCIATION DE LA SORBONNE

PROVISEUR DU LYCÉE CONDORCET

ET

Jules TOUTAIN

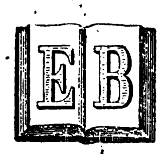
AGRÉGÉ D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE, DOCTEUR ÈS LETTRES

MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

SECOND CYCLE

CLASSE DE SECONDE

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE CLASSIQUE EUGÈNE BELIN

BELIN FRÈRES

RUE DE VAUGIRARD, 52

1904

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE BELIN FRÈRES.

AVERTISSEMENT

En publiant cette nouvelle série d'ouvrages pour l'enseignement historique, nous avons tenu à nous conformer aux programmes de 1902, et nous avons cherché à nous inspirer de leur esprit.

L'histoire qui convient aux élèves du premier cycle, de la Sixième à la Troisième, doit être essentiellement narrative. Présenter aux enfants de cet âge la suite des événements en une série de tableaux, mettre en pleine lumière les plus importants, faire revivre les personnages les plus illustres, choisir dans le récit d'une guerre la bataille la plus célèbre, en un mot retenir seulement, parmi tant de faits qui constituent la vie des peuples, ceux dont la connaissance importe au développement de l'intelligence et à la formation de la conscience, mais sacrifier résolument ceux qui encombrent la mémoire, sans aucun profit, tel doit être le but de cet enseignement ; telle a été notre pensée.

Nous estimons également que l'étude détaillée des institutions, que les dissertations historiques sur le mouvement social, que la partie philosophique de l'enseignement de l'histoire doivent être plus particulièrement réservées pour le second cycle de l'enseignement.

Nous avons conservé le plan et la méthode de nos ouvrages précédents.

Chaque chapitre comprend un *sommaire,* plan et résumé de la leçon ; un *récit,* exposé court et substantiel des principaux événements ; des *lectures* extraites des documents ou des principaux historiens.

Des *gravures*, copies d'œuvres et de monuments, et des cartes intercalées dans le texte complètent l'enseignement par la vue.

Nous souhaitons que ces livres continuent à être un auxiliaire utile pour l'enseignement du maître.

Désiré BLANCHET. Jules TOUTAIN.

HISTOIRE DE L'EUROPE

ET PARTICULIÈREMENT

DE LA FRANCE

DU DIXIÈME SIÈCLE A 1715

I

LE MOYEN AGE

CHAPITRE Ier

LES ÉTATS DE L'EUROPE AU MOYEN AGE

PROGRAMME : **Formation territoriale des Etats : France, Angleterre, Allemagne, Espagne, Italie.**

SOMMAIRE

1. L'EUROPE DU DIXIÈME AU QUINZIÈME SIÈCLE. — Du dixième au quinzième siècle, l'Europe traversa une période caractéristique de son histoire, l'époque féodale.

Pendant cette période, la plupart des Etats de l'Europe, d'abord morcelés en nombreux fiefs, s'acheminèrent peu à peu vers leur unité territoriale; cette unité fut presque atteinte en France, en Angleterre, en Espagne; elle était encore très imparfaite, au quinzième siècle, en Allemagne et en Italie.

---

2. LA FRANCE; SA FORMATION TERRITORIALE. — La France moderne se forma autour du domaine royal des Capétiens. Ce domaine, à l'origine peu étendu, s'accrut au douzième et au treizième siècle, surtout sous Philippe-Auguste et saint Louis.

Un instant compromis par les désastres de la guerre de Cent ans et par la coutume déplorable des apanages, les progrès territoriaux de la France redevinrent importants au quinzième siècle. A la fin du règne de Louis XI, le royaume de France comprenait la plus grande partie de la France moderne.

3. L'ANGLETERRE AU MOYEN AGE. — Conquise par Guillaume le Con-

quérant, qui la partagea entre ses compagnons d'armes, l'Angleterre forma de bonne heure un Etat compact. Pendant la guerre de Cent ans, les rois anglais possédèrent beaucoup de provinces françaises, mais ils les reperdirent. Ils annexèrent à l'Angleterre proprement dite le pays de Galles et l'Irlande.

La guerre des Deux-Roses, en décimant la féodalité anglaise, assura encore l'unité du royaume.

A la fin du quinzième siècle, seule l'Ecosse restait indépendante.

4. L'Allemagne. — Au dixième siècle, l'Allemagne était divisée en duchés étendus, dont les principaux étaient ceux d'Alemanie ou Souabe, de Bavière, de Franconie, de Saxe.

Du dixième au quinzième siècle, l'histoire territoriale de l'Allemagne présente deux caractères essentiels : 1° les Allemands conquièrent de vastes territoires à l'est de l'Elbe, Brandebourg, Prusse, etc.; 2° les anciens duchés se morcellent en une infinité de principautés très confuses.

Au quinzième siècle, les chefs de la maison d'Autriche acquirent, par d'habiles mariages, des territoires considérables; mais l'Allemagne resta très émiettée.

5. L'Espagne. — Pendant tout le Moyen Age, la péninsule ibérique fut divisée en plusieurs Etats : au sud, les territoires occupés par les Arabes; au nord et à l'ouest, les royaumes chrétiens d'Aragon, de Navarre, de Castille et de Portugal. La lutte des chrétiens contre les Arabes fut l'épisode principal de l'histoire espagnole pendant cette période. Les Arabes furent de plus en plus refoulés vers le sud.

A la fin du quinzième siècle, Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille fondèrent le royaume d'Espagne, en s'unissant par le mariage, en conquérant la Navarre et en chassant complètement les Arabes. Seul, le Portugal ne fut pas incorporé au nouvel Etat.

6. L'Italie. — En Italie, le morcellement fut extrême; la péninsule se composait de petits fiefs et de cités plus ou moins importantes qui se combattaient sans cesse. Seuls, les Etats du pape, au centre, et le royaume de Naples, au sud, avaient une assez grande étendue territoriale.

Peu à peu, cette division diminua. A la fin du quinzième siècle, l'Italie renfermait six Etats importants : au nord, le duché de Savoie, le duché de Milan, la république de Venise; au centre, la république de Florence et les Etats du Saint-Siège; au sud, le royaume de Naples.

RÉCIT

1. L'Europe du dixième au quinzième siècle. — La période qui s'étend du dixième au quinzième siècle est dans l'histoire de l'Europe une période caractéristique et importante.

Au début du dixième siècle, l'empire de Charlemagne est démembré; les trois Etats, qui sont nés de ce démembrement, la France, l'Allemagne, l'Italie, sont eux-mêmes très divisés. Les invasions des Normands en France, des Hongrois en Allemagne, des Sarrasins en Espagne et en Italie

augmentent encore la confusion et l'anarchie. Il n'y a nulle part un pouvoir assez fort, un souverain assez énergique pour créer un Etat compact et bien constitué. « Alors, dit Michelet, chaque point de l'espace devient indépendant ; la vallée devient un royaume ; la montagne, un royaume. Il n'y a plus pour les hommes d'idées générales, d'intérêts communs. Celui-ci perche avec l'aigle, l'autre se retranche derrière le torrent. L'homme ne sait bientôt plus s'il existe un monde au delà de son canton, de sa vallée. Il prend racine, il s'incorpore à la terre. »

Cette forme particulière d'organisation a été appelée la Féodalité. Du dixième au quinzième siècle, l'Europe fut féodale. Ce caractère se révèle dans l'organisation territoriale et administrative, dans la constitution et dans la vie sociale, dans le rôle nouveau que joue l'Eglise, même dans les arts et les lettres.

2. Formation territoriale des Etats de l'Europe. — Mais peu à peu l'Europe féodale se transforma. Sous l'influence de causes multiples, les traits spéciaux de la société féodale se modifièrent, puis disparurent. A la division presque infinie du territoire se substitua presque partout la marche vers l'unité territoriale ; au-dessus des souverainetés locales se dressa le pouvoir d'un roi ou d'un empereur ; les classes sociales se mêlèrent davantage et perdirent leur physionomie distinctive ; les arts et les lettres subirent une véritable révolution.

C'est ainsi que le morcellement féodal fit place progressivement à des Etats plus compacts, assez nettement délimités. Cette transformation est tout à fait visible en France ; elle commence au douzième siècle, elle n'est pas encore complètement terminée à la fin du quinzième, mais dès cette époque le royaume de France est constitué, il n'y a plus de France féodale. En Angleterre et en Espagne, l'unité territoriale existe également à cette date. Il n'en est pas encore ainsi en Allemagne et en Italie ; pourtant, même dans ces pays encore morcelés, le désir de l'unité territoriale est déjà visible, quoique peut-être encore inconscient.

---

3. La France au dixième siècle ; ses limites extérieures. — Au dixième siècle, après le démembre-

ment de l'empire de Charlemagne, le royaume de France avait pour limites : au nord la Manche, à l'ouest l'océan Atlantique, au sud les Pyrénées et la mer Méditerranée jusqu'aux bouches du Rhône; à l'est, une ligne artificielle qui suivait à peu près le cours du Rhône et de la Saône, puis celui de la Meuse jusqu'au plateau des Ardennes, et de là rejoignait la mer du Nord, en séparant la vallée de l'Oise de celle de la Sambre et en traversant le bassin de l'Escaut. La France d'alors ne comprenait ni la Provence, ni le Dauphiné et le Lyonnais, ni la Franche-Comté, ni la Lorraine; au nord, elle englobait la Flandre.

4. Divisions territoriales de la France. — De plus, la France « était partagée en une douzaine de Frances distinctes : chacune avait ses lois particulières; chacune avait sa langue, car dans la région du Nord on comptait six ou sept dialectes et autant dans la région du Sud[1] ».

Il y avait surtout le comté de Flandre, le duché de Normandie, le comté d'Anjou, le comté de Champagne, le duché d'Aquitaine, le comté de Toulouse, le duché de Bourgogne, et les domaines de la maison capétienne, c'est-à-dire le duché de France proprement dit.

« C'était alors un bien petit royaume que le domaine propre et direct du roi de France. L'Ile-de-France proprement dite et une partie de l'Orléanais, à peu près les cinq départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise et Loiret, plus le Vexin français, la moitié des comtés de Sens et de Bourges : telle était toute son étendue. Mais ce modeste Etat était aussi agité, aussi souvent troublé et aussi laborieux à gouverner que les plus grands Etats modernes; il était plein de petits seigneurs, presque souverains sur leurs terres, et assez forts pour lutter contre leur royal suzerain. » (Guizot.)

5. Accroissement du domaine royal. — « Le roi de France n'était maître que dans son domaine, et jusqu'à la fin du douzième siècle son domaine était petit. La politique de la maison de France fut donc celle d'une famille de paysans qui cherche à agrandir et à arrondir son domaine. Par des achats, des mariages, des conquêtes, lente-

1. A. Rambaud, *Histoire de la civilisation française.*

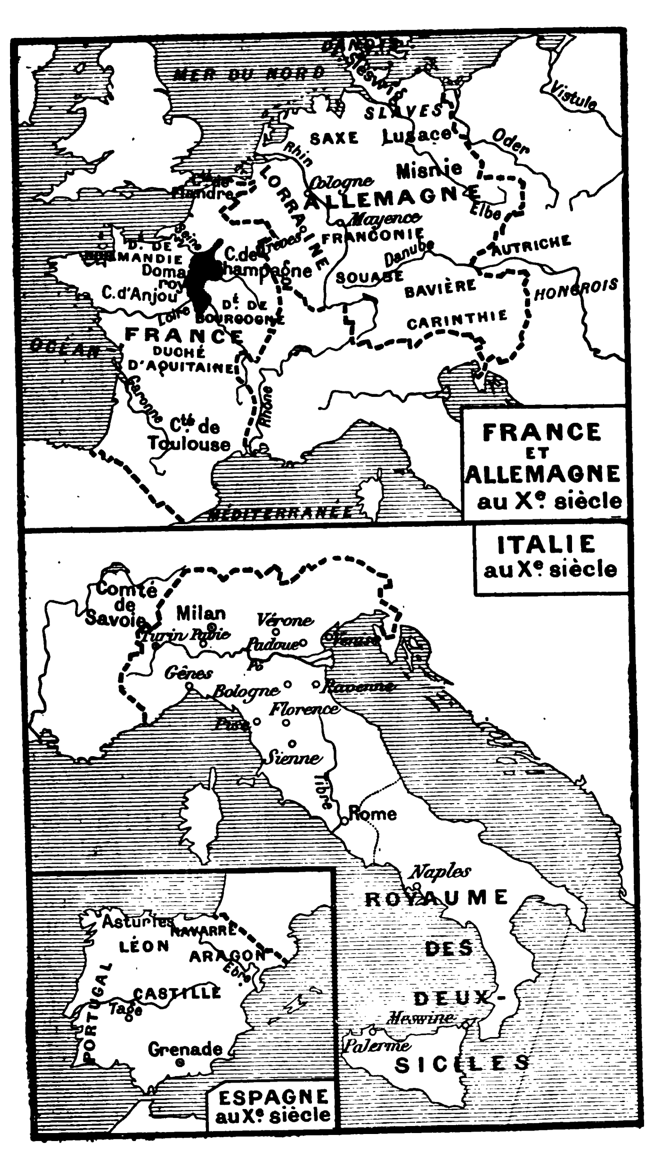
ment elle acquérait tantôt une province, tantôt un petit comté (Sens, Melun), tantôt une simple seigneurie (Montlhéry, Beaugency)[1]. » L'hérédité de la couronne, maintenue pendant tant de siècles dans la même famille, a permis aux Capétiens de se substituer peu à peu aux vieilles familles féodales.

Les premiers Capétiens furent prudents et modérés dans leurs ambitions. Mais sous Philippe-Auguste le domaine royal tripla. Il y réunit le Vermandois, l'Artois, l'Amiénois, et, après la condamnation de Jean sans Terre, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la moitié du Poitou, l'Auvergne. Louis VIII réunit le reste du Poitou, le Limousin, l'Aunis, plus les deux sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne. Philippe le Bel acquit la Champagne et la Navarre par son mariage avec l'héritière de ces provinces ; il se fit adjuger la Marche et l'Angoumois par un jugement de sa cour ; il conquit une partie de la Flandre française ; il acheta une partie du comté de Bar.

6. La guerre de Cent ans. — La formation territoriale du royaume, œuvre des Capétiens directs, fut compromise un moment sous le règne des Valois. Pendant la guerre de Cent ans, la moitié du royaume fut au pouvoir des Anglais. Le traité de Brétigny, en 1360, leur livra la moitié occidentale de la France, depuis la Normandie jusqu'aux Pyrénées. Le traité de Troyes, en 1420, leur livra la moitié septentrionale de la France et la capitale même du royaume, Paris, où un prince anglais fut sacré roi de France.

7. Nouveau démembrement féodal ; les apanages. — D'autre part, de nouvelles dynasties féodales, issues de la famille des Capétiens, s'étaient développées à la place des anciennes familles seigneuriales. Les Capétiens avaient créé cette féodalité, dite apanagée, en attribuant aux membres de leur famille des provinces à titre d'apanages. Ainsi la puissante maison de *Bourbon*, maîtresse de presque tout le plateau central, descendait de Robert, fils de saint Louis. La maison d'*Alençon* descendait de Charles, fils de Philippe III. La maison d'*Anjou*, qui possédait l'Anjou, le

1. Ch. Seignobos, *Histoire de la civilisation au moyen âge et dans les temps modernes.*



L'Europe occidentale au dixième siècle.



L'Europe occidentale au quinzième siècle.

Maine et la Provence, descendait d'un fils de Jean le Bon. La maison de *Bourgogne*, dont les puissants ducs, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire, furent si redoutables à nos rois, descendait d'un autre fils de Jean le Bon, Philippe le Hardi. Enfin la maison d'*Orléans*, si remuante au temps de Charles VI et d'Anne de Beaujeu, descendait de Louis, fils de Charles V.

Ces familles princières cherchaient, non plus comme les anciens féodaux, à détruire la souveraineté royale, mais à l'exploiter à leur profit. Telle fut l'origine de ces agitations qui mirent de nouveau en péril, pendant près d'un siècle, l'Etat français (Armagnacs et Bourguignons sous Charles VI, Praguerie sous Charles VII, ligue du Bien public sous Louis XI, guerre Folle sous Charles VIII).

8. Formation définitive du domaine royal. — Toutefois la politique habile des rois de France reconstitua le royaume. Les conquêtes de Charles V et de Duguesclin, celles de Charles VII et de Jeanne d'Arc, la lutte de Louis XI et d'Anne de Beaujeu contre les seigneurs donnèrent au domaine royal son accroissement définitif.

A la fin de la guerre de Cent ans, les Anglais ne possèdent plus en France que Calais. La Normandie, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, l'Aunis, le Limousin, la Gascogne, la Guyenne, avec toutes leurs dépendances (Agénois, Périgord, Quercy), sont réunis au domaine royal.

Philippe VI a acheté Montpellier au roi de Majorque et le Dauphiné à Humbert II, comte de Vienne et dauphin du Viennois.

Louis XI acquiert le Roussillon et la Cerdagne comme gage des sommes prêtées au roi d'Aragon. Il réunit au domaine les Etats des maisons d'Alençon, Armagnac, Nemours, Saint-Pol, détruites par lui. A la mort de Charles le Téméraire, il annexe quatre provinces : Picardie, Artois, Bourgogne, Franche-Comté. Le testament de René II lui donne les terres de la maison d'Anjou : Anjou, Maine, Provence.

Il est vrai que Charles VIII, au moment de l'expédition d'Italie, restitua le Roussillon à l'Espagne, l'Artois et la Franche-Comté à Maximilien d'Autriche.

9. La France à la fin du quinzième siècle. — Ainsi, à la fin du quinzième siècle, le royaume de France

forme déjà un Etat compact. Il s'étend presque complètement sur les rivages de l'Océan et de la Méditerranée; il touche aux Pyrénées, aux Alpes, à la Meuse, à la Somme.

En dehors du domaine royal la France comprenait : 1° la Flandre, l'Artois et la Franche-Comté, à la maison d'Autriche; 2° le Roussillon, à l'Espagne; 3° l'Alsace et les Trois Evêchés, relevant de l'Empire allemand; 4° le Béarn et le comté de Foix, appartenant à la maison d'Albret; 5° la Bretagne, la Lorraine et la Savoie, avec des ducs indépendants; 6° le Bourbonnais, la Marche, l'Auvergne, le Forez, le Beaujolais, possessions de la maison de Bourbon.

On le voit, l'œuvre de la formation territoriale de l'Etat français, bien que déjà solide, n'était pas encore accomplie.

---

10. L'Angleterre après la conquête normande. — La période féodale de l'histoire d'Angleterre s'ouvre au lendemain de la conquête du pays par les Normands.

Les vainqueurs s'emparèrent de toutes les terres. Le duc Guillaume, couronné roi d'Angleterre, occupa tous les domaines qui avaient appartenu aux princes saxons. Les anciens habitants furent à peu près partout dépossédés et les compagnons d'armes de Guillaume devinrent des gentilshommes et des propriétaires. L'Angleterre se trouva divisée en soixante-deux mille cinq cents fiefs de chevaliers : Guillaume s'était emparé de plus de quatorze cents manoirs; son frère Eudes en avait reçu près de cinq cents. Les derniers des soldats furent récompensés, et tel, qui, la veille encore, était bouvier ou paysan, devint un grand seigneur. Hugues le Tailleur, Guillaume le Charretier, Guillaume le Tambour furent les ancêtres de la plus fière aristocratie qui soit au monde.

Mais la royauté anglaise fut dès le début très puissante. Le roi était le plus riche seigneur de son royaume. Il continuait à percevoir des nouveaux propriétaires de fiefs toutes les redevances que payaient les anciens propriétaires saxons. Il n'avait aliéné aucun de ses droits de souveraineté. Tous les seigneurs étaient ses vassaux directs et lui devaient le service militaire.

D'autre part, la féodalité anglaise était moins redoutable que celle des autres pays. Sans doute les seigneurs normands

avaient reçu en partage des fiefs nombreux. Mais ces fiefs étaient dispersés dans toute l'Angleterre et leurs possesseurs n'étaient pas souverains comme ceux de France. Ils ne pouvaient ni rendre la justice, ni gouverner, ni faire la guerre. Il en résulta que l'Angleterre ne fut pas divisée en grands fiefs presque indépendants et que l'unité territoriale y fut créée de bonne heure sans longues guerres.

11. L'Angleterre du dixième au quinzième siècle. — Deux faits principaux caractérisent l'histoire territoriale de l'Angleterre du dixième au quinzième siècle.

1° Les rois anglais s'efforcèrent d'ajouter à leurs domaines d'Angleterre de nombreuses provinces françaises. A deux reprises différentes, après le mariage d'Henri II avec Eléonore d'Aquitaine et pendant la guerre de Cent ans, ils furent maîtres de toute la moitié occidentale de la France depuis la Normandie jusqu'à la Guyenne; mais la politique tantôt habile et tantôt énergique des Capétiens réussit à reconquérir tout le terrain un moment perdu; Philippe-Auguste et saint Louis réparèrent la faute de Louis VII; Charles V et surtout Charles VII effacèrent les désastres de Jean le Bon et de Charles VI. A la fin du quinzième siècle, les Anglais ne possédaient plus en France que Calais.

2° S'ils échouèrent en France, les rois anglais furent plus heureux sur les limites de leur propre royaume. Guillaume le Conquérant n'avait annexé ni le Pays de Galles, ni l'Irlande, ni l'Ecosse.

Le Pays de Galles, après deux siècles de luttes, dont les principaux épisodes inspirèrent les derniers bardes celtiques, dut reconnaître, à la fin du treizième siècle, la suprématie anglaise. L'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre porta dès lors le titre de Prince de Galles.

L'Irlande, redevenue à demi barbare et divisée en quatre royaumes souvent ennemis, ne put pas davantage repousser le joug normand. La conquête, commencée à l'époque d'Henri II Plantagenet, se poursuivit lentement pendant les douzième, treizième et quatorzième siècles; sous Richard II, les quatre rois et la plupart des chefs de clans firent leur soumission.

12. La guerre des Deux-Roses; ses conséquences. — Pendant la guerre des Deux-Roses, qui dé-

chira si violemment l'Angleterre dans la seconde moitié du quinzième siècle, les barons anglais furent décimés. Les uns périrent sur les champs de bataille; d'autres, faits prisonniers, furent décapités par les vainqueurs. Les domaines de ceux qui tombaient ainsi, victimes de la guerre civile, furent le plus souvent confisqués par la royauté. La noblesse anglaise fut par là très affaiblie; une grande partie de ses domaines lui fut enlevée.

Un autre coup très grave lui fut porté, après la guerre des Deux-Roses, par Henri VII Tudor. Ce roi supprima un vieux droit anglais, le *droit de substitution*, en vertu duquel les domaines patrimoniaux des grandes familles féodales étaient inaliénables. Les seigneurs profitèrent avidement de la permission qui leur fut ainsi donnée de vendre leurs propriétés. Ils quittèrent, pour venir vivre à la cour royale, le séjour de leurs châteaux antiques; les *hommes* de ces barons, trouvant désert le vieux manoir où jusqu'alors on leur rendait la justice, devinrent les *hommes* du roi.

Depuis longtemps créée, l'unité territoriale de l'Angleterre fut encore assurée par cette décadence et cette transformation de la noblesse anglaise.

13. L'Ecosse. — Au nord du royaume d'Angleterre, l'Ecosse avait gardé son indépendance. Edouard Ier avait réussi de 1290 à 1305, malgré les efforts héroïques et souvent heureux de Jean Baliol et de Wallace, à rattacher l'Ecosse à la couronne d'Angleterre. Mais peu de temps après une guerre terrible éclata. Robert Bruce, vainqueur à Bannockburn en 1314, obligea le roi d'Angleterre à reconnaître l'indépendance de l'Ecosse par le traité de Northampton (1328).

A la fin du quinzième siècle, Henri VII Tudor donna sa fille, Marguerite, en mariage au roi d'Ecosse, Jacques IV Stuart; c'est de cette union que datent les droits des Stuarts à la couronne d'Angleterre. Henri VII préparait donc ainsi l'union définitive en un seul et même Etat des deux royaumes voisins.

---

14. L'Allemagne au dixième siècle. — Après le traité de Verdun et surtout après la diète de Tribur (887), l'Allemagne eut vraiment sa vie propre et son histoire sé-

parée. Ce fut au dixième siècle que la féodalité allemande prit sa forme définitive.

Au-dessus des petits fiefs, déjà nombreux, s'étaient formés quelques fiefs beaucoup plus importants, dont les uns étaient ecclésiastiques et les autres laïques. Les grands fiefs ecclésiastiques étaient : les archevêchés de Mayence, de Cologne, de Trèves, les évêchés de Strasbourg, de Constance, d'Augsbourg, de Brême ; l'abbaye de Fulda en Westphalie.

Les grands fiefs laïques étaient au nombre de cinq ; ils divisaient l'Allemagne en cinq régions distinctes. C'étaient les duchés de Franconie, sur les deux rives du Rhin moyen et dans la vallée inférieure du Main ; de Lorraine, sur la rive gauche du Rhin et dans la vallée de la Moselle ; de Souabe ou Alémanie, dans les hautes vallées du Rhin, du Neckar et du Danube ; de Bavière, au nord et au sud du Danube, depuis les monts de Thuringe et de Bohême jusqu'aux Alpes ; de Saxe, dans les plaines traversées par l'Ems et le Weser, jusqu'à la rive gauche de l'Elbe.

La Saxe et la Bavière, constamment menacées par les invasions des Danois, des Slaves et des Hongrois, étaient protégées par des margraviats ou comtés frontières, dont les chefs joueront, eux aussi, un rôle considérable dans l'histoire de l'Allemagne. Au dixième siècle, sous Othon Ier, la Saxe était couverte par les marches de Sleswig, des Billungs, du Nord, de Lusace et de Misnie ; la Bavière, par les marches de l'Est ou d'Autriche et de Carinthie.

15. Extension de l'Allemagne vers l'est. — Pendant tout le Moyen Age, l'Allemagne et la race germanique, après avoir résisté aux assauts des Danois, des Slaves et des Hongrois, prirent l'offensive et s'élancèrent à la conquête de l'Est. C'est à ce mouvement qu'a été donné le nom significatif de *Drang nach osten*.

Dans l'Allemagne du Nord, la conquête germanique fut surtout l'œuvre des margraves du nord, qui prirent, au douzième siècle, le titre de margraves de Brandebourg, et des deux ordres militaires, d'abord séparés, plus tard unis, des Chevaliers Teutoniques et des Chevaliers Porte-Glaives. A la fin du quinzième siècle, la famille de Hohenzollern, pourvue du margraviat de Brandebourg, qui est devenu un électorat, est solidement installée dans les vallées moyennes de l'Elbe et de l'Oder ; elle s'efforcera désormais

d'atteindre la Baltique au nord et la Vistule à l'est; d'autre part, les Chevalers Teutoniques et les Chevaliers Porte-Glaives, fondus en un seul ordre, ont conquis l'Esthonie, la Livonie, la Courlande et la Prusse orientale; ils s'étendent du golfe de Finlande aux embouchures de la Vistule.

Au sud, c'est par les progrès de la marche de l'Est ou d'Autriche que se fait l'expansion de la race germanique vers l'est. Comme les Hohenzollern dans les vallées de l'Elbe et de l'Oder, les Habsbourg, dans la vallée moyenne du Danube, fondent, en même temps que l'avenir de leur famille, la suprématie de l'Allemagne. Autour de la marche primitive, transformée en duché et en électorat, se groupent peu à peu la Styrie, la Carinthie, le Tyrol.

16. Le morcellement territorial. — Mais, tandis qu'à l'extérieur l'Allemagne s'agrandit, à l'intérieur elle se morcelle à l'infini. La puissance impériale, restaurée et portée à son apogée par Othon le Grand et Frédéric Barberousse, s'affaiblit et s'écroule après la mort de Frédéric II Hohenstaufen. L'indépendance féodale triomphe alors de l'autorité centrale. Les grands duchés d'autrefois se décomposent en une infinité de principautés enchevêtrées les unes dans les autres. Les principales villes s'érigent en républiques indépendantes. Il n'y a plus en Allemagne aucune unité. Ce n'est pas même une confédération, c'est une juxtaposition, une véritable mosaïque d'Etats qui ont, chacun, la prétention d'être indépendants et qui, souvent, entrent en conflit les uns avec les autres.

17. La politique territoriale de la maison d'Autriche. — Cependant, vers le milieu du quinzième siècle, on vit se constituer peu à peu, dans l'Allemagne du Sud, un Etat plus vaste et plus compact. La maison de Habsbourg, montée sur le trône impérial pour n'en plus descendre, étendit alors ses possessions. Sous Frédéric III (1440-1493), elle groupa en un seul domaine la haute et la basse Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Frioul, le Tyrol, la Souabe et l'Alsace. Le fils de Frédéric III, Maximilien, accrut encore la puissance territoriale de sa maison par sa politique de mariages. Epoux de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, il acquit les Pays-Bas, la Flandre, le Luxembourg, l'Artois, la Franche-Comté. Il maria son fils Phi-

lippe le Beau avec Jeanne la Folle, héritière des royaumes d'Espagne et de Naples, et, un peu plus tard, son petit-fils Ferdinand avec l'héritière des royaumes de Bohême et de Hongrie. Sans doute plusieurs de ces provinces nouvellement acquises ne faisaient point partie de l'Allemagne; mais elles n'en donnaient pas moins à la maison de Habsbourg une très grande supériorité sur les autres familles princières de l'Empire.

18. L'Allemagne à la fin du quinzième siècle. — A la fin du quinzième siècle, l'empire d'Allemagne s'étendait des Alpes à la mer du Nord et à la mer Baltique; vers l'ouest, il atteignait les vallées de l'Escaut, de la Meuse et de la Saône; à l'est, sa frontière passait entre la Vistule et l'Oder, descendait la Morava, coupait le Danube en aval de Vienne, et aboutissait à la mer Adriatique entre Trieste et Fiume.

A l'intérieur de ces limites, l'Allemagne était divisée en plus de trois cents duchés, principautés, comtés, fiefs ecclésiastiques, villes libres, etc. Les territoires les plus importants, après les domaines autrichiens, étaient : les duchés de Bavière, de Saxe, de Lorraine, de Brunswick-Lunebourg, de Mecklembourg; l'électorat de Brandebourg; le comté de Wurtemberg; le margraviat de Bade; les archevêchés de Trèves, de Brême, de Magdebourg, de Salzbourg; les évêchés de Liège, de Münster, de Strasbourg, de Würzbourg; les villes impériales ou libres de Brême, Hambourg, Lübeck. Nuremberg, Ulm, Besançon, Aix-la-Chapelle, etc.

---

19. L'Espagne au moyen âge; les royaumes. — Au début du huitième siècle, la bataille de Xérès avait mis fin à la domination des Visigoths en Espagne et livré presque toute la péninsule aux Arabes. A la même époque, un officier du dernier roi visigoth s'était retiré avec quelques braves compagnons dans les montagnes inaccessibles des Asturies. Il y fonda le royaume des Asturies, qui fut le berceau de la monarchie espagnole, et qui devint successivement, à mesure qu'il faisait de nouveaux progrès vers le sud, le royaume de Léon, puis le royaume de Castille. Après le royaume des Asturies, se fondèrent celui de Navarre et celui

d'Aragon ; un peu plus tard, celui de Portugal. Les efforts des rois chrétiens d'Espagne réussirent à repousser de plus en plus les Arabes vers le sud : au treizième siècle, les infidèles ne possédaient plus en Espagne que le royaume de Grenade.

Cette situation se maintint jusque vers la fin du quinzième siècle. L'Espagne était encore divisée, au milieu de ce siècle, en cinq Etats : le royaume musulman de Grenade, les royaumes chrétiens d'Aragon, de Navarre, de Castille et de Portugal. Les chrétiens, qui s'étaient unis au moyen âge pour lutter contre les Arabes, soutenaient entre eux des luttes acharnées qui paralysaient leurs forces.

20. L'œuvre d'Isabelle et de Ferdinand ; l'unité territoriale de l'Espagne. — L'unité territoriale de l'Espagne fut l'œuvre de la reine Isabelle de Castille et du roi Ferdinand d'Aragon. Leur mariage, en 1469, prépara l'union des deux royaumes les plus étendus et les plus importants de la péninsule. La prise de Grenade, en 1492, et l'expulsion définitive des musulmans ajoutèrent le royaume de Grenade à la Castille et à l'Aragon. Vingt ans plus tard, une guerre heureuse permit à Ferdinand d'annexer encore la Navarre à ses Etats.

Seul, le Portugal conserva son indépendance; mais, se consacrant entièrement aux voyages et aux découvertes géographiques, ce royaume ne compromit en rien l'unité espagnole.

---

21. L'Italie au moyen âge ; les villes italiennes. — Pendant le moyen âge le morcellement de l'Italie ne peut être comparé qu'à celui de l'Allemagne. Mais ce morcellement prit de bonne heure un caractère plus municipal que féodal. Dans l'Italie septentrionale et dans l'Italie centrale, beaucoup de villes conquirent leur indépendance sur les anciens seigneurs, duc de Frioul, marquis d'Ivrée, de Toscane et de Spolète ; même dans les Etats du pape, beaucoup de cités refusaient de se soumettre à l'autorité pontificale. Seuls, au nord, le comté de Savoie, qui s'étendait sur les deux versants des Alpes, et au sud, le royaume des Deux-Siciles formaient des Etats compacts.

Les principales villes italiennes étaient, dans la vallée du

Pô : Milan, Pavie, Mantoue, Padoue, Vérone, Venise; dans l'Italie centrale : Gênes, Pise, Florence, Sienne, Bologne et Ravenne.

22. Les divisions en Italie. — Les divisions de l'Italie n'étaient pas seulement territoriales. Chaque cité était l'ennemie acharnée de la cité voisine. Dans chaque ville, les anciens partis guelfe et gibelin se disputaient le pouvoir. A l'issue de chaque lutte, le parti vaincu était exilé, sinon décimé. La guerre sévissait partout, entre citoyens d'une même ville, entre villes d'une même région. Les rivalités commerciales de Venise, de Gênes et de Pise dans toute la Méditerranée n'étaient ni moins violentes, ni moins meurtrières que les luttes politiques des autres cités. L'Italie tout entière n'était qu'un vaste champ de bataille.

Ces guerres continuelles eurent pour résultat d'obliger peu à peu les villes les plus faibles à reconnaître la suprématie des cités les plus puissantes. A la fin du quinzième siècle, au lieu d'être morcelée en un nombre considérable de républiques indépendantes, l'Italie n'était guère plus divisée qu'en six Etats principaux.

23. Les six grands Etats italiens à la fin du quinzième siècle. — Au nord-est, Venise, inexpugnable dans ses lagunes, forte par sa marine et son commerce, avait acquis entre les Alpes au nord et le Pô au sud un vaste territoire, qui englobait les villes de Brescia, Vérone, Padoue, Vicence et Trévise. — A l'ouest de Venise, le duché de Milan s'étendait sur les deux rives du Pô, du Saint-Gothard aux Apennins; Parme, Plaisance, Pavie avaient dû reconnaître la suprématie de la capitale lombarde. — Au nord-ouest, le duché de Savoie occupait les deux versants des Alpes, depuis la Bresse et le Bugey jusqu'à Verceil et Asti, depuis le lac de Genève jusqu'au comté de Nice.

Dans l'Italie centrale, les deux Etats prédominants étaient la république de Florence, dont le territoire embrassait toute la vallée de l'Arno, avec Arezzo, Fiesole, Pistoia, Pise et Livourne, — et les Etats de l'Eglise, qui atteignaient presque au nord le cours inférieur du Pô et que baignaient à la fois la mer Adriatique et la mer Tyrrhénienne : Bologne, Ravenne, Ancône, Pérouse, Spolète, Viterbe et Terracine appartenaient au pape.

Le royaume de Naples occupait toute l'extrémité méridionale de la péninsule. La Sicile, comme la Sardaigne, appartenaient encore à la maison d'Aragon.

LECTURE. — **L'Allemagne du treizième siècle.**

Du onzième au treizième siècle s'accomplit, dans le sein de l'Allemagne, une révolution politique et territoriale à la fois, qui aboutit à la dislocation féodale de l'empire. Tandis qu'en France la royauté capétienne maîtrisait peu à peu la féodalité, les rois de Germanie facilitèrent eux-mêmes, par leurs lointaines entreprises et par une politique qui prétendait embrasser la chrétienté tout entière, les progrès d'un nouvel ordre de choses, qui devait être également fatal à la puissance de la royauté et à l'unité du royaume. Les préoccupations italiennes et européennes des plus grands empereurs du moyen âge leur firent trop négliger des intérêts plus voisins. Les guerres du sacerdoce et de l'empire, compliquées de la rivalité des deux familles, presque également puissantes, des Welf et des Hohenstaufen, usèrent à la fois l'autorité royale et l'autorité ducale, au profit de la féodalité de second ordre, des petits vassaux et des prélats. Les guerres des Guelfes et des Gibelins augmentèrent encore l'indépendance de ces vassaux secondaires, laïques et ecclésiastiques.

L'ancien royaume de Germanie, formé par l'ensemble des duchés nationaux que réunissait en un seul tout le pouvoir supérieur de la royauté, s'était donc profondément modifié dans son organisation politique par le triomphe du système féodal; l'empire du treizième siècle n'était déjà plus qu'une espèce de république fédérative, sous la présidence impériale. Les cadres géographiques s'étaient transformés en même temps que les institutions politiques : depuis la fin du onzième siècle, l'ancienne division carlovingienne en comtés était tombée en désuétude; cent cinquante ans plus tard, les duchés nationaux disparurent à leur tour. Le grand caractère géographique de la révolution opérée en Allemagne par la victoire de la féodalité, c'est la dislocation générale de l'empire, divisé dès lors en une multitude de territoires de toute grandeur, de toute puissance, de toute origine et de toute nature, qui tous étaient déjà des Etats presque souverains.

(D'après A. Himly, *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale.* — Paris, Hachette et Cie.)

Livres à consulter : Lavisse et Rambaud, *Histoire générale.* — Lavisse, *Vue générale de l'histoire politique de l'Europe.* — Rambaud, *Histoire de la civilisation française*, t. Ier. — Himly, *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale.* — Green, *Histoire du peuple anglais.* — J. Zeller, *Histoire d'Italie.*

CHAPITRE II

L'ORGANISATION DES ÉTATS DE L'EUROPE DU Xe AU XVe SIÈCLE

PROGRAMME : Organisation des États. France : la royauté, justice, impôts, armée. Angleterre : la royauté, le parlement. Allemagne : l'empereur, les princes, les villes.

SOMMAIRE

1. La royauté féodale. — Le caractère essentiel du régime féodal était l'absence de tout pouvoir central. Ce caractère s'atténua de plus en plus en Europe du dixième au quinzième siècle; à la fin du quinzième siècle, l'autorité royale était toute-puissante en France, en Angleterre, en Espagne.

2. Le pouvoir royal sous les Capétiens; Philippe le Bel. — Cette œuvre, commencée en France par Philippe-Auguste et saint Louis, fut surtout accomplie par Philippe le Bel, qui organisa le Conseil du roi, le Parlement, la Cour des Comptes.

3. La royauté française au quatorzième siècle. — Au quatorzième siècle, la royauté française perdit de son prestige et de son autorité. Sous Jean le Bon, les états généraux essayèrent de limiter le pouvoir royal; Charles V détruisit leur œuvre; mais de nouveau l'anarchie régna en France sous Charles VI.

4. L'œuvre de Charles VII. — L'œuvre de Philippe le Bel fut reprise et poursuivie par Charles VII. Ce roi, après avoir chassé les Anglais, écrasé les seigneurs rebelles et rétabli l'ordre en France, donna au royaume des institutions durables. Il créa une armée permanente; il rendit l'impôt permanent et régulier; il réforma l'administration financière, et, par la création de nouveaux parlements, donna une meilleure organisation à la justice royale.

Louis XI et Anne de Beaujeu fortifièrent encore le pouvoir royal par leur habile politique.

5. La royauté anglaise. — D'abord absolue et despotique, la royauté anglaise dut bientôt partager avec la noblesse, le clergé et la bourgeoisie, le gouvernement du royaume. La grande Charte (1215), les Statuts d'Oxford (1258), l'organisation du Parlement (1265-1295) : telles furent les principales étapes de cette transformation.

Mais, à la fin du quinzième siècle, après la guerre des Deux-Roses, le roi Henri VII rétablit en Angleterre la monarchie absolue.

6. L'Allemagne. — En Allemagne, le pouvoir impérial, fondé par Othon le Grand et Frédéric Barberousse, s'écroula pendant le grand

Interrègne. L'Allemagne fut alors en proie à l'anarchie. Les sept électeurs se firent concéder par la Bulle d'or des prérogatives royales. A la fin du quinzième siècle, Maximilien d'Autriche essaya, sans y réussir, de restaurer l'autorité de l'empereur en Allemagne.

7. L'Italie; l'Espagne. — En Italie, les divers Etats, déchirés sans cesse par des luttes de parti, tombèrent sous la domination de chefs tyranniques.

En Espagne, l'unité politique, entravée, pendant tout le moyen âge, par les divisions territoriales et l'esprit d'indépendance locale, fut habilement créée par Ferdinand et Isabelle, à la fin du quinzième siècle.

RÉCIT

1. Le caractère politique du régime féodal. — Le caractère essentiel du régime féodal, au point de vue politique, c'est l'absence de tout pouvoir central, c'est la confusion du droit de propriété et du droit de souveraineté. « Tout baron est souverain dans sa baronnie. » Tel est le principe.

Ainsi tout propriétaire, grand ou petit, chevalier ou abbé, baron, comte ou duc, est souverain sur ses terres. Tous ceux qui habitent ses terres, paysans, ouvriers, domestiques, sont ses sujets. Il les commande, il les juge, il leur inflige des amendes, il les emprisonne, il exige d'eux des impôts, il les conduit à la guerre, il bat monnaie à son effigie. Il y a donc, au dixième siècle, autant d'Etats que de fiefs.

2. La royauté féodale. — Le souverain le plus puissant était celui qui avait le plus de propriétés, c'est-à-dire le fief le plus étendu. Sous ce rapport, le roi de France était inférieur au duc de Normandie ou au comte de Toulouse, plus grands propriétaires que lui. Toute la politique des rois consista d'abord à acquérir des domaines soit par des achats, soit par des mariages, soit par la conquête. Ainsi l'extension du domaine royal amena naturellement l'extension de l'autorité royale.

De plus le roi était, en droit, sinon en réalité, supérieur aux autres seigneurs. Alors qu'il y avait plusieurs ducs et comtes, et une infinité de chevaliers, il n'y avait qu'un roi. Ce titre était unique et il conférait la suzeraineté. Les seigneurs devaient au roi le serment d'hommage. Il est vrai que, pendant longtemps, l'hommage ne fut qu'une simple cérémonie et que ce lien de vassalité ne gêna en rien l'indé-

pendance des seigneurs. Mais, à mesure que le roi devenait plus fort, il chercha à rendre plus étroit le lien de vassalité et à exercer en réalité tous les droits qui découlaient du contrat féodal de l'hommage.

3. La royauté sous Philippe-Auguste et saint Louis. — Les Capétiens travaillèrent avec âpreté et esprit de suite à arrondir le domaine royal. Philippe-Auguste eut la bonne fortune d'en tripler l'étendue; ainsi il devint réellement le seigneur le plus puissant du royaume, étant le plus riche et disposant du plus grand nombre de sujets et d'hommes d'armes. Ses domaines, disséminés dans toute la France, étaient administrés par ses agents directs, ses *baillis*, qui partout firent connaître et respecter l'autorité du roi.

Cette autorité s'éleva au plus haut degré de puissance morale sous le règne de saint Louis, qui réalisa l'idéal de la royauté tel que l'avaient conçu les hommes du moyen âge. Il fut le roi chrétien, le roi chevalier, le roi justicier. Il donna à la royauté tout l'éclat de ses vertus; il la sanctifia.

4. La royauté sous Philippe le Bel. — Philippe-Auguste et saint Louis avaient été des hommes de leur temps; ils avaient respecté les droits de la féodalité et de l'Eglise. Philippe le Bel, inspiré par les hommes de loi, voulut les détruire. Il chercha à concentrer dans les mains du roi la souveraineté que le régime féodal avait morcelée. Ce fut un roi novateur, et la révolution qu'il commença, il la poursuivit avec toute l'habileté procédurière d'un légiste et l'inébranlable volonté d'un despote.

5. Administration centrale. — Une des conséquences de la politique de Philippe le Bel fut la création d'un personnel administratif plus nombreux, avec des attributions mieux définies. Les premiers Capétiens, comme tous les seigneurs, gouvernaient avec leur *Cour*. Cette Cour se composait de tous les gens du roi, grands vassaux, évêques, officiers du palais, clercs et bourgeois chargés des écritures. Elle suivait le roi dans ses voyages. Elle traitait toutes les affaires du roi : elle préparait ses ordonnances, elle instruisait ses procès, elle réglait ses comptes. Elle exerçait donc

tous les pouvoirs, politique, judiciaire, financier. La faible étendue du domaine royal n'exigeait pas une administration plus compliquée.

Mais, quand les affaires devinrent plus nombreuses, la division du travail s'imposa. La Cour du roi se sépara en trois corps : le *Conseil du roi* ou *grand Conseil* pour les affaires politiques et administratives; le *Parlement*, pour les affaires judiciaires ; enfin la *Cour des Comptes*, pour les affaires financières.

Désormais ces Cours devinrent sédentaires, fixées à Paris. Elles siégeaient dans la Cité, au palais du roi, qui depuis s'appela le Palais de Justice.

6. Conseil du roi. — Le Conseil du roi était l'âme du gouvernement. Il préparait les ordonnances royales, recevait les rapports des enquesteurs royaux et exerçait un contrôle permanent sur l'administration des baillis et des sénéchaux. Philippe le Bel introduisit dans ce Conseil, à côté des seigneurs laïques ou ecclésiastiques, des hommes de loi ou *légistes* dont l'influence devint prépondérante.



Un juge.

7. Le Parlement. — Le Parlement ou Cour de justice tenait deux sessions par an. Les affaires devenant toujours plus nombreuses, il dut se diviser en plusieurs Chambres : la *Chambre des requêtes*, qui instruisait les procès et expédiait les affaires dans l'intervalle des sessions; la *Chambre des enquêtes*, qui jugeait les causes en première instance, et la *Grand'-Chambre* ou *Chambre des plaids*, qui jugeait les causes en appel et après plaidoiries.

Les juges siégeaient de 6 heures à 10 heures du matin; puis, après le dîner, ils tenaient une nouvelle séance dite « audience de relevée ». On comprend que les seigneurs fussent peu disposés à s'astreindre à cette besogne. Ils cessèrent de venir au Parlement où ils furent remplacés par les hommes de loi,

petits nobles, bourgeois et clercs. Ils perdirent ainsi le privilège d'être les juges souverains du royaume.

Ainsi le Parlement était une cour de justice, rien de plus. Il était semblable à ceux qui existaient dans quelques-unes de nos grandes provinces. Le Parlement de Paris, comme les Parlements de Dijon, de Rennes, de Grenoble, de Toulouse, n'était qu'un tribunal.

Il faut donc se garder de le confondre avec le Parlement d'Angleterre, assemblée politique, conseil des représentants de la nation. Aujourd'hui le nom de Parlement, pris dans le sens anglais, ne s'applique plus qu'à des assemblées politiques.

8. Les impôts. — Les ressources dont le roi disposait consistaient dans les revenus de son domaine. Bien que relativement modiques, elles suffisaient à couvrir des dépenses peu considérables. Saint Louis, à sa mort, laissait des coffres bien garnis.

Mais la politique nouvelle suivie par Philippe le Bel exigeait des dépenses plus considérables. Les revenus du domaine royal n'y suffisaient plus. Il fallait payer des soldats pour faire la guerre au roi d'Angleterre et aux Flamands ; il fallait entretenir de nombreux agents, hommes de loi, banquiers italiens, pour soutenir les démêlés avec Boniface VIII. Philippe le Bel se procura de l'argent par tous les moyens, ne respectant ni la coutume, ni la justice. Tous les actes de son règne ont un caractère fiscal.

L'expulsion des Juifs et la condamnation des Templiers n'eurent d'autre raison que la confiscation de leurs biens.

Les démêlés avec le pape furent provoqués par les impôts établis sur le clergé.

La convocation des représentants des trois classes de la société ou, comme on disait alors, des trois *Etats* du royaume (clergé, noblesse, bourgeoisie), ne fut faite que pour obtenir des subsides. Car c'était la coutume au moyen âge que, si les vassaux devaient à leur suzerain une aide en argent, le suzerain ne pouvait pas la lever avant d'avoir obtenu leur consentement.

La proclamation si fréquente de la levée en masse ou *arrière-ban*, qui forçait tous les sujets du royaume à se présenter en armes ou à se racheter par une forte somme, était principalement motivée par les revenus que procurait le rachat du service militaire.

9. La fausse monnaie et la maltôte. — D'autres procédés financiers, d'un caractère aussi arbitraire et tyrannique, contribuèrent à rendre impopulaire la mémoire de Philippe le Bel.

En dix ans, il altéra seize fois la valeur des monnaies, ce qui était une véritable confiscation des fortunes. La *livre*, qui au temps de saint Louis valait seize francs, tomba à environ six francs. Philippe le Bel garda le nom de *faux monnayeur*.

Il força tout vendeur et tout acheteur d'une marchandise à payer cinq pour cent de sa valeur. Le peuple appela *Maltôte* (levée injuste) cet impôt du vingtième. Le nom devait rester.

Ces mesures provoquèrent des insurrections. Pour la première fois, des *ligues* se formèrent dans les provinces entre nobles et bourgeois, pour refuser le paiement des impôts.

10. La Cour des comptes. — On comprend que, les revenus du roi s'accroissant toujours, une administration financière devînt nécessaire. Les agents pour la perception des taxes devinrent plus nombreux. La Cour des comptes contrôla leur gestion.

11. L'administration provinciale. — Le Conseil du roi, le Parlement, la Cour des comptes, formaient l'administration centrale. En outre, puisque le domaine royal s'était considérablement agrandi, il fallait que l'autorité du roi se transmît dans les diverses parties de ce domaine, par l'intermédiaire d'agents spéciaux : ces agents furent les baillis ou sénéchaux et les prévôts. Baillis, sénéchaux et prévôts exerçaient des fonctions à la fois administratives, judiciaires et financières. Leurs actes étaient surveillés par le Conseil du roi ; on pouvait en appeler de leurs jugements au Parlement ; leur gestion financière était contrôlée par la Cour des comptes. Au douzième et au treizième siècle, ces agents royaux avaient encore le caractère féodal ; mais plus tard, surtout depuis Philippe le Bel, ils devinrent de véritables fonctionnaires.

12. L'armée royale. — Le roi favorisa la tendance des seigneurs à se racheter du service militaire par une somme d'argent. Il pouvait ainsi payer des troupes mercenaires, des *soudoyers* ou soldats, plus propres au métier des

armes et plus dévoués. L'armée royale comprit un effectif de cinquante mille hommes. Elle était commandée par le



Sergents d'armes au quatorzième siècle.

connétable, qui avait au-dessous de lui les deux maréchaux de France et le grand maître des arbalétriers.

13. L'autorité royale à la fin du règne de Philippe le Bel. — La monarchie française, à la fin du règne de Philippe le Bel, est donc pourvue de ses organes essentiels et elle commence à disposer des ressources qui ont fait la force des royautés modernes. Son pouvoir s'étend de plus en plus au détriment des souverainetés féodales. Désormais ses ordonnances ont force de loi dans tout le royaume. Le roi interdit les guerres privées et les tournois. Il centralise dans le Parlement, par la multiplication des appels et des cas royaux, toute la justice seigneuriale ; il réserve à la royauté seule le droit de battre monnaie. Enfin il confère la noblesse à ses jurisconsultes : par dérision, on les appelle « chevaliers ès lois ». Il la confère même à des bourgeois. Il crée de nouveaux pairs. Par là il attaque le principe féodal dans son essence même.

Le clergé subit également l'action du pouvoir royal. Le roi confirme toutes les élections des prélats et des abbés. Le

droit de régale lui donne l'administration et la jouissance des bénéfices vacants. Il lève des impôts sur le clergé; enfin il tient sous sa dépendance, à Avignon, le chef de l'Eglise.

Philippe le Bel favorisa le tiers état, qui lui donnait ses légistes et ses agents. Mais il fut hostile à l'indépendance des communes. Il multiplia les chartes de bourgeoisie, qui plaçaient les villes sous son autorité. Le titre de bourgeois du roi était très recherché. Philippe le Bel convoqua trois fois les états généraux, en 1302, en 1308 et en 1314, non pour les consulter, mais pour leur faire approuver des décisions déjà prises.

Philippe le Bel est le premier roi moderne. Il prépare les voies à l'absolutisme royal.

14. Décadence de la royauté au quatorzième siècle. — Malheureusement, vers le milieu du quatorzième siècle, l'autorité royale entra dans une longue période de décadence, à peine interrompue par le règne de Charles V. Sous Philippe VI de Valois, la défaite de Crécy avait déjà porté un coup très sensible au prestige du roi; les fautes et les malheurs de Jean le Bon, le gaspillage des finances, l'altération des monnaies, enfin le désastre humiliant de Poitiers et la captivité du roi ébranlèrent le trône des Capétiens. Le gouvernement du royaume échut à un jeune prince de dix-neuf ans, le dauphin Charles, qui avait pris la fuite à Poitiers.

15. Les états généraux. — Ce fut alors qu'en face du pouvoir royal désemparé, les états généraux essayèrent de fonder, dans une certaine mesure, le gouvernement de la nation par ses représentants élus.

A l'instigation de deux hommes intelligents et énergiques, Robert Le Coq, évêque de Laon, et Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, les états de 1356 et surtout ceux de 1357 demandèrent que d'importantes réformes fussent faites dans l'administration. Le dauphin Charles, incapable de résister aux états, fit droit à leurs demandes et promulgua la grande ordonnance de 1357.

Cette ordonnance avait tout le caractère d'une constitution politique. Elle touchait à toutes les parties du gouvernement. Elle était animée d'un véritable esprit démocratique. Elle

donnait aux états généraux non seulement ce que nou-
appelons aujourd'hui le pouvoir législatif, mais encore un
grande partie du pouvoir exécutif.

Voici quels étaient les articles les plus importants de cett
ordonnance : « Les états généraux se réuniront deux fois pa
an, à époques fixes ; dans l'intervalle de leurs sessions, u
conseil de trente-six élus assistera le prince dans l'adminis



Etienne Marcel.

tration du royaume. — Les impôts seront votés et levés p
les états, qui surveilleront l'emploi des deniers publics.
La monnaie en cours dans le royaume sera désormai
riable. — Les guerres privées seront interdites
et les soldats ne seront plus payés que par les
juges devront être chaque jour en séance au
le soleil levant, afin d'expédier les affaires sa
moindres frais possibles. — Le *droit de pris*
droit de prendre, dans les voyages du roi,

saires à sa maison, est formellement aboli. — Enfin, toute aliénation du domaine de la couronne est interdite. »

L'ordonnance de 1357 ne fut pour ainsi dire pas appliquée. La politique d'Etienne Marcel fut vaincue en même temps que lui. Le dauphin Charles, après quelques mois de luttes violentes, redevint maître absolu du pouvoir. En 1364, il monta sur le trône sous le nom de Charles V.

16. Charles V; son gouvernement. — Le règne de Charles V marque un nouveau progrès de l'autorité royale. Charles V releva et consolida l'œuvre de Philippe le Bel.

Le Conseil du roi prit une importance plus grande. Le roi y appela des gens de petite naissance : Guillaume de Dormans, évêque de Beauvais; Philippe de Savoisy, son trésorier; Bureau de la Rivière, son premier chambellan; Olivier de Clisson. Dans les cas exceptionnels, il adjoignait aux membres du conseil un certain nombre de notables.

Charles V donna au Parlement son organisation définitive et détermina ses attributions. Le Parlement siégea désormais dans le palais de saint Louis, qui devint le Palais de Justice. Une ordonnance lui donna le droit de casser les arrêts des autres cours de justice, ce qui assura sa suprématie judiciaire. Ce fut de même sous Charles V que le Parlement fut appelé pour la première fois à enregistrer les ordonnances royales. Cette coutume devint un droit, appelé droit d'enregistrement. Le Parlement en profita pour faire quelquefois des remontrances. Mais Charles V s'assura sa docilité en créant les *lits de justice*. C'étaient des séances présidées par le roi en personne et dans lesquelles la volonté royale était souveraine.

Charles V augmenta de même les ressources financières de la royauté. En 1369, il convoqua à Chartres une assemblée de notables et lui demanda ses avis : « S'ils voyaient, disait-il, qu'il eût fait chose qu'il ne devait, qu'ils le disent et il le corrigerait. » Les notables approuvèrent son gouvernement, et lui accordèrent le droit de percevoir certains impôts indirects, ou *aides*. Peu après le roi établit la permanence de ces impôts sans demander le consentement des états généraux. Il fit lever ces aides par des trésoriers ou commissaires généraux, au-dessous desquels étaient des *élus* (percepteurs) et des receveurs. Il réunit à Paris en un corps

de magistrature les trésoriers généraux des aides. Ce fut la Cour des aides.

L'impôt permanent servit à payer une armée permanente, dont le roi nommait les capitaines.

17. L'anarchie en France sous Charles VI. — Mais, sous le règne de Charles VI, le pouvoir royal subit une nouvelle éclipse. La faiblesse, puis la folie du roi, la guerre étrangère avec ses désastres, la guerre civile avec ses horreurs plongèrent la France dans une anarchie épouvantable.

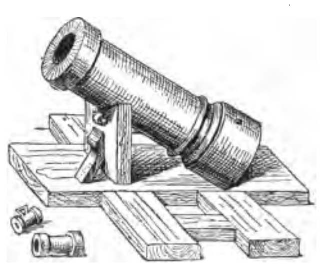
Comme les états généraux en 1357, l'Université de Paris en 1413 essaya de réformer l'administration du royaume. Ses commissaires, dont les deux plus influents étaient alors Eustache de Pavilly et Jean de Troyes, rédigèrent la grande ordonnance connue sous le nom d'ordonnance Cabochienne. Cette ordonnance visait à organiser l'administration avec plus d'ordre et de régularité. Les baillis et les sénéchaux devaient dépendre du Parlement, chargé de surveiller leurs actes; la Cour des comptes devait être souveraine maîtresse de l'administration financière. Mais cette ordonnance ne fut pas plus exécutée que celle de 1357.

Quelques années plus tard, sous Charles VII, le pouvoir royal était rétabli dans sa plénitude, et de nouveaux progrès ne tardaient pas à suivre sa victoire définitive.

18. L'œuvre de Charles VII. — Après avoir reconquis son royaume sur les Anglais, écrasé les seigneurs rebelles et débarrassé la France des Écorcheurs, Charles VII voulut, par des réformes et des institutions durables, prévenir le retour des maux qu'il avait ainsi combattus. Pour accomplir ces réformes et pour organiser ces institutions nouvelles, il s'inspira des délibérations du Grand Conseil, qui prit alors l'importance d'un véritable conseil d'Etat, et des vœux des états généraux. Pendant les premières années de son règne, il convoqua les états généraux presque tous les ans. En 1428, les états de Chinon votèrent des subsides pour la délivrance d'Orléans; en 1435, ceux de Tours demandèrent la paix avec le duc de Bourgogne; en 1438, ceux de Bourges discutèrent la Pragmatique Sanction. Enfin, en 1439, les états généraux d'Orléans votèrent pour deux ans une taille destinée à l'entretien d'une armée régulière

et permanente. Désormais ils ne furent plus convoqués. En donnant au roi les subsides nécessaires, ils avaient eux-mêmes renoncé à leur principale prérogative, le vote de l'impôt, et à leur raison d'être. D'ailleurs, le roi devenait assez fort pour gouverner sans leur appui.

19. L'armée permanente. — Charles VII, pour éviter les pillages des gens de guerre et pour opposer aux Anglais une force organisée et disciplinée, voulut avoir une armée régulière et permanente. Par l'ordonnance de 1445, il institua quinze compagnies d'ordonnance de cent lances chacune. Une lance comprenait six hommes, c'est-à-dire l'homme d'armes qui portait la lance, trois archers pour le soutenir, un coutilier et un page pour le défendre et le servir. Tous ces hommes étaient à cheval. Ces compagnies d'ordonnance s'élevèrent à neuf mille hommes.


Bombarde sur son affût.

En 1448, le roi créa une infanterie permanente : ce fut la milice des francs archers. Chaque paroisse devait fournir un archer, choisi parmi les hommes les plus habiles à manier l'arc. Les francs archers recevaient une solde et ils étaient affranchis des tailles publiques : de là leur nom. Les compagnies de francs archers formèrent un corps d'environ vingt mille hommes.

Enfin, Charles VII créa une artillerie redoutable, la plus puissante de l'Europe. Ce fut l'œuvre particulière des frères Bureau. Ils remplacèrent les boulets de pierre par les boulets de fer et munirent les canons d'affûts mobiles. La création de l'armée permanente marque un progrès décisif de la royauté.

20. L'impôt permanent. — Pour solder cette armée, il fallait de l'argent. Aussi le roi, sans même consulter les états généraux, continua à lever la taille votée par eux en 1439, comme si elle eût été votée à tout jamais. La taille ne fut payée que par les paysans et les bourgeois. La noblesse, le

clergé, l'Université en étaient exempts. De même le roi transforma en un impôt public, régulier et permanent, les anciennes aides féodales, dont la plus célèbre fut la gabelle, ou impôt sur le sel.

Pour percevoir ces impôts, Charles VII créa une administration nouvelle, ou plutôt il transforma en fonctionnaires royaux les percepteurs d'impôts qui avaient été créés par les états de 1357, après la défaite de Poitiers, pour lever les subsides nécessaires au rachat du roi Jean. La France fut divisée, au point de vue financier, en généralités, divisées elles-mêmes en élections. Chaque élection comprenait un certain nombre de paroisses. Tous les différends relatifs aux finances devaient être jugés en dernier ressort par la Cour des aides. A la tête de cette administration financière nouvelle, Charles VII plaça Jacques Cœur.

21. La justice. — Charles VII entreprit aussi de réformer la justice. Il compléta les institutions judiciaires fondées par saint Louis. Fixé à Paris depuis Philippe le Bel, le Parlement s'était divisé pendant la guerre de Cent ans en deux parties : l'une, favorable aux Anglais et aux Bourguignons, qui avait continué à siéger à Paris ; l'autre, fidèle au parti français et à Charles VII, qui s'était réfugiée à Poitiers. Charles VII mit fin à cette scission et réinstalla à Paris le Parlement réuni. Pour mieux approprier le service judiciaire aux besoins du royaume, il créa une nouvelle chambre, la chambre criminelle de la Tournelle, et partagea en deux la chambre des Enquêtes. Deux autres innovations eurent pour but de centraliser la justice autour du Parlement de Paris, et de replacer ce grand corps sous la main du roi : les arrêts rendus à Paris furent déclarés exécutoires dans toute la France, et les membres du Parlement durent être nommés par le roi, sur une liste de candidats présentés par le corps.

Afin de mettre la justice royale à la portée de tous les sujets dans les provinces, Charles VII créa le parlement de Toulouse en 1447 ; six ans plus tard, son fils fonda celui de Grenoble, dans son apanage du Dauphiné.

Enfin, l'idée de rendre la loi uniforme pour tout le pays prit naissance sous ce règne vraiment organisateur. Charles VII prescrivit la rédaction de toutes les coutumes provinciales, travail préparatoire pour une législation générale.

22. La royauté française sous Louis XI et Anne de Beaujeu. — Sous Louis XI et pendant la régence d'Anne de Beaujeu, les progrès du pouvoir royal continuèrent. Ni les seigneurs féodaux, groupés en une formidable coalition autour du duc de Bourgogne, ni les états généraux de 1484 ne purent les arrêter. L'œuvre de Charles VII fut au contraire assurée. De plus en plus, la justice royale, rendue par les parlements de Paris, de Toulouse, de Grenoble, de Bordeaux, de Dijon, se substitua dans les provinces à celle des seigneurs ; l'armée royale, composée de troupes régulières, permanentes et soldées, se substitua aux anciens bans féodaux ; les impôts, tailles et aides diverses fournirent au roi les ressources nécessaires à une administration désormais centralisée.

A la fin du quinzième siècle, la longue lutte entre la féodalité et la royauté, commencée sous les premiers Capétiens, se terminait par la victoire de l'autorité royale.

---

23. La royauté anglaise sous les premiers successeurs de Guillaume le Conquérant. — Les premiers successeurs de Guillaume le Conquérant furent des souverains à peu près absolus. Le plus puissant de ces rois, le fondateur de la dynastie des Plantagenets, Henri II, fit abattre, dès la première année de son règne, près de cent cinquante châteaux forts élevés par ses barons ; plus tard il s'attaqua violemment aux privilèges de la féodalité ecclésiastique.

Soutenu par quelques évêques, il fit voter par une assemblée du clergé et il promulgua les *Statuts de Clarendon* (1164), qui lui donnaient la garde et le droit de percevoir les revenus des évêchés vacants, qui déclaraient son consentement nécessaire pour l'élection de tout évêque, qui interdisaient à tout membre du clergé de quitter l'Angleterre sans sa permission.

Cette politique brutale compromit l'autorité d'Henri II. Le meurtre de son grand adversaire, Thomas Becket, marque dans l'histoire de la constitution anglaise le début d'une ère nouvelle. Bientôt Henri II lui-même dut abroger les Statuts de Clarendon et faire une pénitence publique au tombeau de sa victime.

Sous les fils de Henri II, l'opposition contre le pouvoir

royal grandit. Richard Cœur de Lion, qui ne paraissait en Angleterre que pour y recruter des soldats et y ramasser de l'argent, souleva dans toutes les classes de la nation anglaise un vif mécontentement. Sous Jean sans Terre, prince méprisable, à la fois lâche et cruel, l'Angleterre vit naître ses premières libertés publiques.

24. La Grande Charte (1215). — Las de subir le gouvernement à la fois tyrannique et faible de Jean sans Terre, les barons, le clergé et les bourgeois anglais obligèrent le roi à signer la Grande Charte.

Par cet acte célèbre, les trois classes de la nation anglaise obtenaient d'importantes garanties contre le despotisme royal.

1° Le clergé faisait reconnaître les libertés de l'Eglise d'Angleterre. Il recouvrait son droit d'élection et ses tribunaux particuliers.

2° Les barons imposaient des limites aux droits féodaux du roi. Les droits de relief, de tutelle, de mariage étaient rigoureusement fixés.

3° Les bourgeois ne pouvaient plus être imposés arbitrairement. Tous les impôts devaient être votés par le commun conseil du royaume, origine du Parlement. Aucun homme libre ne pourrait désormais être emprisonné qu'en vertu d'un jugement rendu par ses pairs, et suivant la loi du pays. C'est là l'origine du *jury*. Enfin il était permis à tous les bourgeois de sortir du royaume, d'y rentrer et de disposer librement de leurs biens.

Il fallait d'autre part assurer l'exécution de toutes ces clauses. La Grande Charte stipulait : que les barons éliraient à leur gré vingt-cinq barons du royaume, chargés de veiller au maintien et à l'exécution de la Charte. « Si le roi ou ses serviteurs violent les dispositions de la Charte, les barons dénonceront cet abus au roi et le sommeront de le faire cesser sans retard. Si le roi n'obtempère pas à leur demande, les barons auront le droit, quarante jours après la sommation faite par eux, de poursuivre le roi, de le dépouiller de ses terres et châteaux, sauf la sûreté de sa personne, de celles de la reine et de ses enfants, jusqu'à ce que l'abus ait été réformé au gré des barons. »

La Grande Charte de 1215 était surtout un pacte entre la royauté et les barons d'Angleterre; mais ce pacte contenait

en germe toutes les futures libertés anglaises. Les barons avaient eu d'ailleurs l'habileté d'y inscrire la bourgeoisie, et par là ils en avaient fait vraiment un acte national.

25. Les Statuts d'Oxford (1248). — Moins d'un demi-siècle plus tard, sous Henri III, la royauté anglaise subit un nouvel échec. Mal inspiré par des conseillers et des favoris originaires du Poitou, Henri III essaya de ne tenir aucun compte de la Grande Charte. Les barons anglais firent d'abord preuve d'une grande patience; pendant près de trente ans ils supportèrent tous les maux d'un pouvoir arbitraire. Mais, à la fin, ils se révoltèrent, sous la conduite de Simon de Montfort, comte de Leicester, l'un des fils du vainqueur des Albigeois. Le roi promit de leur donner satisfaction et de s'entendre avec eux pour mettre fin aux abus du royaume.

Une commission de réforme fut nommée; elle était composée de vingt-quatre barons dont douze étaient choisis par le roi. Elle se réunit à Oxford, et fut dénommée le *Parlement enragé*. C'est la première assemblée anglaise qui ait porté le nom de Parlement. Ce Parlement adopta les Statuts d'Oxford.

Ces Statuts donnaient la plus grande part de la souveraineté au conseil des barons. A eux appartenaient le droit de nommer annuellement le chancelier, le trésorier, les juges, la garde des châteaux royaux, le pouvoir de désigner douze d'entre eux pour constituer une commission permanente. Le roi était tenu de convoquer trois parlements par an. Chaque comté devait choisir quatre chevaliers, pour recueillir les plaintes portées contre les officiers du roi, et pour en rendre compte au parlement suivant.

26. Organisation du Parlement (1264). — Henri III accepta les Statuts pour obtenir les subsides dont il avait besoin. Trois ans après, il les abrogea. Les barons prirent les armes; le roi en appela à l'arbitrage de saint Louis, qui se prononça en sa faveur, avec quelques restrictions. Cette sentence ne satisfit personne, et Simon de Montfort prit le commandement des troupes féodales. Il battit le roi à Lewes et le fit prisonnier avec son fils Edouard (1264). Dès lors il gouverna en son nom. Menacé par le comte de Glocester et par quelques autres barons jaloux de son autorité, Montfort chercha dans le peuple un appui contre les mécontents. Par

l'ordonnance de 1265, il appela au Parlement deux ou quatre bourgeois de chacune des principales villes d'Angleterre. Ce fut là l'origine de la *Chambre des communes*. Dès lors étaient créés les deux éléments principaux du Parlement d'Angleterre.

27. L'Angleterre pendant la guerre de Cent ans. — Cette organisation nouvelle, unique alors en Europe, fut complétée et perfectionnée pendant le quatorzième siècle. Malgré plusieurs guerres civiles, provoquées par les excès de quelques favoris royaux, malgré de graves discordes religieuses, telles que l'hérésie de John Wiclef, l'Angleterre jouit, pendant presque toute la guerre de Cent ans, d'une brillante prospérité. « Tandis que la France était désolée par la guerre et qu'elle en était réduite à trouver dans sa propre détresse un moyen de défense contre l'invasion, les Anglais récoltaient et rentraient leurs moissons, ornaient leurs cités, discutaient, commerçaient et étudiaient en toute sécurité. Pendant que des bataillons anglais, laissant derrière eux les provinces dévastées de la France, entraient triomphants dans Valladolid et portaient la terreur aux portes de Florence, des poètes anglais peignaient de vives couleurs l'infinie variété des mœurs et des vicissitudes humaines et des penseurs anglais aspiraient à connaître, alors que partout on se contentait de s'extasier et de croire. Le même siècle qui produisit le prince Noir et Derby, Chandos et Hewkwood, produisit aussi Geoffroy Chaucer et Jean Wiclef. C'est de cette façon royale que le peuple anglais entra dans le monde et prit rang parmi les nations. » (MACAULAY.)

28. La guerre des Deux-Roses. — Mais, à la fin de la guerre de Cent ans, sous le règne du faible Henri VI, les revers remplacèrent les victoires. L'Angleterre perdit, sauf Calais, tout ce qu'elle possédait sur le continent. L'opinion publique se montra de plus en plus hostile au roi. Le mariage d'Henri VI avec une princesse française, Marguerite d'Anjou, l'attitude hautaine et le caractère altier de la reine déchaînèrent bientôt la guerre civile la plus atroce qui ait jamais ensanglanté la Grande-Bretagne. Ce fut la guerre des Deux-Roses. De 1450 à 1485, les barons anglais, divisés en deux partis, le parti d'York ou de la Rose Blanche et le parti de Lancastre ou de la Rose Rouge, se livrèrent de furieux

combats. Après chaque bataille, de nombreux prisonniers montaient sur l'échafaud. Il en résulta que cette guerre, entreprise contre une reine détestée, fut plus funeste à la noblesse qu'à la royauté.

29. L'œuvre d'Henri VII Tudor. — En effet, ce fut le pouvoir royal qui sortit vainqueur de la lutte. Lorsque, après la bataille de Bosworth (1485), Henri VII Tudor monta sur le trône, l'aristocratie anglaise, décimée dans les batailles, dépouillée par les proscriptions, fut incapable de résister à la politique autoritaire du nouveau roi.

Elle perdit d'abord le *droit de maintenance*. Ce droit, en vertu duquel chaque seigneur pouvait se mettre à la tête de ses vassaux et de ses serviteurs pour soutenir, les armes à la main, ses querelles personnelles, était une source constante de désordres et de violences. Henri VII l'abolit.

Il supprima ensuite le *droit de substitution*, d'après lequel les domaines patrimoniaux des grandes familles féodales étaient inaliénables. Les seigneurs profitèrent avidement de la permission qui leur fut ainsi donnée de vendre leurs propriétés. Les *hommes* de ces barons, trouvant désert le vieux manoir où jusqu'alors on leur rendait la justice, devinrent les *hommes* du roi.

Enfin, sous le nom de *Chambre étoilée*, Henri VII créa un tribunal suprême de justice, dont les membres étaient nommés par le roi, et qui jugeait en dernier ressort sans l'assistance du jury. Le Parlement devint l'instrument docile des volontés du roi. Quant à la nation anglaise, fatiguée de toutes les luttes qu'elle avait traversées, elle sut gré à l'autorité royale de lui rendre, avec la paix, le repos et la sécurité.

C'est ainsi que se fonda l'autorité absolue des Tudors, et que, même dans la libre Angleterre, le pouvoir royal s'établit sur les ruines de l'aristocratie.

---

30. Le pouvoir impérial en Allemagne aux douzième et treizième siècles. — Le pouvoir impérial avait été institué en Allemagne au dixième siècle par les princes de la dynastie saxonne, en particulier par Henri Ier et Othon le Grand, qui obligèrent les seigneurs les plus puissants à leur prêter hommage, et qui triomphèrent de tous

les feudataires rebelles. Ce pouvoir atteignit son apogée au douzième siècle, sous le règne de Frédéric Ier Barberousse. Mais l'autorité des empereurs était plus apparente que réelle. Elle se trouvait à la merci de tous les événements ; sa source était plus dans l'énergie des souverains que dans le prestige du trône impérial.

Pendant la lutte du sacerdoce et de l'empire, les papes délièrent souvent les seigneurs allemands de leur serment de fidélité à l'empereur. Aussi les empereurs durent-ils lutter presque constamment contre leurs vassaux révoltés. L'histoire de l'Allemagne aux onzième, douzième et treizième siècles est tout entière, d'une part dans les guerres des empereurs contre la papauté et les Italiens, d'autre part dans la lutte toujours renouvelée de la féodalité et de l'autorité impériale.

Du moins le pouvoir des empereurs demeura en fait considérable jusqu'à la mort du dernier des Hohenstaufen, de Frédéric II, en 1250.



Un prince allemand (quinzième siècle). Un duc de Cologne.

31. L'anarchie en Allemagne au moyen âge. — Après cette date, l'Allemagne fut en proie à l'anarchie la plus complète. Aucune dynastie ne fut alors assez puissante ou assez glorieuse pour s'imposer par la force ou par le prestige à la féodalité germanique. Ce fut à l'étranger, en Angleterre et en Espagne, que les divers partis allèrent chercher leurs prétendants : ils vendirent à prix d'argent leur appui à Guillaume de Hollande, à Richard de Cornouailles, à Alphonse de Castille. Pendant le Grand Interrègne, l'autorité impériale semblait anéantie.

Toutes les principautés allemandes profitèrent de cette faiblesse de l'empire pour se rendre indépendantes. Les barons pillèrent les villes, ravagèrent les campagnes et se conduisirent comme des chefs de brigands. Les peuples op-

primés se liguèrent contre les oppresseurs et formèrent des associations dont les plus célèbres furent : la *Ligue du Rhin* et la *Hanse teutonique*.

Les premiers Habsbourg, Rodolphe et Albert Ier, les empereurs des maisons de Luxembourg et de Bavière furent également impuissants à restaurer le pouvoir et à relever le prestige impérial.

Les vrais maîtres de l'empire furent alors les sept électeurs, c'est-à-dire les archevêques de Trèves, de Cologne et de Mayence ; le duc de Bavière, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le roi de Bohême.

32. La Bulle d'or. Ces grands feudataires obligèrent l'empereur Charles IV de Luxembourg à reconnaître officiellement leur puissance par la Bulle d'or.

Cet acte célèbre, ainsi appelé parce qu'il était scellé d'un sceau d'or, a été la constitution de l'empire pendant les temps modernes. En voici les principales dispositions :

Quand le trône impérial devient vacant, l'archevêque de Mayence, archichancelier de l'empire, doit convoquer dans les trois mois une diète électorale à Francfort. Après avoir prêté serment sur l'Evangile, les électeurs procèdent à l'élection, et il leur est interdit de quitter Francfort sans qu'elle soit consommée. Si, dans trente jours, tout n'est pas terminé, ils ne reçoivent pour toute nourriture que du pain et de l'eau.

Il y a sept électeurs de l'empire, dont trois ecclésiastiques (les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves) et quatre laïques (le roi de Bohême, le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg).

Le roi des Romains, héritier présomptif de l'empire, est élu à Francfort, sacré par l'archevêque de Cologne à Aix-la-Chapelle, et il doit tenir sa première diète à Nuremberg.

Les électeurs, égaux aux rois, ont le pas sur tous les autres princes de l'empire, et jugent en dernier ressort sur leurs terres, sans qu'on puisse en appeler devant un tribunal étranger; les crimes contre leurs personnes sont crimes de lèse-majesté; ils ont le droit exclusif de battre monnaie et de percevoir des péages.

La Bulle d'or contenait en outre certaines clauses destinées à rendre les guerres privées plus difficiles. Les hostilités ne devaient commencer que trois jours au moins après

la déclaration de guerre; il était interdit aux belligérants d'allumer des incendies, de se livrer à des pillages ou de commettre des vols en territoire ennemi. Enfin les Etats allemands ne pouvaient pas former de ligues ni de confédérations sans le consentement de la diète électorale et de l'empereur.

La Bulle d'or, fondement du droit politique de l'Allemagne dans les temps modernes, fut solennellement promulguée à Nuremberg (1356).

33. L'œuvre de Maximilien d'Autriche. — La Bulle ne fit point cesser l'anarchie dans l'empire. L'Allemagne continua d'être troublée par les guerres privées des seigneurs et par les brigandages de la petite noblesse. Comme les empereurs du quatorzième siècle, Wenceslas l'Ivrogne et Sigismond de Luxembourg furent impuissants à faire respecter leur autorité.

Ce fut seulement à la fin du quinzième siècle que Maximilien d'Autriche essaya de rétablir l'ordre et d'affermir le pouvoir impérial en Allemagne. En 1495, il créa la *Chambre impériale*, tribunal suprême chargé de juger les conflits entre les divers Etats allemands; cette Chambre avait le droit de prononcer la mise au ban de l'empire, c'est-à-dire la déchéance civile et politique. De plus, Maximilien divisa en dix cercles tout le corps germanique. Chaque cercle dut entretenir un corps de troupes destiné à faire respecter les décisions de la Chambre impériale.

Mais ces mesures ne furent pas efficaces. Maximilien ne réussit pas à créer en Allemagne l'unité politique, ni à fonder vraiment l'autorité impériale.

34. L'Italie. — Non moins que l'Allemagne, l'Italie fut déchirée pendant tout le moyen âge par des discordes intestines. La guerre éclatait à chaque instant entre les cités voisines; au sein de chaque ville, la lutte était acharnée entre les partis rivaux, Guelfes et Gibelins, aristocrates et démocrates, blancs et noirs, arts majeurs et arts mineurs, à Milan, Gênes, Venise et Florence; Angevins et Aragonais, à Naples; Colonna, Orsini, Gaëtani, Savelli, à Rome et dans les Etats de l'Eglise. Exils, proscriptions, confiscations, étaient infligés par les vainqueurs aux vaincus.

Cet état de troubles perpétuels fut mis à profit par des

chefs ambitieux, qui dans maintes villes, sous le nom de podestats, acquirent un pouvoir tyrannique. Tels furent, à Vérone, les Della Scala; à Mantoue, les Gonzague; à Ferrare, les d'Este; à Milan, les Visconti, puis les Sforza, qui prirent le titre de ducs de Milan; à Florence, les Médicis. A Rome, les grands papes de la fin du quinzième siècle, Nicolas V et Pie II, rétablirent leur autorité politique, et, dans le royaume de Naples, le despotisme des princes aragonais s'exerça plus cruellement que jamais. Seule, Venise conserva ses institutions oligarchiques.

35. L'Espagne. — Pendant tout le moyen âge, l'Espagne avait été non seulement morcelée en plusieurs royaumes, mais déchirée par l'anarchie. L'unité politique n'existait pas plus dans chaque Etat que l'unité territoriale dans la péninsule. Chaque pays avait ses Cortès, ou assemblée des trois ordres, qui discutaient les lois et votaient les impôts; chaque province avait ses privilèges ou *fueros*; chaque ville possédait ses coutumes locales ou ses franchises.

L'esprit provincial était favorable à ces libertés traditionnelles. L'opiniâtre Navarrais tenait à ses *fueros* comme à ses inaccessibles citadelles. L'Aragonais donnait raison au proverbe : « Donnez-lui un clou, il l'enfoncera avec sa tête mieux qu'avec un marteau. » Le Castillan, riche ou pauvre, se tenait pour noble et portait ses haillons avec la fierté d'un prince. Toutes les familles avaient des traditions de bravoure, des souvenirs de prouesses accomplies contre les Maures, et ces souvenirs entretenaient cette opinion, que le roi n'était qu'un chef de guerre et que les Espagnols étaient ses compagnons, non ses sujets. A chaque changement de règne, les Aragonais prêtaient le serment suivant : « Nous qui, séparément, sommes autant que vous, et qui, réunis, pouvons davantage, nous vous faisons notre roi, à condition que vous garderez nos privilèges; sinon, non. » Le grand juge ou *justiza*, nommé par les Cortès, surveillait le gouvernement et défendait les droits du peuple contre le roi et ses ministres.

Ce fut seulement sous Ferdinand et Isabelle que disparurent ces mœurs féodales, ces institutions anarchiques. Ferdinand d'ailleurs fit preuve, pour fonder l'unité politique de l'Espagne, d'une habileté profonde. Doux ou menaçant suivant les circonstances, il s'appuya toujours sur le

zèle de la foi, qui est le trait distinctif du caractère espagnol. Il opposa les uns aux autres les différents éléments qui constituaient l'anarchie de l'Espagne. Il autorisa les villes à former une vaste ligue ou *Hermandad*; par cette ligue, appelée la Sainte-Hermandad, et aussi par les révoltes des petits vassaux, il obtint la soumission des grands seigneurs; par les grands, celle des villes; par l'Inquisition, celle des uns et des autres. La réunion des trois grandes maîtrises d'Alcantara, de Calatrava et de Saint-Jacques, qu'il eut l'adresse de se faire déférer par les chevaliers, lui donna une armée et des biens immenses.

Par ses qualités comme par ses défauts, Ferdinand fut le Louis XI de l'Espagne. Philippe II, à l'apogée de sa puissance, disait : « C'est à lui que nous devons tout. »

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — **La royauté française sous saint Louis.**

Les actes et les paroles de saint Louis nous le montrent sans cesse appliqué à revendiquer pour la couronne les droits de souveraineté que les grands vassaux tenaient de leurs aïeux. Ce qu'il ne peut reprendre, il l'affaiblit en le partageant. Il ne pouvait enlever à la féodalité le droit de guerre, sur lequel elle reposait tout entière, mais il en gêne l'exercice par la trêve obligatoire de quarante jours, cette quarantaine-le-roi, pendant laquelle il se réservait d'intervenir dans le débat. Il ne peut ravir à la féodalité le droit de rendre la justice, mais il l'annule en élevant en face de la justice féodale une justice royale, plus équitable et plus douce; en interdisant dans ses domaines le duel judiciaire, remplacé par des preuves orales ou écrites; en multipliant les cas royaux, où l'appel était de droit et venait soustraire la cause au tribunal du seigneur, pour la porter à cette cour du roi qui devint le Parlement. Les barons, qui siégeaient d'abord dans cette cour, renoncèrent d'eux-mêmes à une tâche que rendait impossible la modification de la jurisprudence royale. Il fallait désormais, pour appliquer le droit romain qui se substituait peu à peu au droit féodal, du travail et de la patience. C'était donc la place du tiers état, des légistes, qui ressuscitaient, au profit de la royauté, les maximes despotiques du code impérial, et qui étaient prêts à les appliquer à tous les adversaires de l'autorité royale, quels qu'ils fussent, depuis le dernier des barons jusqu'au premier des évêques, jusqu'au pape lui-même. Des commissaires royaux allèrent dans les provinces rendre réelle et constante l'intervention salutaire du pouvoir central. La monnaie royale dut circuler dans toute la France et soutint contre la monnaie féodale, renfermée dans une province, une concurrence avantageuse et profitable à l'unité du royaume.

La liberté communale eut le sort de l'anarchie féodale; elle ne fut pas détruite, mais entamée et restreinte; le maire de la commune fut choisi par le roi sur quatre candidats présentés par les habitants

et il dut venir tous les ans à Paris rendre compte de son administration financière.

Même politique à l'égard de la cour de Rome : son influence n'est pas détruite, mais limitée; la liberté des élections canoniques est assurée aux églises et aux abbayes; il n'est pas interdit au Saint-Siège de lever des impôts en France, mais il ne peut le faire qu'en cas d'urgente nécessité et avec l'approbation préalable du roi.

Saint Louis continua donc, sans violence, mais avec une persévérante fermeté, l'œuvre héréditaire de la royauté capétienne. Il imita ses prédécesseurs, ses successeurs l'imiteront, et pourtant il ne ressemble à aucun d'eux.

Cet amour de la justice et du devoir, ces scrupules délicats de conscience, cette piété ferme et tranquille, ne devaient paraître ni avant, ni après lui sur le trône, et communiquent à son caractère une noble et touchante originalité. Il ne faut pas juger les services que de tels hommes rendent à la cause qu'ils ont soutenue par leurs seules actions, par leurs conquêtes matérielles et effectives : ce qu'ils ont été vaut mieux encore que ce qu'ils ont fait. Ils jettent dans la balance, comme un poids invisible et pourtant efficace, la sainteté de leur vie et la glorieuse pureté de leur mémoire.

PRÉVOST-PARADOL, *Essai sur l'histoire universelle;*
Paris, Hachette et C[ie].)

DEUXIÈME LECTURE. — **Les légistes.**

A la fin du treizième siècle, la royauté avait à sa disposition, sous les noms de sénéchaux, baillis, prévôts, etc., de véritables magistrats. Souvent, il est vrai, ces magistrats ne jugeaient pas seuls ; ils appelaient quelques hommes du lieu à rendre avec eux le jugement. C'était là un souvenir, un reste de l'intervention judiciaire de la société. Ces assesseurs accidentels des magistrats, qu'on appelait *jugeurs*, rendaient même, en certains lieux, le jugement véritable, et le bailli ne faisait guère que le prononcer. Pendant quelque temps se réunirent ainsi, autour des baillis, de petits possesseurs de fiefs, des chevaliers qui venaient remplir les fonctions de jugeurs. Mais, au bout d'un certain temps, par l'incapacité des anciens possesseurs de fiefs, par leur ignorance, par leur goût excessif pour la guerre, la chasse, etc., ils laissèrent échapper ce dernier débris du pouvoir judiciaire; et à la place des juges-chevaliers, des juges féodaux, se forma une classe d'hommes uniquement occupés d'étudier soit les coutumes, soit les lois écrites, et qui peu à peu, à titre soit de baillis, soit de jugeurs associés aux baillis, restèrent à peu près seuls en possession de l'administration de la justice. Ce fut la classe des *légistes;* et, après avoir été pris quelque temps, en partie du moins, dans le clergé, ils finirent par sortir, tous ou à peu près tous, de la bourgeoisie.

(GUIZOT, *Histoire de la civilisation en France*, Paris.)

TROISIÈME LECTURE. — **Extraits de la Grande Charte.**

« Jean, par la grâce de Dieu, roi des Anglais. Vous saurez que par l'inspiration du Seigneur, et pour le salut de notre âme, de celle de nos ancêtres et de nos successeurs, et par l'exaltation de la Sainte Eglise, nous avons concédé, par le conseil de nos prélats et de nos

fidèles, la charte suivante, qui demeurera inviolable pour nous et nos successeurs.

» D'abord l'Eglise d'Angleterre aura tous ses droits et privilèges, ses libres élections, son gouvernement intérieur...

» Nul escuage ou aide ne sera demandé que d'après le consentement du grand conseil du royaume, à moins qu'il ne s'agisse de nous racheter de la captivité, d'armer notre fils chevalier, ou de marier notre fille.

» Il en sera de même pour les aides de la cité de Londres : elle jouira de toutes ses anciennes libertés, tant sur terre que sur eau. Toutes les villes, bourgs, châteaux, les barons des cinq ports et tous les autres ports auront leurs anciennes libertés et coutumes.

» Pour la composition du grand conseil du royaume, nous appellerons les archevêques, les évêques, abbés, comtes, barons, nominativement par nos lettres, dans lesquelles sera exposé l'objet de la convocation, et, en outre, nous ferons généralement prévenir tous nos vassaux directs par nos baillis et vicomtes dans un terme qui ne peut être moindre de quarante jours, et, ce terme arrivé, il sera délibéré par les seigneurs, quoiqu'il puisse y en avoir parmi eux qui n'aient pas reçu de convocation spéciale...

» Aucun de nos constables ou baillis ne pourra prendre du blé ou des effets mobiliers, s'il n'en paye la valeur et sur l'appréciation du propriétaire auquel ces objets appartiennent. Nul de nos officiers ne pourra requérir chevaux et charrettes pour les transports à notre usage, s'il n'acquitte l'indemnité des anciens statuts. Ni constable ni vicomte ne pourront prendre du bois dans les forêts d'autrui sans son consentement...

» Il n'y aura qu'un seul poids et une même mesure par tout le royaume.

» Aucun homme libre ne sera arrêté ni emprisonné, ni mis hors la loi, ni exilé, ni atteint en aucune façon. Nous ne mettrons point et ne ferons point mettre la main sur lui, si ce n'est en vertu d'un jugement légal par ses pairs et selon la loi du pays.

» Nous ne vendrons, ne refuserons et ne retarderons pour personne le droit de justice.

» Les marchands auront pleine liberté de venir en Angleterre, d'en sortir, d'y rester, d'y voyager par terre et par eau pour vendre et acheter, sans aucune maltôte, selon les anciennes et droites coutumes du royaume, excepté durant les guerres avec le pays auquel ils appartiennent... »

Livres à consulter : H. MARTIN, MICHELET, DARESTE, BORDIER et CHARTON, V. DURUY, *Histoire de France.* — LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale.* — R. GREEN, *Histoire du peuple anglais.* — J. ZELLER, *Histoire d'Allemagne;* — *Histoire d'Italie.* — MARIÉJOL, *l'Espagne sous Ferdinand et Isabelle.*

CHAPITRE III

LA SOCIÉTÉ FÉODALE

PROGRAMME : **Formation des classes sociales, nobles, bourgeois, paysans, du dixième au quinzième siècle, particulièrement en France.**

SOMMAIRE

1. LA SOCIÉTÉ FÉODALE; SES ORIGINES. — Du dixième au quinzième siècle, la société fut féodale.

L'histoire de la société féodale est dominée par un grand fait : la fusion de la propriété et de la souveraineté. Tout seigneur féodal est propriétaire foncier. Les propriétés féodales s'appelaient des fiefs.

2. ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ FÉODALE. — Les seigneurs féodaux n'étaient pas égaux entre eux. Les uns étaient suzerains, les autres vassaux.

Le suzerain et le vassal étaient liés l'un à l'autre par un contrat. Le vassal devait au suzerain l'hommage, le serment de fidélité, le service militaire, le service de cour, les aides. En retour, le suzerain devait au vassal une protection constante.

3. LA VIE FÉODALE. — La vie d'un seigneur féodal était surtout militaire. Les seigneurs aimaient à faire de grandes chevauchées, telles que les Croisades; ou bien ils se battaient entre eux, de voisin à voisin; ou encore ils tyrannisaient leurs serfs.

Sous l'influence de l'Eglise, l'institution de la chevalerie adoucit peu à peu les mœurs féodales.

Le seigneur vivait dans son château, véritable forteresse garnie de tours et de créneaux.

A la fin du quinzième siècle, la noblesse féodale fit place à la noblesse de cour.

4. LES VILAINS. — Les vilains ou non-nobles ne faisaient pas partie de la société féodale. Ils devaient à leurs seigneurs des redevances en argent et en nature, des corvées; ils étaient soumis à la juridiction féodale.

5. LE DÉVELOPPEMENT DES VILLES. — Les habitants des villes ne tardèrent pas à améliorer leur condition. L'ensemble de leurs efforts constitue le mouvement communal.

Le mouvement communal a eu des causes diverses, suivant les régions, et il a abouti à des résultats différents. Dans la France du nord, plusieurs villes conquirent leur pleine indépendance, par exemple Laon, Amiens; ce furent les communes. Dans la France du centre et de l'ouest, les rois concédèrent aux villes certaines libertés municipales; ces villes furent des « villes de bourgeoisie ».

6. Le Tiers Etat. — Dans ces villes, libérées du joug féodal, se développa la classe bourgeoise ou Tiers Etat, dont le rôle devint important surtout au quatorzième et au quinzième siècle.

Le Parlement et l'Université de Paris étaient composés en grande partie de membres du Tiers Etat.

7. L'industrie et le commerce. — Les progrès de la vie urbaine s'expliquent aussi par l'essor que l'industrie et le commerce prirent dès le douzième siècle.

L'industrie était organisée en corps de métiers ou corporations. Le commerce se faisait, soit dans les grandes foires annuelles du Landit, de Champagne, de Beaucaire, soit par l'intermédiaire d'associations puissantes, appelées *hanses*.

8. Les paysans. — La condition des paysans ou vilains des campagnes s'améliora aussi. Le servage disparut presque partout; il fut aboli, en 1315, sur les domaines royaux par une ordonnance de Louis X. Les paysans commencèrent même à administrer leurs propres affaires, dans les communautés de villages.

Malgré ces progrès, la vie des paysans était loin d'être heureuse, à cause de la fréquence des guerres féodales.

9. La société en Europe au moyen age. — Du dixième au quinzième siècle, dans les divers pays de l'Europe occidentale et de l'Europe centrale, la société féodale prédomina. Mais, suivant les régions, telle ou telle classe de la société prit une importance plus grande. Telles furent : la bourgeoisie anglaise, la petite noblesse allemande, les classes commerçantes et industrielles dans l'Allemagne du Nord et la vallée du Rhin, dans les Flandres et en Italie.

RÉCIT

1. La société française du dixième au quinzième siècle. — Du dixième au quinzième siècle, la société française présente des caractères particuliers; elle ne ressemble ni à la société de l'époque gallo-romaine ou de l'époque franque, ni à la société moderne; c'est la société féodale.

Toutefois, elle ne demeura pas immuable pendant ces six siècles. Les différentes classes dont elle se composait, nobles, bourgeois, paysans, se transformèrent; la puissance des seigneurs diminua; la situation des bourgeois et des paysans s'améliora progressivement.

---

2. La noblesse féodale; ses origines. — Au premier rang de la société féodale se trouvent les nobles ou seigneurs. Tout seigneur est propriétaire; à cette époque, suivant la formule souvent citée, il n'y a pas de seigneur sans terre; il n'y a pas de terre sans seigneur. La propriété de chaque seigneur porte le nom de fief.

Les fiefs étaient d'origine très diverse. Dans certaines régions de la France, les anciennes *villas* gallo-romaines ou franques s'étaient maintenues malgré les invasions et les guerres civiles; leurs maîtres étaient devenus des seigneurs. Mais, le plus souvent, il faut chercher l'origine des fiefs dans les donations de terres que les rois barbares firent à leurs compagnons d'armes pendant et après les invasions. Ces terres furent primitivement données soit à titre irrévocable, soit à titre révocable et temporaire. Les premières étaient appelées alleux; les secondes, bénéfices. L'alleu était une propriété pleine et entière, héréditaire, soumise seulement au service militaire. Le bénéfice n'était que la possession d'une terre, à titre d'usufruit. Les possesseurs de bénéfices cherchèrent aussitôt à transformer leurs bénéfices en alleux. Le traité d'Andelot et la Constitution perpétuelle de Paris montrent que cette transformation s'accomplissait dès le sixième et le septième siècle. Bientôt les anciens bénéfices devinrent tous des propriétés héréditaires. Désormais ils s'appelèrent des fiefs : leurs possesseurs étaient astreints au service militaire, et l'on peut définir le fief : *une terre possédée en retour du service militaire.*

3. Les pouvoirs du seigneur. — A l'origine, le seigneur possédait seulement sur son domaine les droits que confère la propriété. Peu à peu, à mesure que l'autorité royale s'affaiblit, il usurpa les droits de souveraineté. Il gouverna son domaine comme s'il en avait été le roi. Il rendit la justice, perçut des impôts, leva des hommes d'armes. Les hommes de son domaine devinrent ses sujets. Il habita, comme les rois, un palais, le château féodal; il eut des gardes, une cour. Enfin il transmit à ses enfants son pouvoir devenu héréditaire (édit de Kiersy-sur-Oise, 877). Ainsi chaque fief devint un petit royaume et chaque seigneur un petit roi; ainsi s'accomplit la fusion de la souveraineté et de la propriété.

4. Organisation sociale de la féodalité; suzerains et vassaux. — Mais les seigneurs n'étaient pas tous égaux entre eux. Pendant les troubles de l'époque mérovingienne et surtout sous les successeurs de Charlemagne, l'indépendance complète avait été impossible pour les moyens et les petits propriétaires, exposés sans cesse aux convoi-

tises et aux empiétements de leurs puissants voisins. Pour sauvegarder sa terre, l'homme libre invoqua la protection d'un grand seigneur, de celui-là même dont il redoutait la violence; il se recommanda à lui.

Par la *recommandation*, il engageait sa terre à ce seigneur, qui la lui rendait sous condition du service militaire. Il devenait dès lors son *vassal*. C'est au huitième siècle que la *recommandation* fut surtout fréquente; dès Louis le Pieux elle était devenue une pratique courante, puisque le capitulaire de Mersen, promulgué en 847 par Charles le Chauve, ordonnait à tout homme libre de se choisir un seigneur.

Il en résulta que, dans la société féodale, parmi les seigneurs, les uns étaient suzerains, les autres étaient vassaux. Les droits et les devoirs réciproques des suzerains et des vassaux étaient réglés par le contrat féodal.

5. Le contrat féodal. — Le contrat féodal entre le suzerain et le vassal résultait des trois cérémonies de l'hommage, du serment de fidélité et de l'investiture, qui se célébraient toutes les fois qu'un vassal prenait possession de son fief.

Pour rendre l'hommage, le vassal enlevait son épée, sa ceinture, ses éperons; il se plaçait tête nue et un genou en terre devant son seigneur ou suzerain, qui lui prenait les mains.

A la suite de l'hommage venait le serment de fidélité. Après avoir prêté hommage à raison de la terre qu'il tenait du suzerain, le vassal lui engageait sa foi; il lui jurait de le servir fidèlement envers et contre tous.

Le serment de fidélité une fois prêté, le suzerain donnait au vassal l'investiture du fief, lui remettant une motte de gazon, ou une branche d'arbre, ou une poignée de terre, ou tel autre symbole. Alors seulement le vassal était en pleine possession de son fief : alors seulement il était réellement devenu l'*homme* de son seigneur.

6. Droits et devoirs des suzerains et des vassaux. — Les droits et les devoirs réciproques des suzerains et des vassaux étaient multiples.

Comme souverain de son vassal, le suzerain avait le droit d'exiger de lui des services.

Le premier de tous était le service militaire. Le vassal,

sur la réquisition de son seigneur, était tenu de le suivre, tantôt seul, tantôt avec tel ou tel nombre d'hommes, tantôt dans les limites du territoire féodal, tantôt partout, tantôt pour la défense seulement, tantôt pour l'attaque comme pour la défense. La durée de ce service militaire était ordinairement de quarante ou cinquante jours.

Le second service dû par le vassal à son suzerain était l'obligation d'assister son suzerain dans sa cour, toutes les fois qu'il la convoquait pour lui demander conseil ou pour prononcer des jugements. Le vassal était tenu de reconnaître la juridiction de son suzerain.

Il y avait une autre obligation féodale un peu plus incertaine, non dans son principe, mais dans son étendue. C'étaient les aides, secours pécuniaires que, dans certains cas exceptionnels, le vassal devait à son suzerain. Ces cas étaient au nombre de quatre : lorsque le seigneur était prisonnier, quand il armait chevalier son fils aîné, quand il mariait sa fille aînée; enfin, pendant les croisades, quand il partait pour la Terre Sainte.

Telles étaient les principales obligations des vassaux envers leurs suzerains. Les suzerains avaient encore d'autres droits, qui ne s'exerçaient que dans des circonstances particulières. Si le vassal mourait sans enfants, le suzerain pouvait s'emparer du fief vacant : c'était le droit de déshérence; si le vassal ne laissait à sa mort que des enfants mineurs, le suzerain avait, par le droit de tutelle, la garde de ces enfants; par le droit de garde-noble, l'administration du fief lui appartenait jusqu'à leur majorité. Si le fief était mal entretenu, le suzerain pouvait l'enlever à son vassal : c'était le droit de rachat; il le pouvait, à plus forte raison, lorsque le vassal était déclaré félon : c'était le droit de forfaiture.

En échange de tous ces droits, le suzerain devait à son vassal protection et justice contre tous ses ennemis; il devait de même protection et justice à sa veuve et à ses enfants.

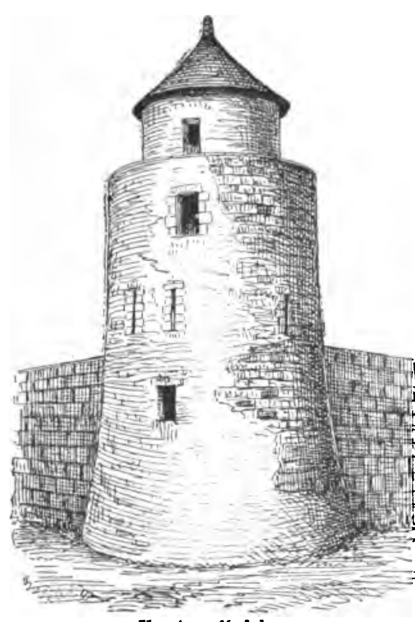
7. La vie d'un noble du dixième au treizième siècle. — Au moyen âge, tout noble ou seigneur était soldat.

Les seigneurs combattaient à cheval. Leurs armes étaient la hache d'armes, l'épée et la lance ; ils paraient les coups avec un bouclier de bois et de cuir, l'écu. Pour la bataille,

ils revêtaient le haubert, sorte de chemise en mailles de fer qui protégeait le corps depuis le menton jusqu'au genou ; ils portaient un heaume ou casque d'acier qui couvrait non seulement la tête, mais la nuque, les joues et le nez.

La guerre remplissait toute la vie des seigneurs. Aussi leurs mœurs étaient brutales, violentes, souvent féroces.

Incapables de supporter l'ennui du château, ils tyrannisaient leurs serfs pour se distraire, ravageant les moissons, courant la campagne avec leurs chiens et leurs chevaux, et se querellant entre eux pour les plus futiles motifs. Entre ces petits souverains, qui voyaient des meurtrières de leurs châteaux les frontières de leurs Etats, les occasions de guerre ne manquaient pas. L'asile donné à un serf fugitif, un voyageur rançonné sur la limite de deux seigneuries, un troupeau enlevé, suffisaient pour animer ces âmes irritables. Les serfs payaient de la ruine ou de la mort les folies de leurs maîtres. Le fils du sire de Coucy, Thomas de Marle, pour mieux vexer ses adversaires, empalait, écorchait, mutilait leurs paysans.



Une tour féodale.

Lorsque le seigneur n'allait pas à la guerre, il tenait sa cour de justice. Mais, dans la justice féodale, l'épée jouait encore un rôle. Le combat judiciaire était le fond de la procédure. Presque toujours les plaideurs y avaient recours. Le

vaincu perdait son procès ou bien était déclaré coupable.

Cet amour de la guerre, des combats, des coups d'épée, explique pourquoi les seigneurs féodaux partirent avec tant d'enthousiasme pour les premières croisades.

8. La chevalerie. — Peu à peu les mœurs féodales s'adoucirent, surtout sous l'influence de l'Eglise. Aux violences cruelles, souvent féroces, se substituèrent les exploits chevaleresques. Les nobles voulurent être de parfaits chevaliers. La chevalerie fut une forme plus humaine, plus chrétienne aussi, de la féodalité.



Chevaliers du onzième siècle.

Après avoir été page ou damoiseau de sept à quatorze ans, puis écuyer de quinze à vingt et un ans, le jeune seigneur était sacré solennellement chevalier. Il se préparait à cette initiation par des cérémonies symboliques. Le bain, signe de la pureté du corps et de l'âme, la veillée d'armes, la confession, la communion, précédaient la réception du nouveau chevalier. Le seigneur qui devait armer le chevalier le frappait de l'épée, en lui disant : « Je te fais chevalier au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Il lui faisait jurer de

consacrer ses armes à la défense des faibles et des opprimés. Puis il lui donnait l'*accolade* et lui ceignait l'épée. Les parrains d'armes couvraient le nouveau chevalier des diverses pièces de l'armure, et lui mettaient des éperons dorés, signe distinctif de la dignité de chevalier.

Le chevalier devait être d'une bravoure à toute épreuve; avoir le goût et le désir des aventures héroïques, être toujours prêt à combattre pour Dieu et pour sa dame, défendre sans hésiter les faibles et les opprimés. L'idéal du chevalier c'était Roland, Olivier, Arthur, l'un ou l'autre de ces héros dont les troubadours chantaient les exploits fameux.

Les sentiments chevaleresques inspirèrent la fondation des ordres militaires, tels que les Hospitaliers et les Templiers en Palestine, les chevaliers Teutoniques en Allemagne, les ordres de Saint-Jacques de Compostelle, de Calatrava et d'Alcantara en Espagne.

9. Le château féodal. — Lorsqu'il n'était pas à la guerre, le seigneur féodal vivait dans son château.

Pour construire ce château, on choisissait d'habitude le bord escarpé d'une rivière, un rocher à pic, un monticule au milieu d'une plaine; on creusait des fossés, on élevait une muraille épaisse, percée de meurtrières et garnie de créneaux et de machicoulis. Dans cette enceinte on bâtissait le manoir du seigneur : c'était d'ordinaire une construction carrée ou à pans coupés, divisée en trois étages. Le rez-de-chaussée servait de cave, de cellier et d'arsenal. Le premier étage était la demeure du maître et de sa famille; c'était une grande chambre garnie d'une vaste cheminée; des troncs d'arbres flambaient dans l'âtre; de la paille hachée étendue sur le sol tenait lieu de tapis. Au-dessus s'étendait la plate-forme, où montaient les hommes d'armes en cas de siège. A l'un des angles s'élevait une guérite de pierre, pourvue d'une grosse cloche et gardée par le guetteur du château. Le guetteur interrogeait du regard l'horizon; s'il apercevait l'ennemi, il sonnait la cloche d'alarme, et le branle-bas du combat commençait. Alors le paysan quittait sa vigne ou son champ, il accourait vers son hameau, blotti au pied du donjon féodal; il emmenait sa femme et ses enfants, il poussait devant lui son bœuf de labour, il entrait dans la cour du château, et venait lutter derrière le pont-levis pour la défense commune.

10. La féodalité ecclésiastique. — Les membres du clergé faisaient partie, comme les laïques, de la société féodale. Ils possédaient d'immenses domaines, qui leur avaient été donnés ou légués par la piété des fidèles. Les évêques, chefs des diocèses, et les abbés, chefs des monastères, étaient de puissants seigneurs. Ils exerçaient les droits et remplissaient les devoirs féodaux. Comme ils ne pouvaient eux-mêmes, en raison de leur caractère ecclésiastique, conduire à la guerre les hommes d'armes qu'ils levaient sur leurs fiefs, ils en confiaient le commandement à des *avoués* ou *vidames* laïques. La juridiction des seigneurs ecclésiastiques devint de plus en plus étendue, et leurs tribunaux s'emparèrent bientôt de tous les procès qui, directement ou indirectement, touchaient à la religion. La féodalité ecclésiastique ne joua pas au moyen âge un rôle moins important que la féodalité laïque.

11. Décadence de la noblesse féodale au quatorzième et au quinzième siècle. — Très puissante et très brillante encore au treizième siècle, la noblesse féodale tomba peu à peu en décadence. Décimée par les guerres privées, ruinée par les croisades, elle fut incapable de défendre ses prérogatives contre la royauté, et elle cessa bientôt de former dans le royaume une classe redoutable.

Attachés à leurs anciennes mœurs, dédaignant les progrès que faisaient les armements et l'art militaire, les seigneurs féodaux subirent, pendant la guerre de Cent ans, les plus humiliants désastres. Leur rôle sur les champs de bataille était désormais fini.

Ils essayèrent en vain, pendant le quinzième siècle, de résister aux progrès de l'absolutisme royal. Durement châtiés ou battus par Charles VII, par Louis XI, par la régente Anne de Beaujeu, ils renoncèrent finalement à leurs prétentions; ils vinrent se grouper autour du roi, prêts à le suivre dans les expéditions aventureuses des guerres d'Italie.

La noblesse féodale, à la fin du quinzième siècle, fit place à la noblesse de cour.

---

12. Les vilains. — Tous ceux qui n'étaient pas nobles et qui n'appartenaient pas au clergé étaient confondus dans la classe des *vilains*. Ce nom désignait primitivement les

paysans qui résidaient sur les domaines (en latin, *villæ*) des seigneurs. Plus tard, il fut étendu aux habitants des villes.

Parmi les vilains, les uns étaient d'anciens hommes libres qui s'étaient *recommandés* sous condition, non point du service militaire, mais d'une redevance en argent ou *cens*; de là la terre qu'ils *tenaient* du seigneur prit le nom de *tenure censive*. Ces vilains étaient appelés *francs* ou libres. Les autres vilains descendaient d'anciens esclaves : aussi les appelait-on *serfs*, et la terre qu'ils cultivaient portait le nom de *tenure servile*. Malgré cette différence, la condition de tous les vilains était à peu près la même, à l'origine.

13. Condition des vilains. — Les vilains cultivaient la terre qui leur avait été cédée par le seigneur. Ils la pos-



Vilains laboureurs.

sédaient à titre héréditaire; ils la transmettaient à leurs enfants. Le seigneur ne pouvait la reprendre que s'ils ne s'acquittaient pas des obligations qui leur étaient imposées.

Les obligations des vilains étaient nombreuses, et leurs charges étaient fort lourdes.

1° Ils devaient à leur seigneur un droit de fermage pour leurs terres, le cens; des taxes personnelles, la taille et la capitation qui ne pesait que sur les serfs; enfin, des redevances en nature (blé, avoine, œufs, volailles, etc.).

2° Ils étaient tenus d'aller, sur les terres du seigneur,

labourer, moissonner, faucher, faner, couper le bois; c'étaient les corvées.

3° Ils devaient porter leur blé pour le moudre au moulin du seigneur, leur pain pour le faire cuire au four du seigneur, leur raisin pour le presser au pressoir du seigneur; pour la mouture de leur blé, pour la cuisson de leur pain, pour la fabrication de leur vin, ils payaient une redevance au seigneur.

4° Enfin ils étaient soumis à la justice du seigneur, qui pouvait leur infliger des amendes, confisquer leurs biens, même les condamner à mort.

Ainsi, pour les vilains, le seigneur était non seulement un propriétaire, mais un souverain dont le pouvoir était absolu et le plus souvent très despotique.

14. Le développement des villes; ses causes. — La condition des vilains s'améliora peu à peu, sous l'influence de causes très diverses. Ces progrès s'accomplirent plus tôt et plus vite dans les villes.

Les villes, au moyen âge, étaient, soit des cités d'origine romaine, soit des agglomérations qui s'étaient formées autour d'une *villa* seigneuriale ou de quelque abbaye. Les unes et les autres étaient tombées au pouvoir soit du roi, soit d'un évêque, soit d'un seigneur. Leur condition était à peu près la même partout. Le seigneur prélevait arbitrairement des taxes, jugeait les habitants, exerçait un gouvernement absolu. Mais bientôt, les habitants des villes, les bourgeois, devenus plus riches par le développement de l'industrie et du commerce, cherchèrent à améliorer leur condition et à établir un régime plus régulier.

L'ensemble de ces efforts constitue le mouvement communal, l'un des phénomènes les plus importants de l'histoire de l'Europe et de la France, au moyen âge.

15. Le mouvement communal ; ses diverses formes. — Plusieurs historiens ont cru que le mouvement communal s'était produit partout pour les mêmes raisons et sous la même forme. Les uns lui attribuaient comme cause principale la permanence ou tout au moins le souvenir des institutions municipales de l'époque romaine; les autres en cherchaient l'origine dans une coutume germanique, la *ghilde* ou corporation formée des gens qui pratiquaient le même métier.

En réalité, le mouvement communal n'a pas eu partout les mêmes causes ; ces causes ont été différentes suivant les régions; différente aussi a été l'organisation des villes.

Dans le Midi, par exemple, où les souvenirs de l'époque romaine s'étaient mieux conservés, les villes, Marseille, Nîmes, Carcassonne, Toulouse, ne subirent jamais complètement l'oppression féodale; elles furent, de bonne heure, de vraies républiques indépendantes; chacune d'elles avait ses armoiries, frappait monnaie, déclarait la guerre, signait des traités de paix.

Dans l'Est, en Lorraine, en Franche-Comté, en Alsace,



Sceau de la ville de Nîmes.

les villes telles que Metz, Besançon, Strasbourg, qui dépendaient de l'Empire, traversèrent les mêmes vicissitudes que les villes impériales; elles conquirent leur liberté plus tard que les autres villes françaises ; mais, quand elles l'eurent conquise, elles furent, pendant plusieurs siècles, dans la pleine acception du mot, des « Etats souverains ». (RAMBAUD.)

Dans le centre et le nord du royaume, les deux types de villes les plus importants au moyen âge furent les communes proprement dites et les villes de bourgeoisie.

16. Les communes proprement dites. — Dans le nord de la France, la féodalité était toute-puissante aux dixième et onzième siècles. Les seigneurs, barons ou évêques, gouvernaient arbitrairement les villes; non seulement les habitants de ces villes ne pouvaient pas administrer librement leur cité, mais ils ne possédaient aucune garantie contre l'excès des impôts et les abus des justices seigneuriales.

Alors les artisans et les marchands, groupés en corporations, se servirent de leurs associations professionnelles pour former une association municipale; ils s'engagèrent à se défendre les uns les autres contre la tyrannie du seigneur. C'est ce qu'on appela *jurer la commune*. Les bourgeois ainsi associés obtinrent, soit à prix d'argent, soit les armes à la main, des concessions stipulées dans un contrat qui était la *charte* de la commune. Les chartes livraient à la cité les droits de justice, réglaient le service militaire et les redevances dues par les bourgeois, assuraient à ceux-ci le droit d'élire leurs magistrats et de se gouverner suivant leurs propres lois. Amiens, Beauvais, Saint-Quentin, Soissons, Noyon, Laon, obtinrent ainsi, après des luttes sanglantes, ces précieuses franchises municipales.

La commune, affranchie, a ses magistrats municipaux, les échevins, présidés par un maire. « Elle a sur tous ses membres le droit de justice; elle a son pilori, sa potence, son bourreau. Elle a le droit de paix et de guerre, comme un baron souverain; elle a sa milice, dont font partie tous les citoyens en âge de porter les armes; elle a son enceinte fortifiée pour la défendre contre l'ennemi du dehors, son hôtel de ville qui bientôt rivalisera de magnificence avec sa cathédrale, sa tour du beffroi, du haut de laquelle le guetteur surveille ce qui se passe dans la campagne. Elle a sa cloche communale, qui sonne pour convoquer les échevins au conseil, pour annoncer l'heure du couvre-feu, ou pour appeler aux armes les citoyens. Elle a son trésor alimenté par les contributions des habitants et par les amendes de sa justice; son sceau qui représente parfois le maire en costume de chevalier; ses armoiries, signe de sa haute seigneurie[1]. »

17. Les villes de bourgeoisie. — Les villes du Cen-

1. Rambaud, *Histoire de la civilisation française.*

tre ne jouirent pas de libertés aussi complètes; elles subirent l'action de la politique royale. Dans cette région, le roi fut assez fort pour empêcher presque toujours l'émancipation complète, assez sage pour accorder aux bourgeois les libertés les plus indispensables. Les villes de cette région n'eurent ni magistrats élus, ni beffroi, ni sceau communal. Leurs milices furent commandées, les impôts y furent perçus, la justice y fut rendue par les officiers du roi. Seulement l'ancien arbitraire dans les impôts et dans la justice fut supprimé. Les habitants de ces villes reçurent des chartes octroyées qui leur assurèrent des garanties contre l'oppression. Le modèle de ces chartes fut celle qui fut accordée par Louis VII à la petite ville de Lorris en Gâtinais, et qui fut ensuite concédée à près de trois cents villes ou bourgs de l'Ile-de-France, de l'Orléanais, du Berry, de la Touraine.

Les villes ainsi organisées s'appelèrent des villes de bourgeoisie; leurs habitants étaient des « bourgeois du roi ».

Il y eut aussi beaucoup de villes de bourgeoisie dans l'Ouest, en Normandie, dans le Poitou et la Saintonge; c'était le roi d'Angleterre, duc de Normandie et duc d'Aquitaine, qui leur avait concédé leurs chartes.


Bourgeois du quatorzième siècle.

18. Naissance et progrès du tiers état. — Dans ces villes, plus ou moins complètement libérées du joug féodal, « grandit un peuple de bourgeois fiers, courageux, habitués à la discussion. Elles furent le rude berceau du tiers état français. » (RAMBAUD.) Composée surtout des négociants et des artisans, que l'industrie et le commerce enrichissaient, ou du moins faisaient vivre, cette classe nouvelle prit bientôt rang à côté de la noblesse laïque et du clergé. Elle acquit rapidement dans le royaume une influence considérable. Elle

fournit au pouvoir royal ses conseillers, les légistes, qui lui rendirent de si grands services dans le gouvernement et dans l'administration de la justice. Elle aida souvent la royauté dans sa lutte contre les ennemis de l'autorité centrale. Ce fut sous Philippe le Bel que le tiers état fut appelé pour la première fois à jouer un rôle politique; il fut unanime à soutenir le roi dans sa résistance aux prétentions du pape Boniface VIII.

19. Les grands corps bourgeois ; le Parlement ; l'Université. — Les bourgeois contribuèrent au développement et à l'éclat du Parlement et de l'Université.

Le Parlement, qui n'avait été à l'origine que la section judiciaire de la Cour du roi, devint, à partir de saint Louis, un corps permanent et indépendant. Peu à peu, les seigneurs qui en faisaient partie, mais qui ignoraient le droit et la jurisprudence, cédèrent la place aux légistes de profession ; or, ces légistes étaient presque tous des bourgeois ou des gens de très petite noblesse, qui faisaient cause commune avec les bourgeois. Définitivement organisé par Charles V et Charles VII, doté du droit de casser les arrêts des autres cours de justice, appelé même à enregistrer les ordonnances royales, le Parlement devint, au quinzième siècle, un des corps les plus importants de l'Etat. Ses membres formèrent ce qu'on appelait la noblesse de robe.



Un docteur de l'Université de Paris (quinzième siècle).

Le rôle du tiers état dans l'Université fut aussi très marqué. Bien qu'à l'origine l'Université de Paris eût presque un caractère ecclésiastique, elle recrutait surtout ses maîtres et ses écoliers dans la classe des bourgeois. Elle avait reçu de Philippe-Auguste d'importants privilèges; elle tenait des assemblées générales ; elle élisait son recteur et ses dignitaires ; elle avait sa juridiction spéciale. Au treizième siècle, elle était le foyer de lumières le plus brillant de toute l'Europe occidentale. A la fin du quatorzième siècle et au début du quin-

zième, elle prit l'initiative de faire cesser le grand schisme et d'abattre les hérésies qui divisaient l'Eglise, en même temps qu'elle demandait par l'organe de son chancelier, Gerson, que l'on introduisît des réformes dans les mœurs et le gouvernement ecclésiastiques.

20. L'industrie; les corporations. — Les bourgeois qui ne faisaient point partie de la noblesse de robe, ou qui ne se rattachaient pas à l'Université, vivaient de l'industrie ou du commerce.

D'abord peu prospère, l'industrie prit un grand essor dans l'Europe occidentale à la suite des croisades; on vit se créer à cette époque des filatures de coton, des manufactures de soieries et de tapis, des verreries, des fabriques de fourrures et de gants; les industries d'art, en particulier l'orfèvrerie, la ciselure, le travail de l'ivoire, se développèrent beaucoup pendant le treizième siècle.



Armoiries des potiers d'étain de Lyon.

Toutes ces industries étaient constituées en *corps de métiers* ou *corporations*. Le principe de cette organisation n'était autre que celui de l'association. Chaque corporation était un groupe fermé, dans lequel on ne pouvait être admis qu'après un certain temps d'apprentissage; les membres du groupe s'appelaient *ouvriers*, *compagnons* ou *valets;* ils ne pouvaient devenir *patrons* ou *maîtres* qu'après avoir subi un examen devant les maîtres et avoir justifié de leur habileté par un *chef-d'œuvre*. Les règlements ou *statuts* de chaque corporation étaient appliqués et sauvegardés par la *maîtrise* ou *jurande*, conseil composé de maîtres. Chaque corporation avait son trésor commun, qui jouait souvent le rôle d'une caisse de secours mutuels; elle prévenait les fraudes, jugeait les différends, et assurait une protection efficace à tous ses membres. A Paris seulement, il y avait sous saint Louis cent cinquante corporations.

21. Le commerce; les foires. — Les progrès de l'industrie contribuèrent à la prospérité du commerce. Jadis les produits fabriqués dans chaque ville pour la vie quoti-

dienne se vendaient sur place au fur et à mesure des besoins de la population locale. Au douzième et au treizième siècle, le commerce se fit international, et certaines villes devinrent le rendez-vous des marchands de tous les pays. C'était dans ces villes ou auprès de ces villes que se tenaient les grandes foires du moyen âge. Les principales foires de France étaient celles du Landit, entre Saint-Denis et Paris; de Beaucaire sur le Rhône; de Narbonne, de Lyon, et surtout les foires de Champagne, dont les deux plus importantes étaient les deux grandes foires de Troyes, qui duraient chacune près de deux mois. En quelques jours toute une ville d'échoppes et de boutiques se trouvait improvisée; là s'étalaient des marchandises venues de tous les points de la France, de la Flandre, de l'Allemagne, de la Suède, de l'Italie, de l'Espagne, de Tunis, de l'Egypte, de Chypre et de la Grèce. Les grandes cités commerciales, Barcelone, Montpellier, Venise, Gênes, Rouen, possédaient sur ce champ de foire des halles permanentes.

22. Les hanses. — Le commerce avait été pendant longtemps entravé par le manque de sécurité et par la multitude des péages établis sur les routes; aussi les marchands avaient-ils éprouvé le besoin de s'unir entre eux pour se défendre contre les dangers et les obstacles de toutes sortes qu'ils rencontraient. Ils avaient formé des associations commerciales appelées *hanses*. Dans le nord de la France, l'une des plus importantes était la hanse parisienne des *Marchands de l'eau*, l'ancienne association des *Nautes de la Seine*, qui existait déjà sous l'empire romain. Ces marchands de l'eau avaient obtenu du roi le monopole de la batellerie sur la Seine moyenne. A Rouen, une association semblable s'était constituée sous le nom de *Compagnie normande*. D'autres hanses étaient formées par une fédération de villes commerciales; ainsi, dans la mer du Nord, la *hanse de Londres*. En Allemagne, où l'ordre et la sécurité manquaient plus qu'ailleurs, s'étaient développées des hanses très puissantes : la *Ligue du Rhin* et la *Hanse teutonique*, dont le noyau principal était formé par les ports de l'Allemagne septentrionale.

Toutes ces associations commerciales avaient leurs milices et leurs bateaux de guerre. Elles ne craignaient pas d'entrer en lutte avec les pirates de terre et de mer, qui infestaient

les principales voies du négoce. Elles contribuèrent puissamment à répandre en Europe un peu de sécurité et à faciliter les communications de pays à pays.

23. Les paysans. — Les vilains qui n'habitaient pas les villes furent de bonne heure distingués des bourgeois par le nom de *paysans*. Les paysans vivaient sur les domaines des seigneurs, groupés en villages plus ou moins importants. Les villages étaient situés d'habitude au pied du château féodal.

Les paysans ne conquirent pas les mêmes libertés que les bourgeois des villes. Pourtant leur condition s'améliora, et peu à peu la classe rurale secoua, elle aussi, le joug que les seigneurs lui avaient si durement imposé à l'origine.

24. L'abolition du servage; l'ordonnance de Louis X. — L'un des progrès les plus importants que fit la classe rurale fut l'abolition du servage. Ce qui distinguait surtout les vilains serfs des vilains francs, c'est qu'ils étaient entièrement soumis aux caprices de leur seigneur; suivant la formule connue, ils étaient taillables et corvéables à merci.

Mais il arriva que les nobles renoncèrent d'eux-mêmes à ces droits arbitraires. Ainsi, pendant les croisades, lorsqu'un seigneur était obligé de se procurer beaucoup d'argent pour entreprendre ces longues chevauchées, il accordait la franchise à ses serfs moyennant une certaine somme payée tout d'un coup. Les vilains serfs devenaient alors des vilains francs; leurs redevances étaient fixées et ne pouvaient plus être à chaque instant augmentées par la seule volonté du seigneur. Beaucoup d'autres causes contribuèrent à la diminution progressive du servage.

Enfin au début du quatorzième siècle, en 1315, le roi de France Louis X promulgua une ordonnance qui affranchissait en masse tous les serfs du domaine royal. En voici quelques extraits: « Comme, selon le droit de nature, chacun doit naître franc et comme, par anciens usages et coutumes..., moult de personnes de notre commun peuple sont chues en liens de servitude de diverses conditions..., avons ordonné et ordonnons que, généralement par tout notre royaume, telles servitudes soient ramenées à franchise et qu'à tous ceux qui sont chus en liens de servitude, franchise soit donnée à bonnes et convenables conditions... » Ces

« bonnes et convenables conditions » étaient le paiement par chacun des serfs d'une certaine somme.

25. Les contrats et les baux. — La situation des vilains francs s'améliora elle aussi. A l'origine, les seigneurs avaient fixé, de par leur seule autorité, les diverses obligations, redevances et charges, auxquelles étaient astreints leurs tenanciers. Bientôt ils substituèrent à ce despotisme l'usage des contrats librement acceptés par les paysans. Certaines terres, par exemple, étaient affermées par les seigneurs à des vilains, comme elles le seraient aujourd'hui par de simples propriétaires à leurs fermiers ou métayers : les conditions de fermage étaient réglées par un bail. Tantôt le prix de la location était une somme d'argent fixée d'avance; tantôt le seigneur se réservait la moitié, le tiers, le sixième de la récolte.

26. Les communautés de villages. — Bientôt même les villages eurent un rudiment d'organisation municipale. « Leurs habitants, avec la permission du seigneur, tinrent des assemblées, le dimanche, devant leur église, pour délibérer sur les affaires de la communauté. Ces assemblées comprenaient tous les chefs de famille. Les villages avaient à leur tête, outre l'agent du seigneur, des chefs désignés par eux, ordinairement avec le consentement du seigneur. Ces chefs étaient d'habitude des « syndics » ; parfois il n'y en avait qu'un, qui portait le nom de « maire ». Le village n'avait pas de beffroi, mais il avait son clocher ; la cloche appelait également les fidèles à l'office et les habitants à l'assemblée. Le village levait des deniers pour subvenir à ses dépenses. Il procédait à la répartition des taxes levées par les seigneurs ou par le roi. Dans ces communautés de villages, il y avait un commencement de libre gouvernement. (D'après RAMBAUD.)

27. La vie du paysan au moyen âge. — Malgré ces progrès, la vie du paysan au moyen âge était loin d'être heureuse.

Les vilains souffraient, beaucoup plus que les seigneurs eux-mêmes, des guerres féodales. Leurs champs étaient dévastés, leurs cabanes étaient brûlées ou détruites; leurs femmes, leurs enfants, étaient mutilés, violentés, massa-

crés; les tortures les plus atroces leur étaient souvent infligées.

Non moins que les guerres privées, les chasses, passe-temps favori des seigneurs qui ne se battaient pas, causaient au paysan les plus grands dommages. Le paysan n'avait pas le droit de tuer le gibier; il ne pouvait même pas se débarrasser des lapins qui infestaient ses cultures; sous le règne de saint Louis, le sire de Coucy fit pendre trois jeunes gens, coupables d'avoir tué des lapins sur ses terres. Seul, le seigneur avait le droit de chasse; il en usait et abusait, saccageant sans scrupule les terres labourées, détruisant les récoltes à demi mûres.

Ce n'était pas tout. Par le droit de gîte, le seigneur pouvait s'établir dans la maison de ses sujets; il pouvait, par le droit de pourvoirie, s'emparer de tout ce qui lui convenait, charrettes, chevaux, meubles, provisions.

Si l'on ajoute enfin les famines et les épidémies qui régnaient souvent dans les campagnes, on voit combien le moyen âge fut pour les paysans une époque de souffrances et d'oppression.

---

28. La société anglaise; les barons. — Dans toute l'Europe occidentale et centrale, comme en France, la société fut féodale du dixième à la fin du quinzième siècle. Elle ne fut pourtant pas uniforme, elle varia suivant les pays.

En Angleterre, la féodalité, au lieu de se développer spontanément, fut organisée, pour ainsi dire d'un seul coup, par la royauté elle-même. Il en résulte qu'il n'y eut pas en Angleterre de grands vassaux, indépendants en fait de l'autorité royale. Le roi fut, sans contestation, le suzerain de tous les barons. Et d'autre part, dans chaque domaine féodal, les tenanciers juraient fidélité, non seulement à leur propre seigneur, mais au roi.

Les fiefs les plus importants, créés au profit des compagnons de Guillaume le Conquérant, étaient fort éloignés les uns des autres; toute coalition entre les grands vassaux était par là rendue fort difficile. Les barons anglais arrachèrent à la royauté des concessions politiques, mais ils ne contestèrent jamais la suzeraineté du roi ni le principe même de son autorité.

Les nobles anglais vivaient dans des manoirs, demeures

fortifiées, d'un aspect moins terrible que la plupart des châteaux féodaux de France.

29. La bourgeoisie anglaise ; les Communes. — En Angleterre comme en France, les premiers progrès de l'industrie et du commerce enrichirent surtout les habitants des villes. Mais, tandis qu'en France les villes durent se révolter contre l'oppression des seigneurs féodaux, en Angleterre elles associèrent leurs intérêts à ceux des barons, pour secouer le joug de l'autorité royale. C'est pourquoi les bourgeois des villes furent appelés dès le treizième siècle à siéger dans les Parlements, à côté des barons, des chevaliers et des prélats. Ce fut là l'origine de la « Chambre des Communes ».

Parmi les villes anglaises, Londres occupait déjà le premier rang. Elle avait obtenu de Guillaume le Conquérant et de ses premiers successeurs des franchises importantes. Les bourgeois de Londres s'assemblaient pour délibérer sur leurs affaires municipales ; c'était la cloche de Saint-Paul qui les convoquait à ces assemblées. Dès la fin du douzième siècle, Londres avait un maire à sa tête.

Pendant le moyen âge, la bourgeoisie anglaise fit des progrès incessants. Le double commerce du blé et de la laine lui procura une remarquable prospérité. Les négociants anglais étaient surtout en relations avec la Flandre et l'Aquitaine.

---

30. La noblesse allemande. — La féodalité allemande présente, elle aussi, des caractères distinctifs. Ces caractères sont opposés à ceux de la féodalité anglaise. Tandis qu'en Angleterre le roi est le suzerain incontesté, en Allemagne au contraire l'empereur voit son autorité réelle décliner de plus en plus. Sans doute les empereurs du onzième et du douzième siècle avaient lutté avec énergie contre les puissants seigneurs de Saxe, de Franconie, de Souabe, de Bohême. Ils réussirent même à démembrer plusieurs de ces grands fiefs. Mais cette politique eut pour résultat d'augmenter presque à l'infini le nombre des petits fiefs, dont les chefs devinrent de véritables souverains locaux. C'est alors que commencent à se multiplier, dans l'est et le sud de l'Allemagne, ces châteaux forts presque

inaccessibles, demeurés célèbres sous le nom de *Burgs*. Leurs maîtres, les Burgraves, à la fois seigneurs et brigands, ne reconnaissaient au-dessus d'eux aucune autorité. Un historien allemand a dit : « Aux douzième et treizième siècles, le titre de burgrave prend rang immédiatement après le titre de roi. » V. Hugo en a tracé un portrait saisissant :

Ces burgraves sont grands. Les marquis des frontières,
Les comtes souverains, les ducs fils des rois goths,
Se courbent devant eux jusqu'à leur être égaux.
Le burg, plein de clairons, de chansons, de huées,
Se dresse inaccessible au milieu des nuées.
Mille soldats partout, bandits aux yeux ardents,
Veillent, l'arc et la lance au poing, l'épée aux dents.
Tout protège et défend cet antre inabordable.....

(*Les Burgraves*, sc. I.)

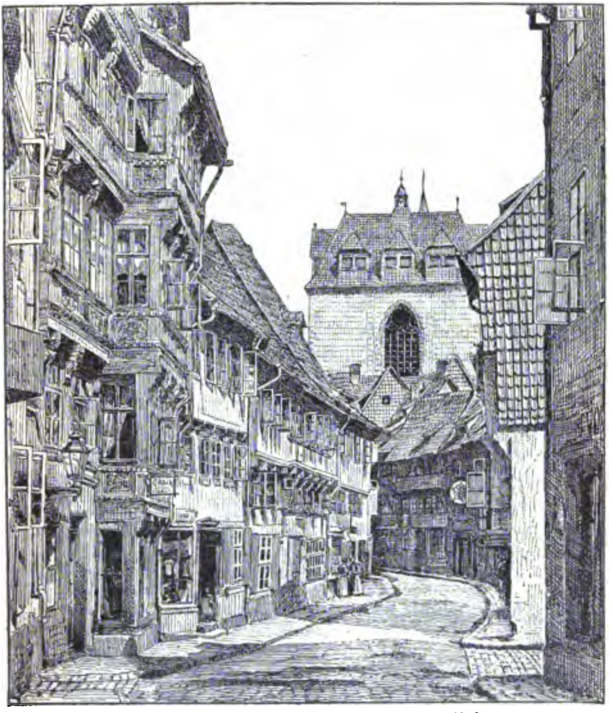
L'Allemagne s'émiette de plus en plus. Cet émiettement et l'anarchie qui en est la conséquence sont surtout frappants au quatorzième et au début du quinzième siècle. Les seigneurs allemands demeurent, jusque dans les temps modernes, des chevaliers pillards, rebelles à toute autorité.

31. Les villes libres. — Le caractère particulier de la féodalité allemande favorisa les progrès des villes et de la bourgeoisie urbaine. En France, l'indépendance communale, victorieuse des seigneurs, fut détruite par la royauté. En Allemagne, elle profita au contraire de la faiblesse des empereurs. Les villes, enrichies par le commerce et l'industrie, chassèrent peu à peu soit les baillis impériaux, soit les agents des seigneurs laïques ou ecclésiastiques. Elles se donnèrent des institutions autonomes et devinrent, en l'absence de tout pouvoir central fortement organisé, de véritables républiques. Les plus importantes des villes libres au moyen âge furent : dans la vallée du Rhin, Mulhouse, Strasbourg, Worms, Cologne, Aix-la-Chapelle ; dans l'Allemagne du Nord, Brême, Hambourg et Lubeck ; dans l'Allemagne du Sud, Nuremberg, Ratisbonne, Augsbourg et Ulm.

Dans chacune de ces villes, la bourgeoisie était riche et puissante. Les industriels, organisés en corporations ; les marchands, organisés en associations ou ghildes, s'étaient fait concéder de nombreux privilèges ; les foires, fréquentes et animées, attiraient, au moins une fois par an, là où elles

se tenaient, beaucoup d'étrangers ; il en résultait une grande prospérité.

En outre, pour mieux se protéger contre les brigandages des chevaliers, ces villes formaient entre elles des ligues ou hanses. La plus fameuse et la plus puissante des ligues



Rue d'une ville allemande au quinzième siècle.

allemandes fut la Ligue hanséatique, ou Hanse Teutonique, qui s'étendit, hors de l'Allemagne, dans les pays scandinaves et dans les Flandres. « De Londres à Novgorod-la-Grande, en Russie, sur tous les navires de commerce, sur tous les comptoirs flottait le pavillon de la Hanse ; ces marchands étaient maîtres des pêcheries, des mines, de l'industrie de l'Allemagne. »

32. Les villes desFlandres. — Parmi les régions comprises dans l'Empire d'Allemagne, aucune ne fut à cette époque plus active et plus riche que les Flandres ou Pays-Bas. Les facteurs essentiels de la civilisation y étaient alors, comme aujourd'hui, le commerce et l'industrie. C'est au commerce et à l'industrie qu'Ypres, Gand, Bruges, Anvers, Bruxelles, Louvain, Liège, doivent leur prospérité.

Les ports de Flandre sont, au quatorzième siècle, les premiers ports de l'Europe occidentale. Toutes les nations de l'Occident y sont représentées: Espagnols, Italiens, Portugais, Anglais, Français, y possèdent des entrepôts.

Mais la vie industrielle n'est pas moins intense en Flandre que la vie commerciale. L'industrie textile est l'industrie nationale des Flamands: à côté de la fabrication des draps, la pêche du hareng, l'extraction de la houille, l'exploitation des carrières de pierre et de marbre occupent de nombreux ouvriers.

Dans ces villes, qui vivent du commerce et de l'industrie, la puissance économique, qui engendre la prépondérance politique, appartient d'abord aux riches marchands, groupés en ghildes ou syndicats. Contre eux se dressent bientôt les artisans, répartis en métiers, qui forment le parti populaire. Des luttes sanglantes éclatent entre les marchands, qui constituent le patriciat urbain, et la démocratie ouvrière. Cette dernière finit par l'emporter.

Mais toutes ces villes ont des intérêts divers. Elles ne peuvent s'entendre. Elles ont des conflits violents. A la fin du quatorzième et au quinzième siècle, les ducs de Bourgogne, devenus maîtres des Pays-Bas, en profitent pour imposer partout leur autorité despotique.

---

33. Les villes italiennes. — En Italie, comme en Allemagne et dans les Flandres, l'absence de tout pouvoir central fortement constitué donna libre essor aux villes et à l'esprit d'initiative municipale.

Deux régions de l'Italie virent surtout le régime urbain se développer et atteindre un éclat inouï: la Lombardie et la Toscane. Les villes lombardes, d'abord administrées par leurs prélats, se libèrent peu à peu de la domination ecclésiastique : Milan, Côme, Plaisance, Modène, sont autonomes dès le douzième siècle. En Toscane, c'est aux dépens des

seigneurs laïques que les villes conquièrent leur indépendance : Lucques, Florence, Sienne, s'érigent en républiques avant le treizième siècle. Le commerce maritime fonde la grandeur de Gênes, de Pise, d'Amalfi, de Venise. Bologne, grâce à son université célèbre dans toute l'Europe, voit des milliers d'étudiants accourir dans ses murs.

Les cités italiennes sont déchirées par les mêmes luttes intestines que les villes flamandes. Les *arts majeurs*, les *arts mineurs*, les *Ciompi* ou artisans exercent successivement le pouvoir. Il y a entre les villes voisines des rivalités, on peut même dire des haines implacables. Ces divisions provoquent en Italie comme aux Pays-Bas la décadence de la vie municipale. Pendant le quinzième siècle, des podestats et des princes réussissent à établir leur domination dans les cités les plus importantes : ce sont les Visconti, puis les Sforza à Milan; les Gonzague à Mantoue, les d'Este à Ferrare, les Malatesta à Rimini, les Médicis à Florence. La prospérité de Gênes s'écroule au milieu de la lutte des Fregoso et des Adorno. A Venise, une aristocratie soupçonneuse et cruelle se maintient, par la terreur, à la tête de l'Etat.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — **La féodalité devant l'ennemi.**

Après tant de siècles d'invasions, voici dans chaque canton des bras armés, une troupe sédentaire capable de résister à l'invasion nomade; on ne sera plus en proie à l'étranger; au bout d'un siècle, cette Europe, que saccageaient des flottilles de barbares à deux voiles, va jeter deux cent mille hommes armés sur l'Asie, et désormais au nord, au midi, en face des musulmans, en face des païens, au lieu d'être conquise, elle conquiert. Pour la seconde fois, une figure idéale se dégage; après celle du saint, celle du héros, et le nouveau sentiment, aussi efficace que l'ancien, groupe aussi les hommes en une société stable. — Celle-ci est une gendarmerie à demeure où, de père en fils, on est gendarme. Chacun y naît avec son grade héréditaire, son poste local, sa solde en biens-fonds, avec la certitude de n'être jamais abandonné par son chef, avec l'obligation de se faire tuer au besoin pour son chef. En ce temps de guerre permanente, un seul régime est bon, celui d'une compagnie devant l'ennemi, et tel est le régime féodal : par ce seul trait, jugez des périls auxquels il pare et du service auquel il astreint. — « En ce temps-là, dit la chronique générale d'Espagne, les rois, comtes, nobles, et tous les chevaliers, afin d'être prêts à toute heure, tenaient leurs chevaux dans la salle où ils couchaient avec leurs femmes. » Le vicomte, dans la tour qui défend l'entrée de la vallée ou le passage du gué; le marquis, jeté en enfant perdu sur la frontière brûlée, sommeille la main sur son arme, comme le lieutenant américain dans un blockhaus

du Far-West, au milieu des Sioux. Sa maison n'est qu'un camp et un refuge; on a mis de la paille et des tas de feuilles sur le pavé de la grande salle; c'est là qu'il couche avec ses cavaliers, ôtant un éperon quand il a chance de dormir; les meurtrières laissent à peine entrer le jour; c'est qu'il s'agit avant tout de ne pas recevoir de flèches... Des hommes dans les rangs pour combler les vides, des hommes dans les postes pour monter la garde, voilà le cri qui sort à ce moment de toutes les poitrines, comme l'appel d'une voix d'airain.

(H. TAINE, *les Origines de la France contemporaine*. — Paris, Hachette.)

DEUXIÈME LECTURE. — Les communautés rurales au moyen âge.

La communauté rurale paraît avoir été d'abord une association sans caractère public. Aux époques les plus anciennes, on peut se la représenter comme une tribu composée de parents et de clients, qui s'est attachée au sol après l'avoir défriché; plus tard, elle fut aussi une réunion de colons ou de serviteurs chargés d'exploiter le sol pour le compte d'un maître ou d'un vainqueur. Ce fut dans tous les cas une agglomération de travailleurs, qui unirent leurs intérêts juxtaposés pour mieux les défendre. Les intendants et les maires des deux premières races n'étaient point des agents municipaux; c'étaient des agents du maître, soit pour surveiller le travail et en recueillir les produits, soit pour exercer la police. La communauté se constitua virtuellement, lorsqu'elle nomma ses procureurs pour la représenter devant la justice, lorsqu'elle choisit ses gardes et ses pâtres pour surveiller ses biens et ses troupeaux. Ses membres n'avaient point de juridiction; ils n'avaient pas de droits écrits; mais on traita avec eux parce qu'ils étaient nombreux et qu'ils étaient unis. De là vient qu'on connaît à peine les commencements des communautés. Les uns disaient qu'elles avaient existé « de tous les temps du monde ». Les jurisconsultes des derniers temps n'en discernaient point nettement l'origine. En effet, elles n'étaient pas sorties toutes constituées de la volonté d'un législateur: elles ont donné leurs premiers signes de vie, soit avec l'aide des pouvoirs publics, soit malgré eux, et elles sont déjà formées en fait, sinon en droit, lorsqu'au moyen âge on commence à les signaler.

Dès le onzième siècle, on voit des paysans armés conduits par leurs prêtres s'unir pour faire respecter la trêve de Dieu et résister à d'injustes oppressions. Au siècle suivant, à côté de la commune, on voit apparaître la communauté, représentant la réunion des habitants d'une même localité. Au siège du Puiset, en 1111, figurent les communautés des paroisses de la contrée. Nous trouvons, au commencement du douzième siècle, en Champagne, plusieurs villages, dont les habitants interviennent avec le titre de communauté dans les actes publics. En Normandie, à la même époque, on signale de nombreux procès soutenus par les habitants contre leurs seigneurs.

Trois causes principales avaient contribué à la formation des communautés : la défense des intérêts, l'entretien de l'église, la levée des impôts royaux. A ce triple point de vue, elles se firent accepter successivement par le pouvoir seigneurial, par le clergé, par la monarchie.

(A. BABEAU, *le Village sous l'ancien régime*. — Paris, Didier et Cie.)

TROISIÈME LECTURE. — **Le commerce dans la France féodale.**

La seconde moitié du onzième siècle vit commencer une révolution qui devait se continuer au douzième et au treizième. A mesure que les villes se repeuplaient, que les communications étaient plus faciles et que les besoins grandissaient, le rôle du marchand devint plus important et se distingua mieux de celui du producteur. Ce fut le commerce des denrées alimentaires qui profita le premier de ces progrès de la sécurité et du bien-être. Les marchés où étaient admis les *forains*, c'est-à-dire les cultivateurs et les jardiniers de la banlieue, ne se tenaient qu'une ou deux fois par semaine : on vit se former dans toutes les grandes villes des corporations de revendeurs ou *regrattiers*, dont les boutiques restaient ouvertes tous les jours et qui se divisèrent suivant la nature de leur commerce. Il y eut des regrattiers de fruits, de légumes, de beurre, d'œufs et de fromages; des *poulaillers*, des regrattiers de sel, des *taverniers*, des *blatiers*, qui revendirent en détail le sel, les vins, les grains vendus en gros sur les ports, dans les bateaux mêmes qui les avaient apportés. Le commerce des étoffes se sépara plus lentement de la fabrication; cependant on voit s'organiser, dès le douzième siècle, les *chanevaciers* qui revendent les toiles tissées dans les villes de Flandre ou dans les campagnes de Normandie, de Bourgogne et de Picardie; les marchands drapiers commencent à se distinguer des drapiers drapants, c'est-à-dire des fabricants, et occupent de vastes magasins aux Halles de Paris : les fripiers, vendeurs et acheteurs de robes, vieux linge, pelleteries et cuirs vieux et neufs, sont de véritables regrattiers, les uns ambulants et criant leurs marchandises dans les rues, les autres établis en boutiques. Les merciers vendent des étoffes de toute espèce, sauf les draps, des gants, des ceintures, des bourses, des aiguilles et jusqu'à des cordes de violon...

Le marchand du douzième siècle sacrifiait peu au luxe et à l'ostentation. Rien n'était plus modeste que ces boutiques étroites et sombres, avec leurs enseignes qui se balançaient au-dessus de la porte ou qui tournaient au vent sur leurs gonds rouillés, leurs fenêtres grillées, leurs auvents qui interceptaient l'air et la lumière, et leurs étalages qui empiétaient sur la voie publique. Quelques vieilles rues de Lisieux, de Rouen, de Limoges ou de Morlaix, aux maisons de bois à pignon pointu, aux étages supérieurs en saillie, aux poutres bizarrement sculptées, aux façades cuirassées d'ardoises, peuvent seules nous donner une idée de ce qu'étaient, au moyen âge, les rues commerçantes de toutes nos grandes villes, encore serrées par leur ceinture de remparts.

(H. Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France.* — Paris, Léop. Cerf.)

Livres à consulter : Lavisse et Rambaud, *Histoire générale.* — Guizot, *Histoire de la civilisation en France;* — *Histoire de la civilisation en Europe.* — Rambaud, *Histoire de la civilisation française.* — Gasquet, *Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France.* — Aug. Thierry, *Essai sur la formation et les progrès du Tiers Etat.* — Doniol, *Histoire des classes rurales en France.* — Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France.* — R. Green, *Histoire du peuple anglais.* — J. Zeller, *Histoire d'Allemagne;* — *Histoire d'Italie.*

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE AU MOYEN AGE

PROGRAMME : **L'Eglise. Les couvents et le clergé. La papauté et l'Empire. La théorie des pouvoirs pontifical et impérial. Grégoire VII. Innocent III. Boniface VIII. Les papes d'Avignon. Les conciles du quinzième siècle. L'opposition à l'Eglise : opposition religieuse, les hérésies; opposition politique, les concordats.**

SOMMAIRE

1. L'Eglise féodale. — Sous les Mérovingiens et les Carolingiens, l'Eglise avait acquis de vastes domaines; aussi le clergé faisait-il partie de la société féodale.

On distinguait le clergé séculier, dont les membres les plus importants étaient les évêques, et le clergé régulier, composé des ordres monastiques, qui avaient à leur tête de puissants abbés.

Les évêques et les abbés étaient des seigneurs temporels, souvent très riches. Ce caractère féodal du clergé eut pour conséquence la décadence de l'autorité spirituelle de l'Eglise et l'affaiblissement de la papauté.

2. La papauté et l'Empire. — A la fin du onzième siècle, un moine, Hildebrand, qui devint pape sous le nom de Grégoire VII, voulut régénérer l'Eglise et relever le Saint-Siège, alors soumis à la domination impériale.

La politique de Grégoire VII fit éclater une lutte terrible entre la papauté et l'Empire, la *Querelle des Investitures*.

Cette lutte se termina en 1122 par le Concordat de Worms.

3. La papauté au treizième siècle. — Au treizième siècle, la papauté atteignit l'apogée de sa puissance. Les ordres monastiques, en particulier les Dominicains et les Franciscains, lui étaient tout dévoués.

Innocent III imposa son autorité à tous les rois; il intervint en Allemagne, où le trône impérial était disputé par plusieurs prétendants. Il mourut tout-puissant.

Après lui Grégoire IX et Innocent IV triomphèrent de l'empereur Frédéric II. A la fin du treizième siècle, la papauté semblait définitivement victorieuse de l'Empire.

4. Décadence de la papauté. — Le triomphe de la papauté fut éphémère. Boniface VIII, pontife ambitieux et orgueilleux, entra en lutte avec le roi de France, Philippe le Bel. Il fut insulté dans Anagni, près de Rome, et mourut quelques jours plus tard.

Après la mort de Boniface VIII, la papauté tomba dans la dépendance de Philippe le Bel.

5. **Les papes d'Avignon; le schisme d'Occident.** — Les papes quittèrent Rome et vinrent se fixer à Avignon, où ils restèrent près de soixante-dix ans (1309-1378).

A peine la papauté était-elle de retour à Rome, qu'éclata le schisme d'Occident. Après la mort de Grégoire XI, deux papes furent élus, dont l'un résida à Rome et l'autre à Avignon.

Pendant le schisme, la chrétienté se divisa. L'Eglise fut en proie à la discorde. De graves hérésies éclatèrent, celles de Wiclef en Angleterre, de Jean Huss en Bohême et en Allemagne. Beaucoup de prélats pensèrent qu'il était urgent de réformer le gouvernement pontifical et les mœurs ecclésiastiques.

6. **Les grands conciles du quinzième siècle.** — Pendant le quinzième siècle, plusieurs conciles se réunirent pour mettre fin au schisme, pour combattre les hérésies et pour réformer l'Eglise.

Le concile de Constance (1414-1419) rétablit l'unité et condamna à mort Jean Huss.

Le concile de Bâle (1431-1449) voulut réformer l'Eglise, mais la papauté s'y opposa, et le concile se sépara sans avoir rien fait.

7. **La papauté et les souverains.** — Au milieu de tous ces troubles, plusieurs princes limitèrent dans leurs Etats l'autorité du Saint-Siège. Le roi de France, Charles VII, promulgua la Pragmatique Sanction de Bourges; les princes allemands obligèrent les papes Eugène IV et Nicolas V à signer avec eux des concordats.

RÉCIT

1. L'Eglise féodale. — Du quatrième au dixième siècle après Jésus-Christ, l'Eglise acquit une grande puissance territoriale.

Après les empereurs romains, comme Constantin le Grand et Théodose, les rois francs comblèrent l'Eglise de bienfaits et de richesses. Charlemagne lui accorda des privilèges importants. Il rendit la dîme obligatoire pour tous les fidèles. Il déclara que chaque église, si modeste qu'elle fût, devait posséder une propriété foncière appelée manse. Sous les faibles successeurs de Charlemagne, l'influence de l'Eglise grandit encore.

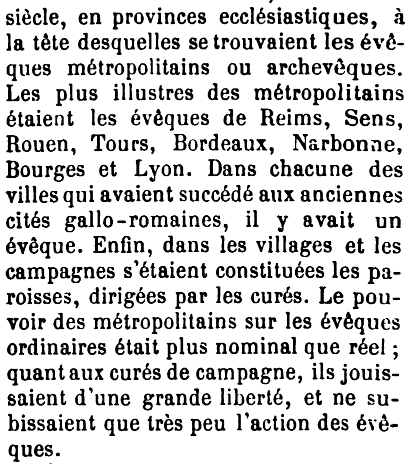
Ce ne fut pas seulement la faveur des rois qui enrichit l'Eglise. Depuis très longtemps, les particuliers, surtout les nobles, leudes et barons, avaient pris l'habitude de faire des donations ou des legs au clergé. D'autre part, l'Eglise profita, comme les seigneurs laïques, de l'anarchie du neuvième et du dixième siècle pour occuper de vastes territoires aux dépens du pouvoir royal.

Les domaines ecclésiastiques ne furent dès lors ni moins considérables ni moins indépendants que les fiefs laïques. Les hauts dignitaires de l'Eglise avaient acquis, sur ces do-

maines, les mêmes droits de souveraineté que les seigneurs féodaux dans leurs fiefs. L'Eglise devint ainsi féodale, et la féodalité ecclésiastique ne joua pas dans l'histoire du moyen âge un rôle moins actif que la féodalité laïque.

2. Le clergé séculier; les évêques. — Dès cette époque, on distinguait dans l'Eglise le clergé séculier et le clergé régulier.

Faisaient partie du clergé séculier les évêques et les prêtres qui vivaient au milieu des fidèles, qui ne se séparaient pas du monde ou, comme on disait alors, du *siècle*. Les membres les plus importants du clergé séculier étaient les évêques.



Une crosse d'évêque (quatorzième siècle).

La France était divisée, au dixième siècle, en provinces ecclésiastiques, à la tête desquelles se trouvaient les évêques métropolitains ou archevêques. Les plus illustres des métropolitains étaient les évêques de Reims, Sens, Rouen, Tours, Bordeaux, Narbonne, Bourges et Lyon. Dans chacune des villes qui avaient succédé aux anciennes cités gallo-romaines, il y avait un évêque. Enfin, dans les villages et les campagnes s'étaient constituées les paroisses, dirigées par les curés. Le pouvoir des métropolitains sur les évêques ordinaires était plus nominal que réel; quant aux curés de campagne, ils jouissaient d'une grande liberté, et ne subissaient que très peu l'action des évêques.

L'évêque était élu par le chapitre de son église cathédrale, qui se composait de chanoines. Les chanoines étaient des prêtres séculiers, qui vivaient en commun, suivant certaines règles ou *canons* (de là leur nom latin de *canonici*, chanoines); ils formaient le conseil de l'évêque; ils l'aidaient dans l'administration temporelle et spirituelle de son diocèse.

Tout évêque possédait, comme chef de diocèse, de vastes domaines; aussi était-il un seigneur féodal; à ce titre, il

pouvait avoir un suzerain et des vassaux. Les évêques étaient au moyen âge des seigneurs ecclésiastiques; ils ne différaient des seigneurs laïques que par leur caractère électif.

3. Le clergé régulier ; les couvents ; les ordres. — Le clergé régulier se composait de tous les prêtres ou moines qui vivaient dans des couvents ou dans des ermitages, qui se séparaient du monde et dont la vie était soumise à la règle. La règle monastique avait été d'abord fixée par saint Benoît de Nursie, au sixième siècle ; mais elle avait été bientôt négligée, surtout dans la Gaule franque, lorsque les rois et les maires du palais avaient distribué des abbayes à leurs leudes. Elle fut rétablie et même rendue plus rigoureuse, au neuvième siècle, par saint Benoît d'Aniane. D'après cette règle, la vie des moines dans les couvents devait être entièrement consacrée à la prière, à la lecture et au travail manuel.



Un abbé.

Pendant tout le moyen âge, le clergé régulier fut très nombreux et très puissant. En France, les principaux monastères furent ceux de Cluny (fondé en 910), de Citeaux (1098), des Chartreux, près de Grenoble (1084), de Clairvaux, fondé par saint Bernard (1115). Chacun de ces monastères créa bientôt une foule de couvents ; ainsi se constituèrent les ordres si célèbres de Cluny, de Citeaux, des Chartreux ; l'ordre de Cluny compta jusqu'à 2 000 monastères, celui de Citeaux plus de 3 000, celui de Clairvaux 1 800.

Tous ces ordres, soumis à la règle de saint Benoît, sont parfois désignés sous le nom général d'ordres *bénédictins*.

Chaque abbaye ou monastère, comme chaque évêché, possède des terres; ses domaines sont plus ou moins vastes, mais il n'y a pas plus d'abbaye que d'évêché sans domaines. A la tête de l'abbaye se trouve l'abbé, qui en principe doit être élu par les moines; mais souvent l'abbaye et le titre d'abbé sont concédés à des cadets de noble famille, dont le caractère et la vie n'ont rien d'ecclésiastique. L'abbé, comme l'évêque, est un seigneur féodal; il peut avoir un suzerain et des vassaux; il exerce sur les terres de l'abbaye tous les droits féodaux de propriété et de souveraineté.

4. Décadence de l'Eglise et de la papauté au dixième et au onzième siècle. — Ainsi, les évêques et les abbés étaient devenus de grands seigneurs féodaux. Grâce à leurs terres, ils disposaient de ressources souvent immenses que la piété des fidèles et les craintes superstitieuses des barons augmentaient sans cesse. Ils avaient acquis dans toute l'Europe occidentale une influence considérable.

Mais ces progrès de la puissance temporelle de l'Eglise avaient eu pour conséquence une décadence très marquée des mœurs et de la puissance spirituelle du clergé. Si les évêques et les abbés exerçaient les droits féodaux, ils étaient soumis aux obligations et aux devoirs de tout seigneur. Puisque les évêchés et les abbayes étaient devenus des fiefs, tout évêque et tout abbé nouvellement élu devait recevoir de son suzerain l'investiture de son fief. En France, le roi ou les grands feudataires; en Allemagne et en Italie, l'empereur, disposaient ainsi des dignités et des domaines ecclésiastiques; les évêques et les abbés étaient choisis sans le contrôle ni l'agrément du pape. Les plus hautes charges de l'Eglise étaient devenues l'objet d'un véritable trafic; les mœurs brutales, violentes et corrompues des seigneurs féodaux avaient pénétré dans l'Eglise; beaucoup d'évêques, d'abbés, de clercs étaient mariés. La *simonie*, ou trafic des dignités ecclésiastiques, et la corruption des mœurs : tels étaient les deux maux dont souffrait surtout le clergé.

Le chef suprême de l'Eglise, le pape, avait perdu toute influence. Le dixième siècle et les deux premiers tiers du onzième furent, pour le Saint-Siège, une période d'impuissance politique et d'anarchie morale. Ce fut alors que les empereurs d'Allemagne devinrent maîtres de l'Eglise et du

trône de saint Pierre. En 1046, Henri III le Noir fit déposer trois papes qui se disputaient la tiare; il fit élire à leur place un prélat allemand, et, jusqu'à sa mort, il désigna lui-même les souverains pontifes.

5. La réforme ; Hildebrand. — Cependant, au milieu de la corruption et de la décadence générale, quelques membres du clergé régulier étaient demeurés fidèles à l'esprit de l'Eglise; ils songeaient à remédier aux maux dont souffrait la société ecclésiastique. L'idée d'une réforme partit du monastère de Cluny, où la règle de saint Benoît n'avait pas cessé d'être observée. Ce fut là que vécut, pendant sa jeunesse, le pape Grégoire VII, qui personnifie la double lutte de la papauté contre les vices de l'Eglise et contre l'autorité de l'empereur.

Avant de monter sur le trône pontifical, Grégoire VII s'appelait Hildebrand. Il était né en Toscane d'une humble famille. Elevé à Rome, il vécut quelque temps en Allemagne, puis se retira dans le monastère de Cluny. L'austérité de ses mœurs, l'étendue de son intelligence, la fermeté indomptable de son caractère, le désignèrent pour les plus hautes dignités. Il fut élu prieur du couvent. L'archevêque de Toul, nommé pape en 1048 sous le nom de Léon IX, l'emmena avec lui à Rome et lui donna le titre de cardinal-diacre de l'Eglise romaine. Désormais Hildebrand dirigea la politique pontificale jusqu'au moment où il monta dans la chaire de saint Pierre, en 1073.

6. Grégoire VII; la réforme des mœurs. — Le nouveau pape se mit aussitôt à l'œuvre. Il renouvela les décrets de ses prédécesseurs contre la simonie et le mariage des prêtres. Tout clerc devait prêter le serment d'observer le célibat. Un autre décret dégagea tous les ecclésiastiques des liens et des devoirs de la féodalité; il interdit à tout clerc de recevoir aucune dignité ecclésiastique de la main d'un laïque, et à tout laïque de conférer aucune dignité ecclésiastique à un clerc. Le pape se déclarait ainsi le seul suzerain des évêques, et par conséquent des domaines du clergé; il s'attribuait dans tous les royaumes la libre disposition des immenses richesses données par la piété des fidèles.

7. Les nouveaux ordres monastiques ; les ordres mendiants. — L'œuvre entreprise par Grégoire VII

pour restaurer la puissance spirituelle de l'Eglise trouva d'actifs auxiliaires dans les ordres monastiques nouveaux qui furent créés au treizième siècle. Ces ordres furent : les Dominicains, créés par saint Dominique en 1215, et les Franciscains, fondés en 1223 par saint François d'Assise. Ils différaient beaucoup des ordres bénédictins ; ils furent appelés les ordres mendiants.

« Les Bénédictins vivaient retirés du monde, dans une existence de grands seigneurs, sans s'occuper d'aucune propagande et fort indépendants du pape. Les Mendiants avaient été constitués, au contraire, pour agir sur le siècle, suppléer à l'activité insuffisante ou au nombre insuffisant des prêtres séculiers ; ils avaient pour mission de prêcher, de confesser, de desservir les paroisses ; ils relevaient uniquement du pape et lui étaient entièrement dévoués. Ils ne possédaient rien et devaient vivre de quêtes et d'aumônes. Ils s'établirent surtout dans les villes, où leur propagande pouvait s'exercer plus activement. » (RAMBAUD.)

8. La théorie du pouvoir pontifical. — Grégoire VII n'eut pas seulement l'ambition de réformer les mœurs du clergé et de rendre à l'Eglise la puissance spirituelle qu'elle avait perdue au neuvième et au dixième siècle. Il voulut relever la papauté de l'état de sujétion dans lequel elle était tombée vis-à-vis de l'empereur ; il prétendit même établir la prééminence politique du pape sur tous les souverains temporels. C'est Grégoire VII qui a formulé le premier et peut-être avec le plus d'énergie la théorie du pouvoir pontifical. « La papauté, qui a pouvoir dans le ciel et sur les âmes, doit dominer la royauté qui n'a de puissance que sur la terre et sur les corps. Les rois empruntent leurs pouvoirs au chef de l'Eglise, comme la lune emprunte sa lumière au soleil, et ne possèdent leurs royaumes que comme un fief qu'ils tiennent de Dieu. Les deux glaives, par lesquels le monde est gouverné, sont tous deux au service de l'Eglise ; l'un est tenu par l'Eglise elle-même, l'autre par les rois, aussi longtemps que le souverain pontife le commande ou le tolère. » Cette théorie fut adoptée et proclamée, après Grégoire VII, par Innocent III et Boniface VIII. Conformément à ces prétentions, les papes s'arrogeaient le droit de délier les sujets d'un souverain du serment de fidélité, même de prononcer la déposition d'un roi ou d'un empereur.

9. Le conflit entre la papauté et l'empire. — Fatalement, ces ambitions de Grégoire VII devaient provoquer un conflit entre la papauté et l'empire. Les empereurs du dixième et du onzième siècle avaient dominé le Saint-Siège et désigné la plupart des papes. L'un des premiers actes de Grégoire VII avait été de soustraire l'élection des souverains pontifes à l'influence impériale. Dès 1059, il avait fait décréter que désormais les papes seraient élus par les cardinaux évêques et par les cardinaux curés ou diacres de Rome ; par là, l'élection des papes ne devait plus être soumise ni aux mouvements populaires, ni à la pression de l'aristocratie romaine, ni aux caprices des empereurs.

Monté sur le trône de saint Pierre, Grégoire VII poursuivit cette politique avec une implacable fermeté. Partout il envoya ses légats pour faire exécuter ses volontés, réunir des synodes, publier les lois pontificales, déposer les évêques et les prêtres désobéissants, excommunier les princes et les seigneurs, et soulever les peuples sur l'ordre du vicaire de Jésus-Christ. Il réclama à Guillaume d'Angleterre le tribut qu'il avait promis, revendiqua l'hommage des rois de Pologne et de Bohême, enfin appela à son tribunal l'empereur Henri IV et ses vassaux, reprocha à l'empereur ses désordres et ses désobéissances, et lui écrivit :

« Au roi Henri, salut et bénédiction, *s'il obéit au Saint-Siège.* »

L'empereur, qui depuis de longues années imposait ses volontés au pape, se révolta contre les prétentions de Grégoire VII. La lutte entre les deux puissances, entre le sacerdoce et l'empire, éclata à propos du droit d'investiture.

10. La Querelle des Investitures. — Pour bien comprendre les motifs et la nature de ce conflit, il faut se rappeler que tout évêché et toute abbaye étaient des fiefs. Les évêques et les abbés étaient des seigneurs féodaux ; ils appartenaient à la hiérarchie féodale. Ils devaient donc être investis de leurs fiefs. Or en Allemagne ce droit d'investiture était exercé par l'empereur. « Quand un évêque ou un abbé mourait, les chanoines du chapitre épiscopal ou les moines de l'abbaye apportaient à l'empereur les insignes de la dignité épiscopale ou abbatiale, la crosse, symbole de l'autorité, et l'anneau, symbole de l alliance du prélat avec son église. L'empereur choisissait qui il voulait, d'ordinaire un

ecclésiastique de sa cour, lui faisait prêter le serment de vassalité et l'investissait, c'est-à-dire le mettait en possession de sa dignité en lui remettant la crosse et l'anneau. » La crosse et l'anneau étaient donc pour les évêques et les abbés ce que la motte de terre ou de gazon était pour les seigneurs laïques.

Il résultait de cette cérémonie que les dignités ecclésiastiques étaient conférées par un souverain laïque. Grégoire VII abolit cette coutume par un décret. L'empereur protesta, affirmant que de vastes domaines étaient attachés aux évêchés et aux monastères, qu'il était le suzerain de ces domaines, et que par conséquent il avait seul le droit d'en investir les évêques et les abbés. En outre, irrité des reproches que Grégoire VII lui adressait sur sa conduite, Henri IV déclara la guerre au pape.

11. Le concordat de Worms (1122). — Cette guerre, restée fameuse sous le nom de Querelle des Investitures, dura près d'un demi-siècle. Si l'empereur Henri IV dut s'humilier à Canossa, Grégoire VII se vit chassé de Rome par son ennemi et mourut en exil. La lutte se poursuivit sous les successeurs des deux premiers antagonistes; enfin en 1122 l'empereur Henri V et le pape Calixte II signèrent le concordat de Worms.

Par ce concordat, Henri rendit à l'Eglise l'investiture religieuse par l'anneau et par la crosse; il accorda que, dans toutes les églises de ses Etats, les élections seraient faites d'après les règles canoniques, et que les prélats élus seraient librement consacrés.

D'autre part, l'empereur conservait l'investiture féodale par l'épée, c'est-à-dire qu'il conservait la suzeraineté de tous les biens temporels dont les évêques étaient bénéficiers.

Il était impossible de terminer le débat par une transaction plus équitable. Dans la société féodale, l'évêque avait un double caractère : il était à la fois pasteur et vassal. Comme pasteur, il ne relevait que de l'autorité spirituelle; comme vassal, il avait des devoirs à remplir envers son suzerain. Le concordat de Worms rendait justice à chacun selon son droit. Mais, s'il rétablissait la paix sur le point particulier de l'investiture féodale, il laissait subsister la rivalité des deux grands pouvoirs du moyen âge, la papauté et l'empire, également avides de domination universelle.

12. Innocent III. — Modifiée et compliquée, pendant le douzième siècle, par les luttes des Guelfes et des Gibelins, cette rivalité redevint très vive au treizième siècle.

Avec Innocent III, la puissance du Saint-Siège atteignit son apogée. Elu pape en 1198, Innocent III voulut gouverner toute l'Europe chrétienne. Il excommunia Philippe-Auguste et le contraignit à reprendre sa femme, Ingeburge, qu'il avait répudiée. Il prit le roi d'Angleterre, Jean sans Terre, sous sa protection; il intervint dans la guerre civile qui déchirait alors l'Allemagne, soutint Frédéric II contre Othon de Brunswick, et prêcha plusieurs croisades.

Sa puissance apparut tout entière au grand concile de Latran (1215), où siégèrent les deux patriarches de Jérusalem et de Constantinople, soixante et onze archevêques, quatre cents évêques, plus de huit cents abbés et les ambassadeurs des rois et des princes.



Un pape du treizième siècle (Grégoire IX).

13. Victoire apparente de la papauté. — Après la mort d'Innocent III, l'empereur Frédéric II fit une dernière tentative pour briser la puissance pontificale. Il prit les armes contre trois papes, Honorius III, Grégoire IX et Innocent IV. Après avoir remporté quelques succès, il subit des revers décisifs. Excommunié et déposé par Innocent IV, il fut trahi par la plupart de ses vassaux et mourut désespéré, laissant ses Etats en proie à l'anarchie, sa famille en péril et sa politique ruinée. Ses deux fils, Manfred et Conradin, succombèrent l'un après l'autre, poursuivis par la vengeance implacable d'Innocent IV.

La mort de Frédéric II et l'extinction de sa dynastie déterminent la fin de la lutte entre le sacerdoce et l'empire. C'est le pape qui en sort vainqueur. Il a triomphé de son ennemi non seulement en Italie, mais même en Allemagne.

Cependant le triomphe de la papauté n'est qu'apparent. Dans la lutte acharnée qu'elle a soutenue, elle a perdu le prestige moral qu'elle possédait. Le successeur de saint Pierre n'apparaît plus aux yeux des peuples comme un médiateur entre les souverains. La politique violente du Saint-Siège, quoique victorieuse, a porté à sa puissance spirituelle un coup terrible.

14. Boniface VIII et Philippe le Bel. — Cette fragilité de la puissance pontificale apparut à tous les yeux sous Boniface VIII. Elu pape en 1294, Boniface VIII, digne successeur de Grégoire VII et d'Innocent III, pensait que le Saint-Siège était au-dessus de toutes les puissances temporelles et que le pape était suzerain des rois et des princes.

Les cérémonies qui furent célébrées à Rome en l'an 1300 exaltèrent encore son orgueil et ses prétentions. « Il avait décrété le *grand pardon* séculaire, pour tous ceux qui visiteraient pendant cette année, à Rome, les tombeaux des apôtres Pierre et Paul ; et 200 000 chrétiens vinrent chercher cette rémission des dettes du ciel. Boniface se crut tout-puissant. On le vit paraître dans les rues de Rome ceint de la couronne et revêtu de la pourpre impériale. Deux hérauts le précédaient, portant l'épée, le sceptre et le globe, et disant : « Il n'y a pas d'autre roi des Romains que le souverain pontife », ou encore : « Il y a ici deux épées; Pierre, tu vois ici ton successeur, et vous, ô Christ, votre vicaire. » (ZELLER, *Histoire d'Italie*.)

Ce triomphe fut éphémère. Les prétentions de Boniface VIII trouvèrent un ennemi dans le roi de France, Philippe le Bel. La lutte entre les deux adversaires éclata à propos des impôts que le roi de France voulut établir dans son royaume sans en exempter les domaines ecclésiastiques. Le pape lança contre Philippe plusieurs bulles violentes, dans lesquelles il affirmait, comme jadis Grégoire VII, la suprématie temporelle du Saint-Siège. Philippe le Bel, loin de se laisser effrayer, envoya en Italie un de ses légistes, Guillaume de Nogaret, qui, d'accord avec les ennemis du pape, les Colonna, porta la main sur lui à Anagni. Cette in-

sulte ne fut point vengée, et Boniface VIII, quoique délivré par le peuple d'Anagni, mourut presque au lendemain de cette scène violente (1303).

15. Défaite décisive de la papauté. — La chute du pouvoir pontifical fut moins marquée encore par l'attentat d'Anagni que par les événements qui suivirent la mort de Boniface VIII. Après le court pontificat de Benoît XI, les cardinaux proclamèrent pape, en 1305, l'archevêque de Bordeaux, qui prit le nom de Clément V. Clément V ne tarda pas à devenir la créature de Philippe le Bel et l'instrument de toutes ses volontés. Il se fit sacrer à Lyon, alla ensuite à Poitiers et à Bordeaux, puis vint se fixer à Avignon en 1309. Le Comtat Venaissin appartenait au Saint-Siège depuis l'année 1274; quant à la ville même d'Avignon, elle fut achetée à la comtesse de Provence, Jeanne de Naples, par un des successeurs de Clément V. Ce fut d'Avignon que Clément V publia la bulle par laquelle Philippe le Bel, ses conseillers, ses agents étaient relevés de toutes les sentences portées contre eux par Boniface VIII; ce fut d'Avignon qu'il se rendit au concile de Vienne, où il proclama l'abolition de l'ordre des Templiers. Il mourut en 1314.


Le château des papes à Avignon.

16. Les papes à Avignon. — Après Clément V, six autres pontifes séjournèrent à Avignon. Ils étaient d'origine française; ils étaient même tous nés dans le sud de la France. Ils se montrèrent dévoués aux intérêts de leur pays, et nommèrent surtout des cardinaux français.

A Rome et en Italie, les intérêts du Saint-Siège souffrirent beaucoup du séjour des papes à Avignon. Les Italiens donnèrent à cette période de l'histoire de la papauté le nom de *Captivité de Babylone*.

A Rome, en principe, un vicaire nommé par le pape représentait l'autorité pontificale; en réalité, les factions se disputaient le pouvoir. La ville était sans cesse en proie à la guerre civile; les barons romains, les Colonna, les Orsini, les Savelli, la mettaient à feu et à sang. Aussi les Romains suppliaient-ils les papes de revenir au milieu d'eux.

Dans beaucoup de villes des Etats de l'Eglise, des troubles analogues se produisirent et des tyrans locaux s'arrogèrent une autorité absolue. La puissance politique du Saint-Siège en Italie se trouva ainsi très sérieusement menacée.

Les papes le comprirent. Grégoire XI se décida, en 1377, à quitter Avignon. Il rentra à Rome, où il fut accueilli par les acclamations de la foule.

17. Le schisme d'Occident. — Mais à peine la captivité de Babylone était-elle terminée que l'Eglise et la papauté subirent une nouvelle crise, le schisme.

Grégoire XI mourut en 1378. La majorité des cardinaux, réunie à Rome, élut alors comme pape un Italien, l'archevêque de Bari, qui fut intronisé sous le nom d'Urbain VI. Pendant l'élection, le peuple de Rome s'était assemblé en tumulte, réclamant du conclave un pape qui ne fût pas français. Cette circonstance servit de prétexte quelques mois plus tard aux ennemis d'Urbain VI pour déclarer que son élection était nulle. Le nouveau pape était un prélat vertueux, mais d'un caractère violent et obstiné. Il souleva rapidement contre lui une opposition très vive. Les cardinaux, qu'il avait mécontentés, se retirèrent à Anagni et, après l'avoir déclaré intrus et faux pape, élurent en son lieu et place le cardinal Robert de Genève. Celui-ci prit le nom de Clément VII. Il y eut alors deux papes, Urbain VI à Rome et Clément VII à Avignon; chacun d'eux eut autour de lui son Sacré Collège de cardinaux. C'est ce que l'on a appelé le grand schisme d'Occident. Il dura de 1378 à 1419. Pendant cette période deux papes seulement résidèrent à Avignon : Clément VII (1378-1394) et Benoît XIII, un Espagnol fanatique (1394-1419); six papes, au contraire, portèrent la tiare en Italie.

Le grand schisme divisa toute l'Europe chrétienne. L'Italie du nord et du centre, l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats scandinaves restèrent fidèles aux papes de Rome; la France, l'Ecosse, les royaumes de Castille et de Naples se prononcèrent en faveur des papes d'Avignon. L'Europe se trouva

ainsi partagée en deux *obédiences*, l'*obédience* de Rome et l'*obédience* d'Avignon.

18. Etat général de l'Eglise vers l'an 1400. — A l'époque du grand schisme, l'Eglise présentait un spectacle singulièrement troublé. Depuis que la papauté était devenue une puissance temporelle, les souverains pontifes s'étaient vus obligés de suivre les errements des autres princes de l'Europe ; ils avaient dû s'assurer des revenus abondants, acquérir des partisans en leur conférant des privilèges. Alors furent créés et prirent un développement considérable : les *annates*, ou droit que le pape s'était attribué de percevoir la première année des revenus d'un bénéfice, après chaque nomination nouvelle ; la *réserve*, c'est-à-dire le droit pour le pape de se réserver un certain nombre de bénéfices et de les distribuer à son gré ; les *expectatives* ou *grâces expectatives*, promesse que le pape faisait, le plus souvent avec intérêt, de donner à tel ou tel ecclésiastique un bénéfice non encore vacant ; enfin les *dispenses*, ou permissions que le pape accordait à certains prêtres, évêques ou abbés, de ne pas observer les règles de l'Eglise, par exemple de cumuler plusieurs bénéfices, ou de ne pas résider dans leurs diocèses. « Alors on vit un évêque de plusieurs évêchés, un abbé de plusieurs abbayes, des évêques qui ne connaissaient pas leur diocèse et des abbés qui n'avaient jamais vu leur abbaye. Ce régime souleva des plaintes violentes. » (Seignobos.)

Ces plaintes se traduisirent sous deux formes : 1° des hérésies ; 2° des demandes de réformes.

19. Les hérésies. — Depuis longtemps existaient dans l'Europe chrétienne des sectes séparées de l'Eglise romaine, telles que les Vaudois des Alpes, les Flagellants, les Beghards des Flandres. Au douzième et au treizième siècle, Arnaud de Brescia en Italie, les Albigeois en France, avaient attaqué violemment les abus de l'Eglise romaine ; ils avaient été vaincus, et l'Inquisition, fondée vers 1230, avait poursuivi dans toute l'Europe les sectes hérétiques.

A la fin du quatorzième et au début du quinzième siècle, naquit une hérésie très grave, qui ébranlait les fondements mêmes de l'Eglise chrétienne. Elle fut d'abord professée par un prêtre anglais, Jean Wiclef, professeur à l'université d'Oxford. Wiclef voulait que l'Eglise fût dépouillée de toute

autorité temporelle, que tous les biens du clergé fussent confisqués; il réclamait la suppression des moines, déclarait que le pape était l'Antéchrist, et refusait de croire à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Il eut beaucoup de partisans en Angleterre et fut d'abord soutenu par de puissants personnages. Mais ses adeptes commirent d'odieux excès. Ils furent exterminés. Wiclef, appelé à comparaître, en 1377, devant une assemblée composée des évêques d'Angleterre, dut abjurer ses erreurs. Il mourut en 1384.

Ses doctrines ne disparurent pas avec lui. Elles furent adoptées et professées, avec plus de vigueur encore, par Jean Huss, recteur de l'université de Prague, en Bohême. Dans ce pays, la dissension religieuse fut avivée par une querelle de race. Les Slaves de Bohême ou Tchèques détestaient les Allemands; ce fut par haine contre eux qu'ils embrassèrent avec tant de ferveur l'hérésie nouvelle. Ils espérèrent, à la faveur de ces doctrines, fonder une Eglise tchèque, autour de laquelle se seraient ralliés tous les Slaves de Bohême.

Wiclef et Jean Huss furent les précurseurs de Luther.

20. Les désirs d'unité et de réforme. — En face de Wiclef et de Jean Huss, dans le sein de l'Eglise elle-même, quelques hommes comprirent qu'il était nécessaire d'y rétablir l'unité rompue par le grand schisme et d'y opérer des réformes, non dans les dogmes, mais dans les mœurs et dans l'organisation temporelle. Ces désirs d'unité et ces idées de réforme se manifestèrent surtout en France, dans l'université de Paris. Trois hommes jouèrent en ces circonstances un rôle éminent : Nicolas Clémengis, théologien et philosophe scolastique de grand renom, surnommé le *Cicéron* de son siècle; Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, dit le *Marteau des hérétiques*, et Jean Gerson, le chancelier de l'université de Paris.

L'œuvre que ces hommes voulaient accomplir était triple : 1° faire cesser le grand schisme; 2° abattre les hérésies; 3° introduire des réformes dans les mœurs et dans le gouvernement de l'Eglise.

21. Le concile de Pise (1409). — Pour mettre fin aux divisions de la chrétienté, l'université de Paris proposait

trois moyens : forcer les deux papes à l'abdication ; les obliger à choisir des arbitres qui décideraient entre eux ; ou, enfin, convoquer un concile universel. Un concile gallican, réuni à Paris en 1395, se prononça pour la double abdication, qu'on appela alors « la voie de cession ».

Les deux papes en présence, Boniface IX et Benoît XIII, refusèrent l'un et l'autre d'abdiquer. L'université de Paris résolut alors de provoquer la réunion d'un concile général. Ce concile s'assembla à Pise en 1409, décida que, dans la situation présente, l'autorité suprême lui appartenait, déposa les deux pontifes rivaux et proclama pape, sous le nom d'Alexandre V, le cardinal de Milan, Pierre de Candie. Mais ni Benoît XIII ni Grégoire XII, le successeur de Boniface IX, ne voulurent céder; il y eut donc trois papes au lieu de deux, et la confusion fut encore augmentée.

22. Le concile de Constance ; la fin du schisme. — En 1414, les efforts combinés du roi de France et de l'empereur d'Allemagne aboutirent à la convocation d'un second concile universel, le concile de Constance. Celui-ci appliqua le même procédé que le concile de Pise. Trois papes se disputaient alors le titre de Souverain Pontife : Benoît XIII et Grégoire XII, et, en outre, le successeur d'Alexandre V, Jean XXIII. Le concile de Constance décida que, lorsque le vrai pape était douteux, c'était le concile qui devait assumer l'autorité, et il demanda leur abdication aux trois rivaux. Jean XXIII et Grégoire XII se soumirent ; Benoît XIII, qui refusa, fut déclaré déchu et obligé de se réfugier dans un village d'Espagne. Les Pères du concile proclamèrent alors pape le cardinal Colonna, qui prit le nom de Martin V (1419).

Le grand schisme d'Occident était enfin terminé.

23. La lutte contre les hérésies ; les doctrines de Wiclef. — En même temps que le schisme, le concile de Constance combattit les hérésies. Les doctrines de Wiclef venaient de provoquer en Angleterre une grande insurrection politique et religieuse, l'insurrection des Lollards. Ecrasée en Angleterre, l'hérésie de Wiclef s'était répandue dans le centre de l'Europe, où Jean Huss et ses adeptes, les Hussites, la propageaient avec une ardeur dangereuse. Le concile de Constance agit vigoureusement contre l'hérésie et contre les

hérétiques. Il condamna solennellement, proposition par proposition, les doctrines de Wiclef ; puis il ordonna à Jean Huss de comparaître devant lui.

24. Jean Huss; sa mort (1415). — Jean Huss était alors, depuis quelque temps déjà, en révolte ouverte contre l'Eglise. L'archevêque de Prague lui avait interdit la prédication de ses doctrines, et cette sentence avait été confirmée par le pape Jean XXIII. Jean Huss ne tint point compte de cette défense; il continua à prêcher et groupa autour de lui des partisans toujours plus nombreux.

Il était donc un *hérétique* lorsque le concile de Constance le cita devant lui. Il obtint de l'empereur Sigismond un sauf-conduit, par lequel tous les sujets de l'empire, quels qu'ils fussent, étaient invités « à le laisser librement et sûrement passer, demeurer, s'arrêter et retourner ». Jean Huss parut devant le concile; ses doctrines furent condamnées ; lui-même fut sommé de se rétracter et de renoncer à ses prédications. Il refusa. Le concile le déclara alors déchu de sa dignité sacerdotale, et le livra au bras séculier. Le bras séculier, c'était l'empereur Sigismond. Au mépris du sauf-conduit qui lui avait été donné, Jean Huss fut condamné à mort et périt sur le bûcher (1415). L'année suivante, son principal disciple et son ami, Jérôme de Prague, subit le même supplice.

La mort de Jean Huss provoqua, en Bohême et dans tous les pays d'alentour, une guerre terrible, la guerre des Hussites, qui dura dix-sept ans. Elle se termina par une convention, le traité d'Iglau, qui accordait aux partisans de Jean Huss le droit de communier sous les deux espèces, et la liberté de prêcher leur doctrine. L'Eglise romaine avait dû, pour faire cesser l'hérésie, se résigner à une transaction avec les Hussites (1436).

25. La réforme de l'Eglise. — Le concile de Constance ne s'occupa pas seulement de terminer le schisme et de combattre les hérésies; à la voix de Jean Gerson, il voulut aussi introduire des réformes dans le gouvernement et la discipline de l'Eglise. La principale de ces réformes était d'une haute gravité ; elle devait porter sur les droits du Saint-Siège et de la cour de Rome. Nicolas Clémengis avait réclamé vingt ans auparavant, en 1395, et Gerson demandait

que l'on affirmât solennellement la suprématie des conciles sur les souverains pontifes. Les cardinaux s'y montrèrent hostiles, et, après l'élection du pape Martin V en 1419, le concile de Constance fut dissous sans qu'aucune modification sérieuse eût été réalisée dans l'organisation ou les mœurs de la société ecclésiastique. Gerson quitta le concile désespéré.

26. Le concile de Bâle (1431). — Toutefois, avant de se séparer, le concile de Constance avait décidé qu'un nouveau concile général se réunirait cinq ans plus tard. Ce concile ne fut convoqué par le pape Eugène IV qu'en 1431. Il s'ouvrit à Bâle.

Dès le début, un conflit très violent s'éleva entre les Pères du concile et le Saint-Siège.

La majorité des évêques et des docteurs réunis à Bâle était hostile à la toute-puissance pontificale. Eugène IV, au contraire, refusait d'admettre que l'autorité papale fût même seulement discutée. Malgré l'opposition des légats du pape, le concile décréta la suppression des annates, voulut modifier l'élection des papes et la promotion des cardinaux, et enfin s'attribua le jugement des appels jusque-là portés devant la cour de Rome. En réponse à ces décisions, Eugène IV prononça la dissolution du concile de Bâle et en convoqua un autre à Ferrare. La majorité des membres du concile refusa de se soumettre (1438).

27. Nouveau schisme (1438-1449). — Un nouveau schisme se produisit alors dans l'Eglise. Tandis qu'Eugène IV transportait de Ferrare à Florence le concile qu'il avait convoqué, les Pères du concile de Bâle formulaient et décrétaient les trois points suivants : « Le concile général représentant l'Eglise universelle est supérieur au pape. — Le pape n'a point le droit de dissoudre ni de transférer ailleurs un concile général légitimement assemblé. — Est hérétique celui qui attaque ces deux propositions. » Puis le concile de Bâle prononça la déchéance d'Eugène IV et nomma pape le duc Amédée de Savoie qui vivait dans la retraite sur les bords du lac Léman. Celui-ci accepta et devint l'antipape Félix V (1440) ; il fut reconnu par ses anciens Etats de Savoie, par les cantons suisses et par quelques portions de l'Allemagne.

28. Fin du concile de Bâle (1449). — Ce nouveau

schisme dura neuf ans. Il ne cessa qu'après la mort d'Eugène IV. Les cardinaux romains lui donnèrent comme successeur un des hommes les plus remarquables du quinzième siècle, le savant Thomas de Sarzana, aussi habile politique que profond érudit, qui porta la tiare pontificale sous le nom de Nicolas V.

Nicolas V voulut d'abord réduire par la force son rival Félix V, en le déclarant déchu de tous ses biens et honneurs et en offrant les Etats de Savoie au roi de France Charles VII. Cette attitude violente n'eut aucun succès. Il comprit alors qu'il valait mieux traiter. L'accord se fit entre les deux papes. Félix V déposa la tiare et le concile de Bâle reconnut Nicolas V. L'unité était rétablie dans l'Eglise. Le concile se sépara ensuite en 1449.

29. L'Eglise et la papauté à la fin du quinzième siècle. — L'œuvre triple, que les membres les plus éminents de l'Eglise s'étaient proposé d'accomplir, restait donc imparfaite. Le schisme était fini ; mais l'hérésie des Hussites n'avait pas été absolument terrassée, et la guerre provoquée par la mort de Jean Huss s'était terminée en réalité par une concession de l'Eglise romaine aux hérétiques. Quant à la réforme du gouvernement et de la discipline ecclésiastiques, que Clémengis et Gerson croyaient indispensable, elle avait complètement échoué. Le Saint-Siège et la cour de Rome s'y étaient opposés, de toutes leurs forces, sans comprendre que les abus dont l'Eglise souffrait étaient les véritables causes et du schisme et des hérésies. La persistance de ces abus et l'absence de toute réforme devaient provoquer bientôt une nouvelle révolution religieuse, plus grave encore.

30. La papauté et les souverains ; la Pragmatique Sanction de Bourges ; les concordats allemands. — Les troubles et les divisions, qui déchirèrent l'Eglise pendant un siècle et demi, affaiblirent énormément la puissance temporelle que la papauté avait acquise au douzième et au treizième siècle. Plusieurs souverains en profitèrent pour limiter dans leurs Etats l'action et les droits du Saint-Siège.

En France, le roi Charles VII réunit à Bourges une grande assemblée d'évêques, de conseillers du roi, de docteurs de l'Université, et, à la suite de nombreuses délibérations,

il publia la *Pragmatique Sanction*. Par cet acte célèbre, inspiré des décrets du concile de Bâle, le roi décidait que les évêques seraient librement élus par les chapitres de chanoines, et les abbés par les communautés. Il limitait les appels en cour de Rome, abolissait les impôts levés par le Saint-Siège sur les bénéfices : annates, réserves, expectatives. La Pragmatique Sanction de Bourges fut plus tard considérée par Bossuet comme le fondement des libertés de l'Eglise gallicane.

En Allemagne, quelques années plus tard, les papes Eugène IV et Nicolas V durent accorder aux princes de l'empire des « concordats », dont les clauses rappelaient les principales stipulations de la Pragmatique de Bourges.

Ainsi, à la fin du moyen âge, l'Eglise, dont les ambitions avaient été si hautes et dont la puissance avait été si grande sous les grands papes du douzième et du treizième siècle, se trouvait à la fois menacée dans son unité spirituelle et diminuée dans son pouvoir temporel. Comme la féodalité laïque, la féodalité ecclésiastique devait céder la place à des pouvoirs nouveaux.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — **L'entrevue de Canossa.**

Le 25 janvier 1077, publiquement, en chemise de laine, nu-pieds, comme un pénitent, Henri IV se présenta dans la première enceinte du château, quelques autres pénitents avec lui. C'était alors un homme dans la force de l'âge, « d'une taille et d'une beauté, dit un contemporain, dignes d'un empereur ». Il avait les genoux dans la neige épaisse et dure, et y resta à jeun jusqu'au soir, sans voir s'ouvrir les portes de la miséricorde; il revint ainsi le lendemain et le surlendemain. Hugues de Cluny, la comtesse Mathilde, la belle-mère du roi imploraient le pontife avec larmes, s'étonnaient de sa dureté inaccoutumée, et parfois s'échappaient en plaintes amères contre cette cruauté et cet orgueil tyranniques, si éloignés de la vraie prudence, de la sérénité apostolique.

Dans la nuit du troisième jour enfin, le pape céda et promit de donner l'absolution qu'on lui demandait, mais en prenant ses garanties pour conserver son intervention dans les choses politiques. Six cardinaux pour le pape, un archevêque, deux évêques, l'abbé de Cluny et le marquis d'Este pour Henri IV, dressèrent un acte par lequel celui-ci s'engageait à se présenter à la diète des princes, au jour fixé par le pape, pour y être reconnu innocent ou coupable; — à protéger le pape dans sa vie, dans ses membres, dans son honneur; — et, jusqu'au prononcé de la diète sur son sort, à ne porter aucune marque de la dignité royale et à s'abstenir de tout acte de gouvernement, à peine

pour Henri, s'il manquait à une seule de ces conditions, de retomber par le fait sous l'anathème... Ceux qui répondaient pour le roi jurèrent, et Hugues de Cluny donna sa parole « devant Dieu qui voit tout ».

Le lendemain 28 janvier, les portes s'ouvrirent devant le royal pénitent. Le pape était sur le seuil de la chapelle du château avec ses cardinaux. Il vit, non sans quelques larmes dans les yeux, étendu à ses pieds, les bras en forme de croix et fondant en sanglots, le fils de l'empereur Henri III; il l'entendit à la fois demander grâce et pardon, le délia des liens de l'anathème, le ramena par la main dans l'église, lui donna le baiser de paix, et célébra solennellement lui-même la messe de réconciliation.

(J. Zeller, *Henri IV et Grégoire VII.*)

DEUXIÈME LECTURE. — **Arnaud de Brescia.**

La renaissance de la liberté municipale en Italie fut l'occasion d'un des plus curieux événements de cette époque révolutionnaire. Un moine italien, Arnaud de Brescia, disciple du breton Abélard, avait tiré les conséquences pratiques des doctrines théologiques du célèbre dialecticien de Sainte-Geneviève. De retour en Italie, il avait commencé d'abord à Brescia, sa patrie, puis dans les villes lombardes, à prêcher contre la puissance politique et territoriale de l'Eglise; il contestait aux clercs le pouvoir de posséder des fiefs, aux évêques les droits régaliens, aux moines la propriété. L'autorité sur les âmes et la dîme des fruits de la terre devaient être leur seule part. Il distinguait le temporel du spirituel, comme son maître avait essayé, sous les formes de l'école, de distinguer la raison de la foi; il séparait le gouvernement laïque des intérêts du gouvernement ecclésiastique des consciences, et voulait affranchir le premier du joug du second, comme son maître Abélard avait cherché à affranchir la logique de la théologie. Sa parole ardente apportait un secours et une sanction à l'affranchissement des vassaux et des villes du pouvoir des évêques : elle flattait leur avidité en leur montrant une proie dans le reste des possessions cléricales; à Rome, où Arnaud alla prêcher en 1138, elle fit une révolution.

Arnaud de Brescia tonna contre le gouvernement des prêtres, contre leurs richesses, et proposa de rendre à Rome sa liberté et sa grandeur en y rétablissant la république. Cela convenait à toutes les factions qui pouvaient se partager les biens du Saint-Siège; il ne fut bientôt plus question que de rétablir l'ancienne constitution. Le pape Innocent II rassembla un concile à Latran (1139), fulmina contre cette hérésie politique et condamna son auteur à sortir d'Italie. L'exil d'Arnaud ne fit que retarder l'explosion. Elle eut lieu à la première occasion. L'an 1141, nobles et peuple, mécontents que le pape eût fait la paix avec la ville de Tivoli, coururent au Capitole et y installèrent une commission de gouvernement sous le nom glorieux de sénat. Le pouvoir politique du pape fut anéanti et l'on crut à une ère nouvelle.

(D'après J. Zeller, *Histoire d'Italie.* — Paris, Hachette.)

TROISIÈME LECTURE. — **Mort de Jean Huss (6 juillet 1415).**

Jean Huss fut abandonné au bras séculier. Le roi Sigismond le remit alors au comte palatin Louis, en lui disant de le traiter « comme un

hérétique ». Celui-ci appela le prévôt de Constance : « Saisissez, lui dit-il, maître Jean Huss, et brûlez-le comme hérétique; » à son tour le prévôt le livra aux sergents et au bourreau, en leur ordonnant de le conduire au bûcher, mais sans lui ôter ses vêtements, ni ses souliers, ni sa ceinture, ni son couteau, ni rien enfin de ce qu'il portait sur lui. Comme il sortait de l'église, on brûlait ses ouvrages sur la place. Cette cérémonie le fit sourire, il cria au peuple qu'il allait mourir innocent, et que ses prétendues erreurs n'étaient que des inventions de ses ennemis mortels. Cependant on se mit en marche; deux gardes du comte palatin entouraient, l'un à droite, l'autre à gauche, le prisonnier qui s'avançait libre et sans fers, précédé et suivi par deux sergents de Constance; la place était occupée par plus de trois mille soldats qui retenaient une foule innombrable. Durant le trajet Jean Huss s'écria à plusieurs reprises : « Jésus-Christ, fils de Dieu, ayez pitié de moi; » mais quand on fut arrivé au lieu du supplice, et qu'il aperçut le bois, la paille et le feu, il tomba trois fois à genoux en poussant cette exclamation : « Jésus-Christ, fils de Dieu, qui avez souffert pour nous, ayez pitié de moi. » On lui demanda alors s'il voulait se confesser : à quoi il répondit affirmativement, en priant qu'on lui laissât plus de place... Lorsque le prêtre voulut le faire renoncer à ses erreurs, « parce que sans cette condition, lui dit-il, il m'est impossible de vous absoudre, » le pénitent répliqua qu'on n'était pas obligé de se confesser quand on n'avait pas commis de péché mortel et il voulut alors commencer à prêcher en allemand : mais le comte palatin l'en empêcha en hâtant l'exécution. On s'empressa donc de l'attacher au poteau avec une chaîne au cou; on lui mit un escabeau sous les pieds, et l'on entassa le bois et la paille autour de lui. Le maréchal de l'empire, Pappenheim, et le comte palatin l'exhortèrent encore une fois à se rétracter et à sauver sa vie; mais, comme il renouvelait ses protestations d'innocence, le comte Louis donna le signal d'allumer le feu. Pour abréger autant que possible cette tragique scène, on avait versé de la poix sur le bûcher..... Quand tout fut terminé, on jeta dans le Rhin les cendres et les débris de ses os, de sorte que la Bohême n'en put conserver aucun fragment.

(HÉFÉLÉ, *Histoire des Conciles.*)

Livres à consulter : GUIZOT, *Histoire de la civilisation en France;* — *Histoire de la civilisation en Europe.* — RAMBAUD, *Histoire de la civilisation française.* — GASQUET, *Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France.* — J. ZELLER, *Histoire d'Allemagne;* — *Histoire d'Italie.* — ROCQUAIN, *la Papauté au moyen âge.* — HÉFÉLÉ, *Histoire des Conciles.* — NOËL VALOIS, *la France et le grand schisme d'Occident.* — LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale.*

CHAPITRE V

LA CIVILISATION AU MOYEN AGE

PROGRAMME : **La civilisation. Les Universités. L'art roman et l'art gothique. La Renaissance au quatorzième et au quinzième siècle. Les inventions.**

SOMMAIRE

1. La civilisation au moyen age ; les Universités. — Le moyen âge ne fut pas, comme on l'a cru longtemps, une période d'ignorance et de barbarie.

De nombreuses écoles furent ouvertes. Plusieurs Universités furent créées; la plus célèbre fut l'Université de Paris, qui attira bientôt les étudiants de toute l'Europe.

Les Universités furent le centre d'un enseignement philosophique important.

2. Les lettres. — La poésie et la prose françaises prirent à la même époque un très vif essor : dans le Midi, les troubadours s'adonnèrent, dans la langue d'oc, à la poésie lyrique; dans le Nord, la langue d'oïl servit à composer des chansons de geste, des poèmes allégoriques et satiriques, des fabliaux, enfin des mystères, les premières œuvres dramatiques écrites en français. Quant à la prose, elle abandonna le latin, jusqu'alors exclusivement employé par les chroniqueurs, les théologiens et les philosophes; Villehardouin et Joinville écrivirent les premiers en français, et firent du dialecte national une langue littéraire.

3. Les arts. — En même temps les arts atteignaient leur apogée. L'architecture, sous ses deux formes, romane d'abord, puis ogivale ou gothique, couvrit la France d'édifices superbes, que la sculpture, la peinture, l'orfèvrerie embellirent encore. Des cathédrales grandioses, de puissants châteaux forts, d'élégants hôtels de ville s'élevèrent en tous lieux.

Ce fut sous le règne de saint Louis que la civilisation du moyen âge atteignit son apogée. Elle dura encore deux siècles, après la mort de ce roi, mais sans se renouveler ni grandir.

---

4. La première renaissance italienne. — Dès le quatorzième siècle et surtout pendant le quinzième, l'Italie brilla d'un vif éclat littéraire et artistique. Durant la plus grande partie de cette période, Florence fut le principal foyer des lettres et des arts.

5. La renaissance des lettres ou humanisme. — On a donné le nom d'humanisme à cette première renaissance des lettres en Italie. Dante Alighieri (1265-1321), auteur de la *Divine Comédie;* Pétrarque

(1304-1374), surtout célèbre par les poésies que lui inspira son amour pour Laure de Noves, et Boccace (1313-1375), le gai conteur du *Décaméron*, donnèrent une très vive impulsion à l'étude de l'antiquité latine. Au quinzième siècle, à la suite de la prise de Constantinople par les Turcs, de nombreux Grecs vinrent en Italie, où ils mirent en honneur le culte de la littérature grecque. L'Académie platonicienne fut alors fondée à Florence sous la protection des Médicis.

6. La renaissance des arts. — La première renaissance des arts en Italie peut se diviser en trois périodes.

Pendant le quatorzième siècle, Pise et Florence assistent à une véritable rénovation de l'art italien. Les sculpteurs Nicolas et Jean de Pise, le peintre Giotto, sont les plus brillants représentants de cette première période.

La première moitié du quinzième siècle voit une pléiade de très grands artistes réunis à Florence; l'architecte Brunelleschi, les sculpteurs Ghiberti et Donatello, les peintres Masaccio et Fra Angelico, créent des œuvres admirables où le sens vrai de la réalité s'exprime avec une impeccable habileté technique.

A la fin du quinzième siècle, ce n'est plus seulement à Florence, mais dans la plupart des villes italiennes que la renaissance artistique s'affirme et s'épanouit, avec Ghirlandaio et Botticelli, à Florence; le Pérugin, à Pérouse; les Bellini, à Venise; Mantegna, à Padoue.

Le nom le plus illustre de cette première renaissance italienne est celui de Léonard de Vinci (1452-1519), à la fois architecte, peintre et sculpteur.

---

7. La renaissance flamande et bourguignonne. — A la même époque, les Etats des ducs de Bourgogne furent le théâtre d'une renaissance artistique également remarquable. Les peintres van Eyck et Memmling, le sculpteur Claux Sluter furent de très grands artistes. Ils ne durent rien à l'Italie, et n'exercèrent pas d'influence sur la première renaissance italienne.

---

8. Les inventions. — Enfin l'avènement des temps modernes fut encore marqué par plusieurs grandes inventions : la boussole, la poudre à canon, le papier et l'imprimerie, qui modifièrent considérablement les conditions de la vie en Europe.

RÉCIT

1. La civilisation du moyen âge. — Entre l'antiquité et les temps modernes, le moyen âge n'a pas été, comme on l'a cru longtemps et comme l'a dit Voltaire, une époque de barbarie. Du dixième au quinzième siècle, l'Europe occidentale et surtout la France ont joui d'une civilisation particulière, originale. On donne quelquefois à cette civilisation le nom de *civilisation féodale*, parce que la société féodale en est un des éléments caractéristiques.

Le moyen âge a vu naître et se développer les universités, au sein desquelles s'est produit un mouvement philosophique très intense. Il a eu sa littérature et son art. C'est une période bien distincte et complète, qui embrasse plusieurs siècles, dont le plus brillant a été le treizième siècle ou siècle de saint Louis.

---

2. Les écoles. — La renaissance intellectuelle qui s'était produite sous Charlemagne avait été entravée par les troubles, les invasions, les guerres civiles du neuvième et du dixième siècle. Beaucoup d'écoles avaient été détruites ou s'étaient fermées. Après l'an 1000, et surtout à partir du douzième siècle, les écoles se multiplièrent de nouveau. Chaque cathédrale importante, chaque abbaye considérable en renfermait une ; en outre, dans beaucoup de petites villes et même de simples bourgades existait une école publique. Guibert de Nogent, qui vivait au début du douzième siècle, rapporte que de son temps il n'y avait pas en France une seule localité où les enfants de basse extraction ne pussent se faire instruire. Dans les écoles primaires ou *petites écoles*, on apprenait à lire, à écrire, à compter et à chanter. Dans les *grandes écoles*, qui correspondaient à peu près aux collèges d'aujourd'hui, on enseignait la grammaire, la littérature, la rhétorique et la poétique.

3. Les universités; l'Université de Paris. — Enfin, dans quelques grandes villes existaient des universités, dont la plus célèbre était alors l'Université de Paris. Elle comprenait de très nombreux étudiants, divisés, suivant leur origine, en nations : la nation de France, la nation de Picardie, la nation de Normandie et la nation d'Angleterre. Elle était partagée en quatre facultés : la théologie, le droit canon, la médecine, les arts. Cette dernière faculté renfermait les sept arts dit libéraux : la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. Créée par Philippe-Auguste, l'Université de Paris avait reçu d'importants privilèges. Elle formait une puissante corporation. Elle tenait des assemblées générales ; elle élisait ses dignitaires et son recteur ; elle avait sa juridiction particulière. Au treizième siècle, elle était le foyer de lumières le plus brillant de toute l'Europe occidentale, et elle attirait les

hommes les plus distingués de tous les pays; Dante et le futur pape Innocent III vinrent compléter et terminer leurs études sur les bancs de l'Université de Paris.

4. Les collèges : fondation de la Sorbonne. — Les étudiants des universités étaient le plus souvent très pauvres. Pour se créer des ressources, les uns devenaient mendiants, d'autres dévalisaient les passants ou pillaient les boutiques. Afin de mettre un terme à cette situation désastreuse, dès la fin du douzième et surtout au treizième siècle, quelques pieux personnages fondèrent des collèges et y créèrent des bourses. A l'origine, ces collèges étaient comme des maisons de charité où l'on accueillait les jeunes étudiants pauvres. Le plus célèbre fut la Sorbonne, fondée en 1254 par Robert de Sorbon, chapelain et confesseur de saint Louis, pour les étudiants en théologie. Plus tard ces collèges, dont le nombre augmenta beaucoup, devinrent à la mode, et l'on y vit entrer, à côté de pauvres boursiers, de riches jeunes gens qui payaient pension. C'est ainsi que se développèrent les collèges d'Harcourt, du Plessis, de Navarre, de Montaigu, etc.

5. Le mouvement philosophique. — En même temps que les universités, les ordres mendiants, créés au treizième siècle, prirent une grande part au mouvement intellectuel du moyen âge. Ils engagèrent une lutte acharnée avec l'Université de Paris, et lui disputèrent le monopole de l'enseignement. Le conflit se termina par un accommodement. Les ordres mendiants furent admis en 1260 dans l'Université ; mais ils y occupèrent le dernier rang.

L'Université et les ordres mendiants se partagent la gloire d'avoir présidé au grand mouvement à la fois philosophique et religieux de la scolastique. C'est à Paris qu'étudient ou qu'enseignent avec éclat les grands docteurs du treizième siècle, et la plupart d'entre eux appartiennent à l'un ou l'autre des ordres mendiants. Tels sont : l'Allemand Albert le Grand, qui s'occupe à la fois de théologie, de morale, de politique, de sciences naturelles et d'astronomie ; l'Italien saint Thomas d'Aquin, surnommé l'Ange de l'Ecole ; le philosophe écossais Duns Scot ; le savant anglais Roger Bacon, qui pressentit, pour ainsi dire, quelques-unes des grandes découvertes modernes ; saint Bonaventure, Jean de Parme, Raymond Lulle, etc.

6. Renaissance littéraire ; langue d'oc et langue d'oïl, la poésie. — Sous l'influence de ces remarquables progrès intellectuels, les lettres prirent en France un très vif essor. La France se trouvait alors divisée, au point de vue de la civilisation et de la langue, en deux régions bien distinctes, la France méridionale et la France septentrionale. La Loire formait à peu près la limite. Au sud, la langue était restée plus voisine du latin ; elle avait reçu moins d'apports germaniques ; elle avait conservé plus de douceur et la prononciation en était plus harmonieuse : c'était la langue d'oc. Au nord, on parlait une langue plus rude, où le latin était mêlé de termes et d'accents introduits par les barbares venus des pays situés à l'est du Rhin : c'était la langue d'oïl. A ces deux langues correspondent deux littératures différentes, dont les caractères respectifs sont originaux : la littérature provençale et la littérature française proprement dite.

La littérature provençale a surtout produit des poésies lyriques : *complaintes*, *pastourelles*, *sirventes* ou chansons satiriques, *tensons* ou dialogues entre deux interlocuteurs qui se répondaient par couplets ou par strophes semblables. Les poètes provençaux ou troubadours récitaient eux-mêmes leurs œuvres ; ils allaient de château en château pour égayer les fêtes brillantes qu'aimaient à donner les seigneurs du Midi. Ces seigneurs étaient souvent poètes : parmi les troubadours les plus remarquables, on cite, à côté de Bernard de Ventadour, qui n'était point chevalier, le comte de Poitiers, Guillaume IX, et le fameux Bertrand de Born, à la fois poète et guerrier.

Dans la France du nord, la littérature fut plus variée et plus riche. Au douzième siècle, elle donna naissance à la magnifique épopée des chansons de geste, groupées en trois cycles principaux : le cycle de France, dont le héros est Charlemagne, entouré de ses barons et de ses preux ; le cycle de Bretagne, dont les héros sont le roi Arthur et les chevaliers de la Table-Ronde ; le cycle de Rome, où furent surtout chantés les exploits des héros antiques, Hector, Enée, Alexandre, etc. Peu à peu la poésie épique fit place à des poésies plus légères ; l'esprit gaulois, hardi et moqueur, s'aiguisa de plus en plus dans les fabliaux, petits tableaux de mœurs bourgeoises ou populaires, où les auteurs comiques de toutes les littératures modernes ont souvent puisé ; et dans les longs poèmes allégoriques et satiriques comme le

Roman de Renard, où la société tout entière est dépeinte avec ses défauts, ses vices, ses ridicules. Enfin, c'est dans la France septentrionale que naquit la poésie dramatique. L'origine en fut surtout religieuse. Les premiers drames représentés furent des mystères ou scènes tirées de la Bible, de la Passion, de la Vie des Saints. Les représentations avaient lieu d'abord à l'intérieur de l'église ; puis, quand elles attirèrent le peuple en foule, on craignit que cette affluence ne troublât la célébration du culte, et les mystères furent représentés hors de l'église, sur le parvis. Alors se créèrent, parmi les bourgeois, des associations ou confréries pour jouer ces drames à la fois religieux et populaires. La plus célèbre de ces confréries fut la Confrérie de la Passion.

7. La prose française. — La prose française naquit au treizième siècle. Avant cette époque, les prosateurs avaient toujours employé la langue latine, considérée, à l'exclusion de toute autre, comme la langue savante. Les chroniqueurs du onzième et du douzième siècle, Raoul Glaber, Guibert de Nogent, les moines de Saint-Denis, avaient écrit leurs ouvrages en latin ; quant aux théologiens et aux philosophes, non seulement ils n'écrivaient qu'en latin, mais encore les écoliers et les étudiants des universités ne devaient parler entre eux que le latin.

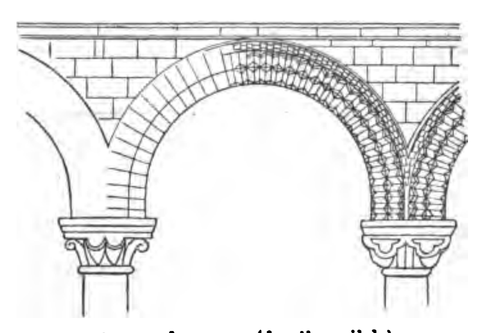
Ce furent deux historiens, Villehardouin et Joinville, qui, les premiers, racontèrent en français les événements dont ils avaient été les acteurs ou les témoins. Villehardouin était un seigneur de Champagne, qui prit part à la quatrième croisade. De retour dans sa patrie, il écrivit la relation de cette croisade. Son récit est vif et animé, sans détails superflus ; il est parfois très dramatique dans sa concision même.

Joinville fut un des compagnons fidèles de saint Louis. Il fut à ses côtés pendant la septième croisade ; en France même, il ne quittait pour ainsi dire pas le bon roi. Après la mort de saint Louis, il voulut raconter sa vie ; et l'on peut dire que son récit est celui d'un témoin oculaire, témoin loyal, sincère, plein d'enjouement et de naïveté, qui s'exprime avec beaucoup d'entrain, de grâce, de fraîcheur, avec beaucoup d'originalité et de pittoresque en même temps.

Les deux ouvrages de Villehardouin et de Joinville, dont l'un ouvre et l'autre clôt presque le treizième siècle, sont les deux premiers monuments de la prose française.

8. Les arts en France au douzième et au treizième siècle. — En même temps que la littérature, les arts brillèrent d'un très vif éclat. Pendant toute la période des invasions et pendant les époques troublées qui les avaient suivies, il ne s'était produit en France aucun élan artistique; on ne construit pas des édifices, on ne crée pas des œuvres d'art quand la sécurité n'existe pas, quand il est impossible d'avoir confiance dans l'avenir même le plus rapproché. Après l'an 1000, lorsque les terreurs inspirées par l'approche de cette année eurent disparu, lorsque les esprits furent rassurés, on éprouva le besoin de relever les monuments écroulés; comme la foi religieuse était alors plus vive que jamais, ce fut elle qui devint la grande inspiratrice de tous les arts. Architectes, sculpteurs, peintres, émailleurs, orfèvres, consacrèrent à l'envi leur génie, leur habileté, leurs ressources, à construire et à décorer des églises. Des temples s'élevèrent en foule dans tout l'Occident. « On eût dit que le monde en se secouant avait rejeté ses vieux habillements pour se couvrir d'un blanc vêtement d'églises. » (Raoul Glaber.) L'architecture fut alors le grand art : la sculpture et la peinture lui étaient subordonnées.

9. L'architecture romane. — L'architecture du moyen âge traversa deux périodes, que l'on peut distinguer

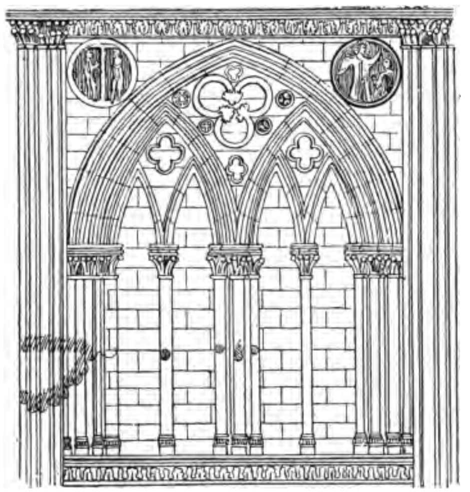


Une arcade romane (douzième siècle).

nettement : la période dite romane, qui se place au onzième siècle et dans la première moitié du douzième, et la période dite gothique ou ogivale, qui commence vers la fin du

douzième siècle et qui atteint son apogée pendant le treizième.

L'élément principal d'une église romane, c'est l'arc en plein cintre. De là découlent les caractères distinctifs de l'architecture romane. « Le poids énorme de la nef a forcé les constructeurs à augmenter l'épaisseur des murs et à substituer aux colonnes plus ou moins sveltes des édifices précédents, des piliers courts et trapus... Pour empêcher la poussée des voûtes et l'écartement des murs, on a multi-


Une arcature gothique (treizième siècle).

plié les contreforts extérieurs, pilastres épais plus ou moins engagés dans la muraille. Dans la crainte de compromettre la solidité de l'édifice, on s'est contenté de le percer d'œils-de-bœuf, et de fenêtres si étroites que l'air et la lumière circulent à peine dans les nefs. » (G. Carré.) Aussi la plupart des églises romanes ont-elles un aspect massif et lourd, mais aussi grandiose et sévère. L'architecture romane a surtout laissé des traces dans le centre et dans le midi de la France, en Auvergne, par exemple, ainsi qu'à Poitiers, à Angoulême, à Toulouse, à Arles.

10. L'architecture gothique ou ogivale. — A l'art roman succéda l'art dit gothique ou ogival. Ces deux épithètes sont également inexactes. Les Goths ne sont pour rien dans le style nouveau qu'adopta l'architecture française vers la fin du douzième siècle ; ce nom de *gothique* fut inventé par les Italiens de la Renaissance qui, épris de l'antiquité, dédaignaient les œuvres du moyen âge, et n'y voyaient que des œuvres de barbares, de Goths. Le terme *ogival* ne saurait, lui non plus, caractériser l'architecture du treizième siècle. L'arcade ogivale, formée par deux arcs qui se rencontrent en donnant un angle plus ou moins aigu, avait été déjà employée dans l'architecture romane.


La Sainte-Chapelle.

L'architecture gothique, tout à fait distincte de l'art roman, en découle pourtant. Plus hardie et plus savante, elle élève les voûtes des nefs, qui s'élancent audacieusement vers le ciel ; elle allège la masse des piliers, elle élargit les baies par où le jour pénètre dans le sanctuaire. La pierre est alors sculptée, percée à jour comme une fine dentelle ; les galeries, les balcons, les balustrades, les colonnettes, les chapiteaux, acquièrent une sveltesse et une grâce infinies. De l'Ile-de-France où il est né, l'art gothique se répand au loin, porté par nos architectes et par nos artistes au delà du Rhin, des Alpes et des Pyrénées, plus loin encore, jusqu'à Chypre et en Orient par les croisés.

De la fin du douzième siècle datent l'église de Noyon, la cathédrale de Sens, Notre-Dame de Châlons, Saint-Remi de Reims. Mais c'est au treizième siècle que l'architecture gothique produit ses œuvres les plus admirables et les plus pures : les cathédrales de Paris, d'Amiens, de Chartres, de

Reims, et enfin la Sainte-Chapelle. Toutes ces églises sont ornées de statues et de magnifiques vitraux. Sculpteurs et peintres, guidés par les architectes et inspirés par la foi chrétienne, réalisent, sous des formes simples et élégantes, l'idéal le plus élevé. Les statues sont vivantes, expressives; les compositions des bas-reliefs semblent copiées sur la nature même; les vitraux sont presque toujours des chefs-d'œuvre de coloris.

11. Architecture civile. — L'architecture civile grandit en même temps que l'architecture religieuse. C'est



Boutique au treizième siècle.

alors que s'élèvent les châteaux féodaux avec leur enceinte continue, flanquée de tours et garnie de créneaux. A l'intérieur se trouvent les habitations, les citernes, l'arsenal, la chapelle, les prisons, le donjon avec ses archives et son trésor. Parmi les plus redoutables châteaux de ce temps, il faut citer le château Gaillard, en Normandie, construit sous la direction même de Richard Cœur de Lion, et surtout le château de Coucy, dont les murs avaient plus de sept mètres d'épaisseur.

« Si les villes du moyen âge étaient souvent étroites et

tortueuses, on aurait tort de se figurer nos aïeux vivant tous dans de misérables masures. Grand nombre de marchands et d'artisans avaient des maisons bien construites, d'un aspect élégant et pittoresque; les riches bourgeois possédaient de véritables hôtels. » Les bourgeois faisaient aussi construire leur maison commune ou hôtel de ville, avec le beffroi municipal dont les cloches appelaient les citoyens aux assemblées. C'est surtout dans la Flandre, si riche par son industrie et son commerce, que s'élevèrent les beaux hôtels de Gand, Bruges, Bruxelles.

12. Le rôle de la France au treizième siècle : le siècle de saint Louis. — La civilisation du moyen âge atteignit son apogée au treizième siècle. Ce fut en France qu'elle brilla de son plus vif éclat. De là elle rayonna dans toute l'Europe. A cette époque, l'industrie, le commerce, les lettres et les arts rivalisaient de prospérité et de succès.

Si l'on songe à l'action personnelle que saint Louis exerça sur son siècle, à la hauteur morale où il porta la royauté, on pourra dire avec raison que saint Louis a personnifié son temps, ou encore que le treizième siècle doit être appelé le siècle de saint Louis.

13. Les lettres et les arts en France du treizième au quinzième siècle. — Le mouvement littéraire et artistique du treizième siècle se poursuivit en France, sans transformation essentielle, pendant les siècles qui suivirent.

Christine de Pisan, qui raconta l'histoire de Charles V, et Froissart, l'historien de la chevalerie et de la guerre de Cent ans, continuent la tradition inaugurée par Villehardouin et Joinville. Au quinzième siècle, les chroniqueurs attachés à la maison des ducs de Bourgogne, Monstrelet et Chastelain, sont éclipsés par Philippe de Commines ; sous Louis XI apparaît le premier de nos grands poètes, Villon.

L'art gothique produit encore de belles œuvres, telles que l'église Saint-Ouen de Rouen, et, sous Charles VII, le chef-d'œuvre, peut-être, de l'architecture civile au moyen âge, la maison de Jacques Cœur, à Bourges. Mais il n'a plus la majestueuse simplicité du treizième siècle; il se complique, il cherche les difficultés ; c'est l'époque du style rayonnant, puis du style flamboyant. La multiplicité excessive des détails fait disparaître la sobre grandeur de l'ensemble.

14. La première renaissance italienne. — Tandis qu'en France et dans presque toute l'Europe occidentale la civilisation du moyen âge caractérisait encore, tout en se transformant, les quatorzième et quinzième siècles, à la même époque une véritable rénovation intellectuelle et artistique se produisait en Italie. Il ne faut pas croire en effet que la renaissance italienne date seulement du seizième siècle ; bien avant Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, l'Arioste et le Tasse, de grands écrivains et d'admirables artistes avaient créé des chefs-d'œuvre immortels. Il y eut alors, dans l'histoire des lettres et des arts de l'Italie, une période très féconde et très originale, à laquelle on a donné le nom de *première renaissance italienne.* Cette période dure jusqu'à la fin du quinzième siècle.

15. Caractère de la première renaissance italienne. — Cette première renaissance italienne ne doit pas être considérée, au sens étroit et littéral du mot, comme la restauration pure et simple des lettres et des arts de l'antiquité classique. Bien au contraire, ce qui la caractérisa, dès ses débuts, ce fut une réaction très vive contre l'imitation servile des œuvres byzantines, dernier legs de la civilisation gréco-romaine à l'Italie du moyen âge. Le rôle joué par l'antiquité dans la Renaissance fut plus élevé et plus fécond. En observant les monuments de l'architecture et de la sculpture antique, en lisant les chefs-d'œuvre littéraires grecs et latins alors connus, en étudiant plus attentivement et en comprenant mieux le monde classique, les Italiens commencèrent à éprouver, dès la fin du treizième siècle, un sentiment depuis longtemps affaibli et effacé, le sentiment de la beauté. D'autre part, les artistes ouvrirent les yeux sur la nature ; ils s'habituèrent à regarder autour d'eux ; les peintres, les architectes, les sculpteurs s'inspirèrent de la vie très active qui s'agitait alors partout, et qui donne à l'histoire des républiques italiennes du moyen âge un intérêt si poignant. Telle fut la double source à laquelle puisa l'art italien du quatorzième siècle : l'antiquité, étudiée avec intelligence, et la nature curieusement observée, furent les deux grandes écoles auxquelles les artistes d'alors se mirent avec enthousiasme.

16. Causes de la renaissance italienne. — Cette

rénovation artistique fut favorisée par plusieurs causes.

L'Italie était le pays de l'Europe où avaient survécu le plus de monuments et de souvenirs de l'antiquité. La tradition du rôle glorieux joué jadis par Rome y était demeurée vivante. L'usage du latin s'y était mieux conservé qu'ailleurs ; enfin, dans le sud de la péninsule et en Sicile, de superbes édifices, les temples de Pæstum et d'Agrigente, les théâtres de Tauromenium et de Syracuse rappelaient brillamment la civilisation hellénique.

Au milieu de tous ces vestiges du monde antique, l'Italie avait été moins opprimée que la France et que l'Allemagne par le régime féodal. La vie municipale s'y était réveillée de très bonne heure. Les républiques de la Lombardie, de la vallée du Pô, des Romagnes et de la Toscane furent pendant longtemps des foyers d'activité laborieuse et féconde. Lors même que les libertés communales eurent disparu, les cités italiennes restèrent très vivantes ; les lettres et les arts continuèrent d'y briller d'un vif éclat, sous la haute protection des tyrans, comme les Sforza à Milan, les Malatesta à Rimini, les Médicis à Florence.

Enfin, ce qui contribua à hâter la renaissance italienne, ce fut la liberté intellectuelle, très grande et très réelle, dont l'Italie ne cessa pour ainsi dire pas de jouir au moyen âge. Le génie italien ne subit pas la domination de la philosophie d'Aristote, qui fut dans d'autres pays si lourde, et parfois si stérile. L'Eglise même y fut plus libérale qu'ailleurs ; ce fut du dehors que l'Inquisition vint en Italie, et elle n'y fut apportée qu'après la première renaissance italienne.

Sous l'influence de ces diverses causes, une double renaissance, littéraire et artistique, se produisit en Italie. La renaissance des lettres est plus spécialement connue sous le nom d'*humanisme;* le terme de renaissance proprement dite désigne de préférence la renaissance des arts.

17. L'humanisme au quatorzième siècle : Dante, Pétrarque et Boccace. — L'histoire de l'humanisme en Italie peut se diviser en deux grandes périodes, qui correspondent à peu près exactement, la première au quatorzième siècle, la seconde au quinzième siècle. La première période est illustrée par les trois grands noms de Dante Alighieri (1265-1321), Pétrarque (1304-1374) et Boccace (1313-1375).

Dante Alighieri, né à Florence, fut mêlé à toutes les luttes qui troublèrent sa patrie; il fut exilé et se retira à Vérone. C'est là qu'il composa sa *Divine Comédie*, poème divisé en trois chants : l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis. Virgile guide le poète dans l'Enfer et le Purgatoire; Béatrix, l'amie de sa jeunesse, dans le Paradis. La *Divine Comédie* est le premier grand monument de la langue italienne : elle en est restée le chef-d'œuvre.

Pétrarque résida longtemps à Avignon, où était alors la cour des papes, et à Vaucluse. Son amour pour Laure de Noves lui a inspiré ses plus gracieuses poésies, qui ont été réunies sous le titre de *Canzoniere* ou *Chansonnier*.

Boccace, né à Florence comme Dante, a créé dans son *Décaméron*, recueil de récits empruntés à nos troubadours provençaux, la prose italienne.

Bien que les chefs-d'œuvre de Dante, de Pétrarque et de Boccace soient écrits en italien, ces trois grands écrivains n'en étaient pas moins des admirateurs fervents de l'antiquité classique. Il est vrai qu'ils n'en connaissaient guère qu'une partie, la littérature latine. Dante a pris Virgile pour guide dans son voyage aux Enfers; Pétrarque n'a pas cessé de rechercher et de copier des manuscrits de Cicéron, et Boccace a partagé cette passion. A leur instigation, l'usage du latin comme langue littéraire et l'étude des lettres latines se répandirent non seulement parmi les érudits, mais encore dans toute la société instruite et intelligente. On se prit alors d'un grand enthousiasme pour les manuscrits, et on les collectionna avec ardeur.

18. L'humanisme au quinzième siècle. — A la fin du quatorzième et surtout au quinzième siècle, l'humanisme italien changea de caractère. Rome et ses œuvres ne furent plus l'unique objet des études entreprises par les érudits et les hommes de lettres; l'héritage de la Grèce antique leur fut révélé. Ils furent saisis d'admiration; ils vouèrent aux poètes, aux historiens et surtout aux philosophes grecs un culte passionné; ils apprirent la langue grecque pour en mieux goûter les beautés, pour les apprécier avec plus de finesse et de pénétration.

Poggio Bracciolini, dit le Pogge, et Leonardo Bruni d'Arezzo, dit Léonard l'Arétin, joignirent l'étude de l'hellénisme à celle de la littérature latine. Par leurs nombreuses

découvertes de manuscrits antiques, ils donnèrent un grand essor à l'humanisme.

Enfin, vers le milieu du quinzième siècle, deux événements d'une inégale importance historique exercèrent une influence profonde sur le développement des études littéraires en Italie : le concile de Florence en 1439, et la prise de Constantinople par les Turcs en 1453.

19. L'hellénisme en Italie. — Le concile de Florence, convoqué par le pape Eugène IV, ne réunit pas seulement des prélats d'Occident; l'empereur d'Orient, Jean Paléologue, et plusieurs députés du clergé grec y assistèrent. Parmi ces derniers, se trouvaient le rhéteur Georges de Trébizonde, le platonicien Gemistius Pletho, et l'évêque de Nicée, Bessarion. Tous trois restèrent en Italie, où ils devinrent rapidement célèbres; ils y professèrent, et autour d'eux accoururent de nombreux disciples de plus en plus passionnés pour la littérature et la philosophie helléniques.

Dès lors, des relations fréquentes s'établirent entre Constantinople et l'Italie, et quelques savants byzantins vinrent à Rome et à Florence, avant même que la victoire définitive des Turcs et la chute de l'empire grec les eussent tous forcés à se réfugier en Occident. Chalcondyle, Lascaris, d'autres encore, apportèrent ainsi en Italie les derniers restes de l'antiquité grecque, sauvés par eux de la destruction, et l'humanisme italien, étendant ses investigations sur tout le monde classique, atteignit son apogée.

20. L'Académie platonicienne ; Pic de la Mirandole. — C'est à Rome et surtout à Florence que règne alors l'humanisme. Les Médicis et les papes groupent autour d'eux et même se disputent avec passion les plus illustres humanistes. Nicolas V, Pie II (Æneas Sylvius Piccolomini), très érudits eux-mêmes, attirent au Vatican Bessarion ; leur successeur, Sixte IV, y appelle François Philelphe, l'un des plus savants, mais aussi le plus vaniteux, le plus violent, le plus cupide peut-être parmi les Italiens de son temps.

A Florence se fonde, autour de Laurent de Médicis, la célèbre Académie platonicienne, dont le rôle a surtout été « de remettre en honneur Platon, et par là de donner à la Renaissance le caractère de haut spiritualisme qui la dis-

tingue. » (E. Müntz.) Ange Politien et Marcile Ficin en sont les membres les plus célèbres ; ils se consacrent entièrement à l'étude et à la glorification de Platon.

Alors paraît l'homme qui personnifie le mieux cette période de la culture italienne, où déjà se laissent apercevoir quelques symptômes de décadence, Pic de la Mirandole, l'érudit qui croit tout savoir, qui se déclare prêt à soutenir des thèses *de omni re scibili* (sur tout objet de science), mais dont la science est plus étendue que profonde. Au seizième siècle, la puissance créatrice des humanistes sera très affaiblie, et l'imitation étroite se substituera à l'invention.

21. La renaissance artistique. Première période : les Pisans, Giotto et les primitifs. — Dans



Fragment d'une des portes de bronze de Ghiberti.

les arts comme dans les lettres, la Renaissance s'affirme dès la fin du treizième siècle et le début du quatorzième. Deux villes toscanes, Pise et Florence, se partagent l'honneur d'avoir donné le jour aux plus illustres rénovateurs de l'art

italien. A Pise, Nicolas de Pise, Jean de Pise, André de Pise, sont pendant un siècle et demi les maîtres incontestés de la sculpture : Nicolas sculpte, pour le Baptistère de sa patrie, une chaire monumentale, où pour la première fois au moyen âge l'inspiration antique apparaît ; Jean et André marchent sur ses traces.

A Florence, Giotto (1270-1336) crée vraiment la peinture italienne ; il y introduit l'expression, la vie, le sentiment de la composition. Devenu rapidement célèbre dans



Buste de Donatello (le Zuccone).

toute l'Italie du nord, Giotto décore de nombreuses églises, Santa-Croce de Florence, San-Francesco d'Assise, Santa-Maria dell' Arena de Padoue. De lui procèdent les plus grands artistes italiens du quatorzième siècle, les Orcagna de Florence et les Lorenzetti de Sienne, auxquels on attribue les fresques si puissantes et si curieuses du Campo Santo de Pise. L'influence de Giotto fut d'abord très féconde ; mais plus tard, ses disciples, les primitifs, se bornèrent à imiter les œuvres du maître et tombèrent dans la répétition banale des mêmes formes. L'école de Giotto s'épuisa, parce qu'elle

cessa de chercher son inspiration directement dans l'étude de l'antiquité et dans l'observation de la nature.

22. La renaissance artistique. Seconde période : les Florentins ; le naturalisme dans l'art. — Au début du quinzième siècle, surgit une pléiade d'artistes d'une rare originalité. Florence fut alors vraiment le centre et le foyer de l'art en Italie. L'architecte Brunelleschi (1377-1444) y éleva avec hardiesse la fameuse coupole de Santa-Maria del Fiore et y construisit le palais Pitti. Lorenzo Ghiberti (1381-1455) y sculpta les deux portes de bronze du Baptistère, deux merveilles dont Michel-Ange devait dire plus tard qu'elles étaient dignes d'être les portes du paradis. Donatello (1383-1466) y multiplia ses œuvres, bustes, statues en pied et bas-reliefs, dont les unes frappent par la vigueur presque farouche de leur réalisme, dont les autres charment par une grâce très vivante et très naïve. Luca della Robbia (1400-1482) et ses fils, malgré leur habileté à tailler le marbre, préférèrent se consacrer à un art nouveau, la sculpture en terre cuite émaillée ; ils y devinrent bientôt des maîtres incomparables.

Sur les parois intérieures des monuments construits par les architectes et décorés par les sculpteurs, se développèrent alors les fresques admirables de Masaccio, de Fra Angelico, de Filippo Lippi. Masaccio (1401-1428), qui mourut en pleine jeunesse, secoua délibérément le joug des derniers imitateurs de Giotto ; il introduisit, dans la peinture, comme Donatello dans la sculpture, un réalisme puissant, fait surtout de précision et de vie. Fra Angelico (1387-1455) ajouta à ce réalisme un sentiment presque mystique, d'une grande élévation et d'une exquise douceur ; Filippo Lippi (1412-1469) sut, lui aussi, concilier le réalisme et la délicatesse dans les très nombreuses figures de la Vierge qu'a tracées son pinceau.

Tels furent les plus grands artistes de Florence pendant la première moitié du quinzième siècle ; mais auprès d'eux, parmi leurs rivaux et leurs disciples, beaucoup d'autres noms mériteraient d'être cités, par exemple ceux des architectes Michelozzo et Alberti ; des sculpteurs Mino de Fiesole et Verrochio ; des peintres Benozzo Gozzoli et Filippino Lippi.

23. L'influence de l'art classique. — Si le réa-

lisme, le sens de la vie et l'observation précise de la nature furent à cette époque les caractères saillants de l'art florentin, il ne faut cependant pas oublier quelle influence profonde et bienfaisante exerça sur lui l'étude attentive de l'art gréco-romain. Il serait injuste de ne pas reconnaître le rôle considérable que jouèrent alors à ce point de vue les archéologues et les collectionneurs. Niccolo Niccoli fut le premier en date et est resté le plus célèbre parmi les Florentins qui rassemblèrent dans leurs maisons des statues, des bas-reliefs, surtout des médailles et des camées antiques. Cette passion pour les moindres vestiges de l'art classique fut encouragée par les Médicis, qui mirent à son service leur puissance politique et leurs richesses. Les collections qui se formèrent ainsi permirent aux artistes d'étudier plus facilement et de plus près qu'on n'avait pu le faire auparavant les œuvres alors connues de la sculpture grecque ; ils s'en inspirèrent souvent, même pour décorer des édifices religieux, et tels motifs favoris de Donatello, par exemple ses rondes d'enfants, ont une saveur tout hellénique.

24. La renaissance artistique. Troisième période : les écoles multiples. — Dans la seconde moitié du quinzième siècle, ce ne fut plus seulement à Florence que la vie artistique s'épanouit et que naquirent des œuvres de génie. Les écoles se multiplièrent : chacune des principales villes d'Italie posséda la sienne. Si Florence peut s'enorgueillir encore d'avoir vu naître Ghirlandaio (1449-1494), l'un des maîtres de Michel-Ange, et Botticelli (1447-1515), dont la grâce délicate a tant de séduction ; si même elle attire dans ses murs Pietro Vannucci de Pérouse, célèbre sous le nom du Pérugin (1446-1524), l'humble cité toscane de Cortone lui oppose le nom de Luca Signorelli, le peintre grandiose et vraiment inspiré de la cathédrale d'Orvieto ; Venise assiste au triomphe de Giovanni et de Gentile Bellini (1426-1516 ; 1421-1507), qui répandent dans leurs tableaux une lumière éblouissante et qui subissent l'influence des arts et des industries de l'Orient ; Padoue donne à l'Italie Mantegna (1431-1506), le plus grand peut-être des peintres italiens avant Léonard de Vinci, qui sait joindre à un impeccable dessin le sens parfait de la beauté plastique et un merveilleux sentiment d'harmonie. Bologne entre en lice avec le Francia, Naples avec Antonio Solario, la Sicile même

avec. Antonello de Messine, qui, le premier, fit connaître en Italie le procédé de la peinture à l'huile.

25. Léonard de Vinci (1452-1519). — Si grands toutefois que soient ces maîtres, aucun d'entre eux, non pas même Mantegna, ne saurait être comparé à l'homme de génie, qui passe pour être la plus puissante et la plus haute personnalité de la première renaissance italienne, à Léonard de Vinci. Né en 1452 au château de Vinci, près de Florence, il quitta la Toscane à l'âge de trente ans et se rendit à Milan, où il fut à la fois ingénieur civil et militaire, architecte, peintre et sculpteur. De bonne heure son admirable génie produisit des œuvres éclatantes, en particulier la *Cène* du réfectoire de Sainte-Marie-des-Anges à Milan, fresque magistrale qui, « par l'union complètement réalisée de la science aisée et de la puissance expressive avec un coloris solide et harmonieux, marque le dernier terme de l'évolution dont Giotto avait donné le signal. » (R. PEYRE.) Plus tard, Léonard de Vinci peignit la fameuse *Joconde*, que possède aujourd'hui notre musée du Louvre; puis il quitta Milan, vint en France sur les instances de François Ier, et y mourut en 1519.

A la fin du quinzième siècle, Michel-Ange, Raphaël et le Titien sortaient à peine de l'adolescence. La dernière période de la renaissance italienne, celle que l'on a appelée le siècle de Léon X, n'était pas encore ouverte; mais elle était préparée par tout ce que l'art et le génie italien avaient produit pendant les deux siècles précédents.

---

26. La renaissance artistique en Flandre et en Bourgogne au quinzième siècle. — Si brillante et si féconde qu'ait été la première renaissance italienne, elle ne doit pas faire oublier une autre renaissance, d'un caractère différent, qui se produisit, au quinzième siècle, en Flandre et en Bourgogne. Grâce à la prospérité économique de ces deux pays, aux désirs de luxe qui en furent la conséquence, grâce aussi à la protection des puissants ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire, les arts prirent dans l'ancienne Lotharingie un grand essor. Cette renaissance flamande et bourguignonne est surtout remarquable par ses peintres et ses sculpteurs.

Les peintres flamands du quinzième siècle furent les dignes

rivaux des grands peintres italiens de la même époque. Ils ne subirent pas, au même degré, l'influence de l'antiquité classique; ce fut surtout dans la vie et dans la nature qu'ils cherchèrent leurs sujets et puisèrent leur inspiration; leurs œuvres se distinguent par un réalisme d'une rare originalité. Les plus grands peintres flamands du quinzième siècle furent Jean Van Eyck (1370-1440), qui inventa le procédé de la peinture à l'huile, et Hans Memmling (1435-1495) dont les portraits sont remarquables par leur expression intense et pénétrante. Autour de ces deux maîtres, se crée l'école de *Bruges*, la première en date des grandes écoles flamandes de peinture.

L'histoire de la sculpture flamande et bourguignonne est dominée par le nom de Claux Sluter, un Hollandais dont les œuvres se trouvent surtout en Bourgogne. Les plus célèbres sont le tombeau du duc Philippe le Hardi et le *Puits de Moïse* ou des *Prophètes*. Un autre artiste sculpta plus tard le tombeau de Jean sans Peur et de Marguerite de Bourgogne. Toutes ces œuvres, qui sont réunies actuellement à Dijon, présentent le même caractère de réalisme vivant et original que les tableaux de l'école de Bruges.

La renaissance italienne et la renaissance flamande furent deux événements contemporains, mais à peu près indépendants l'un de l'autre. L'Italie n'exerça aucune influence sur Van Eyck, sur Memmling, sur Claux Sluter et ses disciples; mais elle ne reçut rien d'eux, sinon le procédé de la peinture à l'huile, tout à fait à la fin du quinzième siècle.

---

27. Les inventions du quatorzième et du quinzième siècle. — La fin du moyen âge et l'avènement des temps modernes furent encore marqués dans l'histoire de la civilisation par une série d'inventions, qui amenèrent de profonds changements dans la vie sociale et intellectuelle. Ces inventions préparèrent ou rendirent plus faciles quelques-uns des événements les plus importants du seizième siècle.

Les principales inventions furent : la boussole, la poudre à canon, le papier de linge et l'imprimerie. En réalité, la boussole, la poudre à canon et le papier furent plutôt apportés de l'Orient en Europe et perfectionnés que réellement inventés.

28. La boussole. — Les anciens navigateurs suivaient timidement les côtes et ne s'aventuraient que rarement hors de la vue des terres. Les Chinois découvrirent que l'aimant se tourne toujours vers le nord, et ils se servirent d'une aiguille aimantée placée sur un morceau de liège dans un vase plein d'eau. L'Italien Flavio Gioja d'Amalfi suspendit l'aiguille sur un pivot d'acier, et il rendit ainsi les indications plus précises. Désormais le marin ne craignit plus de se lancer sur des mers inconnues, sûr de pouvoir trouver sa route au moyen de la boussole et du compas. L'ère des grands voyages d'explorations et des découvertes maritimes était ouverte.

29. La poudre à canon. — La découverte et l'emploi de la poudre firent une révolution complète dans l'art de la guerre.

L'invention de la poudre, quelquefois attribuée au moine allemand Schwartz, est due très probablement aux Chinois qui la transmirent aux Arabes. Les Arabes l'introduisirent à leur tour en Europe.

Les Anglais s'en servirent pour la première fois dans la guerre de Cent ans, à la bataille de Crécy, en 1346. Une histoire de cette époque dit que « les bombardes faisaient trembler la terre avec un tel fracas qu'il semblait que Dieu tonnât ».

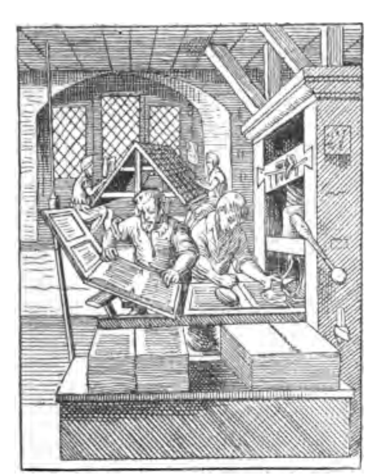
On se servit d'abord de canons grossièrement fabriqués avec des lames de métal cerclées de fer. L'opération de la charge était un travail long et difficile. Le plus fameux canon de cette époque, celui avec lequel Mahomet II battit les murs de Constantinople, ne tirait que sept coups par jour ; encore éclata-t-il entre les mains des soldats. Mais bientôt l'artillerie fit des progrès ; on inventa les bombes, les boulets en fer : on apprit à fondre des canons et à les placer sur des affûts à roues pour les manœuvrer plus facilement.

Désormais, les guerres ne furent plus, comme au moyen âge, des parades militaires, sortes de tournois, où les chevaliers, bardés de fer, lance au poing, faisaient assaut de force et d'adresse. L'invention de la poudre à canon en bouleversa les conditions. Il fallut opposer les unes aux autres des armées toujours plus nombreuses ; modifier et perfectionner leurs armements ; faire manœuvrer avec habileté ces masses de soldats sur le champ de bataille. La guerre devint

une science; pour être grand capitaine, le courage ne suffit plus; il fallut connaître la tactique et la stratégie.

30. Le papier. — Au moyen âge on employait pour écrire soit le papyrus, tiré de la plante de ce nom, soit le parchemin, ou peau de mouton préparée. Après les croisades, on importa d'Orient du papier de coton. Mais le prix en était trop élevé, et l'usage ne s'en répandit pas. Au quatorzième siècle, on apprit à fabriquer du papier de chiffe, ainsi nommé parce qu'il était fait avec des chiffons. Le bon marché vulgarisa ce papier. Cette invention était précieuse au moment surtout où naissait l'art de l'imprimerie.

31. L'imprimerie. — La plus grande invention de cette époque si féconde fut l'imprimerie. Au moyen âge, les moines copiaient à la main les ouvrages qu'ils voulaient conserver : aussi ces *manuscrits* étaient-ils rares et chers. Une comtesse d'Anjou, au sixième siècle, paya pour un manuscrit deux cents brebis, un muid de froment, un autre de seigle, un troisième de millet et un certain nombre de peaux de martre. Les habiles copistes étaient considérés comme des hommes divins.



Une imprimerie au seizième siècle.

Jean Gutenberg, né à Mayence et établi à Strasbourg, inventa dans cette ville l'art de l'imprimerie. Il fondit des lettres mobiles en métal, de manière qu'on pût les assembler à volonté pour former des mots, des lignes, des pages. C'est en 1436 qu'il forma une société qui établit le premier atelier de typographie. Plus tard, il se transporta à Mayence où il fit en 1450 une nouvelle société avec Furst et Scheffer, qui mirent leur nom sur les plus anciennes éditions connues.

Sur des pages de métal, enduites d'encre, ils appliquaient des feuilles de papier à l'aide d'une presse, et multipliaient indéfiniment les exemplaires du même ouvrage. Le premier livre imprimé fut la *Bible* (1455). Des imprimeries furent établies à Rome en 1465, à Venise et à Milan en 1469, à Paris en 1470. Le prix des livres diminua, et on put lire partout les écrivains grecs, latins, français, que les imprimeurs publiaient en grand nombre.

L'imprimerie a été l'instrument le plus puissant des progrès de l'humanité. Elle a exercé une influence considérable sur la Renaissance et sur la Réforme. Son rôle devient chaque jour plus important dans le monde contemporain.

---

32. La fin du moyen âge. — La fin du quinzième siècle marque vraiment dans l'histoire de l'Europe le terme d'une grande période et le commencement d'une ère nouvelle. En Angleterre, en Espagne, en France, les guerres civiles s'apaisent; l'unité nationale se fonde et l'autorité royale triomphe des dernières résistances de la féodalité. La puissance de l'Eglise et de la papauté décline ; déjà des hérésies ont ébranlé le dogme, et des prélats remarquables ont demandé des réformes dans le gouvernement et la discipline ecclésiastiques. Dans le domaine des lettres et des arts, l'antiquité classique, que le moyen âge avait très incomplètement connue, est pour ainsi dire retrouvée; elle inspire la première renaissance italienne. De grandes inventions, au premier rang desquelles il faut placer l'imprimerie, transforment les conditions mêmes de la vie matérielle et de la vie intellectuelle; elles ouvrent à l'esprit humain des voies nouvelles, larges et faciles.

Lorsque s'ouvre le seizième siècle, le moyen âge est fini; les temps modernes commencent.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — Les étudiants de l'Université de Paris.

Malgré les hautes espérances dont ils se berçaient (quelques-uns ne songeaient ni plus ni moins qu'à devenir papes ou évêques), ces écoliers n'étaient pas toujours des modèles de docilité ni d'assiduité. En venant étudier à Paris, les enfants de chaque nation apportaient les défauts particuliers à leur pays. Jacques de Vitry nous fait d'eux un

vilain portrait : « Les écoliers anglais sont ivrognes et poltrons; les français, orgueilleux et efféminés; les allemands, furibonds et obscènes en propos; les normands, vains et outrecuidants; les poitevins, traîtres et avares; les bretons, légers et inconstants; les bourguignons, brutaux et sots; les lombards, avares, méchants et lâches; les romains, séditieux et violents; les siciliens, tyrans et cruels; les brabançons, voleurs; les flamands, débauchés. »

Quelque peu flatteur que soit le portrait, il était malheureusement à peu près ressemblant. Lancés dans une grande ville, sans guide, sans surveillance, ces jeunes gens, dont la plupart étaient plus âgés que nos étudiants modernes, faisaient, par leur turbulence, le désespoir des paisibles bourgeois. Comme de grands enfants, ils se divertissaient bruyamment dans le Pré-aux-Clercs, vaste prairie s'étendant alors le long de la Seine depuis l'emplacement de la rue des Saints-Pères jusqu'à celui de l'Esplanade des Invalides!

Festoyer était le principal emploi de leurs journées, et quand ils avaient bien bu, qu'ils avaient perdu leur argent et leur raison, ils attaquaient dans la rue les malheureux passants, envahissaient les logis à main armée, enfonçaient et brisaient les portes; faisaient, en un mot, tout ce qu'il fallait pour être pendus...

(G. Carré, *le Moyen Age*. — Paris, Belin frères.)

DEUXIÈME LECTURE. — **L'art gothique en France.**

Parmi les enchantements qui, selon le mot de Grotius, font de la France le plus beau royaume après celui du ciel, il n'en est point de plus surprenants, de plus dignes de ravir les yeux, d'émouvoir l'âme et de toucher la raison que ces grandes cathédrales gothiques qui ont surgi de son sol à la fin du douzième et au commencement du treizième siècle. Nulles manifestations ne nous semblent plus propres à nous renseigner sur la force expansive du génie de notre race durant cette période. Issues de l'idée chrétienne, ou, pour mieux dire, expression suprême de cette idée, les cathédrales gothiques personnifient, comme le temple grec et aussi complètement que lui, un idéal religieux et social parvenu à son plein épanouissement. L'art chrétien y a rencontré son plus expressif symbole; la pensée nationale, sa plus haute et sa plus originale cristallisation.

Les grandes cathédrales françaises, presque toutes vouées à la sainte Vierge, furent la résultante de plusieurs forces impérieuses : ferveur des âmes à l'époque des croisades et exaltation du sentiment chrétien; extension du pouvoir royal, soucieux d'affirmer sa force aux yeux des masses; développement temporel de l'autorité épiscopale; affranchissement des classes rurales et des communes, formation des corporations laïques, des confréries de maçons. Pour atteindre à un aussi merveilleux résultat, il fallut que le roi, l'évêque, la commune, le maître d'œuvre unissent leurs efforts aux énergies, alors débordantes, de la foi populaire, qu'ils fussent animés du même zèle ardent, du même enthousiasme...

Mais ces œuvres de pierre, ces grandes cathédrales, où vibre l'âme de la France, ne sont pas seulement grandes par le côté moral et humain; au point de vue de l'art, et spécialement au point de vue de l'art de bâtir, elles ne semblent pas moins admirables. Le souffle, qui leur

a donné la vie, les a douées en même temps d'une jeunesse éternelle. On entend souvent demander : Quelle est la plus belle des cathédrales gothiques? Il serait oiseux de répondre à cette question. Chacune de ces vastes créations a ses beautés propres, son individualité, et les préférences, en si complexe matière, sont affaire de goût et de tempérament. Paris et Reims ont la splendeur de leurs façades, leurs merveilleuses sculptures; Amiens et Bourges, leurs nefs sans pareilles, et Bourges encore, sa crypte unique; Chartres, ses vitraux, ses clochers, ses porches et l'extrême originalité de tous ses détails; Rouen, l'immense variété de ses dispositions accessoires; le Mans, son chœur prodigieux; Coutances, l'unité de son jet et cette lanterne hardie que Vauban ne se lassait pas d'admirer...

(L. Gonse, dans *le Musée d'art.* — Paris, librairie Larousse.)

TROISIÈME LECTURE. — **Le naturalisme dans l'art italien au quinzième siècle.**

Le naturalisme, qui a renouvelé l'art italien avec les Pisans et Giotto, qui le renouvelle encore au commencement du quinzième siècle, lorsqu'une seconde évolution est devenue nécessaire, n'a pas seulement eu pour effet de perfectionner les procédés matériels, et par suite de diminuer l'espace entre l'art et la nature; il a aussi modifié profondément la conception même des sujets. Sous son action, les figures auxquelles le moyen âge avait imprimé tant de beauté et de majesté, Dieu, Jésus-Christ, la Vierge Marie, les saints, descendent des cieux pour revêtir les traits de simples mortels, on pourrait presque ajouter pour épouser nos passions, partager nos souffrances; l'idéal de beauté poursuivi par les siècles antérieurs ne flotte plus qu'aux yeux de quelques rares artistes, que l'on est tenté de prendre pour des retardataires, Luca della Robbia, Fra Angelico. Mais la religion y a-t-elle perdu? Plus humbles, plus humains, les acteurs des saintes Écritures sont devenus plus pathétiques. A force de vérité, Donatello a su prêter une suprême éloquence à son Christ, à ses saint Jean-Baptiste, à ses apôtres et à ses martyrs. Marie, échangeant le rôle de reine des cieux contre celui d'une mère tour à tour affectueuse ou éplorée, ne nous touche que davantage.

D'autre part, ce naturalisme, ce besoin de précision propre au quinzième siècle, s'est traduit par d'éclatants progrès dans l'anatomie, la perspective, le coloris. Là réside la force, comme aussi la faiblesse de l'ère nouvelle. Pour longtemps, il nous faut dire adieu à ces hautes conceptions, à ces cycles splendides dans lesquels le moyen âge a mis les séductions de sa fantaisie ou la puissance de sa foi, drames bibliques, triomphes du Christ et de la Vierge, jugements derniers. L'esprit d'analyse ne s'accommode plus que d'études de détail.

Mais sachons nous garder de regrets stériles. Le moyen âge avait épuisé ses suprêmes ressources; les derniers disciples de Giotto agonisaient; toute tentative nouvelle, quelle qu'elle fût, doit nous paraître préférable aux tristes produits d'une école depuis longtemps irrévocablement condamnée.

(E. Müntz, *la Renaissance en France et en Italie à l'époque de Charles VIII.* — Paris, Firmin Didot.)

Livres à consulter : LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*. — THUROT, *l'Organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge*. — GRÉARD, *Nos adieux à la vieille Sorbonne*. — G. PARIS, *la Littérature française au moyen âge*. — BAYET, *Précis d'histoire de l'art*. — Em. MALE, *l'Art religieux en France au treizième siècle*. — Eug. MÜNTZ, *le Musée d'art; — les Précurseurs de la Renaissance; — Donatello*. — M. MONNIER, *la Renaissance de Dante à Luther*. — COURAJOD, *les Origines de la Renaissance française*.

II

LE SEIZIÈME SIÈCLE

CHAPITRE VI

LA FRANCE DE 1498 A 1559

PROGRAMME : **Transformation du gouvernement et de la société. — La cour; le clergé; les villes; les métiers; les paysans. — La vénalité des offices.**

SOMMAIRE

1. Progrès du pouvoir royal. — L'autorité royale fit de grands progrès sous les règnes de Louis XII, de François Ier et de Henri II. La noblesse, disciplinée dans les guerres d'Italie, fut attirée à la cour et assouplie par la vie qu'elle y mena; les seigneurs féodaux devinrent des courtisans et des fonctionnaires royaux. Le clergé perdit, par le Concordat de Bologne signé en 1516, une grande partie de son indépendance. Le tiers état vit ses franchises supprimées; les états généraux furent remplacés par des assemblées de notables.

2. Organisation de l'autorité monarchique. — Le gouvernement monarchique fut plus fortement constitué, au centre par le Conseil du roi, dont les attributions furent très étendues, et dans les provinces, par la création de gouverneurs qui représentaient le roi. François Ier inaugura le système des intendants royaux.

3. Les institutions. — De nombreuses réformes furent accomplies dans l'administration du royaume. Elles étaient contenues dans les grandes ordonnances, que les rois publièrent, et dont la plus célèbre est celle de Villers-Cotterets, en 1539. Henri II compléta l'organisation judiciaire par la création de tribunaux nouveaux, les présidiaux.

4. L'armée, la marine, les colonies. — L'armée jadis féodale devint royale; elle fut renforcée par l'institution des légions provinciales et des premiers régiments. — La marine militaire fut organisée; le port du Havre fut creusé. Enfin Jacques Cartier établit la première colonie française au Canada.

5. La prospérité publique. — Délivrée de toute agitation intérieure, la France s'adonna activement aux travaux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. La condition des paysans s'améliora. Le luxe s'introduisit dans les villes; l'activité économique fit naître partout une grande prospérité.

6. La vénalité des offices. — Ces transformations du gouvernement et de la société eurent pour conséquence la vénalité des offices. Le pouvoir royal multiplia les fonctions publiques, afin de les vendre à la bourgeoisie qui les achetait avec passion.

RÉCIT

1. Progrès du pouvoir royal. — Les règnes de Louis XII, de François Ier et de Henri II achevèrent à l'intérieur l'œuvre monarchique de Louis XI. La royauté devint absolue, et François Ier donna à ce pouvoir tout arbitraire la devise qu'il devait garder jusqu'en 1789, en terminant toutes ses ordonnances par ces mots : « Car tel est notre plaisir. »

Les différentes classes de la nation, la noblesse, le clergé et le tiers état, se soumirent à l'autorité royale, et durent renoncer à leur ancienne indépendance.

2. Disparition de la noblesse féodale. — Décimée par les rudes combats de la guerre de Cent ans, durement frappée par Louis XI, l'ancienne noblesse féodale et apanagée a presque entièrement disparu. Les maisons de Bourgogne et d'Anjou n'existent plus; la branche d'Orléans est montée sur le trône de France; sous Charles VIII et Louis XII le duché de Bretagne a été réuni à la couronne; enfin la dernière des grandes dynasties féodales s'éteint après la trahison du connétable de Bourbon en 1523. François Ier réunit alors au domaine les vastes possessions de l'Auvergne, de la Marche, du Bourbonnais et du Lyonnais. Dans le sud de la France, les ducs de Bourbon-Albret possèdent encore les comtés de Foix, d'Armagnac et de Béarn; mais ils sont destinés à succéder aux Valois.

3. La nouvelle noblesse de cour. — A la place de l'ancienne noblesse féodale ou apanagée s'éleva une noblesse nouvelle, beaucoup moins redoutable. Le roi, qui depuis longtemps s'était arrogé le droit de créer des pairs, conféra désormais tous les titres de noblesse. On devint duc par la faveur royale.

La royauté disciplina et réduisit cette fière aristocratie qu'elle avait domptée. « D'abord ces vaillants rois-chevaliers, Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri II, gagnèrent les féodaux par l'attrait de la gloire militaire, des aventures et des périls qu'on allait courir en commun, des brillantes expéditions dans la terre enchanteresse d'Italie. Tout à leur enthousiasme guerrier, les nobles ne virent pas qu'ils ache-

vaient de perdre ce qui leur restait d'indépendance et qu'ils devenaient simplement les soldats du roi, eux qui jadis faisaient la guerre en leur propre nom et sous leur propre bannière, comme des souverains. »

4. La cour. — « Les rois les prirent encore par un autre attrait. De même que naguère les rois seuls s'étaient trouvés assez riches en France pour posséder une armée permanente et une artillerie, les rois aujourd'hui étaient seuls assez riches pour donner à leur cour l'éclat qui avait ébloui



Dames de la cour au seizième siècle

les Français dans les cours d'Italie. Charles VIII, Louis XII, François Ier étaient de joyeux monarques, avides de plaisirs, aimant la société, empressés auprès des dames, toujours prêts à donner des bals, des festins, des tournois. Les hauts barons qui, du fond de leurs provinces, accouraient à la cour y étaient accueillis avec empressement, surtout s'ils amenaient avec eux leurs femmes et leurs filles. Les nobles étaient les hôtes du roi, nourris, logés par lui, amusés par

lui, s'enorgueillissant des titres pompeux d'écuyer ou de chambellan, compagnons de ses plaisirs comme de ses batailles, se ruinant dans les fêtes, s'enrichissant de ses bienfaits, recevant de lui des traitements et des pensions pour eux-mêmes, des compagnies d'ordonnance pour leurs fils aînés, des évêchés pour leurs cadets, des abbayes pour leurs filles.

» La vie de cour était devenue indispensable à la noblesse française. C'est par la cour que les rois purent assouplir la noblesse, lui ôter toute velléité d'indépendance, endormir ses dernières méfiances, pendant que les légistes poursuivaient leur œuvre de destruction contre les privilèges féodaux [1]. »

5. L'aristocratie titrée. — Pour venir à la cour, les nobles et les seigneurs furent souvent obligés de vendre leurs fiefs. La hiérarchie nobiliaire ne fut plus fondée sur la propriété du sol, mais sur les titres que le roi distribuait suivant son bon plaisir. Il évita de donner une trop grosse influence à la cour et dans le gouvernement aux derniers représentants des maisons féodales. On vit alors arriver au premier rang des seigneurs auparavant peu connus : par exemple, Montmorency sous François I[er] et surtout, plus tard, les Guises, cadets de la maison de Lorraine.

Le roi disposait encore d'une autre récompense en faveur de ses courtisans préférés : c'était l'ordre de Saint-Michel. Les chevaliers de cet ordre furent les plus grands parmi les nobles; mais le rang qu'ils occupaient les liait davantage au roi.

Ainsi la royauté désarma et dompta la noblesse. Celle-ci ne vécut plus que pour le service du monarque, qui lui conféra des titres et des distinctions : de caste féodale, elle devint une aristocratie titrée.

6. La royauté et le clergé. — La Pragmatique Sanction de Charles VII avait porté un coup très grave à l'autorité du pape, en reconnaissant les doctrines des conciles de Constance et de Bâle. Le clergé français avait alors acquis une grande indépendance. Les évêques étaient élus par les chapitres, les abbés par les moines, sans que le pouvoir pontifical pût intervenir pour ratifier ou pour annuler ces élections; de plus, les papes avaient cessé de percevoir les

1. Rambaud, *Histoire de la civilisation française.*

droits pécuniaires, annates, expectatives, etc., qui lui étaient auparavant dévolus. La royauté n'exerçait pas une influence plus grande sur le clergé, qui jouissait ainsi d'une liberté presque complète. Il n'en usait pas pour combattre l'autorité royale. Aussi Charles VIII et Louis XII confirmèrent-ils la Pragmatique Sanction.

Mais, dès son avènement, François I[er] voulut soumettre le clergé, comme les autres ordres de l'Etat, à son pouvoir monarchique. D'autre part, il avait intérêt à être, en Italie, l'allié du pape. Après la victoire de Marignan, il entra en négociations avec Léon X. Ces négociations aboutirent en 1516 à la signature du Concordat de Bologne.

7. Le Concordat de Bologne. — Ce concordat réglait la situation de l'Eglise de France, et les rapports de la monarchie avec le Saint-Siège. Le pape était autorisé à percevoir les annates, c'est-à-dire le revenu d'une année sur tout bénéfice ecclésiastique nouvellement conféré. Il conservait les appels pour les causes majeures des tribunaux ecclésiastiques; mais ces appels devaient être jugés en France même, par des juges commis par le pape. Enfin il obtenait l'annulation des doctrines du concile de Bâle touchant la supériorité des conciles sur le souverain pontife.

En échange de ces avantages, le pape reconnaissait au roi le droit de nommer à tous les bénéfices. Les évêques n'étaient plus élus par les chapitres ni les abbés par les moines. Les uns et les autres étaient désignés par le roi. Ainsi l'Eglise de France perdait ses libertés, elle devenait une institution monarchique.

8. Le clergé à la cour. — Comme la noblesse laïque, le haut clergé fut attiré à la cour et joua un rôle considérable dans l'administration royale. Le roi fit tous ses efforts pour grouper autour de lui les prélats les plus intelligents et les plus savants. Beaucoup d'entre eux furent nommés conseillers au conseil privé et même conseillers au parlement. Ils furent surtout utiles dans les ambassades et dans la diplomatie. C'est alors que des cardinaux ou des archevêques commencèrent à devenir premiers ministres. Un jour, François I[er] apparut, dans une procession solennelle, entouré de vingt ou vingt-deux cardinaux en robe rouge, suivis eux-mêmes d'évêques et d'abbés en très grand nombre

Si le roi mit à profit les qualités du haut clergé, il se servit des bénéfices ecclésiastiques pour récompenser ses meilleurs conseillers, comme il distribua des titres de noblesse à ses serviteurs les plus dévoués. Ces donations royales entraînèrent souvent des abus scandaleux; on vit les plus hautes dignités du clergé s'accumuler dans une seule et même famille : à l'apogée de leur puissance, les Guises possédèrent à la fois six archevêchés, douze évêchés et vingt abbayes, répartis entre trois prélats, dont deux étaient cardinaux.

Le Concordat de Bologne plaça donc le clergé français dans la dépendance du roi, et contribua à l'affermissement du despotisme monarchique en France.

9. La royauté et le tiers état. — Les libertés du tiers état ne furent pas plus respectées que celles du clergé et de la noblesse, sous les deux règnes de François Ier et de Henri II, qui préparèrent l'absolutisme royal. François Ier ne convoqua jamais la représentation nationale. En 1527, les états généraux furent remplacés par une assemblée de notables. Ces notables, nommés par le roi lui-même, n'étaient que les instruments de sa volonté.

Les franchises communales disparurent peu à peu. François Ier enleva à un grand nombre de villes l'élection de leurs magistrats et les fit administrer par des officiers royaux.

Enfin les prérogatives du parlement de Paris furent supprimées. En vain le parlement avait protesté énergiquement en 1516 en faveur des libertés de l'Eglise gallicane. Le roi l'avait contraint à enregistrer le Concordat et lui avait retiré le droit de remontrance.

10. La nouvelle bourgeoisie, la noblesse de robe. — En même temps qu'il perdait, au profit de la royauté, la plupart de ses franchises locales et de ses privilèges, le tiers état subissait une transformation analogue à celle de la noblesse féodale et du clergé. Les bourgeois ambitionnèrent les fonctions publiques.

La royauté tira également parti de l'orgueil des roturiers. Elle leur conféra, à prix d'argent, des lettres de noblesse. Elle les encouragea à acheter des terres nobles, des fiefs, et à en porter le nom : telle fut l'origine de la famille ducale de Villeroy, dont le premier ancêtre était fils de marchand.

Les bourgeois entrèrent aussi dans l'armée et dans la marine; parfois ils s'y élevèrent aux plus hauts grades. Les magistrats commencèrent à former, au-dessous de la noblesse d'épée, la noblesse de robe, aussi fière de ses privilèges que l'autre.

En lui vendant des titres et en l'admettant aux fonctions publiques, la royauté assujettit le tiers état.

11. Caractère nouveau de la royauté. — Ainsi les trois ordres de l'Etat furent abaissés. Au-dessus d'eux s'éleva toute-puissante l'autorité monarchique du roi. « Le roi est maintenant un César sans restriction féodale. Son pouvoir est illimité, à la romaine. Les études de droit romain, renouvelées au temps de la Renaissance, font oublier l'ancien droit du moyen âge. Le roi les introduit en France. Les juristes et les historiographes ne parlent que du pouvoir absolu du roi. Ils travaillent à la centralisation du droit au moyen de la publication des ordonnances et de la réforme des coutumes. Le roi ne compte plus de vassaux, il n'a que des sujets. Ce n'est plus un suzerain; c'est un souverain, un souverain absolu, qui peut tout, qui prévoit tout, qui attire tout à lui, petits et grands, du bas en haut de l'échelle sociale. Il n'y a plus de castes; il n'y a que les degrés d'une vaste pyramide, au sommet de laquelle trône le roi, maître des corps et des âmes[1]. »

12. Organisation du pouvoir central. Le Conseil du roi. — Le pouvoir central fut très fortement organisé. Il résida exclusivement dans le conseil du roi, assemblée à la fois délibérante et consultative, composée des grands officiers de la couronne, et en outre de quelques prélats, capitaines ou magistrats, choisis par le roi suivant son bon plaisir. Les principaux officiers de la couronne etaient le grand maître de l'hôtel du roi ou grand maître de France, qui dirigeait plus spécialement la maison du roi, l'administration intérieure, quelquefois même les affaires étrangères; le connétable, chef suprême de l'armée; le chancelier ou garde des sceaux, ministre de la justice et souvent aussi des finances; enfin l'amiral, qui était le chef de la flotte. Ces grands officiers appartenaient à la plus haute noblesse. Mais

1. Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*.

peu à peu ils perdirent leur influence au profit des membres les plus modestes du conseil, les notaires ou secrétaires, qui, d'abord simples greffiers, devinrent, sous le nom de « secrétaires d'Etat », les véritables agents du gouvernement royal.

Au seizième siècle, le conseil du roi usurpa de plus en plus toute l'autorité administrative et accrut sans cesse le nombre des causes judiciaires évoquées devant lui. Il se subdivisa bientôt en quatre sections : le conseil du roi proprement dit, qui s'occupait de la politique générale ; le conseil des finances; le conseil des dépêches, chargé de ce qui concernait l'administration du royaume; et le conseil des parties, qui rendait la justice.

13. Le gouvernement des provinces. — Le gouvernement des provinces fut étroitement rattaché au pouvoir central. « François Ier établit d'abord dans les pays frontières, puis dans d'autres provinces, des gouverneurs investis principalement des attributions militaires. Un gouverneur avait sous ses ordres toute la force armée de la région, aussi bien les milices féodales ou municipales que les troupes du roi. Tous les autres agents, baillis, sénéchaux, prévôts, lui étaient subordonnés. Sa puissance était telle, que le plus fier baron n'eût osé lui refuser l'entrée de son château. Le gouverneur, qui était toujours un noble de haut rang, tenait une sorte de cour, moins brillante que celle du roi, mais qui éclipsait toutes les petites cours féodales. Les gouverneurs étaient révocables à volonté, et, pour montrer à quel point il entendait rester maître de leurs destinées, François Ier, en 1542, suspendit les pouvoirs de tous les gouverneurs de province[1]. »

Enfin, pour surveiller ces gouverneurs eux-mêmes, le roi confia des missions temporaires, appelées *chevauchées*, à des officiers royaux, qui devaient « entendre à la justice et aux finances ». C'étaient là de véritables inspections. Plus tard, Richelieu régularisa cette institution en créant les intendants de justice, de police et de finances, qui furent au dix-septième et au dix-huitième siècle les instruments les plus actifs du despotisme monarchique.

14. Administration judiciaire. — Le plus impor-

1. Rambaud, *Histoire de la civilisation.*

tant des corps judiciaires français était le parlement de Paris. Pendant le quinzième siècle, la royauté avait créé les parlements de Toulouse, Grenoble, Bordeaux et Dijon. Le nombre des parlements provinciaux fut encore augmenté sous les règnes de Louis XII, François Ier et Henri II. Alors furent institués les parlements de Normandie, de Provence et de Bretagne. François Ier fit continuer la rédaction des coutumes. Il publia aussi de nombreuses ordonnances qui réformèrent et améliorèrent l'administration de la justice. La plus célèbre de ces ordonnances fut celle de Villers-Cotterets.

Cette ordonnance, rendue en 1539, sous les auspices du chancelier Poyet, est une des plus sages qu'ait produites le seizième siècle. Elle posait les limites de la juridiction ecclésiastique, et enlevait aux officialités ou tribunaux épiscopaux les causes dont elles s'étaient emparées. Elle diminuait la durée des procès, substituait le français au latin dans les actes notariés, afin d'éviter toute ambiguïté. Elle supprimait le droit d'asile pour les débiteurs et pour les criminels; enfin elle créait l'état civil : il était enjoint aux curés de tenir dans leurs paroisses des registres sur lesquels on inscrivait exactement la date de la naissance et du décès des fidèles.

Henri II compléta l'organisation judiciaire en établissant un nouveau degré de juridiction, celui des présidiaux, intermédiaires entre les parlements et les bailliages. Il assura la tenue régulière des Grands jours dans les provinces où l'éloignement des parlements rendait la justice moins active.

15. Administration financière. — Sous Charles VIII et Louis XII, la France n'avait pas été écrasée de trop lourds impôts. Il n'en fut plus ainsi sous leurs successeurs. L'administration financière fut la partie faible du gouvernement de François Ier et de Henri II. « Le trésor, épuisé par le luxe de la cour, les prodigalités envers les dames et les seigneurs, les somptueux bâtiments, les dépenses croissantes de l'administration, la solde des mercenaires étrangers, était toujours vide. Très souvent les opérations militaires furent arrêtées faute d'argent. » Aussi les impôts : taille, aides, gabelle, furent sans cesse accrus. François Ier eut souvent recours à des expédients violents et immoraux : tels furent la vente des charges judiciaires et des titres de noblesse, l'impôt scandaleux de la loterie, spéculation malsaine sur la

fièvre des jeux de hasard; enfin les premiers emprunts publics, contractés en France par le gouvernement, et que l'on remboursait sous la forme de rentes payées à l'Hôtel de Ville de Paris.

16. L'armée. — Une grande partie de l'armée se composait de mercenaires ou étrangers payés. C'étaient surtout des Allemands et des Suisses; les Allemands fournissaient les reîtres ou cavaliers et les lansquenets; quant aux Suisses, ils formaient l'infanterie la plus solide que l'on connût alors en Europe; par la Paix perpétuelle de Fribourg (1516), ils s'étaient engagés à donner à la France un contingent qui pouvait monter jusqu'à 16 000 hommes.


Lansquenet.


Suisse.

Cependant François Ier, comme Charles VII, fit un effort sérieux pour organiser une infanterie nationale. En 1532, il créa les légions provinciales, au nombre de sept. Chacune de ces légions comptait six mille hommes, exempts de la taille; elle était placée sous les ordres d'un colonel et de six capitaines qui commandaient chacun mille hommes. « Ce fut une très belle invention, dit Montluc, si elle eût été bien suivie; car c'est le vrai moyen d'avoir toujours une armée sur pied, comme faisaient les Romains, et de tenir le peuple aguerri. »

Mais cette institution tomba rapidement en décadence. Henri II forma avec les débris des légions provinciales les quatre premiers régiments qu'ait eus la France : ceux de Picardie, de Champagne, de Navarre et du Piémont, si célèbres plus tard dans les guerres de la monarchie.

17. Marine et colonies. — François Ier fut le premier roi qui forma une marine nationale. Il creusa un port

à l'embouchure de la Seine, et voulut lui donner le nom de Ville-Françoise. Le nom populaire de Havre-de-Grâce a prévalu. François I[er] y réunit une flotte nombreuse dans la pensée de reprendre Boulogne aux Anglais, qui s'en étaient emparés en 1544. L'amiral d'Annebaut, qui commandait la flotte, fit une descente dans l'île de Wight et ravagea une partie de la côte d'Angleterre, mais il ne parvint pas à reprendre Boulogne.

Par ordre du roi, Jacques Cartier, de Saint-Malo, prit possession du Canada en 1535. Roberval étendit ce premier établissement colonial en 1547. Enfin, grâce aux traités de commerce signés par le roi, la marine marchande commença à tenter de grandes entreprises. Un armateur de Dieppe, Ango, put aller avec une flottille venger impunément une injure sur le roi de Portugal.

18. Prospérité publique. L'agriculture. — En protégeant la France contre toute invasion et en lui assurant les bienfaits d'une administration régulière, la royauté favorisa la renaissance de la prospérité publique. L'agriculture, l'industrie et le commerce prirent au début du seizième siècle un très brillant essor.

La guerre de Cent ans avait dévasté la France. Déjà Charles VII et Louis XI s'étaient appliqués à réparer ces maux, et sous leurs règnes les campagnes s'étaient repeuplées. Mais ce fut seulement sous Louis XII que l'agriculture fut remise en honneur. « Plusieurs lieux ou grandes contrées, dit un écrivain du temps, Claude de Seyssel, jadis inutiles ou en friches ou en bois, sont à présent tous cultivés et habités de villages et de maisons, tellement que la tierce partie du royaume est réduite à la culture depuis trente ans... La rente des terres, bénéfices et seigneuries, a crû généralement et plusieurs sont de plus grand revenu par chaque année qu'ils ne se vendaient du temps même de Louis XI pour une seule fois. » La valeur vénale de la terre avait augmenté dans les mêmes proportions que le revenu.

19. Les paysans. — La propriété agricole et la paix intérieure assurèrent aux paysans une vie plus heureuse.

Les invasions étrangères dont les campagnes avaient tant souffert pendant la guerre de Cent ans avaient pris fin ; les luttes civiles, qui s'engageaient au moyen âge soit entre

seigneurs féodaux, soit entre le roi et des vassaux rebelles, étaient complètement éteintes.

La plupart des seigneurs, attirés à la cour, entraînés par les rois dans les brillantes expéditions d'Italie, avaient abandonné leurs manoirs; leur activité guerrière trouvait à se dépenser contre les ennemis du dehors, et ils ne songeaient plus à persécuter leurs paysans.

La royauté, devenue toute-puissante, n'avait pas encore surchargé d'impôts exagérés les habitants des campagnes. Elle était, suivant l'expression d'un historien, sérieusement protectrice et pas encore oppressive.

Entre la fin des luttes féodales et le début des guerres de religion, les paysans de France jouirent d'une sécurité et d'une prospérité relatives. « Le paysan, mieux protégé et moins chargé de tailles, travaillait plus gaiement, récoltait plus et vivait mieux. Aux misérables cabanes construites en torchis, en bois ou en cailloux et couvertes de chaume et de roseaux, commençaient à se substituer des maisons en moellons, recouvertes de tuiles. L'usage de la toile se répandait dans les campagnes; les sabots et les souliers de cuir remplaçaient les sandales du moyen âge; si le paysan consommait peu de viande, son pain était moins grossier, et dans les pays de vignobles il buvait du vin au lieu de se contenter de la boisson faite avec le marc de la vendange. » (PIGEONNEAU, *Histoire du commerce de la France*).

20. L'industrie. — En même temps que l'agriculture, l'industrie prit au seizième siècle un nouvel essor. Les guerres d'Italie exercèrent alors une grande influence sur les progrès industriels de la France. Ce furent surtout les industries de luxe, l'orfèvrerie, la broderie, les fabriques de soie, la tapisserie, la verrerie, qui se développèrent. La royauté leur donna l'impulsion, les protégea, les encouragea. L'imprimerie, avec les industries connexes de la reliure et des vignettes, se répandit de plus en plus. Enfin c'est l'époque où Bernard de Palissy, à force de persévérance, d'énergie et de sacrifices, découvrit l'émail de la faïence, et mérita d'être appelé « l'inventeur des rustiques figulines ».

21. Le commerce. — Les progrès de l'industrie provoquèrent une activité commerciale très intense. Les rois de la fin du quinzième et du seizième siècle s'efforcèrent de

diminuer le nombre des péages qui entravaient le transport des marchandises, de rétablir en tous lieux la sécurité des communications; de favoriser les grandes foires de Lyon, de Nîmes et de Beaucaire, du Lendit et de Saint-Germain, près de Paris, de Rouen. Henri II songea même à créer des canaux de navigation. Un Provençal, Adam de Craponne, dont le nom est resté attaché au canal qui amène les eaux de la Durance à Marseille, conçut alors le double projet de relier la Saône à la Loire et le Rhône à la Garonne. Mais ce projet ne fut exécuté que plus tard.

Malgré ces efforts, beaucoup de taxes locales subsistèrent, et François Ier essaya vainement de les unifier en les remplaçant toutes par un droit unique perçu à la frontière française. Le commerce d'importation et d'exportation fut surtout prospère dans les ports de Marseille, Bordeaux, Nantes, La Rochelle, Rouen et Dieppe.

22. Les corporations et les métiers. — Au seizième siècle comme pendant le moyen âge, les artisans et les marchands étaient organisés en corporations ou métiers, qui exerçaient chacun un monopole.

A l'intérieur de chaque corporation se formait de plus en plus une oligarchie étroite et jalouse de ses privilèges. La maîtrise se trouvait réservée en fait aux fils des maîtres; d'une part, en effet, les dépenses nécessaires pour le chef-d'œuvre écartaient de la maîtrise les compagnons pauvres, et, d'autre part, les fils des maîtres étaient très souvent dispensés du chef-d'œuvre. Il en était des jurés comme des maîtres. La jurande, ainsi que la maîtrise, tendait à devenir héréditaire. Les principales corporations parisiennes étaient celles des drapiers, des épiciers, des merciers, des pelletiers, des changeurs, des orfèvres, des libraires, des marchands de vin, des bonnetiers.

Les corporations étaient souvent en procès les unes contre les autres. Chaque corps de métier avait le monopole de fabriquer ou de vendre telle denrée nettement spécifiée; chacun d'eux surveillait attentivement les métiers analogues afin de les empêcher d'empiéter sur leur domaine : de là des contestations entre les chapeliers et les bonnetiers, les gantiers et les peaussiers, les merciers et les marchands forains, les cordonniers et les savetiers, les drapiers et les sayetteurs. Il y avait aussi entre les corps de métiers des

conflits de préséance, analogues aux luttes entre les arts majeurs et les arts mineurs de certaines républiques italiennes.

23. Les grèves et les « coalitions d'ouvriers » au seizième siècle. — Ce fut à la même époque que la France connut les premières grèves. Dès les premières années du seizième siècle, les ouvriers lyonnais entrèrent en lutte avec les marchands de soieries et de draps, à propos sans doute des conditions de la fabrication. Ils s'organisèrent en un corps qu'un auteur contemporain nomme « la secte des artisans ». Après quinze ans de querelles et de procès, François I[er] ordonna la dissolution de ce groupe. En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterets abolit et défendit à l'avenir toute coalition d'ouvriers. Malgré la défense royale, les associations ou confréries de gens de métier se maintinrent ou reparurent peu de temps après. Elles étaient déjà profondément enracinées dans les mœurs.

24. Les villes. — Ce développement, cette activité de l'industrie et du commerce donnèrent à la vie urbaine une grande animation. Les villes furent très prospères pendant la première moitié du seizième siècle. « Pour un marchand que l'on trouvait du temps du roi Louis onzième, dit Claude de Seyssel, riche et grossier à Paris, à Rouen, à Lyon, aux autres bonnes villes du royaume et généralement par toute la France, l'on en trouve de ce règne (sous Louis XII) plus de cinquante. Et si en a par les petites villes plus grand nombre qu'il n'en soulait avoir par les grosses et principales cités; tellement qu'on ne fait guère maison sur rue qui n'ait boutique pour marchandise ou pour art mécanique... »

L'aspect extérieur des villes se modifie; aux maisons lourdes, sombres, presque féodales du moyen âge se substituent des hôtels élégants et somptueux; à l'intérieur de ces hôtels, le luxe, introduit surtout d'Italie, multiplie ses raffinements. « Les bourgeois des villes, écrit un contemporain, Claude Haton, se sont voulu habiller, hommes et femmes, à la façon des gentilshommes; les gentilshommes aussi somptueusement que les princes... » Le mobilier se transforme et s'enrichit : on recherche l'ivoire, les meubles en bois exotiques, les travaux de marqueterie qu'exécutent les artistes italiens, les verreries de Bohême et de Venise.

25. La vénalité des offices. — Les transformations subies au seizième siècle par les diverses classes de la société ont eu pour conséquence la vénalité des offices. Le roi, devenu tout-puissant, possédait le droit de nommer à toutes les fonctions publiques; comme le trésor royal était souvent épuisé, soit par les guerres lointaines et prolongées, soit par le gaspillage de la vie de cour, l'habitude fut vite prise de vendre un grand nombre de ces fonctions; la bourgeoisie enrichie les achetait à l'envi; la noblesse vendait à prix d'argent son appui aux candidats. Il se créa ainsi un véritable trafic des offices. La royauté multipliait les fonctions nouvelles afin de pouvoir les vendre; et elle trouvait toujours des acheteurs : « Au seizième siècle la création d'offices royaux de déchargeurs, de compteurs, de crieurs, de mesureurs, de jaugeurs, de contrôleurs, de priseurs vendeurs de meubles, de marqueurs de vin, de jurés vendeurs de vin, devient une des ressources courantes du trésor. Les changeurs eux-mêmes deviennent des officiers royaux, et leurs charges sont vénales. Henri II en créa vingt-quatre à Paris, douze à Rouen et à Toulouse, six dans les principaux ports et villes de commerce, quatre dans les chefs-lieux de bailliages, de présidiaux, de diocèses, deux dans les villes closes et les gros bourgs. » (PIGEONNEAU, *Histoire du commerce de la France*.)

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — L'administration financière sous François Ier.

Au point de vue administratif et financier, le règne de François Ier ne fut pas du tout une époque de renaissance et de progrès; car le progrès en matière de finances date de Charles V, et les grands organisateurs financiers furent Jacques Cœur, Louis XI, et Florimond Robertet sous Louis XII. Sous ce règne, à la fois éclatant et désastreux, les surtaxes furent inouïes, la vente des offices considérable et productive, puisqu'un siège de conseiller au parlement coûtait 2000 écus d'or (près d'un million, au taux actuel). Il fallait de l'argent à tout prix. Partout on emprunta : Eglise, noblesse, bourgeoisie livrèrent leur argenterie et leurs joyaux, pour approvisionner la Monnaie, qui ne cessait de fabriquer des espèces; les métaux précieux affluaient chez les changeurs, par suite de la découverte de l'Amérique et de l'exploitation des mines d'or et d'argent; mais la fortune publique n'en était pas plus prospère, et le peuple manquait des objets de première nécessité. Le roi et la cour dévoraient tout. Les villes, les monastères, les grandes corporations étaient, en outre, tenus de fournir au roi un

certain nombre d'hommes de guerre, fantassins ou cavaliers montés. L'établissement de la loterie et d'une banque de dépôt, le monopole des mines, les taxes d'importation, d'exportation et de fabrication produisirent des sommes immenses au profit du trésor, qui se vidait sans cesse et qu'il fallait toujours remplir. François Ier épuisa par son luxe, ses caprices et ses guerres, toutes les sources du crédit. Le vieux surintendant des finances, Jean de Beaune, baron de Semblançay, accusé de détournement des fonds publics, mourut victime d'injustes accusations. Ses successeurs furent plus heureux que lui : ils ne rencontrèrent point sur leurs pas les embûches d'un procès criminel. Il n'y avait pas loin en ce temps-là de la surintendance des finances au gibet de Montfaucon.

(P. Lacroix, *Mœurs, usages et coutumes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance;* Paris, Firmin-Didot.)

DEUXIÈME LECTURE. — **Une querelle entre deux corps de métiers au seizième siècle.**

A Paris, les oyers-rôtisseurs, qui ne vendaient dans le principe que des oies rôties, avaient fini par étaler toute espèce de volaille et de gibier et avaient eu le soin d'insérer dans leurs nouveaux statuts, confirmés en 1509, le droit de cuire et vendre « toute viande en poil et en plume ». Réclamation des poulaillers (marchands de poules et poulets), qui obtinrent gain de cause devant le prévôt. Les rôtisseurs interjetèrent appel devant le parlement, arguant du texte de leurs statuts et même de celui des statuts des poulaillers qui ne mentionnaient que la volaille crue; comme il était alors de mode d'aller festiner chez eux, ils eurent assez de crédit pour obtenir en 1526 des lettres patentes défendant à quiconque n'était pas oyer-rôtisseur de mettre en vente « viande qui ait odeur de feu ». Les poulaillers, auxquels cette faveur enlevait leur produit le plus net, protestèrent, firent opérer des saisies chez les rôtisseurs par leurs jurés et obtinrent à leur tour en 1541, du prévôt du roi, une ordonnance favorable à leur cause. Réclamation cette fois des rôtisseurs. Ce ne fut que cinq ans après que l'administration royale trancha ou pensa trancher le différend en donnant raison à tous deux : « Nous voulons que les dits rôtisseurs et poulaillers et autres puissent à leur loise acheter, vendre et distribuer toute sorte de volaille et gibier, tout ainsi qu'ils faisaient avant les dites défenses. » Cette ordonnance, rendue à la requête des rôtisseurs, était à leur avantage parce que leurs boutiques étaient beaucoup plus achalandées que celles de leurs rivaux. Mais elle ne mit pas fin au débat de concurrence. Il donna lieu, dans la seconde moitié du seizième siècle, à un arrêt du parlement (1564) attribuant le monopole du gibier cru aux uns, et celui du gibier cuit aux autres, et à un dernier arrêt (1578), qui, en autorisant les rôtisseurs à vendre sans restriction toute sorte de gibier et de volaille, fut le coup de grâce pour les poulaillers, dont la corporation disparut bientôt après. Les rôtisseurs ne restèrent pas pour cela paisiblement maîtres du terrain : car la corporation des cuisiniers les attaqua, et cette nouvelle querelle ne se termina qu'au dix-septième siècle par un arrêté défavorable aux premiers.

(Levasseur, dans Lavisse et Rambaud, *Histoire générale;* Paris, Armand Colin.)

TROISIÈME LECTURE. — Bernard Palissy; ses malheurs racontés par lui-même.

« La chaleur, la gelée, les vents, pluies et gouttières me gâtaient la plus grande part de mon œuvre, auparavant qu'elle fût cuite... J'ai été plusieurs années que n'ayant rien de quoi faire couvrir mes fourneaux, j'étais toutes les nuits à la merci des pluies et des vents, sans avoir aucun secours, aide ni consolation, sinon des chats-huants qui chantaient d'un côté et des chiens qui hurlaient de l'autre; parfois il se levait des vents et tempêtes qui soufflaient de telle sorte le dessus et le dessous de mes fourneaux que j'étais contraint de quitter là tout, avec perte de mon labeur; et me suis trouvé plusieurs fois qu'ayant tout quitté, n'ayant rien de sec sur moi, à cause des pluies qui étaient tombées, je m'en allais coucher à la mi-nuit ou au point du jour, accoutré de telle sorte comme un homme que l'on aurait traîné par tous les bourbiers de la ville; et en m'en allant ainsi retirer, j'allais bricolant sans chandelle, et tombant d'un côté et d'autre, comme un homme qui serait ivre de vin, rempli de grandes tristesses; d'autant qu'après avoir longuement travaillé, je voyais mon labeur perdu. »

(D'après E. Dupuy, *Bernard Palissy*, Lecène et Oudin.)

Livres à consulter : H. Martin, Michelet, Dareste, Bordier et Charton, V. Duruy, *Histoire de France.* — Lavisse et Rambaud, *Histoire générale.* — A. Rambaud, *Histoire de la civilisation française.* — Chéruel, *Histoire de l'administration monarchique en France.* — De Crue, *la Cour de France et la Société au seizième siècle.* — E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France.* — Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France.* — H. Doniol, *Histoire des classes rurales en France.* — E. Dupuy, *Bernard Palissy.*

CHAPITRE VII

LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE 1494 A 1559

PROGRAMME : **L'empire de Charles-Quint. — Lutte entre les maisons de France et d'Autriche.**

SOMMAIRE

1. La politique européenne ; les guerres d'Italie. — C'est à la fin du quinzième et au seizième siècle que la politique de l'équilibre européen fit son apparition. Elle se manifesta d'abord pendant les guerres d'Italie (1494-1516).

Les guerres d'Italie furent provoquées par les prétentions des rois de France sur le royaume de Naples et sur le Milanais. De plus, les Italiens invoquaient depuis longtemps l'appui des étrangers et les invitaient à intervenir dans leurs querelles intestines.

2. Caractère nouveau des guerres d'Italie. — Les victoires de Charles VIII et de Louis XII en Italie suscitèrent les défiances des autres souverains de l'Europe, de l'empereur Maximilien, du roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, même du roi d'Angleterre. Le pape Jules II voulut profiter de ces rivalités pour fonder la prépondérance politique du Saint-Siège. Plusieurs ligues se formèrent alors, la ligue de Venise, la ligue de Cambrai, la Sainte-Ligue. La diplomatie commença de jouer un grand rôle dans la politique européenne.

La guerre cessa d'être féodale. L'artillerie et l'infanterie prirent une grande importance, par exemple à Marignan (1515).

A la fin des guerres d'Italie, la France possédait le Milanais, et l'Espagne le royaume de Naples. L'Italie devenait ainsi le champ de bataille où se rencontraient les ambitions rivales.

3. Rivalité de Charles-Quint et de François Ier. — En 1519, éclata la rivalité de Charles-Quint et de François Ier. La puissance excessive de Charles-Quint menaçait la sécurité de la France et l'équilibre européen. Les deux rivaux étaient aussi ambitieux l'un que l'autre. La lutte commença après l'élection de Charles-Quint comme empereur d'Allemagne.

4. Les deux rivaux. — François Ier était un prince brillant, brave, orgueilleux; Charles-Quint était plus fin politique.

François Ier eut pour alliés les princes protestants de l'Allemagne et le sultan Soliman; Henri VIII d'Angleterre fut tantôt son ennemi, tantôt son allié. La diplomatie de François Ier ne fut pas toujours très habile.

5. Les armées, les généraux et les ressources financières. — Les armées de François Ier étaient puissantes par l'artillerie et la cavalerie

ou gendarmerie; dans celles de Charles-Quint, l'infanterie espagnole et allemande était célèbre par sa solidité.

Parmi les généraux francais, les uns, comme Bonnivet ou Lautrec, étaient surtout des courtisans; Bayard était le type idéal du chevalier; les vrais capitaines se révélèrent à la fin de la lutte; ce furent le comte d'Enghien, Montluc, mais surtout François de Guise et Coligny.

Les généraux de Charles-Quint et de son fils Philippe II s'appelaient Pescaire, Bourbon, Lannoy, le duc d'Albe et Philibert-Emmanuel, duc de Savoie.

Les ressources financières étaient considérables de part et d'autre. François Ier gaspilla ou laissa gaspiller trop souvent les siennes.

6. Les grandes périodes et les principales péripéties de la guerre. — La guerre entre la maison de France et la maison d'Autriche au seizième siècle eut lieu en Italie, dans les Alpes, en Provence, en Lorraine, en Champagne, en Flandre et dans l'Artois. Elle se divise en trois grandes périodes : de 1520 à 1529; — de 1536 à 1546; — de 1551 à 1559.

Les principales péripéties de la lutte furent les campagnes en Italie, la double invasion de la Provence, les sièges et batailles en Lorraine, Flandre et Picardie, la prise de Calais.

7. Le traité de Cateau-Cambrésis (1559). — La guerre se termina en 1559 par le traité de Cateau-Cambrésis. La France recouvrait Calais et acquérait les Trois-Evêchés; elle renonçait à l'Italie, qui tombait sous l'influence espagnole.

En 1559, la maison d'Autriche était moins redoutable pour la France et pour l'équilibre européen qu'en 1519.

RÉCIT

1. La politique européenne; son apparition; ses caractères. — Pendant tout le moyen âge, les guerres qui avaient troublé l'Europe avaient eu un caractère nettement féodal. La lutte du sacerdoce et de l'empire avait été provoquée par la coutume féodale de l'investiture. Le conflit de l'Angleterre et de la France avait eu pour enjeu les fiefs considérables qui formaient la France de l'ouest et du sud-ouest. De même, les guerres civiles de France, d'Angleterre, d'Allemagne avaient été entreprises soit par les seigneurs contre l'autorité royale, soit par les souverains contre les rébellions féodales.

La décadence de la féodalité, les progrès du pouvoir royal et la constitution des Etats modernes de France, d'Angleterre et d'Espagne eurent pour résultat de modifier la physionomie des rivalités internationales. Chacun de ces Etats, unifié à l'intérieur, doté de ressources et d'armées puissantes, chercha à s'étendre au delà de ses frontières. Mais les ambitions de chaque souverain éveillèrent les défiances et

l'opposition des autres princes. Il en résulta soit des guerres, soit des intrigues diplomatiques, dont le but était de maintenir entre les principaux Etats de l'Europe un certain équilibre; chaque fois qu'un chef d'Etat devenait trop puissant et semblait menacer ses voisins, une ligue se formait contre lui.

Aussi, dès la fin du quinzième siècle, apparut en Europe une politique nouvelle, dont le caractère essentiel fut le souci de l'équilibre européen. Cette politique, déjà visible pendant les guerres d'Italie proprement dites, s'affirma surtout dans la longue rivalité des deux maisons de France et d'Autriche au seizième siècle.

---

2. Les guerres d'Italie; leurs causes. — Les guerres d'Italie, qui commencent en 1494 pour se terminer en 1515-1516, doivent être distinguées nettement de la lutte qui éclata quelques années plus tard entre François Ier et Charles-Quint.

Les causes des guerres d'Italie furent doubles. D'une part, les rois de France Charles VIII et Louis XII voulurent faire valoir leurs prétentions sur diverses parties de l'Italie; d'autre part, les Italiens eux-mêmes appelèrent les étrangers dans leur pays. Les prétentions des rois de France avaient encore leur source dans l'organisation féodale de la société; au contraire, les intrigues italiennes se rattachent davantage à la politique et à la diplomatie des temps modernes.

3. Les prétentions des rois de France. — Charles VIII revendiquait le royaume de Naples. Ce royaume avait été longtemps disputé entre les princes français de la maison d'Anjou et les princes espagnols de la maison d'Aragon. Au milieu du quinzième siècle, la maison d'Aragon l'avait emporté; en 1494, le trône de Naples était occupé par Ferdinand, fils d'Alphonse le Magnanime. La maison d'Anjou n'avait pas renoncé à ses prétentions; sous Louis XI, son chef, le duc René, portait encore le titre de roi des Deux-Siciles. A la mort du roi René, Louis XI hérita de ses possessions; mais il se garda bien de revendiquer la couronne de Naples. Charles VIII, moins habile politique, voulut faire valoir les prétendus droits de la maison d'Anjou sur l'Italie : ce fut là une des causes des guerres d'Italie.

Louis XII, comme successeur de Charles VIII, maintint les prétentions du roi de France sur Naples; il y ajouta les droits de la maison d'Orléans sur le Milanais. Il tenait ces droits de sa grand'mère Valentine Visconti, l'épouse du duc Louis d'Orléans, assassiné par Jean sans Peur. En 1450, à



la mort du duc Philippe-Marie Visconti, son gendre, le condottiere François Sforza s'était emparé du Milanais. Les descendants de Valentine Visconti considéraient les Sforza comme des usurpateurs; ils maintinrent leurs prétentions sur le duché de Milan, et Louis XII, devenu roi de France, voulut les faire valoir.

4. L'appel des Italiens. — Cette politique, encore à demi féodale, de Charles VIII et de Louis XII fut encouragée par les Italiens eux-mêmes. L'Italie était à cette époque en proie aux querelles intestines les plus violentes. Des six principaux Etats italiens, l'un, le duché de Savoie, ne jouait encore qu'un rôle assez effacé dans l'histoire de la péninsule; les cinq autres, Milan, Venise, Florence, la papauté et le royaume de Naples, n'avaient jamais pu s'entendre. En vain deux grands papes, Nicolas V et Pie II, avaient tenté, pendant la seconde moitié du quinzième siècle,

de les unir contre les Turcs, qui menaçaient à la fois le nord et le sud de l'Italie. Ils n'y avaient point réussi, et l'Italie se trouvait déchirée par des rivalités incessantes.

En outre, dans chaque ville les partis ennemis se combattaient avec une extrême violence. Les complots, les assassinats, les émeutes étaient alors choses fréquentes. A Florence, les prédications enflammées de Jérôme Savonarole soulevaient le peuple contre les Médicis.

Au milieu de toutes ces querelles, les Italiens s'étaient habitués à l'idée d'une intervention étrangère. Savonarole annonçait l'arrivée des étrangers : « Florence, qu'as-tu fait? La mesure est pleine; le fléau est sur toi. Un homme viendra qui envahira l'Italie en quelques semaines sans tirer l'épée. Les barbares viennent; je les vois affamés comme des lions... » Les barons napolitains, partisans de la maison d'Anjou, persécutés et chassés par les princes aragonais, vinrent à la cour de Charles VIII, achetèrent à prix d'or le concours des principaux conseillers du roi, et firent décider la première des expéditions françaises en Italie. Ils furent aidés par les émissaires d'un autre ennemi des Aragonais, Ludovic le More, qui gouvernait le duché de Milan.

5. Les interventions étrangères : Maximilien, Ferdinand d'Espagne. — Au début, les guerres d'Italie n'eurent pas un caractère général. Les causes qui les firent éclater étaient particulières à la France et à l'Italie. Mais les succès remportés par les Français provoquèrent la jalousie des autres souverains.

A peine Charles VIII était-il entré dans Naples, que le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, et l'empereur Maximilien se liguaient contre la France avec le pape, Venise et Ludovic le More, sous prétexte de défendre l'indépendance italienne. Ce fut la Ligue de Venise (1495), qui obligea Charles VIII à reprendre en toute hâte la route de la France.

Sous Louis XII, le roi d'Espagne et l'empereur ne cessèrent d'intervenir dans les affaires italiennes. Par le traité de Grenade, Louis XII et Ferdinand se partagèrent le royaume de Naples; mais les Espagnols réussirent à le garder tout entier et à chasser les Français des territoires qui leur avaient été attribués (1500-1503). En 1508, Louis XII, Ferdinand le Catholique, Maximilien, formèrent contre Venise la Ligue de Cambrai (1508); trois ans plus tard, ce fut au contraire

contre Louis XII que Ferdinand, Maximilien et même le roi d'Angleterre, Henri VIII, se coalisèrent dans la Sainte-Ligue (1511).

Enfin, au début du règne de François Ier, l'Europe centrale et occidentale se trouva partagée entre deux ligues : d'une part, le roi d'Angleterre, Venise, même Charles d'Autriche étaient favorables à la France ; d'autre part, Maximilien, Ferdinand le Catholique, les Suisses et le duc de Milan s'opposaient aux prétentions de François Ier sur l'Italie.

Ainsi les affaires d'Italie avaient peu à peu donné naissance à des conflits vraiment européens. C'était bien toujours le royaume de Naples ou le Milanais qui étaient l'objet des convoitises et l'enjeu des combats; mais la politique et les guerres, qui se faisaient à propos de ces territoires, intéressaient toutes les puissances.

6. La diplomatie italienne : Jules II. — Ce caractère nouveau des guerres d'Italie était dû, en partie au moins, à l'habileté diplomatique des Italiens. Après avoir appelé l'étranger, ils voulurent le chasser.

Lorsqu'ils virent Charles VIII maître de Naples, ils invoquèrent contre lui le secours d'autres étrangers : les Vénitiens furent les principaux artisans de cette première ligue internationale.

Sous Louis XII, ce fut le pape Jules II qui dirigea vraiment la politique et la diplomatie européenne. Il eut la double ambition de faire de Rome l'Etat dominant de l'Italie, et de chasser les Français de la péninsule.

Pour assurer la prépondérance du Saint-Siège en Italie, il fallait surtout abaisser Venise, et ce fut pour y réussir que Jules II entreprit les négociations qui aboutirent à la Ligue de Cambrai.

Lorsque les Vénitiens eurent été vaincus à Agnadel (1509), Jules II se réconcilia avec eux, et tourna toutes ses ressources contre les Français. Il sut grouper dans la Sainte-Ligue les Suisses, Ferdinand le Catholique, Venise, l'empereur Maximilien, même le roi d'Angleterre Henri VIII. Consciemment ou non, ces étrangers n'étaient que les instruments de la politique pontificale.

Cette politique, un moment victorieuse, fut définitivement vaincue par François Ier à Marignan. Plus tard, sans doute, les Français perdirent le Milanais, mais l'Italie et la

papauté subirent désormais le joug ou l'influence des étrangers.

7. Le caractère militaire des guerres d'Italie : Fornoue, Agnadel, Ravenne, Marignan. — Il n'est pas jusqu'aux batailles qui ne présentent, pendant les guerres d'Italie, une physionomie nouvelle. A Fornoue, les Italiens furent effrayés par la *furie française*, par l'impétuosité de notre cavalerie. A Agnadel et à Ravenne, ce furent moins la cavalerie que l'artillerie et l'infanterie qui jouèrent le principal rôle. L'artillerie française, l'infanterie suisse, les bandes espagnoles déjà fameuses décidèrent désormais



Bataille de Marignan.

du sort des combats. La grande bataille de Marignan fut surtout un duel géant entre les fantassins suisses, armés de la pique, et l'artillerie française.

Ces rencontres étaient beaucoup plus meurtrières que les batailles féodales. A Ravenne, seize mille cadavres jonchaient le champ de bataille. A Marignan, les Suisses seuls perdirent douze mille hommes.

8. Fin et conséquences des guerres d'Italie. —

Les guerres d'Italie proprement dites se terminèrent en 1515 après la bataille de Marignan. François Ier garda le duché de Milan qu'il avait reconquis par cette victoire; il céda ses droits sur Naples à l'archiduc Charles d'Autriche.

Mais ce ne furent pas là les résultats les plus importants de ces guerres. En appelant chez eux les souverains étrangers, les Italiens commirent une grande faute, dont ils subirent les conséquences pendant plus de trois siècles. L'Italie fut dès lors un champ de bataille incessant : Espagnols, Autrichiens et Français s'y rencontrèrent au seizième, au dix-septième et au dix-huitième siècle. Aucune grande guerre ne bouleversait l'Europe, sans que des combats souvent sanglants ne fussent livrés dans la vallée du Pô.

Le Milanais et le royaume de Naples passèrent sous la domination de princes étrangers, dont l'influence s'exerça sur la Toscane et dans les Etats pontificaux.

L'Italie n'a été délivrée de l'oppression étrangère et n'a pu réaliser son unité nationale que dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

---

9. Election de Charles-Quint (1519). — Trois ans après la fin des guerres d'Italie, le 12 janvier 1519, mourait l'empereur Maximilien. Les sept électeurs se réunirent à Francfort pour choisir son successeur. Le moment était critique pour l'Allemagne! Depuis deux ans, Luther avait commencé ses prédications, et un grand mouvement d'opinion se prononçait en faveur de ses doctrines. A l'extérieur, la puissance des Turcs n'avait jamais été aussi menaçante. On résolut donc de choisir un prince capable de maintenir l'ordre et de protéger les frontières.

Trois souverains étrangers se mirent sur les rangs : Henri VIII, roi d'Angleterre, François Ier, roi de France, et Charles Ier, roi d'Espagne, archiduc d'Autriche, comte de Flandre et roi de Naples. La candidature de Henri VIII fut bientôt écartée, et les deux rois de France et d'Espagne se trouvèrent en présence.

Jamais élection ne fut plus vénale : le duc de Saxe, Frédéric le Sage, se montra seul à peu près incorruptible; les autres électeurs, spécialement l'évêque de Mayence et le margrave de Brandebourg, se mirent aux enchères et reçurent de l'argent des deux mains. Bonnivet, envoyé de France, arriva

avec huit cents cavaliers qui portaient chacun une bourse. Les électeurs prirent l'argent, mais furent blessés du procédé. Ils préférèrent la discrétion de Charles d'Espagne, qui s'adressa aux Fugger, riches banquiers d'Augsbourg, et leur fit endosser ses billets. D'ailleurs Charles était jeune, sans réputation militaire; il paraissait moins redoutable à l'indépendance des princes que le vainqueur de Marignan. Enfin Charles était Allemand : cette dernière considération l'emporta sur toutes les autres. L'ennemi de l'empire était alors le Turc; le plus intéressé à repousser le Turc était le maître de Vienne : aussi Charles-Quint fut-il élu, lorsque Frédéric le Sage eut refusé la couronne et donné sa voix au roi d'Espagne.

10. Puissance territoriale de Charles-Quint. — Charles-Quint était l'héritier unique des quatre grandes maisons d'Aragon, de Castille, de Bourgogne et d'Autriche. Le tableau généalogique ci-joint montre comment les possessions de ces quatre maisons furent réunies entre ses mains.

ARAGON		CASTILLE	BOURGOGNE		AUTRICHE
Ferdinand le Catholique + 1516.	épouse	Isabelle de Castille.	Marie de Bourgogne fille unique de Charles le Téméraire	épouse	Maximilien Ier d'Autriche, empereur d'Allemagne + 1519.

De ce mariage naît Jeanne la Folle	qui épouse	De ce mariage naît Philippe le Beau + 1506.

De ce mariage naît
Charles-Quint.

Comme héritier des maisons d'Aragon et de Castille, Charles-Quint possédait le royaume d'Espagne, avec les immenses colonies que venaient de découvrir Christophe Colomb, Cortez et Pizarre; ses prétentions au royaume des Deux-Siciles avaient été reconnues par François Ier au traité de Noyon (1516).

Comme unique rejeton de la maison de Bourgogne, Charles-Quint était le maître de la Franche-Comté, de tous les Pays-Bas, de la Flandre et de l'Artois.

Comme petit-fils de Maximilien, il venait d'acquérir, en 1519, les domaines héréditaires de la maison d'Autriche, qui formaient au sud de l'Allemagne, dans la haute vallée du Danube, une masse compacte.

A cette puissance territoriale considérable vinrent s'ajouter en 1519 les ressources de toute nature, la force morale et le prestige que conférait la dignité impériale.

11. Rivalité de la France et de la maison d'Autriche, ses causes. — La puissance du nouvel empereur était surtout dangereuse pour la France, que les Etats de Charles-Quint cernaient au nord (Artois, Flandre, Pays-Bas), à l'est (Empire et Franche-Comté), au sud (Espagne). De plus, en Italie, la rivalité de la France, maîtresse du Milanais, et de l'Espagne, maîtresse des Deux-Siciles, demeurait très vive.

La réunion sur la même tête des trois couronnes d'Espagne, de Naples et d'Allemagne créait pour la France un péril très grave. L'équilibre européen se trouvait rompu à son détriment. La France se voyait peu à peu bloquée sur toutes ses frontières par une seule et même puissance. Un effort énergique était nécessaire pour mettre fin à cette situation.

Les prétextes ne manquaient pas aux deux adversaires pour engager la lutte. Charles-Quint revendiquait la Bourgogne, enlevée par Louis XI à son aïeule Marie de Bourgogne, et la suzeraineté du Milanais, fief impérial. Il refusait l'hommage pour la Flandre et l'Artois, hommage que réclamait François Ier. De son côté, le roi de France soutenait les prétentions de la maison française d'Albret sur la Navarre espagnole et ne renonçait pas à ses droits sur Naples.

12. Les deux rivaux ; leur caractère. — La rivalité de Charles-Quint et de François Ier prit dès le début un caractère personnel. Les deux princes avaient une physionomie tout à fait différente et se jalousaient beaucoup.

François Ier, jeune, brillant, fastueux, avait pour lui la beauté, la bravoure, l'ambition ; il fut le roi des artistes et des gentilshommes : « La noblesse, dit le biographe de Bayard, se mit fort à l'aimer et à espérer en lui ; car on le voyait jeune, prêt à entreprendre guerre et libéral pour récompenser les siens. Jamais n'avait été vu roi en France, de qui la noblesse s'éjouit autant. » Mais de sérieuses qualités lui manquaient. Il n'avait pas d'énergie morale ni de véritable esprit de suite ; il recherchait surtout l'appareil et l'orgueil

de la puissance; la vanité fut toujours un de ses principaux mobiles.

Tout autre était Charles-Quint. « Les races royales qu'il résumait en sa personne ne lui avaient pas seulement transmis leurs possessions, mais leurs qualités. Il avait l'habileté et la ruse de cette maison d'Aragon, qui avait produit, dans Ferdinand le Catholique, le plus astucieux des souverains de son temps; la gravité et la tristesse de cette maison de Castille, qui s'était éteinte dans Jeanne la Folle; la bravoure et le caractère entreprenant de cette maison de Bourgogne, qui était allée expirer à Morat et à Nancy avec Charles le Téméraire; l'esprit de conduite de cette maison d'Autriche qui, arrivée avec sa seule épée en Allemagne, au treizième siècle, y était la plus puissante au seizième. Il était jeune, brillant, sérieux, adroit, courageux, plein d'éclat et de projets. Les Etats qu'il avait reçus n'étaient pour lui que des moyens d'en acquérir d'autres. L'Autriche, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie furent comme de fortes colonnes sur lesquelles il travailla pendant vingt ans à élever le vaste édifice de la monarchie universelle[1]. »


François Ier.

13. Leur diplomatie; leurs alliés. — Cette différence de caractère apparut très nettement dans la diplomatie des deux adversaires.

Déjà, lors de l'élection impériale de 1519, Charles-Quint, tout en usant des mêmes arguments que François Ier, s'était montré beaucoup plus adroit que lui. Il en fut encore ainsi l'année suivante, lorsque les deux rivaux se disputèrent

1. Mignet.

l'alliance du puissant roi d'Angleterre, Henri VIII. Charles-Quint se fit humble et, d'autre part, acheta la connivence du ministre anglais, le cardinal Wolsey, en lui promettant son appui pour la prochaine vacance du trône pontifical. François Ier, toujours guidé par son orgueil, voulut éblouir



L'entrevue du Camp du Drap d'or.

Henri VIII. L'entrevue du Camp du Drap d'or fut d'une magnificence inouïe; les fêtes succédèrent aux fêtes, et le roi de France commit la faute de vaincre à la lutte, dans un tournoi, Henri VIII. Celui-ci lui en garda rancune et porta son alliance à Charles-Quint.



Charles-Quint.

Outre le monarque anglais, les princes protestants d'Allemagne et le sultan de Constantinople intervinrent dans la longue lutte des deux maisons de France et d'Autriche.

14. Rôle d'Henri VIII. — L'Angleterre, pacifiée et redevenue puissante depuis la fin de la guerre des Deux Roses, pouvait jouer un grand rôle dans cette lutte, et ce n'est pas sans raison qu'Henri VIII avait pris pour devise : « *Qui je défends est maître.* »

En 1520, après l'entrevue du Camp du Drap d'or, Henri VIII se déclara l'allié de Charles-Quint. Six ans plus tard, effrayé par les victoires de l'empereur, il se rapprocha de François Ier et prit part à la ligue de Cognac. Plus tard encore, en 1540, il revint à Charles-Quint; il espérait conquérir quelque province française ; le traité d'Ardres, signé en 1546, lui permit d'occuper Boulogne. Après la mort de Henri VIII, sa fille Marie Tudor, épouse de Philippe II, soutint de toutes ses forces la politique de son mari; mais cette attitude ne fut pas favorable à l'Angleterre, qui perdit la dernière place qu'elle occupait en France, Calais.

15. François Ier, les protestants d'Allemagne, les Turcs. — François Ier trouva des alliés contre Charles-Quint dans l'empire même d'Allemagne. Les princes protestants, menacés par l'empereur, formèrent sous la direction de l'Electeur de Saxe, la ligue de Smalkalde, en 1532. Cette ligue s'allia avec François Ier et le soutint à plusieurs reprises pendant la lutte ; de même, sous Henri II, les luthériens d'Allemagne, inquiets des mesures prises par Charles-Quint contre la religion réformée, s'unirent à la France. Leur chef, Maurice de Saxe, signa avec Henri II les traités de Friedwald et de Chambord.

Ce fut à la même époque que, pour la première fois, la diplomatie européenne fit aux Turcs une place importante dans ses combinaisons. Le sultan de Constantinople, Soliman le Grand ou le Magnifique, envahit la Hongrie et vint mettre le siège devant la capitale même de l'empire, Vienne. En même temps, dans la Méditerranée, le célèbre corsaire turc, Khaïr-Eddin Barberousse, occupa presque toute l'Afrique du Nord. François Ier, qui cherchait partout des alliés contre Charles-Quint, s'empressa d'envoyer des émissaires à Soliman. En 1536, il conclut d'abord avec lui un traité de commerce qui accordait à la France de grands avantages dans tout le Levant; puis il signa un traité d'alliance offensive et défensive, et l'on vit, en 1543, les deux flottes française et turque opérer leur jonction dans la Méditerranée pour bombarder Nice.

Cette alliance de François Ier avec les Turcs n'allait pas sans inconvénients. Comme, au seizième siècle, les Turcs étaient pour tous les habitants de l'Empire sans distinction l'ennemi national, les princes protestants d'Allemagne furent

souvent irrités contre le roi de France, parce qu'il était l'allié du sultan. Il en résulta que François Ier ne put pas retirer de cette alliance tout le profit qu'il en attendait.

16. Les armées; la gendarmerie française; Pavie. — Dans la lutte qu'elles entreprirent l'une contre l'autre, les deux maisons de France et d'Autriche disposèrent de ressources militaires et financières très considérables.

L'armée française avait déjà fait ses preuves pendant les guerres d'Italie, sur les champs de bataille de Fornoue, d'Agnadel, de Ravenne, de Marignan. L'artillerie, telle que l'avaient organisée les frères Bureau; l'infanterie, composée des mercenaires suisses et, après 1532, des légions provinciales; enfin la cavalerie ou gendarmerie française, formée par les compagnies d'ordonnance, passaient pour être les meilleures troupes de l'Europe.



Arquebusier.

Malheureusement, François Ier ne sut pas utiliser ces forces. Plusieurs fois il mécontenta les Suisses, en ne leur payant pas exactement la solde promise. La plus grosse faute qu'il commit, ce fut, pendant la bataille de Pavie, d'annihiler lui-même son artillerie. Il ne voulut pas, semble-t-il, lui laisser l'honneur de la victoire; à peine vit-il les ennemis ébranlés, qu'il les chargea impétueusement à la tête de sa cavalerie. Cette manœuvre imprudente masqua complètement ses batteries et les réduisit au silence. Les Impériaux, commandés par Pescaire, Antoine de Leyve et le sire de Bourbon, en profitèrent pour reprendre l'offensive. Les plus illustres généraux français furent tués ou mortellement blessés aux côtés de François Ier; lui-même fut fait prisonnier (1525). Par cette légèreté et cette imprudence de François Ier, le désastre de Pavie rappela les sanglantes défaites que subit la chevalerie française pendant la guerre de Cent ans.

17. Les chefs des armées françaises. — D'ailleurs, pendant les premières années de la lutte, les troupes françaises étaient commandées par des chefs qui s'inspiraient

plutôt des traditions féodales que des nécessités de la guerre moderne. C'étaient soit des courtisans comme l'amiral Bonnivet ou Lautrec, le gouverneur du Milanais, soit de braves chevaliers, tels que Bayard, La Trémouille, La Palice, qui savaient frapper bravement d'estoc et de taille et vendre chèrement leur vie, mais qui ne se préoccupaient guère de stratégie; Bayard fut tué dès 1524; La Palice, La Trémouille, Bonnivet périrent à Pavie. François I[er] eut, de plus, l'imprudence de s'aliéner deux capitaines du plus grand mérite, le connétable de Bourbon, qu'il poussa à la trahison par ses injustices et ses vexations, et l'amiral génois Doria, qu'il exaspéra par sa politique malveillante pour Gênes.



Bayard.

Ce fut seulement dans la seconde partie de la guerre que les armées de François I[er] et de Henri II furent commandées par des chefs habiles. Le jeune duc d'Enghien et le capitaine Blaise de Montluc prouvèrent en Italie que la vaillance la plus chevaleresque n'était pas incompatible avec les règles nouvelles de l'art militaire. Sous Henri II, François de Guise, qui défendit victorieusement Metz contre Charles-Quint lui-même, et qui rendit Calais à la France, Coligny, Tavanne, Brissac, le connétable de Montmorency, furent les dignes rivaux du duc d'Albe et de Philibert-Emmanuel de Savoie, les plus grands généraux de Philippe II.

18. Les troupes de Charles-Quint; le sac de Rome. — Les forces militaires de Charles-Quint, moins compactes peut-être et plus disparates que celles de François I[er], n'en étaient pas moins considérables. L'infanterie espagnole, les lansquenets et les reîtres allemands, les milices flamandes et wallonnes constituaient une armée d'une incomparable solidité. C'est d'elle que plus tard Bossuet devait dire, dans son admirable langage, que « ses bataillons serrés étaient semblables à autant de tours, mais

à des tours qui sauraient réparer leurs brèches ». Déjà, dans cette armée, l'infanterie jouait un rôle plus actif et plus important que la cavalerie. Le choix des positions, les mouvements stratégiques, la discipline n'y paraissaient pas moins nécessaires que les grands coups d'épée.

Pourtant Charles-Quint ne dédaigna pas de recourir, une fois au moins, à des troupes moins bien organisées. En 1527, il laissa un chef luthérien fanatique, Frondberg, enrôler quatorze mille lansquenets, et les conduire au sud des Alpes en leur permettant le pillage de l'Italie et le supplice du pape. Commandés par Bourbon, qui pour les exciter encore leur distribua ses joyaux et sa vaisselle d'argent, ces bandits traversèrent l'Italie du Nord comme un torrent déchaîné et se ruèrent sur Rome. La mort de Bourbon, au moment où l'assaut commençait, ne fit qu'exaspérer leur rage ; ils se précipitèrent dans Rome, qui fut livrée pendant huit jours à la profanation et au carnage.


Hallebardier.

Mais ce ne fut là qu'un épisode exceptionnel. Lorsque Charles-Quint abdiqua en 1556, il laissait à son fils Philippe II les troupes les mieux disciplinées et les plus solides de toute l'Europe.

19. Les généraux de Charles-Quint. — Il lui laissait aussi les généraux les plus habiles de son temps. A la différence de François Ier, l'empereur, dès le commencement de la lutte, s'était entouré de capitaines expérimentés, tels que Prospero Colonna, Pescaire, Lannoy, vice-roi de Naples, Antoine de Leyve ; il accueillit le sire de Bourbon et l'amiral génois Doria. Lui-même était un homme de guerre remarquable, et il dirigea à plusieurs reprises ses armées.

Philippe II, qui ne s'éloignait jamais de Madrid ou de l'Escurial, confia le commandement de ses troupes au duc d'Albe, dur et terrible Espagnol qui déjà sous Charles-Quint avait mis en déroute les protestants d'Allemagne à la bataille de Mühlberg, et au duc de Savoie, Philibert-Emmanuel,

Ainsi les armées et les généraux des deux adversaires rivalisaient, surtout à la fin de la lutte, de puissance et de génie. La guerre que les deux maisons de France et d'Autriche se firent au seizième siècle fut vraiment la première grande lutte de l'Europe moderne.

20. Les ressources financières. — Pour soutenir une telle lutte, si différente des chevauchées féodales du moyen âge, il fallait aux chefs d'Etats des ressources financières considérables. François Ier et Charles-Quint, Henri II et Philippe II trouvèrent dans leurs royaumes tout l'argent dont ils eurent besoin.

Pendant la première moitié du seizième siècle, la France fut riche; la prospérité publique, due aux progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, permit aux caisses royales de s'emplir facilement.

Quant aux rois d'Espagne, l'or et l'argent du Nouveau Monde, les impôts payés par les riches cités de la Flandre, des Pays-Bas et de la Franche-Comté, leur fournirent des ressources abondantes.

Toutefois, dans un camp comme dans l'autre, la situation financière ne fut pas toujours brillante. Sous François Ier, les deniers publics furent trop souvent gaspillés; à la cour, même dans la famille du roi, il se trouva des gens avides qui gardaient pour eux l'argent destiné à la solde des troupes. Il arriva maintes fois que les mercenaires étrangers, Suisses ou Génois, ne purent pas être payés.

Charles-Quint, de son côté, provoqua des révoltes en Flandre par la dureté avec laquelle il prélevait les impôts. En 1539, Gand se souleva, parce qu'elle était accablée de taxes.

Par conséquent, en matière financière comme sur le terrain militaire et diplomatique, les forces des deux rivaux n'étaient pas sensiblement inégales. La maison de France, comme la maison d'Autriche, trouva des alliés, mit en ligne des armées nombreuses que commandèrent des généraux vaillants ou habiles, et disposa de ressources financières considérables. Ici comme là, sans doute, il y eut des faiblesses, des lacunes, des erreurs; mais ni l'un ni l'autre des deux adversaires n'avait une supériorité décisive.

C'est pourquoi la lutte, après avoir duré quarante ans, de 1519 à 1559, se termina sans que la maison de France ou la maison d'Autriche eût remporté un avantage marqué.

21. Les péripéties de la lutte. — La guerre eut lieu sur plusieurs théâtres à la fois : au nord et au nord-est, dans l'Artois, en Flandre et sur la frontière des Pays-Bas; à l'est, en Champagne, en Lorraine, en Alsace; au sud-est, dans les Alpes et en Provence ; au sud, dans le Roussillon ; enfin en Italie, soit dans le Milanais, soit même dans le centre et le sud de la péninsule.

Dans cette lutte multiple, on peut distinguer trois périodes principales :

1° De 1521 à 1529, les batailles se livrent surtout en Italie; les Français sont vaincus à la Bicoque (1522), à Biagrasso (1524), à Pavie (1525), dans le Milanais ; les Allemands, conduits par Bourbon, prennent Rome en 1527 ; les armées de François Ier éprouvent encore d'autres échecs à Gênes et dans le royaume de Naples. Cette période, interrompue un instant par le traité de Madrid (1526), se termine par la paix de Cambrai ou des Dames, par laquelle François Ier renonce à l'Italie (1529);

2° De 1535 à 1546, la guerre a lieu en Italie, dans les Alpes, en Provence, en Flandre et en Champagne. Elle est marquée par des alternatives de succès et de revers pour François Ier. Les épisodes les plus remarquables de cette période sont : l'invasion de la Provence en 1536 et la victoire des Français à Cérisoles en 1544. Charles-Quint signe le traité de Crespy en 1544, et Henri VIII la paix d'Ardres en 1546. François Ier meurt en 1547 ;

3° De 1551 à 1559, sous Henri II, la lutte recommence. Le roi de France envoie bien encore des troupes en Italie ; mais les coups décisifs se portent à l'est, en Lorraine, et au nord, en Flandre. Charles-Quint échoue au siège de Metz en 1552, et subit la défaite de Renty en 1554. Après son abdication, Philippe II et Marie Tudor essaient d'accabler nos armées du nord; le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, est vainqueur à Saint-Quentin (1557), mais le duc François de Guise surprend Calais et l'enlève (1558). La paix générale est enfin signée à Cateau-Cambrésis (avril 1559).

22. Les campagnes en Italie. — De ces diverses péripéties, les plus importantes furent : les campagnes en Italie, l'invasion de la Provence, les guerres de Lorraine et de Flandre et la prise de Calais.

Les guerres d'Italie de 1494 à 1515 n'avaient pas assagi

le roi de France. Il ne comprit pas que nous n'avions aucun intérêt essentiel à nous établir dans la péninsule.

Au début, ce fut pour conserver le Milanais qu'il fit porter de ce côté son principal effort. Plus tard, après le traité de Madrid, il s'obstina à vouloir reconquérir ce pays, et même il voulut faire valoir ses droits sur le royaume de Naples. Il est vrai qu'à plusieurs reprises les Italiens eux-mêmes implorèrent la protection de François Ier contre le gouvernement despotique de Charles-Quint, contre les violences et les rapines des Impériaux. Mais les dispositions des Italiens étaient très variables; en réalité, leur alliance ne nous donnait aucune force. Aussi, malgré les brillants exploits du comte d'Enghien, de Montluc, de Brissac, ces campagnes en Italie n'amenèrent aucun résultat. Ce fut seulement à la paix de Cateau-Cambrésis que la France renonça résolument à ces ambitions néfastes.

23. Invasion de la Provence. — La Provence fut envahie deux fois par les Impériaux. En 1524, Bourbon et Pescaire pénétrèrent le long de la côte jusqu'à Marseille, qu'ils voulaient enlever. Mais la place résista énergiquement, et les Impériaux durent repasser les Alpes.

En 1536, l'armée d'invasion fut commandée par Charles-Quint en personne. Elle était forte de cinquante mille hommes. « Préparez plume et encre, dit-il à l'historien Paul Jove, je vais vous tailler de la besogne. » Anne de Montmorency, chargé de défendre la France méridionale, commença par la dévaster pour que l'ennemi n'y pût vivre; des officiers eurent ordre d'aller partout détruire les fours et les moulins, brûler les blés et les fourrages, défoncer les tonneaux de vin et corrompre les eaux des puits. Montmorency, ne voulant défendre sur toute la côte de Provence que Marseille et Arles, détruisit les remparts des autres villes qui restaient livrées aux ennemis. Pendant deux mois Charles-Quint poursuivit cette campagne sans combat, promenant dans toute la Provence une armée que les fatigues, le défaut de vivres, les maladies et les embuscades de la population irritée décimaient obscurément. Il se décida enfin à la retraite : « Depuis Aix jusqu'à Fréjus tous les chemins étaient jonchés de malades et de morts pêle-mêle, de harnais, lances, piques, arquebuses et autres armes, d'hommes et de chevaux amassés en tas. Je dis ce que j'ai vu, ajoute Martin du

Belley, attendu le travail que je pris à cette poursuite avec une compagnie[1]. »

Ce fut là un échec des plus humiliants pour l'empereur.

24. La guerre en Lorraine, en Flandre et en Picardie. — Sous le règne de Henri II, pendant la dernière période de la lutte, la France, sans abandonner complètement l'Italie, comprit enfin que c'était vers l'est et le nord qu'elle devait surtout diriger ses armées. Le roi lui-même prit le commandement des troupes en 1552. Il entra en Lorraine, enleva Pont-à-Mousson; Toul lui ouvrit ses portes le 13 avril; il occupa Nancy le 14, et le 18 il entra à Metz. Cette facile conquête encouragea Henri II à pousser plus loin son expédition. Il arriva jusque sous les murs de Strasbourg; mais la place se défendit, et il n'osa en faire le siège. Il se retira, maître des trois évêchés : Verdun, Toul et Metz, boulevard de la France contre l'Allemagne.

Ce fut alors que Charles-Quint essaya de reprendre Metz. Mais la ville, énergiquement défendue par François de Guise, soutint un siège mémorable de soixante-cinq jours. Charles-Quint se décida à s'éloigner.

Le théâtre de la guerre fut alors transporté en Picardie. Le vieil empereur n'y fut pas plus heureux. Il fut mis en déroute à Renty par Guise (1554).

Trois ans plus tard, la lutte reprit avec acharnement autour de Saint-Quentin. La défense de cette place par Coligny ne fut pas moins admirable que celle de Metz par Guise; mais les forces des Espagnols étaient trop supérieures aux troupes françaises. Le connétable de Montmorency fut vaincu sous les murs de la ville qui dut capituler (1557).

25. Prise de Calais (janvier 1558). — « Mon fils est-il à Paris? » avait dit Charles-Quint, apprenant la victoire de Saint-Quentin. « Rien n'est fait, » ajouta-t-il, quand on lui dit que Philippe II s'attardait au siège des villes de la Picardie. La France, en effet, revenait de sa stupeur; Guise prenait le commandement de l'armée avec le titre de lieutenant général.

Ce hardi capitaine voulut effacer par un coup d'audace le souvenir de Saint-Quentin. Il se jeta, au cœur de l'hiver,

1. Guizot, *Histoire de France*.

sur Calais, cette clef de la France que les Anglais possédaient depuis deux siècles. La place était forte, bien munie, et passait pour imprenable. Avec leur assurance ordinaire, les Anglais avaient mis cette inscription sur une des portes : « Quand les Français assiégeront Calais, le plomb et le fer nageront comme liége. » Cette confiance les perdit. Le 1er janvier 1558, Guise arrivait sous les remparts de la ville; le 3 janvier, il enlevait les deux forts qui couvraient les approches de la place ; le 6, il donnait l'assaut à la citadelle qui succombait, et, le 8, les Anglais signaient une capitulation.

A cette nouvelle, la reine d'Angleterre mourut de douleur. « Ouvrez mon cœur, disait-elle, vous y trouverez inscrit le nom de Calais. »

26. La paix de Cateau-Cambrésis (avril 1559). — La prise de Calais fut le dernier épisode important de la guerre. Bientôt des négociations s'ouvrirent entre l'Angleterre, l'Espagne et la France. Le connétable de Montmorency, qui avait été fait prisonnier à Saint-Quentin, s'y employa très activement. La paix fut enfin conclue à Cateau-Cambrésis.

L'Angleterre nous abandonnait Calais moyennant cinquante mille écus d'or qui ne furent jamais payés. La France gardait les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun ; mais elle restituait à l'Espagne ou à ses alliés cent quatre-vingt-neuf places en Flandre, en Piémont, en Toscane et en Corse.

Ce traité fut vivement attaqué par les contemporains. « Sire, dit Guise à Henri II, un trait de plume de Votre Majesté coûte plus à la France que trente ans de guerre. » Toutefois cette paix paraîtra avantageuse, si l'on considère qu'elle marquait le terme des ambitions et des guerres conquérantes des rois de France au delà des Alpes, et qu'elle couvrait nos frontières du nord et de l'est par des places aussi importantes que Calais, Metz, Toul et Verdun.

27. La France et la maison d'Autriche en 1559. — La paix de Cateau-Cambrésis termine la première période de la grande lutte entre la France et la maison d'Autriche, lutte qui devait durer jusqu'au milieu du dix-huitième siècle.

Si nous comparons la situation respective des deux puissances rivales en 1519 et en 1559, nous remarquons que la

maison d'Autriche est, en 1559, beaucoup moins redoutable pour l'équilibre européen. Charles-Quint n'a pas osé laisser à son fils Philippe II tous ses Etats; il lui a donné l'Espagne, l'Italie, la Franche-Comté, les Pays-Bas et le Nouveau Monde; mais c'est à son frère Ferdinand qu'il a légué les Etats héréditaires de la maison d'Autriche avec la couronne impériale. L'empire de Charles-Quint est coupé en deux. Ainsi partagé, il n'est plus dangereux ni pour l'Europe ni pour la France. C'est une très notable diminution.

La France a perdu le Milanais, et elle renonce à toutes ses ambitions italiennes. En revanche, elle a acquis ou recouvré des places fortes très importantes au nord et à l'est. L'une et l'autre clause sont également avantageuses pour elle.

En résumé, la France n'a rien perdu de son territoire national; elle l'a au contraire agrandi. Elle a combattu pour l'équilibre européen, et cet équilibre est beaucoup moins menacé en 1559 qu'il ne l'était après l'élection de Charles-Quint à l'empire.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — **Passage des Alpes et victoire de Marignan (1515).**

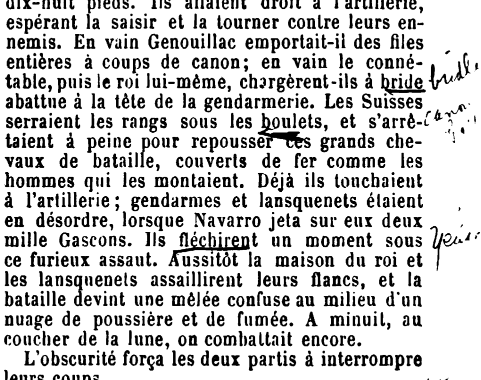
Dès l'année 1515, François Ier réunit à Grenoble et à Lyon une magnifique armée qui comptait soixante-mille soldats et trente mille chevaux. Les lansquenets avaient pour chefs Charles d'Egmont, duc de Gueldre; les fantassins gascons et français étaient aux ordres du grand ingénieur Pedro Navarro; l'artillerie, composée de soixante-douze grosses pièces et de trois cents petites, était dirigée par le grand maître Galiot de Genouillac; le roi et le duc Charles de Bourbon, connétable de France, commandaient la gendarmerie.

Navarro explora la chaîne des Alpes, et reconnut que les troupes pourraient la franchir, au prix des plus grands efforts, par les cols de l'Argentière et d'Agnello qui n'étaient pas gardés. L'armée passa la Durance à Embrun, laissant à sa gauche les cols gardés par les Suisses; elle s'engagea dans la vallée de Barcelonnette, jetant des ponts sur les précipices, minant et faisant sauter des blocs de rochers, hissant à bras les canons, construisant des galeries de bois le long des murailles à pic. Plusieurs fois on fut obligé d'attacher les pièces d'artillerie à de longues cordes et de les lancer d'un bord à l'autre au-dessus des abîmes. Enfin, le cinquième jour, l'armée se déploya dans les plaines du marquisat de Saluces, laissant vaincue derrière elle la nature, plus redoutable que les ennemis.

Les Suisses se replièrent sur Milan pour ne pas être coupés; puis,

à la voix de Mathieu Schinner, cardinal de Sion, ils se ruèrent sur le camp français, à Marignan (13 septembre 1515).

Les Suisses suivaient une grande route bordée de larges fossés, et marchaient à grands pas, tête baissée, tenant leurs longues piques de dix-huit pieds. Ils allaient droit à l'artillerie, espérant la saisir et la tourner contre leurs ennemis. En vain Genouillac emportait-il des files entières à coups de canon; en vain le connétable, puis le roi lui-même, chargèrent-ils à bride abattue à la tête de la gendarmerie. Les Suisses serraient les rangs sous les boulets, et s'arrêtaient à peine pour repousser ces grands chevaux de bataille, couverts de fer comme les hommes qui les montaient. Déjà ils touchaient à l'artillerie; gendarmes et lansquenets étaient en désordre, lorsque Navarro jeta sur eux deux mille Gascons. Ils fléchirent un moment sous ce furieux assaut. Aussitôt la maison du roi et les lansquenets assaillirent leurs flancs, et la bataille devint une mêlée confuse au milieu d'un nuage de poussière et de fumée. A minuit, au coucher de la lune, on combattait encore.


Piquier.

L'obscurité força les deux partis à interrompre leurs coups.

Un trompette italien sonna toute la nuit auprès du roi, et à ce signal la gendarmerie et vingt mille fantassins se réunirent autour du canon où dormait François I[er]. Au point du jour, on entendit mugir de nouveau les trompes des Suisses, et la bataille recommença. Les lansquenets placés en face résistèrent; Pedro Navarro et le connétable firent un grand carnage à l'une des ailes; et tout le monde se jeta sur le centre. Il était dix heures du matin, lorsqu'on entendit les cris : *Marco! Marco!* C'étaient les Vénitiens, alliés des Français, qui accouraient. Les Suisses se retirèrent sur Milan, laissant douze mille morts.

Trivulce, qui avait assisté à dix-huit batailles rangées, disait que celle de Marignan était un combat de géants et que toutes les autres n'étaient que des jeux d'enfants. Le soir, le roi voulut honorer messire Pierre de Bayard, et se fit armer chevalier par lui.

DEUXIÈME LECTURE. — **Entrevue du camp du Drap d'or.**

Cette réunion est restée célèbre dans l'histoire, bien plus par son faste royal et par les incidents personnels qui s'y mêlèrent que par ses résultats politiques. On l'appela le camp du Drap d'or. Henri VIII avait fait construire par onze cents ouvriers, les plus habiles de Flandre et de Hollande, un palais quadrangulaire en bois, long sur chaque face de 128 pieds; sur l'un des côtés de la porte d'entrée était une fontaine chargée de dorures, et surmontée d'une statue de Bacchus, autour de laquelle coulaient par des conduits souterrains des vins de toutes sortes, et qui portait pour inscription en lettres d'or : « Faites bonne chère qui voudra. » En face du palais s'élevait une grande figure de sauvage en armes de sa race, avec cette inscription choisie par

Henri VIII : « Celui que je soutiens l'emporte. » A l'extérieur, la façade était couverte de toile à voiles peinte, pour figurer les pierres de taille; à l'intérieur étaient tendues de riches tapisseries.

François Ier, jaloux d'égaler en magnificence son royal voisin, avait fait élever, près d'Ardres, une immense tente, soutenue au milieu par un mât colossal fortement fixé en terre par des poteaux et des cordages tout autour. A l'extérieur, la tente, en forme de dôme, était couverte de draps d'or; à l'intérieur, elle figurait une sphère tendue en velours bleu, et peuplée d'étoiles en or, comme le firmament. A chaque angle de la grande tente, il y en avait une petite aussi richement décorée.

Les deux rois, montés sur de beaux chevaux et magnifiquement vêtus, s'avancèrent l'un vers l'autre. Le cheval d'Henri VIII broncha, symptôme qui déplut à ses serviteurs. Les deux rois se saluèrent de bonne grâce, s'embrassèrent sans descendre de cheval, mirent pied à terre, et se rendirent, en se tenant par le bras, dans la tente où Wolsey et Bonnivet les attendaient. Ils prirent leur vin ensemble selon l'usage, et se présentèrent mutuellement leurs courtisans. Le roi François, dit le chroniqueur favori d'Henri VIII, Edouard Hall, qui se trouvait là, « est un aimable prince, fier de maintien et gai de manières, le teint brun, les yeux grands, le nez long, les lèvres épaisses, la poitrine et les épaules larges, avec de petites jambes et de grands pieds. » Le portrait du Titien donne de François Ier une plus haute et plus agréable idée.

(Guizot, *Histoire de France*. — Paris, Hachette.)

TROISIÈME LECTURE. — **Le sac de Rome en 1527.**

La mort du connétable de Bourbon ne sauva pas Rome; les soldats furieux continuèrent l'assaut aux cris de : « Carnage! Carnage! Sang! Sang! Bourbon! Bourbon! » Quoique dépourvus d'artillerie, ils culbutèrent les milices inaguerries de Rome et forcèrent les murs ébréchés du Borgo, que le pape Clément VII, dans son inconcevable incurie, n'avait pas même pris soin de réparer. Le pape se réfugia au château Saint-Ange, tandis que le massacre, le viol et le pillage se déchainaient sur la capitale du catholicisme. Les temps d'Alaric et de Genséric étaient revenus; et la civilisation italienne semblait prête à périr une seconde fois sous les coups des barbares. La « Babylone » papale expia cruellement sa longue domination; la vengeance des hommes du nord frappa tout à la fois dans Rome la mère des scandales et la reine des arts, la mémoire de Léon X avec celle d'Alexandre VI. Les églises étaient pillées et profanées, les prélats se débattaient dans les tortures, beaucoup d'entre eux succombaient aux supplices par lesquels on leur extorquait leurs trésors; le pontife romain, du haut de sa citadelle assiégée, voyait des cardinaux promenés sur des ânes, accablés de coups et d'outrages par des soldats coiffés de mitres et de chapeaux rouges; il entendait une horde de lansquenets ivres proclamer pape Martin Luther au pied du château Saint-Ange, tandis que les orthodoxes espagnols, tout occupés à torturer la malheureuse population romaine, laissaient pleine liberté aux fureurs profanatrices de leurs compagnons hérétiques.

Clément VII, après avoir soutenu un siège d'un mois dans le château Saint-Ange, fut forcé de capituler, de promettre une rançon de

400 000 ducats et de se remettre provisoirement entre les mains des vainqueurs.

L'effroyable sac de Rome excita une horreur générale parmi toutes les nations catholiques : Charles-Quint exprima un grand chagrin du malheur advenu au Saint-Père, fit cesser les fêtes qui se célébraient pour la naissance de son fils Philippe (le futur Philippe II), écrivit aux rois chrétiens afin de se disculper de toute participation à cette catastrophe, et ordonna même des prières et des processions publiques pour la délivrance du pape. Ces démonstrations n'étaient pas très sincères ; l'empereur n'en traita pas plus mal les généraux qui avaient pris le Saint-Père et profita sans scrupule de leur sacrilège victoire.

(Henri Martin, *Histoire de France*, Paris. — Furne, Jouvet et Cie.)

Livres à consulter : H. Martin, Michelet, Dareste, Bordier et Charton, V. Duruy, *Histoire de France*. — Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*. — Martin du Bellay, *Mémoires*. — Montluc, *Commentaires*. — Guichardin, *Histoire des guerres d'Italie*. — Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*.

CHAPITRE VIII

LES DÉCOUVERTES MARITIMES

PROGRAMME : **Les découvertes maritimes et les établissements coloniaux ; les voies de commerce ; les épices et les métaux précieux.**

SOMMAIRE

1. Les voyages et les découvertes maritimes. — Le quinzième siècle fut l'époque des grands voyages et des découvertes maritimes importantes. Ces voyages et ces découvertes eurent pour auteurs des Portugais et des Espagnols. Les uns et les autres cherchèrent une route directe vers les Indes. Leurs entreprises étaient surtout guidées par l'intérêt commercial.

2. Les Portugais ; Vasco de Gama. — Les Portugais, encouragés par les princes don Henri et Emmanuel le Fortuné, firent les premières découvertes. Un d'eux, Vasco de Gama, doubla, en 1497, le cap de Bonne-Espérance, au sud de l'Afrique, et découvrit la route maritime de l'Inde. Il fonda dans ce pays l'empire portugais.

3. L'empire portugais. — Cet empire fut développé par les premiers vice-rois, Albuquerque, Jean de Castro et Ataïde. Il s'étendait depuis la côte orientale de l'Afrique jusqu'aux îles Moluques. Trop vaste, composé d'une série de comptoirs isolés, durement exploité et mal administré, il ne subsista pas. En 1580, il passa sous la domination de l'Espagne.

4. Les découvertes des Espagnols. — Les Espagnols se lancèrent après les Portugais dans la voie des découvertes. Ils cherchèrent par l'ouest la route des Indes.

5. Christophe Colomb. — Le Génois Christophe Colomb, soutenu par Ferdinand et Isabelle, découvrit dans un premier voyage les îles Guanahani, Cuba et Haïti (1492). Dans trois autres voyages, il visita la Désirade, la Dominique, la Jamaïque et le rivage de la Colombie. Il mourut pauvre et disgracié en 1506. Le Florentin Amerigo Vespucci donna son nom au nouveau continent.

6. Nouvelles découvertes. — Désormais les découvertes se multiplièrent. De 1519 à 1522, Magellan fit pour la première fois le tour du monde.

7. Conquête du Mexique et du Pérou. — Les Espagnols conquirent de vastes territoires en Amérique.

Fernand Cortez, parti de l'île de Cuba, s'empara de l'empire du Mexique (1519-1521).

L'empire du Pérou, gouverné par les Incas, fut conquis de 1529 à 1535 par François Pizarre et Almagro. Cette conquête, fruit de la

violence et de la perfidie, fit éclater des guerres civiles qui durèrent jusqu'en 1550.

8. L'EMPIRE ESPAGNOL. — L'empire espagnol qui comprenait la plus grande partie des Antilles, de l'Amérique centrale et de l'Amérique méridionale, était gouverné par les deux vice-rois de Mexico et de Lima. Les Espagnols firent peser sur les malheureux habitants un despotisme politique et commercial qui les ruina.

9. CONSÉQUENCES DES DÉCOUVERTES : LES NOUVELLES VOIES COMMERCIALES. — Ces découvertes eurent d'importantes conséquences.

Les épices, qui jadis arrivaient en Europe par l'Asie ou l'Egypte, y furent transportées directement par mer. Les ports de l'Océan Atlantique se développèrent au détriment des villes commerciales de la Méditerranée.

10. LES MÉTAUX PRÉCIEUX ; LA RICHESSE MOBILIÈRE. — En Amérique, les Espagnols découvrirent beaucoup d'or et d'argent. Grâce à ces métaux précieux, apportés en Europe, la richesse mobilière s'accrut dans d'énormes proportions : le commerce de l'argent prit une extension jusqu'alors inconnue et le luxe se répandit partout.

RÉCIT

1. Les grands voyages et les découvertes maritimes. — Le quinzième siècle, qui vit s'organiser les grandes monarchies modernes et se répandre en Europe les grandes inventions, fut aussi témoin des plus belles découvertes maritimes. Tandis que la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne commençaient à mesurer leurs forces et à mêler leur politique ; tandis que des premières imprimeries commençaient à sortir des livres nombreux, Vasco de Gama trouvait la route des Indes en contournant l'Afrique, et Christophe Colomb découvrait le Nouveau Monde.

2. Cause des voyages. — La vraie cause des grands voyages du quinzième siècle fut une cause commerciale. Dans les derniers siècles du moyen âge, la Hanse teutonique, les villes flamandes, et surtout les républiques italiennes s'étaient élevées par le commerce à un haut degré de prospérité ; on savait dès lors que le génie du trafic peut, aussi bien que l'amour des combats, donner et assurer la puissance. Gênes et Venise possédaient le monopole du commerce de l'Asie. De Constantinople et de la mer Noire, où elles avaient établi des factoreries, elles recevaient les épices, la soie, la gomme, les parfums, les pierres précieuses et mille objets de luxe, qu'elles vendaient dans toute l'Europe. Leurs marchands, riches comme des rois, étalaient un faste

inouï, et avaient tous les royaumes comme tributaires. Cependant la multitude des intermédiaires, les frais des transbordements, le nombre infini des douanes, les hasards du transport par caravanes, tout cela augmentait singulièrement le prix des denrées de l'Inde, et les nations océaniques en étaient réduites à envier des objets qu'elles ne pouvaient payer. L'idée leur vint de chercher vers l'Inde une route plus directe, plus sûre et plus facile que celle de la Perse et de l'Arabie.

3. Les connaissances géographiques au quinzième siècle. — Pour trouver cette route, on étudia les ouvrages de géographie de l'antiquité et les relations des voyageurs qui, pendant le moyen âge, avaient parcouru l'Asie et l'Afrique du Nord.

On fut ainsi amené à croire :

1° Que l'Afrique ne se prolongeait pas indéfiniment vers le sud, et qu'il serait possible, en contournant son extrémité méridionale, d'atteindre directement par mer la région des Indes;

2° Que le continent asiatique s'étendait très loin vers l'est et qu'il n'y avait pas une énorme distance à franchir pour y arriver par l'ouest en traversant l'océan Atlantique.

Cette dernière idée était juste en principe. Mais on avait mal calculé la longueur de la route à parcourir ; on se figurait qu'il n'y avait entre les côtes occidentales de l'Europe et le rivage oriental de l'Asie que 130 degrés, tandis qu'il y en a 200, et qu'il suffirait de quelques jours de navigation pour traverser cet espace. Du moins cette erreur fut féconde, puisqu'elle permit de croire que le voyage serait moins long et plus facile.

Ce furent les Portugais qui s'efforcèrent d'arriver dans l'Inde en contournant l'Afrique; Christophe Colomb, en voulant atteindre le même pays par la route de l'ouest, découvrit l'Amérique.

4. Circonstances favorables. — Plusieurs circonstances particulières vinrent encore favoriser ces entreprises. L'introduction de la boussole en Europe donna plus d'audace aux navigateurs ; ils n'hésitèrent plus à s'éloigner des côtes, et les océans jadis inconnus leur inspirèrent moins de terreur.

Ils se laissèrent entraîner par leur goût pour les aventures lointaines. Les histoires de chevalerie étaient la lecture favorite du quinzième siècle, et les exploits fabuleux des paladins inspiraient à tous le désir de les imiter. Une expédition au delà des mers avait l'attrait magique de l'inconnu, et tout vaisseau qui partait emmenait des aventuriers empressés de jouer leur avenir, leur réputation et leur vie. Ils savaient que, s'ils ne rapportaient pas la richesse, ils étaient sûrs au moins de conquérir la gloire. Au retour, ils étaient écoutés, applaudis, admirés : leurs récits merveilleux, leurs périls sous un ciel de feu et parmi des peuples étrangers, leurs voyages dans des contrées d'une fertilité et d'une magnificence incomparables, excitaient l'enthousiasme. On oubliait les morts, on brûlait de suivre l'exemple des survivants, et ainsi se formait sur les rivages du Portugal et de l'Espagne une « chevalerie de l'Océan », aussi intrépide, aussi aventureuse que les barons de la croisade.

5. Don Henri de Portugal. — L'élan fut donné par un homme d'un génie supérieur, don Henri de Portugal, troisième fils du roi Jean Ier. En 1412, il accompagna son père dans une expédition contre les Maures d'Afrique, passa le détroit et contribua à la prise de Ceuta. Il recueillit alors beaucoup de renseignements sur la côte de Guinée, sur le Sahara et le Sénégal, régions absolument inconnues des Européens, et conçut l'idée qu'on pourrait faire d'utiles conquêtes en suivant vers le midi les côtes africaines. A son retour, il se livra tout entier à ses projets. Il quitta Lisbonne, se retira dans les Algarves, près de Sagres, en vue de l'Océan, et réunit auprès de lui des navigateurs, des géographes, des mathématiciens et des astronomes. Il lut attentivement les ouvrages des anciens et des Arabes ; il conclut de ses lectures que le tour de l'Afrique avait été déjà fait et qu'il était possible de le refaire.

Cette idée hardie se heurta d'abord contre l'ignorance et les préjugés. Les marins n'osaient pas dépasser le cap Noun ; ils craignaient d'être entraînés au loin par les vagues et d'être engloutis par une mer orageuse qui leur paraissait sans bornes. Ils croyaient que la terre, à l'équateur, était entourée d'une zone brûlante, toujours enflammée par les rayons verticaux du soleil, et que la nature opposait aux navigateurs téméraires des flots en ébullition et d'infranchissables colonnes

de feu. Le prince Henri s'adressa à la science pour détruire ces erreurs chimériques. Il établit à Sagres un observatoire et un collège maritime. Là furent réunies et réduites en système toutes les connaissances relatives à la navigation; on perfectionna les cartes, on rendit général l'usage du compas, on inventa l'astrolabe.

6. Premiers voyages des Portugais. — La marine portugaise, dirigée par le prince Henri, commença à se signaler par la hardiesse de ses entreprises. Dès 1412, deux vaisseaux s'avancèrent à soixante lieues au sud du cap Noun. Sept ans plus tard, Gonzalès Zarco et Tristan Vaz abordèrent à l'île de Madère. On dit que, pour la cultiver, ils mirent le feu aux forêts profondes qui la couvraient; et, après l'incendie, la terre se trouva d'une admirable fertilité. Don Henri y fit planter des cannes à sucre et des vignes de Malvoisie.

Cette découverte fut le début de voyages plus importants. On doubla le cap Bojador, regardé comme la borne fatale du monde habitable; on reconnut la côte jusqu'au cap Vert, et les Açores. Le prince mourut sans avoir atteint le but de son ambition (1460). Mais il avait ouvert la route, et il convient d'attribuer l'honneur des découvertes qui suivirent à cet homme «plein d'idées élevées et de générosité dans ses actes», qui avait pris cette devise : « Talent de bien faire. »

7. Première tentative vers l'Inde. — La nation portugaise tout entière reçut comme un héritage la grande pensée du prince Henri. Chaque année, Lisbonne vit partir une expédition nouvelle ou revenir un vaisseau qui avait visité des pays inconnus. On pénétra au delà du Sénégal; on vit les hommes noirs succéder aux hommes de couleur cendrée : on aperçut, en arrivant au Congo, un nouveau ciel et de nouvelles étoiles; on rapporta de la Guinée de l'or et des esclaves nègres.

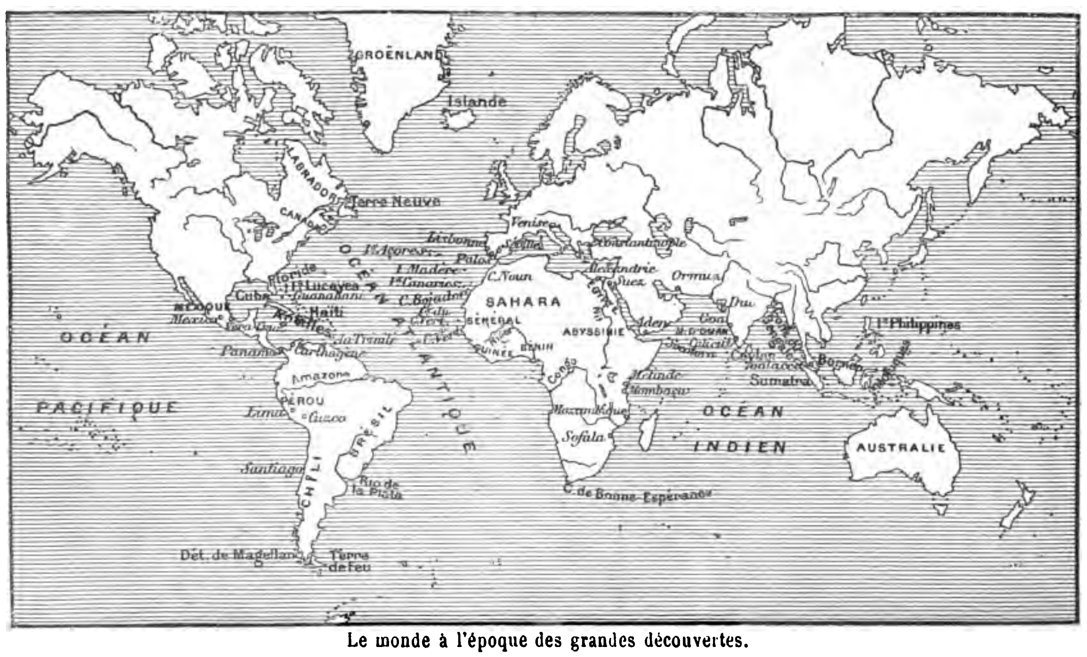
Le roi Jean II, ayant appris des ambassadeurs du roi de Bénin l'existence d'un puissant royaume chrétien à l'est du continent africain, envoya en exploration Covillam et Payva. Payva se rendit en Abyssinie, où il périt assassiné; Covillam visita Goa, sur la côte de Malabar, Sofala, sur la côte orientale de l'Afrique, résida quelque temps à la cour du Négus, et revint à Lisbonne avec la certitude qu'on pouvait aller

aux Indes par mer. Mais déjà, en son absence, l'expérience s'était chargée de démontrer le problème. Barthélemy Diaz avait touché le promontoire qui borne l'Afrique au sud. Il l'appela le cap des Tempêtes; mais le roi, sûr dès lors de trouver la route depuis si longtemps cherchée, changea ce nom redoutable en celui de *cap de Bonne-Espérance* (1486).

8. Vasco de Gama au cap de Bonne-Espérance (1497). — Jean II mourut en 1495. Son successeur, Emmanuel le Fortuné, donna le commandement d'une escadre à Vasco de Gama. Gama reçut les journaux de Covillam; il emmena dix condamnés à mort, qu'il devait risquer dans les occasions les plus périlleuses et qui pouvaient mériter leur grâce par leurs services. Il fit toute une nuit la veillée des armes dans une chapelle de la Vierge, et mit à la voile avec trois vaisseaux et cent soixante hommes, le 18 juillet 1497. Quand la flotte approcha du Cap, elle fut violemment secouée par le choc des vagues qui viennent des deux océans; les vaisseaux, lancés vers le ciel ou précipités au fond des abîmes, semblaient à chaque moment près d'être pulvérisés sur les rocs. L'équipage, épouvanté, se révolta; mais le chef tint ferme contre les hommes et contre la nature en furie. Il mit les meneurs aux fers et les jeta à fond de cale, saisit la barre et doubla la longue ligne de rochers qui termine l'Afrique.


Vasco de Gama.

9. La route des Indes. — Vasco de Gama dépassa Sofala et aborda à la côte de Mozambique. Sa surprise fut extrême d'y retrouver des Arabes. Le mahométisme com-



Le monde à l'époque des grandes découvertes.

mençait de pénétrer dans ces parages; les musulmans, en allant à l'orient de l'Afrique, et les chrétiens, en venant par l'occident, se rencontraient à une extrémité de la terre. Les Arabes de Mozambique et de Mombaça essayèrent de faire périr Gama et les siens; il les foudroya de son artillerie. Il reçut du roi de Mélinde un Indien qui lui servit de pilote, et, traversant en ligne droite la mer d'Oman, il aborda à Calicut dix mois après son départ (20 mai 1498).

Le roi de Calicut dominait sur toute la côte de Malabar. Malgré les complots des Arabes, intermédiaires du commerce entre l'Inde et l'Europe, Gama fit accepter au roi l'alliance du Portugal, échappa aux embûches de ses ennemis et revint en Europe où il fut comblé d'honneurs.

Vasco de Gama retourna plus tard dans l'Inde, et y commença la fondation de l'empire portugais. Cet empire fut gouverné par des vice-rois, qui le défendirent contre tous ses ennemis et lui donnèrent une grande extension.

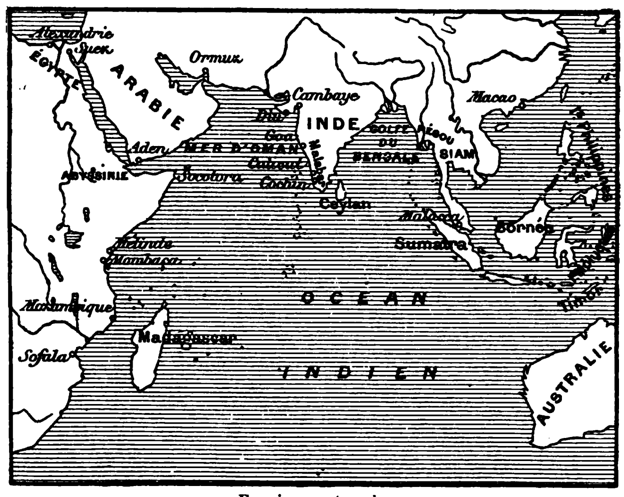
10. L'œuvre d'Albuquerque. — Deux puissances s'opposèrent aux progrès des Portugais, Venise et l'Egypte, qui perdaient le monopole du commerce entre l'orient et l'occident. Elles se liguèrent contre les nouveaux venus. Venise établit un arsenal à Alexandrie, fit construire et armer une flotte à Suez, la remplit de soldats égyptiens et l'envoya dans la mer Rouge. Alméida, nommé vice-roi du Portugal dans les Indes, lui livra bataille dans le golfe d'Aden, fut vaincu et destitué.

Albuquerque, son lieutenant, lui succéda (1508-1515), et fut le vrai fondateur de l'empire portugais. Il occupa l'île de Socotora, pour surveiller le détroit de Bab-el-Mandeb, la ville d'Ormuz, pour barrer la sortie du golfe Persique; il interceptait ainsi les deux grandes routes de l'Euphrate et d'Alexandrie. Le roi de Perse exigeait pour la cession d'Ormuz l'hommage et le tribut. Albuquerque conduisit ses envoyés dans la forteresse qu'il venait de construire, et leur montrant des boulets et des grenades : « Voilà, dit-il, la monnaie des tributs que paie le roi de Portugal. » En vain les Vénitiens proposèrent-ils au Soudan d'Egypte de creuser un canal à travers l'isthme de Suez, pour ramener le commerce vers la mer Rouge et la Méditerranée : attaqués par la ligue de Cambrai, battus par Louis XII à Agnadel (1509), ils furent contraints de songer à protéger leurs lagunes.

Ayant ainsi refoulé ses ennemis à l'ouest, Albuquerque étendit ses possessions vers l'orient. Il s'empara de Goa et en fit la capitale des colonies portugaises. Il pénétra dans le golfe du Bengale, occupa Malacca, et imposa tribut au roi de Pégou et de Siam. Enfin la prise de Ceylan, au centre de l'océan Indien, lui donna des ports de refuge et une imprenable citadelle. Le grand Albuquerque, l'homme qui avait manié les trésors de l'Inde, qui avait donné à sa patrie tant de richesses et un si grand empire, mourut à Goa, pauvre et disgracié (1515).

Ses deux successeurs, Jean de Castro et Ataïde, triomphèrent des révoltes qui avaient éclaté dans l'Inde, s'efforcèrent de réprimer les abus et les violences qui avaient provoqué ces révoltes, et réussirent à maintenir intacte l'œuvre d'Albuquerque.

11. L'empire portugais. — Vers le milieu du seizième siècle, l'empire colonial des Portugais s'étendait



Empire portugais.

depuis le rivage oriental de l'Afrique jusqu'aux Moluques, et possédait 5 000 lieues de côtes. Les points principaux

étaient la baie de Sofala, les villes de Mozambique et de Mombaça; l'île de Socotora, Ormuz, Diu, Goa, les comptoirs du Bengale, l'île de Ceylan, la côte de Pégou, Malacca, Macao, et les Moluques. « Tout ce que la nature produit d'utile, de rare, d'agréable, dit Voltaire, fut porté par les Portugais en Europe, à bien moins de frais que Venise ne pouvait le donner. La route du Tage au Gange devenait fréquentée, Siam et le Portugal étaient alliés. »

12. Décadence de l'empire portugais. — Après le gouvernement d'Ataïde, l'empire des Portugais tomba rapidement, et bien des causes contribuèrent à sa chute.

Le Portugal n'avait pas trois millions d'habitants : comment un si petit nombre de conquérants aurait-il pu conserver longtemps des colonies si éloignées et d'une si prodigieuse étendue? Les Portugais se rendirent dans l'Inde pour s'enrichir promptement par le trafic, le vol ou la violence, et revenir à Lisbonne avec leur fortune. Presque personne ne songea à se fixer dans le pays, à y fonder une famille ou un établissement d'industrie et d'agriculture. On regardait les indigènes comme une race inférieure et méprisable, bonne à pressurer et à dépouiller, et avec laquelle on ne pouvait ni vivre longtemps, ni contracter des mariages. Aussi les Portugais eurent-ils des comptoirs plutôt que des colonies.

Cet empire colonial menaçait ruine, lorsque Philippe II, roi d'Espagne, s'empara du Portugal (1580). Aussitôt les colonies des Indes furent ravagées par les Anglais et les Hollandais, ennemis de l'Espagne, qui se les partagèrent.

Ainsi se termina tristement cette brillante histoire. De tant de possessions, le Portugal ne conserve aujourd'hui : dans l'océan Indien, que quelques points isolés, sans importance et presque sans commerce, Goa, Diu, Macao et la moitié de l'île de Timor; en Afrique, que les deux colonies de Benguela, sur l'océan Atlantique, et de Mozambique, en face de Madagascar. Mais il lui reste la gloire d'avoir précédé les autres nations de l'Europe dans l'entreprise héroïque des grandes découvertes, et d'avoir donné au monde Vasco de Gama.

---

13. Découvertes des Espagnols. — Les merveilleuses découvertes des Portugais furent encore dépassées par

celles des Espagnols, qui firent connaître le nouveau monde à l'ancien. « C'est ici, dit Voltaire, le plus grand événement de notre globe, dont une moitié avait toujours été ignorée de l'autre. Tout ce qui a paru grand jusqu'ici semble disparaître devant cette espèce de création nouvelle. »

Il fallut le génie extraordinaire d'un homme doué de la double puissance du calcul et de l'enthousiasme pour percer les ténèbres de l'Océan et lui arracher le plus grand de ses secrets.

14. Christophe Colomb. — Colomb naquit à Gênes, vers 1436. Il était d'une famille obscure : son père, Dominique Colomb, était cardeur de laine, et ses ancêtres avaient exercé le même métier pendant plusieurs générations.



Christophe Colomb.

Dans son enfance, outre la lecture, l'écriture, la grammaire et l'arithmétique, il apprit le latin et le dessin. Plus tard, il étudia à l'université de Pavie la géométrie, la géographie, l'astronomie et la navigation, et, de retour à Gênes, il s'embarqua à quatorze ans avec un de ses parents, marin aventureux, habitué à combattre les Vénitiens et les pirates barbaresques.

C'est en Portugal qu'un marin habile et hardi pouvait trouver le plus d'occasions d'acquérir gloire et fortune : Colomb s'y rendit vers 1470, et se fixa à Lisbonne. Colomb connut ainsi les routes suivies par les Portugais ; il prit part à des voyages sur les côtes de Guinée. On raconte que, pendant un de ses voyages, il eut l'occasion de recueillir le secret d'un pilote portugais, qui, après avoir longtemps navigué vers l'ouest sur l'océan Atlantique, aurait aperçu une

île très lointaine. Mais, d'autre part, il poursuivait ses études scientifiques.

15. Projets de Colomb. — On commençait à cette époque à avoir des idées plus justes sur la configuration sphérique de la terre. Colomb posa en principe que la terre était un globe, dont on pouvait faire le tour de l'est à l'ouest. Il pensait qu'en naviguant directement vers l'ouest, on arriverait aux côtes orientales de l'Asie.

Pénétré de ces idées, Colomb les exposa tour à tour à Gênes, sa patrie, qui le traita de visionnaire; à Henri VII, roi d'Angleterre, trop avare pour hasarder de l'argent dans une entreprise aventureuse; au roi Jean II de Portugal, qui essaya de lui dérober son projet. Enfin, il s'adressa à la cour d'Espagne.

Ce ne fut qu'après la prise de Grenade que Ferdinand et Isabelle lui fournirent les moyens d'entreprendre son expédition.

16. Premier voyage de Colomb. — Le 3 août 1492, Colomb partit du port de Palos avec une petite escadre de trois vaisseaux. Il montait le plus grand, le seul qui eût un pont, la *Santa-Maria*. La *Pinta* était commandée par Martin Pinzon; la *Nina*, par Vincent Pinzon; c'étaient deux frères qui avaient engagé dans l'entreprise leur fortune et leur vie. La force totale des équipages était de cent vingt personnes.

Des îles Canaries, où il mouilla, Colomb ne mit que trente-trois jours pour découvrir la première île de l'Amérique; mais, pendant ce court trajet, il eut à soutenir plus de murmures de la part de son équipage qu'il n'avait essuyé de refus des princes de l'Europe. Le dimanche 9 septembre, on perdit de vue les îles Canaries, et les matelots, qui laissaient derrière eux leur patrie et leur famille, se crurent à tout jamais perdus. Du 15 au 20, un vent continu poussa les vaisseaux vers l'ouest, et les marins tremblèrent de le retrouver au retour. Du 20 au 25, un calme presque parfait succéda à la brise de l'est, et excita de nouvelles terreurs. On commença à comploter contre l'amiral; on songea à rebrousser chemin malgré lui, ou même à le jeter à la mer. Pour lui, toujours calme et ferme, il adoucissait les uns par des paroles bienveillantes, il menaçait les autres d'un châtiment exemplaire, et il se maintenait dans sa route, malgré

les représentations des pilotes et les murmures des matelots. Le 10 octobre, il aperçut des signes nombreux du voisinage de la terre : des nuées de petits oiseaux au plumage varié volaient autour des vaisseaux, des herbes fraîches flottaient sur les vagues. Cependant le soleil descendit encore dans la mer sur un horizon sans bornes et les Espagnols désespérés firent entendre de menaçantes clameurs.

17. Découverte de l'Amérique (12 octobre 1492). Qu'allait-il advenir de cette lutte ouverte entre le commandant et l'équipage? Heureusement, les indices furent tels que le doute ne fut plus possible. On recueillit une branche d'épine en fleurs, une petite planche et un bâton taillé de main d'homme. Le soir, après le chant du *Salve Regina*, Colomb harangua solennellement les marins, et se posta à l'avant de son bateau, les yeux fixés sur l'horizon. Vers dix heures, il vit une lumière vacillante semblable au falot d'un pêcheur. Enfin, à deux heures du matin, la *Pinta*, qui marchait en tête, tira un coup de canon pour annoncer que la terre était en vue.

Le vendredi matin, 12 octobre 1492, Colomb, vêtu d'écarlate et tenant en main l'étendard royal, descendit au rivage, suivi de ses capitaines. Il prit solennellement possession du pays au nom des souverains espagnols, et l'appela San-Salvador. Les naturels se tenaient à distance, étonnés de ce spectacle : ils prenaient les vaisseaux pour de monstrueux oiseaux, les voiles blanches pour des ailes, les hommes pour des êtres divins. Colomb, qui croyait être sur la côte orientale des Indes, leur donna le nom d'*Indiens*. Il avait abordé dans une des îles Lucayes, au nord des Antilles. Il visita ensuite les îles voisines, les Lucayes, Cuba et Haïti, qu'il appela Hispaniola.

Ferdinand et Isabelle furent tout à fait surpris de le voir revenir au bout de sept mois, avec des indigènes, des raretés du pays, et surtout de l'or qu'il leur présenta. Ils le nommèrent grand-amiral et vice-roi du nouveau monde : Colomb était regardé partout comme un homme unique envoyé du ciel.

18. Les autres voyages de Colomb. — Colomb fit encore trois voyages. Dans son second voyage, il découvrit les petites Antilles, entre autres Marie-Galante et la Guadeloupe, ainsi que la Jamaïque.

Son troisième voyage le mena plus au sud. Il visita l'île de la Trinité, aperçut l'embouchure de l'Orénoque, et conclut de la masse d'eau jetée dans la mer par ce fleuve, qu'un tel courant ne pouvait venir que d'un continent. Il retourna ensuite à Haïti. Mais là, accusé par des Espagnols rebelles, il fut chargé de fers; on le ramena prisonnier en Espagne. Il put se justifier devant Ferdinand et Isabelle; mais le roi d'Espagne refusa de lui rendre autre chose que de vains titres.

Colomb fit pourtant un quatrième voyage. Il reconnut alors une grande partie de la côte septentrionale de l'Amérique du Sud. Mais son expédition fut ruinée, moins par les tempêtes que par la jalousie de ses ennemis et la mauvaise volonté du gouvernement espagnol. De retour en Espagne sans aucunes ressources, Colomb mourut dans la misère (1506).

Le roi Ferdinand lui fit faire de pompeuses funérailles, et ordonna de placer sur son tombeau, dans la cathédrale de Séville, cette inscription :

A LA CASTILLE ET A LÉON
COLOMB A DONNÉ UN NOUVEAU MONDE

Mais Colomb lui-même a flétri l'ingratitude des Espagnols, en ordonnant de placer sur son corps les chaînes dont il avait été chargé.

La postérité a été aussi injuste envers lui que le roi Ferdinand : elle a souffert que le nouveau monde portât le nom du Florentin Amerigo Vespucci, qui n'aborda qu'en 1499 au continent américain.

19. Nouvelles découvertes. — Après les premiers voyages de Colomb, l'Espagne fut prise d'une véritable fièvre pour les découvertes. Les principales villes furent presque dépeuplées, et les émigrants se pressèrent dans les ports d'embarquement pour aller chercher fortune au delà de l'Océan.

En moins de trente années, toute l'étendue du nouveau continent fut explorée, depuis le Labrador jusqu'à la Terre de Feu. Dès 1500, le Portugais Alvarez Cabral aborda au Brésil. Le Vénitien Sébastien Cabotto parcourut la côte de l'Amérique du Nord. Ponce de Léon établit les Espagnols à Porto-Rico; Juan de Solis aborda au Yucatan; Diego Colomb

fit soumettre par Velasquez la grande île de Cuba. Enfin Vasco de Balboa, qui avait fondé une petite colonie dans le golfe de Darien, apprit qu'à une distance de six journées vers le sud il y avait un autre océan qui baignait une opulente contrée. A la tête de cent quatre-vingt-dix hommes, il escalada le formidable rempart de montagnes qui sépare les deux océans. Après des fatigues inouïes, il vit le premier les flots du Pacifique, entra tout armé dans les eaux, et, levant son épée : « Je réclame, dit-il, cette mer inconnue avec tout ce qu'elle contient, au nom du roi de Castille, et je soutiendrai mon droit contre tous, chrétiens et infidèles, qui oseront me contredire. »

L'éclat de ces travaux et de ces découvertes fut effacé par le premier voyage autour du monde, que fit le navigateur Magellan, et par la merveilleuse conquête de deux pays d'une richesse inouïe, le Mexique et le Pérou.

20. Magellan; le premier voyage autour du monde (1519-1522). — Magellan était un Portugais qui, maltraité par la cour de Lisbonne, avait pris du service en Espagne. En 1519, il partit de Séville avec cinq navires, longea les côtes de l'Amérique du Sud, reconnut l'embouchure du Rio de la Plata, et continua sa route vers le sud, jusqu'à la Patagonie. Il s'engagea dans le détroit qui a reçu son nom, entre le continent et la Terre de Feu, et déboucha dans l'océan Pacifique, ayant ainsi passé le premier avec un vaisseau d'une mer dans l'autre. Il osa se lancer sur cette mer immense et inconnue, et, pendant près de quatre mois, il resta entre le ciel et l'eau, sans découvrir aucun rivage. Il aborda enfin aux îles Philippines, où il fut tué avec quelques-uns des siens (1521).

Heureusement, la moitié de ses compagnons lui survécut. Ils naviguèrent au sud vers la Malaisie, touchèrent à la grande île de Bornéo, sous l'équateur, atteignirent Timor, une des Moluques, où les Portugais les virent avec stupéfaction arriver par une route diamétralement opposée à celle qu'ils avaient suivie; puis ils revinrent en Espagne par le cap de Bonne-Espérance, sous la conduite de Jean Sébastien del Cano. Ils abordèrent à San-Lucar le 7 septembre 1522 : leur vaisseau, la *Victoire*, le seul de l'escadre de Magellan qui fût revenu en Europe, eut ainsi la gloire de faire le premier le tour du monde.

21. Le Mexique. — Le Mexique fut conquis par Fernand Cortez. Les Mexicains étendaient leur domination depuis la Californie jusqu'au Guatemala. Trente chefs ou caciques, qui pouvaient, dit-on, lever chacun cent mille hommes, obéissaient à l'empereur Montezuma.

Les lois de cet empire étaient sévères et sages. La guerre était, chez les Mexicains, réduite en art ; c'est ce qui leur avait donné tant de supériorité sur leurs voisins. Un grand ordre dans les finances maintenait la grandeur de cet Etat, regardé par tous les peuples d'alentour avec crainte et avec envie. Le Mexique renfermait de riches mines d'argent.

La merveille du pays était la capitale. Mexico, la Venise du Mexique, bâtie, au milieu d'un lac, sur un grand nombre de petites îles, communiquait avec la terre ferme par trois chaussées, bâties en pierres, et assez larges pour donner passage à douze cavaliers de front. Elle avait de nombreux monuments, plus remarquables par leurs dimensions que par leur beauté.

22. Conquête du Mexique par Cortez. — Le gouverneur espagnol de l'île de Cuba, Velasquez, avait entendu parler vaguement du Mexique et de ses richesses. Il chargea son lieutenant, Fernand Cortez, d'aller découvrir et soumettre ce pays.

Cortez débarqua sur la côte du Yucatan, pénétra dans l'intérieur du continent, et arriva devant Mexico.

Ces animaux guerriers qui portaient les principaux Espagnols, ce tonnerre artificiel qui brillait et résonnait dans leurs mains, ces châteaux de bois qui les avaient apportés sur l'Océan, ce fer dont ils étaient couverts, leurs marches comptées par des victoires, tant de sujets d'admiration joints à cette faiblesse qui porte les peuples à admirer : tout cela, dit Voltaire, fit que, quand Cortez arriva dans la ville de Mexico, il fut reçu par Montézuma comme son maître, et par les habitants comme leur dieu. Un cacique, sur les terres duquel passait un capitaine espagnol, lui présenta des esclaves et du gibier : « Si tu es Dieu, lui dit-il, voilà des hommes, mange-les ; si tu es homme, voilà des vivres que ces esclaves t'apprêteront. »

Malgré ces dispositions pacifiques, Cortez et ses compagnons abusèrent de leur puissance. Ils se montrèrent rapaces et cruels. Ils provoquèrent ainsi un soulèvement général de

tous les Mexicains. Cortez dut quitter en toute hâte Mexico. Mais il y revint avec des forces plus considérables, et le Mexique tout entier tomba sous la domination espagnole (1521).

Cortez fut plus tard disgracié. Il retourna en Espagne où il mourut en 1547.

23. Découverte du Pérou. — Les Espagnols, qui s'étaient établis, sous la conduite de Balboa, dans l'Amérique centrale, ne tardèrent pas à apprendre qu'il existait vers le sud un grand empire civilisé, un Eldorado ou région de l'or où la terre recélait d'incalculables richesses. Trois obscurs aventuriers se proposèrent d'en faire la conquête; c'étaient François Pizarre, Almagro et Fernand de Luque. De Luque fournit l'argent, Almagro leva les soldats et acheta les vivres, et Pizarre s'embarqua sur une caravelle avec quatre-vingts hommes (1524). Il suivit longtemps une côte inhospitalière, et arriva enfin à Tumbès, la ville la plus septentrionale du Pérou. Là tout changea : une terre bien cultivée, un peuple nombreux, des monuments d'une architecture imposante, de longues routes semblables aux voies romaines, et partout de l'or, sur les murailles des temples, aux bras des hommes et des femmes : voilà ce qui enchanta les Espagnols et leur fit oublier en un moment leurs fatigues et leurs dangers.

24. Le royaume des Incas. — Ce pays était alors gouverné par des rois, appelés Incas, ou enfants du Soleil. Le gouvernement était absolu et théocratique. La terre et les hommes appartenaient à l'Inca, fils du Soleil, qui commandait l'obéissance au nom de la divinité, et punissait la révolte comme un sacrilège. Mais il avait rarement à user d'une si terrible autorité. Adoré de ses sujets qui se prosternaient devant lui et exécutaient ses ordres sans discussion, il traitait son peuple avec une douceur patriarcale.

Le territoire était divisé en trois portions : l'une appartenait au Soleil, et fournissait aux dépenses de son culte, à l'entretien de ses temples et à la nourriture des milliers de vierges qui lui étaient consacrées; l'autre était réservée à l'Inca, et servait aux frais de la cour, du gouvernement et de la nombreuse noblesse de sang royal; la troisième était partagée au peuple par des officiers de l'Inca. Mais ces do-

maines n'étaient ni héréditaires, ni même viagers : chaque année, à époque fixe, on célébrait les mariages dans tout l'empire, et les nouveaux couples recevaient une part de



Carte de l'empire espagnol.

terre suffisante pour les faire vivre; plus tard, on augmentait leurs parts à proportion du nombre de leurs enfants.

Les mœurs du Pérou étaient douces. On punissait l'oisiveté; on nourrissait aux frais de l'Etat, les pauvres, les infirmes et les vieillards; on honorait par-dessus tout l'agriculture, et l'Inca labourait de ses mains un champ près de Cuzco, pour prendre part au *triomphe de l'homme sur la terre.*

25. Conquête du Pérou. — Pour conquérir le Pérou, Pizarre et ses compagnons commirent de véritables crimes. Ils s'emparèrent par une odieuse trahison de l'Inca qui régnait alors. Ils se firent livrer, en lui promettant la vie sauve, d'immenses richesses. Puis ils le condamnèrent à mort et prirent possession de tout le pays.

Bientôt ils se divisèrent, et la guerre civile éclata entre les conquérants. Almagro, qui s'était révolté contre Pizarre, fut vaincu et mis à mort. Pizarre fut ensuite assassiné par les anciens soldats d'Almagro. La paix et l'ordre ne furent rétablis au Pérou qu'à l'arrivée du lieutenant-général Castro, envoyé par Charles-Quint pour gouverner le pays en son nom.

26. L'empire espagnol. — En 1550, l'empire espagnol comprenait, outre les Antilles, les gouvernements de Mexico, de Guatémala, de Panama, de Lima, de Venezuela, de Buenos-Ayres, de la Nouvelle-Grenade, de Santiago, de la Conception. Un peu plus tard, furent fondés les établissements de Carthagène, de Porto-Bello et de Caracas. Tout l'empire colonial fut divisé en deux vice-royautés : celle de la Nouvelle-Espagne, capitale *Mexico*, au nord de l'isthme de Panama, et celle de la Nouvelle-Castille, capitale *Lima*, au sud de l'isthme. Près de chaque vice-roi fut établi un conseil ou *audience*, chargé de rendre la justice et de surveiller le gouvernement. Les décisions des vice-rois et des audiences relevaient du *conseil des Indes*. Les colonies espagnoles furent privées de toute liberté.

27. Le travail des mines. La traite des nègres. — La première conséquence de la conquête fut la destruction systématique des indigènes. Les Espagnols se montrèrent d'une cruauté inouïe à l'égard de ces populations inoffensives. C'est surtout au travail des mines qu'ils employaient les Indiens, et ces populations débiles périrent avec une

effrayante rapidité. Sur les instances du clergé, le roi d'Espagne les remplaça par des nègres importés d'Afrique. Cette mesure de Charles-Quint, inspirée par une pensée généreuse, devint l'origine de monstrueux abus. Des commerçants inhumains firent le trafic des nègres, arrachés par la violence à leur terre africaine. Ces marchands d'esclaves s'enrichirent à faire la traite des noirs. Ce n'est qu'au dix-neuvième siècle que ce commerce odieux a été aboli.

28. Mauvaise politique économique. — L'Espagne, qui n'avait laissé à ses colonies aucune liberté politique, conserva tout le monopole commercial et industriel. Les relations commerciales se faisaient par vaisseaux espagnols; les objets nécessaires ou utiles à la vie étaient tirés d'Espagne: les draps, les meubles, le vin, l'huile, venaient de Séville et de Cadix, et étaient vendus au prix fixé par la métropole. Ce régime fut fatal à l'Espagne elle-même: ne comptant plus que sur l'or d'Amérique, elle négligea chez elle-même l'agriculture et l'industrie; elle laissa tarir en Europe les sources vives de sa prospérité. La mauvaise politique coloniale des Espagnols a été l'une des causes de leur décadence.

---

29. Conséquences des découvertes maritimes. — Toutes ces découvertes maritimes eurent pour l'Europe des conséquences importantes.

« Des Etats peu considérables en Europe, comme l'Espagne et le Portugal, se trouvèrent posséder de vastes empires. L'Espagne, enrichie par ses mines d'Amérique, devint aussitôt redoutable en Europe. Tous les Etats situés sur l'océan Atlantique profitèrent des découvertes; ils acquirent plus d'importance que ceux de la Méditerranée. L'attention se détourna de l'Italie, de la Grèce, pour se tourner vers le Portugal, l'Espagne, la France, l'Angleterre, plus tard, la Hollande. La découverte des nouveaux mondes assura donc en Europe la prépondérance aux Etats de l'ouest sur ceux du midi. »

30. Les nouvelles voies commerciales. — « Les voies commerciales furent changées. Depuis que Vasco de Gama, par le cap de Bonne-Espérance, avait découvert un chemin nouveau vers les Indes orientales; depuis que Chris-

tophe Colomb avait révélé ce qu'on appelait alors les Indes occidentales, c'est-à-dire l'Amérique, les ports de la Méditerranée perdirent de leur importance et les ports de l'Océan en acquirent une énorme.

» Alexandrie, qui commandait la voie de l'Egypte, les puissantes républiques maritimes de Venise et de Gênes sont frappées au cœur. Marseille même, et avec elle, les cités et les ports commerçants de la Provence et du Bas-Languedoc dépérissent. En revanche, Bordeaux, Nantes, Dieppe, Dunkerque, prospèrent. Les ports de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre, des Pays-Bas, de l'Allemagne du Nord, regorgent de navires. Anvers est un moment la grande cité commerçante du monde.

» Pour la première fois aussi depuis l'origine de l'humanité, il y a un commerce qui a pour voies principales les océans. A l'époque romaine, le commerce avait été surtout « méditerranéen » ; au seizième siècle, il devient océanique, c'est-à-dire universel. »

31. Les épices et les nouveaux produits.— Dans ces ports de l'Océan arrivent désormais directement, et à meilleur marché, les épices de l'Orient, que jadis l'Europe ne recevait que par l'intermédiaire des ports de la Méditerranée : la cannelle, le poivre, la girofle, la muscade, le gingembre, des couleurs comme le vermillon et l'indigo, l'encens et les aromates d'Arabie, la laque et les soies de l'Extrême-Orient, les cotonnades de l'Egypte, les mousselines et les pierres précieuses.

A ces produits de l'Asie, l'Amérique en ajoute qui étaient absolument inconnus en Europe avant le seizième siècle : tels le quinquina, le coca, le tabac; tels le cacao et la vanille; tels encore de nombreux bois de teinture. La culture du café, de la canne à sucre, du coton, prendra dans les Indes occidentales un merveilleux développement.

Ainsi les conditions de la vie furent considérablement changées pour les peuples européens, à la suite des grandes découvertes.

32. Les métaux précieux. — « Une révolution économique plus considérable encore se prépare. Jusqu'alors les métaux précieux étaient rares en Europe. L'Espagne ne produisait plus d'argent depuis les Phéniciens, la Grèce

depuis les Athéniens; il y avait des siècles que les rivières de France ne roulaient plus de paillettes d'or. » En outre, pendant le moyen âge, le stock des métaux précieux n'avait pas cessé de diminuer. A mesure que le numéraire devenait plus rare, les objets manufacturés augmentaient de prix.

» Tout à coup, vers le milieu du seizième siècle, s'ouvrent les réserves d'or du Pérou, les réserves d'argent du Mexique et de la Plata. Transportées à travers l'Océan sur les galères du roi d'Espagne, les tonnes d'or et d'argent répandent leur contenu sur l'Europe entière. C'est un torrent de métaux précieux qui se déverse sur l'ancien monde, réduisant de près des neuf dixièmes la valeur des monnaies, transformant toutes les anciennes conditions du commerce et de l'industrie, créant une force nouvelle : le capital. »

33. Progrès de la richesse mobilière. — « Cette force apporte aux mains prodigues des rois les trésors qui leur permettront d'élever le Louvre ou les Tuileries, de payer le génie des artistes, d'équiper de grandes flottes, de lever de grandes armées, en attendant que se fondent les grandes manufactures et que commencent les grands travaux publics. L'or et l'argent ne feront que passer dans les mains des souverains; ils tomberont nécessairement dans celles de la bourgeoisie.

» Avec le développement du numéraire coïncide l'essor nouveau de l'industrie et du commerce.

» En un mot, la révolution produite par l'importation des métaux précieux au seizième siècle est comparable à celle que produisirent, au dix-neuvième, la naissance du crédit et le développement des valeurs en papier. » (RAMBAUD, *Histoire de la civilisation en France.*)

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — Histoire du pilote portugais qui aurait renseigné Christophe Colomb.

Pendant les années qui suivirent la découverte du Nouveau Monde, ce fut une opinion très généralement accréditée, parmi les compagnons même de Colomb, que la route des Indes lui avait été indiquée par un pilote qui y était allé et qui mourut, avant d'avoir pu lui-même mettre sa découverte à profit. Voici comment plusieurs écrivains du temps rapportent cette histoire.

En 1483 ou 1484, un pilote dont le nom est très douteux, ainsi que

la nationalité, mais qu'on suppose être un marin de Huelva appelé Alonzo Sanchez, serait parti de l'un des ports de la péninsule hispanique pour un voyage de commerce dont la destination était l'Angleterre et les Flandres. Son navire était chargé des marchandises que l'on portait alors dans ces contrées, ainsi que de provisions. Son équipage se composait de dix-sept personnes. Arrivé en pleine mer, un fort vent d'est s'éleva, qui entraîna le navire au loin. Ce vent ayant continué pendant 28 ou 29 jours, les navigateurs furent portés jusqu'à une région inconnue qui n'était marquée sur aucune carte. C'était les Antilles. Ils abordèrent à l'une d'elles, Hispaniola, et constatèrent que les habitants ne portaient pas de vêtements. Le pilote releva exactement la situation de cette île, y prit de l'eau, ainsi que du bois, et remit à la voile.

Pendant le voyage de retour, qui fut long et pénible parce qu'on perdit du temps à chercher la route et que les provisions manquaient, la plupart des gens de l'équipage tombèrent malades et moururent. Les survivants, au nombre de trois, quatre ou cinq, parmi lesquels se trouvait le pilote Sanchez, arrivèrent enfin à Madère, où Colomb, qui habitait alors cette île, leur aurait donné asile. Épuisés par les privations et les fatigues qu'ils avaient éprouvées pendant cette expédition à laquelle on donne une durée de quatre à cinq mois, peut-être davantage, les survivants ne tardèrent pas à mourir. Mais leur secret ne périt point avec eux. Le pilote, qui expira dans la maison même de Colomb, dont on dit qu'il était l'ami, touché par les bons soins qu'il avait reçus de lui, aurait donné par reconnaissance à son hôte toutes les indications qu'il avait relevées sur la situation de son île et sur la route qu'il fallait prendre pour y aller.

Cette histoire n'a guère trouvé créance auprès de la critique. On a généralement cru qu'elle avait été inspirée par un sentiment de jalousie ou de malveillance contre Colomb. Ce jugement sommaire appelle une revision...

(H. VIGNAUD, *La lettre et la carte de Toscanelli.* — Paris, Ern. Leroux.)

DEUXIÈME LECTURE. — Transformation de la marine marchande au seizième siècle.

Les découvertes des Portugais et des Espagnols contribuèrent à hâter une transformation de la marine marchande, qu'on pouvait déjà pressentir au quatorzième siècle. Les marins du moyen âge qui longeaient les côtes, qui jetaient l'ancre à l'approche de la nuit, et qui naviguaient rarement pendant la mauvaise saison, pouvaient se contenter de navires d'un faible tonnage. Les bâtiments au-dessus de 500 tonneaux étaient une exception. Quand les Vénitiens et les Génois prolongèrent leurs courses maritimes d'un côté jusqu'à la mer Noire, de l'autre jusqu'à la mer du Nord; quand les Hanséates sillonnèrent de lignes de navigation régulières toutes les mers de l'Europe septentrionale; quand les Flamands s'aventurèrent dans la Méditerranée et les Dieppois sur les côtes d'Afrique, le tonnage moyen augmenta; des navires plus gros et plus solides pouvaient porter plus de marchandises et affronter avec moins de dangers des mers lointaines et orageuses. Lorsqu'il fallut braver non plus seulement les tempêtes de la mer du Nord et du golfe de Gascogne, mais les ouragans des

Antilles et les typhons de la Mer des Indes, lorsque les traversées durèrent des mois au lieu de durer des semaines, la capacité des navires s'accrut encore, en même temps que les formes et le gréement se modifiaient peu à peu.

Les constructeurs de la fin du quinzième siècle et ceux du seizième s'ingénient à concilier les qualités diverses que réclament de longs voyages dans des mers tantôt immobiles, tantôt furieuses, et souvent infestées de pirates : la vitesse, la capacité, la solidité et les moyens de défense. De ces efforts sortent trois types de navires qui vont remplacer les nefs et les galères du moyen âge, la caraque, le galion et la caravelle.

La caraque, avec sa structure massive, ses flancs arrondis, sa vaste cale, ses quatre ou cinq étages de ponts, ses énormes châteaux d'arrière et d'avant, sa puissante voilure qui peut à peine ébranler cette lourde masse, n'est que la coque du quatorzième siècle agrandie, aménagée pour porter une nombreuse artillerie, pour emmagasiner jusqu'à 2 000 tonnes de marchandises, pour résister à la fois aux flots et à l'ennemi. C'est une forteresse flottante.

Le galion, plus étroit, plus allongé, qui n'a que deux ou trois ponts et des châteaux moins élevés, essaye d'emprunter à la galère ses formes élancées et sa rapidité, à la nef sa stabilité et ses dimensions plus imposantes.

La caravelle est une galère à voiles, défendue par un double château, comme le galion et la caraque, mais d'un assez faible tonnage, s'élevant peu au-dessus de l'eau, plus large à l'avant qu'à l'arrière, portant trois mâts à voiles triangulaires, et un quatrième, celui de l'avant, où se déploient deux voiles carrées : c'est un navire de course, facile à manier, pouvant au besoin remonter les rivières, fait pour les expéditions hardies et pour les coups de main.

Tous ces bâtiments, grands ou petits, sont plus ou moins des navires de guerre : leur équipage est nombreux, bien pourvu d'armes et de poudre, et leur artillerie est souvent redoutable par le nombre des pièces, sinon par la portée et la justesse du tir. On ne doit pas s'étonner de cet appareil belliqueux de la marine marchande : malgré les conventions internationales, la piraterie n'était pas moins florissante au seizième siècle qu'au treizième ou au quatorzième. Les marins prétendaient que les traités signés en Europe n'avaient plus de valeur au delà du tropique ; mais ce n'était pas seulement dans les mers tropicales, c'était dans les mers européennes et jusque sous le canon des ports que la piraterie s'exerçait sans pudeur.

(H. Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*. — Paris, Léop. Cerf.)

Livres à consulter : Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*. — Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la géographie et des découvertes géographiques*. — Vidal-Lablache, *La terre*. — H. Harrisse, *Christophe Colomb*. — H. Vignaud, *La lettre et la carte de Toscanelli*. — Gaffarel, *La découverte de l'Amérique*. — Robertson, *Histoire de l'Amérique*. — Rambaud, *Histoire de la civilisation française*. — H. Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*.

CHAPITRE IX

LA RENAISSANCE

PROGRAMME : **Les artistes, les humanistes, les écrivains en Italie, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne, en Angleterre.**

SOMMAIRE

1. La Renaissance en Italie ; le siècle de Léon X. — Préparée par l'éclat littéraire et artistique du quinzième siècle, la plus belle période de la Renaissance italienne comprend les deux premiers tiers du seizième siècle. Rome en est le principal foyer. Les papes, surtout Léon X, favorisent à l'envi les écrivains et les artistes; aussi le seizième siècle a-t-il gardé le nom de : *siècle de Léon X.*

2. Les grands écrivains italiens. — La littérature italienne s'inspira presque uniquement alors de l'antiquité classique. L'Arioste et le Tasse écrivirent des épopées héroïques. Guichardin raconta les guerres d'Italie ; Machiavel, en plusieurs ouvrages, traça de son temps un tableau précis et exact.

3. Les grands artistes. — Les artistes furent très nombreux dans toute l'Italie. Les plus célèbres furent alors : Michel-Ange, à la fois peintre, sculpteur et architecte ; Raphaël, le plus grand peut-être de tous les peintres; l'architecte Bramante, l'orfèvre Benvenuto Cellini, et le peintre Titien.

4. La Renaissance en France. François Ier. — En France, la Renaissance, favorisée par les guerres d'Italie, fut encouragée par l'influence personnelle de François Ier, qui protégea les écrivains, les savants et les artistes, fonda le Collège de France et créa l'Imprimerie royale.

5. Les grands écrivains français du seizième siècle. — La littérature française subit alors l'influence des littératures grecque et romaine. Les grands écrivains français du seizième siècle, Marot, Rabelais, Ronsard, Amyot, Montaigne, étudièrent, traduisirent ou imitèrent les principaux auteurs de l'antiquité classique.

6. Les arts en France au seizième siècle. — De même, les arts, sans toutefois perdre leur originalité, se transformèrent. Plusieurs artistes italiens vinrent en France; leurs œuvres et leur exemple influèrent sur les artistes français, dont les plus illustres furent alors : les architectes Pierre Lescot et Philibert Delorme ; — les sculpteurs Michel Colomb, Jean Goujon, Germain Pilon ; — le peintre Jean Cousin.

7. La Renaissance en Europe. — La Renaissance des arts et des lettres se produisit aussi dans d'autres pays de l'Europe : en Allemagne, avec Albert Dürer et Hans Holbein ; — aux Pays-Bas, avec le

grand écrivain Erasme et l'école romaniste; — en Angleterre, en Espagne et en Portugal.

8. Les progrès des sciences au seizième siècle. — Comme les arts et comme les lettres, les sciences firent de très grands progrès au seizième siècle : l'astronomie avec Copernic; les sciences naturelles avec Paracelse, Vesale et Michel Servet; la chirurgie avec Ambroise Paré.

RÉCIT

1. La Renaissance en Europe. — Le seizième siècle a été pour l'Europe occidentale et centrale une époque de grandeur littéraire et artistique. Cette époque se caractérise par l'influence de l'antiquité gréco-romaine. Au moyen âge, le mouvement féodal avait donné naissance à la poésie épique des chansons de geste, et la foi religieuse avait partout couvert le sol d'admirables églises; mais il manquait encore aux œuvres de la littérature et aux créations de l'art la science de la composition et le fini de la forme.

Vers le milieu du quinzième siècle, l'antiquité classique se révéla avec ses chefs-d'œuvre aux écrivains et aux artistes. Les uns et les autres y trouvèrent dès lors d'admirables modèles; ils acquirent le sentiment de la perfection et voulurent, à leur tour, la réaliser. Les œuvres qu'ils produisirent sont parmi les plus belles qu'ait enfantées le génie humain. L'époque qui a vu cette floraison merveilleuse a été appelée du nom de Renaissance.

La Renaissance eut lieu surtout en Italie et en France; elle s'étendit aussi en Allemagne, aux Pays-Bas, en Angleterre et dans la péninsule ibérique.

2. La Renaissance italienne. — La Renaissance italienne du seizième siècle ou Renaissance proprement dite fut préparée par les progrès considérables que les arts et les lettres avaient faits depuis plus de cent ans dans toute la péninsule. Michel-Ange et Raphaël furent d'abord les élèves des grands sculpteurs et des grands peintres florentins; Dante, Pétrarque et Boccace préparèrent la voie à l'Arioste, à Machiavel, à Guichardin.

Ce fut pendant la première moitié du seizième siècle que la Renaissance italienne jeta son plus vif éclat. Sous Cosme et Laurent de Médicis, Florence avait été la capitale artistique de toute l'Italie ; au seizième siècle, ce fut Rome qui joua

ce rôle, et qui, grâce aux papes, réunit le plus grand nombre d'hommes de génie.

3. Les papes. Le siècle de Léon X. — Les pontificats de Jules II (1503-1513) et de Léon X 1513-1521) furent, à ce point de vue, de beaucoup les plus brillants.

Jules II partagea son temps entre la politique et les arts. Il appela à Rome l'architecte Bramante, pour reconstruire l'église de Saint-Pierre. Il confia à Raphaël le soin de décorer de ses plus belles fresques la salle de la *Signature*, dans le palais du Vatican, où le pape signait ses ordonnances. Enfin il chargea Michel-Ange de lui élever un tombeau monumental. L'artiste commença l'œuvre par une de ses plus belles conceptions, la statue de Moïse.



Le Moïse de Michel-Ange.

Léon X fut le représentant le plus complet de la Renaissance (1513). Fils de Laurent de Médicis, il avait été élevé à la cour somptueuse de Florence par des maîtres illustres, Marsile Ficin, Ange Politien, Lascaris. Cardinal à quatorze ans, pape à trente-six, modèle de grâce et de bon goût, il ne fut pas sans doute un prêtre austère ni un vrai pasteur d'âmes. Mais les lettres et les arts, qu'il aima d'un amour ardent et désintéressé, plaident encore pour sa mémoire. La postérité respecte l'ami de Sadolet et de Bembo, le protecteur de Guichardin, de l'Arioste, de Michel-Ange et de Raphaël,

Elle a donné son nom au seizième siècle, qui restera le *siècle de Léon X*.

4. Les grands écrivains italiens. — Au quatorzième siècle, les premiers grands écrivains de l'Italie, Dante, Pétrarque et Boccace, avaient été des admirateurs fervents de la littérature latine; de même, au seizième siècle, l'étude passionnée de l'antiquité gréco-romaine fit naître, au-dessus des érudits et des humanistes, plusieurs des plus illustres prosateurs et poètes de l'Italie moderne. Tout en s'inspirant de l'antiquité, ces prosateurs et ces poètes conservèrent une puissante originalité et produisirent des œuvres remarquables. Tels furent Machiavel, Guichardin, l'Arioste et un peu plus tard le Tasse.

5. Machiavel. — Machiavel (1477-1527), né à Florence, fut à la fois un homme d'Etat et un écrivain. Chargé par ses compatriotes de plusieurs missions diplomatiques, il joua de 1498 à 1513 un rôle important dans le gouvernement de sa patrie; puis il tomba en disgrâce lorsque les Médicis rentrèrent à Florence. Pendant ses loisirs et après son éloignement des affaires, il écrivit des vers et des pièces de théâtre qui furent très goûtés à la cour de Léon X. Mais ses principaux titres comme écrivain, ce sont ses études historiques : le récit de ses *Légations*, son *Histoire de Florence* de 1205 à 1494, son *Discours sur Tite-Live*, son traité de l'*Art de la guerre*, et surtout son fameux livre du *Prince*. Ce dernier ouvrage est resté comme le code de la politique perfide et de la tyrannie soupçonneuse qui étaient alors en honneur chez la plupart des souverains italiens. Machiavel le composa en prenant pour type César Borgia. Il serait exagéré de dire qu'il a voulu faire l'apologie de ce personnage; il l'a montré à l'œuvre; il s'est proposé de peindre la société italienne de son temps; mais il faut le blâmer d'avoir trop souvent érigé en théorie la conduite et les procédés exécrables des tyrans de son époque. Machiavel possédait les plus hautes qualités de l'historien : il recherchait les causes et en indiquait les effets; son style est énergique et concis, à la manière de Tacite.

6. Guichardin. — Florentin comme Machiavel, Guichardin (1482-1540) fut, lui aussi, un homme d'Etat en

même temps qu'un historien. D'abord avocat et jurisconsulte dans sa patrie, puis ambassadeur de la république de Florence auprès du roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, il passa plus tard au service de la papauté ; il fut alors successivement gouverneur de Modène et de Reggio, commissaire général des troupes pontificales en Lombardie, sous Léon X et Adrien VI, enfin gouverneur des Romagnes et lieutenant général du Saint-Siège sous Clément VII. En 1534 il rentra dans la vie privée.

Les nombreuses fonctions qu'il exerça lui permirent de voir de près les événements de son temps. Ce fut pour les raconter qu'il écrivit son œuvre principale, l'*Histoire des guerres d'Italie* de 1470 à 1534. Il y travailla pendant vingt-sept ans. Il composa aussi divers autres opuscules, en particulier un *Dialogue sur le gouvernement de Florence*. Comme historien, il est loin d'avoir la vigueur, la netteté et la profondeur philosophique de Machiavel. Mais ses ouvrages nous présentent une peinture bien étudiée et généralement vraie de l'Italie, à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle.

7. L'Arioste. — L'Arioste (1474-1533) naquit à Reggio, près de Modène. Il resta toute sa vie attaché à la maison ducale d'Este ; il fut chargé par le duc Alphonse de missions importantes. Il se consacra surtout aux lettres ; il écrivit des comédies, des satires, des sonnets ; son œuvre la plus considérable, celle qui l'a immortalisé, c'est le poème héroï-comique du *Roland furieux*, épopée romanesque en quarante-six chants, dont les principaux épisodes sont la guerre de Charlemagne contre les Sarrasins et la folie de Roland. Dans cette apologie, parfois ironique, de l'ancienne chevalerie féodale, il a mêlé les anecdotes galantes aux rudes combats, les scènes d'amour aux coups d'épée.

8. Le Tasse. — Torquato Tasso, dit le Tasse (1544-1595), né à Sorrente, est resté, avec Dante et l'Arioste, l'un des poètes épiques les plus populaires de l'Italie. Quoiqu'il ait vécu dans la seconde moitié du seizième siècle, il appartient à la Renaissance italienne par l'inspiration antique de sa poésie. Il est surtout célèbre par sa grande épopée de la *Jérusalem délivrée*, que Voltaire préférait à l'*Iliade*, et qui chante la lutte des chrétiens contre les infidèles d'Orient.

A son souffle épique se joint beaucoup de grâce; des épisodes charmants interrompent le récit, et le style est d'une élégance soutenue, qui a souvent fait comparer le Tasse à Virgile.

9. Les arts et les grands artistes. — L'Italie avait déjà eu, au quatorzième et au quinzième siècle, des artistes remarquables[1], parmi lesquels l'architecte Brunelleschi, les sculpteurs Nicolas de Pise, Ghiberti, Donatello, les peintres Giotto, Masaccio, Mantegna et surtout Léonard de Vinci. Guidés par les traditions de ces illustres précurseurs, inspirés à la fois par l'antiquité classique et par le sentiment chrétien, les artistes italiens du seizième siècle créèrent des chefs-d'œuvre marqués au coin d'une vigoureuse originalité. Ils eurent un culte passionné pour la beauté idéale. Leurs tableaux, comme leurs statues, représentent exactement le corps humain, non pas tel ou tel corps particulier, mais le corps le plus parfait, le mieux proportionné qu'ils pouvaient concevoir. Ces grands maîtres n'ont jamais cessé d'observer la réalité; mais en toutes choses, dans le paysage et dans la draperie comme dans la figure humaine, ils ont effacé ou atténué les détails particuliers; ils ont transformé le réel par la vision de l'idéal.

Deux noms dominent toute la Renaissance italienne : Michel-Ange et Raphaël.

10. Michel-Ange (1474-1564). — Michel-Ange Buonarotti naquit au château de Caprese, près d'Arezzo, en Toscane. On raconte que, mis en nourrice chez un tailleur de pierre, il eut pour premier jouet un maillet et un ciseau, et qu'à l'école il couvrait les murs de dessins. Il fut d'abord l'élève du grand peintre Ghirlandajo; à quinze ans il étudiait dans les églises de Florence les peintures de Masaccio. Laurent de Médicis, qui le prit en amitié, l'engagea à s'occuper de sculpture. Pendant quelque temps Michel-Ange se retira dans le couvent du Saint-Esprit, dont le prieur lui fournit des cadavres humains pour étudier l'anatomie.

Attiré à Rome par Jules II, il y commença le mausolée de ce pontife. Ce travail ne fut pas achevé. Le *Moïse* qui est dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens à Rome, la *Victoire*

1. Voy. plus haut, chapitre v.

conservée au palais du Bargello de Florence, et les *Deux captifs* du Louvre, en sont les morceaux les plus parfaits.

En même temps, Jules II confia à Michel-Ange la décoration de la chapelle Sixtine. Après un travail ininterrompu de vingt mois, le grand artiste couvrit la voûte de ses admirables *Prophètes* et *Sibylles* ; plus tard, il y ajouta le *Jugement dernier*, l'œuvre la plus grandiose de la peinture italienne.

Sculpteur, Michel-Ange acheva, sur l'ordre de Clément VII, la chapelle des Médicis. Il y représenta, sous la figure de Julien et de Laurent de Médicis, l'*Action* et la *Pensée* (le *Pensiero*), et, à leurs pieds, les belles allégories de l'*Aurore*, du *Crépuscule*, du *Jour* et de la *Nuit*. En 1546 il dirigea la construction de Saint-Pierre de Rome, et c'est alors qu'il lança dans les airs l'admirable coupole qui couronne cette basilique. Michel-Ange mourut à Rome, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Le plus puissant, sinon le plus parfait des artistes de la Renaissance, il avait été peintre, sculpteur, architecte, ingénieur et poète. Il fut aussi un grand patriote : il défendit courageusement l'indépendance et la liberté de Florence, sa patrie.



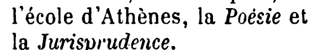
Michel-Ange.

11. Raphaël Sanzio (1483-1520). — Michel-Ange fut peut-être dépassé dans l'art de la peinture par son contemporain Raphaël.

Raphaël Sanzio naquit à Urbin en 1483. Son père, qui était peintre, l'initia de bonne heure aux secrets de son art. L'enfant fit de rapides progrès et se perfectionna en étudiant les tableaux des trois maîtres les plus célèbres de son temps :

le Pérugin, Léonard de Vinci, Michel-Ange. Il admirait si vivement les dessins de ce dernier, qu'il remerciait Dieu de l'avoir fait naître après ce grand artiste. Sa réputation commença à Florence. C'est là qu'il fit paraître ses premières œuvres, si admirables par la suavité et la perfection idéale de l'expression, ces délicieuses Madones du Louvre : la *Belle Jardinière*, la *Vierge au voile*, la *Sainte Famille*.

La réputation de Raphaël grandit si vite, que Jules II l'appela à Rome et le chargea de décorer les salles du Vatican. Il y peignit, en trois années, quatre magnifiques compositions qui le placèrent au niveau de Michel-Ange : la *Religion*, ou la dispute du Saint-Sacrement, la *Philosophie*, ou



l'école d'Athènes, la *Poésie* et la *Jurisprudence*.



Raphaël.

Il se fixa désormais à Rome. où il ne cessa de créer des chefs-d'œuvre : la *Transfiguration*, les *portraits* de Jules II et de Léon X, le *Violoniste*, la *Vierge à la chaise*, etc.

Ce peintre si parfait se distingua aussi dans l'architecture : il fit construire au Vatican la *Cour des loges*, remarquable par ses galeries. Malheureusement sa santé fut épuisée par le travail et par le génie ; il mourut à la fleur de l'âge et dans toute la force de son talent : il n'était âgé que de trente-sept ans !

Si Michel-Ange fut grand surtout par la force et la vigueur de ses conceptions, Raphaël fut supérieur par la grâce et par la perfection de ses œuvres.

12. L'école vénitienne. Le Titien. — Michel-Ange et Raphaël furent les plus grands, mais non les seuls artistes italiens du seizième siècle. Plusieurs écoles importantes existèrent alors : l'école florentine, qui se rattachait à Michel-Ange, et dont le peintre le plus célèbre fut André del Sarto ; l'école romaine, formée tout entière par les disciples de Raphaël ; enfin la plus brillante de toutes, l'école vénitienne.

L'école vénitienne, dont les premiers maîtres avaient été, au quinzième siècle, les Bellini, continua de se distinguer par l'éclat du coloris. Le Titien (1477-1576) en fut le plus illustre représentant. Sa *Descente de croix* et ses *Pèlerins d'Emmaüs*, que l'on peut admirer au Louvre, ses *portraits* de François Ier et de Charles-Quint sont des chefs-d'œuvre. Il eut pour disciples d'abord, ensuite pour émules le Tintoret, qui peignit surtout des portraits, et Paul Véronèse, dont le Louvre possède deux toiles admirables : les *Noces de Cana* et le *Repas chez Simon le Pharisien.*


Le Titien.

Enfin, parmi les peintres nombreux qui illustrèrent alors l'art italien, il convient de citer le Corrège, dont les œuvres excellent par la grâce et la suavité du style, les Carrache et le Dominiquin, qui appartiennent à l'école bolonaise.

13. L'architecture italienne au seizième siècle. — L'Italie connut d'autres architectes que Michel-Ange et Raphaël.

Bramante, qui appartient au quinzième siècle par la date de sa naissance (1444), fut un admirateur enthousiaste de l'architecture antique; mais il eut aussi conscience des nécessités de son temps. On lui doit le premier plan d'ensemble de Saint-Pierre de Rome, que Michel-Ange admira et respecta; il construisit à Rome le palais de la Chancellerie, le plus remarquable peut-être des édifices qui datent de cette époque.

Après lui, l'architecture italienne tomba sous la domination étroite et exclusive de l'architecture antique, qui ne fut pas toujours très bien comprise. Vignole (1507-1573) et

Palladio (1518-1580), à la fois théoriciens et constructeurs, s'inspirèrent surtout de Vitruve, et composèrent, comme lui, des *Traités d'architecture.*

14. Les arts industriels. Benvenuto Cellini (1500-1571). — Le sentiment artistique pénétra aussi dans l'industrie. L'orfèvrerie, l'armurerie, la céramique, la verrerie, l'ébénisterie jetèrent à cette époque le plus vif éclat; la gravure en médailles et la mosaïque produisirent des œuvres pleines de talent.

Le plus célèbre des artistes qui se consacrèrent de préférence aux arts industriels fut Benvenuto Cellini, non moins connu par les aventures de sa vie turbulente que par ses chefs-d'œuvre. A la fois sculpteur, orfèvre et médailleur, Cellini jouit, pendant le seizième siècle, d'une renommée universelle. On connaît surtout aujourd'hui sa statue en bronze de *Persée*, la première qui ait été fondue d'un seul jet.

---

15. La Renaissance française. — La Renaissance italienne exerça une influence considérable sur les arts et les lettres dans toute l'Europe occidentale et centrale. Le pays où cette influence fut le plus marquée est certainement la France.

La Renaissance française se produisit au seizième siècle. Comme la Renaissance italienne, elle est caractérisée par l'étude et l'imitation de l'antiquité gréco-romaine. L'origine et la cause principale de ce grand mouvement littéraire et artistique doivent être cherchées dans les guerres d'Italie. Les Français qui participèrent aux expéditions de Charles VIII et de Louis XII furent surpris par l'aspect que présentaient alors les cités italiennes. Ils admirèrent les œuvres d'art qu'elles renfermaient, la société polie et brillante qui les animait. De retour en France, ils essayèrent d'attirer et de retenir auprès d'eux de nombreux artistes. Ce furent ces Italiens qui introduisirent en France, à la fin du quinzième et au début du seizième siècle, le goût de l'antiquité classique.

La Renaissance française sut toutefois garder un caractère national. L'art italien influa sur l'art français : c'est là un fait incontestable; mais l'art français conserva, de la période antérieure, une originalité très réelle et très vivace.

L'éclat de la Renaissance française est dû précisément à ce mariage de deux éléments différents.

16. Les protecteurs de la Renaissance française. Le cardinal d'Amboise. — Dès ses débuts, la Renaissance française fut favorisée et encouragée par d'illustres protecteurs. Sous le règne de Louis XII, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen et cardinal, fut le véritable initiateur de la Renaissance en France. Il présida, pour ainsi dire, par les monuments qu'il fit construire à Rouen, comme par le château de Gaillon, à la transformation de l'architecture française, à la première introduction dans le style gothique d'éléments nouveaux, de provenance italienne ou antique.

17. François Ier. — Ce fut surtout François Ier qui attacha son nom à la Renaissance française, comme Léon X avait donné le sien à la Renaissance italienne. Non seulement le roi de France mérita, par ses brillantes qualités, d'être dans son royaume l'inspirateur de la Renaissance; mais encore il accorda sa gracieuse protection à beaucoup de savants, d'écrivains et d'artistes français et étrangers.

Son action personnelle sur ce siècle fut considérable. Il réunissait à sa cour des érudits tels que Lascaris, Jean et Martin du Bellay, Guillaume Budé; il correspondait avec Erasme. Sa sœur, Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon et reine de Navarre, le secondait avec passion. Elle protégeait Clément Marot et composait avec l'évêque de Meaux, Briçonnet, une véritable académie de lettrés. La cour enfin, par ses fêtes éclatantes, par ses sentiments galants et chevaleresques, donna à l'esprit français plus de délicatesse et de grâce.

18. Collège de France et Imprimerie royale. — Le nom de François Ier mériterait de rester à jamais célèbre pour deux créations de la première importance : le Collège de France et l'Imprimerie royale.

Le Collège de France fut fondé en 1530 sur les conseils de Guillaume Budé. Il posséda des chaires de latin, de grec et d'hébreu. C'est là que se forma cette école d'érudition classique qui eut une si heureuse influence sur notre langue.

Dix ans après, le roi fonda l'Imprimerie royale, dont les admirables livres ont conservé jusqu'à nos jours leur supé-

riorité. Tout en formant cet établissement national, il encouragea les plus célèbres imprimeurs de son temps, Robert Estienne, à la fois savant et éditeur, qui composa le premier dictionnaire latin-français, et son fils, Henri Estienne, dont le beau glossaire de la langue grecque fait encore l'admiration des hellénistes.

19. Science et érudition. — C'est par l'érudition que commença la Renaissance française. Les écrivains furent tous des humanistes; en puisant surtout aux sources de l'antiquité grecque et latine, ils donnèrent à notre langue cette clarté et cette précision qui devaient être ses principaux caractères. L'étude du droit romain fut renouvelée par l'Italien Alciat et par Cujas de Toulouse; celle du droit français, par Dumoulin. La philosophie était alors représentée par Ramus, la médecine par Ambroise Paré, les sciences exactes par François Viète.

20. La poésie. — Les poètes trouvèrent à la cour de François Ier un accueil d'autant plus empressé, qu'il faisait lui-même des vers, ainsi que sa sœur, Marguerite de Navarre. Le premier en date des poètes de la Renaissance française, Clément Marot, faisait partie de la maison de Marguerite qui le protégea de son mieux ; mais, à la qualité de protestant qui était déjà un danger, il ajoutait le goût des aventures : aussi fut-il obligé de quitter la France; il mourut en Italie. Marot étudia l'antiquité latine; il traduisit en vers la première églogue de Virgile, deux livres des *Métamorphoses* d'Ovide, et voulut imiter Martial dans ses *Epigrammes*. Toutefois son chef-d'œuvre est le recueil de ses *Epitres*, pleines de verve et de vie, et pour lesquelles il n'eut d'autre maître que son heureux naturel.

Le plus célèbre comme le plus distingué des poètes du siècle, Ronsard, était jeune sous François Ier, et il continua de vivre à la cour jusque sous Charles IX. Il entreprit de former le français sur le modèle des langues anciennes,

Et sa muse en français parla grec et latin.

De là la déplorable affectation qui gâte ses vers, tout en laissant subsister l'esprit et le talent. Ronsard voulut imiter Homère, et il écrivit une épopée, *la Franciade*, aujourd'hui

oubliée. Ses odes, ses élégies, ses sonnets ont plus de valeur : quelques-unes de ses poésies, courtes et vives, ont un très grand charme.

Autour de Ronsard s'était formée une compagnie d'écrivains et de poètes, la *Pléiade*, qui s'était donné pour mission de réformer la langue française, en l'enrichissant de mots et de tournures empruntés au grec et au latin.

21. La prose. — Les prosateurs ne manquèrent pas plus que les poètes. Calvin, six ans après avoir écrit l'*Institution chrétienne* en latin, la traduisit en français, et créa pour ainsi dire sa langue : langue précise, sobre, logique, admirable instrument de discussion et de polémique. C'est à Descartes qu'on attribue ordinairement la gloire d'avoir donné au français ses qualités distinctives ; c'est à Calvin qu'il conviendrait de la faire remonter.



Rabelais, d'après sa statue de Tours.

Le second prosateur célèbre du temps ne ressemble guère au premier ! Rabelais naquit à Chinon en Touraine, et se fit moine; mais les plaisanteries malséantes qu'il se permettait le firent chasser de son couvent. Doué d'une instruction profonde et variée, et d'une remarquable éloquence, il se rendit à Montpellier, se fit recevoir médecin, et joua dans cette ancienne et fameuse Faculté un rôle si considérable, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours comme une relique

la robe de docteur de Rabelais. Mais l'humeur capricieuse du moine l'entraîna bientôt plus loin : il se rendit en Italie, il voyagea longtemps et revint en France dans l'intention de se rendre à Paris. Arrivé à Lyon, il n'avait plus rien dans sa bourse. Il imagina de laisser traîner dans sa chambre de petits paquets remplis de cendre qui portaient ces inscriptions : *poison pour le roi*, *poison pour la reine*. Son hôte, rempli d'horreur, alla chercher la police, et Rabelais fut ramené gratis à Paris, rapidement et sans crainte d'être attaqué par les brigands. Le cardinal du Bellay le prit en amitié et le fit curé de Meudon. C'est là qu'il écrivit ses œuvres, dans lesquelles il se moqua de toutes choses et de tout le monde, avec un bon sens et un esprit infinis, dans un langage coloré, ingénieux et savant, trop souvent déparé par la grossièreté des expressions et le cynisme des images.

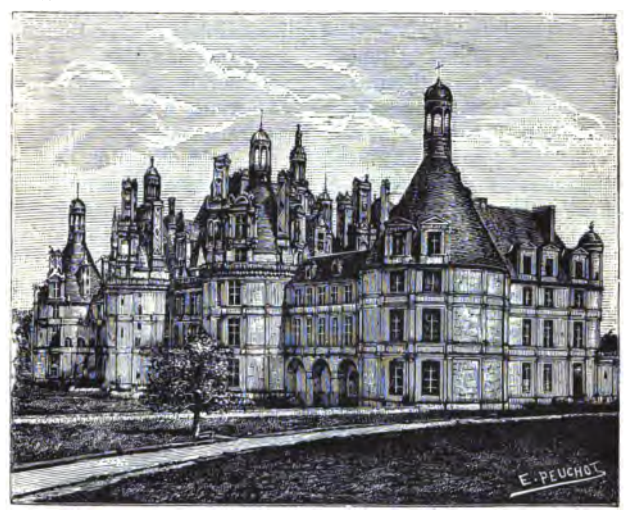
Dans la seconde partie du seizième siècle, plusieurs prosateurs produisirent des œuvres remarquables. Tels furent Amyot, le traducteur si original de Plutarque, et Montaigne, l'auteur des *Essais*. N'oublions pas les auteurs de mémoires : Brantôme, Montluc, les deux Tavannes et La Noue, dont les ouvrages se recommandent par la vivacité et la vigueur du style.

22. Les arts en France au seizième siècle. L'influence italienne. — Non moins favorable aux arts qu'aux lettres, François Ier essaya d'attirer en France les plus grands artistes italiens. Il n'y réussit qu'à moitié. Raphaël et Michel-Ange refusèrent de quitter leur patrie ; André del Sarto ne resta en France que très peu de temps ; Léonard de Vinci, à peine arrivé, y mourut. Ce furent seulement des artistes de second ordre qui suivirent François Ier au nord des Alpes, entre autres Benvenuto Cellini, et les deux peintres Rosso et Primatice. Ils travaillèrent surtout à décorer le palais de Fontainebleau ; aussi a-t-on appelé le groupe qu'ils formaient avec leurs disciples : l'École de Fontainebleau. Il ne faut pas nier, mais il est bon aussi de ne pas exagérer l'influence de cette école sur la Renaissance française.

23. L'architecture française au seizième siècle. — Déjà commencée sous les auspices du cardinal d'Amboise, la transformation de l'architecture française s'accen-

tua encore sous les règnes de François Ier et de Henri II. Elle fut plus sensible dans les monuments civils que dans les édifices religieux. Alors s'élevèrent dans le nord de la France et principalement sur le bord de la Loire les admirables châteaux de Chambord, de Chenonceaux, d'Azay-le-Rideau, de Saint-Germain-en-Laye et d'Anet ; Paris vit commencer le Louvre et les Tuileries.

Les plus illustres architectes de cette époque furent : Pierre Nepveu, originaire de Blois ou d'Amboise, l'auteur demeuré longtemps inconnu du château de Chambord ;



Une vue du château de Chambord.

Pierre Lescot (1510-1578), qui, sans avoir fait le voyage d'Italie, fut cependant l'un des promoteurs du style classique, et qui travailla surtout à Paris, où il éleva, en même temps que l'hôtel Carnavalet, la façade occidentale du Louvre ; enfin Philibert Delorme (1515-1570), qui, très jeune, alla étudier à Rome les monuments antiques, et à qui l'on doit, outre les Tuileries, le château de Meudon et le château d'Anet. Ces trois architectes jouirent d'une très grande faveur auprès de François Ier, de Henri II et de Catherine de Médicis.

24. La sculpture française au seizième siècle. — Comme l'architecture, la sculpture française prit, au seizième siècle, un brillant essor. L'influence italienne est encore bien peu sensible dans les œuvres de Michel Colomb, né en Touraine, le premier en date des grands sculpteurs français modernes, l'auteur du tombeau de François II, duc de Bretagne, dans la cathédrale de Nantes, et du tombeau des enfants de Charles VIII à Tours.

Après lui, Jean Goujon et Germain Pilon élevèrent encore plus haut l'art de la statuaire française. Surtout gracieux, mais aussi d'une science accomplie, Jean Goujon (1515-1568 ?) sculpta les portes de l'église Saint-Maclou, à Rouen, orna de bas-reliefs la fontaine des Innocents à Paris, couvrit de délicates sculptures la façade méridionale du Louvre et modela pour le même palais les Cariatides de la salle des Gardes. Il fut surnommé le Phidias français.

Germain Pilon (1535?-1590?) eut peut-être plus de variété dans le talent que son contemporain et émule Jean Goujon. Le tombeau de Valentine et de René de Birague témoigne, chez cet artiste, d'une vigueur remarquable dans la conception comme dans l'exécution ; le groupe des Trois Grâces, sculpté dans un seul bloc, atteste que Pilon savait allier à la vigueur une très délicate souplesse.

En même temps que ces grands maîtres, la France vit éclore au seizième siècle plusieurs écoles provinciales de sculpture, par exemple celles de Normandie à Rouen et de Champagne à Troyes.

25. La peinture française. — La peinture française ne fit pas alors les mêmes progrès que l'architecture et la sculpture. Jean Cousin (1500-1589), qui fut le premier des peintres français de ce temps, peignit des vitraux, des fresques et des tableaux sur toile. Il ne reste rien de ses fresques ; ses tableaux sont très rares. On ne peut plus guère admirer son très réel talent que dans de nombreux vitraux, dont les plus célèbres sont ceux qui décorent la cathédrale de Sens et l'église Saint-Gervais à Paris.

Vers la même époque, François Clouet (1500-1572), qui était d'origine flamande, acquit à la cour de France une grande vogue ; il peignit surtout des portraits, qui se distinguent par une grande finesse de coloris.

Malgré les deux noms de Jean Cousin et de François

Clouet, la peinture française resta, au seizième siècle, bien inférieure à l'architecture et à la sculpture. Elle ne devait prendre tout son essor qu'au siècle suivant.

26. Les arts industriels en France. — En France comme en Italie, les arts industriels suivirent dans leur développement les arts proprement dits. Bernard Palissy (1510-1589), qui créa, au prix de tant de persévérance et de tant de sacrifices, l'art de la poterie émaillée; les Limousin et les Pénicaud de Limoges, dont les émaux peints obtinrent un très vif succès; enfin Jean Gobelin, de Reims, dont le nom est resté célèbre dans l'histoire de la tapisserie, contribuèrent, comme les plus grands architectes, sculpteurs et peintres, comme les grands prosateurs et les grands poètes, à l'éclat et à l'illustration de la Renaissance française.

---

27. La Renaissance dans l'Europe centrale; Erasme. — L'Italie et la France furent assurément, au seizième siècle, les deux pays de l'Europe où la Renaissance se produisit le plus vite et avec le plus d'éclat. Dans l'Europe centrale, en Allemagne, en Flandre et aux Pays-Bas, elle fut moins rapide et prit un caractère différent. Un seul homme, en ces régions, peut être considéré comme le véritable représentant de la Renaissance : c'est Erasme.



Erasme, d'après Holbein.

Erasme naquit à Rotterdam en 1467; il étudia à Utrecht, à Paris, en Angleterre, puis il entreprit de continuels voyages, resta quelque temps à Venise chez l'imprimeur

Alde Manuce, alla jusqu'à Rome, enfin se fixa à Bâle. Il traduisit un grand nombre d'auteurs anciens : Euripide, Plutarque, Lucien, le géographe Ptolémée. Il se servit du latin dans ses ouvrages littéraires : les *Adages*, les *Colloques*, l'*Eloge de la Folie*. Avec une ironie mordante, il attaqua les défauts, les ridicules, les abus de toutes sortes qu'il voyait autour de lui, dans la société de son temps ; il critiqua même violemment la vie que menaient alors la plupart des moines et des membres du clergé ; mais il demeura fidèle à la religion catholique et refusa toujours de s'associer au mouvement de la Réforme. Il mourut en 1536.

Erasme eut au seizième siècle une réputation européenne. Il fut l'oracle littéraire de son époque. Pour son prestige comme pour son influence dans le monde des érudits et des lettres, il a pu être comparé à Voltaire.

28. Les arts en Allemagne au seizième siècle ; Albert Dürer ; Hans Holbein. — En Allemagne, deux grandes écoles artistiques se développèrent pendant le seizième siècle, l'école de Franconie avec Albert Dürer, l'école de Souabe avec Hans Holbein. Le génie de ces deux grands artistes fut tout à fait original. On peut les comparer aux plus illustres des maîtres italiens ; mais ils ne subirent pas, comme les artistes français du seizième siècle, l'influence italienne.

Albert Dürer (1471-1528) fut peintre et graveur. Comme peintre, il est surtout connu par des tableaux religieux (l'*Adoration des Mages*, la *Trinité*, les *Apôtres*), et par des portraits (l'*Empereur Maximilien*, *Marie de Bourgogne*) ; ses gravures les plus fameuses sont *le Chevalier et la Mort*, la *Mélancolie*. « Allemand par la pensée et par la forme, son imagination est puissante, mais sombre et fantasque ; il se plaît aux sujets douloureux, aux conceptions étranges. D'autre part, l'expression est chez lui d'un réalisme que rien n'arrête : il introduit dans ses compositions les types les moins nobles, les détails les plus familiers et même les plus vulgaires, mais pour en tirer des effets imprévus de grandeur et de pittoresque. Ses œuvres peuvent paraître souvent rudes et sans harmonie, mais elles sont toujours pleines de vigueur et de sève. » (C. Bayet, *Précis d'histoire de l'Art.*)

Hans Holbein (1498-1554) fut surtout un admirable por-

traitiste. « Il est presque, dans ce genre, avec sa manière bien différente, un rival du Titien et de Van Dyck. Il est impossible de mieux rendre un caractère et de réunir plus de soin et de vérité dans l'étude du modèle avec plus de simplicité dans l'exécution. » Ses portraits les plus fameux sont ceux de Christine de Milan, de Jeanne Seymour, d'Erasme. On lui doit encore toute une suite de gravures sur bois, connue sous le nom de *Danse des Morts*.

29. Les arts en Flandre au seizième siècle. — Pendant le quinzième siècle, la Flandre avait rivalisé avec l'Italie. Peintres et sculpteurs flamands avaient produit d'admirables chefs-d'œuvre. L'art flamand avait alors fait preuve d'une originalité puissante. Van Eyck et Memmling dans la peinture, Claux Sluter dans la sculpture, peuvent être égalés aux maîtres italiens.

Cette originalité s'affaiblit au seizième siècle. L'influence de la Renaissance italienne détourna l'école flamande de sa véritable voie. Les artistes de Flandre, qui se rendirent et qui séjournèrent en Italie, ne cherchèrent qu'à imiter les procédés et la facture des Italiens. Ils perdirent leur originalité propre et n'acquirent pas les qualités de leurs maîtres. Il ne se produisit pas dans leurs œuvres cette fusion harmonieuse des traditions nationales et de l'influence antique, qui caractérisa si heureusement la Renaissance française. Quoique le talent y soit réel, ces œuvres sont souvent confuses et sans grand caractère. On a donné à ces peintres flamands, disciples des Italiens, le nom de *Romanistes*.

---

30. La Renaissance en Angleterre et en Espagne. — En Angleterre et en Espagne, la Renaissance eut beaucoup moins d'importance.

En Angleterre, elle ne se traduisit au début du seizième siècle que par l'introduction dans le style gothique d'ornements empruntés à l'art gréco-romain; ce fut l'œuvre d'architectes anglais qui étaient allés étudier en Italie.

Dans la péninsule ibérique, l'influence exercée sur l'art par la Renaissance italienne fut en partie atténuée. Plusieurs peintres et sculpteurs espagnols furent les disciples des maîtres italiens; mais en même temps l'abondance extraordinaire des métaux précieux, conséquence des découvertes

géographiques, mit l'orfèvrerie au premier rang des arts industriels. Tous les artistes voulurent appliquer les procédés et la technique des orfèvres : de là un style particulier, très surchargé et très fouillé, qui prit le nom, en Espagne, de style plateresque (*platero*, orfèvre), et en Portugal de style manoëlin (du roi Manoël ou Emmanuel le Fortuné, sous lequel il fut surtout en vogue).

31. Progrès des sciences en Europe au seizième siècle. — Comme les lettres et les arts, les sciences firent, au seizième siècle, de très grands progrès.

Copernic (1473-1543), né à Thorn sur la Vistule, réforma l'astronomie par son fameux ouvrage : *De revolutionibus orbium cælestium* (Sur les révolutions des mondes célestes), et lui ouvrit des voies nouvelles. Il secoua le joug de l'autorité traditionnelle.

Le Suisse Paracelse (1473-1541) donna à la chimie un rôle beaucoup plus considérable qu'auparavant dans la science et prépara les grandes découvertes des siècles qui suivirent.

A la même époque, André Vésale de Bruxelles (1514-1564) créait l'anatomie humaine; Michel Servet (1509-1555) découvrait la circulation du sang entre le cœur et les poumons; un chirurgien français, Ambroise Paré, inventait un pansement nouveau pour les plaies produites par des coups d'arquebuse.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — La chapelle Sixtine.

La chapelle Sixtine est une grande salle longue éclairée de chaque côté par six fenêtres, qui fut bâtie sous le pontificat de Sixte IV. Ce fut par suite d'une intrigue que Michel-Ange fut chargé de l'immense travail qui l'a immortalisé et qui est peut-être le plus prodigieux monument qu'ait jamais enfanté l'esprit humain. Bramante, l'architecte de Saint-Pierre, craignait qu'on ne découvrît certaines erreurs commises dans ses constructions récentes; on parlait de malversations, et on désignait déjà Michel-Ange pour le remplacer. Michel-Ange était sculpteur et ne connaissait nullement les procédés de la peinture à fresque : s'il échouait, il était déconsidéré aux yeux du pape, et c'était là le but que se proposait Bramante. L'artiste florentin sentit le coup et s'excusa, disant qu'il n'était pas peintre, et que c'était Raphaël qu'on devait charger de cette besogne. Mais le pape fut inflexible; et Michel-Ange, ainsi qu'il l'avait prévu, fut arrêté dès le début par de graves

difficultés : ses peintures, en séchant, se couvraient d'une moisissure dont il ne pouvait découvrir la cause. Désespéré, il alla dire au pape que tout le travail qu'il avait fait était perdu et que la peinture n'était pas son affaire. Jules II envoya Julien de San Gallo, qui expliqua à Michel-Ange la cause de son accident, et celui-ci se remit à l'œuvre avec une ardeur extrême. Il s'isola absolument et personne n'eut l'autorisation de voir le travail en train. L'impatience pourtant s'empara du pape, qui voulut contempler les peintures avant que Michel-Ange y eût mis la dernière main. Il fut transporté d'admiration, et, malgré l'artiste qui prétendait n'avoir pas terminé son œuvre, il fit abattre l'échafaudage. « Rome entière, dit Vasari, se précipita dans la Sixtine; Jules II s'y porta le premier, avant que la poussière produite par la chute des échafauds fût tombée, et il y célébra la messe le même jour. » Le caractère grandiose des peintures de la Sixtine dépasse tout ce que l'art a jamais produit de plus sévère et de plus grave.

(R. Ménard, *Histoire des Beaux-Arts*. — Paris, Delagrave.)

DEUXIÈME LECTURE. — **Le château de Chambord.**

L'architecture nationale, menacée par l'envahissement croissant du goût italien, sembla résumer toutes ses forces afin de protester par une dernière création d'une éclatante originalité. Qui n'a pas vu Chambord ne soupçonne pas tout ce qu'il y eut de fantastique poésie dans notre art du seizième siècle : c'est quelque chose d'indescriptible que l'aspect de ce palais de fées surgissant tout à coup aux yeux du voyageur, du fond des tristes bois de la Sologne, avec sa forêt de tourelles, de flèches, de campaniles, qui détachent sur l'ardoise sombre des grands toits les belles teintes de leurs pierres gris de perle marquetées de mosaïques noires. Cette impression ne saurait être surpassée que par le spectacle dont on jouit sur les terrasses du donjon, au pied de la charmante coupole qui termine le grand escalier, centre et pivot de tout cet ensemble si vaste et si varié, et qui jaillit radieuse au-dessus des terrasses comme une fleur de cent pieds de haut. Partout, entre les lacs d'amour et les F couronnées, les mystérieuses salamandres vomissant des flammes rampent sur les frontons, se roulent dans les médaillons, se suspendent aux corniches et aux caissons des voûtes. pareilles aux dragons qui veillaient sur les châteaux enchantés de nos vieilles légendes, attendant le retour du maître qui ne reviendra pas.

Le nom de l'artiste de génie qui créa le plus beau monument du règne de François Ier avait péri étouffé sous les gloires bruyantes de l'école italienne et sous cette coupable insouciance qui nous a si longtemps fait négliger l'histoire de nos arts; il était perdu, comme le nom de l'architecte de la maison de Jacques Cœur, comme tant d'autres; des recherches heureuses l'ont révélé récemment à Blois, sa ville natale; il se nommait Pierre Nepveu; il avait débuté, dit-on, par coopérer aux travaux d'Amboise, sous Charles VIII, et de Blois, sous Louis XII et François Ier.

(H. Martin, *Histoire de France*. — Paris, Furne, Jouvet et Cie.)

TROISIÈME LECTURE. — **Erasme en 1519.**

Vers l'an 1519, Erasme est en pleine possession de sa gloire. Trois jeunes rois, les plus grands de l'Europe, montés sur le trône environ

dans le même temps, François I[er], Charles-Quint, Henri VIII, se disputent à qui l'aura pour sujet volontaire. Les papes lui écrivent pour lui mander leur avènement, et lui offrir l'hospitalité publique à Rome. Les petites royautés, à l'instar et à l'envi des grandes; les provinces et les villes, à l'instar des royaumes, le convient à venir dans leur sein jouir d'un repos glorieux : tout le monde le flatte, même Luther. Toutes les presses d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie reproduisent ses écrits : tout ce qui lit ne lit qu'Érasme. Une comparaison qu'il publie entre Budé et Badius, grand philologue d'alors, fait assez de bruit pour que François I[er] s'en fasse rendre compte dans son conseil, comme d'une affaire d'État. Tout ce qui écrit imite sa manière, et ses adversaires mêmes ne peuvent l'attaquer qu'en lui répondant dans son propre style. Le monde, tout plein de guerres prochaines, tout ému de l'ébranlement que doivent y causer bientôt l'ambition de trois jeunes princes et les grands intérêts de civilisation universelle dont cette ambition sera l'instrument, fait un moment silence autour d'Érasme, qui a ressuscité l'antiquité de l'Évangile, comme disaient ses admirateurs. Il vient d'avoir cinquante ans. Il n'est pas beaucoup moins nécessiteux qu'au commencement de sa vie. Sa santé est toujours chancelante, mais elle est soutenue par la noble fièvre de la célébrité.

(D. NISARD, *Renaissance et Réforme*. — Paris, Calmann-Lévy.)

Livres à consulter : LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*. — R. MÉNARD, *Histoire des Beaux-Arts*. — R. PEYRE, *Histoire générale des Beaux-Arts*. — E. GEBHART, *Rabelais, la Renaissance et la Réforme*. — E. FAGUET, *le Seizième siècle*. — RAMBAUD, *Histoire de la civilisation en France*. — L. PALUSTRE, *la Renaissance en France*. — WAUTERS, *la Peinture flamande*. — THAUSING, *Albert Dürer*. — P. MANTZ, *H. Holbein*. — ZELLER, *Histoire d'Italie ; — Italie et Renaissance*.

CHAPITRE X

LA RÉFORME

PROGRAMME : La réforme luthérienne jusqu'à la paix d'Augsbourg; les réformes calviniste, anglicane, presbytérienne.

SOMMAIRE

1. Causes de la Réforme. — La réforme religieuse du seizième siècle a été provoquée par la décadence de la discipline ecclésiastique, par la richesse du clergé et par le caractère théologique de la Renaissance en Allemagne. Le prétexte de la Réforme fut la prédication des indulgences (1517).

2. Luther (1483-1556). — Le moine saxon Martin Luther fut l'inspirateur de la Réforme en Allemagne. Il attaqua les indulgences, rejeta l'autorité du pape Léon X et refusa de se rétracter à la diète de Worms (1521).

3. Propagation de la Réforme. — Les idées de Luther se propagèrent en Allemagne. Elles provoquèrent les soulèvements de la petite noblesse et des paysans. Ceux-ci, guidés par Carlostadt, prirent le nom d'anabaptistes. Ils firent une insurrection formidable, vaincue à Frankenhausen (1525), puis une seconde, plus sanglante encore, à Münster (1534). De leur côté, les princes acceptèrent la Réforme, qui leur permettait de séculariser les biens du clergé.

4. Charles-Quint et la Réforme. — Charles-Quint, dans la première partie de son règne, ne put sévir contre les réformés. Il réunit, en 1529, la diète de Spire, et, en 1530, la diète d'Augsbourg. Les luthériens formèrent la ligue de Smalkalde, mais ils furent vaincus à Mühlberg (1547).

5. La paix d'Augsbourg (1555). — Charles-Quint vainqueur vit tous les réformés s'unir contre lui. Vaincu à Insprück et à Metz, il accorda, en 1552, la trêve de Passau, et, en 1555, la paix d'Augsbourg. Les princes luthériens obtenaient la liberté de conscience.

6. La Réforme dans l'Europe septentrionale. — La Réforme luthérienne se répandit rapidement dans les États du nord.

En Danemark, elle fut adoptée par le roi Frédéric d'Oldenbourg, rival et successeur de Christian II. Établie définitivement par la diète de Copenhague (1530), elle mit aux mains du roi les biens du clergé.

En Suède, elle eut pour promoteur Gustave Wasa, qui affranchit son pays de la domination danoise; elle fut officiellement reconnue par le concile d'Œrebro (1529), et elle contribua à augmenter la puissance royale.

La Réforme se répandit aussi dans les Pays-Bas espagnols.

7. La Réforme en Suisse. — En Suisse, la Réforme fut d'abord prêchée par Zwingle, curé de Zurich; puis par Calvin. Celui-ci, après avoir publié son livre *l'Institution chrétienne* (1535), s'établit à Genève, qui devint la véritable capitale du calvinisme européen.

8. La Réforme en France. — En France, la Réforme fit ses premiers progrès sous le règne de François Ier. D'abord tolérée, elle fut ensuite cruellement persécutée, en particulier sous le règne de Henri II; elle s'y répandit pourtant, malgré les édits.

9. La Réforme en Angleterre. — En Angleterre, la Réforme fut l'ouvrage du roi Henri VIII, qui se déclara le chef de l'Eglise anglicane. Elle ne fut d'abord qu'un schisme. Par le bill du sang (1539), Henri VIII persécuta aussi bien les protestants que les catholiques. Ce fut plus tard seulement que la Réforme anglicane adopta les idées luthériennes et calvinistes.

En Ecosse, la Réforme fut prêchée par John Knox, disciple de Calvin. Les réformés écossais prirent le nom de presbytériens.

RÉCIT

1. Causes générales de la Réforme. — Pendant tout le moyen âge et jusqu'au commencement du seizième siècle, l'Eglise catholique avait régné sans partage. Si, de temps à autre, on avait vu s'élever une hérésie, elle avait été énergiquement combattue et promptement réprimée. Ariens, Manichéens, Patarins, Albigeois, Vaudois, avaient en vain essayé d'établir une religion à part : ils avaient succombé sous la répression du monde catholique soulevé par son chef spirituel. Plus tard, les tentatives de John Wiclef en Angleterre et de Jean Huss en Allemagne avaient été cruellement réprimées[1].

Cependant de nombreux abus s'étaient glissés parmi les membres du clergé, qui avaient pris trop souvent les vices de la société. Les plus grands docteurs s'indignaient de ces scandales. « Il y avait plusieurs siècles, dit Bossuet, qu'on désirait la réformation de la discipline ecclésiastique. L'Eglise romaine, la mère des Eglises, qui durant neuf siècles entiers, en observant la première avec une exactitude exemplaire la discipline ecclésiastique, la maintenait dans toute sa force par tout l'univers, n'était pas exempte de mal; et, dès le temps du concile de Vienne, un grand évêque, chargé par le pape de préparer les matières qui devaient y être traitées, mit pour fondement de l'ouvrage de cette sainte assemblée, qu'il

1. Voy. le chapitre IV, p. 89 et suiv.

y fallait réformer l'Eglise dans le chef et dans les membres. Le grand schisme, arrivé un peu après, mit plus que jamais cette parole à la bouche, non seulement des docteurs particuliers, d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailly, des autres grands hommes de ce temps-là, mais encore des conciles, et tout en est plein dans le concile de Pise et dans le concile de Constance. »

Les conciles furent impuissants à accomplir la réforme désirée par les docteurs de l'Eglise.

2. Causes particulières de la réforme en Allemagne. — C'est l'Allemagne qui se sépara la première de la communion romaine. Ce grand pays était, en effet, mieux disposé que tous les autres à écouter la voix des réformateurs. La révolution littéraire, que l'Italie lui avait transmise comme à la France, y avait pris un caractère sérieux et théologique. Tandis que les Italiens, amoureux du beau style, rendaient surtout à l'antiquité païenne un culte passionné, les Allemands lisaient les œuvres du christianisme primitif, dédaignées de leurs voisins. Reuchlin étudiait les livres hébraïques. Les docteurs et les humanistes s'habituaient ainsi à comparer les préceptes des premiers Pères avec la conduite du clergé contemporain, et commençaient à haïr des pratiques qui n'étaient plus celles de la primitive Eglise. Les mœurs et l'ignorance des hommes d'Eglise furent même stigmatisées dans une suite de lettres, restées fameuses sous le nom de *Lettres des hommes noirs* (*Epistolæ obscurorum virorum*).

L'impopularité de la cour de Rome en Allemagne augmentait la hardiesse des précurseurs de la Réforme. L'Empire, en effet, était resté, plus que tous les autres Etats, dans la main de la papauté. Les papes disposaient des bénéfices, et en frustraient les Allemands pour les donner à des prélats italiens. L'Allemagne regardait cette perpétuelle ingérence comme une tyrannie, et désirait avec ardeur s'en affranchir.

Telles étaient les dispositions de l'Allemagne vers la fin du règne de l'empereur Maximilien. Pour faire éclater dans un pays si bien préparé une révolution religieuse, sociale et politique, il suffisait d'une occasion et d'un promoteur : l'occasion fut la publication des indulgences; le promoteur fut le moine Martin Luther.

3. Luther (1483-1546). — Luther naquit à Eisleben, en Saxe, en 1483. Il était fils d'un pauvre mineur; son intelligence précoce détermina ses parents à le faire étudier. A dix-neuf ans, il devint élève à l'université de Wittenberg, que l'électeur de Saxe venait de fonder. Le jeune étudiant, pieux, ardent à l'étude, songea de bonne heure à se retirer du monde. Une nuit, il vint frapper à la porte des moines augustins d'Erfurt, se fit recevoir, et acquit bientôt dans son ordre une grande réputation de savoir et d'éloquence.

Tourmenté par sa conscience et effrayé de la colère de Dieu, Luther était malheureux dans son couvent. Son confesseur, fatigué de ses scrupules, lui dit un jour : « Dieu n'est pas mécontent de vous : c'est vous qui êtes mécontent de Dieu. » Enfin deux circonstances le rassurèrent : il trouva une Bible et la lut avidement; et un jour un moine lui montra un passage de saint Augustin, où il était dit que *le juste est sauvé par sa foi.* Luther adopta avec ardeur ce principe de la justification du chrétien par la foi, et en tira, comme conséquence, la Réforme.

4. Prédication des indulgences (1517). — Luther commençait à entrer dans ces idées, lorsque le pape Léon X, qui voulait achever la grande basilique de Saint-Pierre, ordonna de prêcher des indulgences en Allemagne. L'archevêque de Mayence en chargea le dominicain Tetzel. Celui-ci, au lieu d'expliquer la nature des dons spirituels qu'il apportait, et de demander à chacun en échange une part de son superflu, parut comme un marchand dans le temple. Luther, mal disposé contre les dominicains rivaux de son ordre, fut scandalisé de ce commerce. Il publia des thèses contre la prédication des indulgences, et somma Tetzel de venir discuter avec lui publiquement. Le dominicain répondit à l'appel, mais, déconcerté par la véhémence de son adversaire et par la passion de l'auditoire, il rompit la discussion.

Le bruit de cette lutte arriva jusqu'au pape, et Léon X envoya en Allemagne le cardinal Cajetano pour examiner les propositions du moine. L'entrevue eut lieu à Augsbourg en 1518. Cajetano reconnut la dangereuse portée des discours de Luther; la discussion s'envenima entre eux, et ils se séparèrent irrités. Alors le critique commença à devenir réformateur; il prit de l'audace, et prêcha publiquement contre ces abus qu'il avait jusqu'alors attaqués dans le particulier.

Tetzel alla à Rome dénoncer les écrits de son adversaire et appeler sur lui l'excommunication. Après quelques hésitations, la commission d'examen se prononça en ordonnant au bras séculier de saisir l'hérétique et à l'Inquisition de brûler ses livres. Par représailles, Luther fit élever un bûcher sur la place de Wittenberg ; il y vint avec de nombreux disciples, et il brûla la bulle pontificale qui le condamnait.

5. Diète de Worms (1521).— A ce moment, Charles-Quint venait d'être couronné empereur à Mayence. Afin de donner à la papauté un gage de sa bonne volonté, Charles somma le réformateur de comparaître devant la diète de Worms, et lui envoya un sauf-conduit.

Malgré le souvenir de Jean Huss, Luther résolut de se rendre à l'appel de l'empereur. « Quand même, s'écriait-il, il y aurait à Worms autant de diables qu'il y a de tuiles sur les toits, j'y entrerais ! » Il arriva à Worms debout dans un fourgon, le regard assuré, au milieu des soldats espagnols menaçants et du peuple enthousiaste. Deux jours après, il fut mandé à l'Hôtel de Ville, où siégeait la diète.

L'empereur était entouré de deux légats du pape, des électeurs et de deux cent quatre princes laïques et ecclésiastiques. Luther, dont le caractère fougueux était sujet à l'abattement quand la passion ne le soutenait pas, fut vivement ému et troublé. Sommé de se rétracter, il demanda, en balbutiant, vingt-quatre heures de réflexion. Charles, qui ne le quittait pas des yeux, le jugea sur cette faiblesse, et dit à un des légats : « Voilà un moine qui ne me rendra pas hérétique ! »

Le lendemain, à quatre heures après-midi, le héraut d'armes vint chercher Luther pour le conduire de nouveau devant la diète. La foule était si serrée qu'ils mirent deux heures à faire le trajet. Ses adversaires lui dirent : « Veux-tu défendre tes livres en entier, ou veux-tu en rétracter quelque chose? » Luther répondit par un discours étendu. Quand il eut fini, on lui répliqua : « Tu n'es pas ici pour discuter les actes des papes et des conciles; veux-tu, oui ou non, te rétracter? — Je ne puis soumettre ma conscience aux papes et aux conciles. » Puis, promenant ses regards sur l'assemblée : « Me voici ! Je ne puis faire autrement. Dieu m'assiste ! » Ses paroles firent une profonde impression sur l'assemblée; l'empereur même dit à son voisin : « Le moine

a parlé avec un cœur intrépide et un merveilleux courage. »

Luther fut condamné par la diète. Le lendemain, il sortit de Worms, accompagné de vingt gentilshommes à cheval, et se rendit à Francfort.

6. Luther au château de Wartbourg. — Comme il longeait la forêt de Thuringe, accompagné de son frère Jacques, il fut assailli par cinq cavaliers masqués; les inconnus s'emparèrent du réformateur, le placèrent sur un cheval, le couvrirent d'un manteau et partirent au galop. Après avoir fait de longs détours dans la forêt pour dérouter les poursuites, ils arrivèrent à la nuit tombante à la forteresse isolée de Wartbourg. Là on dépouilla Luther de son habit monacal, on lui donna un costume militaire, on lui fit prendre le nom de chevalier Georges. C'était l'électeur de Saxe, Frédéric, qui avait ménagé à son protégé cette retraite. Luther resta onze mois dans ce château. Il inonda l'Allemagne de ses pamphlets, et traduisit la Bible dans le dialecte saxon. Il écrivit contre le pape, contre le roi d'Angleterre Henri VIII, qui s'était déclaré contre lui, contre l'Université de Paris qui venait de condamner ses propositions.

7. La Réforme et la petite noblesse. — Cette révolution, qui paraissait au début toute religieuse, ne tarda pas à provoquer en Allemagne des luttes sociales et des guerres politiques.

La petite noblesse songea la première à s'emparer des domaines ecclésiastiques, sous prétexte de ramener l'Eglise à sa simplicité et à sa pureté primitive. Les chevaliers voulurent faire tourner le mouvement de la Réforme au profit de leur fortune. Deux d'entre eux, Franz de Seckingen et Ulrich de Hütten, un condottiere et un écrivain, réunirent leurs efforts pour soulever tous les hommes de leur classe.

Des évêchés et des abbayes furent pillés; la ville même de Trèves fut attaquée. Mais les princes, en particulier le comte palatin et le landgrave de Hesse, prirent les armes contre la petite noblesse. Franz de Seckingen fut tué; Ulrich de Hütten dut se retirer à Zurich en Suisse.

Ce mouvement avorté servit de prétexte aux grands Etats pour anéantir la petite noblesse du moyen âge. Une multitude de châteaux furent rasés; il ne resta plus en Allemagne

que les principautés souveraines et les villes libres impériales, sans autre classe intermédiaire.

8. La Réforme et les paysans. — Les paysans de



L'Allemagne au temps de la Réforme.

l'Allemagne avaient vécu, durant tout le moyen âge, sous un régime doux et patriarcal. Mais cette condition changea à partir du quatorzième siècle; à mesure que la féodalité s'af-

fermissait aux dépens de l'empereur, elle cessait de ménager les paysans, dont elle n'avait plus besoin, et confisquait leur liberté. Les révoltes répondirent aux vexations. Les doctrines de Luther, répandues par les disciples les plus fanatiques du réformateur, firent éclater la grande guerre des paysans.

De 1524 à 1525, des foules immenses se levèrent par toute l'Allemagne. Les paysans de la Souabe demandaient le droit d'élire et de déposer leurs pasteurs, la diminution des dîmes et leur emploi à des usages d'utilité publique, la restitution des biens communaux usurpés par les riches et les nobles, la liberté de la chasse, de la pêche et de l'usage des bois, la suppression des corvées et de toutes les charges arbitraires.

9. **Les anabaptistes.** — Les paysans furent excités dans leurs violentes revendications par des disciples de Luther, entre autres par Carlostadt qui prêchait la nécessité d'un second baptême (de là le nom d'anabaptistes que prirent ses partisans). Deux Silésiens, Nicolas Stork et Thomas Münzer, se joignirent à Carlostadt, et se donnèrent comme prophètes. Ils allaient par les chemins, vêtus comme les prophètes de l'Ancien Testament, s'agitaient comme des frénétiques, et parlaient avec une sorte d'éloquence échauffée par la lecture de la Bible. Ils acquirent ainsi un grand empire sur les esprits naïfs et ignorants, et menèrent à leur suite de grandes troupes de paysans.

10. **Révolte des paysans ; bataille de Frankenhausen** (1525). — Les prophètes commencèrent la guerre sociale par l'incendie des bourgs et la démolition des forteresses. « Frères, criait Münzer, il est temps ; les méchants tremblent : frappez sans pitié ! Sus, sus, sus ! pendant que le feu chauffe ; que le glaive tiède de sang n'ait pas le temps de refroidir ! Tuez tout ! »

Les princes allemands se préparèrent à la lutte ; ils atteignirent les anabaptistes à Frankenhausen, en Thuringe.

Les paysans savaient piller, ils ne savaient pas se battre. Ils se retranchèrent sur une colline derrière leurs chariots, et attendirent les légions d'anges qui allaient venir à leur secours. L'électeur de Saxe leur envoya un parlementaire pour leur offrir la vie, s'ils livraient leurs prophètes. Münzer

poignarda le député, et, montrant aux siens l'arc-en-ciel qui paraissait : « Voilà le signe de la nouvelle alliance. Point de paix avec les impies ; Dieu nous le défend ! » Les paysans se jetèrent à genoux les bras levés. Ils attendaient ainsi dans une sorte d'extase l'arrivée des troupes célestes, lorsqu'ils furent foudroyés par l'artillerie et écrasés sous les pieds des chevaux. Ce fut une boucherie, non un combat. Münzer fut pris et condamné à mort. Comme on le menait au supplice, on lui demanda s'il n'avait pas craint de conduire à la mort tant de créatures humaines : « Ils l'ont voulu, dit-il ; leurs maux étaient si grands. »

11. Seconde révolte des anabaptistes. — Les doctrines des anabaptistes, détruites dans les campagnes en 1525, parurent dans les villes en 1534.

La ville de Münster en Westphalie fut le théâtre d'une terrible insurrection. Ses habitants acceptèrent les doctrines luthériennes, après délibération du corps de ville et sur la décision du bourgmestre Mathias et du tailleur Jean de Leyde, qui professaient l'anabaptisme.

Bientôt les anabaptistes devinrent si nombreux qu'ils purent occuper presque toutes les places du conseil de ville, quand le moment fut venu de le renouveler. Aussitôt ordre fut donné aux habitants de recevoir un second baptême. Tous ceux qui refusèrent d'être rebaptisés furent chassés de la ville. Les richesses des bannis formèrent le trésor destiné à la guerre sainte. Puis Mathias organisa la ville d'après les principes du socialisme égalitaire et du communisme le plus complet. Tous les boulangers firent un pain de la même farine, tous les tailleurs des habits du même drap, tous les citoyens furent soldats.

L'évêque, François de Waldeck, vint mettre le siège devant la ville. Le blocus dura quinze mois. Plusieurs assauts furent repoussés ; mais les princes protestants joignirent leurs forces à celles des catholiques, et Münster céda à une dernière attaque (1535). L'anabaptisme, frappé dans sa capitale, fut aisément détruit.

12. La Réforme et les princes. — Ainsi les chevaliers, les paysans, les bourgeois des villes avaient tour à tour succombé. Qui donc sut profiter de la Réforme ? Ceux dont la puissance n'avait pas cessé de grandir en Allemagne

depuis le moyen âge, les princes souverains. Dès 1525, le nouvel électeur de Saxe, Jean le Constant, le landgrave de Hesse-Cassel, Philippe le Magnanime, les ducs de Mecklembourg et de Poméranie, embrassèrent le luthéranisme et s'emparèrent des biens ecclésiastiques dans leurs Etats. La conversion la plus remarquable fut celle d'Albert de Brandebourg, grand maître de l'Ordre teutonique. Il renonça au catholicisme et à ses vœux monastiques, sécularisa la Prusse orientale, épousa la fille du roi de Danemark, et se déclara duc héréditaire de Prusse, sous la suzeraineté de la Pologne. Ainsi se trouva fondé dans l'Allemagne du Nord l'Etat protestant qui devait plus tard diriger la politique luthérienne contre l'Autriche catholique (1525).

13. Charles-Quint et la Réforme.— L'empereur Charles-Quint, catholique convaincu, était engagé à arrêter les progrès de la Réforme, autant par les intérêts de sa politique que par l'ardeur de sa foi. Mais, pendant longtemps, il fut obligé de se détourner de l'Allemagne, entraîné vers d'autres entreprises par de plus pressantes nécessités.

La Réforme put, grâce à ces années de répit, s'établir solidement dans tout le nord de l'Allemagne. En 1526, pour répondre aux princes catholiques unis à Dessau, les princes réformés firent entre eux la ligue de Torgau. En 1529, Charles-Quint convoqua à la diète de Spire les nobles et les délégués des villes impériales, afin d'opérer un rapprochement entre les deux partis. Il enjoignit à tous d'exécuter l'arrêt rendu contre Luther et leur interdit toute innovation religieuse. Cinq princes et quatorze villes impériales *protestèrent* contre cette décision, la déclarant impie et arbitraire. On leur donna le nom de *protestants*, qui depuis a été étendu à toutes les sectes séparées de Rome.

14. Confession d'Augsbourg (1530). — L'année suivante, l'empereur convoqua une nouvelle diète à Augsbourg, et l'ouvrit en personne. Le plus modéré des disciples de Luther, Mélanchton, y présenta la confession de foi des protestants, souscrite par six princes et six villes impériales. Charles refusa de la recevoir, et songea un instant à user de violence. Il fit fermer les portes d'Augsbourg; mais le plus redoutable et le plus entreprenant des luthériens, Philippe de Hesse, s'évada, et l'empereur revint à la douceur. Il

accorda aux signataires de la confession un délai jusqu'au 15 avril 1531 pour se mettre d'accord avec l'Eglise, et obtint en échange leurs voix pour l'élection de son frère Ferdinand, comme roi des Romains. Mais, un an plus tard, l'électeur Jean de Saxe réunit les princes protestants à Smalkalde en Franconie, et fit avec eux la ligue fameuse qui fut dès lors le principal obstacle aux projets de Charles-Quint. Les luthériens s'allièrent avec les rois de France, d'Angleterre et de Danemark, et prirent une attitude menaçante, attendant la convocation d'un concile et les décisions de l'empereur. Ils obtinrent l'*intérim* de Nuremberg, qui suspendait provisoirement les décrets de Worms et d'Augsbourg (1532).

15. Guerre religieuse. Bataille de Mühlberg (1547). — Cette tolérance dura jusqu'au traité de Crespy (1544). Alors Charles-Quint, vainqueur à peu près partout, ne craignant ni troubles dans ses Etats ni diversions sur ses frontières, prétendit rétablir l'unité religieuse. Par une manœuvre habile, il montra d'abord le dessein de poursuivre la ligue de Smalkalde, sans s'attaquer à la confession d'Augsbourg, et divisa ainsi les protestants. Il obtint l'assistance militaire de ceux qui espéraient ses faveurs, tels que le duc Maurice de Saxe; il s'assura la neutralité de ceux qui craignaient sa puissance, comme l'électeur de Brandebourg et l'électeur palatin. Dès lors, il ne rencontra que la résistance très redoutable encore des protestants confédérés à Smalkalde, dont les chefs principaux étaient l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, le landgrave de Hesse, Philippe le Magnanime, et le duc Ulrich de Wurtemberg, qui s'avancèrent contre lui avec une armée de quatre-vingt mille hommes. Après les avoir mis au ban de l'empire, Charles-Quint les attaqua à la tête des forces espagnoles, flamandes, italiennes, allemandes, sur le Danube et sur l'Elbe. Il les battit à Ingolstadt et à Mühlberg (1547), s'empara de leurs personnes, occupa leurs pays et parut maître de l'Allemagne.

16. Paix d'Augsbourg (1555). — Il aspira dès lors à ramener au catholicisme l'empire qu'il venait de réduire à l'obéissance. En attendant les décisions du concile de Trente, il fit rédiger l'*intérim* d'Augsbourg (1548), l'imposa à toute l'Allemagne, et, pour assurer son ouvrage, il annonça l'in-

tention de léguer à son fils Philippe l'empire avec le reste de ses Etats.

Mais alors les princes, les villes, les protestants, les catholiques s'inquiétèrent; une coalition se forma entre Maurice de Saxe, Albert de Brandebourg, le roi de France Henri II et le sultan Soliman. Charles, sans argent ni armée, fut attaqué de toutes parts, et s'enfuit précipitamment d'Insprück assailli (1552). Il signa le traité de Passau, qui consacra provisoirement l'indépendance germanique et la paix religieuse. Trois ans plus tard, vaincu par les Français à Metz et à Renty, affaibli par l'âge et la maladie, il laissa conclure la paix religieuse par la diète d'Augsbourg, le 25 septembre 1555. Catholiques et luthériens, renonçant à l'espérance de voir un concile universel réunir la chrétienté sous un même symbole, consacrèrent la scission de l'Eglise germanique; les deux partis se promirent tolérance mutuelle; les biens enlevés au clergé demeurèrent à leurs détenteurs; les évêques renoncèrent à toute juridiction spirituelle sur les Etats de la confession d'Augsbourg et accordèrent la liberté de conscience à leurs sujets luthériens. Il fut stipulé que tout prélat qui adopterait dorénavant la foi protestante perdrait son bénéfice, et que les particuliers qui, dans un Etat catholique, voudraient passer au luthéranisme, et réciproquement, resteraient maîtres de s'exiler en emportant leurs biens.

---

17. La Réforme dans les Etats scandinaves; le Danemark. — Etablie dans l'Allemagne du Nord, grâce à l'appui des princes dont elle servait les ambitions, la réforme luthérienne pénétra presque en même temps dans les Etats scandinaves.

Le roi de Danemark, Christian II, beau-frère de Charles-Quint, était très impopulaire dans son royaume. La noblesse danoise le déposa et choisit pour roi Frédéric d'Oldenbourg. Celui-ci s'allia étroitement avec les princes luthériens d'Allemagne. Il voulut même adopter leur religion, et affermir son pouvoir en s'emparant des biens du clergé. Dès 1527, il fit décréter aux états généraux d'Odensée la liberté de conscience, le droit pour les chapitres d'élire les évêques et pour le roi de les confirmer, l'abolition du célibat ecclésiastique. Puis il fit prêcher la réforme par Jean Tausen,

disciple de Luther. Lorsqu'il jugea que les doctrines nouvelles avaient fait assez de prosélytes, il approuva la profession de foi soumise par les protestants à la diète de Copenhague (1530).

La Norvège et l'Islande subirent la réforme que le Danemark avait acceptée.

18. La Suède; Gustave Wasa. — Christian II avait soumis la Suède et l'avait traitée cruellement. Il avait fait périr sur l'échafaud les seigneurs les plus influents, les magistrats de Stockholm et quelques bourgeois suspects.

La Suède opprimée attendait un vengeur : Gustave Wasa se présenta. Livré jadis comme otage à Christian, il était détenu au château de Kallo, dans le Jutland. A la nouvelle des misères qui accablaient son pays, il s'échappa sous un habit de paysan, se rendit à Lübeck et aborda en Suède. D'abord il se cacha dans les forêts de la Dtalécarlie, toujours traqué par les soldats danois, toujours entre la vie et la mort. Enfin, le jour de Noël 1521, il se présenta aux Dalécarliens dans la ville de Mora et les exhorta à le suivre pour se venger ou pour mourir libres. Il accrut le nombre de ses partisans par ses premiers succès, et s'empara de Stockholm. Le sénat le proclama roi de Suède.

Le libérateur de la Suède ne tarda pas à la rendre luthérienne. Deux frères, Laurent et Olaüs Pétri, élèves de Luther, prêchèrent la réforme. Les couvents furent ouverts et les moines invités à renoncer à leurs vœux; les dominicains furent bannis, les tribunaux ecclésiastiques supprimés, les biens d'église confisqués ou livrés aux partisans du roi.

En 1529, le concile d'Œrebro adopta la réforme luthérienne, tout en conservant la hiérarchie ecclésiastique détruite dans l'Allemagne protestante.

19. La Réforme dans les Pays-Bas. — La Réforme pénétra de bonne heure dans les Pays-Bas, comme dans les Etats scandinaves. Le voisinage de l'Allemagne, les relations de commerce avec les pays protestants, la présence de nombreux résidents étrangers, les garnisons de mercenaires allemands, reîtres et lansquenets, dont beaucoup professaient la religion luthérienne : telles furent les principales causes de l'établissement de la Réforme aux Pays-Bas.

Comme catholique et comme souverain, Charles-Quint

redoutait ces innovations. De 1522 à 1550, il promulgua plusieurs édits sévères contre les dissidents. Celui de 1550 condamnait à la peinede mort tous ceux qui étaient suspects d'accepter les doctrines de la Réforme. Ces doctrines se répandirent néanmoins dans les Pays-Bas, et le protestantisme ne cessa pas d'y faire des progrès.

---

20. **La réforme calviniste.** — Tandis que la réforme luthérienne, née dans l'Allemagne du Nord, gagnait les Etats scandinaves et les Pays-Bas, une autre réforme religieuse se produisait en Suisse. Elle fut l'œuvre de Zwingle et surtout de Calvin, novateur plus audacieux que Luther.

21. **Zwingle.** — Zwingle naquit dans le canton de Saint-Gall, d'une famille de pâtres, en 1484. Dès l'enfance, il se fit remarquer par une intelligence précoce et par un goût singulier pour la réflexion. Il fut élevé à Bâle, puis amené à Berne, où il fit de plus fortes études. A vingt-deux ans il obtint la cure de Glaris; puis il fut nommé aumônier des Suisses qui combattirent contre la France à Marignan. A son retour, il obtint la cure d'Einsiedeln.

Einsiedeln, situé sur un haut plateau verdoyant dans la partie la plus sauvage du canton de Schwyz, était un lieu de pèlerinage célèbre depuis le dixième siècle. Chaque année des milliers de fidèles y venaient demander la guérison de leurs maladies et le pardon de leurs fautes; leurs dons pieux enrichissaient l'église. Quel ne fut pas l'étonnement des fidèles lorsqu'ils entendirent Zwingle s'élever avec violence contre les pèlerinages! Le pape, qui ne savait pas jusqu'à quel point Zwingle était déjà séparé de la doctrine catholique, chercha à le ramener par de nouvelles faveurs. Il lui donna la cure plus importante de la cathédrale de Zurich.

22. **La réforme de Zwingle.** — C'est là que Zwingle prit de la hardiesse; il prêcha d'abord contre la vente des indulgences; bientôt il dépassa Luther dans ses théories religieuses. Il rejeta la présence réelle dans l'Eucharistie et reconnut à chaque église le droit de régler sa constitution religieuse. En 1525, le jour de Pâques, la Cène fut célébrée pour la première fois sous les deux espèces dans l'église de Zurich.

Les cantons de Zurich, Berne, Schaffouse, Bâle, Glaris et Appenzell adoptèrent les idées nouvelles ; mais les sept cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Soleure restèrent attachés au culte catholique. La guerre éclata entre la ligue catholique de Fribourg et la ligue protestante de Berne. Les protestants furent vaincus à Cappel (1531) : Zwingle fut tué sur le champ de bataille. Cependant, par la convention de Glaris, la Suisse fut divisée en cantons protestants, catholiques et mixtes.

23. Calvin. — Zwingle avait commencé la réforme ; Calvin devait l'organiser.

Calvin naquit à Noyon, en Picardie, le 10 juillet 1509. Son père était tonnelier l'enfant, intelligent et sérieux, fut de bonne heure destiné à l'Eglise. Il fit ses études à Paris, puis fut curé de Pont-l'Evêque (1529). Bientôt il quitta l'Eglise pour se livrer à l'étude du droit. Tout en travaillant, d'abord à Orléans, puis à Bourges, il continua à s'occuper des questions théologiques qui passionnaient alors toute l'Europe. Luther et Zwingle avaient déjà accompli la plus grande partie de leur œuvre, et Calvin songea à suivre leur exemple. Il vint à Paris où il enseigna les idées nouvelles.



Calvin.

François Ier ayant commencé à persécuter les protestants, Calvin quitta la France et se rendit à Bâle. Il y fut suivi par une petite colonie de lettrés qui avaient embrassé la réforme, et à la tête de laquelle se trouvait Lefebvre d'Etaples, le professeur le plus savant de l'Université de Paris, et Guillaume Farel, régent au collège du cardinal Lemoine. C'est donc en Suisse que s'établirent les novateurs français ; ils y prirent les doctrines de Zwingle pour croyances et la ville de Genève pour asile et citadelle.

24. L'Institution chrétienne. — En arrivant a Bâle, dans une république toute protestante, Calvin put se consacrer en repos à ses études favorites. Il résolut de répondre aux attaques de la Sorbonne par une exposition dogmatique de sa réforme, et composa son livre *de l'Institution chrétienne* (1535). Cet ouvrage, écrit d'abord en latin, puis traduit par l'auteur en français et dédié au roi François Ier, éleva très haut la réputation de Calvin. L'année suivante, le réformateur se rendit à Genève.

25. Calvin à Genève. — De 1517 à 1536, Genève avait passé par deux révolutions consécutives. La première la délivra du duc de Savoie. La seconde introduisit dans Genève le culte réformé, et y détruisit la souveraineté de l'évêque. Les partisans de cette révolution avaient formé une confédération (en allemand *Eidgenossen*, *confédérés*). De là le nom de *huguenots* qui fut donné aux protestants de la Suisse et de la France. Par ces deux premiers efforts, Genève conquit son indépendance extérieure, sa régénération morale et sa souveraineté politique.

Elu pasteur et docteur de l'Eglise de Genève, Calvin rédigea une confession de foi; il enseigna que la foi suffit au salut; il réduisit à deux les sept sacrements de l'Eglise catholique, ne conservant que le baptême et la Cène; il nia la présence réelle; il abolit l'épiscopat et imposa à ses adeptes la morale la plus sévère et la plus rigide. « Il fit, dit Mignet, une doctrine de logiciens, un culte et une morale de puritains, un gouvernement de démocrates. »

Calvin attaqua vigoureusement la corruption de la bourgeoisie, la vénalité de la justice, la dissolution des mœurs, et souleva contre lui tous ceux qui tenaient à une licence qu'ils trouvaient aimable. La population se divisa en deux camps, les libertins et les calvinistes, et les premiers furent encore assez forts pour bannir Calvin qui se réfugia à Strasbourg.

26. La république de Genève. — Un désordre inouï régna tout aussitôt dans cette cité sans gouvernement; Calvin fut rappelé, fit ses conditions, rentra en triomphe, resta le maître et donna à Genève une constitution religieuse qui soumettait le pouvoir civil à la censure du consistoire. Ce consistoire, composé des pasteurs et d'un certain nombre de

citoyens notables, veillait à toutes les affaires de l'Eglise, et réprimait les dérèglements des mœurs comme les erreurs de doctrine.

Genève accepta cette règle austère; les adversaires politiques et religieux furent frappés sans merci. L'histoire a surtout gardé le souvenir du médecin espagnol, Michel Servet, brûlé vif sur l'ordre de Calvin, pour avoir professé sur la Trinité des idées contraires à celles du réformateur.

27. Mort de Calvin (1564). — L'excès de travail usa les forces de Calvin. Déjà il avait perdu sa femme et son fils unique. Le 6 février 1564, il monta en chaire pour la dernière fois, et il fut obligé d'interrompre à plusieurs reprises son discours. Quelques jours après, le conseil d'Etat se rendit chez lui pour recevoir ses adieux; le même jour, il serra la main aux pasteurs de la ville et de la campagne, « ce qui fut une telle angoisse et amertume de cœur d'un chacun, dit Bèze, que je ne saurais même me le ramentevoir sans une extrême tristesse. » Enfin, dans les premiers jours de mai, le vieux Farel vint à pied de Neuchâtel pour voir une dernière fois son ancien disciple devenu son maître; et, le 27 mai, Calvin expira, dominateur de la ville qui l'avait accueilli, chef de l'Eglise qu'il avait fondée.

28. Influence de Calvin. — Calvin exerça sur son époque une influence considérable. Il écrivait dans le monde entier un nombre prodigieux de lettres; il soutenait, il dirigeait partout les réformés, recevait les réfugiés, fondait des églises, érigeait une académie où étaient élevés les jeunes pasteurs sous la direction de Théodore de Bèze, et répandait ses livres et ses missionnaires en France, en Angleterre et en Ecosse.

---

29. La Réforme en France sous François Ier. — Les idées de réforme apparurent en France vers 1520. La ville de Meaux, où s'étaient réunis autour de l'évêque, Briçonnet, quelques érudits, en fut un des premiers foyers. François Ier, sous l'influence de sa sœur Marguerite de Navarre, dont Briçonnet était le directeur, inclinait pour la tolérance. Mais, pendant sa captivité, sa mère Louise de Savoie et le chancelier Duprat poursuivirent avec rigueur

les réformés. Un illustre réformé, Louis de Berquin, fut exécuté en 1529. François I[er] continua cependant à user de ménagements pour ne pas perdre l'alliance des protestants allemands. La Sorbonne le poussa à sévir. En réalité, il n'avait aucun intérêt à favoriser la Réforme. Le concordat de Bologne lui avait livré la disposition des bénéfices et des charges ecclésiastiques. Enfin, roi absolu, il redoutait l'influence des doctrines calvinistes qui « tendaient plus, disait-il, au renversement de toute autorité qu'à l'édification des âmes ».

Cependant, comme il arrive toujours, la secte nouvelle fut propagée par les supplices. Calvin, né dans une ville de France et forcé de s'expatrier, n'en fut que plus puissant sur son pays. Etabli à Genève, il eut son territoire neutre et son asile inviolable.

30. Massacre des Vaudois. — A mesure que la Réforme se propagea en France, les rigueurs de François I[er] devinrent plus implacables. Le massacre des Vaudois fut une tache pour les dernières années de ce règne. Ces malheureux s'étaient établis dans la vallée de la Durance ; ils y avaient bâti quelques villages et les deux petites villes de Cabrières et de Mérindol. Ils y vivaient paisibles, mais ils commirent l'imprudence de se mettre en rapport avec les réformés de Suisse. Cités devant le parlement d'Aix, à la requête du président Oppède et de l'avocat général Guérin, ils furent condamnés à l'exil et au feu. Cabrières et Mérindol furent incendiés ; quatre mille personnes périrent dans les tortures ; le reste fut exilé ou conduit aux galères.

31. La Réforme sous Henri II. — Sous le règne de Henri II les édits royaux contre les protestants devinrent de plus en plus sévères. L'édit de Châteaubriant ordonna la dispersion des écoles que les protestants tenaient dans les campagnes. L'édit d'Ecouen punit de mort le crime d'hérésie et institua un tribunal d'inquisition pour les clercs.

Pourtant la Réforme fit de nouveaux progrès dans le peuple, la noblesse et la magistrature. A une séance du Parlement de Paris, le président demanda qu'on suspendît l'exécution des édits jusqu'à la décision du prochain concile. Deux conseillers, Louis Dufour et Anne du Bourg, osèrent en présence du roi blâmer la corruption de la cour et pro-

tester contre la persécution des réformés. Henri II les fit saisir par Montgommery, capitaine de ses gardes. Il mourut quelques jours après, frappé dans un tournoi de la main de ce même Montgommery. Mais le procès des conseillers ne s'acheva pas moins. Du Bourg, condamné, périt par la corde et le feu, et son supplice irrita les âmes déjà prêtes pour la guerre civile.

---

32. La Réforme en Angleterre. — « Dans l'histoire de la Réforme en Angleterre, il faut distinguer plusieurs périodes. Les changements opérés par Henri VIII ne ressemblèrent en rien aux bouleversements qui s'étaient accomplis dans le reste de l'Europe; l'Eglise, telle que Henri VII l'avait constituée, ne fut guère qu'une sorte de catholicisme décapité. Sous Edouard VI et ses successeurs, desquels il faut excepter Marie Tudor, deux tendances se manifestèrent en Angleterre : les uns conservèrent le respect des anciennes formes; les autres ramenèrent tout à l'idéal de doctrines qu'ils s'imaginaient trouver dans l'Ecriture sainte. Enfin l'Eglise *épiscopale* ou *anglicane* fut le produit d'une transaction entre ces deux tendances[1]. »

33. Henri VIII (1509-1547). — La royauté anglaise était devenue toute-puissante à l'avènement des Tudors. Henri VIII continua les traditions de son père et porta son absolutisme jusque dans sa famille. Marié depuis dix-huit ans avec Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle de Castille, il résolut de divorcer avec cette princesse, pour épouser une dame d'honneur, Anne de Boleyn. Le pape Clément VII, menacé par Charles-Quint, neveu de Catherine d'Aragon, refusa d'autoriser le divorce. Le principal ministre, cardinal Wolsey, évita par sa prudence une rupture éclatante. Mais, à sa mort (1530), Henri VIII n'écouta que les conseils de son ministre d'Etat, Cromwell, et de Cranmer, docteur d'Oxford, nommé archevêque de Cantorbéry. Il consulta toutes les universités de l'Europe sur la légitimité de son mariage et se déclara chef suprême de l'Eglise d'Angleterre. Alors, en sa qualité de

1. Anquez.

pape national, il s'accorda lui-même la dispense nécessaire, répudia Catherine et épousa Anne de Boleyn.

34. Le bill du sang (1539). — Le schisme anglican était consommé. Mais Henri VIII, qui avait écrit contre Luther et mérité le titre de Défenseur de la foi, prétendait rester catholique, tout en devenant schismatique. Il conserva les dogmes de l'Eglise romaine et punit les *protestants* de la confiscation et du bannissement; il changea la discipline et condamna à mort les *catholiques* qui niaient sa suprématie spirituelle. Les articles qui établissaient la nouvelle doctrine furent votés sans difficulté par la Chambre des Communes; on les appela le *statut du sang* ou le *bill du sang* (1539).

Parmi les victimes de l'intolérance religieuse de Henri VIII, les plus illustres furent le vénérable évêque de Rochester, Fisher, que le roi avait longtemps traité de père, et le sage chancelier, Thomas Morus, une des lumières de la Renaissance.

Morus avait désapprouvé le divorce et était resté catholique : c'étaient là, aux yeux du roi, des crimes impardonnables. Il fut dépouillé de sa charge, jeté dans une prison si dure que ses cheveux blanchirent en peu de temps, enfin condamné à mort par des juges intimidés et serviles. Comme il retournait à la Tour, son fils se jeta à ses pieds et lui demanda sa bénédiction; sa fille Marguerite pénétra deux fois à travers les gardes et le serra dans ses bras. Sur l'échafaud, il embrassa le bourreau qui lui demandait pardon, et lui dit : « Tu vas me rendre aujourd'hui le plus grand service qui soit au pouvoir d'aucun mortel. » Il n'eut pas la permission de parler au peuple, et il se borna à déclarer qu'il mourait en sujet fidèle du roi et en vrai catholique (1535).

35. Persécution des dissidents. — Les protestants n'étaient pas mieux traités que les catholiques. En 1539, un maître de pension de Londres, nommé Lambert Nicholson, poussé par sa passion pour la controverse, composa un écrit contenant huit arguments contre la croyance à la présence réelle. L'archevêque Cranmer condamna Lambert pour hérésie, mais l'instituteur en appela du métropolitain au roi, chef suprême de l'Eglise, et Henri saisit avec joie cette occasion de montrer son éloquence et sa science théologique. Il s'assit sur son trône, en grand costume de soie blanche,

entouré des évêques et des lords. Il prononça un long discours pour réfuter le premier argument de Lambert, puis sept évêques se chargèrent des autres raisons alléguées. « Que dis-tu maintenant, demanda Henri, après les instructions de ces savants? Es-tu satisfait? Veux-tu mourir? » L'accusé répondit qu'il se livrait à la merci de Sa Majesté, et le vicaire général Cromwell prononça la sentence de mort. Lambert fut brûlé vif.

36. Les confiscations. — Les confiscations accompagnaient les supplices. Le parlement remit à la discrétion de Henri VIII les biens de tous les établissements ecclésiastiques. La spoliation fut complète. En vain les habitants des comtés du nord se soulevèrent-ils pour le maintien de l'ancienne foi; leur *Pèlerinage de grâce* fut réprimé, et les immenses richesses du clergé devinrent la proie du roi, des courtisans et de la nouvelle Eglise.

La Réforme anglicane ne fut définitivement établie que sous le règne d'Elisabeth, par le bill des Trente-neuf articles (1562).

37. La Réforme en Ecosse; les presbytériens. — La Réforme fut prêchée en Ecosse par un prédicateur violent, J. Knox, disciple de Calvin. Pendant la minorité de la jeune reine Marie Stuart, les partisans de Knox devinrent très nombreux; ils formèrent une ligue ou *covenant*. Puis, lorsque Marie Stuart fut partie pour la France, où elle épousa le roi François II, ils établirent le *presbytérianisme*. On donna ce nom à la Réforme écossaise, parce que, de toute la hiérarchie ecclésiastique, elle ne laissait subsister que les prêtres (en latin *presbyteri*). Ces prêtres étaient choisis par le peuple. Ils administraient les deux seuls sacrements reconnus, le baptême et la communion. Les biens du clergé furent affectés au service du culte, à l'instruction du peuple et au soulagement des pauvres.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — Luther à Wittemberg.

C'est surtout à Wittemberg que Luther s'éprit de plus en plus de l'étude de la théologie. A côté de saint Augustin, il se sentit particulièrement attiré par les mystiques qu'il étudia avec amour. Cependant il

ne se laissa pas dominer par eux, mais conserva toujours sa pensée personnelle, qui se développa beaucoup pendant cette période par la lecture de l'Écriture sainte : de sorte qu'avant de faire son premier acte d'opposition à l'Eglise de Rome, il avait déjà intérieurement rompu inconsciemment avec elle ; il était devenu un hérésiarque sans le savoir ; car il enseignait son dogme fondamental, la justification par la foi, sans les œuvres, par pure grâce, sans aucun mérite de l'homme ; c'était son hérésie par excellence, d'où découlèrent, comme conséquences logiques, toutes les autres. Comme il se sentait en communion d'idées avec les principaux docteurs de l'Eglise, depuis saint Augustin jusqu'à saint Bernard et jusqu'aux mystiques, il ne s'effraya pas de ses hardiesses et continua de se croire le plus fidèle enfant de l'Église de Rome. Il s'attaquait pourtant avec un acharnement exceptionnel au docteur le plus en vogue, auquel il semblait avoir voué une véritable haine, à Aristote, « ce Grec qui illusionne les esprits, ce serpent à mille têtes dont sont sortis les thomistes, les scotistes, et qui enseigne, chose horrible, que toute justice est en nous. » C'était toute une révolution ; mais il n'en comprenait encore ni l'importance ni la portée ; car il ne savait pas alors que la scolastique était l'âme même de l'Eglise telle que le moyen âge l'avait constituée. Luther dut aussi s'adonner à la prédication, d'abord au couvent, devant les frères de l'ordre des Augustins et devant les professeurs de l'Université. Son succès fut si grand qu'on le fit prêcher dans l'église paroissiale dont le titulaire était malade. Tous les contemporains parlent avec admiration de son éloquence. « Entraîné, il entraînait, dit un de ses biographes ; séduit, il séduisait. Il jetait à la foule sa pensée, sous l'inspiration du moment. Le fond de sa prédication était fort et préparé ; la forme abandonnée, lâche, populaire, sublime ou triviale, selon que l'esprit l'animait ou le délaissait. Du reste, nul artifice, nulle recherche d'effet oratoire. »

Malheureusement, il nous reste peu de chose de ses premières prédications. Luther devint bientôt le personnage le plus influent de l'Université de Wittemberg ; il acquit en même temps une grande autorité dans son ordre.

(*La Grande Encyclopédie*, art. Luther. — Paris, Lamirault.)

DEUXIÈME LECTURE. — Calvin.

Calvin était petit et maigre de corps, d'un teint brun, d'un visage régulier et pâle, d'une organisation débile. Il avait le front haut, l'œil étincelant, l'âme forte, le caractère plus opiniâtre qu'intrépide, l'esprit vif, peu inventif, mais très vigoureux, une mémoire prodigieuse, une logique puissante. le talent le plus clair, le plus méthodique et le plus frappant. Il aurait été incapable de soutenir la formidable lutte que Luther engagea, avec un courage mêlé de tant d'adresse, contre un adversaire qui n'avait jamais été vaincu. Il manquait de l'audace qui renverse, du génie qui invente, de la flexible habileté qui conduit, et même, on peut le dire, de l'éloquence qui entraîne, toutes qualités que Luther avait à un degré éminent. Il aurait été tout aussi peu propre à convertir la Suisse française, comme l'avait fait Farel, et à gagner une à une ses vallées et ses villes, pendant douze ans d'un aventureux apostolat. Mais s'il n'avait ni le génie de l'invention, ni celui de la conquête ; s'il n'était ni un révolutionnaire comme Luther, ni un mission-

naire comme Farel, il avait la force de logique qui devait pousser plus loin la réforme du premier, et une faculté d'organisation qui devait achever l'œuvre du second. C'est par là qu'il renouvela la face du protestantisme et qu'il constitua Genève.

(D'après MIGNET, *Etablissement de la Réforme à Genève*.)

Livres à consulter : LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*. — MERLE D'AUBIGNÉ, *Histoire de la réformation en Europe au temps de Calvin*. — MICHELET, *Mémoires de Luther*. — J. ZELLER, *Histoire d'Allemagne*. — MIGNET, *Etablissement de la Réforme à Genève*. — F. BUISSON, *Sébastien Castellion*. — H. MARTIN, MICHELET, DARESTE, BORDIER et CHARTON, DURUY, *Histoire de France*. — GEFFROY, *Histoire des Etats scandinaves*. — GREEN, *Histoire du peuple Anglais*.

CHAPITRE XI

LA CONTRE-RÉFORME

PROGRAMME : **La réforme catholique; la Société de Jésus; l'œuvre du concile de Trente.**

SOMMAIRE

1. LA CONTRE-RÉFORME. — Menacée par les progrès de la Réforme, l'Eglise romaine chercha à reconstituer ses forces, en se réformant elle-même. Les papes prirent la direction de ce mouvement religieux, qui atteignit son apogée sous Pie V (1566-1572), Grégoire XIII (1572-1585) et Sixte-Quint (1585-1590).

2. LE CONCILE DE TRENTE (1545-1563). — Un concile général fut réuni à Trente, à la fois pour fixer définitivement les dogmes catholiques et pour opérer dans la discipline ecclésiastique les améliorations nécessaires. Le concile de Trente se tint en trois périodes : de 1545 à 1547, de 1550 à 1552, de 1560 à 1563. Ses décrets furent acceptés par la plupart des pays catholiques.

3. LES ORDRES RELIGIEUX. — A la même époque, les ordres religieux existants se transformèrent, et de nouvelles congrégations furent créées, surtout pour lutter contre les hérétiques. La plus puissante fut la Société de Jésus, fondée par Ignace de Loyola.

4. L'INQUISITION. — Née depuis longtemps déjà, l'Inquisition joua au seizième siècle un rôle considérable, principalement en Espagne. Elle eut pour mission de rechercher et de punir les ennemis de la foi catholique. A l'Inquisition proprement dite se rattache la congrégation romaine du Saint-Office.

5. LA RENAISSANCE ECCLÉSIASTIQUE. — Ainsi se produisit une renaissance ecclésiastique, qui permit au catholicisme d'arrêter en Europe les progrès de la Réforme, et de conquérir au loin de nouveaux adeptes, grâce aux missionnaires des Indes orientales et occidentales.

RÉCIT

1. La réforme dans l'Eglise. — Moins d'un demi-siècle s'était écoulé entre les premières prédications de Luther et la mort de Calvin, et déjà la Réforme avait détaché du catholicisme l'Allemagne du Nord, les Etats scandinaves, l'Angleterre et la Suisse; l'Ecosse et les Pays-Bas étaient presque conquis à la nouvelle foi; la France était agitée, et les novateurs paraissaient jusqu'en Italie et en Espagne.

Le cri d'alarme, poussé jadis au quatorzième et au quinzième siècle par les docteurs et les conciles, se fit entendre de nouveau. Mais cette fois il fut écouté, et l'Eglise se décida enfin à opérer devant ses adversaires victorieux les réformes si souvent et si inutilement réclamées.

2. Les papes. — A cette époque, le Saint-Siège fut occupé par de véritables pontifes, et non plus par des politiques italiens. Sans doute, Paul III (1534-1549) et même Paul IV (1555-1559) semblèrent hésiter encore entre l'exemple de leurs prédécesseurs et le cri de leur conscience, mais Pie IV (1559-1565) et Pie V (1566-1572) s'occupèrent uniquement des intérêts religieux. Grégoire XIII (1572-1585) et Sixte-Quint (1585-1590) dirigèrent ce mouvement de réforme, et sauvèrent la papauté en lui rendant son autorité dans le monde.

Ces papes remplirent le sacré collège de cardinaux choisis la plupart pour leur science et leurs vertus. « C'étaient, dit un historien protestant, des hommes de mœurs irréprochables, qui jouissaient d'une grande réputation de savoir et de piété, et qui devaient connaître les besoins des différents pays : Caraffa, qui avait passé plusieurs années en Espagne et dans les Pays-Bas ; Sadolet, évêque de Carpentras, en France ; Pole, réfugié d'Angleterre ; Giberti, qui, après avoir pris part pendant longtemps à la direction des affaires générales, administrait d'une manière exemplaire son diocèse de Vérone ; Fregoso, archevêque de Salerne ; presque tous membres de l'Oratoire, et appartenant pour la plupart à cette tendance religieuse qui penchait vers le protestantisme. »

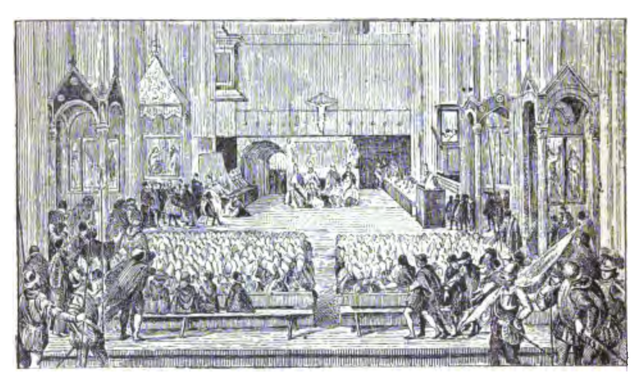
3. Le concile de Trente (1545-1563). — Mais seul un concile général ou œcuménique pouvait avoir l'autorité nécessaire pour rétablir la doctrine catholique, pour en fixer définitivement les dogmes essentiels, et pour faire disparaître les abus trop nombreux qui s'étaient glissés dans la discipline de l'Eglise. La réunion de ce concile général était réclamée depuis de longues années. Le pape Paul III et l'empereur Charles-Quint résolurent enfin de le convoquer. Ce fut le concile de Trente, en Tyrol, l'un des plus importants parmi les conciles des temps modernes.

Le concile de Trente s'ouvrit en 1545 et ne se sépara que dix-huit ans plus tard, en 1563. Il dut interrompre ses

séances à deux reprises différentes; aussi doit-on distinguer trois périodes dans son histoire : 1° de 1545 à 1547, sous le pape Paul III; 2° de 1550 à 1552, sous le pape Jules III; 3° enfin, de 1560 à 1563, sous le pape Pie IV.

L'assemblée se composa de 255 membres, parmi lesquels se trouvaient 4 légats du pape, 25 archevêques, 168 évêques, et 7 généraux d'ordres religieux. C'étaient les légats du pape qui présidaient les séances du concile; les prélats italiens étaient plus nombreux que les prélats de toutes les autres nations ensemble. L'influence du pape fut toute-puissante dans le concile.

4. Les décrets du concile de Trente. — Les délibérations du concile de Trente portèrent sur deux objets



Le concile de Trente.

principaux : les dogmes de l'Eglise catholique — et les réformes de la discipline ecclésiastique.

Il était nécessaire de fixer en termes précis et immuables les dogmes catholiques, que Luther, Zwingle et Calvin avaient si violemment attaqués. Le concile décréta : que la tradition, propagée par les apôtres, doit être admise avec une aussi grande vénération que l'Ecriture sainte elle-même; — que le culte rendu aux saints est parfaitement légitime; — que les mérites du Christ ne justifient le pécheur qu'autant qu'ils produisent les bonnes œuvres; que cette justification se développe peu à peu dans l'homme, à mesure qu'il de-

vient meilleur, et qu'elle ne peut par conséquent se passer des sacrements ; — que les sacrements sont au nombre de sept ; — enfin, que Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie par la Transsubstantiation.

Les décrets, relatifs à la discipline de l'Eglise, réglèrent : les devoirs et la juridiction des évêques ; les devoirs de tous les membres du clergé, séculier et régulier, en général ; les rapports du clergé et des souverains temporels dans chaque Etat. Le concile ordonna, en outre, la création de séminaires exclusivement destinés à l'instruction et à l'éducation des futurs prêtres.

5. Acceptation des décrets du concile. — Les décrets *disciplinaires* n'avaient pas été adoptés par le concile, sans que les souverains temporels, en particulier l'empereur Ferdinand et le roi de France, eussent fait de vives objections à tous les articles qui donnaient au clergé plus d'indépendance. Le pape Pie IV confirma néanmoins en 1564 tous les actes du concile.

Mais, pour que l'œuvre du concile fût vraiment féconde, il fallait que ses décrets fussent acceptés par les princes et proclamés dans chaque pays lois de l'Etat. Comme il était naturel de s'y attendre, ces décrets furent considérés comme nuls et sans valeur dans tous les pays protestants.

Ils furent, au contraire, admis sans difficulté dans la plupart des Etats catholiques : en Espagne, en Italie, en Pologne, en Autriche, en Bavière, etc. En France, la situation fut plus délicate : si les évêques étaient tous partisans des résolutions prises à Trente, le bas clergé, l'Université, la Sorbonne et le parlement de Paris s'y montraient plutôt hostiles. La royauté tergiversa, éluda les demandes des papes, et réussit à ne point reconnaître officiellement comme lois de l'Etat français les décrets du concile. Mais en fait ces mêmes décrets furent acceptés par l'assemblée générale du clergé en 1615 et appliqués par tous les évêques dans leurs diocèses respectifs.

6. Les ordres religieux. — A la même époque, se produisit dans tous les pays une très réelle et très sérieuse restauration de la foi catholique. L'Espagnol Jean d'Avila, surnommé l'apôtre de l'Andalousie, fut l'un des premiers et des plus actifs auteurs de la réaction religieuse. Son élo-

quence entraînait des populations entières. Par l'un de ses sermons prononcé à la cathédrale de Grenade, il convertit un pauvre Portugais, qui fut le fondateur des frères de Saint-Jean de Dieu. Sainte Thérèse établit à Avila, sa ville natale, l'ordre des Carmélites; elle écrivit des livres mystiques, et fit entendre, dans des vers dignes de la muse castillane, les accents passionnés de l'extase. Saint Pierre d'Alcantara porta la réforme dans les couvents du Portugal. Il faudrait citer beaucoup d'autres noms; mais ceux qui sont restés les plus célèbres sont ceux du Florentin saint Philippe de Néri, fondateur des Oratoriens, du Milanais saint Charles Borromée, et enfin d'Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

7. Ignace de Loyola. — Ignace de Loyola naquit au château de ce nom, dans la province de Guipuzcoa. Il grandit à la cour de Ferdinand le Catholique et reçut l'empreinte ineffaçable de l'esprit chevaleresque qui y régnait. Sa vie militaire se termina subitement au siège de Pampelune, qu'il défendit contre les Français, en 1521, et où il reçut une double blessure aux jambes. Retenu dès lors loin des habitudes de sa jeunesse par des infirmités précoces, dont il ne guérit jamais, il se mit à lire et à étudier les vies des saints et surtout celle de Jésus-Christ. Doué d'une imagination vive et mystique, il tomba dans un état d'esprit extraordinaire. Il suspendit ses armes et son bouclier à une image de la Vierge, et fit devant cette image *la veillée des armes*, sur le sommet du Montserrat. Après avoir passé toute la nuit en prière, tantôt debout, tantôt agenouillé, et tenant toujours à la main un bâton de pèlerin, il se dépouilla de son habit de chevalier, revêtit l'habit grossier des ermites qui habitaient les cavernes du Montserrat, puis, ayant fait une confession générale, il partit pour Jérusalem. Il voulut y fortifier les croyants et y convertir les infidèles. Mais les supérieurs qui résidaient aux lieux saints lui refusèrent la permission de s'y établir, et il revint en Espagne, d'où il alla s'asseoir sur les bancs de l'Université de Paris.

8. La Société de Jésus. — C'est à Paris qu'Ignace de Loyola fonda avec quelques amis la Société de Jésus (1534). Six ans plus tard, en 1540, le pape Paul III donna son approbation à l'ordre nouveau. Bientôt les Jésuites se multi-

plièrent dans toute l'Europe occidentale, surtout en Espagne, en Italie et en Allemagne. Lorsque Ignace de Loyola mourut en 1556, l'ordre qu'il avait fondé comptait déjà quatorze circonscriptions ou *provinces*.

La Société de Jésus poursuivait une double mission : l'enseignement et la propagande de la foi catholique. Dès le seizième siècle, les Jésuites instituèrent de très nombreux collèges dans la péninsule ibérique, en France, en Autriche, en Bavière : tous ces établissements étaient organisés sur le modèle du Collège romain, créé à Rome par Ignace de Loyola. Ce fut aussi parmi les Jésuites que se recrutèrent les premiers missionnaires du christianisme en Amérique et dans l'Extrême-Orient.

Les membres de la Société de Jésus faisaient vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance absolue soit au général de l'ordre, soit au pape. Mais leurs statuts leur laissaient la plus grande part de leur temps pour se mêler à la société laïque, comme professeurs, comme sermonnaires, comme éducateurs. C'est là ce qui a donné une si grande puissance à l'ordre des Jésuites.

9. Organisation de la Société de Jésus. — L'organisation de la Société de Jésus avait pour fondement une discipline absolue.

A la tête de la Société se trouve le *général*, élu à vie et dont l'autorité est à peu près illimitée. Il est aidé par un Conseil de six assistants. La Société est divisée en *provinces*, dirigées chacune par un *provincial;* chaque couvent a un supérieur, qui dépend du *provincial*.

Les membres de l'Ordre ne sont pas tous égaux entre eux. Après un noviciat très dur, le futur Jésuite est d'abord *scolastique* ou *écolier approuvé ;* il ne reçoit la prêtrise qu'à trente ans passés ; il devient ensuite *coadjuteur* ou *profès*. C'est parmi les profès seuls que le général de l'ordre choisit les supérieurs et les provinciaux.

Tout membre de l'Ordre, quelle que soit sa situation, est constamment surveillé par un autre Jésuite, nommé *admoniteur*.

Ignace de Loyola fournit ainsi à l'Eglise catholique une milice dévouée, d'autant plus forte qu'elle se soumettait entièrement à la volonté de son chef. « A l'esprit de révolte, qui animait toute l'Europe, Ignace de Loyola opposa l'obéis-

sance absolue; à l'esprit d'examen, l'abnégation complète; à l'anarchie de discipline du protestantisme, une hiérarchie inflexible. »

10. L'Inquisition en Espagne. — La lutte contre les hérétiques fut surtout l'œuvre de l'Inquisition. L'Inquisition existait déjà depuis plusieurs siècles. Elle avait été créée au douzième siècle pour combattre l'hérésie des Albigeois; plus tard, elle avait passé en Espagne, et, à la fin du quinzième siècle, Ferdinand le Catholique l'avait organisée, comme institution d'Etat, afin d'extirper dans la péninsule ibérique tout vestige des religions mahométane et juive.

Lorsque la Réforme menaça de s'introduire en Espagne, Charles-Quint et surtout son fils Philippe II, souverain fanatique et froidement impitoyable, se servirent de l'Inquisition pour chasser le protestantisme de leur royaume. Tous les Espagnols suspects de tendances luthériennes ou calvinistes furent poursuivis avec la dernière rigueur; chaque année, dans toutes les provinces, avaient lieu des autodafés, qui se terminaient rarement sans qu'un ou plusieurs hérétiques fussent brûlés vifs. Par là, Philippe II réussit à intimider tous ceux qui auraient été portés à se séparer de l'Eglise romaine; il ferma ainsi l'Espagne à la Réforme.

11. L'Inquisition à Rome. — L'Inquisition eut à Rome un caractère moins cruel. Elle combattit plutôt les doctrines que les personnes. En 1542, Paul III créa, pour rechercher et dénoncer les hérésies, six cardinaux inquisiteurs généraux. Plus tard, Sixte-Quint organisa définitivement l'Inquisition romaine, sous le nom de Congrégation du Saint-Office. Cette congrégation forme une sorte de tribunal suprême, qui juge les hérésies avérées et tous les autres délits participant de l'hérésie proprement dite. Les sentences de ce tribunal doivent être ratifiées par le pape.

Enfin, le Saint-Siège voulut mettre les fidèles en garde contre les livres dangereux. En 1559, le pape Paul IV fit publier un *Index* ou liste des ouvrages que les catholiques ne devaient point lire. Pie V, puis Sixte-Quint organisèrent la « Congrégation de l'*Index* », dont la mission particulière était et est encore de tenir à jour le catalogue des publications dont la lecture est interdite aux catholiques.

12. La renaissance catholique. — Grâce à toutes

ces mesures, les progrès de la Réforme furent arrêtés. La religion catholique reconquit plusieurs pays, où sa prépondérance était menacée. La Bavière devint dans l'Allemagne du sud le foyer de cette restauration : les protestants durent quitter ce duché, ainsi que le margraviat de Bade et les Etats héréditaires de la maison d'Autriche. En France, le calvinisme ne fit plus d'adeptes. En Suisse, les cantons catholiques s'unirent étroitement pour résister aux empiétements du culte réformé. Le mouvement d'expansion de la Réforme fut ainsi contenu, et les deux confessions rivales possédèrent désormais leur champ d'action très nettement délimité. Le catholicisme demeura la religion dominante dans le sud et l'ouest de l'Europe, en Espagne, en France, en Italie, dans les hautes vallées du Rhin et du Danube; le protestantisme, sous ses différentes formes, luthéranisme, calvinisme, anglicanisme, garda ses conquêtes du nord, l'Allemagne septentrionale, les Etats scandinaves, les Pays-Bas et l'Angleterre.

13. Les missions catholiques. — L'Eglise catholique avait perdu du terrain en Europe. En compensation, elle répandit ses dogmes et sa foi dans le nouveau monde. Les Jésuites furent les premiers qui envoyèrent des missions au delà des mers pour convertir au catholicisme des peuples païens. Au seizième siècle la religion catholique fut surtout prêchée : d'une part dans l'Extrême-Orient, aux Indes, dont le principal apôtre fut saint François-Xavier, en Indo-Chine, en Chine et au Japon; d'autre part dans les deux Amériques. Le plus illustre des prélats américains fut Barthélemy de Las Casas, dont les efforts persévérants réussirent à empêcher les colons espagnols et portugais de réduire en esclavage les indigènes américains.

Ces entreprises furent bientôt centralisées à Rome par deux institutions nouvelles : la Congrégation de la Propagande, chargée d'encourager les missions et de leur imprimer une direction commune, et le Collège de la Propagande, destiné à former les missionnaires.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — **La fondation des séminaires.**

Le concile de Trente, qui devait avoir tant d'influence sur le monde chrétien, releva la dignité morale du clergé séculier, en préparant une

réforme générale de l'Eglise. L'instruction des jeunes gens destinés à la prêtrise reçut à cette époque un développement de la plus haute importance. Il existait bien en Italie, en Espagne, en France, des écoles de théologie que fréquentaient les clercs; mais ceux-ci se préparaient au sacerdoce, sans jouir jamais des ressources intellectuelles et morales qu'offre la communauté. Beaucoup de ces élèves ne portaient pas de tonsure ; ils n'avaient même pas un costume ecclésiastique uniforme ; ils allaient dans le monde, menaient une vie quelquefois dissipée et arrivaient sans instruction suffisante au moment solennel de recevoir les ordres sacrés. Pour remédier à ces inconvénients, le concile de Trente décida que chaque diocèse aurait une école d'ecclésiastiques, appelée *séminaire;* il ordonna de choisir des enfants de douze ans et au-dessus, chez lesquels on remarquerait une vocation sacerdotale, de leur donner la tonsure et l'habit des clercs, et de les élever en commun près de la maison de l'évêque ou du moins dans la même ville On devait accueillir de préférence dans les séminaires les enfants pauvres; le programme de leurs études comprenait la grammaire, le chant, l'Ecriture sainte, les Pères de l'Eglise, enfin les notions nécessaires pour l'administration des sacrements et l'accomplissement des cérémonies ecclésiastiques.

Saint Charles Borromée, archevêque de Milan; le bienheureux Paul d'Arezzo, archevêque de Naples, et plusieurs évêques d'Italie, donnant l'exemple à l'Europe, établirent des séminaires dans leurs diocèses. En France, le cardinal de Lorraine fonda le séminaire de Reims; puis l'ordonnance de Blois de 1579 enjoignit à tous les évêques d'en créer un par diocèse. Ainsi naquirent les séminaires de Bordeaux, de Rouen, etc. Toutefois le plus célèbre des séminaires français, celui de Paris, ne fut institué qu'au milieu du dix-septième siècle, grâce à la charité de saint Vincent de Paul et au zèle du pieux abbé Jean-Jacques Olier, le fondateur de l'ordre des Sulpiciens.

(D'après Paul Lacroix, *Vie militaire et religieuse au moyen âge*, et Chéruel, *Dictionnaire des Institutions de la France.*)

DEUXIÈME LECTURE. — L'ordre des Jésuites.

Répondant aux besoins du temps, tels que les comprenaient quelques hommes intelligents et enthousiastes, l'ordre des Jésuites était déjà parvenu, dans la seconde moitié du seizième siècle, à avoir clairement conscience de sa mission politique : la défense de la hiérarchie contre le protestantisme. Après un dur noviciat, soumis à de sévères épreuves, les membres devenaient scolastiques, puis coadjuteurs; quelques élus parvenaient seuls à obtenir le titre et tous les droits des profès; de ceux-ci sortaient les chefs, supérieurs ou provinciaux, formant une série d'autorités prudemment coordonnées; tout au sommet se trouvait le général de Rome, qui résidait à Rome avec le conseil de ses assistants. Chacun était puissant dans son cercle, mais était prudemment épié et préservé de toute transgression contre la règle.

De cette manière, il était possible, avec l'obéissance inculquée de bonne heure à tous les membres par l'éducation et fortifiée par toute espèce de moyens religieux, d'obtenir que, malgré quelques orages intérieurs, une volonté monarchique et immuable gouvernât l'ordre entier dans toutes les parties du monde. Chaque membre, tout en

n'ayant pas plus de volonté personnelle qu'un cadavre, pouvait cependant espérer être placé dans une position qui lui permettrait de développer ses capacités de la manière la plus profitable à l'ordre, soit dans les loisirs de la science, dans la vie mondaine d'une cour, ou encore dans une mission aventureuse parmi des peuples sauvages. L'ordre devenait ainsi une patrie, et les supérieurs une providence.

L'ordre des Jésuites pénétra bientôt dans toutes les affaires politiques; il était déjà, vers la fin du seizième siècle, la première puissance de l'Eglise catholique par l'éducation de la jeunesse qui lui était confiée et par la tutelle qu'il exerçait sur les princes.

(D'après K. Hase, *Histoire de l'Eglise.*)

Livres à consulter : Lavisse et Rambaud, *Histoire générale.* — Seignobos, *Histoire de la civilisation au moyen âge et dans les temps modernes.* — Ranke, *Histoire de la papauté aux seizième et dix-septième siècles.* — Héfélé, *Histoire des Conciles.* — Crétineau-Joly. *Histoire de la Compagnie de Jésus.* — Henrion, *Histoire générale des missions catholiques.*

CHAPITRE XII

PHILIPPE II

PROGRAMME : Politique générale de Philippe II ; lutte contre la Réforme ; révolte des Pays-Bas ; formation des Provinces-Unies.

SOMMAIRE

1. PHILIPPE II (1556-1598). — Philippe II, roi d'Espagne, fut dans toute l'Europe le champion du catholicisme et l'ennemi de la Réforme. Il mit au service de cette cause ses grandes qualités et les ressources immenses de ses Etats.

2. POLITIQUE DE PHILIPPE II DANS LA PÉNINSULE IBÉRIQUE. — En Espagne, Philippe II combattit avec acharnement tous les ennemis de la religion catholique, surtout les protestants et les Maures. En 1580, il conquit le Portugal.

3. PHILIPPE II ET LES PAYS-BAS. — Les Pays-Bas, qui comprenaient les dix-sept provinces de la Belgique et de la Hollande, étaient au seizième siècle un pays riche et prospère. La Réforme y avait été bien accueillie. Philippe II voulut y rétablir le catholicisme. Son despotisme religieux et politique provoqua la révolte des Pays-Bas.

4. SOULÈVEMENT DES PAYS-BAS. — Cette révolte éclata sous le gouvernement de Marguerite de Parme et du cardinal Granvelle ; les Hollandais formèrent l'association des *Gueux* (1556). Pour réprimer ce soulèvement, Philippe II envoya dans les Pays-Bas le duc d'Albe, qui se montra cruel et perfide, et qui fit couler des flots de sang.

5. GUILLAUME LE TACITURNE. — Les Hollandais trouvèrent un chef admirable dans le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne, qui vainquit le duc d'Albe et fit signer la Pacification de Gand entre les Belges et les Hollandais (1576).

Mais la politique plus modérée de don Juan d'Autriche et du duc de Parme rompit cette union. Les Belges se soumirent. Les Hollandais proclamèrent leur indépendance par l'Union d'Utrecht (1579).

6. LA RÉPUBLIQUE DES SEPT PROVINCES UNIES. — Guillaume le Taciturne fut assassiné en 1584 ; mais sa mort ne compromit pas l'indépendance de la république des Sept Provinces Unies, qui fut reconnue en fait à la mort de Philippe II, et officiellement par les traités de Westphalie (1648).

7. PHILIPPE II ET L'EUROPE. — Dans toute l'Europe comme dans ses propres Etats, Philippe II combattit les ennemis du catholicisme. Mais cette politique échoua partout.

En France, Philippe II soutint les Guises et la Ligue contre les protestants et Henri IV ; il fut vaincu et dut signer le traité de Vervins.

En Angleterre, Philippe II, qui avait épousé la reine Marie Tudor, lutta contre la Réforme; plus tard, il voulut intervenir au profit de Marie Stuart contre Elisabeth, mais sa flotte, l'*invincible Armada*, fut complètement détruite.

Philippe II essaya en vain de démembrer les Etats scandinaves.

La victoire qu'il remporta sur les Turcs à Lépante (1571) fut glorieuse, mais stérile.

8. L'Espagne sous Philippe II. — Philippe II mourut en 1598. Il laissait l'Espagne affaiblie par son intolérance, par la persécution des Maures et des Juifs, par la ruine de l'agriculture et de l'industrie.

La littérature espagnole jeta pourtant à cette époque un vif éclat avec Cervantès et Lope de Véga. En Portugal, vécut alors le grand poète Camoëns.

RÉCIT

1. Les guerres religieuses en Europe à la fin du seizième siècle. — A la fin du seizième siècle, la plupart des Etats européens furent déchirés par des guerres à la fois politiques et religieuses. Apaisée ou plutôt interrompue en Allemagne, la lutte entre les catholiques et leurs ennemis éclata en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas; elle s'y poursuivit avec un incroyable acharnement, et y fut marquée par de sanglants épisodes.

2. Philippe II (1556-1598). — Dans cette lutte, le champion du catholicisme fut en tous lieux le roi d'Espagne, Philippe II, fils et successeur de Charles-Quint. Dans ses propres Etats, il combattit l'hérésie sans trève ni merci; hors de ses Etats, il ne cessa d'intervenir en faveur des catholiques et contre les protestants. Il était guidé dans tous ses actes par le plus sombre fanatisme : « J'aimerais mieux, disait-il, ne pas régner que de régner sur des hérétiques. » Telle était l'ardente conviction de sa foi, qu'il déclarait que, si son fils était hérétique, il allumerait lui-même le bûcher pour le brûler.

Philippe II mettait au service de sa cause de remarquables qualités : une puissance extraordinaire de travail, une inflexible volonté, une grande sagacité d'esprit. Il était soupçonneux, sombre et vindicatif : *de son sourire à son poignard il n'y avait jamais loin.* Les écrivains protestants l'ont appelé le *Démon du Midi*. Aucun prince ne fut plus actif que lui et ne fut cependant plus sédentaire. Charles-Quint avait peu vécu en Espagne : sa vie s'était usée dans les voyages et sur les champs de bataille. Philippe II

n'aimait ni les tournois, ni les batailles, ni les voyages. Il pouvait travailler jour et nuit dans son cabinet, mais un voyage de Madrid à Aranjuez était pour lui une affaire grave qu'il redoutait longtemps à l'avance. Il passa sa vie au fond de son palais de l'Escurial, souvent seul, quelquefois entouré de conseillers choisis, dont il pesait lentement et longuement les avis contradictoires.

3. Puissance de Philippe II. — La puissance de l'Espagne était alors à son apogée. Roi de Castille, de Navarre, d'Aragon et bientôt de Portugal; maître de la Sicile et de la Sardaigne, de Naples et de Milan, en Italie; du Roussillon, de la Franche-Comté, du Charolais, de l'Artois et de la Flandre, en France; des Pays-Bas aux bouches de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin; de Tunis et d'Oran, sur la côte septentrionale de l'Afrique; du cap Vert, des Canaries, des îles Fernando-Po, Annobon et Sainte-Hélène, c'est-à-dire de l'Atlantique; du Mexique, du Pérou, du Chili, des îles de Cuba, Saint-Dominique, la Martinique, la Guadeloupe, la Jamaïque, c'est-à-dire de la plus belle partie de l'Amérique, Philippe II pouvait dire que le soleil ne se couchait pas sur ses terres.

Roi absolu, il avait le droit de compter sur le dévouement de ses sujets; maître du nouveau monde, il pouvait semer l'or à pleines mains. Enfin, il avait autour de lui les meilleurs généraux et les plus grands diplomates de l'Europe : Emmanuel-Philibert, le vainqueur de Saint-Quentin; le duc d'Albe, le vainqueur de Mühlberg; don Juan d'Autriche, le fils naturel de Charles-Quint, qui devait triompher des Turcs dans la mémorable bataille de Lépante; le duc de Parme, le plus habile tacticien, et le cardinal Granvelle, le plus fin diplomate de ce siècle. N'avait-on pas raison de dire, en voyant une telle puissance, que, quand l'Espagne remuait, l'Europe tremblait?

4. La politique de Philippe II. — En restaurant l'unité catholique, brisée par la Réforme, Philippe II espérait établir la domination universelle de l'Espagne. Si Rome devait être la capitale spirituelle de l'Europe, Madrid en serait le centre politique. Ainsi étaient renouvelés les projets de Charles-Quint. Tout le système de Philippe II consistait à mêler et à fondre les intérêts de l'Eglise et ceux de l'Es-

pagne. Aussi son action fut-elle multiple; elle fit mouvoir sur l'Europe entière les fils de cette politique envahissante, tantôt secrètement, tantôt d'une manière ostensible.

Philippe II combattit toute sa vie, soit tour à tour, soit simultanément, tantôt par la politique, tantôt par les armes, les Maures d'Espagne, les Portugais, les révoltés des Pays-Bas, les Français, les Anglais, les Scandinaves, les Turcs et les Barbaresques. Dans ces vastes entreprises il usa sa vie et sa nation; il commença la décadence de l'Espagne, qui depuis lors n'a jamais pu reconstituer ses forces anéanties.

5. Philippe II en Espagne.— Philippe II fut un souverain absolu. Entouré de nombreux conseillers, il se renseignait auprès d'eux; il les écoutait, mais seul il décidait. Ses favoris les plus puissants, ses ministres les plus remarquables, le duc d'Albe, Antonio Perez, Granvelle ne disposèrent jamais du pouvoir ni du gouvernement. Jusqu'à ses derniers jours, Philippe II voulut tout voir, tout régler par lui-même.

Philippe II apporta le même absolutisme dans les questions religieuses. Avec l'aide des tribunaux de l'Inquisition, il persécuta sans relâche tous les ennemis de la religion catholique orthodoxe. Des mesures rigoureuses furent prises contre les Maures convertis, dont l'adhésion à la foi chrétienne était plus apparente que réelle. Une insurrection provoquée par ces mesures fut cruellement châtiée; les derniers descendants des Arabes de l'Andalousie furent transportés dans les régions montagneuses du nord de l'Espagne. Les juifs et les protestants furent traqués et châtiés avec la même sévérité. Le triomphe de l'orthodoxie fut ainsi assuré en Espagne.

6. Conquête du Portugal (1580). — Philippe II rendit un plus grand service à l'Espagne en créant, par la conquête du Portugal, l'unité politique de la péninsule ibérique.

A la mort du roi don Henri (1580), Philippe II revendiqua la couronne portugaise. Il n'avait qu'un rival sérieux, don Antoine de Crato, fils naturel d'un frère du dernier roi; ce prétendant fut vaincu à Alcantara, sur le Tage, par une armée espagnole que commandait le duc d'Albe. Les Cortès portugaises reconnurent Philippe II comme roi.

C'était là pour l'Espagne un accroissement considérable de puissance, puisqu'elle devenait maîtresse des Indes occidentales et des colonies portugaises d'Amérique. Malheureusement le Portugal fut traité en pays conquis : sa noblesse fut tenue à l'écart, son armée commandée par des officiers espagnols, tous les privilèges commerciaux réservés aux Castillans. Aussi cette annexion ne fut pas durable : le Portugal redevint indépendant en 1640.

---

7. Les Pays-Bas. — La conquête du Portugal ne compensa d'ailleurs que faiblement la perte d'une partie des Pays-Bas, la plus riche province de l'empire espagnol.



Anvers au seizième siècle.

Au milieu du seizième siècle, les Pays-Bas, qui avaient passé par héritage de la maison de Bourgogne à la maison d'Autriche, avaient atteint un très haut degré de prospérité. Ils occupaient à peu près le sol des deux royaumes actuels de Belgique et de Hollande, et comprenaient dix-sept provinces : les duchés de Brabant, Limbourg, Luxembourg et Gueldre ; les comtés d'Artois, Hainaut, Flandre, Namur, Zutphen, Hollande et Zélande ; le marquisat d'Anvers ; les seigneuries de Frise, Malines, Utrecht, Over-Yssel et Gro-

ningue. Chaque province possédait une assemblée qui votait l'impôt; les citoyens nommaient leurs magistrats municipaux; les Etats généraux étaient composés de représentants du clergé, de la noblesse et du peuple de chaque province.

8. Prospérité des Pays-Bas. — Dans cet heureux pays, on rencontrait autant de grandes villes que l'on trouvait ailleurs de villages : Gand avait 70 000 habitants; Bruxelles, 75 000; Anvers, 100 000. Chaque cité avait sa branche d'industrie, dans laquelle elle excellait : Bruxelles fabriquait des tapis; Valenciennes, des camelots; Lille, des étoffes de laine; les villes de Hollande et de Zélande vendaient du beurre, du fromage et du poisson salé. Leur commerce embrassait le monde entier. « Plus la nature a resserré leur domaine sur les terres, dit un historien, plus ces peuples ont grandi leur empire sur les abîmes. »

Dans cette population si riche et si intelligente, l'instruction était répandue. Guichardin, qui visita alors ces provinces, dit que la grande majorité de la nation connaissait les éléments de la grammaire, et que les paysans eux-mêmes savaient lire et écrire.

9. Politique de Philippe II dans les Pays-Bas. — Philippe II voulut établir, dans les Pays-Bas, comme dans la péninsule ibérique, son absolue domination en matière religieuse et politique..

Il confirma et aggrava les édits que son père Charles-Quint avait promulgués pour combattre les progrès de la Réforme; il introduisit l'Inquisition dans ces provinces, pour veiller à ce que ces édits fussent exécutés; il ordonna la création d'archevêchés et d'évêchés nouveaux.

Plein de méfiance contre les grands seigneurs du pays, tels que le prince d'Orange et le comte d'Egmont, il les écarta du gouvernement, et confia l'administration des Pays-Bas à sa sœur naturelle, Marguerite, duchesse de Parme; Marguerite avait sans doute un excellent jugement, un esprit prompt, une adresse tout italienne; mais son défaut était de trop prendre les conseils d'autrui, et d'autre part sa nomination froissa le sentiment national.

La politique de Philippe II provoqua dans les Pays-Bas un très vif mécontentement. Il put s'en rendre compte par lui-même, pendant le voyage qu'il fit en Flandre en 1559.

Il déplut par ses manières glaciales. Ce roi qui restait sombre, enfermé dans son carrosse, qui ne parlait que le castillan, qui soumettait tout son entourage à la sévère étiquette d'Espagne, parut avec raison un étranger. Le 8 avril 1559, lorsque Philippe présenta Marguerite de Parme aux Etats généraux assemblés à Gand, l'accueil fait à la nouvelle gouvernante et au roi lui-même fut très froid. Le bourgmestre de la ville réclama le départ des mercenaires, la révocation de l'édit de 1550 contre les réformés, et la suppression des trois archevêchés et des quatorze évêchés que l'on venait d'établir dans les provinces. Philippe céda sur le premier point : quant au reste, il fut inflexible, et même, comme pour mieux affirmer le caractère de sa politique, avant de quitter les Pays-Bas, il y nomma le cardinal Granvelle président du Conseil d'Etat.

10. Gouvernement de Marguerite de Parme et du cardinal Granvelle[1]. — La lutte de la noblesse contre Granvelle commença dès le départ de Philippe II. Les nouveaux sièges épiscopaux, dotés aux dépens des abbayes de la région, changeaient la constitution ecclésiastique du pays et altéraient gravement sa constitution politique, en faisant entrer dans les Etats, au lieu d'abbés élus, indépendants, zélés pour l'intérêt public, des évêques choisis par le roi, institués par le pape et dévoués à la domination comme au service de l'Espagne. Aussi le clergé belge protesta, et plusieurs villes refusèrent de les recevoir. La haute noblesse, ayant à sa tête l'habile prince d'Orange, le vaillant comte d'Egmont et l'amiral comte de Hornes, ne subit pas plus docilement l'autorité de Granvelle. Dès 1561, elle réclama la destitution du cardinal, et deux ans après, Marguerite, dont le gouvernement était entravé par l'hostilité universelle des provinces contre son principal conseiller, insista pour qu'il fût éloigné des Pays-Bas. Au mois de mai 1564, Granvelle se rendit en Franche-Comté, sous prétexte d'aller visiter sa mère, mais en réalité pour ne plus revenir en Flandre.

11. Les Gueux. — Philippe avait pu sacrifier un homme,

1. Nous avons beaucoup emprunté, pour l'histoire de l'affranchissement des Provinces-Unies, au beau livre de Mignet, *Antonio Perez et Philippe II.*

il ne voulut rien céder de ses principes. Il fit proclamer dans les dix-sept évêchés les décrets du concile de Trente, dont plusieurs dispositions étaient contraires aux privilèges des Pays-Bas. Il fit plus. Renouvelant les édits ou *placards* contre les hérétiques, il chargea l'Inquisition de les appliquer dans toute leur rigueur (1565). L'indignation fut unanime dans la noblesse, la bourgeoisie et le peuple; les gouverneurs des provinces refusèrent leur concours à l'exécution des édits royaux et des arrêts des inquisiteurs. Le comte d'Egmont se rendit à Madrid, pour demander, au nom de la noblesse entière, l'abolition des décrets du concile.

Philippe II répondit à la démarche des nobles flamands en faisant appliquer également les décrets du concile de Trente dans toute leur rigueur. La noblesse prit alors le parti de se confédérer pour le maintien de ses privilèges séculaires. Le 5 avril 1566, sous la conduite de Henri de Bréderode, les nobles se présentèrent à l'audience de la duchesse, vêtus de gris et portant de petites écuelles de bois suspendues à leurs chapeaux. Marguerite prit leur requête, promit de la lire et les congédia. Comme ils sortaient, des courtisans laissèrent entendre le nom de *gueux*. Les confédérés prirent ce nom d'injure comme un titre d'honneur, et le transmirent à tous les insurgés des Pays-Bas; les *Gueux des bois* firent la guerre de partisans dans l'intérieur, et les *Gueux de mer* ravagèrent les côtes. Cette révolte décida le roi à employer des mesures de coërcition.

12. Le duc d'Albe (1567). — Après quelques hésitations, Philippe II adopta le système qui lui était proposé par le duc d'Albe, et il envoya ce politique dur et terrible dans les Pays-Bas avec les troupes et les pouvoirs nécessaires pour y rétablir la foi et l'obéissance. Cette résolution, contraire aux désirs de la duchesse de Parme, était inopportune et périlleuse; car la gouvernante était parvenue, avec l'aide des seigneurs flamands eux-mêmes, à réprimer les sectaires, à punir les révoltés, à rétablir l'ordre et à rendre au clergé catholique ses couvents et ses églises. Mais Philippe se reprochait déjà d'avoir fait trop de concessions; il croyait l'occasion bonne pour les retirer et pour imposer ses volontés à des sujets qui prétendaient les discuter.

Le duc d'Albe arriva à Bruxelles, après une marche rapide, et présenta à Marguerite ses pouvoirs. La régente indi-

gnée demanda aussitôt à son frère qu'il lui permît de quitter le pays.

13. Cruauté et perfidie du duc d'Albe. — Le premier soin du duc d'Albe fut de remplacer dans les villes les garnisons flamandes par des soldats espagnols, qui s'abandonnèrent à la licence la plus désordonnée. La panique fut générale. Les habitants émigrèrent par milliers, emportant avec eux sur d'autres terres les arts et les métiers qui avaient si longtemps fait l'orgueil et la prospérité de ce pays.

Le prince d'Orange, que sa prudence et sa réserve avaient fait surnommer *le Taciturne*, passa en Allemagne. Les comtes d'Egmont et de Hornes, moins circonspects, se laissèrent tromper par l'apparente courtoisie que le duc d'Albe leur témoignait, répondirent à ses invitations et se rapprochèrent de lui. Ce n'était qu'un piège odieux. A l'issue d'une réunion du Conseil d'Etat, le duc d'Albe les fit arrêter et conduire dans la forteresse de Gand.

Dès que les grands seigneurs furent tombés entre ses mains, l'Espagnol jeta le masque. Craignant les formalités de la procédure régulière et l'indépendance des juges constitués, il créa un nouveau tribunal, revêtu de pouvoirs extraordinaires, et chargé spécialement de rechercher les causes des derniers troubles et d'en punir les auteurs. Ce tribunal s'appela le *Conseil des troubles*, mais il est mieux connu dans l'histoire sous le terrible nom que lui donna le peuple, celui de *Conseil de sang*. Le Conseil envoya des commissaires dans les provinces, pour rechercher les suspects. Tous ceux qui avaient tenu des prêches, logé des prédicateurs, fait partie des consistoires, détruit des églises catholiques, bâti des temples protestants, adhéré à la confédération des nobles, furent arrêtés comme coupables de haute trahison.

Les comtes d'Egmont et de Hornes furent décapités.

Le duc d'Albe rétablit les *placards*, exigea des impôts arbitraires, et battit les troupes que le prince d'Orange et son frère, le comte Louis de Nassau, avaient levées en Allemagne pour marcher au secours de leurs compatriotes opprimés. Dictateur violent, juge impitoyable, il gouverna et punit au gré du maître vindicatif qui l'avait envoyé.

14. Soulèvement des Pays-Bas. — Tout paraissait soumis ou brisé. Mais bientôt le désespoir même ranima

les courages, et le signal d'une résistance opiniâtre fut donné par deux provinces, la Hollande et la Zélande, qu'enveloppaient l'Escaut, la Meuse et le Rhin, et qui, plongeant dans la mer, étaient plus à l'abri des efforts du duc d'Albe. La prise de Brielle et de Flessingue (1572) par les *Gueux de mer* amena le soulèvement d'un grand nombre d'autres villes, et fit éclater la fureur et l'impuissance du gouverneur, qui, après avoir saccagé Naarden et Haarlem, vint échouer devant Alkmaër. Le duc d'Albe n'avait pas réussi ; il fut rappelé (1573).

Philippe II lui donna pour successeur le grand commandeur de Castille, don Louis de Requesens, qui avait sagement administré le duché de Milan. Comme les rigueurs avaient échoué, le roi recourut aux moyens de conciliation. Le nouveau gouverneur calma les quinze provinces encore fidèles et négocia avec les deux provinces insurgées, dans les conférences de Bréda. Les rebelles combattaient la tyrannie du roi, mais ne contestaient pas son droit de souveraineté. Ils demandèrent le libre exercice de leur religion, la nomination du prince d'Orange au poste de gouverneur, le départ des troupes espagnoles, la démolition des citadelles, le renvoi des Jésuites, l'abolition de l'Inquisition, la liberté de conscience pour les dix-sept provinces, et la réunion des Etats généraux.

Philippe II fit rompre aussitôt les conférences, et la guerre recommença. Requesens attaqua les côtes de Hollande et de Zélande. Mais ses efforts ne purent triompher ni des obstacles naturels, ni de la résistance héroïque des Gueux, et il mourut de chagrin (1575).

15. La Pacification de Gand (1576). — L'insurrection gagna toutes les provinces, tandis que l'armée espagnole, sans chef et mal payée, commettait les derniers excès. Les soldats espagnols prirent Alost, occupèrent la citadelle d'Anvers et attaquèrent la ville, pour obtenir par le pillage la solde que le roi n'envoyait pas. Cette riche cité fut prise, huit mille personnes massacrées, trois cents palais incendiés, et, pendant trois jours, cinq mille forcenés coururent les rues en feu, pillant tout, tuant tout. Anvers fut le théâtre de scènes horribles.

Les Flamands et les Brabançons indignés firent alors cause commune avec les Hollandais et les Zélandais. Ils levèrent

des troupes, firent prisonniers les membres du Conseil d'Etat qui avaient participé aux violences du duc d'Albe et conclurent la *Pacification de Gand*, par laquelle les dix-sept provinces se confédérèrent étroitement.

Ce traité d'union était surtout l'œuvre de Guillaume le Taciturne, le plus redoutable adversaire de Philippe II.

16. Don Juan d'Autriche. — Philippe lui opposa don Juan d'Autriche, prince d'une nature ardente et généreuse, plein d'idées nobles, de sentiments magnanimes, de désirs impétueux.

Don Juan pensa que, s'il parvenait à rétablir en Flandre l'autorité de Philippe II, il pourrait se servir des soldats espagnols pour envahir l'Angleterre, détrôner la protestante Elisabeth, et s'asseoir sur son trône avec Marie Stuart. Mais il rencontra aux Pays-Bas des obstacles qui brisèrent son ardeur et arrêtèrent son ambition.



Guillaume le Taciturne.

D'abord vainqueur à Gembloux, près de Namur, il fut ensuite battu sur les bords du Diemer (1578), et il mourut peu de temps après.

Son successeur, Alexandre Farnèse, duc de Parme, réussit à diviser les rebelles ; il sépara les Belges catholiques des Hollandais protestants, et parvint à maintenir la moitié des provinces sous son autorité. En 1589, l'Artois, le Hainaut et la Flandre reconnurent la souveraineté du roi ; Maëstricht et Anvers furent prises d'assaut. Bruxelles, Gand, Malines et Nimègue se rendirent. Des conférences s'ouvrirent à Cologne pour établir un accord avec les Hollandais.

17. L'Union d'Utrecht (1579). — Guillaume le Taci-

turne s'efforça d'empêcher une soumission qu'il regardait comme préjudiciable à sa religion, désastreuse pour son pays et ruineuse pour sa propre fortune. Il parvint à faire signer aux représentants des provinces bataves l'*Union d'Utrecht*. La Hollande, la Zélande, la Frise, la Gueldre, Over-Yssel, Utrecht et Groningue s'organisèrent en république fédérative, à condition que les provinces conserveraient leurs états particuliers, que les questions d'intérêt commun seraient réglées par les Etats généraux et qu'un stathouder serait chargé du pouvoir exécutif. Guillaume fut nommé stathouder. Philippe mit aussitôt sa tête à prix, et les Provinces-Unies déposèrent le roi par l'acte d'abjuration (1581).

18. Assassinat de Guillaume d'Orange (1584).— En 1584, Guillaume fut assassiné à Delft par le Franc-Comtois Balthazar Gérard, qui voulait gagner la récompense promise par le gouvernement espagnol. Maurice de Nassau, son second fils, fut proclamé stathouder. Le crime, provoqué par Philippe II, fut parfaitement inutile. Elisabeth d'Angleterre envoya des renforts aux Hollandais; les archiducs Ernest et Albert d'Autriche se maintinrent avec peine contre Maurice de Nassau. Le roi sembla reconnaître tacitement son impuissance en donnant les Pays-Bas pour dot à sa fille, Claire-Isabelle-Eugénie, qui épousa l'archiduc Albert (1597).

19. La république des sept Provinces-Unies.— En fait, à la mort de Philippe II, l'indépendance des sept Provinces-Unies était fondée. La nouvelle république maintint sa liberté avec l'appui de la France; elle fut reconnue officiellement au traité de Westphalie (1648).

Ce petit Etat sans territoire, fondé sur un banc de sable, conquis sur la mer, devint riche et fort dès sa naissance, parce que ses citoyens possédèrent de bonne heure une industrieuse activité pour lutter contre la nature, un courage indomptable pour vaincre les étrangers, une persévérance acharnée pour se donner de bonnes lois et un bon gouvernement.

---

20. Philippe II et la France. — Ce ne fut pas seulement dans ses propres Etats que Philippe II combattit tous les ennemis de la foi catholique. Il engagea la lutte contre

eux en France, en Angleterre, dans les pays scandinaves, dans la Méditerranée turque. Presque partout il échoua.

Vainqueur de la France à Saint-Quentin, Philippe II avait signé avec Henri II le traité de Cateau-Cambrésis (1559). Dès l'année suivante, il couvrait la France d'agents secrets, et il proposait au jeune François II quarante mille hommes pour écraser les protestants.

L'intervention du roi d'Espagne fut très active dans toutes nos guerres civiles. Ce fut lui qui conseilla à Catherine de Médicis la Saint-Barthélemy; il fit perpétuer par des médailles le souvenir de ce lamentable événement ; il se déclara ouvertement le protecteur de la Ligue. Son ambassadeur Mendoza excita et soutint la guerre contre Henri IV. Maître de Paris par le conseil des Seize qui lui était dévoué, il y établit une garnison de quatre mille hommes. Il envoya des secours au duc de Mayenne, qui fut battu à Ivry (1590). Enfin, croyant être sûr de la France, il fit demander la couronne pour sa fille aux Etats généraux de Paris (1593).

La conversion de Henri IV (1593) ruina ses espérances. Philippe II essaya de démembrer le royaume qu'il n'avait pu conquérir. Il réussit ainsi à s'emparer de la Provence et de la Picardie. Mais la reprise d'Amiens par Henri IV et la victoire de Fontaine-Française le forcèrent à signer le traité de Vervins (1598).

21. Philippe II et l'Angleterre. — L'action de Philippe II sur l'Angleterre fut d'abord facilitée par son mariage avec la reine Marie Tudor. Il favorisa la réaction catholique qui marqua le règne de cette princesse, et qui lui a valu le surnom de Marie la Sanglante. De son côté, Marie Tudor soutint Philippe II dans sa lutte contre la France. Ses soldats prirent part à la bataille de Saint-Quentin. Mais, dans cette guerre impolitique et impopulaire, elle perdit Calais; elle mourut de douleur la même année (1558).

L'avènement d'Elisabeth, dont tout le règne fut consacré au triomphe de la Réforme, changea en hostilités les relations amicales des deux pays. Philippe II envoya des subsides aux prêtres catholiques persécutés et à Marie Stuart. Quand celle-ci, vaincue par les Ecossais, se réfugia auprès d'Elisabeth, l'Espagne paya tous les complots qui furent tramés pour sa délivrance. La guerre avait d'ailleurs éclaté ouvertement entre l'Espagne et l'Angleterre. Elisabeth soutint les

Flamands révoltés; elle fit ravager par l'amiral Drake toutes les côtes du Chili et du Pérou. La mort de Marie Stuart décida Philippe II à frapper un grand coup. Il lança sur l'Angleterre une formidable expédition navale, l'Invincible Armada, qui fut détruite dans un lamentable désastre (1588).

Ainsi la politique de Philippe ne réussit pas mieux en Angleterre qu'en France.

22. Philippe II et les Etats scandinaves. — L'action de Philippe II s'étendit jusque dans les Etats scandinaves. Il conseilla aux rois de Suède Eric XIV et Jean III de détruire la Réforme en Suède, et il fut aidé dans ses desseins par la femme du roi Jean, la catholique Catherine Jagellon. Le Danemark devait être démembré au profit de la Pologne, de la Suède et de l'Espagne. Philippe II aurait pris pour sa part les îles de Seeland et de Fionie, le Jutland, c'est-à-dire les passages du Sund et la domination de la Baltique. La mort de Catherine Jagellon fit échouer ces projets (1583).

23. Philippe II et les Turcs. — Les Turcs, un moment arrêtés par Charles-Quint, avaient recommencé leurs conquêtes. Ils avaient repris toute la côte septentrionale de l'Afrique, et la Méditerranée était de nouveau tombée sous leur domination. Soliman avait échoué, il est vrai, contre Malte. Mais son successeur Sélim II enleva Chypre aux Vénitiens et Tunis aux Espagnols (1570).

Philippe II, défenseur de la foi, ne pouvait rester indifférent à ces progrès des infidèles. Don Juan d'Autriche, son frère naturel, partit de Messine avec quatre-vingts vaisseaux; il fut bientôt renforcé par douze galères du pape, et par cent quatorze bâtiments vénitiens. La bataille se livra dans le golfe de Lépante (octobre 1571). Les Turcs y subirent une défaite complète. Ils perdirent trente mille hommes et cent soixante-dix vaisseaux. Le célèbre auteur de *Don Quichotte*, Cervantès, fut blessé dans le combat.

Cette brillante victoire fut cependant sans résultat. Sélim arma de nouveau une flotte considérable. Venise signa la paix, et Philippe II lui-même convint, en 1578, d'une trêve qui ne fut plus rompue. Tripoli, Tunis et Alger restèrent aux mains des Turcs.

24. Décadence de l'Espagne. — Ainsi l'ambition

de Philippe II avait partout échoué : dans les Pays-Bas, l'héroïque famille des Nassau; en France, Henri IV; en Angleterre, Elisabeth avaient triomphé du despotisme politique et religieux de l'Espagne. Les Turcs, vaincus à Lépante, étaient aussi menaçants que jamais; le Portugal, soumis, mais non annexé, se préparait à recouvrer son indépendance.

Ce fut surtout l'Espagne qui souffrit des projets ambitieux de son roi. Elle avait atteint, sous ce règne, l'apogée de sa puissance; elle vit aussi commencer sa décadence. Elle avait perdu toutes ses libertés : les provinces basques seules gardèrent leurs *fueros*. L'Inquisition fit disparaître dans le sang toute trace d'hérésie. Les Maures, persécutés, condamnés à changer de nom, à abandonner la langue et le costume de leurs ancêtres, émigrèrent en masse en Afrique, emportant avec eux l'industrie et le commerce de l'Espagne. La péninsule, corrompue par l'or de l'Amérique, ne travailla plus, ne produisit plus; aussi fut-elle bientôt ruinée. Philippe II, malgré les galions du Mexique, suspendit deux fois ses paiements et laissa, en mourant, une dette d'un milliard.

Tel fut le résultat de cette immense ambition. L'Espagne, comme le héros de Cervantès, tombait défaillante pour avoir couru de chimériques aventures.

25. La littérature espagnole sous Philippe II; Cervantès, Lope de Vega. — Du moins, les lettres espagnoles brillèrent, à la fin du seizième siècle, d'un très vif éclat. Ce fut l'époque où Cervantès, Lope de Vega et le Portugais Camoëns composèrent leurs chefs-d'œuvre.

Miguel de Cervantès (1547-1616) doit sa gloire à son immortel roman, *Don Quichotte*. Sa vie fut mouvementée. Blessé à la bataille de Lépante, puis fait prisonnier par les pirates barbaresques et captif en Afrique pendant cinq ans, Cervantès vécut toujours pauvre. Il écrivit un grand nombre de comédies, quelques contes, et surtout le *Don Quichotte*, satire mordante de l'engouement que les Espagnols manifestaient alors pour les romans de chevalerie, tableau précis de la vie en Espagne au seizième siècle.

Lope de Vega (1562-1635), un peu plus jeune que Cervantès, composa, dit-on, quinze cents pièces de théâtre. Il excella dans les drames compliqués, remplis d'aventures prodigieuses et d'intrigues enchevêtrées. Il emprunta à l'histoire la plupart des sujets qu'il traita. Son influence a été

considérable sur le théâtre français, au début du dix-septième siècle.

A peu près contemporain de Cervantès et de Lope de Vega, le Portugais Camoëns (1525-1580) chanta dans son grand poème des *Lusiades* les navigations et la découverte de Vasco de Gama.

26. Mort de Philippe II (1598). — Philippe II mourut à l'Escurial, ce triste et imposant édifice qu'il avait fait bâtir sur le flanc de la Sierra Guadarrama, et qui était à la fois un palais, un monastère, une église, un tombeau et une prison.

Le roi lui-même en avait tracé le plan à l'architecte Toledo. L'Escurial fut construit en forme de gril pour rappeler le martyre souffert par saint Laurent. « Le voyageur qui voit ces longues et tristes murailles de pierre grise, à peine égayées çà et là par un ornement, éprouve une sensation pénible, lorsqu'il compare ce froid monument aux édifices légers et gracieux auxquels sa vue est habituée; mais le caractère du fondateur se révèle à lui. Philippe ne recherchait pas le beau, encore moins l'aimable et le riant; le sentiment qu'il désirait éveiller dans le cœur du spectateur était celui de cette tristesse solennelle, qui s'harmonisait le mieux avec l'esprit sombre de sa foi. »

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — Philippe II.

Philippe II était sévère et défiant. Il n'accordait jamais entièrement sa confiance, et l'on n'était pas assuré de la posséder encore, lors même qu'il en donnait les plus apparents témoignages. On ne s'apercevait de la perte de sa faveur qu'au moment même où il frappait. Aucun signe, aucune impatience, aucun refroidissement ne trahissaient d'avance le changement de ses volontés ou de ses affections. Il traînait en longueur ses disgrâces comme toutes les autres choses. Il avait l'esprit lent, peu inventif et assez irrésolu. « Le temps et moi, disait-il, nous en valons deux autres. » Quoique très impérieux, il était indécis, et sa volonté était plus exigeante encore qu'arrêtée. Sa manière minutieuse de gouverner le conduisit, autant que son naturel ombrageux, à se servir d'hommes qui différaient d'esprit et de vues, et que divisait entre eux l'ambition. Il dirigeait par écrit les vastes Etats de la monarchie espagnole : tout passait sous ses yeux, les petites choses comme les grandes. Il consultait beaucoup, hésitait longtemps et décidait tard, par suite de son irrésolution et de la lenteur inévitable qu'imprimait aux affaires l'habitude de tout lire, de tout annoter, de tout ordonner

lui-même. Bien qu'il fût très appliqué et extrêmement laborieux, il ne pouvait pas suffire à tant d'occupations. Aussi y avait-il toujours du retard dans ses volontés et dans ses mesures. Les conseils nombreux fondés par son père et par lui instruisaient les diverses affaires qui étaient de leur compétence et lui donnaient leur avis dans des *consultes*. Indépendamment de cet avis motivé, il demandait à ses ministres de lui exposer leur opinion par écrit. Pendant plus de vingt années, de 1558 à 1579, il conserva auprès de lui deux partis rivaux entre lesquels il partagea sa confiance et son pouvoir. En agissant ainsi, il avait pour but de s'éclairer de leurs opinions contradictoires, de recourir selon les occasions aux qualités différentes de leurs chefs, et d'être servi avec plus d'émulation.

(MIGNET, *Antonio Perez et Philippe II.* — Paris, Didier et Cie.)

DEUXIÈME LECTURE. — **Guillaume le Taciturne.**

Philippe II avait trouvé dans Guillaume de Nassau, auquel la profondeur cachée de ses desseins fit donner le surnom de Taciturne, le plus redoutable des adversaires. Aussi dissimulé que lui et plus entreprenant, d'un esprit pénétrant et réfléchi, d'un caractère froid et opiniâtre, d'une conduite savamment calculée, plein de prudence et d'ardeur, avisé, patient, actif, fécond en ressources, inaccessible au découragement, on l'avait vu se dérober aux violences du duc d'Albe, donner à ses compatriotes opprimés le signal de l'insurrection, lever des armées, reparaître après des défaites sur le champ de bataille, s'adresser aux protestants de tous les pays, chercher des protecteurs auprès de tous les princes étrangers et, mettant à profit les excès des Espagnols ainsi que leurs fautes, provoquer, organiser, étendre la résistance des Pays-Bas. Depuis neuf ans en lutte avec son souverain, il agissait en révolté et conservait toujours le langage et les ménagements d'un sujet qui n'attendait que l'occasion d'être encore fidèle. Il aspirait à rétablir sa patrie dans le plein usage de ses droits, sous l'autorité restreinte de Philippe II, et, s'il n'y parvenait pas, à l'affranchir pour jamais de la domination espagnole. Après avoir défendu un peuple opprimé, il pouvait constituer un Etat libre ; car il avait les qualités audacieuses d'un chef de parti et l'habileté prévoyante d'un fondateur.

(MIGNET, *Antonio Perez et Philippe II.* — Paris, Didier et Cie.)

Livres à consulter : ROSSEUW SAINT-HILAIRE, *Histoire d'Espagne.* — FORNERON, *Histoire de Philippe II.* — MIGNET, *Antonio Perez et Philippe II.* — Th. JUSTE, *Histoire de la Révolution des Pays-Bas sous Philippe II.* — KERVYN DE LETTENHOVE, *les Huguenots et les Gueux.* — LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale.*

CHAPITRE XIII

ÉLISABETH D'ANGLETERRE

PROGRAMME : **L'Angleterre sous Elisabeth. Etablissement de la monarchie protestante; lutte contre l'Espagne; la marine.**

SOMMAIRE

1. Les premiers successeurs de Henri VIII : Edouard VI (1547-1553) et Marie Tudor (1553-1558). — La lutte religieuse continua en Angleterre après la mort de Henri VIII. Sous le règne de son fils Edouard VI, la réforme anglicane adopta les idées luthériennes et calvinistes. Au contraire, Marie Tudor rétablit le catholicisme et persécuta cruellement les partisans de la Réforme.

2. Elisabeth (1558-1603). — Elisabeth, fille de Henri VIII et d'Anne de Boleyn, succéda à Marie Tudor. Elle organisa définitivement la religion anglicane par le bill des Trente-neuf articles (1552). Elle soutint partout les protestants et fut leur champion contre les catholiques, en particulier contre le roi d'Espagne, Philippe II.

3. La Réforme en Ecosse; Marie Stuart (1560-1587). — L'établissement de la Réforme en Ecosse avait provoqué dans ce pays une longue guerre civile sous la régence de Marie de Lorraine. A la mort de la régente, sa fille Marie Stuart prit le gouvernement de l'Ecosse. Elle avait été élevée en France, où elle avait épousé le roi François II, et elle professait le catholicisme. Son mariage avec Darnley, la mort violente de son mari et son second mariage avec Bothwell soulevèrent l'Ecosse.

4. Elisabeth et Marie Stuart. — Marie Stuart, vaincue au combat de Langside (1568), se réfugia en Angleterre. Elle y trouva une longue captivité. A la suite des complots qui furent préparés pour sa délivrance, elle fut condamnée par le parlement et monta sur l'échafaud (1587).

5. Elisabeth et Philippe II. — Philippe II voulut venger la mort de Marie Stuart. Il lança contre l'Angleterre une expédition formidable, l'*invincible Armada*, qui fut détruite par la tempête (1588). Elisabeth soutint contre Philippe II les protestants de France et des Pays-Bas.

6. Grandeur du règne d'Elisabeth. — Le règne d'Elisabeth fut célèbre par la prospérité intérieure de l'Angleterre, par le développement de la marine et par l'éclat des lettres. Les deux plus grands écrivains de la littérature anglaise, Bacon et Shakespeare, vécurent sous ce règne.

RÉCIT

1. Rôle de l'Angleterre en Europe à la fin du seizième siècle. — A la fin du seizième siècle, sous le règne d'Elisabeth, l'Angleterre fut le royaume le plus puissant et le plus prospère de toute l'Europe. Rivale de l'Espagne, elle soutint partout les protestants de son influence et de ses subsides. Mais elle n'arriva à jouer ce rôle brillant qu'après avoir traversé, comme les autres Etats européens, une période de troubles religieux.

Henri VIII avait rompu les liens qui jadis unissaient l'Angleterre au Saint-Siège; il s'était séparé violemment de l'Eglise romaine. Toutefois il n'avait adhéré ni au luthéranisme, ni au calvinisme; il avait combattu les protestants comme les catholiques.

A sa mort, la religion anglicane n'avait pas encore reçu sa forme ni son organisation définitives.

2. Les successeurs de Henri VIII; Edouard VI (1547-1553); **Marie Tudor** (1553-1558). — Quoiqu'il se fût marié six fois, Henri VIII ne laissait que trois enfants, deux filles et un fils. Ses deux filles étaient : Marie, qu'il avait eue de sa première femme, Catherine d'Aragon, et Elisabeth, que lui avait donnée Anne de Boleyn. Son fils, né de son union avec Jeanne Seymour, n'avait que dix ans en 1547 : ce fut lui qui lui succéda sous le nom d'Edouard VI.

La régence du royaume fut donnée au duc de Sommerset, oncle maternel du jeune prince, puis au comte de Warwick. Les régents résolurent d'introduire le protestantisme en Angleterre. La langue anglaise remplaça dans la liturgie la langue latine; les doctrines catholiques des indulgences, du purgatoire, de l'adoration des reliques, furent condamnées; les sacrements furent supprimés, sauf le baptême et la cène; la communion sous les deux espèces fut prescrite.

Edouard VI mourut en 1553. Marie Tudor, l'aînée de ses deux sœurs, lui succéda, malgré la tentative faite par le comte de Warwick pour placer sur le trône Jeanne Gray, arrière-petite-fille de Henri VII Tudor. Marie triompha sans peine de sa rivale, qu'elle fit périr sur l'échafaud.

Le règne de Marie fut une violente réaction contre la Réforme. Cette princesse catholique avait épousé Philippe II.

Elle abrogea tous les édits de persécution portés contre les catholiques et elle réconcilia l'Angleterre avec l'Eglise romaine. Malheureusement cette réaction ne s'accomplit pas sans violence ni effusion de sang. Plusieurs évêques anglicans, un grand nombre d'ecclésiastiques et près de deux cent cinquante protestants subirent les derniers supplices. Marie fut surnommée *la Sanglante*. On sait qu'elle mourut de douleur en apprenant la prise de Calais (1558).

3. **Elisabeth** (1558-1603). — Elisabeth, fille de Henri VIII et d'Anne de Boleyn, succéda sans opposition à Marie Tudor. Protestante, elle avait été retenue dans une étroite captivité pendant la réaction catholique qui avait marqué le règne de sa sœur. Elle s'était adonnée à l'étude et elle était aussi instruite dans les langues anciennes que dans les langues modernes. Quand elle monta sur le trône, elle n'avait que vingt-deux ans; mais elle sut choisir pour conseillers les hommes d'Etat les plus remarquables, Robert Dudley, comte de Leicester, William Cecil et le philosophe François Bacon. Elle ne permit jamais à ses favoris de devenir un seul instant ses maîtres; car elle était fière et impérieuse. Comme tous les princes de sa famille, elle disposa d'un pouvoir absolu; mais elle fit servir son despotisme à la grandeur de l'Angleterre.

4. **L'œuvre d'Elisabeth.** — Le règne d'Elisabeth est un des plus glorieux et des plus prospères que l'Angleterre ait connus. Quatre grands faits remplissent cette période de quarante-cinq ans : l'établissement définitif de la religion anglicane; la rivalité d'Elisabeth et de Marie Stuart; la lutte d'Elisabeth et de Philippe II; la prospérité industrielle, commerciale, maritime et intellectuelle de l'Angleterre.

5. **L'anglicanisme** (1562). — L'Angleterre, schismatique sous Henri VIII, protestante sous Edouard IV, était redevenue catholique sous Marie Tudor. Elle fit avec Elisabeth une adhésion formelle et irrévocable au protestantisme. La reine rendit à la couronne la suprématie ecclésiastique et elle édicta des peines sévères contre tous ceux qui ne reconnaîtraient pas le culte national. En 1562, elle fit adopter par le parlement le Bill des Trente-neuf articles ou *Confession de foi de l'Eglise anglicane*, que l'on peut considérer comme

la charte de la religion nouvelle. L'Eglise anglicane était calviniste pour le dogme et luthérienne pour la hiérarchie. Le souverain du royaume était reconnu comme le chef suprême de la religion. Le célibat des prêtres était aboli. Les églises devaient être dépouillées de tous les ornements du culte catholique : les autels étaient supprimés, les missels détruits, tous les insignes sacerdotaux étaient répudiés, à l'exception du surplis; l'usage de l'encens, des cierges, de l'eau bénite, était condamné comme idolâtrique. Le culte des saints et de la Vierge fut formellement condamné. Le clergé anglican fut très richement doté et devint l'allié le plus utile de la monarchie anglaise.

Elisabeth ne chercha pas seulement à faire triompher la Réforme en Angleterre; elle prit partout sa défense en Europe.

6. La Réforme en Ecosse. — Elle fut ainsi amenée à se préoccuper des événements qui agitaient alors l'Ecosse. La royauté avait à lutter dans ce pays contre une noblesse puissante et turbulente. La question religieuse y avait encore compliqué les difficultés politiques. La mort de Jacques V (1542) avait laissé la couronne à une fille qui venait à peine de naître, Marie Stuart. La régence fut exercée par sa mère, Marie de Lorraine, qui, Française et catholique, vit se liguer contre elle les nobles écossais presque tous protestants. Cette minorité favorisa puissamment les progrès de la Réforme, que John Knox, par ses prédications violentes, avait répandue dans le peuple.

La guerre civile ne tarda pas à éclater. Les protestants furent soutenus par Elisabeth, tandis que les catholiques l'étaient par la France. La jeune Marie Stuart, réfugiée dans ce pays, y épousa le dauphin, le futur roi François II. A la mort de Marie de Lorraine, le parti français fut vaincu. Les nobles écossais forcèrent les troupes françaises à évacuer l'Ecosse. L'administration du royaume fut attribuée à un conseil de douze membres qui consomma la révolution religieuse, en établissant le *presbytérianisme*. Les pasteurs étaient choisis par le peuple; ils administraient les deux seuls sacrements reconnus, le baptême et la communion. Les biens du clergé furent affectés au service du culte, à l'instruction du peuple et au soulagement des pauvres.

Une nobles[illegible]dante, un peuple fanatisé par les

prédications religieuses, un trône affaibli par une minorité de vingt ans, l'Angleterre hostile, telles étaient les difficultés auxquelles allait se heurter l'inexpérience de Marie Stuart, lorsque, veuve de François II, elle vint prendre sa couronne d'Ecosse. widow

7. Marie Stuart. — Marie Stuart, fille de Jacques V et de Marie de Lorraine, avait été amenée jeune encore à la cour de Henri II. « Elle montra bien vite les dons variés de sa riche et charmante nature. A dix ans, elle étonnait par sa maturité, et elle écrivait à la reine douairière sur les affaires de l'Ecosse avec un sens délicat et précoce. A treize ans, elle déclamait devant le roi, la reine et toute la cour, en la salle du Louvre, un discours latin qu'elle avait fait elle-même. Outre le latin qu'elle savait et parlait bien, elle était instruite dans l'histoire, connaissait les langues vivantes, excellait dans la musique, chantait fort agréablement en s'accompagnant du luth et composait des vers que louaient Ronsard et Du Bellay. D'un esprit vif et ouvert, d'un caractère insinuant et aimable, elle était l'ornement de la cour dont elle faisait les délices.

» La cour au milieu de laquelle avait grandi Marie Stuart était alors la plus magnifique, la plus élégante, la plus joyeuse, et il faut ajouter l'une des plus relâchées de l'Europe.

» C'est à cette école d'élégance et de dépravation, d'où sortirent des rois si spirituels et si vicieux, des princesses si aimables et si désordonnées, que se forma Marie Stuart. Dans son enfance, elle n'en prit que le bien sans qu'elle pût s'empêcher toutefois d'en apercevoir le mal et plus tard de l'imiter, car ce qu'on voit influe à la longue sur ce que l'on fait[1]. »

8. Départ de Marie Stuart. — La mort de son mari François II et de sa mère Marie de Lorraine, survenues la même année, forcèrent Marie Stuart à retourner en Ecosse. Elle ne quitta pas la cour de France sans de vifs regrets. Brantôme nous a laissé un récit touchant des adieux qu'elle fit à sa patrie d'adoption.

« La galère ayant sorti du port et s'estant élevé un petit

1. Mignet, *Histoire de Marie Stuart*.

vent frais, on commença à faire voile... Elle, les deux bras sur la pouppe de la galère du costé du timon, se mist à fondre à grosses larmes, jettant toujours ses beaux yeux sur le port et le lieu d'où elle estoit partie, prononçant toujours ces tristes paroles : Adieu, France... jusqu'à ce qu'il commença à faire nuict... Elle voulut se coucher sans avoir mangé, et ne voulut descendre dans la chambre de pouppe, et lui dressa-t-on là son lit. Elle commanda au timonier, sitost qu'il serait jour, s'il voyoit et découvroit encore le terrain de la France, qu'il l'éveillast et ne craignist de l'appeler : à quoi la fortune la favorisa, car, le vent s'estant cessé et ayant eu recours aux rames, on ne fit guère de chemin cette nuict ; si bien que, le jour paraissant, parut encore le terrain de la France, et n'ayant failly le timonier au commandement qu'elle lui avoit faict, elle se leva sur son lict et se mit à contempler la France encore et tant qu'elle put... Adonc redoubla encore ces mots : Adieu, France ! adieu, France ! je ne peux vous voir jamais plus. »

9. Marie Stuart en Ecosse. — Marie Stuart échappa à grand'peine à la croisière anglaise qui surveillait la Manche et débarqua au port de Leith, près d'Edimbourg. « Elle ne put s'empêcher de comparer avec tristesse la pauvreté du pays sauvage où elle revenait, après treize ans d'absence, aux splendeurs de la cour où s'étaient écoulés les jours heureux de son enfance et de sa jeunesse. On avait préparé un cheval pour elle, et l'on n'avait pour les dames et les seigneurs de sa suite que de petites haquenées de montagnes, « telles quelles, dit Brantôme, et harnachées de mesme ». Elle se rendit en cet humble équipage au palais d'Holyrood. Le soir, les bourgeois d'Edimbourg vinrent faire entendre sous ses fenêtres le bruit de leurs violons à trois cordes et chanter des psaumes pour célébrer son retour et en montrer leur allégresse. Les sons de cette musique discordante, les cantiques de ce culte sombre qui n'était pas le sien, ajoutèrent aux mélancoliques impressions qu'éprouva Marie Stuart en rentrant dans un pays où elle se sentait étrangère, dont elle n'avait pas appris les mœurs et dont elle ne partageait plus les croyances. »

10. Fautes de Marie Stuart. — La nouvelle reine d'Ecosse eut à subir aussitôt les exigences de la noblesse,

l'orgueil des partisans de la reine Elisabeth et les remontrances passionnées des réformateurs.

Elle épousa son cousin Darnley, et ce mariage fut l'origine de ses malheurs. Elisabeth, qu'elle avait eu la faiblesse de consulter et qui s'y était vivement opposée, excita à l'insurrection les réformés d'Ecosse. De son côté, Marie Stuart formait alors le dessein de rétablir le catholicisme, sollicitait les secours de Philippe II et adhérait à la Ligue catholique que les Guises venaient de former en France.

Mais les premiers troubles d'Ecosse ne vinrent pas de l'étranger; ils naquirent dans le palais de la reine. Darnley, violent et emporté, avait demandé le partage du pouvoir. Il attribua à un conseiller de la reine, l'Italien David Rizzio, la résistance que celle-ci opposait à son ambition, et il le fit assassiner sous les yeux de Marie Stuart. Quelques mois après, Darnley était étranglé dans une maison de campagne, près d'Edimbourg : on avait miné d'avance et l'on fit sauter la maison pour dissimuler le crime.

L'Ecosse accusa de ce meurtre le comte Bothwell, en qui l'opinion publique voyait un favori de la reine. Il eût été prudent pour Marie Stuart de rompre avec lui. Elle eut la faiblesse de lui donner sa main, trois mois après la mort de Darnley.

Cette union fatale alluma la guerre civile en Ecosse. Trahie par ses partisans, la reine dut abdiquer en faveur de son fils, qui fut couronné sous le nom de Jacques VI. Vaincue à Langside, elle demanda asile à Elisabeth. Elle allait trouver en Angleterre une longue captivité et une mort cruelle (1568).

11. Captivité et mort de Marie Stuart (1568-1587). — La captivité dura dix-neuf ans. Elle ne fut pour cette malheureuse reine qu'une longue suite de douleurs et d'humiliations. Après une enquête minutieuse, les juges anglais, qu'Elisabeth avait désignés pour servir d'arbitres entre Marie Stuart et ses ennemis, déclarèrent bien qu'ils ne voyaient pas de fondement aux accusations dont elle était l'objet; mais son implacable rivale avait trop de raisons de ne pas croire à son innocence. Elisabeth était jalouse de sa beauté et de son esprit; elle n'avait pas d'héritier et elle voyait avec dépit que sa couronne était destinée au fils de sa rivale; enfin, protestante, elle poursuivait en Marie Stuart le catholicisme européen.

Des conspirations furent tramées en Angleterre pour la délivrance de Marie Stuart. Elisabeth déploya une inflexible énergie. Le duc de Norfolk, qui avait résolu de délivrer et d'épouser Marie, fut décapité (1572). Le duc de Northumberland, qui avait organisé une révolte, subit la même peine. Le Parlement demanda que « la hache fût portée jusqu'à la racine du mal ». Il promulgua une loi qui condamnait à la peine de mort tous les complices des complots dirigés contre l'Etat ou la vie de la reine. C'était la perte de Marie Stuart. Un jeune catholique anglais, Babington, avait entretenu avec elle une correspondance qui fut interceptée par la police. Marie fut considérée comme complice, et ce fut là le prétexte d'un nouveau procès, qui se termina par une condamnation à mort. Elisabeth refusa pendant quelques jours de signer la sentence, et, quand après une résistance hypocrite elle s'y résigna, elle parut n'avoir cédé qu'aux instances du parlement.

Marie Stuart monta sur l'échafaud le 8 février 1587, à l'âge de quarante-cinq ans. Elle alla au-devant de la mort avec le plus grand courage, « ferme en sa religion, vraie Ecossaise, vraie Française ».

---

12. **L'Invincible Armada** (1588). — La mort de Marie Stuart était un défi aux nations catholiques. Le roi d'Ecosse, Jacques VI, n'osa pas le relever, craignant, s'il vengeait sa mère, de perdre sa couronne ; le roi de France, Henri III, se contenta d'exprimer de stériles regrets. Seul, Philippe II s'annonça comme le vengeur de Marie Stuart. Il consacra toute une année et dépensa 126 millions de ducats à préparer une expédition que, dans sa téméraire confiance, il appelait l'*Invincible Armada.* Huit mille hommes d'équipage, vingt mille soldats, plus de trente mille vétérans des Pays-Bas devaient se jeter sur l'Angleterre. Le grand poète Lope de Vega accompagnait l'expédition pour célébrer ses exploits ; le vicaire général de l'Inquisition avec cent jésuites, pour la bénir.

La flotte espagnole fut détruite par la tempête, dispersée, poursuivie par les vaisseaux anglais que commandaient les plus habiles marins de l'époque, Howard, Drake, Hawkins, Frobisher. Philippe II ne fut pas abattu par cette pénible épreuve. « Je vous avais envoyé combattre les Anglais, dit-il

au chef de l'expédition, le duc de Medina Sidonia, non la mer et les vents. »

A la suite de ce désastre, les côtes d'Espagne furent insultées par une flotte anglaise, dont le commandant Francis Drake, après avoir forcé l'embouchure du Tage, alla s'emparer de Cadix (1588).

13. Elisabeth et Philippe II. — La guerre entre l'Espagne et l'Angleterre continua jusqu'à la mort de Philippe II. Celui-ci fomenta plusieurs complots contre la vie de la reine et ses flottes tentèrent en vain plus d'un débarquement en Irlande; de son côté Elisabeth soutenait de ses soldats et de son argent les révoltés des Pays-Bas, pendant que les hardis navigateurs anglais pillaient les rivages du Chili et du Pérou, colonies de l'Espagne. Les deux adversaires se trouvaient en présence, partout où la lutte religieuse avait éclaté. En France, ils soutenaient, l'un les Guises et les catholiques, l'autre, Henri de Béarn et les protestants. L'avantage resta partout à Elisabeth ou à ses alliés.

14. Prospérité intérieure de l'Angleterre sous Elisabeth. — Le règne d'Elisabeth ne fut pas seulement glorieux par le triomphe de l'anglicanisme et par les succès de la politique extérieure; il fut peut-être plus grand encore par l'éclatante prospérité matérielle dont jouit alors l'Angleterre, et par la renaissance littéraire qui s'y produisit. Aucun pays de l'Europe ne pouvait rivaliser avec le royaume d'Elisabeth pour le luxe, pour la richesse, pour les progrès de l'industrie, du commerce et de la puissance maritime; aucune nation ne pouvait citer un poète qui fût digne d'être comparé au grand poète Shakespeare.

15. La bourgeoisie. — L'ancienne noblesse, celle qui avait combattu pendant la guerre de Cent ans sur les champs de bataille français, avait été décimée par la sanglante lutte des Deux-Roses; les exécutions fréquentes, ordonnées par Henri VIII, puis par Marie Tudor et par Elisabeth elle-même, la réduisirent encore. Elle fut alors peu à peu remplacée par une classe nouvelle, la haute bourgeoisie, tout aussi orgueilleuse que l'antique féodalité, enrichie par la Réforme, qui avait fait passer entre ses mains beaucoup de propriétés du clergé catholique, enrichie également par l'in-

dustrie et le commerce. Le luxe et le confort se répandirent alors dans toutes les villes ; aux habitations d'autrefois, étroites et mesquines, se substituèrent des maisons élégantes, spacieuses et riches. Les campagnes elles-mêmes profitèrent de ces bienfaits : chaque village devint comme une ruche laborieuse, dont l'accès était interdit par des lois sévères aux mendiants et aux vagabonds, et où régnait une profonde sécurité.

16. L'industrie et le commerce. — L'industrie et le commerce furent encouragés et prirent un rapide essor.

L'industrie se développa surtout dans les comtés du nord et de l'ouest. On commença à exploiter les richesses minières renfermées dans le sol de la Grande-Bretagne, en particulier le cuivre et le fer. Des fonderies furent créées dans le pays de Galles ; des aciéries et des fabriques d'armes s'établirent dans le Kent et le Sussex. A la même époque, l'Angleterre servit de refuge à un grand nombre de Flamands, chassés des Pays-Bas par la guerre religieuse. Ces immigrés apportèrent avec eux les industries de la filature et de la draperie, comme plus tard, après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants français apportèrent d'autres industries en Hollande, dans le Brandebourg, et en Angleterre même.

Ces progrès de l'industrie favorisèrent le commerce. En 1570, un riche marchand, Thomas Gresham, construisit la Bourse de Londres, sous le nom de *Royal Exchange*, et ce fut Elisabeth qui inaugura en personne cet établissement. La capitale de l'Angleterre devint le principal marché de l'Europe ; elle entretint des relations commerciales avec la Moscovie, encore presque inconnue, et avec la Turquie.

17. La marine. — De cette époque date aussi le prodigieux développement de la marine anglaise. De quarante navires, la flotte marchande passa au chiffre de douze cents bâtiments de tout rang. Les navigateurs anglais commencèrent à sillonner le monde en tous sens. Walter Raleigh s'établit sur la côte orientale de l'Amérique du Nord, et y fonda la colonie de Virginie. D'autres marins cherchèrent à gagner la Chine et les Indes orientales, soit par le nord-ouest, soit par le nord-est : Frobisher et Davis explorèrent ainsi les régions polaires situées au nord de l'Amérique,

tandis que Chancellor, après avoir contourné l'extrémité septentrionale de la péninsule scandinave, abordait dans la mer Blanche au port russe d'Arkhangel. Enfin Francis Drake fit faire au pavillon britannique le tour du monde.

L'Angleterre suivait glorieusement la voie ouverte à la fin du quinzième siècle par les hardis explorateurs du Portugal et de l'Espagne.

18. La renaissance intellectuelle. Shakespeare. — Le règne d'Elisabeth vit aussi s'accomplir une véritable renaissance intellectuelle. Après être restées longtemps dans l'obscurité, les lettres anglaises brillèrent d'un très vif éclat. La reine elle-même était fort instruite; elle protégea avec générosité les écrivains de son temps, parmi lesquels se trouvaient deux des noms les plus illustres de la littérature anglaise, William Shakespeare (1564-1616) et François Bacon (1561-1626). Shakespeare, tour à tour acteur, entrepreneur de théâtre, auteur, subit l'influence des lettres antiques et de la Renaissance italienne, tout en restant le plus original des poètes anglais. Le sujet et les héros de ses plus belles tragédies sont empruntés, les uns à l'histoire ancienne, comme César, Coriolan, Brutus, Timon d'Athènes, les autres aux vieilles légendes de l'Angleterre ou de la Scandinavie, tels que Macbeth, le roi Lear, Hamlet; ceux-ci à l'Italie du moyen âge et de la Renaissance, comme Othello, Roméo, Juliette, Shylock, ceux-là enfin à l'histoire nationale de l'Angleterre, Henri IV, Henri V, Richard III, etc. D'une imagination puissante, d'une fougue parfois démesurée, d'une incomparable puissance d'évocation, d'une profondeur quelquefois effrayante dans l'analyse des sentiments, Sha-



Shakespeare.

kespeare domine le théâtre moderne d'aussi haut qu'Eschyle et Sophocle dominent le théâtre grec. Il est tragique jusqu'à l'horreur, dramatique avec passion, comique avec une verve et un éclat qui ont été rarement dépassés. C'est un des génies les plus brillants de l'humanité.

Bacon, qui fut mêlé à la politique de son temps, fut accusé et convaincu de vénalité et de concussion sous Jacques Ier. Mais ces erreurs de sa vie publique ne doivent pas faire oublier qu'il fut l'un des créateurs de la méthode scientifique moderne. Dans son ouvrage fameux, intitulé le *Novum organum*, il fixa les règles de l'expérience et les lois de l'induction.

19. Mort d'Elisabeth (1603). — Elisabeth conserva jusqu'à la fin de son règne son autorité souveraine. Elle disgracia son favori, le comte d'Essex, parce qu'il n'avait pas exécuté ses ordres en Irlande; et, quand le ministre déchu osa en appeler à la révolte, elle le fit condamner à mort. La douleur qu'elle ressentit à la suite de cette exécution hâta la fin de ses jours. Avec elle disparut la dynastie des Tudors. Les Anglais ont beaucoup pardonné à celle que Shakespeare appela la *belle Vestale assise au milieu des mers sur le trône de l'Occident*. Ils ont oublié leur parlement réduit au silence, leurs libertés publiques détruites, la persécution religieuse, l'inconduite privée de leur souveraine. Malgré tout, Elisabeth est restée pour eux « la grande reine ».

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — La reine Elisabeth.

D'un esprit haut, d'un caractère impérieux, d'un orgueil extrême, ayant beaucoup d'énergie, d'astuce et de capacité, Elisabeth avait été longtemps contrainte de dissimuler ses sentiments et sa foi sous le règne terrible de sa sœur, qui l'aurait proscrite sans l'appui que lui prêta Philippe II. Elle avait vécu suspecte et surveillée loin de la cour, et avait pris cette habitude de fausseté qui s'allia chez elle aux altières et violentes passions qu'elle tenait de son père. Voici comment l'ambassadeur vénitien Giovanni Michele dépeint en 1556 cette princesse, alors âgée de vingt-deux ans, peu avant qu'elle montât sur le trône : « Elle n'est pas moins remarquable, disait-il, de corps que d'esprit, bien que son visage soit plus agréable que beau. Elle est grande de sa personne et bien faite. Son teint a de l'éclat, encore qu'il soit olivâtre. Elle a de beaux yeux et, par-dessus tout, une main magnifique, qu'elle aime à montrer. Elle est d'un esprit et d'une habileté admirables

comme elle l'a fait voir en sachant si bien se gouverner au milieu des soupçons dont elle était l'objet et des périls qui l'entouraient. Elle surpasse la reine sa sœur dans la connaissance des langues. Outre l'anglais, l'espagnol, le français et le latin, qu'elle sait comme la reine, elle n'a pas une médiocre connaissance de la langue grecque, et mieux que la reine, elle parle l'italien, dont elle se plaît à se servir. Elle est superbe et altière. » Aux connaissances les plus solides, Elisabeth unissait des talents agréables. Elle était excellente musicienne et dansait en perfection. Certains dons personnels, tous les attraits de l'esprit, tous les ornements d'une brillante culture, beaucoup d'originalité sans assez de grâce, les ressources d'une imagination animée et forte, la faisaient remarquer comme femme, en même temps que son jugement sain et pénétrant, son application profonde, son caractère hautain et adroit, son active ambition, la destinaient à être une grande reine.

(Mignet, *Histoire de Marie Stuart.*)

DEUXIÈME LECTURE. — **Voyage de Drake autour du monde.**

L'honneur de renouveler le premier depuis Magellan la navigation entière autour de la terre était réservé au capitaine anglais Francis Drake. Cette expédition, qui eut dans son temps un immense retentissement, ne fut nullement conçue dans un but scientifique. Ayant subi dans sa jeunesse des dénis de justice et des spoliations dans les colonies espagnoles, Drake avait juré à l'Espagne une haine implacable, et ce serment d'Annibal fut le modèle de toute sa vie. Il fit de lui tantôt un pirate, tantôt le chef d'expéditions militaires; il le jeta pendant trente ans, avec ou sans l'aveu de son gouvernement, dans une suite d'aventures où l'Espagne et les Espagnols expièrent chèrement l'arbitraire d'un subalterne.

Le voyage de 1577 fut un des épisodes de cette guerre acharnée. L'Angleterre était alors en paix avec l'Espagne; mais entre Elisabeth et Philippe II c'était une de ces paix équivoques où fermentent les germes d'une prochaine rupture. Sans être avoué, Drake se sentait soutenu. « Celui qui te frappe nous frappe, » lui avait dit Elisabeth au moment du départ, en lui remettant une épée. Le but du hardi marin était d'aller porter le pillage dans les possessions espagnoles de la côte occidentale du nouveau monde; son voyage s'agrandit avec les circonstances. Partis de Plymouth, le 13 décembre 1577, les cinq petits bâtiments dont se composait sa flottille arrivaient le 23 août de l'année suivante à l'entrée du détroit de Magellan et débouchaient dix-sept jours plus tard dans les eaux de la mer du Sud. Assaillie par une tempête, la flotte se trouva un moment dispersée, et le bâtiment amiral fut entraîné très loin vers le sud-est. « A la fin, dit une des relations de l'expédition, le navire se trouva près de la partie extrême du pays vers le pôle Sud; lequel cap extrême, ou pointe la plus avancée de toutes ces îles, est située près du 56e degré. Au delà vers le sud, on n'aperçoit plus d'île ni de continent; mais l'océan Atlantique et la mer du Sud se rejoignent dans un grand et libre espace. » Drake avait ainsi découvert le cap Horn. Sa flotte ralliée, il longea toute la côte américaine, du sud au nord, jusqu'au delà de la Californie, faisant des descentes, pillant et brûlant les villes, enlevant les navires espagnols sans défense toutes les fois que l'occasion s'offrait favorable. Arrivé au 48e degré de latitude nord, Drake eut la pensée de chercher sur la

côte nord-ouest, où il se trouvait, l'entrée du détroit que l'on supposait alors exister entre l'Atlantique et l'océan Pacifique. Les mauvais temps l'arrêtèrent dans son projet d'exploration et le contraignirent à rebrousser chemin vers le sud. Mais Drake ne se souciait pas de revenir au détroit de Magellan et de repasser dans les eaux espagnoles avec ses prises et ses trésors. Aussi se décida-t-il à prendre la route de l'ouest. Il coupa directement le Grand Océan en inclinant à l'O.-S.-O., toucha aux Philippines et aux Moluques, vit l'île de Célèbes, passa au sud de Java, courut droit sur le cap de Bonne-Espérance, traversa l'Atlantique du sud au nord, et rentra triomphant à Plymouth le 26 septembre 1580, après un voyage de deux ans et huit mois.

La reine Elisabeth le reçut avec des honneurs extraordinaires. Elle vint dîner à bord du vaisseau amiral et conféra à l'heureux aventurier les insignes de la chevalerie. Le vaisseau que Drake avait monté fut conservé durant de longues années, comme un trophée national ; et lorsque le bâtiment, rongé par les eaux, ne fut plus qu'une ruine, on en tira les matériaux d'un siège, qui fut déposé comme une relique à l'université d'Oxford.

(D'après Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la géographie et des découvertes géographiques.* — Paris, Hachette.)

Livres à consulter : Fleury, *Histoire d'Angleterre.* — Green, *Histoire du peuple anglais.* — Mignet, *Histoire de Marie Stuart.* — Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la géographie et des découvertes géographiques.* — A. Mézières, *Shakespeare.* — Taine, *Histoire de la littérature anglaise.*

CHAPITRE XIV

LES GUERRES DE RELIGION EN FRANCE; HENRI IV

PROGRAMME : **Les luttes intérieures en France de 1559 à 1610. Les partis. La Ligue. Henri IV. L'édit de Nantes. Rétablissement de l'autorité royale.**

SOMMAIRE

1. Les guerres de religion en France. — On appelle guerres de religion les guerres civiles dont la France fut le théâtre de 1559 à 1598. Ces guerres furent provoquées par les haines religieuses qui divisaient alors les catholiques et les protestants. Les chefs des catholiques furent les ducs de Guise; les chefs des protestants furent le prince de Condé, l'amiral de Coligny et Henri de Navarre.

Ce fut en vain que le chancelier Michel de l'Hôpital essaya de prévenir la lutte. Les hostilités éclatèrent en 1562.

2. Rôle de la royauté; Catherine de Médicis. — Les guerres de religion remplirent surtout les règnes de Charles IX (1560-1574) et de Henri III (1574-1589). Le pouvoir fut alors exercé par la reine mère, Catherine de Médicis. Intelligente, mais ambitieuse et perfide, Catherine de Médicis n'eut qu'un but : conserver l'autorité pour ses fils et pour elle-même.

3. Caractère des guerres de religion. — Les guerres de religion furent atroces. Le sang coula partout à flots. Après les assassinats de François de Guise et de Condé, les principaux chefs protestants, entre autres Coligny, furent massacrés dans la nuit de la Saint-Barthélemy (24 août 1572).

4. Le parti des Politiques; la Ligue. — Ces violences et ces crimes amenèrent la formation d'un parti modéré, le parti des Politiques, qui voulait rétablir la paix générale par la tolérance.

Mais les catholiques formèrent une vaste association, la Ligue, dont le but était de détruire le protestantisme, et de remplacer la dynastie des Valois par la maison de Guise.

Le chef de la Ligue fut le duc Henri de Guise.

5. Henri III et Henri de Guise. — Irrité de la grande popularité d'Henri de Guise, le roi Henri III le fit assassiner à Blois (1588).

Alors Paris se souleva contre Henri III. Le roi vint assiéger sa capitale. Il fut assassiné à son tour par un moine fanatique (1589).

6. Henri IV (1589-1610). — Après la mort de Henri III, Henri de Navarre fut proclamé roi par ses partisans sous le nom de Henri IV. Il dut reconquérir son royaume sur les Ligueurs et les Espagnols. Il

abjura le protestantisme, obligea le roi d'Espagne Philippe II à signer le traité de Vervins et rétablit la paix en France par l'édit de Nantes (1598).

7. GOUVERNEMENT INTÉRIEUR; SULLY. — Henri IV consacra ensuite tous ses soins au gouvernement intérieur. Il rétablit l'autorité royale qui s'était affaiblie pendant les guerres de religion.

Il fut puissamment aidé dans son œuvre intérieure par son ministre, Sully.

8. ADMINISTRATION FINANCIÈRE. — Les finances furent améliorées. Sully veilla à ce que les tailles fussent levées plus régulièrement; il fit la guerre à tous les abus et supprima de nombreux privilèges. Il diminua les charges du royaume en vérifiant les dettes de l'État et en abolissant beaucoup d'offices inutiles.

9. INDUSTRIE, COMMERCE, AGRICULTURE. — Secondé par l'agronome Olivier de Serres, Sully protégea l'agriculture. Il donna un grand développement aux travaux publics.

Henri IV ordonna la création de nombreuses manufactures, favorisa le commerce intérieur et fonda nos premiers établissements coloniaux.

Les lettres et les arts furent aussi encouragés.

10. HENRI IV ET LA POLITIQUE EXTÉRIEURE. — Henri IV prepara la guerre contre la maison d'Autriche. Il conclut d'utiles alliances avec les États protestants. Il imposa au duc de Savoie le traité de Lyon.

Henri IV fut assassiné par un fanatique, Ravaillac, en 1610.

RÉCIT

1. Les guerres de religion. — Pendant la dernière moitié du seizième siècle, sous les règnes des fils dégénérés de Henri II, François II, Charles IX et Henri III, la France fut en proie à des guerres civiles sans cesse renaissantes. Ces luttes, provoquées par le fanatisme religieux, par les haines réciproques des catholiques et des protestants et par les persécutions dirigées contre ces derniers, plongèrent le royaume dans un état d'anarchie et de violences horribles. La France traversa alors l'une des périodes les plus tristes de son histoire. Elle ne retrouva la paix intérieure et ne put commencer à réparer les maux de la guerre que sous le règne de Henri IV, après l'édit de Nantes.

2. Les protestants et les catholiques français. — Malgré les rigueurs dont les partisans de la Réforme en France avaient souffert à la fin du règne de François Ier et surtout sous Henri II, malgré l'édit d'Ecouen de 1559 qui décrétait la peine de mort contre les protestants, leur nombre ne cessa de s'accroître. En même temps ils s'organisaient; dès 1559, ils tinrent à Paris un synode général. A

leur tête se placèrent bientôt deux familles nobles : la famille des Bourbons, alliée par le sang à la maison royale, et dont le véritable chef politique fut moins Antoine de Bourbon, roi de Navarre, que son frère cadet, l'ambitieux et remuant prince de Condé, — et la famille du vieux connétable de Montmorency ; si Montmorency lui-même resta fidèle au catholicisme et combattit les huguenots, ses neveux, Coligny, d'Andelot et Odet de Châtillon, furent parmi les principaux chefs du parti de la Réforme.

Les catholiques ardents se groupèrent autour de la maison ducale des Guises, seigneurs d'origine assez médiocre et dont la fortune politique ne remontait pas au delà des premières années du seizième siècle. Claude de Lorraine, d'abord comte de Guise, fait duc par François Ier, avait joué sous ce roi un rôle important; son fils, François de Guise, avait rapidement acquis par ses succès militaires une énorme popularité. Marie Stuart, petite-fille de Claude et nièce de François de Guise, avait épousé le fils aîné d'Henri II, François. En 1559, l'influence des Guises était toute-puissante.

3. Les premiers conflits. — Sous le règne de François II, prince faible de caractère et médiocre d'esprit, les deux partis commencèrent à user de violences. Les Guises, qui exerçaient réellement le pouvoir, firent signer au roi des édits qui menaçaient de mort leurs ennemis.

Ce fut pour répondre à ces édits et pour ruiner l'influence des Guises, qu'un certain nombre de mécontents formèrent la conjuration d'Amboise; le chef avoué en était un gentilhomme du Périgord, audacieux et intelligent, La Renaudie; le chef réel en était le prince de Condé. La conjuration, qui avait pour but d'enlever le roi, échoua; la cour, avertie du complot, se transporta dans le château d'Amboise. La Renaudie fut pendu. La plupart des conjurés furent mis à mort. Condé faillit même être arrêté (1559).

L'année suivante, aux Etats généraux d'Orléans, Condé attaqua violemment la conduite des Guises. Aussitôt il fut saisi et traduit devant le Parlement. Il fut condamné à mort. Mais le chancelier Michel de l'Hôpital refusa de signer la sentence. François II mourut sur ces entrefaites : sa mère, Catherine de Médicis, prit en main la direction du royaume et rendit la liberté à Condé.

Si donc, sous François II, les guerres de religion propre-

ment dites n'avaient pas encore éclaté, du moins les premières hostilités avaient eu lieu ; déjà des violences avaient été commises et du sang répandu.

4. Le chancelier Michel de l'Hôpital. — Un homme pourtant fit tous ses efforts pour prévenir les luttes atroces qui se préparaient. Ce fut le chancelier Michel de l'Hôpital, « le plus grand et le plus digne chancelier qu'il y ait eu en France, dit Brantôme. C'était un autre censeur Caton : il en avait du tout l'apparence, avec sa longue barbe blanche, son visage pâle, sa façon grave. » Il ne cessa de prêcher la modération et la tolérance. « Il faut, disait-il, prier tous les sectaires, afin qu'ils reviennent de la voie de l'erreur au chemin de la vérité. Otons ces noms odieux de luthériens, huguenots, papistes, ne retenons que le beau nom de chrétiens. »

L'Hôpital publia d'abord l'édit de Romorantin qui excluait de la France l'Inquisition espagnole, et attribuait à la juridiction épiscopale la connaissance du crime d'hérésie. Le chancelier espérait que les tribunaux spirituels se montreraient moins sévères pour les hérétiques que la justice séculière (1560).

Puis, en 1561, il convoqua le colloque de Poissy où Théodore de Bèze, au nom des protestants, et le cardinal de Lorraine, au nom des catholiques, furent mis en présence. Efforts inutiles : le fanatisme devenait chaque jour plus violent.

Il voulut alors imposer la tolérance à tous, au nom de l'Etat : il fit paraître l'édit de janvier 1562 qui accordait aux calvinistes le libre exercice de leur culte et qui autorisait leurs assemblées le jour hors des villes, mais qui les obligeait à restituer les biens pris au clergé et qui leur défendait de lever des troupes.

5. Explosion de la guerre. — Les efforts de l'Hôpital furent vains. Le massacre de Vassy fut le signal des guerres de religion. Comme le duc François de Guise traversait la Champagne, ses hommes d'armes troublèrent un prêche protestant qui se tenait dans une grange près de Vassy. Une rixe éclata ; les calvinistes furent égorgés sans pitié.

Les guerres de religion durèrent de 1562 à 1598. On les divise souvent en huit guerres, terminées chacune par un

traité. Il est plus exact de diviser cette longue lutte en trois périodes principales :

1° De 1562 à 1570, les protestants résistent avec succès, et conquièrent même certains avantages;

2° De 1570 à 1574, c'est la période des crimes odieux, tels que les tentatives d'assassinat contre Coligny et surtout la Saint-Barthélemy;

3° De 1576 à 1598, la guerre se poursuit entre les catholiques les plus violents, qui ont formé la Ligue, et les protestants unis aux catholiques les plus modérés qui se groupent, après la mort de Henri III, autour d'Henri de Béarn.

6. Caractère atroce de la lutte. — Cette longue lutte prit dès le début un caractère de violence inouïe. Les deux partis, ou du moins dans chaque parti les fanatiques n'hésitèrent pas à commettre des assassinats. On ne peut en effet qualifier d'un autre nom le meurtre de François de Guise par Poltrot de Méré sous les murs d'Orléans en 1563, ni le meurtre du prince de Condé, sur le champ de bataille de Jarnac, en 1568. Ce fut par l'assassinat que les ennemis de Coligny tentèrent de se débarrasser de lui, avant même la Saint-Barthélemy. Henri de Guise et Henri III périrent de même assassinés.

Dans le midi de la France, le sang fut répandu à flots. Deux hommes se distinguèrent entre tous par leur cruauté : le catholique Blaise de Montluc, qui parcourut à la tête de ses bandes armées le Languedoc et la Guyenne; le protestant des Adrets, qui ensanglanta la Provence et le Dauphiné. Enfin les deux partis firent également appel à l'étranger. Les huguenots réclamèrent la protection de la reine d'Angleterre, Elisabeth, et lui livrèrent le Havre dès le début de la guerre; ils furent aussi soutenus par les protestants d'Allemagne. Les catholiques reçurent des secours et de funestes conseils du roi d'Espagne, Philippe II; les Espagnols intervinrent même directement dans la lutte pendant la troisième période.

Ainsi, dans la fureur de ces affreuses discordes civiles, les deux partis perdirent tout sentiment patriotique.

7. Catherine de Médicis ; son rôle. — Quant à la royauté, elle joua pendant cette période un rôle indigne et déplorable. A la mort de François II, son frère Charles IX

n'avait que dix ans. Ce fut la reine mère Catherine de Médicis qui prit le pouvoir. Elle l'exerça jusqu'à sa mort (1588).

Henri II l'avait tenue pendant son règne à l'écart de toutes les affaires, et sous François II son influence avait été éclipsée par celle des Guises. On savait d'elle qu'elle était spirituelle, mais superstitieuse, pleine de goût pour les arts et les plaisirs délicats, mais sans beaucoup de sévérité morale; elle avait surtout fait preuve jusqu'alors d'une adresse infinie à manœuvrer au milieu des intrigues. « Jetée tout à coup des coteries dans les factions, et des intrigues dans la guerre, elle ne fut plus au niveau de son nouveau rôle. Esprit sans conviction, caractère sans scrupules, elle porta les finesses du boudoir dans les affaires de l'Etat. Au lieu d'une politique ferme et droite, elle eut le goût des menées ténébreuses. Elle voulut gouverner en prenant les hommes par les mauvaises passions, ce qui augmente la corruption, et en opposant les partis les uns aux autres, ce qui accroît leurs forces... Tous ses efforts furent employés à conserver le pouvoir à ses fils; et, pour y réussir, elle usa, sans hésiter, de tous les moyens, depuis la galanterie jusqu'à l'assassinat. Cette politique perverse devait avoir son châtiment. Entre les mains de cette Italienne, la couronne des Valois, tachée de sang, tomba et faillit se briser sur le pavé des rues. »

Pour garder le pouvoir qu'elle exerça au nom de ses fils Charles IX et Henri III, Catherine opposa les Bourbons aux Guises, les protestants aux catholiques, les usant les uns par les autres, divisant par ses intrigues tous les partis, les corrompant par ses séductions. C'était là une politique perfide, qui pouvait servir une ambition personnelle, mais qui était incapable de pacifier la France.

8. **Coligny.** — Pendant les premières périodes de la guerre, Catherine signa avec les protestants les trois traités d'Amboise (1563), de Longjumeau (1568) et de Saint-Germain (1570), qui leur accordaient, outre une amnistie complète, la liberté du culte réformé et quatre places de sûreté, La Rochelle, Cognac, la Charité et Montauban. Depuis la mort de Condé (1569), le véritable chef du parti protestant était Coligny, dont l'influence devint prépondérante en 1570.

Neveu du connétable de Montmorency, Gaspard de Coligny, amiral de France, s'était distingué sous le règne de

Henri II par sa belle défense de Saint-Quentin en 1557. Protestant convaincu, il était aimé et respecté des soldats autant que des ministres du culte. Caractère noble, il ne se laissait jamais abattre par l'adversité; il avait l'esprit juste et savait faire ressource de tout. « Il a toujours eu, lit-on dans les mémoires de son contemporain La Noue, la piété en singulière recommandation, et un amour de justice, ce qui l'a fait priser et honorer de ceux du parti qu'il avait embrassé. Il n'a point cherché ambitieusement les commandements et les honneurs, on l'a forcé de les prendre pour sa suffisance et prud'homie. Quand il a manié les armes, il a fait connaître qu'il y était très entendu, et il s'est toujours exposé courageusement aux périls... C'était un personnage digne de restituer un Etat affaibli et corrompu. J'ai voulu dire ce petit mot de lui en passant; car l'ayant connu et hanté, et ayant profité en son école, j'aurais tort si je n'en faisais une véritable et honnête mention. »


Coligny.

Charles IX, qui n'eut pas toujours l'esprit faux ni le cœur corrompu, fut séduit un moment par les vertus et les qualités de Coligny. Il le prit pour confident et pour conseiller. Il se jeta avec passion dans la politique protestante. Il résolut d'intervenir aux Pays-Bas en faveur des Gueux contre Philippe II; il donna sa sœur Marguerite de Valois au jeune prince protestant Henri de Béarn; il négocia même un mariage de son frère, le duc d'Anjou, avec Elisabeth d'Angleterre.

9. La Saint-Barthélemy. — Catherine de Médicis, qui ne s'était d'abord montrée favorable aux protestants que

pour faire échec au parti des Guises, se tourna contre les protestants quand elle vit que son autorité était menacée par l'influence de Coligny. Elle se rappela les perfides conseils que lui avait donnés le fanatique ministre de Philippe II, le duc d'Albe, pendant les conférences qu'elle avait eues avec lui à Bayonne (1565). Elle résolut de se débarrasser par le crime de ses ennemis.

Elle tenta d'abord de faire assassiner Coligny. L'assassin Maurevert lui tira un coup d'arquebuse, mais l'amiral ne fut que blessé, et Charles IX déclara qu'il voulait rechercher et punir tous les coupables.

Alors Catherine, d'accord avec le duc de Guise, prépara la Saint-Barthélemy. Charles IX, circonvenu par sa mère et par tout son entourage, se laissa arracher l'ordre de tuer tous les huguenots.

Le 24 août 1572, à deux heures du matin, la cloche de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois se mit en branle, le tocsin retentit dans tout Paris; les soldats et les bourgeois, marqués d'une croix blanche, remplirent les rues en criant : Vive Dieu et le roi! Guise, à la tête de trois cents hommes, envahit la maison de Coligny. L'amiral, surpris et massacré dans sa chambre, fut jeté par la fenêtre et foulé aux pieds. « La colère, le sang et la mort, dit Tavannes, couroient les rues en telle horreur que Leurs Majestés mêmes, qui en étoient les auteurs, ne se pouvoient garder de peur dans le Louvre. Paris sembloit une ville conquise; tous huguenots, femmes et enfants, étaient tués indifféremment, ne pouvant le roi ni les dits conseillers retenir les armes qu'ils avoient débridées. »

Le 26, on envoya des commissaires avec l'ordre de faire en province les mêmes exécutions qu'à Paris, mais l'ordre était verbal : le roi n'avait pas osé l'écrire et le signer. Dans toute la France, les ordres sanguinaires de la cour furent exécutés avec un terrible empressement. C'est à peine si quelques âmes généreuses protestèrent contre le massacre : le vicomte d'Orthez, gouverneur de Bayonne, écrivit : « Sire, j'ai communiqué les ordres de Votre Majesté aux officiers et soldats de la garnison; j'ai trouvé de bons Français affectionnés à votre service, mais pas un bourreau. »

10. Le parti des Politiques. — Loin d'anéantir le parti protestant, la Saint-Barthélemy lui donna une énergie nou-

velle. Ce fut la rage au cœur et bien décidés à lutter jusqu'au bout que les huguenots reprirent les armes.

En outre, l'attentat criminel de Catherine et des Guises coupa en deux le parti catholique. Tandis que les catholiques exaltés approuvaient le massacre des protestants, les modérés formaient un nouveau parti, le parti des *Politiques*, qui voulaient le rétablissement de la paix publique par la tolérance religieuse et la répression énergique de toutes les factions. Les chefs de ce nouveau parti furent les frères Montmorency, fils du connétable, les maréchaux de Biron et de Cossé, les ducs de Bouillon et de Turenne. Le duc d'Alençon, frère du roi, en prit momentanément la direction.

Les Politiques agirent d'accord avec les protestants; ils s'unirent même à eux pendant la guerre de 1575, au début du règne de Henri III. Cette alliance des Politiques et des protestants effraya Catherine de Médicis, qui leur accorda, par le traité de Beaulieu, des avantages considérables.

Henri III désavouait la Saint-Barthélemy, restituait les biens des victimes, réhabilitait Coligny, et accordait aux principaux chefs du mouvement des gouvernements de provinces : Alençon eut l'Anjou, la Touraine et le Berry; Henri de Navarre, la Guyenne; le jeune Condé, la Picardie.

11. La Ligue (1576-1596). — La population catholique s'indigna de ce compromis. Alors se forma une puissante association sous le nom de Ligue ou Union catholique.

A vrai dire, la Ligue ne date pas de 1576. Depuis longtemps les protestants avaient fait entre eux des confédérations pour protéger leur foi, et les catholiques pour défendre la leur. La grande Ligue, la *Sainte-Union*, fut la réunion de toutes les ligues particulières. Un fait spécial en fut l'occasion. Lorsque le prince de Condé vint prendre possession de son gouvernement de Picardie, le marquis d'Humières, gouverneur de Péronne, refusa de livrer la place à un chef protestant, et forma entre les catholiques de la province une ligue pour la défense commune.

La Ligue se proposa un but ostensible et avoué, la défense de la religion; et un but secret, la substitution des Guises aux Valois, qui ne se montraient pas assez fervents catholiques.

Elle prit pour devise : *une foi, une loi, un roi.* Henri de Guise en fut nommé le chef.

12. Henri de Guise ; son rôle. — Henri de Guise, fils aîné du duc François de Guise, avait hérité de la popularité de son père. Il prit part aux batailles de Jarnac et de Moncontour, devint bientôt l'un des chefs les plus ardents du parti catholique, et joua un rôle personnel dans la Saint-Barthélemy. Il assista au meurtre de Coligny et lâchement frappa du pied son cadavre.

Lorsque la guerre recommença en 1575, il fut vainqueur des protestants à Dormans ; dans cette bataille, il reçut une blessure au visage, qui lui valut le surnom de Balafré.

Le nom qu'il portait, la politique violente qu'il avait toujours suivie, enfin sa valeur militaire le désignaient comme le chef de la Ligue.


Henri de Guise.

Mais Henri de Guise avait des ambitions encore plus hautes ; il visait le trône lui-même. Il comprit tout le parti qu'il pouvait tirer des forces considérables que la Ligue mettait à sa discrétion absolue. Pour justifier ses prétentions, il fit fabriquer et il répandit de fausses généalogies qui rattachaient la maison de Guise à Charles de Lorraine, le dernier Carolingien, qu'Hugues Capet avait évincé. Les Ligueurs applaudissaient à ces audacieuses revendications. Leur influence ne cessait de grandir. Aux Etats généraux de Blois (1576), ils témoignèrent à Henri III une hostilité très marquée.

13. Henri III, sa politique. — Henri III avait succédé en 1574 à son frère Charles IX, et comme lui il subit l'autorité de sa mère, Catherine de Médicis.

Ce roi, qui fut le jouet des partis et sous lequel la France fut plus misérable qu'en aucun temps de son histoire, était doué des qualités les plus séduisantes. Il avait une bravoure

brillante, une parole facile et élégante, une merveilleuse beauté, un esprit délicat et distingué. Mais que de misères dans cet homme si bien doué par la nature! Il avait une ridicule passion pour les perroquets et les petits chiens; il alliait la superstition à la plus basse débauche, et il suivait des processions de Flagellants entre deux orgies.

Irrité de la puissance de la Ligue et de la popularité grandissante d'Henri de Guise, il se rapprocha d'abord des protestants. Mais, quand la mort de son frère, le duc d'Anjou, eut fait du prince Henri de Navarre l'héritier présomptif de la couronne, sa jalousie se tourna vers le jeune Béarnais, dont la popularité n'était pas moindre chez les protestants que celle d'Henri de Guise parmi les catholiques.


Henri III.

Aussi, lorsqu'éclata la dernière des guerres de religion, celle que l'on a appelée la guerre des trois Henri, Henri III essaya de perdre à la fois ses deux adversaires. Sur les conseils de sa mère, il conçut un plan fort habile.

Il avait trois armées. Celle de Joyeuse, postée sur la basse Loire, en face du roi de Navarre, avait ordre d'observer l'ennemi sans le combattre; celle de Guise, la plus faible, était exposée entre la Seine et l'Aube à tout l'effort des réformés allemands qui arrivaient au nombre de quarante mille, pour secourir les huguenots français; celle du roi, la plus forte, était à Etampes, entre les deux autres, attendant l'événement.

Henri III espérait que Guise serait écrasé, qu'Henri de Na-

varre userait ses forces dans une campagne sans éclat, tandis que lui-même, en se portant soit contre les réformés allemands soit contre les protestants français, remporterait de faciles succès.

Toutes les prévisions du roi furent déçues. Joyeuse, voyant le Navarrais reculer vers la Dordogne, l'attaqua, fut vaincu et tué à Coutras (1587); Guise surprit et dispersa les Allemands à Vimory, et le roi n'eut que la honte de n'avoir rien fait.

Lorsque Henri III rentra à Paris, le peuple criait autour de lui : « Saül en a tué mille, et David dix mille. ».

14. L'assassinat du duc de Guise. — La fureur de Henri III fut extrême. Il voulut interdire au duc de Guise de revenir à Paris. Henri de Guise ne tint aucun compte de la défense royale. Les Parisiens l'acclamèrent. Le roi voulut maîtriser Paris, en y introduisant une force armée de six mille Suisses. Aussitôt Paris se hérissa de barricades, et Henri III s'enfuit précipitamment de sa capitale.

Henri de Guise triomphait. Il eut alors, au moment décisif, comme un scrupule, une hésitation suprême. Le premier président du Parlement, Achille de Harlay, lui avait dit cette fière parole, qui fit peut-être impression sur lui : « C'est grand'pitié, Monseigneur, quand le valet chasse le maître; au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur au roi, et mon corps entre les mains des méchants. » Quoi qu'il en soit, il se rapprocha d'Henri III. Celui-ci promit de convoquer les Etats généraux.

Ces Etats se réunirent à Blois. Composés de ligueurs fanatiques, ils se montrèrent encore plus hostiles au roi que ceux de 1576. Ce fut alors qu'Henri III décida la mort d'Henri de Guise.

Il le manda au château de Blois. Henri de Guise se rendit à l'invitation. Dans l'antichambre des appartements royaux, il fut assailli par les gentilshommes préposés à la garde personnelle d'Henri III. Frappé de toutes parts, il alla tomber au pied du lit du roi.

Le lendemain, le vieux cardinal de Lorraine, oncle du Balafré, fut également assassiné.

15. L'assassinat de Henri III. — Aussitôt la Ligue se dressa menaçante. Paris célébra le duc de Guise comme

un martyr; la Sorbonne déclara Henri III déchu du trône. Cent mille personnes se rendirent en procession à Sainte-Geneviève, et là chacun éteignit un cierge en s'écriant : « Dieu éteigne la race des Valois! » Le duc de Mayenne, frère d'Henri de Guise, fut nommé lieutenant général du royaume; la Ligue prit en mains l'autorité et correspondit avec toutes les villes de France. C'était une révolution qui s'accomplissait.

Henri III déposé par les catholiques n'avait plus qu'une ressource, c'était de s'allier avec Henri de Navarre. Les deux princes se virent au château de Plessis-les-Tours, réunirent une armée de quarante mille hommes et marchèrent sur Paris. Henri III établit son quartier général à Saint-Cloud, le Béarnais à Meudon. Ils avaient à peine commencé le siège qu'un jeune dominicain, Jacques Clément, excité par les prédications des sermonnaires de la Ligue, pénétra dans la tente du roi, et le frappa d'un coup de couteau.

Henri III mourut le 1er août 1589. Avec lui s'éteignit la dynastie des Valois.

---

16. Henri IV. — La couronne devait échoir, par le droit du sang, au roi de Navarre, Henri de Béarn, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. Ce prince avait alors trente-six ans, étant né au château de Pau, en Béarn, le 13 décembre 1553.

Le jour de sa naissance, son grand-père Henri d'Albret l'avait pris dans ses bras, lui avait frotté les lèvres d'une gousse d'ail et fait boire quelques gouttes de vin de Jurançon. Puis, le trouvant robuste et bien constitué, il avait recommandé qu'on l'élevât à la béarnaise.

Le futur Henri IV prit ainsi l'habitude d'être debout de grand matin; de faire de longues courses à pied, de s'exposer au soleil et à la pluie, comme les jeunes paysans, et de coucher sur la dure.

A ce métier, son corps devint alerte et agile, son esprit hardi et entreprenant. Il apprit à connaître le peuple en vivant avec lui, il s'habitua à ces manières affables et à ce langage familier qui lui ont donné tant d'amis et qui le rendent encore si populaire.

Jeanne d'Albret, sa mère, joignit à ces exercices une instruction solide et variée. Elle ne voulut pas que son fils fût

un illustre ignorant. Elle lui donna un bon et sage précepteur à qui elle remit toute son autorité, disant à son fils : « Je ne vous ai donné que la vie; mais votre instituteur vous apprendra à bien vivre, ce qui est préférable. »

Henri de Navarre prit une part active aux guerres de religion, depuis la mort du prince de Condé en 1569. Il remporta en 1587 la victoire de Coutras. Il était roi de Navarre depuis 1572.

17. Avènement de Henri IV (1589). — Au moment de la mort de Henri III, les catholiques campaient à Saint-Cloud, les calvinistes à Meudon. Ceux-ci proclamèrent aussitôt le roi de Navarre; mais pendant trois jours le quartier des catholiques fut dans le plus grand trouble. Enfin le sire de Givry apporta au nouveau roi l'engagement de la noblesse de l'Ile-de-France et s'écria : « Sire, vous êtes le roi des braves et ne serez abandonné que des lâches et poltrons! »



Henri IV.

Le 4 août fut signée une déclaration contenant les engagements réciproques du roi et des seigneurs. Henri promit de maintenir la religion catholique. Il garantit aux réformés la liberté de conscience dans leurs maisons, la liberté du culte dans les places qu'ils possédaient, et dans une ville par bailliage. De leur côté, les seigneurs reconnurent pour leur roi et prince naturel « Henri quatrième, roi de France et de Navarre, » et lui engagèrent leurs biens et leur vie pour exterminer les rebelles et ennemis qui voulaient usurper l'Etat. Henri IV eut pour lui le parti des Politiques, qui comptait

des hommes comme Givry, Crillon, Duplessis-Mornay, Rosny, et qui renfermait la portion la plus éclairée et la plus pure de la magistrature et de la bourgeoisie.

Mais les ambitieux et les fanatiques de tous les partis refusèrent de reconnaître Henri IV, et de se soumettre sans conditions. Les catholiques se déclarèrent les ennemis d'un prince qui promettait sa protection aux hérétiques; les protestants abandonnèrent un chef qui faisait des concessions aux papistes, qui leur garantissait l'exercice de leur religion et le maintien de leurs charges. Henri ne garda autour de lui que vingt-deux mille hommes.

18. Lutte d'Henri IV contre les Ligueurs et les Espagnols. — Telles furent les conditions dans lesquelles



Procession de la Ligue.

Henri IV monta sur le trône. Il dut reconquérir son royaume sur les Ligueurs et sur les Espagnols. Le chef des Ligueurs, Mayenne, proclama roi le cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X.

Henri IV reçut à plusieurs reprises des secours et des subsides de la reine d'Angleterre, Elisabeth. Il vainquit Mayenne deux fois, à Arques en 1589, à Ivry en 1590. Mais Paris lui opposait toujours une résistance énergique. L'or du roi d'Espagne, Philippe II, les prédications des moines fanatiques, des processions d'un aspect à la fois grotesque et farouche

entretenaient dans le peuple parisien une violente exaltation.

Pendant plusieurs années, la guerre se prolongea entre Henri IV et ses ennemis. Henri IV remportait de nombreux succès soit sur Mayenne, soit sur les Espagnols; mais aucun d'eux n'était décisif et Paris résistait toujours. A la fin, Henri IV dut sa victoire aux excès de la Ligue et à sa propre largeur d'esprit.

19. Les excès de la Ligue. — La Ligue se montrait de plus en plus violente. Paris avait été divisé en seize quartiers; il y avait un chef à la tête de chacun de ces quartiers; ces seize chefs formaient le *Conseil des Seize*, qui dirigeait les Ligueurs. Chefs de la populace, les Seize commirent bientôt tous les excès : ils pendirent le président du parlement, Brisson (1591). Mayenne accourut, fit exécuter quatre des Seize, cassa leur pouvoir et les remplaça par des *politiques.* Ce coup de vigueur intimida pour un temps les exaltés, et Mayenne convoqua les Etats généraux pour élire un successeur à Charles X, qui venait de mourir.

Les députés, réunis à Paris, se trouvèrent en présence d'ambitions rivales. Le duc de Mayenne, le jeune duc de Guise, fils du Balafré, le roi d'Espagne, voulaient la couronne et intriguaient sans relâche. Philippe II, qui avait acheté une partie des membres de l'assemblée, faillit l'emporter. Son ambassadeur, le duc de Feria, demanda l'élection de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II et d'Elisabeth de France, et, par conséquent, petite-fille de Henri II. « Quel époux, demanda un député, le roi destine-t-il à sa fille? — L'archiduc Ernest d'Autriche. » Les partisans du duc de Guise furent irrités de cette réponse. Le parlement rendit un avis contraire aux prétentions espagnoles, et supplia Mayenne « d'empêcher que, sous prétexte de religion, la loi salique fût violée ni que la couronne fût transférée en des mains étrangères ».

20. Fin de la guerre civile. Henri IV à Paris (1593-1594). — La France tombait en dissolution, et il devenait nécessaire que Henri IV sacrifiât sa religion à son peuple, puisque son peuple ne voulait pas lui sacrifier la sienne. Henri n'avait d'ailleurs aucune prévention contre une foi qui était celle de ses ancêtres; il voyait que l'avenir de la France et le sien dépendaient de sa résolution, et « il sauta le pas »

avec la décision d'un politique perspicace et d'un bon Français. Le 25 juillet 1593, il dit adieu en pleurant à ses ministres protestants et se présenta à la basilique de Saint-Denis, au milieu d'une foule de Parisiens sortis de la ville, malgré les ordres de Mayenne, et affamés de voir un roi. L'archevêque de Bourges lui donna l'absolution, et le roi lut sa profession de foi. Cette réconciliation religieuse était le gage de la paix politique.

Paris tournait vers le roi ses regards et ses espérances. Des catholiques royalistes publièrent la *Satire Ménippée*, moquerie ingénieuse et parfois éloquente des Ligueurs, des Guises et des Espagnols.

Le gouverneur Brissac reçut 200 000 livres et le bâton de maréchal : il introduisit le roi dans la capitale pendant la nuit du 22 mars. Les Espagnols sortirent, et Henri salua de ces mots le duc de Feria, leur chef : « Bon voyage, Messieurs ! Mes compliments à votre maître; mais n'y revenez plus. »

Les gouverneurs des provinces et des villes suivirent tour à tour l'exemple de Brissac : Villars-Brancas livra Rouen en échange du titre d'amiral et d'une somme de 3 millions; les ducs de Guise, d'Elbeuf, le comte de Saint-Pol, les ducs de Mayenne, de Nemours, d'Epernon, de Joyeuse, traitèrent à des conditions analogues : Henri leur donna 32 millions. Sully gémissait de toutes ces dépenses. Mais le roi lui écrivait avec raison : « Ne vous amusez point à faire le bon ménager. Lorsque je serai roi paisible, nous userons des bons ménages dont vous m'avez parlé. »

21. Fin de la guerre étrangère. Paix de Vervins (1595-1598). — Mais Henri IV devait encore chasser du royaume les Espagnols qui y entretenaient des armées; pour les expulser définitivement, et aussi pour forcer les derniers ligueurs à choisir entre l'étranger ou la France, il déclara solennellement la guerre à Philippe II.

Il marcha en personne contre les Espagnols et les attaqua à Fontaine-Française, sur les limites de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Il n'avait qu'une poignée de braves : « Mes amis, leur dit-il, faites comme vous allez me voir faire. » Et, renouvelant ses héroïques témérités, il risqua dix fois sa vie. Les Espagnols furent vaincus.

L'année suivante, les Espagnols portèrent leurs efforts

vers le nord et s'emparèrent d'Amiens. Le roi assembla les notables de Rouen, les gagna par la séduisante franchise de son langage et obtint des subsides. Puis il endossa de nouveau la cuirasse. « C'est assez faire le roi de France, dit-il, il est temps de redevenir roi de Navarre. » Il parut devant Amiens et la reprit (1597).

Philippe II, ruiné et mourant, signa la paix de Vervins, qui rétablit les clauses du traité de Cateau-Cambrésis : grâce à Henri IV, la France sortait intacte de cette longue tempête des guerres civiles.

22. Edit de Nantes (avril 1598). — La même année Henri IV consacra la pacification religieuse par l'Edit de Nantes. Conforme aux idées de l'Hôpital, mais approprié aux dispositions défiantes que gardaient la plupart des réformés et de leurs ministres, après des guerres si longues et si cruelles, l'Edit de Nantes n'accordait pas seulement aux protestants le droit commun, c'est-à-dire la liberté de conscience et de culte, mais aussi l'admission à tous les emplois, une chambre calviniste dans chaque parlement et une rétribution aux ministres. D'autres clauses les maintenaient encore comme un Etat à part dans l'Etat. Ainsi les protestants étaient autorisés à lever des taxes sur eux-mêmes pour les besoins de leurs églises, à tenir tous les trois ans des assemblées générales et à garder plusieurs places de sûreté, notamment La Rochelle et Montauban.

L'Edit de Nantes n'assurait donc pas seulement la plus large pacification ; il contenait pour les protestants un privilège. Ils devaient malheureusement en abuser.

Mais ce qui n'était un danger que dans l'avenir était pour le présent le triomphe de la tolérance, la proclamation du principe moderne de la liberté religieuse. La France restait catholique, sans l'Inquisition.

---

23. Gouvernement de Henri IV ; Sully. — Après avoir mis fin aux guerres de religion ; après avoir chassé de France les armées étrangères, Henri IV se consacra au relèvement de son royaume, à la réparation de tous les maux causés par l'anarchie et la guerre.

La France se trouvait alors dans un état déplorable. Beaucoup de villes avaient été pillées, saccagées ou ruinées ;

les campagnes dévastées étaient réduites à la misère la plus affreuse. L'autorité royale n'existait presque plus; tout était désorganisé, finances, agriculture, industrie, commerce, travaux publics.

L'œuvre qu'il fallait accomplir était immense. Pour la mener à bien, Henri IV trouva dans son ministre Sully un auxiliaire actif et dévoué.

Sully, baron de Rosny, était attaché depuis l'âge de douze ans à Henri de Navarre; il l'avait accompagné dans toutes ses guerres et avait été un des premiers à lui conseiller sa conversion religieuse, bien qu'il restât lui-même rigide protestant. Il déploya ses grandes qualités d'administrateur dans la direction du conseil des finances; il fut nommé au poste de surintendant en 1597.



Sully.

Sully réunit encore à ce titre ceux de grand voyer de France, de grand maître de l'artillerie, de surintendant des bâtiments et fortifications. En 1606, il fut créé duc et pair. Premier ministre en fait, il dirigea exclusivement les finances et toute l'administration intérieure, exerça la principale autorité sur la guerre et sur la marine, et domina les autres ministres ses collègues, Jeannin, Sillery, Villeroy.

24. Restauration de l'autorité royale. — A la faveur des troubles et de l'anarchie, la plupart des gouverneurs de provinces étaient devenus presque indépendants. Le pouvoir royal ne leur inspirait plus aucune crainte. Ils avaient commis, ils commettaient encore ou laissaient commettre toutes sortes d'exactions.

Henri IV fit preuve d'une très grande énergie. Il réduisit à l'obéissance tous les gouverneurs; il frappa durement, sans pitié, tous les rebelles, même les plus haut placés. Le maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne, s'étant allié avec le duc de Savoie et l'Espagne pour exterminer la famille royale et démembrer la France, Henri IV lui enleva toutes ses dignités et le traduisit devant le Parlement de Paris. Biron fut condamné à mort; il subit sa peine dans la cour de la Bastille (1602). L'année suivante, le gouvernement de la forte place de Metz fut enlevé au duc d'Epernon. En 1606, le même châtiment fut infligé au maréchal de Bouillon, gouverneur de Sedan.

Henri IV réprima sans faiblesse tous les complots dirigés contre lui. Il rendit ainsi à la royauté la force et le prestige qu'elle avait perdus pendant les guerres de religion.

25. L'amélioration des finances. — La situation financière n'était pas moins déplorable que l'état politique du royaume. Les impôts étaient nominalement de 200 millions; 25 à peine rentraient au trésor. La dette publique s'élevait à 300 millions.

La première réforme à faire était d'établir le bilan financier : Sully fut le véritable créateur du budget. Il fit deux parts des recettes publiques, l'une destinée à pourvoir aux besoins des différents services, l'autre à amortir la dette. Quand il eut mis quelque ordre dans ce chaos, il se préoccupa de reconstituer la fortune de l'Etat en améliorant les recettes et en diminuant les charges.

Sully améliora les recettes par les opérations suivantes :

1° Recherche du produit des fermes et leur adjudication à un taux plus avantageux pour le gouvernement;

2° Levée plus régulière des tailles et autres impôts non affermés;

3° Répression sévère des abus des traitants, percepteurs, etc.;

4° Réunion entre les mains du roi de tous les impôts jadis aliénés;

5° Suppression de nombreux privilèges, tels que le droit pour les gouverneurs de lever des fonds de leur propre autorité;

6° Création de l'impôt spécial, connu sous le nom de la *Paulette*. Sully décida le roi à concéder à tous les officiers de

justice et de finances la propriété héréditaire de leurs charges, moyennant un droit annuel équivalent au soixantième de la valeur de chaque office. Le droit annuel fut surnommé la *Paulette*, du nom du traitant Paulet, qui l'avait suggéré à Sully, et qui en fut le premier fermier.

Sully diminua les charges du royaume par trois mesures principales :

1° Vérification des rentes sur l'Etat : les unes, frauduleuses, furent annulées; les autres furent réduites;

2° Recherche des aliénations domaniales et recouvrement des biens du domaine de l'Etat;

3° Suppression d'un grand nombre d'offices inutiles de judicature et de finances.

Les résultats de cette administration furent remarquables. Le revenu de l'Etat fut doublé; la dette fut diminuée de 100 millions, et une réserve de 22 millions put être enfermée dans les caves de la Bastille pour faire face aux dépenses imprévues.

26. Agriculture. — C'était peu pour Henri IV et Sully de rétablir l'ordre dans les finances : ils avaient une ambition plus généreuse. Ils voulaient remplir l'épargne des Français comme ils remplissaient le trésor public. Dès 1595, une ordonnance royale interdit aux créanciers la saisie des meubles et des charrues. En 1598, une seconde ordonnance garantit le laboureur contre les violences des soldats. Lorsqu'il entendait parler de pillages commis dans les fermes, Henri s'irritait et trouvait pour les réprimer le langage indigné du père de famille qui protège sa propre demeure. En 1610, il apprit que des compagnies avaient dévalisé des paysans en Champagne. Il fit appeler les capitaines qui étaient encore à Paris : « Partez en diligence, leur dit-il, donnez-y ordre, vous m'en répondrez. Quoi! si l'on ruine mon peuple, qui me nourrira, qui soutiendra les charges de l'Etat, qui payera vos pensions? Messieurs, s'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi! »

Henri IV donna au paysan, routinier par nature, un maître excellent, Olivier de Serres, seigneur de Pradel en Languedoc. Il l'appela à la cour dès 1599 et lui commanda de publier le précis de ses découvertes et de ses réflexions. L'année suivante parut le *Théâtre de l'agriculture*, qui a toujours été regardé comme un chef-d'œuvre d'économie

rurale. Le roi eut pour ce livre une véritable admiration. Pendant trois ou quatre mois il se le fit apporter après son dîner, le lut une demi-heure par jour. Les courtisans le lurent pour plaire au roi, le public pour imiter les grands, et les sages préceptes qu'il y trouva transformèrent l'agriculture française.

Le roi et Sully fournirent aux laboureurs le moyen de placer avantageusement leurs produits, en établissant le libre commerce des grains. Le paysan, qui vendait à un plus haut prix, eut de l'argent pour faire des défrichements et des améliorations; il acquitta exactement ses impôts et se procura pour sa famille et pour lui une nourriture solide et abondante. Dès l'année 1600, le roi disait : « Si Dieu me donne encore de la vie, je ferai qu'il n'y aura pas de laboureur en mon royaume qui n'ait moyen d'avoir une poule dans son pot. » Ce souhait fut satisfait, et la France, naguère en friche, se couvrit de cultures. « Labourage et pâturage, a écrit Sully dans ses *Œconomies royales*, sont les deux mamelles nourricières de la France, ses vraies mines et trésors du Pérou. »

27. Travaux publics. — Les grands travaux publics contribuèrent puissamment à la fortune agricole. Les marais furent desséchés, les montagnes reboisées. Les mines furent réunies sous une direction générale. Une notable proportion du revenu public fut consacrée aux routes, aux ponts, aux levées, à l'endiguement des rivières. Beaucoup de voies nouvelles furent tracées d'après un plan général, et elles furent bordées d'ormes que les paysans appelaient des *Rosnys*.

Henri IV et Sully conçurent la pensée d'unir la mer du Nord, l'Océan et la Méditerranée, en reliant par des canaux la Seine à la Loire, la Loire à la Saône et la Saône à la Meuse. Cette œuvre fut entamée en 1604 par l'ouverture du canal qui réunit Briare, sur la Loire, à Moret, sur la Seine.

28. Industrie. — Le développement de l'industrie française fut l'œuvre personnelle de Henri IV. Sully, assez favorable aux industries de première nécessité, était hostile aux industries de luxe qu'il considérait comme des *babioles* inutiles et dangereuses. Le roi trouva pour auxiliaire un commerçant expérimenté, Barthélemy Laffemas, qui rédigea

un important mémoire, intitulé *Règlement général pour dresser les manufactures en ce royaume*. L'auteur proposait de prohiber l'entrée des étoffes de soie et de fil d'or et d'argent, de développer les industries de luxe, d'établir dans la principale ville de chaque diocèse un *grand bureau de manufactures*, de multiplier les fabriques et de créer deux ateliers de charité par diocèse pour les gens sans profession.

Ce plan, adopté en partie, produisit d'excellents résultats. On planta des mûriers, on établit des magnaneries; on fonda des manufactures de draps d'or et d'argent et d'étoffes de soie à Paris, à Tours, à Lyon, à Nîmes. Le verre, le cristal, les glaces, les tapisseries de haute lisse, les tapis du Levant, les dentelles, les toiles fines, furent désormais fabriqués par l'industrie française. Le roi attira à Paris et logea au Louvre les ouvriers les plus habiles en tous genres, et il les estimait à l'égal des gentilshommes. « Le dessein de ce prince était de loger en son Louvre les plus grands seigneurs et les plus excellents maîtres du royaume, afin de faire comme une alliance de l'esprit et des beaux-arts avec la noblesse et l'épée! »

29. Commerce et colonies. — Si l'agriculture et l'industrie créent la richesse, le commerce la transporte et la multiplie : Henri le protégea par ses règlements et le rendit facile par ses travaux d'art. Il nomma *maître des digues* l'ingénieur Humphrey Bradley et donna la noblesse aux chefs des compagnies qu'il chargea de creuser des canaux.

Henri IV, pour développer le commerce extérieur, fonda une vaste colonie dans l'Amérique du Nord. En 1598, il chargea de Chastes de constituer une compagnie de commerce et de coloniser les côtes du nouveau monde, autour du golfe Saint-Laurent. Dès 1604, les possessions françaises comprenaient : la côte de l'Atlantique de l'embouchure de l'Hudson jusqu'au fond de la baie de Fundy, l'Acadie, la côte méridionale de Terre-Neuve, les îles et les côtes du golfe Saint-Laurent, enfin le Canada, depuis ce golfe jusqu'au lac Ontario. En 1608, Champlain jeta les fondements de Québec, explora les pays environnants, contracta d'étroites relations avec les peuplades voisines, désigna l'île de Montréal pour y établir une colonie et reconnut les grands lacs jusqu'au lac Supérieur. Malheureusement le roi mourut trop tôt et Marie de Médicis abandonna les projets de Henri IV.

30. Les arts et les lettres. — Le règne de Henri IV exerça une influence aussi heureuse sur les lettres que sur la politique.

Pour les arts, la décadence dont l'Italie était frappée à la fin du seizième siècle s'était communiquée à la France. Toutefois, on ne saurait méconnaître les excellentes mesures prises sous ce règne. Henri IV voulait faire dans le vieux Paris un Paris nouveau : la place Royale, la place et la rue Dauphine, la galerie du Louvre, le Pont-Neuf n'ont réalisé qu'une partie de ses plans. Il projetait, dans le Marais, une vaste place qu'il aurait nommée la place de France et qu'auraient environnée vingt-sept rues, portant les noms des provinces du royaume.

Dans les lettres, une véritable révolution s'accomplit. Notre langue avait couru les mêmes périls que notre nationalité. Ce n'était plus qu'un mélange barbare de grec, de latin, de patois provinciaux.

Malherbe fut le réformateur impitoyable du langage. « Tyran des mots et des syllabes », il épura par une âpre critique le vocabulaire que la Pléiade avait mis à la mode; il prétendit donner le précepte et l'exemple d'une poétique nouvelle. Suivant son expression, « il dégasconna la langue ».

En même temps les gais auteurs de la *Ménippée*, Pierre Leroy, Gillot, Pithou, Chrétien, Passerat et Rapin, avaient donné un tour français à la satire, genre que Régnier, avant Boileau, devait porter à sa perfection. Le Collège de France relevait les études de l'antiquité grecque et latine, abandonnées dans la tourmente des guerres civiles. On peut dire que, pour les lettres comme pour la politique, le règne de Henri IV prépara celui de Louis XIV.

31. Politique extérieure. Le grand dessein de Henri IV. — Le souvenir des misères qui avaient accablé les hommes pendant presque tout le seizième siècle inspira au roi le désir de rechercher les moyens qui pouvaient assurer une paix perpétuelle. La crainte qu'il avait de la maison d'Autriche le détermina à attaquer cette maison en réunissant contre elle tous ceux qu'elle menaçait. C'est ainsi qu'il fut conduit à concevoir les deux parties de son *grand dessein*: l'une, toute théorique, était la constitution de l'Europe chrétienne en une vaste confédération de quinze Etats, dont six monarchies héréditaires, six monarchies électives et trois

républiques; l'autre, toute pratique, faite pour être appliquée immédiatement, était l'abaissement de la maison d'Autriche au profit de l'équilibre des puissances.

Henri IV prépara à la France, en vue d'une guerre contre la maison d'Autriche, d'utiles alliances.

Il renouvela ses relations d'amitié avec Venise et contracta une alliance avec le grand-duc de Toscane, dont il épousa la nièce, Marie de Médicis.

Il s'assura de même l'appui des Etats protestants. Dans les Pays-Bas, il soutint de ses subsides Maurice de Nassau, le fils de Guillaume le Taciturne.

En Angleterre, il pouvait compter sur l'appui d'Elisabeth, et, après la mort de cette grande reine, il s'allia avec Jacques Ier, auprès de qui il envoya Sully comme ambassadeur. En Allemagne, il prit sous sa protection l'Union évangélique.

Henri IV n'attendait qu'une occasion pour attaquer la maison d'Autriche. L'ouverture de la succession de Clèves et de Juliers, disputée par les princes protestants et les princes catholiques de l'Allemagne, précipita la crise. Les protestants réclamèrent l'appui de Henri IV. Le roi allait entrer en campagne quand il fut assassiné (1610).

Tout en préparant la lutte contre la maison d'Autriche, Henri IV donna à la France plusieurs provinces nouvelles, conquises sur le duc de Savoie, la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et de Valromey (traité de Lyon, 1601).

32. Mort de Henri IV. — Ainsi, à l'extérieur comme à l'intérieur, l'œuvre de Henri IV fut une grande œuvre de relèvement national. La prospérité financière et économique fut rétablie, et la France reprit en Europe le rang qu'elle occupait pendant la première moitié du seizième siècle.

Cette œuvre fut interrompue, elle faillit même être compromise par l'assassinat de Henri IV.

Le 10 mai 1610, Henri IV était sorti du Louvre pour visiter Sully qui était malade à l'Arsenal. En tournant de la rue Saint-Honoré dans la rue de la Ferronnerie, son carrosse rencontra une charrette qui le contraignit d'aller moins vite. Ce fut là qu'un fanatique, nommé Ravaillac, se jeta sur le roi et lui donna deux coups de couteau dans le côté gauche. Henri poussa un faible cri et expira.

La France avait perdu le meilleur de ses rois (10 mai 1610).

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — **Tentative d'assassinat sur l'amiral Coligny.**

Le meurtre de Coligny avait été concerté entre Catherine de Médicis, la duchesse de Nemours, veuve de François de Guise, et son fils Henri le Balafré. Le jeune duc de Guise, dans sa joie furieuse, voulait d'abord que sa mère elle-même tuât d'une arquebusade l'amiral au milieu de la cour; on revint à des moyens plus pratiques; on chargea du coup une main plus experte au crime, ce Maurevel qui avait déjà été attitré. durant la dernière guerre, pour assassiner Coligny et qui avait tué à sa place un de ses lieutenants dans les circonstances les plus odieuses. On le fit venir avec mystère, et on le cacha chez un chanoine, ancien précepteur du duc de Guise, dans une maison du cloître Saint-Germain l'Auxerrois, sur le chemin du Louvre à la rue de Béthisi, où logeait l'amiral. Maurevel demeura là trois jours aux aguets. Le vendredi 22 août, au matin, comme l'amiral revenait du Louvre à pied, marchant lentement et lisant une requête. un coup d'arquebuse partit de derrière le rideau d'une fenêtre, lui emporta l'index de la main droite et lui logea une balle dans le bras gauche. Coligny montra, de sa main mutilée, l'endroit d'où était parti le coup, et envoya dire au roi ce qui lui était « advenu; qu'il jugeât quelle belle fidélité c'était, l'entendant de l'accord fait entre lui et le duc de Guise; » puis il regagna son hôtel, soutenu par quelques gentilshommes, tandis que sa suite enfonçait la porte du logis, où s'était embusqué l'assassin; on trouva l'arquebuse fumante encore, « mais non l'arquebusier ». Maurevel s'était élancé sur un cheval du duc de Guise, qu'on lui tenait tout prêt et avait fui par les derrières de la maison. Il sortit de Paris par la porte Saint-Antoine; deux gentilshommes protestants, qui avaient trouvé sa trace, le poursuivirent durant plusieurs lieues, mais sans pouvoir l'atteindre.

Les envoyés de Coligny trouvèrent le roi jouant à la paume avec le duc de Guise et Téligny, le gendre de l'amiral. Aux premiers mots, Charles brisa sa raquette en s'écriant : « N'aurais-je donc jamais de repos? » et, avec un visage triste et abattu, il se retira dans sa chambre. Le duc de Guise s'éloigna en silence.

(H. Martin, *Histoire de France.* — Paris, Furne, Jouvet et Cie.)

DEUXIÈME LECTURE. — **Catherine de Médicis et Henri III après la journée des Barricades.**

Le lendemain de la Journée des Barricades, le tumulte se renforçant, la reine mère, laquelle tout du long de son diner n'avait fait que pleurer, prend le chemin vers l'hôtel de Guise pour tâcher de pacifier cette émotion, laquelle était telle qu'à peine put-elle passer jusque-là par les rues, si dru semées et retranchées de barricades, desquelles ceux qui les gardaient ne voulurent jamais faire plus grande ouverture que pour passer sa chaise. Enfin y étant arrivée, elle parle au duc de Guise, le prie d'éteindre tant de feux allumés, venir trouver le roi, duquel il aurait autant de contentement qu'il en pourrait espérer. A quoi le duc de Guise, faisant le froid, répond qu'il en était bien marri,

mais qu'il n'en pouvait mais; que c'est au peuple, et que ce sont des taureaux échauffés qu'il est malaisé de retenir. Lors la reine, remarquant de l'opiniâtreté en la résolution du duc de Guise, en donna avis au roi, lequel, voyant le peuple continuer en ses armes et en sa furie, et celle-ci croître et augmenter d'heure en heure, et les Parisiens qui s'étaient approchés des portes du Louvre et commençaient à se barricader près d'icelles; averti d'ailleurs qu'en l'Université, le comte de Brissac et les prédicateurs qui marchaient en tête, comme colonels des mutins, et ne tenaient autre langage sinon qu'il fallait aller quérir frère Henri dans son Louvre, avaient fait armer sept ou huit cents écoliers et trois ou quatre cents moines de tous les couvents, prêts à marcher sur le Louvre à la faveur du peuple, furieusement animé contre le roi; et ceux qui étaient près de lui, sur les cinq heures du soir, ayant reçu avis qu'il eût à sortir au plus tôt tout seul ou qu'il était perdu, il sortit du Louvre à pied, une baguette à la main, comme allant, selon sa coutume, se promener aux Tuileries. Il n'avait pas encore franchi la porte qu'un bourgeois de Paris l'avertit de faire diligence, parce que le duc de Guise était auprès pour l'aller prendre avec douze cents hommes. Etant arrivé aux Tuileries où était son écurie, il monta à cheval. Du Halde le botta, et, lui mettant son éperon à l'envers, « C'est tout un, dit le roi; je ne vais pas voir ma maîtresse; nous avons un plus long chemin à faire. » Etant à cheval, il se retourna vers la ville et jeta sur elle la malédiction, lui reprochant sa perfidie et son ingratitude, et jura qu'il n'y rentrerait que par la brèche. »

(*Mémoires* de L'ESTOILE.)

TROISIÈME LECTURE. — **Henri IV et Sully.**

Henri IV, c'est l'Hôpital armé; sa victoire fut, après trente-quatre ans d'hésitations publiques, de tentatives prématurées et de violents retours en arrière, celle des principes de l'immortel chancelier de Charles IX.

Il avait une intelligence universelle, un esprit souple et pénétrant, des résolutions promptes et une fermeté inébranlable dans ce qu'il avait résolu. A la sagesse des hommes pratiques, à cet instinct qui va droit à l'utile et au possible, qui prend ou rejette sans prévention et sans passion, au commandement le plus absolu, il joignait la séduction des manières et une grâce de propos inimitable. Ses hautes vertus mêlées d'étranges faiblesses ont fait de lui un type unique de roi à la fois aimable et imposant, profond de sens et léger de goûts, plein de grandeur d'âme et de calcul, de sympathies populaires et d'orgueil de race, et toujours, et avant tout, patriote admirable.

Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, duc de Sully, créé surintendant des finances en 1599, fut l'homme d'action qui, dans cette entreprise où les obstacles étaient sans nombre, mit une volonté intrépide et une persévérance à toute épreuve au service de la pensée du roi. Premier ministre en fait sinon en titre, il porta la réforme et la vie dans toutes les branches de l'administration. Non seulement il releva les finances de l'abîme où les avait fait descendre l'énorme déficit du dernier règne, augmenté par cinq ans d'anarchie et par les capitulations d'argent au prix desquelles avait eu lieu la soumission des grands de la Ligue; non seulement il remplit de nouveau le trésor vide, mais, remontant jusqu'aux sources de la richesse publique, il les

agrandit et les multiplia. L'agriculture, encouragée par un zèle qui gagna la noblesse elle-même, prit un essor inconnu jusque-là; toutes les parties de l'aménagement du sol, les eaux et les bois, le défrichement des terrains vagues, le desséchement des marais, furent l'objet de mesures qui provoquaient, par imitation, de grandes entreprises particulières. La protection du gouvernement s'étendit à tous les genres de manufactures, et l'industrie de la soie fut propagée par tout le royaume. En même temps, des sommes considérables étaient employées aux routes, aux ponts, aux levées, au creusement de canaux navigables, et le dessein de faire communiquer l'une avec l'autre les deux mers qui baignent la France s'élaborait dans les entretiens du grand roi et du grand ministre.

(Aug. THIERRY, *Essai sur l'histoire du tiers état.*)

Livres à consulter : *Mémoires* de MONTLUC. — *Mémoires* de l'ESTOILE. — DE THOU, *Histoires*. — H. MARTIN, MICHELET, DARESTE, BORDIER et CHARTON, V. DURUY, *Histoire de France*. — LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*. — LACRETELLE, *Histoire de France pendant les guerres de religion*. — FORNERON, *Les ducs de Guise et leur époque*. — ROBIQUET, *Paris et la Ligue*. — HANOTAUX, *Etudes sur le seizième et le dix-septième siècle*. — SULLY, *Economies royales*. — OLIVIER DE SERRES, *le Théâtre d'agriculture*. — POIRSON, *Histoire du règne de Henri IV*. — RAMBAUD, *Histoire de la civilisation en France*.

III

LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE : 1re PÉRIODE (1610-1661)

CHAPITRE XV

LA FRANCE SOUS LOUIS XIII

PROGRAMME : **Etablissement de la monarchie absolue en France : Richelieu.**

SOMMAIRE

1. RÉGENCE DE MARIE DE MÉDICIS. — Après la mort de Henri IV, la France fut gouvernée par la reine mère, Marie de Médicis, et ses favoris. Le pouvoir royal fut très affaibli. Les grands se firent donner des places fortes et des pensions; les Etats généraux furent convoqués en 1614, mais n'obtinrent aucune réforme ; les protestants constituèrent un Etat dans l'Etat.

Le gouvernement du connétable de Luynes, favori de Louis XIII, ne fut pas meilleur. La France était en proie à l'anarchie.

2. RICHELIEU. — L'autorité royale fut relevée par Richelieu. Richelieu, qui avait été déjà ministre en 1616, devint premier ministre en 1624. Il se proposa de mettre la France au premier rang en Europe, et la royauté au premier rang en France. Il poursuivit cette œuvre avec une inflexible énergie.

3. RICHELIEU ET LES PROTESTANTS. — Il força les protestants à l'obéissance; après la prise de La Rochelle (1628), il leur imposa la paix d'Alais ou Edit de Grâce, qui leur enlevait leurs places de sûreté et leurs privilèges politiques.

4. RICHELIEU ET LES GRANDS. — Richelieu dut se défendre à plusieurs reprises contre les conspirations et les révoltes des grands, qui s'allièrent souvent avec les Espagnols. Il triompha toujours de ses ennemis ; il fit décapiter le comte de Chalais, le duc de Montmorency, Cinq-Mars et de Thou ; il éloigna de la cour Marie de Médicis.

5. ADMINISTRATION ET RÉFORMES DE RICHELIEU. — Richelieu fortifia le pouvoir royal par ses institutions. Il réduisit la puissance de la noblesse et du clergé; il ne convoqua pas les Etats généraux; il interdit au Parlement tout rôle politique.

Il fonda la centralisation administrative par l'organisation du Conseil d'Etat et par la création des intendants.
Il augmenta l'armée, créa la marine militaire, étendit l'empire colonial de la France, encouragea le commerce. Son administration financière fut moins habile.
Richelieu mourut en 1642, Louis XIII en 1643.

RÉCIT

1. La Régence de Marie de Médicis. — Après la mort de Henri IV, l'inquiétude fut extrême en France, comme la douleur. Sully, en s'enfermant à la Bastille, s'était écrié : « La France va tomber dans d'étranges mains! » Henri IV lui-même, prévoyant les troubles qui suivraient sa mort, disait : « Mes amis, quand vous ne m'aurez plus, vous connaîtrez ce que je valais. »

Le nouveau roi, Louis XIII, n'avait pas dix ans. Sa mère, Marie de Médicis, résolut de prendre le pouvoir. Le duc d'Epernon pressa le Parlement de Paris de conférer la régence à la reine. « Cette épée, dit-il, est encore dans le fourreau; mais, si la reine mère n'est pas déclarée régente, je prévois qu'il faudra l'en tirer. » Le Parlement vota sans réplique et se laissa forcer la main pour accorder ce qui n'était pas de sa compétence.

Marie de Médicis était ambitieuse et hautaine; mais elle recherchait surtout le pouvoir pour la pompe et les honneurs. Elle avait la méfiance, non la finesse d'une Italienne. Vindicative, vaine et frivole, elle n'eut pas l'intelligence de comprendre la politique de Henri IV ni la générosité de s'attacher les ministres du dernier règne. Elle accorda toute sa confiance au Florentin Concini, mari de sa sœur de lait, Léonora Galigaï.

2. Les intrigues des grands. — L'autorité royale était vraiment tombée, suivant le mot de Sully, en d'étranges mains. Autour de la reine et de ses favoris, accoururent les grands seigneurs, ambitieux et brouillons, uniquement préoccupés de leur fortune, les Condé, les Conti, les ducs d'Epernon, de Guise, d'Elbeuf, de Mayenne, de Bouillon, de Nevers, « grands noms et petits caractères », que Henri IV avait tenus à l'écart. Sully abandonna un gouvernement qui méprisait ses avis et se retira dans ses terres, où il vécut jusqu'en 1641.

Les grands réclamèrent des honneurs et des pensions. Concini donna l'exemple; il se fit nommer marquis d'Ancre et, bien qu'il n'eût jamais tenu une épée, maréchal de France. L'épargne de Sully fut gaspillée. Les largesses ne firent qu'irriter les convoitises. Quand le trésor fut épuisé, les grands refusèrent d'obéir à un ministre étranger, prirent les armes et s'emparèrent de Mézières.

La reine mère et son favori Concini firent alors preuve d'une insigne faiblesse. Au lieu de combattre énergiquement les rebelles, ils négocièrent avec eux. Par le traité de Sainte-Menehould, la royauté donna aux princes des places fortes et de riches pensions, « pour étourdir, dit Richelieu, la grosse faim de leur avarice » (1614).

Deux ans plus tard, les grands se révoltèrent de nouveau. Marie de Médicis et Concini cédèrent encore. Par le traité de Loudun, la régente pour la seconde fois leur livra des places fortes et leur distribua des pensions (1616).

3. Les Etats généraux de 1614. — Pour donner un prétexte à leurs révoltes contre la régence de Marie de Médicis, les grands réclamèrent dès 1614 la convocation des Etats généraux. Elle leur fut accordée par le traité de Sainte-Menehould.

Les Etats s'ouvrirent à Paris, au mois d'octobre 1614. Ce fut la dernière réunion de ces assemblées avant 1789. Dans les rangs du clergé on distinguait l'évêque de Luçon, Richelieu. Les députés du tiers, composés en grande partie de magistrats, comptaient quelques hommes remarquables : Robert Miron, prévôt des marchands de Paris; Henri de Mesme, lieutenant général de la prévôté de Paris, et Jean Savaron, lieutenant de la sénéchaussée d'Auvergne.

Les trois ordres ne s'entendirent sur aucune question. La noblesse demanda l'abolition de l'édit de la *Paulette*, qui, en consacrant la vénalité et l'hérédité des charges de justice, avait créé une véritable noblesse de robe. Le tiers état, de son côté, réclama la suppression des pensions que le roi payait aux nobles et qui ruinaient le trésor. Savaron fit un tableau éloquent de la misère des provinces, « où l'on voyait les hommes paître l'herbe à la manière des bêtes ».

La noblesse refusa d'abandonner aucun de ses privilèges. Un orateur ayant osé comparer la France à une famille composée de trois frères, dont le clergé était l'aîné, la noblesse

le puîné, et le tiers état le cadet, « nous ne voulons pas, s'écrièrent les nobles, que des fils de cordonniers et de savetiers nous appellent frères; il y a de nous à eux autant de différence qu'il y a entre le maître et le valet ».

Un autre conflit éclata entre le clergé et le tiers état. Celui-ci aurait voulu faire admettre « pour loi fondamentale de l'Etat qu'il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur la couronne ». Cette proposition, qui assurait l'indépendance de la royauté dans ses rapports avec Rome, fut écartée par la reine.

La reine mère profita de ces divisions pour laisser sans réponse les doléances et les demandes de réformes qui lui furent présentées par les Etats généraux. Les députés se séparèrent au début de l'année 1615 sans avoir rien obtenu.

4. Les cahiers des Etats généraux. — Bien que les Etats généraux de 1614 n'aient pas réalisé de réformes immédiates, leur rôle n'a pas été inutile. Les cahiers sur lesquels étaient inscrites les demandes de réformes du tiers état renfermaient un certain nombre de demandes qui témoignaient de l'esprit politique de la bourgeoisie. Telles étaient l'abolition du servage, l'égalité de tous les Français devant l'impôt, la suppression des douanes intérieures, l'unité des poids et mesures, la simplification de la procédure, l'affranchissement de l'industrie, l'abolition des monopoles. Richelieu donnera plus tard satisfaction à quelques-uns de ces vœux. Mais la Révolution seule devait réaliser ces réformes.

5. Les protestants; leur organisation. — En 1617, Louis XIII étant majeur, le pouvoir fut enlevé par une intrigue de cour à Marie de Médicis et à ses favoris. Concini fut assassiné à l'une des portes du Louvre; la reine mère fut exilée à Blois.

La France fut alors gouvernée par le connétable de Luynes, favori de Louis XIII. De Luynes réprima les révoltes des grands et déclara la guerre aux protestants.

En effet, les calvinistes avaient profité de la faiblesse de la régence pour se donner une organisation indépendante. A l'assemblée de Saumur, en 1611, ils avaient partagé les huit cents églises protestantes en seize provinces, subdivisées en districts. Chaque église était gouvernée par un consistoire, chaque district par un colloque, chaque province par un sy-

node. Tous les trois ans un synode général se réunissait et élisait son président. Telle était l'organisation religieuse.

L'organisation politique comprenait, comme celle des calvinistes allemands, huit cercles. Chaque cercle avait son conseil dirigeant, ses chefs, ses soldats, son trésor. C'était une véritable république fédérative, un Etat à part dans l'Etat.

Les protestants français étaient séduits par l'exemple des calvinistes hollandais. Les marais de l'Aunis et de la Saintonge ne rappelaient-ils pas les Pays-Bas, et La Rochelle ne pourrait-elle pas devenir une nouvelle Amsterdam? Ils ne voyaient pas que la situation dans les deux pays n'était pas la même.

La France était profondément catholique, et son unité politique, déjà solide, ne pouvait être brisée par ces tentatives d'indépendance. Les protestants étaient eux-mêmes divisés. Lesdiguières allait se convertir au catholicisme pour obtenir l'épée de connétable. Seuls, le duc de Rohan et son frère, Soubise, étaient disposés à soutenir une lutte acharnée.

La guerre entre les troupes royales et les protestants eut lieu surtout dans le Midi. De Luynes vint assiéger Montauban, l'une des places de sûreté des protestants. Il mourut sous les murs de cette ville (1621).

Le traité de Montpellier, signé en 1622, confirma les principales dispositions de l'édit de Nantes; il interdit seulement aux calvinistes de tenir des assemblées politiques.

6. Anarchie intérieure. — Les trois années qui suivirent la mort de Luynes furent encore troublées par des intrigues. L'autorité était disputée par la reine mère, le prince de Condé, les anciens ministres de Henri IV, La Vieuville et Jeannin, et par les deux Sillery, dont l'un était garde des sceaux, et l'autre, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères et la guerre.

Ainsi, l'autorité royale menacée par les factions des grands et des protestants, tel était le résultat de quatorze années d'anarchie. Il était temps qu'une main vigoureuse reprît la politique de Henri IV. L'évêque de Luçon, Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, entra au ministère (avril 1624).

---

7. Le cardinal de Richelieu. — Armand du Plessis de Richelieu était né à Paris en 1585, d'une famille originaire du Poitou. Il se destina d'abord à la carrière des

armes, mais y renonça pour recueillir de son frère l'évêché de Luçon. Député aux Etats de 1614, il se fit remarquer par son éloquence, et Marie de Médicis l'attacha à son service. Un moment ministre en 1616, il tomba avec Concini et fut exilé à Avignon. Mais il fut bientôt rappelé et servit de médiateur entre Louis XIII et sa mère sous le gouvernement du connétable de Luynes. Nommé cardinal en 1622, il fut introduit au conseil en 1624, par la protection de La Vieuville, qu'il ne tarda pas à remplacer.

Richelieu, âgé de trente-huit ans, était alors dans toute la force de son génie. Par la grandeur de son intelligence, par l'énergie de son caractère, par la conception nette et vigoureuse des intérêts français, il domina, dès les premiers jours, le conseil et le roi. Louis XIII subit plutôt qu'il n'aima son ministre. Il eut l'intelligence de deviner son génie et le courage de lui sacrifier ses amis et sa famille. « Richelieu, dit Montesquieu, fit jouer à son monarque le second rôle dans la monarchie et le premier dans l'Europe : il avilit le roi, mais il illustra le règne. »


Le cardinal de Richelieu.

8. Politique de Richelieu. — Le cardinal lui-même a exposé dans son *Testament politique* tout le programme de son gouvernement. « Je promis à Votre Majesté d'employer toute mon industrie et toute l'autorité qu'il lui plaisait me donner pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous ses sujets en leur devoir, et relever son nom dans les nations étrangères au point où il devait être. »

En résumé, Richelieu, devenu premier ministre, consacra toutes ses forces à une double lutte : lutte à l'intérieur du royaume contre tous les ennemis de l'autorité royale; lutte

à l'extérieur contre tous les adversaires de la prépondérance française.

9. Richelieu et les protestants ; prise de La Rochelle (1628). — Les protestants avaient repris les armes dès l'année 1624. Soubise s'était emparé des côtes du Poitou, tandis que Rohan, son frère, soulevait le Languedoc.

Richelieu n'était pas prêt à entrer en lutte. Il profita d'une victoire remportée par le duc de Montmorency, à La Rochelle, pour traiter honorablement avec les protestants. Il renouvela le traité de Montpellier, malgré les clameurs de ses ennemis qui l'appelèrent « le cardinal de La Rochelle » et « le pape des huguenots » (1625).

Deux ans plus tard, la lutte recommença. Rohan et Soubise implorèrent le secours du roi d'Angleterre. Le duc de Buckingham, premier ministre de Charles Ier, conduisit une flotte de cent vaisseaux devant La Rochelle ; il fit une descente dans l'île de Ré ; mais il échoua devant le fort Saint-Martin, et dut rentrer en Angleterre.

Richelieu fit aussitôt d'immenses préparatifs pour en finir avec La Rochelle, la capitale de la rébellion. Il vint, avec le roi, prendre la direction de l'armée ; il investit facilement la ville du côté de la terre ; mais la mer apportait aux assiégés les secours de leur marine et de la flotte anglaise. Le cardinal ferma par une digue la mer aux Rochelois. Cette énorme construction, œuvre de deux architectes de Paris, Louis Métezeau, natif de Dreux, et Jean Tiriot, avait sept cent quarante toises de longueur, douze de largeur à la base et quatre au sommet.

Si l'attaque fut habile, tenace et vigoureuse, la défense fut héroïque. Le maire de la ville, Guiton, avait juré de poignarder celui qui parlerait de se rendre. Après quatorze mois de siège, la ville fut réduite à une horrible famine. Quinze mille personnes moururent de faim. Il fallut capituler. Richelieu et Louis XIII entrèrent à cheval dans La Rochelle, à la tête de l'armée victorieuse. Guiton présenta au roi les clefs de la ville.

La prise de La Rochelle eut un grand retentissement. Malherbe la célébra dans une ode fameuse :

Enfin, mon roi les a mis bas,
Ces murs qui de tant de combats

Furent les tragiques matières.
La Rochelle est en poudre, et les champs désertés
N'ont face que de cimetières,
Où gisent les Titans qui les ont habités.

10. La paix d'Alais ou Edit de grâce. — La résistance des protestants ne pouvait durer. En vain, le duc de Rohan, désormais à la solde de l'Espagne, ravagea le Languedoc. Le roi l'y poursuivit, s'empara de Montauban et de Privas et signa la paix devant Alais. Mais Richelieu voulut que cette paix portât le titre d'*Edit de grâce*. Le roi, pensait-il, ne devait pas conclure un traité avec ses sujets rebelles; il devait leur pardonner par un édit.

Les protestants conservaient la liberté de conscience et de culte, mais perdaient leurs places de sûreté, leurs privilèges militaires et leurs assemblées politiques. Le protestantisme existait encore en France comme secte religieuse; il était détruit comme parti politique.

11. Richelieu et les grands. — Les grands furent pour Richelieu des ennemis plus redoutables que les protestants. Intrigues de cour, conspirations avec l'étranger, révoltes à main armée, ils ne reculèrent devant rien pour ébranler le pouvoir royal et renverser le ministre. « Ces six pieds de terre, disait Richelieu, en montrant le cabinet du roi, me donnent plus de mal que le reste de l'Europe. » Richelieu se montra d'une inflexible sévérité, frappant de préférence les plus hautes têtes. « Car, c'est chose inique, disait-il, que de vouloir donner exemple par la punition des petits qui sont arbres qui ne portent point d'ombrage. »

Dans cette lutte à outrance, Richelieu donna trop souvent à la justice les formes de la violence. En défendant la royauté, il parut quelquefois venger ses injures personnelles; et, pour atteindre ceux qui se mettaient au-dessus des lois, il se mettait lui-même au-dessus des règles de la justice; il se méfiait des tribunaux ordinaires et choisissait des juges partiaux et des magistrats sans indépendance. Quelques-uns de ces juges, comme Laubardemont qui se vantait de faire pendre un homme avec une ligne de son écriture, ont laissé un sinistre souvenir.

12. Les premières conspirations; la journée des Dupes. — Richelieu ne voulut souffrir aucune atteinte

au pouvoir royal, comme aucune résistance à ses volontés.

En 1626, il fit condamner à mort et décapiter à Nantes le jeune comte de Chalais, qui avait formé un complot pour le renverser.

En 1627, il infligea le même châtiment à deux gentilshommes de la cour, les comtes de Montmorency-Boutteville et de Chapelles, pour s'être moqués de l'édit qui interdisait les duels et s'être battus en plein jour sur la place Royale. En vain Louis XIII lui-même supplia son ministre de faire grâce aux deux coupables : « Il s'agit, répondit Richelieu, de couper la gorge aux duels ou aux édits de Votre Majesté. »

En 1630, la fortune de Richelieu fut sérieusement menacée. La reine mère, Marie de Médicis, qui était devenue l'ennemie implacable du cardinal, et la jeune reine Anne d'Autriche arrachèrent à Louis XIII, pendant une maladie, la promesse que Richelieu serait disgracié. Le chancelier Michel de Marillac et son frère, le maréchal Louis de Marillac, étaient complices. Pendant quelques heures, Louis XIII fut indécis. Marie de Médicis croyait l'avoir emporté, lorsque Richelieu reconquit tout son pouvoir par une entrevue qu'il eut avec le roi. Ce fut la Journée des Dupes.

La reine mère fut reléguée à Compiègne, le maréchal de Marillac fut condamné à mort; son frère, le chancelier, fut destitué et chassé de la cour.

13. Les dernières révoltes. — A ces complots et à ces intrigues de cour succédèrent, après 1630, de véritables révoltes, dont les chefs étaient d'accord avec les Espagnols.

En 1632, le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, souleva cette province, tandis que le propre frère du roi, Gaston d'Orléans, envahissait la Lorraine. Montmorency, vaincu et fait prisonnier à Castelnaudary, fut décapité à Toulouse (1632).

En 1640, le comte de Soissons se révolta dans la principauté de Sedan. Il avait traité avec les Espagnols. Il fut tué à la bataille de la Marfée.

Enfin, en 1642, le grand écuyer de Louis XIII, Cinq-Mars, se crut assez puissant pour essayer de renverser le cardinal. Lui aussi traita avec l'Espagne. Arrêté, il fut condamné à mort et décapité à Lyon, en même temps que son ami de

Thou, coupable seulement de n'avoir pas dénoncé le complot qu'il connaissait.

Ainsi, jusqu'aux derniers jours de sa vie, Richelieu dut se défendre contre les grands. Parmi tous ces rebelles, il n'y en eut qu'un qu'il n'osa pas frapper aussi sévèrement que les autres : ce fut le propre frère du roi, Gaston d'Orléans, prince faible et lâche, ambitieux sans énergie et turbulent sans courage, qui presque toujours acheta son pardon en dénonçant ses complices.

14. Ordonnances de Richelieu contre la noblesse. — Richelieu ne se contenta pas de châtier les grands qui conspiraient contre l'autorité royale, avec l'appui des ennemis de la France. Il voulut aussi briser la puissance militaire et politique de la noblesse. Ses ordonnances ne furent pas moins rigoureuses que les arrêts de sa justice. L'ordonnance de 1626 prescrivit la démolition immédiate de tous les châteaux et forteresses inutiles à la défense du royaume. Ainsi tombèrent, abattus par des mains plébéiennes, ces fiers manoirs, qui n'étaient plus que des repaires de tyrannie et de brigandage. La même année, une autre ordonnance supprima les grandes charges; celle de connétable fut abolie à la mort de Lesdiguières, en 1627; celle d'amiral fut achetée à Montmorency, en 1629.

Enfin, pour mettre un terme aux excès et aux violences des nobles dans les provinces, Richelieu fit revivre l'institution des Grands Jours. Des commissions, composées de juges nommés par le ministre, siégèrent dans les principales villes et se montrèrent d'une sévérité rigoureuse; à Poitiers, plus de deux cents nobles furent ainsi condamnés.

Pourtant Richelieu ne fut pas un ennemi systématique de la noblesse. Il rechercha ses services, comme il mit à profit l'intelligence et l'activité des calvinistes. Nobles ou protestants, il ne frappa que ceux qui ne s'inclinaient pas devant l'autorité royale.

15. Richelieu, le clergé et le Tiers Etat. — A ...d du clergé et du Tiers Etat, Richelieu s'inspira des ... idées.

...itta contre les protestants, non parce qu'ils s'étaient ... de l'Eglise romaine, mais parce qu'ils formaient un ... ans l'Etat. Vis-à-vis des prélats catholiques et du

maintint énergiquement l'indépen-
roi, disait-il, ne reconnaît de
que Dieu. » Richelieu exigea
its seigneuriaux pour les biens
aient les congrégations.
rs Etat. Il ne voulut jamais convo-
En 1626, il réunit une assemblée
quelle il exposa ses vues générales sur
royaume. Cette assemblée lui promit
ique. Les attributions des Etats provin-
ites par l'autorité des intendants.
ement de Paris, Richelieu lui interdit toute
ans l'administration de l'Etat; il lui intima
egistrer les édits sans même en prendre con-

, Richelieu voulut assurer à la royauté l'initiative
uvoir. C'est ainsi qu'il fit rédiger par le chancelier
de Marillac l'*édit de justice*, connu sous le nom de *Michau*. Cette vaste ordonnance, qui parut en 1629, lait toutes les parties de la législation : droit civil, droit riminel, police générale, affaires ecclésiastiques, instruction publique, justice. Elle répondait en partie aux vœux formulés par les Etats généraux de 1614 et par l'assemblée des notables de 1626.

16. Richelieu et la centralisation administrative. — Les réformes de Richelieu eurent pour but, comme sa politique, l'affermissement du pouvoir royal. Le Conseil d'Etat fut réorganisé avec des attributions plus précises. Une section nouvelle, appelée la *section des dépêches*, y fut adjointe. Elle correspondait dans les provinces avec les intendants, et elle était ainsi l'âme du gouvernement intérieur.

17. Les intendants. — « A la suite de l'abaissement systématique des grands seigneurs et de l'affaiblissement graduel des institutions provinciales, Richelieu avait besoin de créer dans toutes les parties de la France, encore si diverses d'organisation comme de mœurs, des représentants du pouvoir royal, trop modestes et trop faibles pour se passer de lui, assez capables pour appliquer ses mesures et faire respecter ses volontés. Déjà les rois de France avaient à plusieurs reprises senti la nécessité de faire surveiller dans

les provinces la conduite de leurs officiers. Les *enquesteurs* de saint Louis, les *chevauchées des maîtres des requêtes*, les *commissaires départis* de Charles IX, avaient été autant d'inspecteurs temporaires et passagers, chargés d'informer le roi de l'état de ses affaires dans tout le royaume. Richelieu remplaça ces commissions momentanées par une institution fixe et régulière, et, en 1637, il établit dans toutes les provinces des intendants de *justice*, de *police* et de *finances*, choisis pour la plupart dans la bourgeoisie, qui concentrèrent bientôt entre leurs mains toute l'administration, et soutinrent la lutte du pouvoir royal contre les gouverneurs, les cours souveraines et les états provinciaux[1]. »

« La création des intendants, dit le cardinal de Retz, frappa la noblesse à la prunelle de l'œil. »

18. Armée. — L'armée subit, comme tout le reste, une direction plus centrale. En 1619, on avait créé un ministère spécial pour la guerre. Les charges héréditaires disparurent. Richelieu rendit accessible aux roturiers la charge de capitaine, voulant que le soldat pût « arriver plus haut encore, si son mérite l'y portait ». Le service des armées fut assuré par la création des *intendants militaires*; le sort du soldat fut ainsi amélioré, en même temps qu'on chercha à soulager les blessés par le service régulier des ambulances. L'armée fut portée à un chiffre qu'elle n'avait pas encore atteint; elle comptait en 1638 cent quatre-vingt mille hommes.

19. La marine. — Richelieu s'occupa très activement de la marine. Il en fut le véritable créateur.

Il racheta à Montmorency la dignité d'amiral et il en exerça lui-même les fonctions sous le nom de *surintendant général de la navigation*. Les notables le remercièrent « de l'intention où il était de vouloir rendre au royaume les trésors de la mer que la nature lui avait si libéralement offerts, car on ne peut pas, sans la mer, ni profiter de la paix, ni soutenir la guerre ».

En 1629, Richelieu chargea d'Infreville de désigner l'emplacement de trois grands arsenaux maritimes. Brest, Le Havre, Le Brouage, qui furent choisis, virent aussitôt s'élever

1. Guizot, *Histoire de France*.

des chantiers de construction. Seul, le premier de ces ports devait rester un des grands ports militaires de la France. En 1638, la flotte comptait soixante vaisseaux sur l'Océan et quarante galères sur la Méditerranée. On établit des écoles de mousses et de pilotes, et on créa dans tous nos ports des ateliers de construction qui rivalisèrent avec ceux de la Hollande. Aussi notre marine, commandée par Sourdis, fit-elle respecter notre pavillon sur toutes les mers.

20. Les colonies. — En même temps, nos possessions coloniales prenaient une plus grande extension. Le Canada, où Champlain avait fondé Québec en 1608, s'accrut de l'Acadie et de l'île du Cap-Breton. Ces vastes possessions, où les colons commençaient à venir en grand nombre, prirent le nom de Nouvelle-France. Champlain en fut nommé gouverneur. Les Anglais, jaloux de ce développement colonial, s'emparèrent de Québec en 1629, mais nous le rendirent en 1632 par le traité de Saint-Germain. A la même époque, le Normand d'Esnambuc créait nos premiers établissements à Saint-Christophe, à la Martinique et à la Guadeloupe. Des compagnies françaises acquirent des territoires à la Guyane, au Sénégal, à Madagascar, où le lieutenant Ricault construisit le fort Dauphin.

21. Commerce. — Le commerce extérieur prit une extension considérable. La noblesse put s'y livrer sans déroger. L'Etat prit sous sa protection les grandes compagnies commerciales. Richelieu fonda les compagnies du *Morbihan*, des *Iles occidentales de Saint-Christophe*, des *Iles d'Amérique*; il développa la *Compagnie d'Afrique*, qui avait créé un comptoir en Algérie, appelé le *Bastion de France*. Enfin, il institua des consulats sur toutes les côtes visitées par nos bâtiments. Pour le commerce intérieur, l'usage des postes, jusqu'alors réservé à l'Etat, fut transformé en service public et rendit plus actif le mouvement des affaires.

L'agriculture fut encouragée par l'édit de 1632, qui autorisait la libre circulation des grains.

22. Finances. — Toutes ces institutions nouvelles entraînèrent d'énormes dépenses et de lourdes charges pour le peuple. Richelieu ne fut pas, comme Sully, un financier habile et économe. Jusqu'en 1635, le marquis d'Effiat,

surintendant des finances, fit des réformes utiles. Il répara les désordres financiers de l'administration de Concini et de Luynes; il eut l'idée d'établir un fonds d'amortissement pour diminuer la dette publique, et d'asseoir les finances de l'Etat sur un budget annuel. Mais, à partir de 1635, les dépenses nécessitées par la guerre de Trente ans provoquèrent de nouveaux impôts. Les villes furent soumises à des emprunts forcés. La misère devint générale, et dans quelques provinces des révoltes éclatèrent. En Guyenne les *Croquants*, en Normandie les *Nu-Pieds* firent d'épouvantables ravages. Ces révoltes furent noyées dans le sang.

23. L'œuvre de Richelieu. — La politique extérieure de Richelieu ne fut pas moins brillante ni moins heureuse que sa politique intérieure. Il poursuivit en Europe l'accomplissement du grand dessein de Henri IV, l'abaissement de la maison d'Autriche[1]. A sa mort, il laissa la France partout victorieuse. Il ne vit point les résultats heureux de sa politique; du moins ce fut lui qui prépara les traités de Westphalie et des Pyrénées.

« Richelieu avait donc tenu la promesse qu'il fit à Louis XIII en entrant au ministère; il avait au dehors relevé le nom du roi au point où il devait être parmi les nations étrangères; il avait à l'intérieur tout fait plier sous son autorité. Mais ici d'un péril on était tombé dans un autre : de la licence aristocratique dans l'arbitraire du despotisme royal, qui se mettait quelquefois au-dessus de toute justice et disposait à son gré de la fortune, de la liberté et de la vie des citoyens. » (V. Duruy, *Histoire de France.*)

24. Mort de Richelieu (1642) et de Louis XIII (1643). — Telle fut l'œuvre du plus grand ministre de la monarchie française. Tant de travaux avaient miné sa vie. Le 1er décembre 1642, il fut pris d'une fièvre ardente. « Parlez-moi, dit-il à un des médecins du roi, à cœur ouvert, non en médecin, mais en ami. — Monseigneur, dans vingt-quatre heures vous serez mort ou guéri. — C'est parler, cela; je vous entends! » Il fit entrer le curé de Saint-Eustache : « Voilà mon juge, dit-il, en recevant l'hostie : il va prononcer ma sentence. Je le prie de me condamner, si, dans mon mi-

1. V. plus loin, chap. xvii, *la Politique européenne de* 1610 *à* 1660.

nistère, je me suis proposé autre chose que le bien de l'Etat. — Pardonnez-vous à vos ennemis? demanda le curé. — Je n'en ai jamais eu d'autres que ceux de l'Etat. » Richelieu ne pardonna guère, dit Michelet, mais il n'eût pardonné qu'aux dépens de la France. Il mourut le 4 décembre 1642.

Le roi ne survécut que quelques mois à son ministre. Il respecta toutes ses volontés. Par son testament, il confia la régence à la reine, mais en plaçant auprès d'elle un conseil composé des amis de Richelieu. Louis XIII mourut le 10 mai 1643, jour anniversaire de l'assassinat de Henri IV.

LECTURE. — Richelieu.

Le cardinal de Richelieu fut moins un ministre, dans le sens exact de ce mot, qu'un fondé de pouvoir universel de la royauté. Sa prépondérance au conseil suspendit l'exercice de la puissance héréditaire, sans que la monarchie cessât d'exister; et il semble que cela ait eu lieu, pour que le progrès social, arrêté violemment depuis le dernier règne, reprît sa marche par l'impulsion d'une sorte de dictateur dont l'esprit fût libre des influences qu'exerce sur les personnes royales l'intérêt de famille et de dynastie.

Par un étrange concours de circonstances, il se trouva que le prince faible, dont la destinée devait être de prêter son nom au règne du grand ministre, avait dans son caractère, ses instincts, ses qualités bonnes ou mauvaises, tout ce qui peut répondre aux conditions d'un pareil rôle. Louis XIII, âme sans ressort mais non sans intelligence, ne pouvait se passer d'un maître; après en avoir accepté et quitté plusieurs, il prit et garda celui qu'il reconnut capable de mener la France au but que lui-même entrevoyait, et où il aspirait vaguement dans ses rêveries mélancoliques. On dirait qu'obsédé par la pensée des grandes choses qu'avait faites et voulues son père, il se sentit sous le poids d'immenses devoirs qu'il ne pouvait remplir que par le sacrifice de sa liberté d'homme et de roi. Souffrant parfois de ce joug, il était tenté de s'en affranchir, et aussitôt il venait le reprendre, vaincu par la conscience qu'il avait du bien public et par son admiration pour le génie, dont les plans magnifiques promettaient l'ordre et la prospérité au dedans, la force et la gloire au dehors.

Dans ses tentatives d'innovation, Richelieu, simple ministre, dépassa de beaucoup en hardiesse le grand roi qui l'avait précédé. Il entreprit d'accélérer si fort le mouvement vers l'unité et l'égalité civiles, et de le porter si loin, que désormais il fût impossible de rétrograder. Après le règne de Philippe le Bel, la royauté avait reculé dans sa tâche révolutionnaire et fléchi sous une réaction de l'aristocratie féodale; après Charles V, il s'était fait de même un retour en arrière; l'œuvre de Louis XI avait été près de s'abîmer dans les troubles du seizième siècle, et celle d'Henri IV se trouvait compromise par quinze ans de désordre et de faiblesse. Pour qu'elle ne périt pas, il fallait trois choses : que la haute noblesse fût définitivement contrainte à l'obéissance à la loi et au roi, que le protestantisme cessât d'être un parti armé dans l'Etat,

que la France pût choisir ses alliés librement dans son intérêt et dans celui de l'indépendance européenne.

C'est à ce triple objet que le ministre-roi employa sa puissance d'esprit, son infatigable activité, des passions ardentes et une force d'âme héroïque. Sa vie de tous les jours fut une lutte acharnée contre les grands, la famille royale, les cours souveraines, tout ce qu'il y avait de hautes existences et de corps constitués dans le pays. Pour tout réduire au même niveau de soumission et d'ordre, il éleva la royauté au-dessus des liens de famille et du lien des précédents; il l'isola dans sa sphère comme une pure idée, l'idée vivante du salut public et de l'intérêt national.

Des hauteurs de ce principe, il fit descendre dans l'autorité suprême une logique impassible et des rigueurs impitoyables. Il fut sans merci comme il était sans crainte, et mit sous ses pieds le respect des formes et des traditions judiciaires. Il fit prononcer des sentences de mort par des commissaires de son choix, frappa, jusque sur les marches du trône, les ennemis de la chose publique, ennemis en même temps de sa fortune, et confondit ses haines personnelles avec la vindicte de l'Etat. Nul ne peut dire s'il y eut ou non du mensonge dans la sécurité de conscience qu'il fit voir à ses derniers moments; Dieu seul a connu le fond de sa pensée. Nous qui avons recueilli le fruit lointain de ses veilles et de son dévouement patriotique, nous ne pouvons que nous incliner devant cet homme de révolution par qui ont été préparées les voies de la société nouvelle. Mais quelque chose de triste demeure attaché à sa gloire : il a tout sacrifié au succès de son entreprise; il a étouffé en lui-même et refoulé dans de nobles âmes les principes éternels de la morale et de l'humanité. A la vue des grandes choses qu'il a faites, on l'admire avec gratitude; on voudrait, on ne saurait l'aimer.

(Aug. THIERRY, *Essai sur l'histoire du Tiers Etat.* — Paris, Garnier frères.)

Livres à consulter : H. MARTIN, DARESTE, BORDIER ET CHARTON, V. DURUY, *Histoire de France.* — E. LAVISSE, *Histoire de France.* — LAVISSE ET RAMBAUD, *Histoire générale.* — A. BAZIN, *Histoire de France sous Louis XIII.* — G. PICOT, *Histoire des états généraux.* — G. HANOTAUX, *Histoire du cardinal de Richelieu.*

CHAPITRE XVI

LA FRANCE SOUS LE MINISTÈRE DE MAZARIN (1643-1651).

PROGRAMME : **Etablissement de la monarchie absolue** (*suite*) : **Mazarin, la Fronde.**

SOMMAIRE

1. Anne d'Autriche et Mazarin. — Le testament de Louis XIII fut cassé par le parlement de Paris, qui conféra à Anne d'Autriche le plein exercice de la régence. — La reine mère triompha de la Cabale des Importants et donna le pouvoir à Mazarin.

2. Préliminaires de la Fronde (1643-1648). — Le désordre des finances et les nouveaux édits fiscaux imposés par Particelli d'Emery provoquèrent la résistance du parlement. Celui-ci refusa d'enregistrer les édits du Toisé et du Tarif, publia avec les autres cours souveraines l'Arrêt d'union (mai 1648) et rédigea la Déclaration des vingt-sept articles. L'arrestation de Broussel souleva le peuple de Paris (journée des Barricades, 26 août 1648). Gondi fut l'âme de l'émeute. La régente céda au parlement par la Déclaration du 24 octobre 1648.

3. Fronde parlementaire (janvier 1649 à mars 1649). — Bientôt la cour, défendue par Condé, s'enfuit à Saint-Germain. Le parlement organisa la résistance à Paris; mais, effrayé par l'intervention de l'Espagne, il signa la paix de Rueil.

4. Les petits-maîtres et la Fronde féodale (1650-1651). — Condé voulut dominer la cour; il fonda le parti des petits-maîtres. Mazarin le fit arrêter et emprisonner. Aussitôt un soulèvement eut lieu dans toute la France. Condé, sorti de prison, alla soulever le Midi et traita avec l'Espagne.

5. Condé et Turenne. — La cour fut défendue par Turenne. Condé, vainqueur à Bléneau de l'armée royale, fut battu au combat de la porte Saint-Antoine, mais rentra à Paris que lui ouvrit Mlle de Montpensier. Il quitta Paris, après le massacre de l'Hôtel de Ville, et se réfugia auprès des Espagnols.

6. Fin de la Fronde (1652-1653). — La cour revint à Paris, et le pouvoir royal redevint absolu. La Fronde a préparé le despotisme de Louis XIV, par la défaite de la noblesse et du parlement.

7. Mort de Mazarin (1661). — Mazarin mourut tout-puissant, laissant à sa famille une riche succession et à la France une situation prépondérante en Europe (1661).

RÉCIT

1. La régence d'Anne d'Autriche. — Louis XIV, fils et successeur de Louis XIII, n'avait que cinq ans à la mort de son père (1643). La reine, Anne d'Autriche, avait été instituée régente par le testament du feu roi; mais elle était assistée d'un conseil de cinq membres qui, en réalité, disposait du pouvoir. Ce testament ne fut pas respecté : la reine le fit casser par le parlement de Paris, qui donna à Anne d'Autriche la régence absolue et sans conseil.

2. Mazarin. — La régente accorda toute sa confiance au cardinal Mazarin que Richelieu mourant avait désigné à Louis XIII comme son successeur. Le nouveau ministre avait alors quarante et un ans, l'âge de la reine.


Mazarin.

Issu d'une famille sicilienne établie à Rome, il avait fait ses premières études dans cette ville et les avait complétées aux universités espagnoles d'Alcala et de Salamanque. Il entra dans la carrière militaire et servit en Valteline comme capitaine de l'armée romaine. Chargé par le pape Urbain VIII des négociations entre la France, la Savoie et l'Espagne, il eut un brillant début dans la diplomatie; il arrêta devant Casal deux armées, française et espagnole, prêtes à se charger, et ménagea la paix de Cherasco (1631).

Plus tard, Mazarin entra dans les ordres, fut nommé vice-légat à Avignon, puis légat extraordinaire à Paris. Richelieu le remarqua, le fit naturaliser Français et obtint pour lui le chapeau de cardinal (1641).

Mazarin allait déployer dans son ministère toutes les ressources de sa politique souple et persévérante. Esprit fin et délié, pliant devant l'orage, attendant patiemment les occasions, peu scrupuleux sur le choix des moyens, ne voyant que le succès final de ses entreprises, il mit au service des intérêts français ses qualités italiennes.

3. La Cabale des Importants (1643). — Dès le début de la régence, les anciens amis de la reine, les victimes de Richelieu, les ducs de Vendôme, de Beaufort, de Guise, d'Elbeuf, d'Epernon, la duchesse de Chevreuse, sortirent de prison ou revinrent d'exil; tous parlèrent de chasser Mazarin et se crurent le droit exclusif de partager la puissance d'Anne d'Autriche. La reine mère n'osait rien leur refuser. « Il n'y avait plus, dit Retz, que cinq petits mots dans la langue française : La reine est si bonne! » Mais Anne sentit bientôt qu'elle ne saurait apaiser toujours une faim sans cesse renaissante, et elle arrêta la distribution des faveurs. Aussitôt Mme de Chevreuse cria à l'ingratitude, et la foule brillante et légère qui l'entourait forma la *Cabale des Importants*, ainsi appelés parce que, avec un maigre mérite, ils avaient de grandes prétentions. Ils complotèrent de tuer le cardinal et de le remplacer par Potier, évêque de Beauvais. Mazarin apprit tout par ses espions; il emprisonna ou exila les Importants et détruisit sans peine leur cabale de cour.

4. Le Parlement de Paris; son opposition; l'arrêt d'Union (1643-1648). — Beaucoup plus redoutable que la *Cabale des Importants* fut l'opposition du parlement de Paris. Cette cour de justice, réduite par Richelieu à ses attributions judiciaires, n'avait cependant pas renoncé à ses prétentions politiques. Elle était désireuse de jouer en France le rôle que jouait alors le parlement d'Angleterre. Ces ambitions avaient été encouragées par Anne d'Autriche elle-même, lorsqu'elle avait demandé au parlement de Paris de casser le testament de Louis XIII et de lui conférer le pouvoir souverain et sans partage.

L'opposition entre le parlement et la régence éclata à propos de l'administration financière. Richelieu avait laissé les finances publiques en assez mauvais état. La situation financière fut encore aggravée, dès le début de la régence d'Anne d'Autriche, par l'avidité des courtisans et la rapacité

de Mazarin. Le gouvernement dut bientôt recourir aux pires expédients. Mazarin avait choisi comme surintendant des finances un banqueroutier frauduleux, Particelli d'Emery, qui prétendait que le peuple est une éponge qu'on peut presser à volonté. Afin de se procurer les ressources nécessaires à la politique extérieure, le gouvernement royal fit paraître de nouveaux édits fiscaux. En 1644, l'*édit du toisé* frappa d'une taxe les propriétaires des maisons bâties dans la banlieue de Paris; en 1646, l'*édit du tarif* établit un impôt sur les denrées à leur entrée dans la capitale. Ces deux édits excitèrent un vif mécontentement et provoquèrent l'opposition du parlement, qui refusa de les enregistrer et fit entendre d'énergiques remontrances.

La magistrature fut atteinte à son tour. Mazarin demanda à tous les magistrats l'abandon de quatre années de leurs gages. A cette condition seulement, il renouvellerait l'*Edit de la paulette*, qui assurait l'hérédité de leurs charges. Seul, le parlement de Paris était exempté de cet impôt; mais il vit le piège que lui tendait le ministre et il refusa d'accepter cette faveur. Il fit cause commune avec les autres cours souveraines, la Cour des aides, la Chambre des comptes et le Grand-Conseil; et il rendit l'*Arrêt d'union* auquel accédèrent tous les parlements de province.

5. La Déclaration des vingt-sept articles. — Quelques jours plus tard, les délégués des quatre cours souveraines se réunirent au Palais, dans la Chambre Saint-Louis. La situation était grave. Pour la première fois le parlement allait essayer de donner une sanction légale à ses prétentions. Le principe de la monarchie absolue allait être discuté. « Le parlement gronda, dit le cardinal de Retz, et sitôt qu'il eut seulement murmuré, tout le monde s'éveilla : on chercha comme à tâtons les lois; on ne les trouva plus. On s'effara, on cria, on se les demanda; et, dans cette agitation, le peuple entra dans le sanctuaire; il leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire et tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et du droit des rois, qui ne s'accordent jamais mieux ensemble que dans le silence. La salle du Palais profana tous ces mystères. »

Les magistrats rédigèrent une déclaration dite *des vingt-sept articles*. Ils réclamaient, entre autres réformes : 1° la suppression des intendants; 2° le droit pour le parlement

de voter les impôts; 3° des garanties pour la liberté individuelle. C'était une véritable constitution, imitée de la Grande Charte et de la Pétition des droits d'Angleterre. Acceptée par le roi, elle eût transformé la monarchie absolue en monarchie constitutionnelle et elle eût fait du parlement de Paris, qui n'était qu'une cour de justice, une assemblée politique.

6. La journée des Barricades (1648). — Mazarin répondit à ces prétentions par un coup d'autorité. Le 26 août 1648, il fit arrêter le président Charton et le conseiller Broussel. Celui-ci jouissait dans la Cité d'une juste popularité par son honnêteté, sa pauvreté et son indomptable opposition au ministre. Son arrestation souleva la foule. Les barricades se dressèrent dans tout le quartier de Notre-Dame; quelques coups de feu tirés par les soldats de la Meilleraie irritèrent le peuple. Le coadjuteur de l'archevêque de Paris, Paul de Gondi, entretint habilement les colères populaires. Le parlement, conduit par son premier président, Mathieu Molé, demanda vainement la mise en liberté des captifs.

Toutefois, la gravité de l'émeute, les prières des princes et surtout l'intervention de la reine d'Angleterre, que la révolution avait chassée en France, désarmèrent Anne d'Autriche. Broussel fut relâché et la cour signa, par l'*Edit de Saint-Germain*, la Déclaration des vingt-sept articles. Cette capitulation de l'autorité royale fut enregistrée au parlement le jour même où nos ambassadeurs signaient la paix de Westphalie (24 octobre 1648).

---

7. Paul de Gondi. — Le principal rôle, pendant ces premiers troubles, avait été joué par un personnage des plus curieux, Paul de Gondi, plus tard cardinal de Retz. « Né en octobre 1614 d'une famille illustre, destiné malgré lui à l'Eglise avec l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers, il essaya de se tirer de sa profession par des duels, par des aventures galantes; mais l'opiniâtreté de sa famille et son étoile empêchèrent ces premiers éclats de produire leurs effets et de le rejeter dans la vie laïque. Il en prit son parti...

» Possédé de l'ardeur de faire parler de lui, et d'arriver au

grand, à l'extraordinaire, en même temps qu'il entrait dans le monde sous le règne d'un ministre despotique, il n'avait de ressource que dans l'idée de conspiration, et il tourna de ce côté ses prédilections premières... Il était très avant dans les conjurations contre Richelieu, et il jouait sa tête dans les dernières années de ce ministre. Il a détaillé le projet d'une conspiration dans laquelle il s'agissait, à la première nouvelle d'une victoire que remporterait le comte de Soissons, de soulever Paris... Tout cela manqua, mais aurait pu réussir...

» Richelieu mort et Louis XIII l'ayant suivi de près, on eut la régence et la plus débonnaire d'abord qui se pût voir. Retz obtint d'emblée d'être nommé coadjuteur de son oncle à l'archevêché de Paris, et dès lors, pour prendre son langage, il cesse d'être « dans le parterre ou tout au plus dans l'orchestre, à jouer et à badiner avec les violons, il monte sur le théâtre. » (Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi.*)

Il aspire dès lors à renverser Mazarin, peut-être même à le remplacer auprès d'Anne d'Autriche. Il sera l'un des acteurs les plus remuants, les plus actifs, les plus souples, de la tragi-comédie qui va se dérouler pendant quatre ans, de 1648 à 1652, sous le nom de Fronde.

8. La Fronde. — En effet, l'Edit de Saint-Germain n'avait fait que retarder l'explosion de la guerre civile. Anne d'Autriche et Mazarin n'avaient capitulé qu'avec l'espoir d'une revanche. Ils en attendaient l'occasion. D'autre part, leurs adversaires étaient résolus à lutter. La noblesse, frappée dans sa puissance par la création des intendants, la bourgeoisie, écrasée sous le poids des impôts, le parlement de Paris, auquel des concessions imprudentes et l'exemple du parlement anglais faisaient ambitionner un rôle politique, allaient se soulever contre l'autorité royale.

L'humeur caustique de l'époque a donné à cette lutte le nom d'un jeu d'enfants, *la Fronde*. Le nom méritait de rester. Par bien des côtés et en apparence la Fronde ne fut qu'une comédie, dont les personnages jouèrent un rôle trop souvent ridicule au milieu d'aventures galantes et libertines, d'intrigues romanesques, de chansons et de pamphlets. Toutefois, elle fut plus sérieuse que son nom ne l'indique et elle laissa après elle bien des misères. Les circonstances extérieures au milieu desquelles elle se produisit, la révolu-

tion d'Angleterre et la guerre d'Espagne auraient pu la rendre fatale à la royauté.

9. La Fronde parlementaire ou vieille Fronde (1649). — Anne d'Autriche et Mazarin ne supportaient pas la pensée d'avoir cédé au parlement. Condé, qui arrivait des Pays-Bas avec une armée victorieuse, pouvait donner à la royauté un puissant appui. Il avait répondu à Paul de Gondi qui voulait l'entraîner à la révolte : « Quand on s'appelle Louis de Bourbon, on n'ébranle pas les couronnes. » Belles paroles, trop tôt démenties ! Mazarin ne négligea rien pour se l'attacher ; et, assuré de son concours, il agit avec vigueur. Dans la nuit des Rois (5-6 janvier 1649), toute la cour se sauva à Saint-Germain, château démeublé, où elle coucha sur la paille. Elle rappela en toute hâte les troupes des Pays-Bas et fit cerner Paris.

Le parlement, après avoir ouvert des négociations, qui furent repoussées, prit d'énergiques mesures. Il siégea en permanence et leva des taxes considérables. Les Parisiens supportaient gaiement ces sacrifices, et c'est par des pamphlets et des mazarinades qu'ils se préparaient à la guerre. Chaque porte cochère de Paris fournit un cavalier, ce fut la *cavalerie des portes cochères;* chaque petite porte, un fantassin armé. Gondi, évêque de Corinthe, leva un régiment qu'on appela le *régiment des Corinthiens.* Le prince de Conti, frère de Condé, le duc d'Elbeuf et le duc de Beaufort, le *roi des Halles*, furent les dignes généraux de cette curieuse armée. Condé en eut facilement raison ; le 8 février, il enlevait Charenton au prince de Conti.

Cette guerre pouvait cependant devenir dangereuse par l'intervention de l'Espagne. Le parlement avait consenti à recevoir un émissaire espagnol, non sans protestation du président de Mesmes : « Eh quoi ! avait-il dit au prince de Conti, se peut-il qu'un prince du sang de France donne séance sur les fleurs de lys à un député du plus cruel ennemi des fleurs de lys? »

10. La paix de Rueil (mars 1649). — Ces intrigues coupables, et la nouvelle, qui se répandit alors dans Paris, de l'exécution du roi d'Angleterre, Charles Ier, émurent la partie sage et modérée du parlement et de la bourgeoisie. Le premier président, Mathieu Molé, se rapprocha de la

cour et entama des négociations avec le gouvernement royal. Ces négociations aboutirent à la signature de la paix de Rueil, le 11 mars 1649. Par cette paix, la royauté promettait de diminuer les impôts et de ramener la cour à Paris le plus tôt possible; le parlement renonçait à son attitude rebelle.

Cette paix, qui ne stipulait pas le renvoi de Mazarin, fut mal accueillie par les Parisiens, qui détestaient le premier ministre. Mathieu Molé, lorsqu'il traversa Paris en revenant de Rueil, faillit être égorgé par la populace. « Mon ami, dit-il à un forcené, quand je serai mort, il ne me faudra que six pieds de terre. »

Mais peu à peu toute cette agitation se calma. La déclaration royale de Saint-Germain (30 mars), qui confirmait le traité de Rueil, fut enregistrée au parlement le 1er avril. Huit jours plus tard, Paris avait repris sa physionomie ordinaire.

11. La Fronde des petits-maîtres. — Ce ne fut pas pour longtemps. A la Fronde parlementaire ou vieille Fronde succéda bientôt la Fronde des petits-maîtres ou Fronde féodale. Condé avait sauvé la cour; il se crut maître de la situation. Il afficha son mépris pour Mazarin, qu'il appelait « faquin, gredin de Sicile », et il ne traita pas avec plus de ménagement les membres du parlement, « ces robins, ces diables de bonnets carrés ». Il forma avec son frère, le prince de Conti, et son beau-frère, le duc de Longueville, une sorte de triumvirat qui se mit à la tête de la noblesse remuante et ambitieuse. Ce fut le parti des *petits-maîtres*, qui comptait dans ses rangs les ducs de Beaufort, d'Elbeuf, de Bouillon, de La Rochefoucauld. Le cardinal de Retz a tracé d'eux des portraits incisifs. « M. le prince de Conti était un zéro qui ne multipliait que parce qu'il était prince du sang; en lui, la méchanceté inondait toutes les autres qualités, qui n'étaient d'ailleurs que médiocres et toutes semées de faiblesses... M. de Longueville ne fut jamais qu'un homme médiocre, parce qu'il eut toujours des idées qui furent infiniment au-dessus de sa capacité.... M. de Beaufort n'en était pas jusqu'à l'idée des grandes affaires, il n'en avait que l'intention... Son bon sens était court et lourd, et d'autant plus qu'il était obscurci par la présomption... M. d'Elbeuf n'avait du cœur que parce qu'il

est impossible qu'un prince de la maison de Lorraine n'en ait point... M. de Bouillon était d'une valeur éprouvée et d'un sens profond. Je ne sais si l'on n'a pas fait quelque faveur à son mérite, en le croyant capable de toutes les grandes choses qu'il n'a point faites. M. de La Rochefoucauld n'a jamais été capable d'aucune affaire, et je ne sais pourquoi, car il avait des qualités qui eussent suppléé en tout autre celles qu'il n'avait pas. »

Mazarin crut avoir raison du soulèvement des princes par un coup d'autorité. Il fit arrêter au Louvre les trois chefs de cette nouvelle Fronde, Condé, Conti et Longueville, qui furent conduits d'abord à Vincennes, puis au château du Havre (1650).

12. Les héroïnes de la Fronde.— L'arrestation des princes n'eut pas le résultat que Mazarin en attendait. Elle fut au contraire le signal de la rébellion ouverte. Mais cette rébellion, toute grave qu'elle fût, prit un caractère romanesque. Elle fut l'œuvre moins des petits-maîtres eux-mêmes que de plusieurs grandes dames de la noblesse, Mme de Longueville, la sœur de Condé, Mlle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, Mmes de Chevreuse et de Montbazon, la princesse Palatine, etc.

La duchesse de Longueville alla soulever la Normandie; plus tard, Mlle de Montpensier fit tirer le canon de la Bastille contre les troupes royales.

Cette insurrection originale, où la galanterie se mêla à la politique, fut un moment très dangereuse pour l'autorité royale. Le Palais-Royal fut envahi par des émeutiers, qui pénétrèrent dans les appartements de la reine mère et ne s'arrêtèrent que devant le petit lit où dormait Louis XIV.

Pour calmer les surexcités, Mazarin quitta momentanément la cour à deux reprises différentes.

13. Turenne et Condé. — Ce qui assura la victoire du gouvernement, ce fut la division des Frondeurs. Les ambitions rivales de Condé et de Gondi s'entre-choquèrent. Plusieurs princes, qui s'étaient laissé d'abord entraîner dans la révolte, furent pris de remords : tel fut le cas de Turenne. D'abord partisan de Condé, Turenne ne tarda pas à rentrer dans le devoir; Anne d'Autriche lui donna un commandement dans l'armée royale.

Turenne et Condé se trouvèrent ainsi opposés l'un à l'autre pendant cette guerre civile déplorable. Condé, rendu à la liberté, attaqua les troupes du roi près de Bléneau, dans l'Orléanais; Turenne arrêta son élan impétueux. Les deux généraux se rencontrèrent un peu plus tard sous les murs de Paris, près de la Porte Saint-Antoine. Turenne eût été vainqueur, si Mlle de Montpensier n'avait pas tourné contre son armée les canons de la Bastille. Condé put ainsi entrer dans Paris. Il y commit d'atroces cruautés. Il laissa massacrer par ses partisans cinquante échevins et magistrats du parlement. Puis il alla porter son épée aux Espagnols, ennemis de la France.

14. Fin de la Fronde (1652). — Après le départ de Condé, les Frondeurs entamèrent des négociations avec la cour. Mazarin, dont la présence était encore un obstacle à la pacification, se retira à Sedan. La cour rentra à Paris (octobre 1652). Trois mois après, Mazarin, rappelé par le roi, revenait à son tour, et les Parisiens, qui avaient mis sa tête à prix, brûlèrent des feux de joie à son retour. La Fronde était terminée.

15. Les résultats politiques de la Fronde. — La Fronde fut la dernière tentative de la nation contre la royauté absolue. « L'échec de la Fronde parlementaire aboutit à la ruine de toute influence politique pour les magistrats. En rentrant à Paris, la cour fit « très expresse défense » aux gens du parlement de prendre aucune connaissance » des affaires générales de l'Etat ». L'échec de la Fronde princière désarma pour toujours les nobles et força Condé, leur chef, à se réfugier chez les Espagnols. L'échec de la Fronde populaire entraîna la chute des dernières libertés municipales : Paris vit ses milices dissoutes, les chaînes de ses rues enlevées, ses magistrats électifs remplacés par des officiers du roi. Ce dernier effort laissait à la nation une lassitude plus grande, un plus vif désir d'ordre et de tranquillité, qui la firent, pour plus d'un siècle, se résigner à la monarchie absolue.

« Ainsi, après chaque période de lutte, la royauté se retrouve toujours plus forte. La lutte contre la féodalité souveraine aboutit à Philippe le Bel; la lutte contre la féodalité apanagée aboutit à Louis XI; la lutte contre la ligue catho-

lique, la république protestante et les gouverneurs rebelles aboutit à Henri IV; après les troubles de la régence de Marie de Médicis, Richelieu constitue en fait et en droit la monarchie absolue; enfin la Fronde ne fait que préparer le despotisme de Louis XIV [1]. »

16. La misère au temps de la Fronde. — La véritable victime de ces troubles et de ces violences était le peuple.

« Le peuple des campagnes n'avait pas pris part à la Fronde; mais il en souffrait cruellement. Il était foulé, maltraité, dépouillé de son dernier morceau de pain. On pendait les paysans par les pieds dans leur cheminée, et on les asphyxiait avec la fumée, ou bien on leur chauffait la plante des pieds jusqu'à ce qu'ils eussent avoué où était leur argent. La Picardie et la Champagne étaient horriblement dévastées par les Suisses, les Allemands, les Polonais, les Suédois et autres bandes luthériennes du baron d'Erlach, par les mercenaires anglais ou irlandais, catholiques pour la plupart, de lord Dighby; l'Anjou, par les soldats du duc de Brézé; la Normandie, la Guyenne, la Saintonge, le Poitou, le Lyonnais, par les troupes des deux partis. Le prince de Condé se distinguait entre tous par sa froide cruauté et son mépris pour les souffrances du peuple. On ne trouvait pas une âme aux environs de Paris.



Je veux disner d'un grand courage
Avecque ce reste de potage.

Un mendiant.

La Fronde, qui pour les nobles fut une *guerrette*, ou une

1. Rambaud, *Histoire de la civilisation française.*

guerre pour rire, comme l'appelle Tallemant des Réaux, répandit la dévastation et la misère dans les campagnes. Comme elle venait après les ravages de la guerre de Trente ans et qu'elle s'aggravait de la guerre contre l'Espagne, elle achevait d'épuiser le pays. Tant sous Richelieu que sous Mazarin, la guerre de Trente ans fit perdre à la Lorraine, à la Franche-Comté, à la Picardie, près de la moitié de leur population. La Franche-Comté dut être peuplée en partie de Savoisiens et de Dauphinois. Quant à la Fronde proprement dite, elle ne laissa pas une province intacte : elle ruina la Provence comme la Normandie, la Champagne comme la Guyenne, anéantit le commerce de Marseille et de Bordeaux aussi bien que celui de Paris. Callot, le célèbre graveur lorrain, nous a laissé dans ses collections d'estampes, dans les *Bohémiens*, dans ses *Supplices*, dans les *Mystères de la guerre*, la vive peinture des malheurs de ce temps. »

17. Rôle de saint Vincent de Paul. — « Tandis que le gouvernement royal était indifférent, plus qu'il ne l'avait jamais été, aux souffrances des peuples, la charité se mit à l'œuvre pour soulager tant de misères. Vincent de Paul (1576-1660), dont l'Eglise a fait un saint, avait connu l'infortune. Dans sa jeunesse, il avait été pris par des pirates et vendu comme esclave à Tunis. De retour en France, il avait été poursuivi pour une fausse accusation de vol. Il apprit ainsi à compatir aux misérables. Curé de Châtillon-les-Dombes, il institua une *confrérie de charité* qui servit de modèle à un grand nombre d'associations semblables. Missionnaire, il s'employa à soulager les prisonniers. Vers 1623, il établit la congrégation des *Pères de la Mission* pour instruire le peuple des campagnes. En 1634, il fonda les *Sœurs de charité*. Il s'employa à recueillir les enfants abandonnés et intéressa à leur sort de nobles dames. Il répandit des secours dans la Lorraine dévastée par la guerre de Trente ans, et plus tard dans les environs de Paris, saccagés par la guerre de la Fronde. Il eut ensuite à soigner les pestiférés, car l'épidémie suivait le passage des armées, les ravages de la famine et de la guerre; en 1647, Rouen avait perdu par la peste 17 000 habitants; en 1650, le *mal des ardents* reparut à Paris et dans les environs. Vincent de Paul mérita des pauvres le surnom d' « intendant de la Providence » et reçut, dans une lettre officielle du lieutenant

général de Saint-Quentin, le titre de « Père de la Patrie ». Il mourut en 1660, à quatre-vingt-quatre ans. » (RAMBAUD.)

18. Mort de Mazarin (1661). — Mazarin exerça dans les dernières années de sa vie un pouvoir absolu. Il menait un train royal. Il pensionnait les savants, introduisait en France l'opéra italien, fondait le collège des Quatre-Nations, destiné à recevoir des élèves des quatre provinces d'Alsace, de Pignerol, du Roussillon et d'Artois nouvellement réunies au royaume. Il bâtissait le palais Mazarin (aujourd'hui Bibliothèque nationale), et réunissait une première collection de manuscrits et de livres rares (Bibliothèque Mazarine).

Mazarin n'oublia ni sa fortune personnelle ni celle de sa famille. Ses neveux et nièces, d'origine obscure, s'allièrent à des princes du sang royal ou à des souverains étrangers. Les deux filles de sa sœur ainée, la signora Martinozzi, épousèrent, l'une le prince de Conti, l'autre le duc de Modène. Les cinq filles de sa sœur cadette, la signora Mancini, furent mariées au duc de Mercœur, au comte de Soissons, au prince Colonna, au duc de Bouillon et au duc de La Meilleraie. La duchesse de Mercœur fut la mère de Vendôme, et la comtesse de Soissons du trop célèbre prince Eugène. Bien que Mazarin eût richement doté ses nièces, il laissa, dit-on, à sa mort près de deux cents millions qu'il eut l'habileté de léguer à Louis XIV et que le roi eut la générosité de ne pas accepter. Il mourut à Vincennes, le 9 mars 1661, à l'âge de cinquante-neuf ans.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — **Jugement sur la guerre de Paris** (1648-1649).

Ainsi finit par une paix factice (la paix de Rueil), ce simulacre de guerre civile, misérable et peureuse contrefaçon de ce qui s'était justement appelé ainsi soixante ans auparavant. Quoi qu'il y ait, de la part d'un historien, un excès de désintéressement fort voisin de la duperie à diminuer l'importance et l'éclat des faits qu'il raconte, il faut bien, quand on cherche la vérité, la prendre avec toutes ses charges, pâle et mesquine, sans mouvement et sans énergie, là où il n'est pas possible de la voir autrement. Or ici, tout ce qu'on aurait pu se promettre d'émotion en abordant un temps de troubles, où les partis ont pris les armes, où la royauté remet le soin de sa vengeance à l'épée de son plus illustre capitaine, où des princes, des femmes, des prélats

se liguent contre elle, où des magistrats se mettent à faire des lois et à gouverner l'Etat, où le peuple se livre à la merci de ses passions, tout cela, disons-nous, se dissipe et se perd dans l'examen des rares et maigres événements qui remplissent les trois mois de la guerre de Paris. Là, nul exploit militaire de quelque valeur, aucune résolution hardie, pas d'efforts impétueux, rien d'audacieusement criminel ou de noblement insensé. Chacun a l'air d'attendre que l'accès soit passé et emploie le peu d'irritation qu'il ressent à de chétives méchancetés. Le plus clair effet des hostilités, c'est le pillage, exercé militairement dans les villages par les soldats de l'armée du roi, exécuté judiciairement par les magistrats dans les maisons des financiers. Les combats se font avec la plume; au lieu d'actions, on a des libelles, et par un effet inévitable de la liberté accordée à l'injure, du moment où il n'y a plus de ménagement à garder, de précaution à prendre pour l'envelopper dans un ingénieux artifice de paroles, le talent disparaît, l'esprit manque à toute cette indignation manifestée sans péril. Dans le nombre infini de pamphlets qui venaient chaque matin disputer à la nourriture du peuple un peu de son argent, à peine en trouve-t-on quelques-uns où se conserve cette pudeur de l'art et du style, qui peut fort bien, ce nous semble, s'allier avec la passion. Dans la plupart, l'outrage ne s'élève pas au-dessus des formules grossières et triviales que le moins instruit des lecteurs assemblés sur le Pont-Neuf était capable de trouver dans son propre fonds. Le burlesque, encore, ôtait à cette polémique le caractère sérieux et la portée vraiment grande que la disposition des événements pouvait lui donner...

Du reste ni dans les délibérations des compagnies, livrées trois mois à elles-mêmes, ni dans les conseils des agitateurs, ni dans les écrits des spéculatifs, pas une idée politique ne s'est produite, vers laquelle pût être dirigé le mouvement des esprits, pas un changement n'a paru possible dans l'ordre de ce gouvernement, dont on voyait depuis plus d'un an la marche entravée. Il a fallu le caprice égoïste d'une imagination vraiment prodigieuse (nous parlons du cardinal de Retz) pour donner du coloris à ces événements, du relief à ces personnages.

(A. Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*. — Paris, Chamerot.)

DEUXIÈME LECTURE. — **Origine du nom de Fronde.**

Voici l'étymologie du mot de *Fronde*, que j'avais omise dans le premier livre de cet ouvrage.

Quand le Parlement commença à s'assembler pour les affaires publiques, M. le duc d'Orléans et M. le Prince (de Condé) y vinrent assez souvent, comme vous avez vu, et y adoucirent même les esprits. Ce calme n'y était que par intervalle. La chaleur revenait au bout de deux jours.

Bachaumont s'avisa de dire un jour, en badinant, que le Parlement faisait comme les écoliers qui frondent dans les fossés de Paris, qui se séparent dès qu'ils voient le lieutenant civil, et qui se rassemblent dès qu'il ne paraît plus. Cette comparaison fut trouvée assez plaisante. Elle fut célébrée par les chansons, et elle refleurit particulièrement lorsque, la paix étant faite entre le roi et le Parlement, on trouva lieu de l'appliquer à la faction de ceux qui ne s'étaient pas accommodés avec la cour. Nous y donnâmes nous-mêmes assez de cours, parce que nous remarquâmes que cette distinction de nom échauffait les esprits, et

nous résolûmes dès ce soir-là de prendre des cordons de chapeaux qui eussent quelque forme de frondes. Un marchand affidé nous en fit quantité qu'il débita à une infinité de personnes qui n'y entendaient aucune finesse, et nous n'en portâmes que les derniers, pour n'y point faire paraître d'affectation, qui en eût gâté tout le mystère. L'effet de cette bagatelle fut incroyable. Tout fut à la mode de la Fronde, le pain, les chapeaux, les gants, les mouchoirs, les éventails, les garnitures, et nous fûmes nous-mêmes encore plus à la mode par cette sottise que par l'essentiel. Nous avions besoin de tout pour nous soutenir, ayant toute la maison royale sur les bras.

(RETZ, *Mémoires.*)

Livres à consulter : H. MARTIN, DARESTE, BORDIER et CHARTON, GUIZOT, V. DURUY, *Histoire de France.* — LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale.* — E. LAVISSE, *Histoire de France.* — Cardinal DE RETZ, *Mémoires.* — A. BAZIN, *Histoire de France sous Louis XIII et le ministère de Mazarin.* — CHÉRUEL, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV.* — V. COUSIN, *la duchesse de Longueville; Madame de Chevreuse; les Mazarinades.* — FEILLET, *la Misère au temps de la Fronde.* — RAMBAUD, *Histoire de la civilisation française.*

CHAPITRE XVII

LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE 1610 A 1660

PROGRAMME : **La politique européenne de 1610 à 1660. Restauration catholique en Autriche. Politique de l'Empereur dans l'Empire. — La guerre de Trente ans. — Les belligérants ; les caractères généraux de la guerre ; les armées. — La paix de Westphalie ; la paix des Pyrénées.**

SOMMAIRE

1. La politique autrichienne au début du dix-septième siècle. — Au début du dix-septième siècle, la politique de la maison d'Autriche redevint menaçante pour les protestants, pour les princes de l'Empire, pour l'équilibre européen.

Les empereurs Rodolphe II et surtout Ferdinand II entreprirent une lutte violente contre la Réforme et voulurent imposer leur autorité absolue dans l'Empire. Alliés avec les rois d'Espagne, ils tentèrent de reprendre l'œuvre essayée par Philippe II.

2. La guerre de Trente ans. — Cette politique autrichienne fit éclater la guerre de Trente ans, qui fut à la fois religieuse et politique, allemande et européenne.

La guerre de Trente ans se divise en quatre périodes : la période palatine (1618-1623), la période danoise (1625-1629), la période suédoise (1629-1635), la période française (1635-1648).

3. Les belligérants. — Dans cette longue lutte, l'Autriche eut pour alliés l'Espagne, la Bavière et quelques Etats italiens.

Ses ennemis furent : l'Electeur palatin, chef des protestants d'Allemagne ; le roi de Danemark, Christian IV, et le roi de Suède, Gustave-Adolphe, dont l'intervention fut déterminée par des raisons politiques et religieuses ; enfin la France, soucieuse de maintenir l'équilibre européen compromis par les victoires de l'Autriche.

4. Les armées. — Les armées de l'Autriche, commandées par Tilly et Wallenstein, se composaient surtout d'aventuriers, qui portèrent partout le meurtre et la désolation. L'infanterie espagnole était mieux disciplinée.

L'armée suédoise, organisée par Gustave-Adolphe, fut la première en date des armées modernes.

Quant aux troupes françaises, elles eurent pour chefs deux des plus illustres capitaines du temps, Condé et Turenne.

5. La politique française. — Richelieu ne cessa pas de surveiller la maison d'Autriche. Il lui fit d'abord échec en Italie; puis il soutint contre elle les princes protestants et donna des subsides à Gustave-Adolphe. Enfin la France intervint directement, après la mort de ce roi. Elle

s'allia avec tous les ennemis de l'Autriche. La guerre eut lieu dans les Pays-Bas, sur le Rhin, en Italie et aux Pyrénées. Elle fut marquée par les victoires de Condé et de Turenne.

6. Les traités de Westphalie (1648). — L'Autriche vaincue signa les traités de Westphalie. Ces traités réglèrent la situation territoriale de l'Europe, la condition religieuse du protestantisme dans l'Empire et l'organisation politique de l'Allemagne.

La France obtint l'Alsace, la Suède acquit la Poméranie ; tous nos alliés reçurent des indemnités territoriales.

La liberté religieuse fut proclamée pour les luthériens et les calvinistes ; les sécularisations faites avant l'année 1624 furent déclarées légitimes.

Les Etats de l'Empire furent reconnus à peu près indépendants. Quelques années plus tard, Mazarin affaiblit encore la puissance impériale en créant la *Ligue du Rhin.*

7. La paix des Pyrénées (1659). — La lutte dura encore dix ans entre la France et l'Espagne. En 1659, l'Espagne vaincue partout signa la paix des Pyrénées, par laquelle elle cédait l'Artois et le Roussillon. Louis XIV épousa l'infante Marie-Thérèse, et Mazarin lui ménagea des droits à la succession espagnole.

En 1660, la puissance de la maison d'Autriche était affaiblie dans toute l'Europe.

RÉCIT

1. La France et la maison d'Autriche de 1610 à 1660. — La lutte entre la France et la maison d'Autriche, qui avait commencé en 1519, lors de l'élection de Charles-Quint à l'empire, et qui avait duré pendant la plus grande partie du seizième siècle, se ralluma au siècle suivant, mais avec un caractère nouveau.

François Ier, Henri II et Henri IV avaient pris les armes soit pour maintenir l'équilibre européen menacé par la puissance formidable de Charles-Quint, soit même pour délivrer le royaume de l'intervention et de l'occupation espagnole. Leur politique avait été surtout défensive.

Au dix-septième siècle, Richelieu et Mazarin, héritiers des projets conçus par Henri IV pendant les dernières années de son règne, prirent l'offensive contre la maison d'Autriche. Ils voulurent l'affaiblir dans l'empire d'Allemagne et en Europe, afin d'assurer la prépondérance française. Leur politique triompha aux traités de Westphalie et à la paix des Pyrénées. Ce ne fut plus alors l'Autriche vaincue, ce fut la France victorieuse qui parut menacer, sous Louis XIV, l'équilibre européen.

2. La maison d'Autriche au dix-septième siècle. — La maison d'Autriche, séparée en deux branches depuis

l'abdication de Charles-Quint (1556), était représentée, au commencement du dix-septième siècle, à Madrid, par Philippe III, et, à Vienne, par Rodolphe II. Bien que l'Espagne et l'Autriche eussent des gouvernements particuliers, elles avaient toujours des intérêts communs. Leur politique était inspirée par la même ambition : restaurer l'unité catholique, brisée par la Réforme, et plaçer l'Europe sous leur domination.

3. L'Espagne. — « L'Espagne n'avait pas renoncé, après la mort et les échecs de Philippe II, aux rêves de domination universelle et catholique qu'il avait essayé de réaliser. Le roi *catholique* Philippe III (1598-1621) prétendait encore à la prééminence sur tous les rois de la chrétienté : il écrivait au roi d'Ecosse comme à un inférieur ; il briguait pour lui la succession d'Elisabeth en Angleterre, la succession de l'empereur Mathias, en Allemagne, pour son fils don Carlos.

» Il resta en Europe le chef d'un grand parti catholique, dont il payait les agents, qu'il poussait, de l'Escurial, à la ruine du protestantisme : on le vit fonder à Dôle, en Franche-Comté, et dans les Pays-Bas des séminaires de prédicateurs anglais et écossais, qui se préparèrent à faire la conquête religieuse de la Grande-Bretagne. Des pensions habilement distribuées aux nobles catholiques d'Ecosse ménageaient pour l'avenir des protections à ces apôtres. A Vienne, ses ambassadeurs, les mains pleines de lettres de change, étaient comme les ministres occultes des empereurs. A Paris, ils animaient la régente Marie de Médicis contre Sully et les calvinistes. Il n'y avait pas enfin une ville d'Italie où Philippe III n'eût des agents soldés. » (Em. Bourgeois.)

Mais l'Espagne était trop affaiblie pour pouvoir réaliser ces chimériques ambitions. La politique de Philippe II avait épuisé toutes ses ressources. Philippe III et Philippe IV s'agitèrent en vain ; non seulement l'Espagne cessa d'être en Europe la puissance prépondérante ; mais même la direction de la politique catholique lui fut enlevée par l'Autriche dès le début du dix-septième siècle.

4. L'Autriche. — Après l'abdication de Charles-Quint, les Etats héréditaires de la maison d'Autriche et la couronne impériale avaient passé à son frère Ferdinand Ier, roi de

Bohême et de Hongrie depuis 1526. Ferdinand Ier fut empereur de 1556 à 1564. Son fils, Maximilien II, lui succéda sur le trône impérial, qu'il occupa jusqu'en 1576. Tous deux furent des princes libéraux et tolérants pour l'époque; ils refusèrent de seconder les desseins de Philippe II, dont l'ambition les inquiétait. Dans une lettre qui lui fait grand honneur, Maximilien II blâma vivement la Saint-Barthélemy : « J'ai appris avec un profond chagrin que le roi de France a pu se laisser entraîner à ce *honteux bain de sang.* Plût à Dieu qu'il m'eût consulté à ce sujet. Il ne se serait pas comporté ainsi avec mon assentiment. Les choses de la religion ne doivent jamais être tranchées avec le glaive. Aucun homme honnête, craignant Dieu et ami de la paix, ne saurait le prétendre. Que l'Espagne et la France agissent comme elles l'entendent, elles auront à répondre devant Dieu. »

5. **La restauration catholique.** — Mais les deux fils de Maximilien II, Rodolphe II (1576-1612), Mathias (1612-1619), et surtout son neveu, Ferdinand II (1619-1637), adoptèrent une politique tout opposée. Sous l'influence des Jésuites qui fondèrent beaucoup d'établissements dans les Etats héréditaires de la maison d'Autriche, ces princes se montrèrent les ennemis acharnés du protestantisme, et se firent les instruments dociles de la Contre-Réforme.

Avant d'être élu empereur, Ferdinand II avait gouverné la Styrie et la Bohême. En Styrie, il avait chassé de toutes les villes les prédicateurs protestants; il s'était emparé de leurs écoles, avait fait brûler leurs livres et avait obligé les réformés à vendre leurs biens et à émigrer. Il avait étouffé dans tous ses Etats la liberté de conscience, en s'inspirant du farouche conseil qu'un jésuite avait adressé à Rodolphe II en 1581 : « Use de ton droit, César; massacre les disciples de Luther, livre-les au feu, à l'épée, à la roue, à toutes les tortures »

Le règne de Ferdinand II fut l'âge d'or de l'Église catholique; il fonda seize collèges de jésuites; il institua des couvents pour les Barnabites, les Capucins, les Bénédictins, et plusieurs autres ordres religieux; il augmenta considérablement les biens du clergé. Il n'est point douteux qu'il arrêta pour toujours les progrès de la réforme dans l'Allemagne du Sud.

6. L'absolutisme impérial. — En même temps que la liberté de conscience, l'indépendance des princes allemands et les libertés politiques des divers Etats soumis à l'influence autrichienne furent sérieusement menacées par la politique de Rodolphe II, de Mathias et de Ferdinand II.

Cette politique s'exerçait à la fois dans les Etats héréditaires, où elle provoqua plusieurs révoltes des paysans; dans la Bohême, où Mathias refusa d'accorder aux Tchèques le droit de tenir des diètes sans sa permission et celui de conclure des traités d'union avec les pays voisins; dans la Hongrie, qui fut privée de presque toutes ses anciennes franchseis; enfin dans l'Empire, dont les princes furent effrayés à la fois par le fanatisme religieux et par les tendances despotiques des empereurs.

La maison d'Autriche, identifiant l'esprit d'indépendance avec l'hérésie, étouffa toutes les libertés et fit alors de l'absolutisme la base de sa politique.

Contre l'absolutisme impérial, les princes de l'Empire formèrent des ligues, et les nationalités opprimées commencèrent à se soulever.

7. Les ligues des Princes. — « La diète d'Augsbourg n'avait pas complètement réglé la question religieuse : les calvinistes avaient été exclus de la pacification ainsi que toutes les sectes protestantes qui n'étaient pas luthériennes. La liberté de conscience n'appartenait en réalité qu'aux princes et Etats souverains : c'était pour eux un accroissement d'autorité, pour leurs sujets un surcroît de charges. L'Empereur fit deux réserves, le *réservat ecclésiastique* et la restriction des droits souverains des princes catholiques; il stipula, d'une part, que les princes ecclésiastiques qui passeraient au protestantisme perdraient leurs Etats et leurs droits; d'autre part, que ceux d'entre eux demeurés fidèles au catholicisme ne pourraient imposer à leurs sujets l'alternative ou de demeurer aussi catholiques, ou d'émigrer. Ni les princes catholiques, ni les protestants n'acceptèrent cette double réserve : les protestants calvinistes et luthériens formèrent contre l'Empereur une ligue des princes souverains à Ahausen (1608), puis à Halle, ce fut l'*Union Evangélique;* les catholiques constituèrent à Munich (1609) une ligue analogue, la *Sainte Ligue* allemande. L'électeur palatin dirigea l'une; le duc de Bavière, l'autre. »

8. Le réveil des nationalités. — « Le réveil des nationalités n'était pas moins dangereux pour l'Empereur dans ses Etats souverains que l'opposition et les ligues des princes dans l'Empire : la Réforme avait fourni aux Magyars un terrain de résistance à la dynastie allemande et catholique. Rodolphe II dut renoncer à paraître en Hongrie, et, de 1613 à 1629, Bethlen Gabor, prince protestant de Transylvanie, réussit à se rendre presque complètement indépendant dans le bassin de la Theiss.

» La Réforme eut les mêmes effets en Bohême : les frères bohêmes, les protestants et les utraquistes imposèrent en 1547 à Ferdinand Ier les décrets de la diète de Prague, puis à Rodolphe II la *Lettre de majesté* (1609), qui reconnaissait à la fois les droits de toutes les confessions et les droits de la Bohême. Lorsque Mathias, conseillé par Ferdinand de Styrie, qu'il avait fait proclamer roi à Prague, voulut, en 1618, restaurer le catholicisme et restreindre les franchises des villes en Bohême, les Tchèques se soulevèrent, se débarrassèrent des lieutenants de Mathias (défénestration de Prague), puis de leur roi autrichien, appelèrent au trône l'électeur palatin, Frédéric V, et toute l'Europe protestante à leur secours (1620). La guerre de Trente ans naquit de ce conflit religieux, qui fournissait aux princes et aux Bohémiens l'occasion de secouer le joug de l'Empereur et de l'Autriche [1]. »

9. Caractères généraux de la guerre de Trente ans. — La guerre de Trente ans fut à la fois religieuse et politique, allemande et européenne. Religieuse, elle mit aux prises les intérêts protestants et les intérêts catholiques; politique, elle fut la lutte des Etats d'Allemagne contre la maison d'Autriche, qui menaçait leur indépendance. D'abord restreinte à l'Allemagne, elle s'étendit bientôt aux Etats voisins, qui prirent part à la lutte pour ruiner la prépondérance de la maison d'Autriche.

10. Les préliminaires de la guerre. — L'explosion de la guerre proprement dite fut précédée de violences et de conflits partiels, préludes d'une conflagration générale. L'archevêque de Cologne se convertit au calvinisme, et, contrairement au réservat ecclésiastique, voulut séculariser son

1. Em. Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère.*

archevêché ; mais il fut chassé par les catholiques et mis au ban de l'Empire. A Strasbourg, le candidat des catholiques à l'évêché l'emporta sur le candidat des protestants; Aix-la-Chapelle dut se soumettre à la domination des jésuites : à Donauwerth, la population protestante fut expulsée par la force.

En 1609, une révolte de Bohême faillit provoquer une guerre générale. Mais l'empereur Rodolphe pacifia les esprits en octroyant aux Bohémiens la *Lettre de majesté*.

En 1610, nouvelle cause de guerre. La succession vacante du duc de Clèves et de Juliers, disputée par le comte palatin de Neubourg et par l'électeur de Brandebourg, était réclamée en partie par l'Empereur. Les protestants et Henri IV prirent parti pour les premiers, les catholiques et l'Espagne pour le second. La guerre allait commencer. L'assassinat de Henri IV et, deux ans après, la mort de Rodolphe II firent ajourner encore une fois la guerre.

Sous le règne de Mathias (1612-1619), les difficultés ne firent que grandir.

Enfin la guerre fut provoquée par un incident violent, dont Prague, la capitale de la Bohême, fut le théâtre.

Les protestants avaient bâti un temple sur les terres de l'évêque de Prague. Le temple fut démoli. Les Bohémiens invoquèrent la *Lettre de majesté*, puis, sous la conduite du comte de Thurn, ils envahirent le château de Prague et précipitèrent les magistrats par les fenêtres dans les fossés du château. Cette *défénestration de Prague* fut le signal de la guerre de Trente ans (1618).

11. Les principales divisions de la guerre. — Cette guerre, qui dura, sauf quelques interruptions, de 1618 à 1648, doit être divisée en quatre périodes principales :

1° La période palatine ou bohémienne, de 1618 à 1623;
2° La période danoise, de 1625 à 1629;
3° La période suédoise, de 1630 à 1635 ;
4° La période française, de 1635 à 1648.

12. Les Bohémiens et l'électeur palatin. — La première période de la guerre a été appelée période palatine ou bohémienne, parce que l'Autriche dut alors lutter principalement contre les Bohémiens, qui avaient pris pour chef et proclamé roi de Bohême l'électeur palatin Frédéric V,

chef de l'*Union Evangélique* et gendre du roi d'Angleterre, Jacques Ier.

Ferdinand II, élu empereur en 1619, eut de puissants alliés, entre autres Maximilien de Bavière, chef de la ligue catholique ou *Sainte Ligue*.

Les Bohémiens furent complètement défaits à la bataille de la Montagne-Blanche, près de Prague (1621). Malgré les efforts de deux généraux habiles, Ernest de Mansfeld et Christian de Brunswick, les troupes autrichiennes furent partout victorieuses. L'électeur palatin, qui s'était enfui honteusement, fut déclaré déchu; la dignité électorale fut accordée à Maximilien de Bavière. Le Palatinat fut partagé entre la Bavière et les Espagnols, qui avaient fourni des troupes et des subsides à l'Empereur (1623).

13. L'intervention des Etats scandinaves. — Cette victoire, remportée par la maison d'Autriche à la fois sur les Bohémiens révoltés et sur le parti protestant, provoqua l'intervention successive des deux Etats scandinaves, le Danemark et la Suède. Les causes de cette intervention furent à la fois politiques et religieuses.

Les Etats scandinaves jouaient alors un rôle important dans l'Europe du Nord. L'accroissement de leur commerce et de leur influence leur avait créé des intérêts communs avec ceux des puissances continentales. Aussi bien que les Etats germaniques, ils craignaient les envahissements de l'Autriche et ne voulaient pas qu'elle pénétrât dans l'Allemagne du Nord; c'était bien assez de la Russie et de la Pologne pour leur faire sur la Baltique une dangereuse concurrence.

De même, sous le rapport religieux, les rois de Suède et de Danemark étaient naturellement appelés à soutenir, quelque part que ce fût, la cause réformée contre les attaques des puissances catholiques. La défaite du protestantisme en Allemagne eût été la ruine des trônes qu'ils avaient élevés. Comme rois et comme chefs d'Eglise, Christian IV et Gustave-Adolphe devaient intervenir.

14. Christian IV, roi de Danemark. — Christian IV, couronné en 1596, avait montré une sagesse précoce; il avait voyagé en Allemagne et avait fait, dans ses Etats, d'utiles réformes. Les longues guerres, que le Danemark soutenait

depuis longtemps contre la Suède, se terminèrent sous son règne. Le Danemark conservait la Norvège et renonçait à ses prétentions sur le trône de Suède.

Christian IV, libre de toute guerre, pouvait agir plus facilement que Gustave-Adolphe, en ce moment occupé par une guerre en Pologne. Il était beau-frère de l'électeur palatin; membre souverain du cercle de basse Saxe, duc de Holstein et d'Oldenbourg, il se trouvait désigné au choix des princes allemands, pour recommencer la lutte contre l'Autriche.

Mais il ne fut pas plus heureux que Frédéric V; du moins il montra beaucoup plus de vaillance que l'électeur palatin. Battu à Lutter, au sud de Brunswick, il alla s'enfermer dans Stralsund assiégé par les Autrichiens, et il réussit à repousser les ennemis. Il dut pourtant poser les armes et abandonner ses alliés d'Allemagne.


Gustave-Adolphe.

15. Gustave-Adolphe. — Après la défaite du Danemark, la Suède entra dans la lutte. Gustave-Adolphe, roi depuis 1611, avait terminé deux guerres glorieuses avec le Danemark et la Russie; en 1629, il signa avec la Pologne la trêve d'Altmark.

Depuis longtemps il désirait intervenir dans les affaires allemandes. Fervent luthérien, il n'avait pas assisté sans un profond ressentiment au triomphe de la ligue catholique; maître d'un puissant royaume qui s'étendait sur tout le littoral de la Baltique, il désirait s'établir dans l'Allemagne du Nord, pour dominer les deux mers et arrêter les progrès menaçants de la maison d'Autriche. Enfin, chef d'une armée dont la bravoure avait été éprouvée par de récentes campagnes, il désirait se signaler par de nouvelles victoires, et

assurer à la Suède une place prépondérante parmi les puissances du continent.

Ainsi la foi religieuse et l'ambition politique poussaient en avant le roi de Suède. Après avoir recommandé sa jeune fille Christine aux Etats de Stockholm, Gustave-Adolphe débarqua en Poméranie.

16. L'armée suédoise. — L'apparition de Gustave-Adolphe et de l'armée suédoise sur les champs de bataille de l'Allemagne fut une véritable révolution. Ernest de Mansfeld, Christian de Brunswick, même les généraux autrichiens, Tilly et Wallenstein, n'étaient que des chefs de bandes, audacieux et sans scrupules, pour qui la guerre était un métier lucratif. Insensibles aux plaintes des populations qu'ils foulaient sous leurs pieds, ils répandaient autour d'eux la terreur et la désolation. Au contraire, Gustave-Adolphe se montra bon et généreux, d'une sévérité inexorable pour les excès de ses soldats, d'une grande douceur pour les peuples, d'une justice exacte pour tous. Pour la première fois on put voir une armée nationale, animée du sentiment religieux et patriotique, astreinte à une discipline rigoureuse, manœuvrant dans un ordre parfait. Pour la première fois l'art de la guerre devint une science véritable.

Gustave-Adolphe fit en effet une révolution complète dans l'armement et la tactique des armées. Les fantassins, piquiers ou mousquetaires, reçurent des armes plus légères, la pertuisane, qui remplaça la lourde pique, et le mousquet, que le soldat put désormais manier sans être obligé de l'appuyer sur une fourche. Les dragons, portant le sabre et le mousquet, purent combattre à cheval ou à pied. Enfin l'artillerie disposa de canons plus petits, qui, montés sur des affûts à roue, étaient transportés facilement sur le champ de bataille.

Pour la tactique, Gustave-Adolphe substitua aux lourds carrés d'autrefois, qui manœuvraient si difficilement, des pelotons de fantassins de six hommes de front, soutenus par des escadrons de cavalerie. Entre ces différentes troupes, l'artillerie mobile était prête à se porter partout. En adoptant dans les batailles le système qu'on a appelé depuis l'*ordre dispersé*, Gustave-Adolphe exposait moins son armée aux coups de l'armée ennemie et la rendait plus alerte pour l'attaque. Le roi de Suède a été l'un des fondateurs de la stratégie

moderne. Tous les grands généraux de la guerre de Trente ans, Condé, Turenne, Bernard de Saxe-Weimar, Guébriant, s'inspirèrent de ces idées nouvelles. Ils furent les élèves de Gustave-Adolphe.

17. L'armée catholique ; Tilly. — Pendant les premières années de la guerre, l'empereur Ferdinand II n'avait pas eu à proprement parler d'armée autrichienne. Les Bohémiens avaient été vaincus par une armée composée surtout de Bavarois, qui était bien moins l'armée de l'empereur que celle de la ligue catholique. Le Palatinat avait été conquis par des troupes espagnoles, que le roi Philippe II avait envoyées sur le Rhin.

A la tête des catholiques se trouvait le général bavarois Tilly, l'un des capitaines les plus actifs et les plus redoutables de la guerre de Trente ans. C'était à la fois un habile tacticien et un audacieux chef de bandes. Il triompha des Bohémiens, vainquit Ernest de Mansfeld et Christian de Brunswick, et résista plusieurs fois très vigoureusement à Gustave-Adolphe.

Les Espagnols, dont la solide infanterie passait pour être presque invincible, furent commandés d'abord par Ambroise Spinola, plus tard par le vieux comte de Fuentès.

18. Wallenstein. — Mais bientôt Ferdinand II voulut avoir une armée qui fût à lui. Un seigneur bohémien, Wallenstein, lui en offrit les moyens.

Wallenstein était né en Bohême, en 1583, d'une ancienne et noble famille. D'abord page à la cour de l'archiduc Ferdinand, il passa une partie de sa jeunesse à visiter les principaux pays de l'Europe. Son premier mariage avec une riche veuve qu'il perdit au bout de quatre ans le rendit possesseur d'une immense fortune. Au début de la guerre de Trente ans, il fit la campagne de Bohême, y acquit une grande réputation militaire et augmenta encore sa fortune par la confiscation de vastes domaines.

Quand la période danoise s'ouvrit, Wallenstein offrit ses services à l'Empereur. Il résolut de faire en grand ce que Mansfeld et ses compagnons avaient commencé dans la guerre précédente. Réunir sous ses drapeaux tous les soldats d'aventure par l'appât du pillage; appeler à lui ces masses de désœuvrés dont le nombre augmentait à mesure que

sévissaient davantage les horreurs de la guerre; imposer par la terreur à ces bandes de pillards une discipline de fer; se les attacher par les profits de la guerre, tel était son but. « Il faut, disait-il, que la guerre nourrisse la guerre. » Maxime odieuse, dont furent victimes pendant si longtemps les populations allemandes!

L'Empereur accepta les plans de Wallenstein. N'aurait-il pas à sa disposition une armée formidable, sans qu'il en coûtât rien au trésor impérial? Il se trompait. Wallenstein resta le maître de son armée.

Aussi Ferdinand II voulut-il se passer de ses services; à la fin de la période danoise, il lui ordonna de licencier son armée et de déposer son commandement.

Plus tard, après la mort de Tilly vaincu et tué par les Suédois, l'Empereur rappela Wallenstein, qui fut alors tout-puissant, et qui affecta de vouloir diriger la politique autrichienne. Inquiet, Ferdinand II eut recours à l'assassinat pour se débarrasser de lui : Wallenstein fut tué par un obscur meurtrier aux gages de l'Empereur.

19. Victoires de l'Autriche. L'Edit de restitution (1629); **le traité de Prague** (1635). — La lutte entre l'Autriche et les Etats scandinaves se termina, malgré le génie de Gustave-Adolphe, par la victoire de l'Autriche.

En 1629, lorsque le Danemark vaincu renonça à la lutte, Ferdinand II fit paraître le fameux *Edit de restitution* qui ordonnait à tous les protestants de rendre les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés depuis la paix d'Augsbourg. Ce fut l'occasion de violences extrêmes. Sous prétexte de restitution, les bandes de Wallenstein occupèrent le territoire des princes luthériens et se livrèrent au pillage. Les catholiques, qui s'étaient réjouis de la défaite des protestants, commencèrent à s'inquiéter quand ils comprirent les desseins de Ferdinand II.

En effet, l'Empereur dévoilait son ambition politique. Wallenstein ne disait-il pas que l'Allemagne n'avait plus besoin d'électeurs ni de princes, qu'elle ne devait avoir qu'un maître? Le prétexte religieux servait donc à fonder une monarchie absolue.

A la fin de la période suédoise, quand Gustave-Adolphe eut été tué à la bataille de Lützen et ses lieutenants Banner et et Bernard de Saxe-Weimar battus à Nordlingen, l'Autriche

imposa aux Suédois le traité de Prague, par lequel ils s'engageaient à évacuer l'Allemagne.

Ainsi l'intervention des Etats scandinaves n'avait pas eu plus de succès que la révolte de la Bohême. L'Autriche victorieuse semblait maîtresse de l'Allemagne.

20. L'intervention de la France. Les préliminaires : la Valteline ; la succession de Mantoue, la diète de Ratisbonne. — Ce fut alors que Richelieu entra dans la lutte. Depuis qu'il avait pris la direction de la politique française, il n'avait pas cessé de surveiller l'Autriche.

Il avait d'abord empêché le roi d'Espagne, maître du Milanais, et l'empereur Ferdinand II d'unir leurs territoires et d'occuper l'un des principaux passages des Alpes, le col de la Maloia, en s'emparant de la Valteline (vallée supérieure de l'Adda) et des Grisons (1626).

De 1627 à 1631 il avait fait triompher dans l'Italie du Nord les droits d'un prince français, Charles de Gonzague, duc de Nevers, à la succession du duché de Mantoue ; il avait évincé les Espagnols et leur allié, le duc de Savoie.

En Allemagne même, Richelieu avait infligé un grave échec à la politique autrichienne. Il avait envoyé à la diète de Ratisbonne un délégué très habile, le Père Joseph. Le P. Joseph excita d'abord la jalousie des princes catholiques contre l'Empereur ; la diète obligea Ferdinand II à renvoyer Wallenstein et à licencier son armée. Puis il empêcha la diète d'élire roi des Romains le fils de l'Empereur. Celui-ci s'écria : « Un pauvre moine m'a joué ; il a mis dans son étroit capuchon les bonnets électoraux. » (1629.)

Enfin Richelieu avait été l'allié de Gustave-Adolphe, à qui il avait fourni des subsides.

21. Les alliances françaises. — Après la mort de ce prince et la défaite de la Suède, Richelieu comprit que le moment était venu pour la France d'intervenir directement pour l'équilibre européen. La déclaration de la guerre fut précédée d'une admirable campagne diplomatique qui remplit toute l'année 1635. La Suède (traité de Compiègne), le duc Bernard de Saxe-Weimar (traité de Saint-Germain), le landgrave de Hesse-Cassel (traité de Wesel) reçurent les subsides de la France et promirent leur concours contre l'Autriche.

On ne pouvait vaincre l'Autriche qu'en frappant également l'Espagne dont la politique, depuis 1610, avait été une conspiration permanente contre la France. La guerre lui fut solennellement déclarée en 1635, et Richelieu tourna aussitôt contre elle les efforts de sa diplomatie. Il s'allia avec les Hollandais par le traité de Paris; avec les ducs de Savoie, de Parme et de Mantoue par le traité de Rivoli.

22. Les péripéties de la lutte. — Lorsque Richelieu eut assuré à la France tous ces alliés, il engagea la lutte décisive. Ce fut la période française de la guerre de Trente ans.


Turenne.

Les opérations militaires se poursuivirent sur plusieurs théâtres à la fois.

Au nord, dans les Pays-Bas, l'Artois fut conquis par les Français, et Condé remporta les deux grandes victoires de Rocroi (1643) et de Lens (1648).

A l'est, l'Alsace fut enlevée à l'Empire par Bernard de Saxe-Weimar, notre allié; après sa mort, elle nous fut conservée par les victoires de Condé et de Turenne à Fribourg (1644) et à Nordlingen (1645). Turenne pénétra ensuite en Bavière et fit sa jonction avec l'armée suédoise, qui avait envahi l'Allemagne.

En Italie, les troupes françaises tinrent tête aux Espagnols dans la vallée du Pô.

Enfin, aux Pyrénées orientales, le Roussillon fut occupé et la Catalogne envahie.

23. Condé et Turenne. — Ce fut pendant cette guerre que Condé et Turenne remportèrent leurs premières

victoires. Leur caractère et leur génie étaient profondément différents.

Bouillant, impétueux, Condé entraînait ses soldats par son ardeur sur le champ de bataille. Ce fut lui qui en personne décida la victoire de Rocroi par une charge brillante de cavalerie contre l'infanterie espagnole. Pendant la bataille de Fribourg, il jeta, dit-on, son bâton de commandement dans les retranchements ennemis et marcha pour le reprendre, l'épée à la main, à la tête de ses troupes. « Il fallait peut-être des actions aussi hardies pour mener les soldats à des attaques si difficiles. » (VOLTAIRE.) L'audace et la vaillance furent les deux traits caractéristiques du génie de Condé.

Tout autre était la physionomie de Turenne. Il fut avant tout stratégiste et tacticien. Il calculait tout, la veille d'un combat; et, si le sort des armes lui était contraire, il savait réparer par d'habiles manœuvres l'échec subi sur le champ de bataille. Il ne remporta pas de victoires éclatantes comme celles de Rocroi ou de Lens; il tint tête au plus habile général de l'Autriche, Mercy, et il força le vieux duc Maximilien de Bavière à s'enfuir de ses propres Etats. Son rôle dans la guerre de Trente ans, s'il fut moins brillant, ne fut ni moins utile ni moins décisif que celui de Condé.

24. Les généraux suédois. — Tandis que Condé et Turenne dirigeaient les principales armées de la France en Artois et en Alsace, les Suédois, alliés de Richelieu, puis de Mazarin, faisaient au centre et à l'est de l'Allemagne une puissante diversion. Ils pénétrèrent en Saxe, en Bohême, et jusque dans la vallée du Danube; ils firent trembler l'Empereur dans Vienne.

Trois généraux les commandèrent successivement, Banner, Torstenson et Wrangel. Tous trois avaient été les élèves de Gustave-Adolphe. Ils avaient appris de lui l'art des marches rapides et des manœuvres audacieuses qui jettent le désarroi chez les ennemis. Pendant huit ans, ils parcoururent l'Allemagne de la Baltique au Danube, presque toujours vainqueurs. En 1648, Turenne et Wrangel, réunis en Bavière, allaient marcher sur Vienne lorsqu'ils apprirent la conclusion de la paix.

25. Les traités de Westphalie (octobre 1648). — Depuis 1643, des conférences pour la paix étaient ouvertes

en Westphalie, à Münster, entre les représentants des Etats catholiques, et à Osnabrück, entre les représentants des Etats protestants. Il s'agissait, après une si longue guerre, de régler la situation politique de l'Europe et de fixer les principes du droit public. Aussi les souverains avaient-ils envoyé les diplomates et les jurisconsultes les plus célèbres de l'Europe. C'étaient Abel Servien et le comte d'Avaux, pour la France; Salvius et Oxenstiern, pour la Suède; Wolmar et Trautmansdorff, pour l'Empereur; Fabio Chigi, pour le pape. « Les négociateurs avaient conçu de leur mission l'idée la plus haute. Ils ne songeaient pas seulement à défendre les intérêts de leurs nations, ils étaient aussi dominés par des sentiments chrétiens; ils comprenaient qu'ils étaient appelés à opérer la réconciliation de l'Europe, et, en 1645, le jour de Pâques, un rapprochement religieux réunit au pied des autels le comte d'Avaux et Wolmar, comme pour consacrer, par un saint engagement, la promesse d'une paix générale. »

Seule, l'Espagne refusa de se réconcilier avec la France. Elle signa, aves les Provinces-Unies, la paix séparée de Münster, par laquelle elle reconnaissait l'indépendance de la République.

Les autres puissances signèrent la paix. Les clauses des deux traités de Münster et d'Osnabrück peuvent se réduire à trois objets principaux : 1° conditions politiques européennes; 2° conditions religieuses; 3° organisation politique de l'Allemagne.

26. Conditions politiques européennes. — 1° La France obtenait de l'Empire l'Alsace, Landau et Brisach, ainsi que le droit de tenir garnison dans Philipsbourg et la libre navigation du Rhin; en Italie, Pignerol, la clef des Alpes.

2° La Suède, notre alliée, devenait puissance prépondérante dans le Nord. Elle obtenait la Poméranie citérieure avec les villes de Wismar, Stettin, Stralsund, les évêchés de Brême et de Werden. Elle disposait de trois voix à la diète allemande.

3° Le Brandebourg obtenait la Poméranie orientale, la forte place de Magdebourg et les évêchés de Halberstadt, Minden et Cammin.

4° Les autres alliés de la France, l'électeur de Saxe, le duc de Mecklembourg, le landgrave de Hesse-Cassel, le duc

de Brunswick, recevaient des indemnités territoriales, prises sur les domaines catholiques.

5° L'électeur palatin recouvrait le bas Palatinat, et une huitième dignité électorale était créée en sa faveur.

6° Le duc de Bavière conservait le titre d'électeur, avec le haut Palatinat.

7° Les ducs de Savoie, de Modène et de Mantoue rentraient en possession des territoires que l'Espagne leur avait enlevés pendant la guerre.

27. Conditions religieuses. — Les traités de Westphalie garantirent la liberté religieuse proclamée par le traité d'Augsbourg. Les calvinistes obtenaient les mêmes avantages que les luthériens. Toutefois, les souverains de chaque Etat restaient maîtres d'imposer leur religion à leurs sujets. La Chambre impériale devait se composer désormais de vingt-six membres catholiques et de vingt-quatre membres protestants. Le Conseil aulique lui-même, conseil particulier pour les Etats autrichiens, admettait six membres protestants. Enfin on reconnut comme légitimes toutes les sécularisations qui avaient été faites jusqu'à l'année 1624, qu'on appela l'année *normale* ou décrétoire.

28. Organisation politique de l'Allemagne. — La maison d'Autriche avait voulu faire de l'Allemagne un empire centralisé et héréditaire, qui aurait assuré sa prépondérance en Europe. Les traités de Westphalie en firent une confédération d'Etats libres et indépendants. Ils stipulèrent que l'Empereur ne pourrait prendre une décision intéressant les affaires générales de l'Allemagne sans le consentement de la diète. Les divers Etats allemands obtinrent le droit de faire entre eux et avec les étrangers des traités d'alliance. Ainsi l'autonomie des Etats l'emporta sur le principe de l'unité. L'Allemagne se composa, en réalité, de trois cent soixante Etats indépendants. Elle assurait sa liberté, mais elle se condamnait à l'impuissance politique.

29. Mazarin et l'Allemagne. La Ligue du Rhin. — Mazarin ne se contenta pas des grands résultats que le traité de Westphalie avait assurés à la France. En 1657, à la mort de l'empereur Ferdinand II, il songea un moment à briguer la couronne impériale pour Louis XIV. Il renonça à

son projet, mais il imposa au nouvel empereur Léopold Ier un traité, appelé la *Capitulation de Francfort*, par lequel celui-ci s'engageait à maintenir toutes les stipulations des traités de Westphalie et à ne pas prêter appui aux ennemis de la France. Pour que cette neutralité fût plus effective, Mazarin réunit dans une ligue les archevêques électeurs de Cologne, de Trèves et de Mayence, les ducs de Bavière et de Brunswick, le landgrave de Hesse, les rois de Danemark et de Suède. Ce fut la fameuse *Ligue du Rhin* (1658). Louis XIV en fut reconnu protecteur. Ainsi l'Allemagne était désormais livrée à notre influence, et l'Empereur était sans force dans l'Empire.

30. Mazarin et l'Espagne. — L'Espagne n'avait pas voulu signer la paix avec la France en 1648. Elle profita des troubles de la Fronde pour recommencer la lutte. Bientôt même Condé lui apporta le secours de son épée.

La guerre se fit dans la Flandre, en Italie et en Catalogne. Elle fut partout désastreuse pour les Espagnols. La bataille décisive des Dunes (juin 1659) mit fin aux hostilités.

Au cours de la lutte, Mazarin s'était assuré l'alliance de l'Angleterre par les deux traités de Westminster et de Paris (1657); mais cette alliance coûtait cher à la France, puisqu'elle promettait de céder Dunkerque aux Anglais.

31. Le traité des Pyrénées (7 novembre 1659). — L'Espagne, vaincue par nos armes et isolée en Europe par notre diplomatie, demanda la paix. Elle fut conclue par Mazarin et le ministre de Philippe IV, don Louis de Haro, dans l'île des Faisans, sur la Bidassoa.

1° *Cessions territoriales.* — Le traité des Pyrénées donnait à la France : 1° l'Artois, moins les villes d'Aire et de Saint-Omer; 2° dans la Flandre, Gravelines, Bourbourg et Saint-Venant; 3° dans le Hainaut, Landrecies, Le Quesnoy, Avesnes; 4° dans le comté de Namur, Philippeville et Marienbourg; 5° dans le Luxembourg, Thionville, Montmédy, Ivoy et Marville; 6° le Roussillon, avec la partie de la Cerdagne qui se trouve sur le versant français, « les monts Pyrénées, dit le traité, qui ont anciennement divisé les Gaules des Espagnes, devant faire dorénavant la division des deux mêmes royaumes. »

On essaya de régler la question interminable de la Lor-

raine, conquise et occupée depuis plus de trente ans par les troupes françaises. Mais le duc de Lorraine n'ayant pas voulu consentir à la cession des duchés de Bar et de Clermont, à la démolition des fortifications de Nancy et à l'établissement d'une route militaire dans ses Etats, le duché continua à être occupé et gouverné par la France jusqu'en 1697.

2° *Conditions politiques.* — Louis XIV accepta sans réserve la soumission de Condé, l'autorisa à revenir à la cour, lui rendit ses biens, honneurs et dignités, et lui accorda le gouvernement de la Bourgogne.

Mais l'acte le plus important du traité fut le mariage de Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, avec Louis XIV. L'infante renonça à la succession éventuelle de son père. Mais cette renonciation était subordonnée au payement intégral d'une dot de 500 000 écus d'or. L'Espagne était incapable de payer cette somme; les droits de la reine restèrent donc entiers. Louis XIV ne tardera pas à les faire valoir. Toute sa politique aura pour pivot cette succession, partielle ou totale, de la monarchie espagnole; le traité des Pyrénées, qui complétait ceux de Westphalie, sera considéré par Louis XIV comme le point de départ de nouveaux accroissements territoriaux.

32. Situation générale de l'Europe en 1660. — L'œuvre conçue par Henri IV, entreprise par Richelieu et poursuivie par Mazarin, était réalisée. La maison d'Autriche, dont la politique était redevenue menaçante, au début du dix-septième siècle, pour l'équilibre européen, était définitivement vaincue. Les traités de Westphalie avaient réduit l'Empereur à l'impuissance dans l'Empire; le traité des Pyrénées consacra la défaite de l'Espagne et prépara l'avènement futur de la dynastie de Bourbon sur le trône de Madrid.

Deux puissances triomphaient de la maison d'Autriche : la France, qui apparaissait en 1660 comme l'arbitre de l'Europe, et la Suède, désormais prépondérante dans le Nord.

Quant à l'Angleterre et à la Hollande, dont l'influence rivalisait en 1660 avec celle de la France et de la Suède, elles avaient été les alliées de Mazarin et elles avaient lutté avec succès contre l'Espagne.

C'était donc bien, en 1660, la maison d'Autriche qui sor-

tait vaincue de la lutte. Les coups décisifs lui avaient été portés par Richelieu et Mazarin.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — Gustave-Adolphe.

Gustave-Adolphe était sans contredit le premier général de son siècle et le plus brave soldat d'une armée qu'il avait créée lui-même. Familiarisé avec la tactique des Grecs et des Romains, il avait inventé un nouvel art militaire, qui, depuis, servit de modèle aux plus grands généraux. Il diminua les escadrons, incommodes par leur étendue, pour rendre les mouvements de la cavalerie plus faciles et plus prompts ; ce fut dans le même but qu'il plaça les bataillons à des distances plus considérables entre eux. Son armée ne formait ordinairement qu'une seule ligne de bataille ; il la rangea sur deux lignes, de sorte que la seconde pût avancer lorsque la première était forcée à la retraite. Il sut suppléer au défaut de cavalerie, en distribuant les fantassins entre les cavaliers, ce qui décida très souvent la victoire. L'Europe apprit de lui, pour la première fois, l'importance de l'infanterie dans les batailles. L'Allemagne entière a admiré la discipline qui distingue si glorieusement les armées suédoises sur son territoire. Toutes les fautes y étaient punies avec la plus grande sévérité, mais principalement le blasphème, le jeu et le duel. La simplicité était recommandée par les lois militaires de la Suède; aussi, dans tout le camp, sans en excepter la tente du roi, on n'apercevait ni or ni argent. L'œil du général veillait avec autant de soin sur les mœurs des soldats que sur leur bravoure. Chaque régiment devait se former en cercle autour de son ministre à la prière du matin et du soir et s'acquitter en plein air de cet acte religieux.

(SCHILLER, *Histoire de la guerre de Trente ans.*)

DEUXIÈME LECTURE. — Bataille de Rocroy.

Les Espagnols étaient fort tranquilles autour de Rocroi, leurs corps dispersés, et bien loin de croire que la France, malade et alitée sans doute avec le roi, vînt les déranger là. Du reste, ils étaient couverts de tous côtés par ces bois infinis de petits chênes qu'on appelle la forêt des Ardennes, et dont la triste Rocroi, sur sa basse colline, est une clairière peu étendue. Pour y venir, par où qu'on vienne, il faut arriver à la file par les étroites avenues de ces bois. Opération assez scabreuse. Gassion se la réserva, passa le premier avec quinze cents chevaux. Pendant que les Espagnols, un peu étonnés, s'appellent, se réunissent, Enghien passe, et tout passe, si bien que, quand l'armée d'Espagne se trouve enfin en ligne, la française lui fait vis-à-vis. Autre surprise pour eux. Ils avaient cru d'abord que Gassion venait seulement pour se jeter dans la place. Mais voici l'armée tout entière. On se canonne, on se salue (18 mai).

La nuit, un transfuge nous apprit que, le lendemain matin, les Espagnols, déjà plus forts que nous, recevraient de surcroît une petite

armée de mille cavaliers, trois mille fantassins. Nouvel argument pour Gassion, et décisif pour la bataille.

Le 19, vers trois ou quatre heures, à l'aube, Enghien, fort gai, passe au front des troupes, n'ayant que sa cuirasse, sur sa tête force plumes blanches. Pour mot d'ordre de la bataille, il donna son nom même : Enghien.

Les Espagnols ne bougeaient. Nous marchâmes. Et la bataille fut en un moment gagnée à la droite, perdue à la gauche.

A droite, Gassion et le duc marchèrent vers un petit bouquet d'arbres où les Espagnols avaient caché mille mousquetaires pour nous fusiller en flanc quand nous irions à eux.

Gassion les tailla en pièces, et, ce bois bien purgé, tomba sur la cavalerie ennemie, enfonçant le premier rang, le renversant sur le second et mettant tout en fuite.

A l'autre aile, L'Hospital fut battu, blessé, son lieutenant pris et, chose plus grave, notre canon aussi.

Cette aile paraissait si malade, qu'Enghien, qui vit de loin le désastre, envoya dire à la réserve que Sirot commandait, de marcher au secours.

Le vieux soldat comprit que, s'il obéissait, si ses troupes venaient à la file, il ne ferait qu'ajouter au désastre et serait battu en détail. Il dit : « Il n'est pas temps. » Un officier de cette aile battue vint pour la seconde fois ébranler Sirot : « Monsieur, la bataille est perdue... Retirons-nous... — Monsieur, rien n'est perdu, car Sirot reste encore. »

A ce moment, l'ennemi fondit sur lui, le trouva tout entier et ferme. Sans reculer d'une semelle, il tint, étant bien sûr que Gassion venait.

Celui-ci, en effet, ayant terminé sa besogne, revint en face de Sirot, et chargea par derrière ceux qui le chargeaient par devant.

Ces vainqueurs de notre gauche furent vaincus à leur tour.

Restait la vraie Espagne, la fameuse infanterie, comme un gros hérisson de piques, où on ne mordait pas.

On y donna de tous côtés, et, pour l'entamer sûrement, on y fit en flanc une percée à coups de canon, par où on y entra. Don Francisco échappa. Mais le vieux comte de Fontaine, qui avait la goutte et qui se faisait porter ici et là dans sa chaise l'épée à la main, ne la posa pas, fut tué.

On ne fit pas la faute de Ravenne, où Gaston de Foix s'obstina à massacrer et périt. Nos Français, qui, dès ce jour, avaient pris l'avantage et pour jamais, respectèrent, admirèrent ces pauvres diables qui avaient la mort dans le cœur.

L'infanterie française resta, reste la première du monde.

(Michelet, *Histoire de France.*)

Livres à consulter : Schiller, *Histoire de la guerre de Trente ans.* — Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV.* — Geffroy, *Histoire des Etats scandinaves.* — E. Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère.* — Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII.*

CHAPITRE XVIII

LES PROVINCES-UNIES AU XVII[e] SIÈCLE

PROGRAMME : **Les Provinces-Unies au dix-septième siècle. Etats généraux, stathouder. — Compagnies de commerce. — Vie intellectuelle.**

SOMMAIRE

1. Les Provinces-Unies. — Libres en fait depuis 1609, les Provinces-Unies virent leur indépendance définitivement reconnue par l'Espagne au traité de Munster, en 1648.

Elles se composaient de sept provinces : Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre, Over-Yssel, Groningue et Frise; d'un pays protégé, la Drenthe; d'un territoire sujet, le Pays de la Généralité.

2. Organisation des Provinces-Unies. — Chaque province était autonome; elle était gouvernée par ses Etats provinciaux et son stathouder.

La République des Provinces-Unies était gouvernée par les Etats généraux, le Conseil d'Etat et quelques fonctionnaires, tels que le greffier ou secrétaire des Etats généraux, le trésorier général et le conseiller pensionnaire ou grand pensionnaire de Hollande.

3. Histoire intérieure des Provinces-Unies. — Au dix-septième siècle, l'histoire intérieure des Provinces-Unies est marquée par la lutte du parti républicain, composé de la haute bourgeoisie, et du parti monarchique, formé surtout par le peuple des villes et les paysans.

Les chefs du parti monarchique furent les princes d'Orange, Maurice de Nassau, Frédéric-Henri et Guillaume II; les chefs du parti républicain furent Barnevelt et plus tard Jean de Witt.

Le parti monarchique l'emporta jusqu'en 1650; de 1650 à 1672 le parti républicain fut maître du pouvoir.

4. Politique extérieure des Provinces-Unies. — Jusqu'en 1648, les Provinces-Unies consacrèrent toutes leurs forces à lutter contre l'Espagne, avec l'alliance de la France.

Après 1648, ils s'éloignèrent de la France, parce qu'ils craignaient qu'elle ne conquit les Pays-Bas espagnols.

5. Prospérité coloniale des Provinces-Unies; luttes avec l'Angleterre. — Hors d'Europe, les Provinces-Unies conquirent sur l'Espagne et le Portugal un vaste empire colonial : les îles de la Sonde, Ceylan, le Cap, une partie du Brésil. Leur marine devint l'une des plus puissantes de l'Europe. Presque tout le commerce maritime était entre les mains des Hollandais.

Cette prospérité maritime et coloniale provoqua la jalousie de l'An-

gleterre, qui promulgua l'*Acte de Navigation* (1651). Deux fois la guerre éclata entre les Provinces-Unies et l'Angleterre; elle fut terminée par la paix de Bréda (1667).

6. Vie intellectuelle; éclat des arts. — La vie intellectuelle fut très active dans les Provinces-Unies au dix-septième siècle; les arts y brillèrent d'un vif éclat, en particulier la peinture. L'école hollandaise produisit Rembrandt, Fr. Hals et Ruysdael.

RÉCIT[1]

1. Les Pays-Bas hollandais au dix-septième siècle. — Après une lutte de plus de trente ans, les Pays-Bas hollandais avaient conquis leur indépendance au début du dix-septième siècle. En leur accordant, en 1609, une trêve de douze ans, le roi d'Espagne Philippe III reconnaissait sa défaite.

Pourtant, lorsque la trêve fut expirée, en 1621, la guerre recommença. Philippe III et son fils, Philippe IV, ne se résignaient pas à abandonner leurs droits de souveraineté. Ils luttèrent encore pendant vingt-sept ans; mais les Pays-Bas trouvèrent des capitaines aussi habiles qu'heureux dans les deux fils de Guillaume le Taciturne, Maurice de Nassau et Frédéric-Henri, qui prirent de nombreuses villes au sud du Rhin, entre autres Bois-le-Duc et Bréda; leurs victoires répétées déterminèrent l'Espagne à signer une paix définitive.

Par le traité de Münster (1648), l'Espagne reconnut les Pays-Bas hollandais comme libres et souverains; elle leur abandonna les territoires qu'ils avaient conquis au sud des embouchures du Rhin et de la Meuse, c'est-à-dire une partie de la Flandre, la moitié septentrionale du Brabant, et sur la Meuse la forte place de Maëstricht; enfin elle accepta la ruine du port d'Anvers, en stipulant que les embouchures de l'Escaut *seraient tenues closes du côté des Etats.*

2. La République des Provinces-Unies; son organisation. — Les Pays-Bas hollandais, détachés de l'Espagne, formèrent la République des Provinces-Unies.

Cette République se composait :

1° Des sept provinces qui, en 1579, avaient adhéré à

1. Nous avons emprunté de nombreux renseignements au livre de M. A. Waddington, *la République des Provinces-Unies de* 1630 à 1650. — Paris, E. Masson.

l'*Union d'Utrecht*, c'est-à-dire la Zélande, la Hollande, Utrecht, la Gueldre, Over-Yssel, Groningue et la Frise;

2° De la Drenthe, située entre les provinces d'Over-Yssel, de Groningue et de Frise, et qui était un territoire protégé;

3° De tout le territoire appelé « Pays de la Généralité », qui s'étendait au sud de la Meuse, que les Provinces-Unies considéraient comme un bien national, mais qu'elles ne voulurent pas mettre sur un pied d'égalité avec le reste de la République.

« Il faut avouer que c'était là un ensemble bien extraordinaire, avec des éléments bien disparates : pays confédérés et souverains, indépendants les uns des autres (les sept provinces primitives); territoires protégés à demi autonomes (la Drenthe); territoires sujets, presque esclaves (le Pays de la Généralité)..... On se demande comment on a pu faire vivre côte à côte des sociétés aussi différentes, comment on a pu grouper et unir des pays qui gardaient leur organisation intérieure spéciale. Et cependant ce chaos était susceptible d'organisation; il a formé un Etat qui a pris la concorde pour devise, et cet Etat a trouvé moyen de vivre et prospérer. » (A. WADDINGTON.)

3. La province de Hollande. — La plus importante des sept provinces était la province de Hollande, pays essentiellement maritime, resserré entre la mer du Nord, le Zuyderzée et les bouches de l'Escaut. Le sol de la Hollande avait été conquis sur la mer; il fallait sans cesse le défendre contre elle. La population de cette province était composée surtout de marins, armateurs, matelots, pêcheurs; les nobles et les paysans y étaient fort rares. Les principales villes étaient des ports : Amsterdam, Leyde, Rotterdam, Dordrecht.

C'est dans la Hollande que, dès le début du soulèvement contre l'Espagne, l'esprit d'indépendance avait été le plus vif et le plus tenace; c'est là également que le protestantisme avait revêtu tous les caractères d'une foi ardente et s'était fait presque aussi intolérant que le catholicisme de Philippe II. Cette province était vraiment l'âme et la principale force de la République.

4. Les Etats provinciaux; le stathoudérat. — Chacune des sept Provinces-Unies, en signant l'*Union*

d'Utrecht, avait stipulé qu'elle conserverait ses Etats particuliers. Ces Etats subsistèrent, lorsque la République fut définitivement constituée, sous le nom d'Etats provinciaux. Ces Etats provinciaux étaient composés en général de deux ordres, la noblesse et la bourgeoisie; il y en avait un troisième, l'ordre ecclésiastique, dans la province d'Utrecht. Les Etats provinciaux se réunissaient plusieurs fois chaque année, quatre fois dans la plupart des provinces, six fois en Hollande : ils s'occupaient de tous les intérêts particuliers à la province, au détriment même des intérêts généraux de la République.

Le pouvoir exécutif, dans chaque province, était confié à un stathouder. « Le stathouder, autrefois lieutenant du souverain, était, depuis la déclaration d'indépendance, le premier fonctionnaire élu de la province : il devait y maintenir les anciens privilèges et la sécurité publique, y défendre la religion réformée, y faire respecter la justice; une de ses principales attributions consistait à nommer sur une liste de présentation un certain nombre de magistrats provinciaux et municipaux..... Enfin il commandait en chef toutes les troupes de la province : c'était un capitaine encore plus qu'un administrateur. » (A. WADDINGTON.)

Les Etats provinciaux et le stathouder : tels étaient les organes essentiels du gouvernement dans chacune des provinces de la République.

5. **Les Etats généraux.** — Pour les affaires communes de la République, le grand organe central du gouvernement fut l'assemblée des Etats généraux.

Les Etats généraux se composaient des délégués des sept provinces. Ces délégués, représentants de la noblesse et de la bourgeoisie, étaient en nombre variable : mais dans l'assemblée le vote avait lieu par province, non par tête. Chaque province n'avait qu'une voix.

Dès l'année 1593, les Etats généraux devinrent permanents et se fixèrent à La Haye.

Leurs attributions étaient fort étendues. Ils veillaient à la défense du pays; ils dirigeaient la diplomatie et les relations de la République avec les puissances étrangères; ils disposaient des revenus généraux de l'Etat. Ils nommaient à un certain nombre de grandes charges publiques; ils exerçaient une autorité souveraine dans le Pays de la Généralité.

6. Le Conseil d'Etat et les fonctionnaires. — Au-dessous ou plutôt à côté des Etats généraux était le Conseil d'Etat, qui avait été créé en 1584 et qui avait pendant quelque temps exercé une influence prépondérante. Mais peu à peu son rôle diminua, tandis que celui des Etats généraux devint de plus en plus important. Le Conseil d'Etat se composait de douze membres, délégués par les provinces. Au dix-septième siècle, il s'occupait à peu près uniquement des affaires militaires et financières.

Avec les Etats généraux et le Conseil d'Etat, certains personnages tenaient une place considérable dans la République des Provinces-Unies. Outre le capitaine et l'amiral général, dont les attributions furent réunies entre les mains des princes de la maison d'Orange, il faut citer le greffier ou secrétaire des Etats généraux, qui assistait aux séances des Etats, prenait part aux conférences avec les ministres étrangers et remplissait parfois des missions diplomatiques; le trésorier général; le conseiller pensionnaire de Hollande, dont le rôle fut si considérable dans l'histoire de la République entre 1650 et 1672.

Telle était, dans ses grandes lignes, l'organisation politique et administrative de la République des Provinces-Unies au dix-septième siècle.

7. Les partis : le parti républicain. — A cette époque, deux partis opposés se disputèrent la direction des affaires générales : le parti républicain et le parti monarchique ou orangiste.

Le parti républicain se recrutait dans la bourgeoisie des villes maritimes. Ces villes, principalement en Hollande, « dominaient tout : avec leurs gildes puissantes, leur élite de patriciens riches et instruits, leurs milices municipales, elles étaient organisées admirablement pour commercer avec profit, s'administrer avec prudence, se défendre au besoin contre l'ennemi. » Le parti républicain était essentiellement aristocratique. Il était surtout puissant dans la province de Hollande, où les armateurs nombreux et riches jouissaient depuis longtemps d'une grande influence. Le chef du parti était le conseiller pensionnaire ou grand pensionnaire de Hollande.

8. Le parti monarchique : la maison d'Orange.

— Le parti monarchique, groupé autour des princes de la maison d'Orange, était hostile à la prépondérance des Etats généraux et préférait donner le gouvernement de la République à un prince investi des plus hauts pouvoirs.

Guillaume le Taciturne et ses deux fils, par les glorieux services qu'ils avaient rendus à leur patrie, avaient acquis dans la République une situation exceptionnelle. Du stathoudérat, qui n'était en droit qu'une fonction provinciale, ils avaient fait la plus haute charge de l'Etat, parce qu'ils avaient été élus stathouders par plusieurs provinces à la fois. Guillaume le Taciturne fut stathouder de trois provinces, Maurice de Nassau le fut de six; Frédéric-Henri se trouva dès ses débuts stathouder de cinq provinces. De plus le prince d'Orange était capitaine et amiral général; il avait le commandement en chef des troupes de terre et de mer, et cette puissance militaire lui donnait un prestige considérable.



Maurice de Nassau.

« Depuis la fin du dix-septième siècle, il s'était formé un parti désireux de voir grandir encore la maison d'Orange-Nassau : tous ceux qu'irritait l'orgueil des riches bourgeois, c'est-à-dire la noblesse belliqueuse, l'armée, les paysans, les petits artisans, étaient prêts à se rallier autour de la bannière couleur de feu du prince. Appuyé sur ce parti et faisant sonner haut le souvenir des luttes héroïques contre l'Espagne et du sang versé pour l'indépendance, le chef de la maison d'Orange se flattait de tout diriger à sa guise : il représentait dans la République l'élément unitaire monarchique. » (A. WADDINGTON.)

9. Maurice de Nassau et Barneveldt. — Dès le commencement du dix-septième siècle, la lutte avait éclaté

entre les deux partis, ou plutôt entre les deux hommes qui dirigeaient ces deux partis, Maurice de Nassau et le pensionnaire de Hollande, Barneveldt. Ces deux hommes étaient restés unis tant que la guerre contre l'Espagne avait duré; c'était même Barneveldt qui avait demandé que l'on confiât a Maurice de Nassau le commandement général des troupes de la République. Mais, lorsque la trêve de douze ans eut écarté le danger extérieur, les Provinces-Unies furent divisées par la guerre civile.

Une controverse religieuse fournit à Maurice de Nassau un prétexte pour accuser Barneveldt. L'Eglise réformée de Hollande se partageait alors entre deux sectes, les Gomaristes ou partisans de Gomar, calviniste intransigeant, et les Arminiens, ou partisans d'Arminius, qui soutenait des idées plus larges, plus tolérantes, plus libérales. Maurice de Nassau se prononça en faveur des Gomaristes : et, comme Barneveldt penchait vers les Arminiens, il l'accusa de se rapprocher des papistes, de vouloir pactiser avec Rome et de trahir la cause de la République. Barneveldt, arrêté et condamné à mort, fut exécuté en 1619.

10. Les stathouders Frédéric-Henri et Guillaume II. — La mort de Barneveldt fut fatale au parti républicain. De 1619 à 1625, Maurice de Nassau exerça un pouvoir à peu près absolu; il disposait de tout; tout se faisait par lui et par ses amis personnels. Les Etats généraux et le pensionnaire de Hollande furent alors réduits à une impuissance presque complète.

A la mort de Maurice (1625), son frère, Frédéric-Henri, hérita de sa puissance et de ses titres. Sa grande expérience, son caractère conciliant, sa prudence consommée empêchèrent les luttes intestines et les querelles de parti de devenir trop aiguës. Il conserva l'autorité suprême dans la République jusqu'à sa mort (1647).

Son fils Guillaume II ne lui survécut que trois ans. Malgré l'opposition acharnée des Etats provinciaux de Hollande, il réussit à garder la haute main sur la politique générale des Provinces-Unies. Mais sa mort prématurée (1650) porta un coup terrible à la puissance de sa maison et de son parti.

11. Victoire du parti républicain après 1650; Jean de Witt. — La veuve de Guillaume II, Marie d'An-

gleterre, mit au monde, quelques jours après la mort du stathouder, un fils qui devait être Guillaume III. Mais le parti républicain reprit l'avantage pendant une vingtaine d'années. Ce fut le pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, qui dirigea de 1651 à 1672 toute la politique intérieure et extérieure de la République. Vers 1668, il fit même décider par les Etats provinciaux de Hollande que le commandement général des troupes de terre et de mer serait désormais incompatible avec le stathoudérat. Cette disposition fut adoptée par toutes les provinces. La maison d'Orange-Nassau était tout particulièrement visée par cet acte. Néanmoins ses partisans s'enhardirent de plus en plus à mesure que le fils de Guillaume II grandissait. Le parti républicain fut renversé du pouvoir en 1672, pendant la guerre de Hollande.

---

12. Politique extérieure; la paix de Münster; ses conséquences. — L'histoire de la politique extérieure des Provinces-Unies entre 1609 et 1670 se divise en deux périodes : 1° de 1609 à 1648; 2° de 1648 à 1670.

De 1609 et surtout de 1621 à 1648, les Provinces-Unies luttent contre l'Espagne. C'est l'époque où Maurice de Nassau, puis Frédéric-Henri conquièrent le Pays de la Généralité et le Limbourg. La République prend part à la guerre de Trente ans; elle signe plusieurs traités d'alliance avec la France, le traité de Compiègne en 1624, un traité de subsides en 1630, le traité d'alliance offensive et défensive de Paris en 1635; elle se rapproche des princes de l'empire d'Allemagne qui sont hostiles à l'Empereur.

Cette politique valut à la République des Provinces-Unies d'être appelée à siéger au congrès de Münster. En janvier 1648, elle conclut directement avec l'Espagne le traité de Münster; Philippe IV reconnaissait l'indépendance des Provinces-Unies; celles-ci gardaient les territoires qu'elles avaient conquis sur l'Espagne en Europe et aux colonies; elles obtenaient en outre des avantages commerciaux importants.

Les Provinces-Unies ont arraché à l'Espagne des conditions inespérées. La paix de Münster met fin à la lutte commencée par les Gueux en 1572. Désormais ce sera moins de l'Espagne que de la France et de l'Angleterre que les Provinces-Unies se défieront.

13. La question des Pays-Bas espagnols ; l'idée de la Barrière. — Les Provinces-Unies redoutaient de voir la France conquérir les Pays-Bas espagnols, elles préféraient de beaucoup le voisinage de l'Espagne affaiblie à celui de la France victorieuse et puissante. Elles ne voulaient même plus entendre parler d'un partage qui les aurait mises en contact direct avec la France.

C'est pourquoi les Etats généraux refusèrent de soutenir Mazarin dans sa lutte contre l'Espagne et plus tard, en 1667, au moment de la guerre de Dévolution, conclurent avec l'Angleterre et la Suède la triple alliance de La Haye pour arrêter les conquêtes de Louis XIV.

Dès le milieu du dix-septième siècle, les Provinces-Unies déclaraient qu'elles voulaient qu'il y eût toujours une *barrière* entre elles et la France. Sans doute, il ne s'agissait pas encore de réclamer la garde des principales places fortes de la Flandre; les Hollandais tenaient seulement à empêcher les Espagnols d'être chassés de leurs possessions et à maintenir le *statu quo* dans les Pays-Bas. Mais on peut dire que sous cette forme c'est le système de la Barrière qui apparaît dès 1650.

14. Conquêtes coloniales. — Si l'une des conséquences de la paix de Münster, en Europe, fut d'éloigner les Provinces-Unies de l'alliance française, une autre conséquence de ce même traité fut de consacrer définitivement les conquêtes coloniales des Hollandais, et par là de provoquer la jalousie de l'Angleterre.

Grâce à leur population de marins éprouvés, les Provinces-Unies avaient pu, dès la fin du seizième siècle, lutter contre l'Espagne non seulement en Europe, mais dans toutes les mers du monde. Les colonies portugaises, devenues colonies de l'Espagne après 1580, furent pour les marins hollandais une proie facile et riche. Ils s'emparèrent des îles de la Sonde et de l'archipel des Moluques; ils conquirent Ceylan et le Cap. En Amérique, ils s'installèrent sur plusieurs points de la côte brésilienne, à Bahia, à Pernambouc; ils occupèrent même dans l'Amérique du Nord l'embouchure du fleuve Hudson, et y fondèrent la ville de Neu-Amsterdam, qui devint plus tard New-York.

Enhardis par ces conquêtes, les navigateurs hollandais explorèrent de nombreuses contrées; les premiers ils aperçu-

rent les côtes de l'Australie, qui fut d'abord appelée la Nouvelle-Hollande. Dans les mers polaires, ils découvrirent le Spitzberg et la Nouvelle-Zemble; au sud de l'Amérique, ils doublèrent le cap Horn, et, dans l'océan Pacifique, leur grand navigateur Tasman compléta la découverte de l'Australie par celle de la Nouvelle-Zélande.

15. La marine marchande et la marine de guerre : les amiraux. — En même temps la marine des Provinces-Unies prenait un essor admirable. Elle joua un rôle important dans la guerre contre l'Espagne; en 1607 elle fut victorieuse de la flotte espagnole près de Gibraltar. Au dix-septième siècle elle eut pour chefs quelques-uns des marins les plus célèbres du monde : en particulier Tromp et Ruyter. Tromp, né en 1597, avait servi sur les flottes dès l'âge de huit ans. En 1639 il remporta sur les Espagnols une victoire complète en vue de Dunkerque. Il était d'un tempérament rude et grossier; mais il avait toutes les qualités d'un chef. Il gagna plus de trente batailles navales. Ruyter, plus jeune que Tromp de dix ans, se signala d'abord dans les Indes occidentales et au Brésil; il parvint en 1641 au grade de contre-amiral; il infligea de nombreuses défaites à la marine espagnole.

La marine marchande se développa brillamment, sous la protection de la flotte de guerre. De bonne heure les navires hollandais sillonnèrent les mers d'Europe; les armateurs de Hollande et de Zélande accaparèrent bientôt le commerce de la Baltique, ce qui n'alla pas sans provoquer quelques conflits avec les Etats scandinaves; ils parurent dans la Méditerranée, et leur pavillon y prit rapidement une des premières places.

L'une des œuvres les plus hardies, tentées à cette époque par la marine des Provinces-Unies, fut la recherche du passage vers la Chine par le nord-est. La direction de cette entreprise fut confiée à Barentz, qui fit plusieurs voyages dans l'océan Glacial arctique, mais qui ne trouva pas le passage cherché.

16. Les Compagnies des Indes. — Ce fut surtout vers les Indes orientales et occidentales que se tourna l'attention de la République. Deux compagnies furent créées pour développer les relations commerciales des Provinces-Unies avec ces pays lointains.

La Compagnie des Indes orientales, créée en 1602, obtint le monopole du trafic avec les contrées situées au delà du Cap; on lui concéda, en outre, la souveraineté de tous les territoires nouveaux qu'elle occuperait. Elle établit sa base d'opérations à Batavia, capitale de l'île de Java; c'était là qu'arrivaient les navires qui venaient d'Europe; ils débarquaient les marchandises qu'ils avaient apportées; d'autres bâtiments, de plus faible tonnage, les transportaient de Batavia dans les différentes parties des Indes. La Compagnie des Indes orientales fut très prospère pendant tout le dix-septième siècle.

La Compagnie des Indes occidentales fut créée en 1621. Elle s'établit à Caracas, au nord du Vénézuela, d'où elle fit un commerce actif de contrebande avec les colonies espagnoles de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Elle n'acquit jamais l'importance de la Compagnie des Indes orientales.

17. Le commerce hollandais. — Grâce à ce magnifique essor de la marine et à l'activité de leurs deux grandes Compagnies des Indes, les Hollandais devinrent à peu près les maîtres du commerce européen pendant la première moitié du dix-septième siècle. Des bâtiments hollandais venaient charger dans nos ports de Bordeaux et du Brouage les vins et les sels, qu'ils allaient ensuite revendre dans tous les pays riverains de la mer Baltique. C'étaient sur des navires hollandais qu'arrivaient dans la plupart des ports de l'Europe les denrées des Indes orientales et occidentales; amenées d'abord à Amsterdam, ces denrées étaient ensuite transportées par les marchands de Hollande et de Zélande en Angleterre, en France, dans tous les pays du nord.

Le plus grand port commercial de l'Europe fut alors Amsterdam. L'argent y afflua en même temps que le trafic y prenait un essor inouï. Comme dans les ports italiens du moyen âge, une banque importante s'y créa. Les banquiers hollandais remplacèrent au dix-septième siècle les banquiers italiens.

18. La Hollande et l'Angleterre : l'Acte de navigation (1652). — Cette prépondérance commerciale des Provinces-Unies provoqua la jalousie de l'Angleterre. Cromwell, devenu maître du pouvoir après l'abolition de la

royauté anglaise, résolut de reprendre la politique d'Elisabeth, qu'avaient abandonnée les Stuarts, Jacques Ier et Charles Ier. Pour rendre à la marine anglaise sa prospérité et son prestige d'autrefois, il publia l'*Acte de navigation*, qui interdisait à tout navire étranger d'importer en Angleterre les marchandises qui ne seraient pas les produits directs de son pays. Cet *Acte* était surtout dirigé contre les Hollandais, dont les bâtiments étaient très nombreux dans tous les ports de la Grande-Bretagne.

19. Guerres de l'Angleterre et des Provinces-Unies. — L'*Acte de navigation* eut pour résultat de mettre aux prises l'Angleterre et les Provinces-Unies. Deux guerres maritimes éclatèrent entre les deux puissances, l'une en 1653, l'autre douze ans plus tard en 1665.

Dans la première de ces deux guerres, les amiraux hollandais Tromp et Ruyter furent battus par l'Anglais Blake; Tromp fut même tué sur son navire en 1653.

La seconde guerre fut plus favorable à la marine des Provinces-Unies. Si le duc d'York, frère du roi d'Angleterre, vainquit d'abord la flotte hollandaise près des côtes de Suffolk, Ruyter, deux ans plus tard, en pénétrant dans la Tamise, infligea à l'orgueil des Anglais une humiliation des plus cruelles.

La paix de Bréda, signée en 1667, était également honorable pour les deux adversaires. L'*Acte de navigation* était maintenu; mais quelques-unes de ses clauses étaient atténuées en faveur des Provinces-Unies.

20. Les Provinces-Unies au dix-septième siècle. — Malgré les échecs partiels subis dans cette lutte par la marine hollandaise, la situation générale des Provinces-Unies au dix-septième siècle n'en était pas moins très brillante et très prospère.

« Quelques historiens ont prétendu dater de la mort de Guillaume II (1650) la décadence du pays. Le rôle étonnant qu'il a joué dans le monde sous Jean de Witt et sous Guillaume III, l'essor de son commerce et de son industrie, la splendeur de sa civilisation suffisent à démentir l'assertion. Jamais, au contraire, la République ne fut plus glorieuse; jamais sa diplomatie ne fut plus heureuse, ses finances mieux ordonnées, sa marine plus puissante, ses arts plus

merveilleux. Cet épanouissement fut dû en grande partie à la Hollande et à Amsterdam. De là les hymnes enthousiastes dédiés par le poète Vondel à cette ville, et chantant la reconnaissance des Sept Provinces, qui voyaient la prospérité descendre sur elles, comme une rosée matinale, comme une bénédiction de Dieu et d'Amsterdam. »

21. Prospérité industrielle. — A la puissance politique et à la prospérité commerciale, les Provinces-Unies joignirent encore une rare activité intellectuelle et l'éclat des arts. « Le souci des choses de l'esprit, chez ce peuple peu affiné d'apparence, un peu lourd, essentiellement pratique, qui semble surtout passionné pour l'argent, n'avait jamais été abandonné, et il se manifestait parfois d'une façon héroïque. Les Etats généraux, voulant témoigner solennellement à la ville de Leyde leur satisfaction de ce qu'elle avait fait pour la patrie par sa mémorable défense contre les Espagnols en 1574, jugèrent que le plus noble moyen de la récompenser était de l'autoriser à fonder une université, qui devint en peu de temps une des plus célèbres de l'Europe.

« Dès 1609, on trouvait difficilement en Hollande une femme ou un enfant qui ne sût pas lire. » (R. Peyre.)

Cette diffusion de l'instruction et ce goût pour les choses de l'esprit développèrent de bonne heure en Hollande la liberté intellectuelle. Beaucoup de livres, condamnés dans les autres pays de l'Europe, en France par exemple, y étaient imprimés sans difficulté. Déjà la presse y était importante. Les gazettes d'Amsterdam, de Rotterdam, de La Haye étaient connues dans toute l'Europe, elles critiquaient librement les actes des souverains et tous les événements publics.

22. L'éclat des arts : Rembrandt, Franz Hals, Ruysdaël. — Enfin les Provinces-Unies furent, à la même époque, un foyer artistique d'un éclat remarquable. La peinture surtout y brilla, et l'école hollandaise put, au dix-septième siècle, supporter sans faiblir la comparaison avec les grandes écoles d'Espagne, de Flandre et de France. A Velasquez et Murillo, à Rubens, à Poussin, à Lesueur, à Lebrun, elle oppose les grands noms de Rembrandt, de Ruysdaël, de Franz Hals.

Rembrandt, né à Leyde en 1607, mort en 1669, est un des grands peintres de tous les temps et de tous les pays.

« Il est avec Michel-Ange celui de tous les peintres qui éveille le mieux l'idée du sublime. Jamais expressions plus profondes, gestes plus éloquents, n'ont transfiguré des personnages parfois vulgaires, mais d'une originalité incomparable. » Rembrandt a exprimé, mieux que personne, les mille aspects de la lumière; nul n'a su rendre comme lui le clair-obscur. Parmi ses œuvres les plus fameuses, citons les *Pèlerins d'Emmaüs* et la *Ronde de nuit*.

Franz Hals, un peu plus âgé que Rembrandt (1580-1666), est l'auteur de nombreux portraits, où se révèle une intensité de vie extraordinaire.

Ruysdaël (1630-1682) fut le plus célèbre des paysagistes hollandais du dix-septième siècle. Ses tableaux traduisirent avec une vérité simple et profonde à la fois l'aspect majestueux et triste de la nature des Pays-Bas. Ruysdaël fut méconnu de ses contemporains et passa toute sa vie dans la misère.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — **Hollande et Zélande.**

La Hollande et la Zélande étaient l'âme de la République des Provinces-Unies. Placées entre le Zuyderzée et la terrible mer du Nord jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, occupant un sol conquis sur la mer et sans cesse menacé par elle, elles formaient les deux provinces types du pays néerlandais, en même temps qu'elles avaient été les deux provinces *mères*, le premier foyer de l'insurrection nationale et du calvinisme intransigeant. Là tout était maritime, même la terre coupée de canaux, de rivières et de bras de mer, avec ses prairies verdoyantes, entourées de molles vapeurs et toujours humides, malgré l'effort continu des moulins à vent, aux ailes gigantesques, poursuivant l'œuvre de drainage et de desséchement. Toutes les villes étaient des ports, même celles qui semblaient le plus loin des côtes, comme Haarlem sur sa mer intérieure, ou Leyde sur ses canaux; quelques-unes étaient bâties sur pilotis, comme Amsterdam; Diderot, plus tard, comparait leurs maisons à des vaisseaux immobiles sans mâts, et dont le tillac serait la toiture. Tout était imprégné d'une saveur marine : le langage même était rempli d'expressions bien dignes d'un peuple de marins; on disait d'une jeune fille qu'elle avait passé la Ligne, comme ailleurs on eût dit qu'elle était un peu mûre. Les armes de la Zélande représentaient un lion sortant des flots, avec cette légende caractéristique : « *luctor et emergo*. » Hollande et Zélande, c'étaient bien le Pays Creux (*hol, land*) et le Pays de la Mer (*zee, land*) par excellence; elles étaient « l'Egypte de l'Europe », un don du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut; là devait vivre un peuple « amphibie », suivant le mot de Gœthe.

(A. Waddington, *la République des Provinces-Unies de* 1630 *à* 1650. — Paris, G. Masson.)

DEUXIÈME LECTURE. — Les Provinces-Unies au dix-septième siècle.

Au dix-septième siècle, les Provinces-Unies devinrent une puissance européenne. Elles eurent des colonies, une marine admirable, un grand commerce, une industrie prospère et par conséquent de l'argent, c'est-à-dire, — le mot est vrai surtout au dix-septième siècle, — le nerf de la politique et de la guerre. Leur politique était conduite par des hommes qui s'exerçaient à toutes les finesses de la diplomatie dans le gouvernement difficile d'une fédération de provinces, dont chacune avait ses privilèges et n'était elle-même qu'un agrégat d'êtres privilégiés. Ce péril auquel était exposé un petit Etat riche et républicain parmi des monarchies superbes et faméliques, y tenait perpétuellement en éveil l'esprit politique. Pour la guerre, elles avaient une aristocratie militaire, à laquelle la maison d'Orange donnait des chefs. Les princes d'Orange, apparentés aux familles souveraines de l'Europe, pouvaient, aux heures de danger, lorsqu'il fallait surexciter et réunir les forces nationales, transformer la république en une monarchie sous la forme du stathoudérat.

Pour toutes ces raisons et parce qu'elles étaient jeunes, parce qu'elles avaient la vitalité des êtres multiples qu'elles laissaient vivre en elles, parce que leur énergie était entretenue par des passions provinciales, féodales, municipales, corporatives, les Provinces-Unies arrachèrent au roi d'Espagne l'aveu de leur indépendance. Elles la défendirent contre Louis XIV, nouèrent contre la France une coalition formidable, aidèrent leur stathouder Guillaume d'Orange à monter sur le trône d'Angleterre et, à la fin, humilièrent le grand roi. Ce fut leur période héroïque : mais un tel effort ne se pouvait soutenir longtemps.

Si, par un concours extraordinaire de circonstances, un Etat prend dans le monde une place mal proportionnée à ses forces réelles, il est ramené aux limites qu'il a dépassées. La Hollande, puissant vaisseau de haut bord au dix-septième siècle, n'est plus, au dix-huitième, qu'une « chaloupe à la remorque de l'Angleterre ».

(E. LAVISSE, *Vue générale de l'histoire politique de l'Europe.* — Paris, A. Colin.)

Livres à consulter : LAVISSE ET RAMBAUD, *Histoire générale.* — A. WADDINGTON, *la République des Provinces-Unies de* 1630 *à* 1650. — A. LEFÈVRE-PONTALIS, *Jean de Witt.*

CHAPITRE XIX

L'ANGLETERRE DE 1603 A 1660

PROGRAMME : **L'Angleterre de 1603 à 1660. Les Stuarts; tentative de monarchie absolue; révolution de 1648; Cromwell.**

SOMMAIRE

1. Jacques Ier (1603-1625). — La dynastie des Stuarts succéda, en 1603, à la dynastie des Tudors. Jacques Ier s'aliéna la nation : par les persécutions religieuses qu'il dirigea contre les catholiques et contre les presbytériens; par ses prétentions au pouvoir absolu et par l'insolence de ses favoris, en particulier du duc de Buckingham; par sa politique extérieure qui abandonna les traditions du règne d'Elisabeth.

2. Charles Ier (1625-1649). — Charles Ier gouverna d'abord avec le parlement. Le troisième parlement lui imposa le bill de la Pétition des droits (1628). Le meurtre de Buckingham rejeta le roi dans l'absolutisme.

De 1629 à 1640, Charles Ier gouverna pendant onze ans sans parlement. Cette période est remplie par l'administration tyrannique de Laud et de Strafford.

3. La guerre civile (1640-1649). — Charles Ier, pour obtenir des subsides, fut obligé de convoquer un nouveau parlement qui mit en accusation et condamna Laud et Strafford. La guerre civile éclata entre les Cavaliers, partisans du roi, et les Têtes-rondes, partisans du parlement. L'armée parlementaire, organisée par Cromwell, battit les royalistes à Newbury, Marston-Moor et Naseby. Charles Ier se réfugia chez les Ecossais qui le livrèrent au parlement. Charles Ier fut condamné à mort et exécuté (février 1649).

4. La république anglaise (1649-1653). — Le parlement proclama la république. L'Irlande catholique fut soumise après les sanglantes exécutions de Wexford et Drogheda; l'Ecosse, qui avait appelé le fils de Charles Ier, fut vaincue par Cromwell aux combats de Dunbar et de Worcester (1651). A l'extérieur, l'Acte de navigation fit éclater la guerre avec la Hollande. Les amiraux anglais Blake et Monk triomphèrent de la marine hollandaise commandée par Tromp et Ruyter.

5. Protectorat de Cromwell (1653-1658). — Par un coup d'Etat, Cromwell fonda avec le concours de l'armée le protectorat, d'abord électif, puis héréditaire. A l'intérieur, il organisa la dictature militaire. A l'extérieur, il s'allia avec Mazarin contre l'Espagne, s'empara de la Jamaïque (1655) et de Dunkerque (1658).

6. La restauration. — Son fils Richard abdiqua le pouvoir. Après une courte anarchie militaire, le gouverneur de l'Ecosse, Monk, restaura les Stuarts sur le trône (1660).

RÉCIT

1. Jacques Ier (1603-1625). — A la mort d'Elisabeth, le fils de Marie Stuart, Jacques Ier, qui régnait depuis dix-neuf ans en Ecosse sous le nom de Jacques VI, fut proclamé roi d'Angleterre. L'Ecosse fut ainsi réunie à l'Angleterre ; mais elle garda son administration particulière jusqu'en 1607.

Le premier des Stuarts ne fut pas le digne successeur d'Elisabeth. Pédant plus qu'instruit, sage en paroles plus que dans sa conduite, avare et prodigue en même temps, lâche plutôt qu'ami de la paix, juste dans ses actes et tolérant l'injustice chez les courtisans, il offrait un mélange bizarre de défauts et de qualités. Henri l'appelait *maître Jacques*, et Sully, *le plus sage fou de la chrétienté*.

Jacques Ier provoqua par ses fautes les malheurs qui frappèrent son fils. Il mécontenta la nation anglaise par sa tyrannie religieuse, par sa lutte avec le parlement, par l'insolence de ses favoris et enfin par la faiblesse de sa politique extérieure.

2. L'opposition religieuse. Les catholiques. — Les passions religieuses se réveillèrent avec violence sous ce règne. Catholiques et presbytériens souffrirent également de l'intolérance du roi. Les premiers, persécutés sous la reine Elisabeth, avaient compté sur la protection du fils de Marie Stuart. Jacques Ier maintint contre eux toutes les lois de rigueur. Alors ils conspirèrent.

En 1605, ils préparèrent la *Conspiration des Poudres*. Les conspirateurs placèrent dans les caves du palais de Westminster trente-six barils de poudre qui devaient faire sauter le roi, la famille royale et le parlement. Les ministres furent avertis par un billet anonyme. Un des conjurés, Guy Fawkes, mis à la torture, nomma ses complices. Ils furent tous livrés au supplice.

La terreur qu'avait causée le complot et l'horreur excitée dans toutes les classes de la société retombèrent sur les catholiques, qui furent persécutés en masse avec une nouvelle rigueur. Les professions libérales et les fonctions publiques leur furent fermées ; ils furent soumis à une surveillance constante. Le séjour de Londres leur fut interdit.

3. Les presbytériens. — Après la persécution catholique, la persécution presbytérienne. Jacques Ier manifesta de bonne heure une vive répulsion pour les doctrines religieuses des presbytériens, qui établissaient l'égalité absolue entre les fidèles. Il leur préféra les doctrines anglicanes qui, en reconnaissant sa suprématie ecclésiastique, favorisaient son pouvoir absolu. Sa maxime favorite était : « Point d'évêques, point de rois. » A ses yeux, tout Anglais qui ne reconnaissait point son autorité religieuse était un rebelle.

4. Les puritains. — Les presbytériens étaient eux-mêmes dépassés par une secte plus fanatique, celle des puritains. Ceux-ci s'élevaient avec passion contre la hiérarchie, le culte, la liturgie de la religion anglicane, qui n'était, selon eux, qu'une forme du catholicisme. Ils affectaient une grande rigidité de mœurs. « C'était pour eux un péché que de suspendre des guirlandes à un arbre de mai, de boire à la santé d'un ami, de lâcher un faucon, de chasser un cerf, de jouer aux échecs, de boucler ses cheveux, d'empeser sa fraise, etc. La science et l'éloquence furent regardées avec soupçon, sinon même avec aversion, par la nouvelle école de protestants. Le puritain accompli était immédiatement reconnaissable au milieu des autres hommes par sa démarche, son costume, ses cheveux plats, l'aigreur solennelle de sa figure, ses yeux levés en haut, son accent nasillard, et, avant tout, par son jargon particulier. Il employait en toute occasion les images et le style de l'Ecriture[1]. »

Les puritains combattirent avant tout le fanatisme des sectaires, le pouvoir religieux du roi, et ils furent les principaux auteurs de la révolution.

5. L'opposition parlementaire. — La nation anglaise avait pu négliger, sous la glorieuse dictature d'Elisabeth, le culte de ses libertés publiques; elle y revint avec passion sous le faible gouvernement des Stuarts. Le parlement, qui s'était fait presque toujours l'instrument docile des volontés de la grande souveraine, reconquit toute son indépendance sous un roi qui ne faisait plus oublier par la gloire les abus du despotisme. La Chambre des communes, recrutée au sein d'une fière bourgeoisie que l'industrie et le

1. Macaulay.

commerce avaient enrichie, aspirait à jouer un rôle politique et à reprendre les traditions libérales des anciens parlements.

Le roi froissa ces sentiments de la nation anglaise en affichant dans ses doctrines et dans ses actes les prétentions à l'autorité absolue. Le parlement fit une vive opposition à ces doctrines et à cette politique. Le roi cassa à plusieurs reprises le parlement; mais, toujours à court d'argent, il fut obligé, pour obtenir des subsides, de faire d'importantes concessions. Il accorda aux commissaires du parlement le droit de percevoir l'impôt et d'en surveiller l'emploi; il abolit les monopoles et garantit la liberté individuelle.

6. La politique intérieure; les favoris. — L'un des principaux griefs de la nation anglaise contre le gouvernement de Jacques Ier fut la faiblesse du roi pour les courtisans. Ce roi, qui voulait être maître absolu, fut toute sa vie sous la dépendance de ses favoris. Georges Villiers, fameux dans une cour licencieuse par sa beauté, sa galanterie et sa fatuité, eut une fortune scandaleuse. Nommé duc de Buckingham, grand amiral, capitaine général des armées de terre, il mit au pillage les revenus de l'Etat. Pour satisfaire l'avidité insatiable du favori, le roi vendit tout, les terres de la Couronne, les charges de la cour, les offices judiciaires. L'exemple de telles concussions fut contagieux. Le chancelier Bacon, après avoir trafiqué de la justice, dut comparaître devant la Chambre des communes et fut condamné à la perte de ses biens et de ses honneurs.

7. La politique extérieure. — La faiblesse et l'incertitude de la politique extérieure contribuèrent encore à mécontenter la nation. La politique d'Elisabeth fut abandonnée en Europe. Le parlement désirait pour le prince de Galles un mariage avec une princesse protestante. Le roi demanda et obtint pour son fils la main d'une princesse catholique, Henriette de France, sœur de Louis XIII. Au moment où la guerre de Trente ans mettait en présence les catholiques et les protestants, Jacques Ier resta indifférent au sort de son gendre, l'électeur palatin Frédéric, qui fut vaincu et dépouillé par l'Autriche. Le successeur d'Elisabeth tenta même de se rapprocher de l'Espagne, qui avait été, sous le règne précédent, l'ennemie nationale de l'Angleterre.

Privé, par cette politique maladroite, de toute influence

sur le continent, le peuple anglais tourna, pour le malheur des Stuarts, son ardente activité vers les affaires intérieures.

Jacques I[er] mourut en 1625.

---

8. **Charles I[er]** (1625-1649). — L'avènement de son fils Charles I[er] fit naître de grandes espérances. Le nouveau roi était doux, affable, de mœurs pures. « Il avait reçu de la nature une intelligence infiniment plus remarquable, une volonté infiniment plus forte, un caractère beaucoup plus ferme et plus pénétrant que son père. Son goût en littérature et en art était excellent, ses manières dignes, sans être cependant gracieuses, sa vie domestique irréprochable. L'absence de bonne foi fut la principale cause de ses malheurs et la plus grande tache qui déshonore sa mémoire. Un incurable penchant le portait aux moyens ténébreux et tortueux[1]. »


Charles I[er], d'après Van Dyck.

Le principal tort de Charles I[er] fut de vouloir, comme son père, établir son pouvoir absolu dans un pays attaché depuis longtemps à ses libertés politiques.

9. **La Pétition des droits** (1628). — La confiance qu'il continua d'accorder au favori de son père, Buckingham, et l'influence qu'exerçait la reine Henriette, Française et catholique, lui firent bientôt perdre les sympathies populaires. Il entra presque aussitôt en lutte avec le parlement,

1. Macaulay.

qu'il cassa à deux reprises pour avoir osé lui présenter un *bill de griefs* et dresser un acte d'accusation contre Buckingham.

Le roi avait espéré gagner la nation en reprenant au dehors la politique d'Elisabeth et en soutenant les protestants de France contre Richelieu. L'expédition contre La Rochelle, dirigée par l'incapable Buckingham, échoua. Ce fut un nouveau grief. Aussi, lorsqu'un troisième parlement fut convoqué, en 1628, pour faire face aux dépenses de la guerre, Charles Ier dut accepter la célèbre *Pétition des droits*, qui confirmait les principes de la Grande Charte et toutes les libertés publiques. Elle rappelait que tous les membres du parlement étaient inviolables et que le roi ne pouvait ni faire la loi ni lever des taxes sans leur consentement.

Deux mois après, un fanatique obscur, un officier mécontent, John Felton, assassina Buckingham. Le roi irrité cassa le troisième parlement et déclara hautement qu'il gouvernerait désormais sans se soumettre au contrôle des assemblées nationales.

10. Le roi gouverne sans parlement (1629-1640). — Pendant onze ans, aucun parlement ne fut convoqué. Charles Ier gouverna en monarque absolu, avec la collaboration de deux ministres, Strafford et Laud.

11. Strafford. — Strafford avait été l'un des chefs de l'opposition parlementaire. Il avait attaqué avec ardeur, lors de la discussion de la *Pétition des droits*, les prérogatives royales; il apporta à les défendre la même passion, quand il fut nommé ministre. C'était un homme de grand talent, d'une éloquence impérieuse, mais dévoré d'ambition. Il voulait jouer en Angleterre le rôle de Richelieu. Il fit revivre tout le despotisme des Tudors. Des tribunaux exceptionnels, tels que la Chambre étoilée et la Cour d'York, poursuivirent tous les opposants. Des taxes illégales, telles que l'impôt sur les navires (*ship money*), furent perçues. Un gentilhomme estimé et honoré de tous, Hampden, refusa de les payer. Il fut condamné par la Cour de justice. Mais son nom devint populaire dans toute l'Angleterre.

12. Laud. — Laud voulut introduire dans les choses religieuses l'autorité que Strafford cherchait à établir dans

l'administration politique. Archevêque de Cantorbéry, i servit des anciens tribunaux, organisés par Elisabeth, p maintenir l'autorité religieuse du roi. La *Cour de haute co mission* persécuta tous ceux qui ne reconnaissaient pas suprématie spirituelle de la royauté. En même temps, évêques, dociles instruments de la volonté royale, voyaie reconnaître leur droit divin. L'anglicanisme n'était plus, a yeux du peuple, qu'une forme du papisme. L'influence de reine, dont l'entourage était composé de catholiques, faisa redouter une réaction catholique.

Les puritains commencèrent à faire au roi une vigoureus opposition. Charles I[er] les persécuta. Beaucoup d'entre eu allèrent en Amérique chercher la liberté. L'émigration fut considérable que le roi l'interdit. L'ordre royal arrêta dan la Tamise un vaisseau prêt à partir. Ce vaisseau portait le chefs de la prochaine révolution, Pym, Hampden, Cromwell.

13. Soulèvement de l'Ecosse (1637). — C'était déjà une œuvre difficile que d'imposer aux puritains la discipline anglicane; Laud cependant conçut le projet de soumettre également à l'unité religieuse les presbytériens de l'Ecosse. Ces farouches montagnards se soulevèrent contre les prétentions du ministre. Edimbourg chassa les pasteurs anglicans. La *croix de feu*, signal de la guerre, fut portée de village en village; tous jurèrent, par un *covenant* ou pacte solennel, de défendre le culte national. Laud, qui s'était vanté « de faire rentrer ces gens-là dans leur bon sens à coups de fouet », fut contraint de céder; il signa la paix de Berwyck (1639), mais il se promit de châtier les Ecossais, aussitôt qu'il disposerait d'une armée.

14. Le Court parlement (1640). — Pour avoir une armée, il fallait de l'argent. Le roi fut donc obligé de convoquer un parlement, le quatrième de ce règne. Mais cette assemblée refusa d'accorder le moindre subside avant qu'il eût été fait droit aux griefs de la nation, tels qu'ils avaient été formulés dans la Pétition des droits. Le parlement fut dissous. On l'appela, à cause de son peu de durée, le *Court parlement*.

15. Le Long parlement (1641). — La guerre d'Ecosse força le roi à convoquer un cinquième parlement, qui est

resté célèbre dans l'histoire sous le nom de *Long parlement.* Pendant treize ans cette assemblée gouverna l'Angleterre. Elle était composée de royalistes libéraux, tels que Hampden, mais aussi de puritains passionnés, Pym, Vane, Olivier Cromwell, qui voulaient appliquer au gouvernement de l'Etat, comme à celui de l'Eglise, leurs doctrines démocratiques et républicaines.

Le Long parlement se réunit le 3 novembre 1640. Dans l'histoire d'Angleterre, cette date est comparable à la date du 5 mai 1789, dans l'histoire de France. Elle marque le début de la révolution d'Angleterre.

La Chambre des communes fit aussitôt entendre un long et violent réquisitoire contre les abus du gouvernement. Plus de quarante comités furent institués dans son sein avec plein pouvoir pour poursuivre et frapper les délinquants. Un des premiers actes des comités fut de décréter d'accusation les deux ministres, Laud et Strafford.

16. Exécution de Strafford et de Laud. — Strafford comparut devant la Chambre des lords. Pendant dix-sept jours, il se défendit contre tous les accusateurs. Comme les juges paraissaient émus par son éloquence, la Chambre des communes, par un coup d'Etat, évoqua le procès devant elle. Strafford fut condamné à mort. Le roi avait juré de le défendre. « Pas un cheveu ne tombera de sa tête, » avait-il dit. Cependant, sollicité par la reine, encouragé même par une lettre de Strafford dans laquelle le courageux ministre offrait le sacrifice de sa vie à la tranquillité du royaume, il eut la faiblesse de signer l'arrêt de mort. Strafford marcha courageusement au supplice, répétant ces mots de l'Ecriture : « Ne vous fiez pas aux princes et aux fils des hommes, parce qu'il n'y a pas de salut en eux. »

Laud languit quatre ans en prison avant de subir le dernier supplice.

17. Rupture entre le parlement et le roi : la guerre civile. — La révolution marchait rapidement; jamais le parlement n'avait pris une telle autorité. On vit bien quelle était la faiblesse de la royauté dans une triste circonstance. Les Irlandais, restés catholiques en grande majorité, dépouillés de leur patrimoine par les barons anglais, avaient profité des embarras du gouvernement pour

organiser une vaste conspiration. Ils massacrèrent quarante mille protestants. La nation fit peser sur le roi, que compromettaient les intrigues de la reine, toute la responsabilité de ces massacres. Aussi, quand Charles Ier demanda des subsides pour réduire l'Irlande, les communes répondirent par de nouvelles remontrances et proposèrent un bill qui confia au parlement la nomination des chefs de l'armée.

Ce fut alors que le roi essaya de reprendre son pouvoir par un coup d'État. Il se rendit à l'assemblée pour faire arrêter cinq députés des communes. On refusa de les livrer. Le peuple se montrait menaçant. Charles Ier quitta Londres le 10 janvier 1642.

Le conflit entre le parlement et la royauté aboutissait donc à la guerre civile.


Olivier Cromwell.

18. Les forces des deux partis : Olivier Cromwell. — Les partisans de la royauté ou *cavaliers* se recrutaient surtout dans la noblesse et dans les comtés du nord, où les grands propriétaires du sol avaient toujours été conservateurs. Les chefs des cavaliers étaient le roi et ses deux neveux, fils de l'électeur palatin, les princes Robert et Maurice, lord Falkland.

Les partisans du parlement ou *têtes-rondes*, ainsi appelés parce qu'ils portaient les cheveux rasés, étaient nombreux dans la capitale, les grandes villes, les ports, et, en général, dans les comtés du sud, du sud-est et du centre. A la tête des parlementaires étaient le comte d'Essex, Fairfax, surtout Cromwell.

Né à Huntington, en 1599, Cromwell s'était distingué parmi les plus ardents puritains dans l'opposition faite à la royauté. Il avait failli émigrer dans les colonies américaines

pour éviter la persécution. Caractère étrange, il sut concilier deux qualités qui semblent incompatibles, l'exaltation religieuse et le calcul politique. C'est par l'une de ces qualités qu'il fit la révolution, c'est par l'autre qu'il la domina.

19. Victoires du parlement. — Cromwell organisa les forces de l'armée parlementaire. Il recruta avec les fermiers et les petits propriétaires des régiments d'élite; il leur inspira, par la lecture de la Bible, l'enthousiasme religieux, et leur imposa une sévère discipline. Ce fut la célèbre armée des *Saints* ou des *Côtes de fer*. Cromwell devint ainsi le personnage le plus influent de la révolution. C'est à lui qu'on attribua l'honneur de toutes les victoires, celles de Newbury (1643), que gagna le comte d'Essex, et celle de Marston-Moor (1644), où les *Côtes de fer* arrêtèrent l'élan victorieux du prince Robert.

Bientôt l'armée tout entière fut organisée sur le modèle des *Côtes de fer*. Cromwell, pour avoir la main sur elle, fit voter par la Chambre des communes le *bill de renoncement*, qui enlevait à tout député le droit de commander des armées : c'était écarter le comte d'Essex. Fairfax, entièrement dévoué à Cromwell, reçut le commandement; il remporta la victoire de Naseby (1645), qui détruisit les dernières espérances du parti royaliste. Charles vaincu se retira chez les Ecossais; il fut livré par eux aux commissaires du parlement, qui l'enfermèrent au château de Holmby (1647).

Dans cette lutte entre la royauté et le parlement, qu'avaient provoquée le détestable gouvernement de Jacques Ier et la mauvaise foi de son fils, c'était la royauté qui succombait.

20. Division des parlementaires. — La défaite du roi fit éclater des divisions parmi les vainqueurs. Deux partis, les presbytériens et les indépendants, s'étaient formés de bonne heure dans le parlement et dans l'armée; et, comme il arrive souvent dans les révolutions, le parti le plus violent devait l'emporter sur le parti le plus modéré.

21. Les presbytériens en 1647-1648. — Les presbytériens avaient eu la direction des premières luttes parlementaires. Ils avaient l'influence que donnent la richesse et les hauts emplois civils et militaires. Radicaux dans l'orga-

nisation religieuse, puisqu'ils supprimaient toute hiérarchie et remplaçaient les évêques par des assemblées de pasteurs, ils l'étaient beaucoup moins en politique, puisqu'ils voulaient conserver le pouvoir monarchique et la hiérarchie qui en est la conséquence.

Les presbytériens avaient la majorité dans le parlement.

22. Les indépendants. — Les indépendants se montraient plus hardis dans leurs principes et plus conséquents : plus de suprématie religieuse et politique, partant plus de royauté; plus d'évêques et plus de lords, partant plus de chambre haute : égalité pour tous. Les puritains formaient l'élément principal de ce parti; mais autour d'eux se groupaient une multitude de sectes dont les violentes utopies étaient surexcitées par un fanatisme farouche. Cromwell prit la direction de ces masses redoutables; il les excitait par son enthousiasme, il les dominait par son habileté.

Les indépendants étaient maîtres de l'armée.

23. Victoire des indépendants. — La guerre terminée, le parlement voulut licencier l'armée. « Ces gens-là, dit Cromwell, n'auront pas de repos que l'armée ne les ait mis dehors par les oreilles. » Il fit enlever le roi du château de Holmby, où il était à la discrétion du parlement, et négocia avec lui. Mais il fut bientôt convaincu de sa mauvaise foi. Il saisit une lettre adressée à la reine : « Je donnerai à ces drôles, écrivait le roi, au lieu d'une jarretière de soie, une cravate de chanvre. » Dès lors Cromwell résolut sa perte. Il fit transférer Charles Ier dans l'île de Wight, dont le gouverneur était dévoué aux indépendants.

Puis Cromwell précipita la crise par une violente illégalité. Il fit expulser du parlement cent quarante-trois députés, tous presbytériens. C'est ce qu'on appela *purger* le parlement. Désormais les indépendants étaient maîtres de la situation.

24. Procès et mort de Charles Ier (1649). — Le procès du roi commença aussitôt. Ni la Chambre des lords, ni la cour de justice ne consentirent à juger Charles Ier. Les indépendants constituèrent alors une commission extraordinaire présidée par John Bradshaw, cousin du poète Milton, et dirigée par Cromwell. Tous les juges étaient des ennemis

implacables du roi. Celui-ci refusa de se justifier devant une cour illégalement formée, appela de la violence militaire aux principes de la constitution, demanda de quel droit la Chambre des communes avait été diminuée de ses membres les plus respectables, de quel droit la Chambre des lords avait été privée de ses fonctions législatives, et avertit ses auditeurs, qui fondaient en larmes, qu'il ne défendait pas seulement sa cause, mais la leur.

Charles Ier fut condamné à mort, et exécuté le 9 février 1649. Comme son aïeule Marie Stuart, il montra sur l'échafaud un héroïque courage.

---

25. Proclamation de la République anglaise (1649). — Le roi mort, la royauté fut abolie et la République proclamée en Angleterre. La Chambre des lords fut dissoute.

Pendant quatre ans, le pouvoir nominal appartint à la Chambre des communes; mais la direction des affaires était confiée à un conseil d'Etat dont les membres les plus influents étaient Henri Vane pour la marine, Milton pour les relations extérieures, Bradshaw pour la justice, Olivier Cromwell pour la guerre. Ce changement de régime ne fut pas accueilli sans de vives protestations : l'Ecosse et l'Irlande prirent les armes.

26. Victoires de Cromwell sur les Irlandais et les Ecossais (1649-1651). — En Irlande, les catholiques s'étaient prononcés pour les Stuarts. Le parlement prit d'énergiques résolutions : il leva une armée de douze mille vétérans et en confia la direction à Cromwell, nommé lieutenant général. L'Irlande fut traitée avec la dernière rigueur. Dans la ville de Drogheda, que Cromwell prit d'assaut, la garnison et plus de mille habitants réfugiés dans l'église furent égorgés. A Wexford on tua tout, même les enfants et les femmes. Jamais guerre religieuse ne s'était faite avec une pareille cruauté. Cromwell *versait le sang comme l'eau.*

En Ecosse le mouvement échoua, faute d'union dans le parti royaliste. Les uns voulaient relever la royauté, mais en lui imposant des conditions. Les autres voulaient le rétablissement de la monarchie absolue. Ces derniers furent

vaincus. Leur chef, Monrose, fut fait prisonnier et décapité. Le jeune Charles II désavoua la tentative de Monrose et fi alliance avec les Ecossais presbytériens.

Le parlement vit toute la gravité du péril et rappela en toute hâte Cromwell d'Irlande. Celui-ci pénétra en Ecosse avec seize mille vétérans. Il vainquit le général écossais David Leslie près de Dunbar, et rentra dans Edimbourg (1650).

L'année suivante, les Ecossais reprirent la guerre avec ardeur et marchèrent hardiment sur Londres. Cromwell accourut avec quarante mille hommes. Les deux armées furent en présence dans les plaines de Worcester, le 3 septembre 1651, jour anniversaire de la bataille de Dunbar. Malgré l'héroïque courage de Charles II, cette journée fut une nouvelle victoire pour Cromwell et consacra la ruine définitive des espérances royalistes.

27. L'Acte de navigation. — Victorieuse à l'intérieur de tous ses ennemis, la République anglaise reprit, en politique extérieure, les traditions d'Elisabeth. En 1651, le parlement vota la grande charte maritime de l'Angleterre, l'*Acte de navigation.*

Cet acte stipulait que les productions des colonies ne pourraient être importées en Angleterre que sur des vaisseaux anglais, commandés par des capitaines anglais et ayant les trois quarts de leurs équipages formés de matelots anglais; qu'aucuns produits ou matières travaillées, de quelque partie de l'Europe que ce fût, n'y pourraient être importés, sinon sur des vaisseaux appartenant à l'Angleterre ou au pays dans lequel ces marchandises seraient fournies, soit par le sol, soit par les manufactures. Exclusion absolue était prononcée contre les bâtiments étrangers pour tout le commerce de cabotage et de pêcherie. Les armateurs anglais étaient obligés de n'équiper leurs navires qu'avec des matelots anglais.

L'Acte de navigation porta un coup terrible à la marine des Hollandais, qui faisaient à cette époque tout le commerce maritime, et qu'on avait surnommés les « *rouliers des mers* ».

28. Guerre avec la Hollande. — Les Hollandais déclarèrent la guerre à l'Angleterre. Ils comptaient sur leur puissante marine et sur le génie de leurs amiraux Tromp et

Ruyter. Mais l'Angleterre avait trouvé un rival digne de ces amiraux, le célèbre Blake, qui, improvisé marin à cinquante ans, transforma la guerre navale. Il battit la flotte de Tromp à la hauteur de Douvres, et celle de Ruyter près du cap de la Hogue. Les Hollandais, dont la flotte marchande était ruinée, demandèrent la paix (1654).

---

29. Coup d'Etat de Cromwell (1653). — Cette politique habile et les victoires intérieures avaient grandi encore l'influence de Cromwell; les divisions et les luttes du parlement avaient, au contraire, compromis le régime parlementaire. La révolution suivait son cours. D'abord modérée et constitutionnelle, puis violente et radicale, elle allait sombrer dans la dictature.

Le 20 avril 1653, Cromwell vint occuper, comme à l'ordinaire, sa place au parlement. A peine l'orateur avait-il fini de parler, qu'il s'élança au milieu de la salle, et frappant du pied : « Je vais, s'écria-t-il, faire cesser votre bavardage! » Puis, sur un signe, ses soldats envahissent l'assemblée. « C'est vous, dit-il aux députés, qui me contraignez d'en user ainsi; j'ai prié le Seigneur nuit et jour de me faire mourir plutôt que de me forcer à cette action. » Alors, il se tourne vers chacun d'eux : « Toi, dit-il, tu n'es qu'un ivrogne; toi, tu es un débauché; toi, un adultère; disparaissez tous ! » Quand la salle fut évacuée, il prit la masse d'armes, symbole de la puissance parlementaire : « Que ferons-nous de ce hochet! Allons, ôtez-le! » Il fit fermer les portes du parlement : le lendemain, on lisait sur les murs cet écriteau : *Chambre à louer non meublée.*

30. Dictature de Cromwell (1653-1658). — L'Angleterre se montra indifférente à ce coup d'Etat. « Quand j'ai chassé les députés, dit Cromwell, on n'a pas même entendu un chien sur leur passage. » Cependant il n'osa pas encore prendre le pouvoir, et il recruta un nouveau parlement parmi les sectaires les plus exaltés. Ce nouveau parlement fut surnommé *Barebone*, du nom d'un de ses membres les plus extravagants. Il ne siégea que quelques semaines. Au bout de ce temps, Cromwell se fit décerner par son armée un pouvoir dictatorial, avec le titre de protecteur.

En 1657, il promulgua une sorte de constitution qui lui

permit de désigner son successeur et de rétablir la Chambre des lords. C'était restaurer en sa faveur le pouvoir monarchique.

A l'intérieur, il usa avec vigueur de la dictature pour imposer silence aux partis. Il divisa le pays en quatorze gouvernements militaires confiés à des majors généraux. L'Irlande s'agitait de nouveau; il en donna le gouvernement à son gendre, Ireton, et, plus tard, au farouche Ludlow. L'œuvre d'extermination s'accomplit : de nombreuses familles furent dépouillées de leurs biens. Les Irlandais durent se retirer sur la rive droite du Shannon, sous peine de mort. Le pays fut soumis, mais ruiné. L'Ecosse fut traitée avec la même rigueur par le général Monk.

31. **Politique extérieure.** — A l'extérieur, la gloire fit oublier le despotisme. La Hollande vaincue reconnaissait la supériorité du pavillon britannique. L'alliance de la France valait à l'Angleterre la possession de Dunkerque; la guerre contre l'Espagne, la possession de la Jamaïque. La protection de Cromwell couvrait les Vaudois des Alpes contre l'intolérance de la Savoie et de la France. « Je veux, disait Cromwell, rendre le nom anglais aussi grand que l'a jamais été le nom romain. »

32. **Mort de Cromwell.** — Cromwell mourut au milieu de sa gloire, le 3 septembre 1658, jour anniversaire des victoires de Dunbar et de Worcester, à l'âge de cinquante-cinq ans. Adversaire passionné du despotisme royal, il avait exercé une dictature plus despotique encore. Chef de la révolution au nom de la liberté et du parlement, il ne gouverna ni avec la liberté, qu'il proscrivit, ni avec le parlement, qu'il renvoya. Habile à détruire, il fut impuissant à constituer un gouvernement qui pût lui survivre, mais il conserva jusqu'au dernier moment le plein exercice du pouvoir. Et, après sa mort, l'Angleterre fit des funérailles royales à celui qui, après Elisabeth, avait été son plus glorieux souverain.

---

33. **Restauration des Stuarts** (1660). — La dictature devait finir avec celui qui seul était capable de l'exercer. Le fils d'Olivier, Richard Cromwell, abdiqua après quelques mois de gouvernement. L'Angleterre retomba dans

l'anarchie. Les chefs de l'armée rappelèrent alors les débris du *Long parlement*. La tyrannie militaire remplaça l'anarchie parlementaire. C'est alors que le gouverneur de l'Ecosse, Georges Monk, se décida à négocier avec les Stuarts. Il fit élire un nouveau parlement, dont le premier acte fut de rappeler, sans condition, le fils de Charles Ier.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — **Le coup d'Etat de Charles Ier.**

Le 3 janvier 1642, Charles Ier commit l'acte le plus perfide et le plus insensé, en sommant la Chambre des communes de lui livrer cinq de ses membres les plus influents. Un héraut d'armes vint réclamer en son nom Hampden, Pym, Hollis, Haslerig et Strode, comme coupables de haute trahison; mais le speaker (président) refusa de les laisser emmener. Le jour suivant, 4 janvier, on annonça que le roi s'approchait des Communes, escorté de trois à quatre cents hommes armés et disposés, a-t-on prétendu, à faire main basse sur les députés. A son entrée, tous les membres se levèrent et se découvrirent. Les cinq étaient absents. « A ce que je vois, dit-il, les oiseaux se sont envolés... Vous me les enverrez; autrement, je saurai trouver moyen de les mettre en cage. » Privilège! privilège! cria-t-on, quand le roi quitta la salle, par allusion au privilège d'inviolabilité des membres menacés d'arrestation. Bientôt Charles Ier apprit que le peuple, les milices et jusqu'aux mariniers de la Tamise s'apprêtaient à ramener les cinq en triomphe à Westminster. « Quoi! s'écria-t-il, ces rats d'eau même m'abandonnent! » De toute la population de la capitale, c'était, en effet, sur les bateliers que Charles comptait le plus. Le coup d'Etat ayant échoué, il sortit de Londres pour commencer la guerre civile.

(FLEURY, *Histoire d'Angleterre*. — Paris, Hachette et Cie.)

DEUXIÈME LECTURE. — **L'œuvre de Cromwell.**

Cromwell mourut dans la plénitude de son pouvoir et de sa grandeur. Il avait réussi au delà de toute attente, bien plus que n'a réussi aucun autre des hommes qui, par leur génie, se sont élevés, comme lui, au rang suprême, car il avait tenté et accompli avec un égal succès les desseins les plus contraires. Pendant dix-huit ans, toujours en scène et toujours vainqueur, il avait tour à tour jeté le désordre et rétabli l'ordre, fait et châtié la révolution, renversé et relevé le gouvernement dans son pays. A chaque moment, dans chaque situation, il démêlait avec une sagacité admirable les passions et les intérêts dominants, pour en faire les instruments de sa propre domination, peu soucieux de se démentir, pourvu qu'il triomphât d'accord avec l'instinct public, et donnant pour réponse aux incohérences de sa conduite l'unité ascendante de son pouvoir. Exemple unique peut-être que le même homme ait gouverné les événements les plus opposés et suffi aux plus diverses destinées. Le monde n'a pas connu d'exemple de succès à la fois si

constants et si contraires, ni d'une fortune si invariablement heureuse au milieu de tant de luttes et de périls.

Pourtant Cromwell mourut triste. Triste non seulement de mourir, mais aussi et surtout de mourir sans avoir atteint son véritable et dernier but. Quel que fût son égoïsme, il avait l'âme trop grande pour que la plus haute fortune, mais purement personnelle et éphémère, comme lui-même ici-bas, suffît à le satisfaire. Las des ruines qu'il avait faites, il avait à cœur de rendre à son pays un gouvernement régulier et stable, le seul gouvernement qui lui convînt, la monarchie avec le parlement. Et en même temps ambitieux au delà du tombeau, par cette soif de la durée qui est le sceau de la grandeur, il aspirait à laisser son nom et sa race en possession de l'empire dans l'avenir. Il échoua dans l'un et l'autre dessein : ses attentats lui avaient créé des obstacles que ni son prudent génie ni sa persévérante volonté ne purent surmonter; et comblé, pour son propre compte, de pouvoir et de gloire, il mourut déçu dans ses plus intimes espérances, ne laissant, après lui, pour succéder, que les deux ennemis qu'il avait ardemment combattus : l'anarchie et les Stuarts.

(Guizot, *Histoire de la révolution d'Angleterre.*)

Livres à consulter : Macaulay, *Histoire d'Angleterre.* — Guizot, *Histoire de la révolution d'Angleterre.* — Villemain, *Cromwell.* — J.-R. Green, *Histoire abrégée du peuple anglais.* — Fleury, *Histoire d'Angleterre.*

IV

LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE : 2e PÉRIODE (1661-1715)

CHAPITRE XX

L'ANGLETERRE DE 1660 A 1714

PROGRAMME : **L'Angleterre de 1660 à 1714. — La Restauration des Stuarts; les conflits religieux et politiques. La réaction absolutiste. Révolution de 1688. La succession protestante. Le Royaume-Uni.**

SOMMAIRE

1. CHARLES II (1660-1685); SES PREMIERS ACTES. — Charles II, d'abord bien accueilli par la nation anglaise, provoqua bientôt un vif mécontentement par son despotisme politique, son intolérance religieuse et la faiblesse de sa politique extérieure. Son principal ministre, Clarendon, dut quitter le pouvoir (1667).

2. HÉSITATIONS DE CHARLES II (1667-1679). — La politique anglaise se releva un moment sous W. Temple. Mais Charles II le renvoya pour complaire à Louis XIV. De nouvelles fautes furent commises par les ministères de la Cabal (1669-1674) et de lord Danby (1674-1678).

3. L'OPPOSITION DU PARLEMENT : WHIGS ET TORIES. — La politique de Charles II fut blâmée par le parlement. Le parlement vota deux bills célèbres, le bill du *Test* (1673) et le bill d'*Habeas corpus* (1679).

On vit alors se former au parlement deux grands partis : le parti des whigs, partisans des libertés publiques; le parti des tories, plus favorables à l'autorité monarchique. La fin du règne de Charles II fut marquée par des conspirations, que le roi punit cruellement.

4. JACQUES II (1685-1688); LA RÉVOLUTION DE 1688. — Jacques II, par ses tentatives obstinées de restauration catholique, fit éclater la Révolution de 1688. Son gendre, Guillaume d'Orange, le chassa d'Angleterre et fut proclamé roi à sa place, sous le nom de Guillaume III.

5. LA DÉCLARATION DES DROITS (1689). — Le parlement anglais profita de cette révolution pour promulguer la Déclaration des droits, qui fixa définitivement les principes de la monarchie constitutionnelle en Angleterre.

Guillaume III accepta la Déclaration des droits; il régna jusqu'en 1702.

6. LA REINE ANNE (1702-1714). — Sous la reine Anne, la succession au trône fut assurée à la princesse Sophie de Hanovre, au détriment du fils de Jacques II; d'autre part, l'Écosse et l'Angleterre furent définitivement réunies en un seul royaume (1707).

En 1714, l'Angleterre était la nation la plus puissante et la plus prospère de toute l'Europe.

RÉCIT

1. Charles II (1660-1685). — Les Anglais, fatigués de la tyrannie militaire des anciens lieutenants de Cromwell et de l'anarchie qui régnait depuis la mort du Protecteur, avaient restauré sans conditions la monarchie des Stuarts. Le fils de Charles Ier fut accueilli à Londres avec enthousiasme. Charles II, heureux de cette popularité, s'écria : « Je crois, en vérité, que c'est notre faute si nous ne sommes pas revenus plus tôt. » Il parut justifier, par ses premiers actes, les espérances de la nation. Il prit pour ministres des hommes renommés pour leurs services et leurs vertus. A leur tête étaient Monk, duc d'Albemarle, et le chancelier Hyde, comte de Clarendon.

2. La réaction politique. — Mais bientôt le roi commit les mêmes fautes qui avaient amené une première fois la chute de sa famille. Malgré la promesse d'une amnistie générale, les républicains furent poursuivis avec la dernière rigueur. Vane fut condamné à mort, Lambert à l'exil. Les cadavres de Cromwell, Bradshaw et Ireton furent exhumés, décapités et jetés à la voirie. Enfin, un acte du parlement déclara coupable de haute trahison quiconque attaquerait le roi et regretterait la république. Un nouveau parlement fut convoqué en 1661 ; il siégea jusqu'en 1679. Ce fut le *Long parlement* de la monarchie.

3. La réaction religieuse. — Après la réaction politique vint la réaction religieuse. Le *bill d'uniformité* (1662) obligea tous les ministres presbytériens à observer la doctrine et les rites de la religion anglicane. L'anglicanisme fut imposé à l'Ecosse et à l'Irlande. Deux mille ministres presbytériens aimèrent mieux renoncer à leurs bénéfices que de reconnaître le bill d'uniformité. Ce fut ce qu'on appela la *Saint-Barthélemy des presbytériens* (24 août 1662).

4. La politique extérieure. — Le mécontentement, provoqué par ces mesures brutales, fut encore accru par la politique extérieure de Charles II. Son mariage avec une princesse catholique, Catherine de Portugal, et le mariage de sa sœur, Henriette d'Angleterre, avec le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, furent très impopulaires.

Le port de Dunkerque, que Cromwell s'était fait céder par Mazarin comme prix de son alliance en 1658, fut vendu à Louis XIV pour moins de trois millions, et cette vente froissa l'amour-propre national.

Enfin, une guerre impolitique fut entreprise contre la Hollande; elle fut souvent malheureuse. En 1666, les Hollandais gagnèrent la bataille des *Quatre-Jours;* en 1667, Ruyter, remontant la Tamise, brûla les vaisseaux anglais jusque dans le port de Londres. La paix de Bréda donna à l'Angleterre la Nouvelle-Belgique, qui prit désormais le nom de New-Jersey; mais elle laissa Surinam à la Hollande, l'Acadie et les bouches du Saint-Laurent à la France.

5. Chuté de Clarendon. — D'autre part on reprochait au roi ses folles prodigalités et les scandales de sa vie privée. La licence de la cour contrastait avec les mœurs austères des puritains. Charles II donnait lui-même l'exemple. « Il avait, dit Macaulay, des habitudes de sociabilité, des manières polies et engageantes, un certain talent pour la conversation spirituelle, un penchant démesuré pour les plaisirs; il était incapable d'abnégation et d'énergie, sans foi dans la vertu humaine et les attachements humains, insensible aux reproches. » L'immoralité, tel est le caractère du roi et du règne.

D'affreux malheurs, qui frappèrent alors l'Angleterre et dont le roi était innocent, aigrirent encore les esprits. En 1665, la peste fit plus de cent mille victimes dans Londres; en 1666, un grand incendie détruisit les plus beaux quartiers de la ville. Tous ces mécontentements retombèrent sur Clarendon, qui fut renversé du ministère et banni par une sentence d'exil perpétuel. Retiré en France, Clarendon y écrivit son beau livre sur l'Histoire des guerres civiles.

6. William Temple (1667-1669). — Après la chute de Clarendon, le ministère fut confié à William Temple, l'un des plus habiles diplomates du temps. Temple voulut donner

à la politique anglaise une direction plus nationale. Il prépara avec la Hollande la triple alliance de La Haye, qui arrêta les premières conquêtes de Louis XIV par le traité d'Aix-la-Chapelle. Mais il était impossible à Charles II d'adopter une attitude hostile à la France, parce que Louis XIV lui fournissait pour ses plaisirs l'argent dont il avait besoin et qu'il ne pouvait demander à son parlement. W. Temple fut renvoyé en 1669.

7. La Cabal et lord Danby. — Après le renvoi de W. Temple, Charles II constitua d'abord un ministère, qui fut surnommé la *Cabal*. Ce mot était formé par les initiales des noms des cinq ministres, Clifford, Arlington, Buckingham, Ashley et Lauderdale.

A l'extérieur, ce ministère se rapprocha de la France. La sœur du roi, Henriette, duchesse d'Orléans, vint en Angleterre signer le traité de Douvres (1670), par lequel Charles II s'engageait à combattre la Hollande, moyennant un fort subside qui lui permettait de s'affranchir de la tutelle du parlement.

A l'intérieur, le roi continua la réaction contre les presbytériens et sembla, par ses actes, préparer le rétablissement prochain du catholicisme. Son frère, le duc d'York, avait ouvertement embrassé la religion romaine; les catholiques rentrèrent en grâce et en faveur par l'*Édit de tolérance*, qui abrogea les anciennes lois votées contre eux.

Le ministère de la Cabal dut se retirer devant l'opposition du parlement en 1674; il fut remplacé par le ministère de lord Danby, qui ne fut ni plus énergique à l'extérieur, ni plus libéral à l'intérieur (1674-1678).

8. Opposition du parlement. — Cette politique néfaste et pusillanime souleva l'opposition du parlement. Elu en 1661, ce parlement s'était d'abord montré favorable à Charles II. Mais la réaction politique et religieuse qui avait marqué les premières années du règne, l'incertitude, les fautes et la vénalité de la politique extérieure lui inspirèrent bientôt les sentiments les plus hostiles. « La liberté et le protestantisme, a écrit un historien, tels sont les deux éléments fondamentaux qui constituent, dans les temps modernes, l'existence du peuple anglais. Du moment où les Stuarts, perdant tout souvenir du passé, recommençaient à

saper ces deux bases, il devait s'établir entre eux et la nation une lutte qui ne pouvait que leur être fatale. »

Cette lutte commença en 1673.

9. Le Bill du Test. — Pour répondre à l'*Edit de tolérance*, que Charles II avait promulgué en faveur des catholiques, le parlement vota en 1673 le fameux Bill de l'Epreuve ou du *Test*. Ce bill exigeait de tous les officiers et fonctionnaires publics un serment d'adhésion formelle à la religion anglicane. Charles II n'osa pas refuser son consentement au bill. Le propre frère du roi, le duc d'York, dut résigner sa charge et son grade de grand amiral. La plupart des officiers catholiques se démirent de leurs emplois.

10. La conspiration papiste; Titus Oates (1678). — La violence de l'opinion publique se manifesta avec plus d'éclat encore contre les catholiques, cinq ans plus tard.

Un intrigant de bas étage, Titus Oates, accusa les catholiques de conspirer contre le roi et de préparer l'avènement du duc d'York. Il raconta que les jésuites étaient les principaux instigateurs du complot, qu'ils disposaient de sommes considérables, qu'ils étaient les vrais auteurs de l'incendie qui avait dévoré en 1666 toute une partie de Londres, et que maintenant ils cherchaient à faire tuer Charles II.

Ces accusations trouvèrent créance dans l'esprit public et dans le parlement. Le ministre Danby dut faire arrêter plusieurs hauts personnages, dénoncés par Titus Oates. Coleman, secrétaire du duc d'York, se réfugia à Bruxelles (1678).

11. Le bill de l' « Habeas corpus ». — Charles II n'avait pas eu le courage de s'opposer à ces créations injustifiées. Il tenta de ressaisir son autorité en dissolvant le parlement qui siégeait depuis 1661, et en en convoquant un autre.

Mais le parlement élu en 1679 ne se montra pas plus favorable que le précédent à la politique royale. L'opinion publique était décidément hostile au gouvernement de Charles II.

L'un des premiers actes du nouveau parlement fut de voter le bill resté célèbre sous le nom d'*Habeas corpus*. D'après ce bill, aucun juge ne peut refuser à quelque prisonnier que ce soit, dans les vingt-quatre heures qui sui-

vent son arrestation, de le faire comparaître devant un tribunal pour que la cause de son emprisonnement soit vérifiée. Si ce tribunal rend la liberté au prisonnier, il ne pourra plus être arrêté pour le même sujet. Le bill d'*Habeas corpus* est en Angleterre la garantie la plus efficace de la liberté individuelle. Lorsqu'il fut voté, il était évidemment dirigé contre les prétentions de Charles II au despotisme monarchique.

La lutte devenait ainsi de plus en plus vive entre le roi et la nation, représentée par le parlement.

12. Whigs et tories. — C'est pendant cette lutte que l'on vit apparaître pour la première fois les deux noms de whigs et de tories.

L'Angleterre, en effet, se divisa alors en deux camps : on vit, d'un côté, les partisans de la suprématie du parlement et des libertés publiques, ennemis du catholique duc d'York : on les appela les *whigs*; ce mot avait d'abord servi à désigner les plus fougueux des presbytériens écossais, ceux qui passaient pour être les ennemis déclarés de toute autorité monarchique. Les adversaires des whigs, partisans des prérogatives royales et de la dynastie des Stuarts, furent appelés *tories*; ce terme avait été jusqu'alors appliqué aux Irlandais chassés des domaines de leurs ancêtres, qui étaient restés malgré tout fidèles au catholicisme, et qui commettaient d'incessantes déprédations sur les terres des colons anglais.

Ces deux partis n'ont cessé de diviser l'Angleterre; aujourd'hui encore on donne le nom de *whigs* aux libéraux, et celui de *tories* aux conservateurs.

13. Dernières années du règne de Charles II. — A deux reprises différentes les whigs l'emportèrent dans les élections. Charles II cassa les deux parlements et il se décida à gouverner seul, avec les subsides que Louis XIV lui envoyait. Le duc d'York fut rappelé et siégea dans le conseil.

L'opposition, réduite au silence, organisa des complots. Déjà un parti s'était formé en 1674 pour offrir la couronne à Guillaume d'Orange. Charles II, pour plaire à la nation, avait offert au stathouder la main de la princesse Marie, fille aînée du duc d'York. En 1683, une nouvelle conspiration fut ourdie pour donner la couronne au duc de Monmouth, fils naturel de Charles II. Elle fut découverte; les principaux

auteurs, Russell, Essex et Sidney, périrent sur l'échafaud. Charles II put terminer son règne sans révolution nouvelle; mais il laissait à son frère une bien lourde succession.

---

14. Jacques II (1685-1688). — Jacques II porta au comble l'irritation du peuple anglais par ses tendances religieuses. Il travailla ouvertement à la restauration du catholicisme. Ces premières fautes encouragèrent la révolte du duc de Monmouth et du comte d'Argyle. Monmouth, vaincu au combat de Sedgemoor, fut pris et décapité à Londres. Le comte d'Argyle subit le même sort à Edimbourg. Tous les protestants qui avaient pris part à cette insurrection furent persécutés. Le colonel Kirke et le juge Jeffries commirent d'odieuses violences.

Alors les chefs de l'opposition parlementaire et les membres les plus influents du clergé anglican tournèrent leurs regards vers Guillaume d'Orange.

Celui-ci contint longtemps son ambition; il devait hériter légalement de la couronne d'Angleterre, à la mort de Jacques II dont il avait épousé la fille aînée, Marie. Mais, en 1688, la naissance d'un prince de Galles détruisit toutes ses espérances. Il demanda alors à une révolution le trône que lui enlevaient les lois de l'hérédité.

15. Révolution de 1688. — Guillaume fit d'immenses préparatifs, sous prétexte de faire la guerre à la France. Louis XIV ne s'y trompa point et avertit Jacques II. Mais celui-ci ne voulut pas croire au danger; il repoussa les conseils et les secours de son allié.

Guillaume débarqua le 13 novembre 1688, dans la baie de Torbay, avec seize mille hommes.

Il avait écrit sur ses étendards : *Je maintiendrai la religion protestante et les libertés de l'Angleterre.* C'était bien, en effet, au nom de la religion anglicane et des libertés publiques que l'Angleterre prenait les armes.

Jacques II, avec un peu d'énergie, aurait pu se défendre. Il s'abandonna lui-même et autorisa ainsi ses généraux à le trahir. Il voulut fuir. Reconnu et ramené à Londres au milieu des huées de la populace, il vit s'accomplir la révolution, prisonnier dans son palais. Guillaume, heureux de se débarrasser de lui, favorisa son évasion. Jacques II trouva

à Saint-Germain, auprès de Louis XIV, une royale hospitalité.

16. Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre. — Jacques II avait définitivement quitté Londres le 18 décembre 1688. Aussitôt le parlement se réunit. Moins de deux mois plus tard, en février 1689, il vota les deux résolutions suivantes :

1° Le roi Jacques, après avoir voulu renverser la constitution et violer les lois fondamentales du royaume, a par sa fuite abdiqué le gouvernement : le trône est donc vacant;

2° L'expérience a prouvé que le gouvernement d'un roi papiste ne saurait convenir à un royaume protestant.

Lorsque ces deux résolutions eurent été votées, la couronne d'Angleterre fut offerte à Guillaume d'Orange et à la princesse Marie, qui devaient porter ensemble le titre de roi et de reine; mais l'administration de l'Etat appartiendrait au roi seul.

17. La Déclaration des droits. — Enfin, pour éviter toute nouvelle attaque du pouvoir royal contre les lois, les libertés et la religion nationales, le parlement édicta la Déclaration des droits de 1689. Cette charte, fondement du régime représentatif et de la monarchie constitutionnelle, sanctionnait les vieilles libertés de l'Angleterre. En voici les principaux articles :

Le roi ne peut suspendre les lois sans l'autorisation du parlement; — les élections des députés sont libres; — le roi ne peut lever ni argent ni impôt sans autorisation du parlement; — il ne peut entretenir d'armée permanente sans autorisation du parlement; — la religion d'Etat est l'anglicanisme; — le roi ne pourra pas ériger un tribunal ecclésiastique, ni aucun tribunal exceptionnel sans autorisation du parlement; — le droit de pétition appartient à la nation.

18. Conséquences de la révolution de 1688. — La révolution de 1648 avait échoué, parce qu'elle avait dépassé le but. En établissant la république sur les ruines de la monarchie, elle avait rompu brusquement les traditions de l'Angleterre. La révolution de 1688 réussit précisément parce qu'elle reprit ces anciennes traditions. Un roi et un parlement, tels avaient été depuis longtemps les fondements

du gouvernement anglais. Les événements qui placèrent Guillaume III sur le trône les consolidèrent et les rendirent indestructibles. Désormais la monarchie constitutionnelle fut établie en Angleterre. Le philosophe Locke en fut le théoricien et l'apologiste dans son *Traité du gouvernement civil.* Préparée depuis longtemps par la *Grande Charte de* 1215, elle reposait maintenant sur quatre lois fondamentales : 1° la *Pétition des droits* de 1628, qui donnait au parlement le vote des impôts; 2° le *bill du Test* de 1673, qui consolidait la réforme anglicane; 3° le bill de l'*Habeas corpus* de 1679, qui garantissait la liberté individuelle; 4° enfin la *Déclaration des droits* de 1689, qui assurait l'intervention du parlement dans tous les actes du pouvoir royal.

A l'extérieur, la révolution eut des conséquences plus graves encore. Elle opposa l'Angleterre à la France, le protestantisme au catholicisme, l'indépendance des Etats à la monarchie absolue, Guillaume III à Louis XIV.

19. Règne de Guillaume III (1689-1702). — Guillaume III, devenu roi d'Angleterre, s'occupa surtout de la politique extérieure. Il lutta contre Louis XIV pendant la guerre de la succession d'Augsbourg (1689-1697); après le traité de Ryswick, il essaya de régler d'accord avec le roi de France la question de la succession d'Espagne; mais bientôt les fautes de Louis XIV l'obligèrent à reprendre les armes. Il avait formé contre lui une nouvelle coalition, la grande Ligue de La Haye, lorsqu'il mourut en 1702.

A l'intérieur du royaume, Guillaume III eut d'abord à lutter contre le retour offensif de Jacques II en Irlande et contre la rébellion des clans écossais restés fidèles à la dynastie des Stuarts. Il fut vainqueur en Irlande et en Ecosse, non sans difficulté toutefois.

Ses rapports avec le parlement ne furent pas toujours faciles. Les parlementaires anglais manifestèrent plusieurs fois leurs défiances contre un roi qui refusait de partager toutes leurs rancunes, et qui aurait voulu effacer dans son royaume toute trace des anciennes divisions. Mais aucun conflit grave ne s'éleva entre Guillaume III et la nation anglaise. Sa politique extérieure fut chaleureusement approuvée.

20. La reine Anne (1702-1714). — La reine Marie

était morte en 1695, sans avoir donné d'enfants à Guillaume III. Conformément à une décision du parlement, voté en 1689, la couronne fut attribuée à la sœur de Marie, Anne.

Anne régna de 1702 à 1714. Deux faits essentiels emplissent son règne.

D'une part, pendant ces douze années, l'Angleterre intervint glorieusement dans la guerre de la succession d'Espagne. Les traités d'Utrecht, par lesquels cette guerre se termina, donnèrent à l'Angleterre, en Europe, Gibraltar et Minorque; aux colonies, Terre-Neuve, l'Acadie et la baie d'Hudson.

D'autre part, à l'intérieur, l'Angleterre et l'Ecosse, qui étaient restées jusqu'alors deux Etats séparés, furent définitivement réunies en un seul et même royaume.

21. Règlement de la succession au trône. — Cette réunion des deux pays avait eu pour prélude le règlement de la succession au trône. Anne avait épousé le prince Georges de Danemark, et elle en avait eu des enfants; mais tous moururent avant même son avènement. Il parut nécessaire de régler d'avance la succession au trône.

Naturellement on écarta le plus proche parent de la reine Anne, son propre frère, le fils que Jacques II avait eu en 1688 de la princesse catholique Marie d'Este. Le parlement proclama héritière présomptive de la couronne anglaise une petite-fille de Jacques Ier, Sophie de Hanovre, fille de l'électeur palatin, Frédéric V. Les droits de Sophie devaient passer à ses descendants.

Mais, puisque l'Ecosse formait encore un royaume à part, il était possible, il était même à craindre que les Ecossais ne choisissent pour souverain, au lieu de Sophie de Hanovre, un Stuart, le fils de Jacques II. Les deux Etats seraient de nouveau complètement séparés comme jadis, et peut-être de nouvelles guerres civiles éclateraient. Ce fut pour prévenir une telle rupture que se fit la réunion définitive de l'Ecosse et de l'Angleterre.

22. Réunion de l'Ecosse et de l'Angleterre. (1707). — Cette réunion fut préparée par une commission composée de membres anglais et de membres écossais.

L'union s'accomplit aux conditions suivantes;

1° L'Ecosse conservera son Eglise nationale presbytérienne, ses lois civiles et municipales, ses propres tribunaux;

2° Il n'y aura plus qu'un seul parlement pour les deux royaumes unis; l'Ecosse enverra quarante-quatre députés à la Chambre des communes, seize pairs à la Chambre des lords.

Le Parlement écossais accepta ces conditions, puis il se sépara pour toujours (1707).

Désormais l'Angleterre et l'Ecosse formèrent le Royaume-Uni.

23. L'Angleterre en 1714. — A la mort de la reine Anne, en 1714, l'Angleterre était devenue la plus puissante nation de l'Europe. Elle avait repris le rang qu'elle avait déjà occupé sous Elisabeth et sous Cromwell, et dont elle avait été deux fois précipitée par la mauvaise politique des Stuarts. Sa marine était la première du monde, et elle avait acquis d'importantes colonies. Ses destinées futures étaient préparées.

A l'intérieur, sa prospérité était considérable. Le commerce maritime avait pris un développement inouï. C'est alors que fut créée la Banque de Londres.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — Charles II.

Au début de son règne, Charles II était plus aimé de son peuple que ne l'avait été aucun de ses prédécesseurs. Les calamités de sa maison, la mort héroïque de son père, ses longues souffrances et ses aventures romanesques en faisaient un objet de tendre intérêt. Son retour avait délivré le pays d'un intolérable esclavage. Rappelé par la voix des deux partis en lutte, il se trouvait placé dans une situation qui lui permettait de leur servir d'arbitre, et il était, à quelques égards, bien fait pour cette tâche. Il avait reçu de la nature un heureux caractère et des qualités excellentes. Son éducation avait été bien propre à développer son intelligence et à le former à la pratique de toutes les vertus publiques et privées. Il avait traversé toutes les variétés de la fortune, et avait vu les deux côtés de la nature humaine. Lorsqu'il était tout jeune, il avait passé d'un palais à une vie d'exil, de pénurie et de dangers. A l'âge où l'esprit et le corps sont arrivés à leur plus haut point de perfection, où la première effervescence des passions juvéniles a dû s'apaiser, il avait été rappelé de sa vie errante pour porter une couronne. Il avait appris, au prix d'une amère expérience, combien de bassesse, de perfidie et d'ingratitude se cachent sous les obséquieux dehors des courtisans. Il avait rencontré, au contraire, dans les huttes des hommes les plus pauvres, la vraie noblesse d'âme. On pouvait

espérer que, formé à une telle école, un jeune homme qui ne manqua ni de talents ni de qualités aimables deviendrait un grand et bon r.. Charles sortit de cette école avec des habitudes de sociabilité, de manières polies et engageantes, un certain talent pour la conversation spirituelle, sans foi dans la vertu humaine et les attachements humains, insouciant de renommée, insensible aux reproches. Selon lui, toute personne était à acheter; seulement quelques-uns faisaient mieux valoir leur prix que d'autres. Pensant ainsi du genre humain, Charles s'inquiétait fort peu de ce que le genre humain pensait de lui. Honneur et honte, ces choses lui étaient presque aussi étrangères que la lumière et les ténèbres à un aveugle.

(Macaulay, *Histoire d'Angleterre*, trad. E. Montégut. — Paris, G. Charpentier.)

DEUXIÈME LECTURE. — **La conspiration papiste de 1678; Titus Oates.**

Le 28 septembre 1678, comme Charles, ses ministres et son frère le duc d'York étaient réunis dans la Chambre du conseil, on introduisit un individu vêtu tout en noir, avec un chapeau à la calviniste. Il déclara que le pape élevait des prétentions à la possession de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, par suite de l'hérésie de la nation et de son souverain; qu'il avait délégué son autorité à la Société de Jésus; que les jésuites, agissant en conformité de ces prétendus droits, avaient conçu le projet de rétablir la religion catholique; que quelques-uns des membres de la société agissaient en Irlande, d'autres en Ecosse, d'autres en Hollande, d'autres en Angleterre, et qu'ils voulaient non seulement assassiner le roi, mais encore le duc d'York lui-même, s'il s'opposait à l'exécution de leurs projets; que ces jésuites avaient à leur disposition deux millions cinq cent mille francs; qu'ils recevaient annuellement un million cinq cent mille francs de diverses sources...; qu'au mois d'avril dernier, un grand conseil de jésuites s'était réuni à la Taverne du Cheval Blanc, dans le Strand; que les membres avaient acheté des armes, et qu'en outre ils avaient offert deux cent cinquante mille francs à sir George Wakeman, médecin de la reine, s'il voulait mêler du poison aux aliments du roi; que les jésuites avaient été les auteurs de l'incendie de Londres et qu'ils se concertaient maintenant pour incendier Westminster et tous les navires qui étaient dans le fleuve; que lui, Oates, avait un poste assigné parmi les incendiaires; que le pape, par une bulle secrète, avait déjà nommé aux évêchés et aux dignités de l'Eglise; que lord Arundel devait être son chancelier, lord Powis son trésorier, sir Godolphin gardien du sceau privé, Coleman secrétaire d'Etat, Langhorne avocat général, lord Bellasis général de l'armée papale, lord Petre lieutenant général, lord Stafford payeur général.

Tel fut, en somme, le récit fait par Titus Oates de ce que bientôt, dans les trois royaumes, on n'appela plus que la *conspiration papiste*.

(Fleury, *Histoire d'Angleterre*. — Paris, Hachette.)

Livres à consulter : Macaulay, *Histoire d'Angleterre*. — Fleury, *Histoire d'Angleterre*. — R. Green, *Histoire abrégée du peuple anglais*. — Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*.

CHAPITRE XXI

LOUIS XIV; LA MONARCHIE ABSOLUE

PROGRAMME : **Louis XIV; la monarchie absolue. La doctrine du pouvoir royal; la cour, l'étiquette. Le gouvernement.**

SOMMAIRE

1. La monarchie absolue. — Au dix-septième siècle, le gouvernement de la France fut une monarchie absolue et de droit divin; Louis XIV fut le type le plus achevé du monarque absolu.

2. La cour. — Le centre de la monarchie française fut la cour, qui fut définitivement installée à Versailles en 1682. La noblesse française se pressa autour du roi. Une étiquette minutieuse et sévère régla la vie de cour.

3. Le gouvernement central; les conseils; les ministres. — Louis XIV gouvernait son royaume à l'aide de conseils et de ministres. Les principaux conseils étaient le Conseil d'en Haut, le grand Conseil et le Conseil d'Etat.

Les ministres étaient le chancelier, le contrôleur général des finances et les quatre secrétaires d'Etat des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et de la maison du Roi.

4. L'administration provinciale. — L'administration des provinces était confiée aux intendants.

Les principales divisions administratives étaient : au point de vue judiciaire, les parlements provinciaux; au point de vue financier, les généralités, dans lesquelles on distinguait les pays d'élection et les pays d'états; au point de vue militaire, les gouvernements.

RÉCIT

1. Le pouvoir royal au dix-septième siècle. — A la mort de Mazarin (1661), Louis XIV prit en mains la direction des affaires. « A qui Votre Majesté veut-elle que je m'adresse désormais? lui demanda l'archevêque de Rouen. — A moi, » répondit le roi. Depuis longtemps on était habitué à voir le pouvoir confié à un premier ministre; Louis XIV ne voulut jamais en subir. Il se considérait comme investi par Dieu de sa souveraine puissance, et il

estimait que son autorité devait être personnelle et absolue. « Celui qui a donné des rois aux hommes, disait-il, a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. La volonté de Dieu est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement. »

Cette théorie du droit divin de la royauté a été exposée par Bossuet dans la *Politique tirée de l'Ecriture sainte*. « L'autorité royale est sacrée, dit-il ; Dieu établit les rois comme ses ministres et règne par eux sur les peuples. » Les mêmes principes de gouvernement étaient professés au duc de Bourgogne dans un cours de droit public qui renfermait des maximes comme celle-ci : « Toute puissance et toute autorité résident dans les mains du roi, et il ne peut y en avoir d'autres dans le royaume que celles qu'il établit. »



Louis XIV en costume de cour.

Louis XIV pensait que les biens mêmes de ses sujets étaient sa propriété. Il écrivait dans ses Mémoires : « Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'Eglise que par les séculiers. »

2. Louis XIV. — Louis XIV, par ses qualités comme par ses défauts, fut le type le plus achevé du monarque absolu. Sa taille i[illegible] la beauté de ses traits lui don-

naient un air naturel de grandeur et de majesté. « Beaucoup de réserve, dit Saint-Simon, une mesure exacte, suivant la qualité des personnes, une politesse toujours grave, toujours majestueuse, toujours distinguée suivant l'âge, l'état, le sexe, et pour celui-ci toujours un air de galanterie naturelle : voilà pour l'extérieur, qui n'eut jamais son pareil, ni rien qui en ait approché. »

Louis XIV apporta aux affaires un esprit sûr, beaucoup de bon sens et une application assidue. Il avait une haute idée de ce qu'il appelait son *métier de roi.* « Il faut, disait-il, tout rapporter au bien de l'Etat. » Mais son orgueil et son esprit de domination, excités par les adulations des courtisans et les enivrements de la gloire, dépravèrent ses sentiments et provoquèrent bien des fautes. Maître de tout, il pensa que tout lui était permis, et, ayant longtemps réussi, il se crut infaillible. Le pouvoir absolu fit tout le mal. Il étouffa ses qualités naturelles et il développa ses défauts.

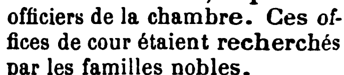


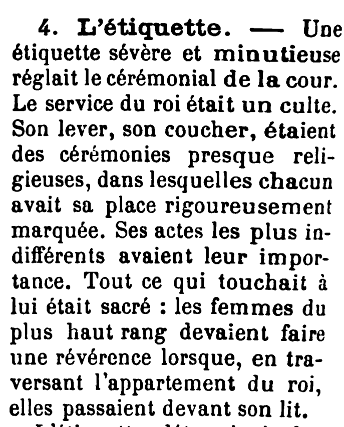
Les dames de la cour sous Louis XIV.

3. La cour. — La cour, dit Saint-Simon, fut « un autre manège de la politique et du despotisme ». Elle occupe, en effet, une place considérable dans le règne de Louis XIV. Elle forme une société à part dans la société française. C'est tout un monde qui comprend non seulement les invités de

passage, mais les maisons du roi, de la reine, du dauphin, de la dauphine et des princes.

La maison du roi se divisait en maison civile et en maison militaire. La maison militaire comprenait les gardes du corps, les gendarmes, les chevau-légers, les mousquetaires, les grenadiers, les gardes françaises et les gardes suisses. La seule maison civile comptait près de deux cents officiers ecclésiastiques, cinq cents officiers de la bouche, sept cents


officiers de la chambre. Ces offices de cour étaient recherchés par les familles nobles.


4. L'étiquette. — Une étiquette sévère et minutieuse réglait le cérémonial de la cour. Le service du roi était un culte. Son lever, son coucher, étaient des cérémonies presque religieuses, dans lesquelles chacun avait sa place rigoureusement marquée. Ses actes les plus indifférents avaient leur importance. Tout ce qui touchait à lui était sacré : les femmes du plus haut rang devaient faire une révérence lorsque, en traversant l'appartement du roi, elles passaient devant son lit.


Un noble à la cour de Louis XIV.

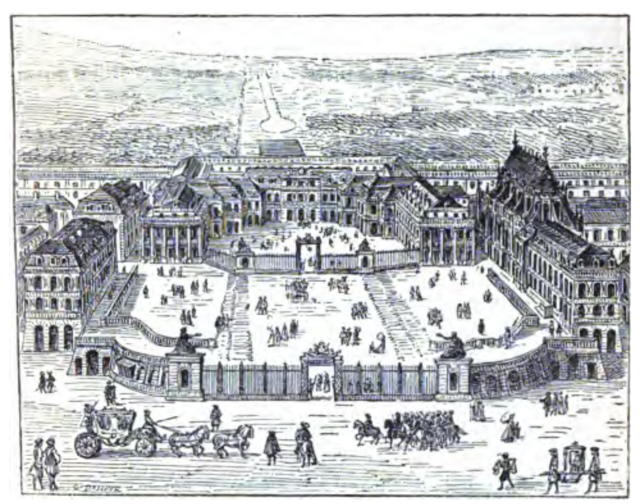
L'étiquette déterminait les rangs, les droits, l'ordre des préséances. En présence du roi, dans les circonstances solennelles, tout le monde devait se tenir debout ; seuls les princes et les princesses du sang avaient le droit de s'asseoir dans des fauteuils ; le siège des duchesses était un tabouret ou pliant ; le droit au tabouret était l'ambition suprême de toutes les dames de la cour.

Cette étiquette si minutieuse devint bientôt une servitude pour le roi lui-même.

5. La noblesse à la cour. — Les offices de cour

furent avidement recherchés par les familles nobles. La haute noblesse déserta ses châteaux, pour venir mendier la faveur du roi. Tel comte ou marquis, qui possédait de vastes domaines en Champagne ou dans le Poitou, abandonnait ou même vendait tous ses biens pour venir vivre à Versailles; il considérait comme un très grand privilège d'être admis à occuper une étroite chambre dans les combles du palais.

Louis XIV flatta la vanité de la noblesse par des distinctions de toute sorte et par des titres honorifiques; il satisfit



Versailles sous Louis XIV.

son avidité par des dons et des pensions, mais il la tint toujours éloignée des affaires. Ainsi, les fils des anciens frondeurs furent réduits à une brillante domesticité.

6. **Versailles.** — Le château de Versailles fut le séjour de la cour. Commencé sous Louis XIII par l'architecte Lemercier, qui y bâtit le pavillon central, il fut complètement reconstruit, sous Louis XIV, par Mansard. Le parc et le jardin furent dessinés par Le Nôtre. La machine de Marly y amena les eaux de la Seine par le jeu de deux cent vingt et une pompes. Louvois essaya même de détourner l'Eure entre

Chartres et Maintenon ; mais les travaux, qui coûtèrent la vie à un grand nombre de soldats, furent abandonnés. Quarante mille ouvriers travaillèrent à Versailles ; les dépenses peuvent être évaluées à cinq cents millions de notre monnaie. Le château de Marly, construit à la même époque, coûta à peu près autant.

Louis XIV n'aimait ni Paris qui lui rappelait les souvenirs de la Fronde, ni Saint-Germain dont l'aménagement était insuffisant pour une cour si nombreuse. Il préférait Versailles avec ses allées grandioses, ses vastes galeries, ses statues allégoriques. Là, tout était disposé pour rappeler la gloire et flatter l'orgueil du roi qui avait pris le soleil pour emblème. Aussi Louis XIV fit-il à Versailles des séjours de plus en plus prolongés. C'est là qu'il donna toutes ses fêtes. Molière y représenta, en 1663, *l'Impromptu de Versailles ;* Bourdaloue y prêcha le carême en 1674. Enfin, en 1682, Louis XIV y établit définitivement sa résidence. Dès lors, Versailles fut, jusqu'à la Révolution française, le siège du gouvernement.

---

7. Le gouvernement central. — La monarchie absolue de Louis XIV s'appuyait sur une très forte centralisation administrative. Ses deux organes principaux étaient : le gouvernement central et l'administration provinciale.

Le gouvernement central se composait :

1° Des conseils qui délibéraient sur toutes les affaires de l'Etat ;

2° Des ministres ou secrétaires d'Etat, qui étaient les principaux agents de l'autorité royale.

8. Les conseils. — L'âme du gouvernement central était le *conseil du roi.* C'est de lui qu'émanaient tous les actes royaux ; c'est parmi ses membres qu'étaient choisis les plus hauts fonctionnaires de l'administration.

Le conseil du roi avait d'abord réuni toutes les affaires ; mais bientôt, le nombre des affaires augmentant, il fut divisé en trois sections distinctes, dont chacune avait des attributions particulières : le conseil d'en haut, le grand conseil, le conseil d'Etat.

9. Le conseil d'en haut. — Le *conseil d'en haut*, ou

simplement le conseil, n'était composé que d'un petit nombre de personnes. En 1661, Le Tellier, Colbert et de Lionne en faisaient seuls partie. Les secrétaires d'Etat pouvaient ne pas y être appelés. Les membres du conseil portaient le titre de ministres d'Etat. Le conseil délibérait sur les affaires les plus importantes du royaume; seul il connaissait les secrets d'Etat; il répondait à ce que nous appelons aujourd'hui le conseil des ministres.

10. Le grand conseil. — Le *grand conseil* était une sorte de tribunal suprême; il revisait les jugements des parlements et jugeait directement en première instance certaines causes. Il jouait le rôle d'un tribunal de cassation. Ses attributions étaient surtout judiciaires.

11. Le conseil d'Etat. — Le *conseil d'Etat* avait des attributions administratives. Il se réunissait quatre fois par semaine et se divisait en plusieurs sections.

Le mardi, le conseil lisait toutes les dépêches des intendants de province. Il discutait les rapports des gouverneurs. Son office était à peu près celui des bureaux de notre ministère de l'intérieur. C'était le *conseil des dépêches.*

Le mercredi et le jeudi, le conseil s'occupait de questions financières : rôle de la taille, levées des deniers, examen du contentieux financier. C'était le *conseil des finances.*

Enfin, le samedi, le conseil examinait les conflits de juridiction entre les tribunaux et les causes directement évoquées devant lui par les intendants. C'était le *conseil des parties.*

Le conseil d'Etat comprenait dix-huit conseillers ordinaires et des maîtres des requêtes chargés d'instruire les affaires et de préparer les rapports.

12. Les ministres ou secrétaires d'Etat. — Le soin d'exécuter et de faire exécuter les décisions prises par le roi, assisté de ses conseils, incombait aux ministres ou secrétaires d'Etat.

Il y avait sous Louis XIV six ministres :

1° Le chancelier, chef de la justice et garde des sceaux royaux. Il était inamovible.

2° Le surintendant des finances, dont le titre fit place, après la disgrâce de Fouquet, à celui de contrôleur des finances. Il disposait de toutes les finances du royaume et ne

rendait de comptes à personne. C'était le ministre principa

3° Le secrétaire d'Etat des affaires étrangères, qui ava la direction de la politique extérieure.

4° Le secrétaire d'Etat de la guerre, qui avait la directio de l'armée.

5° Le secrétaire d'Etat de la marine, créé en 1669.

6° Le secrétaire d'Etat de la maison du roi, qui avait dans ses attributions l'administration de la maison civile du roi et les affaires religieuses.

13. L'administration provinciale : généralités, intendants. — Dans les provinces, l'autorité était exercée, au nom du roi, par de nombreux fonctionnaires de l'ordre administratif, judiciaire, financier, et par des *officiers* de terre et de mer.

Au point de vue de l'administration générale, la France était divisée en 34 circonscriptions, appelées généralités ou intendances. Ces circonscriptions portaient d'habitude le nom de leur chef-lieu : on disait la généralité de *Paris*, la généralité de Lyon, l'intendance de Toulouse.

A la tête de chaque généralité ou intendance était *placé* un intendant de justice, de police et de finances. Les intendants, dont l'institution avait été définitivement établie par Richelieu, étaient les principaux représentants de l'autorité royale dans les provinces. Leur action, qui embrassait toute l'administration provinciale, était analogue à *celle* de nos préfets.

14. L'administration judiciaire. — Les plus hautes cours de justice provinciales étaient les parlements. La France comptait douze parlements, dont la fondation remontait à des dates différentes. Le plus ancien de tous était celui de Paris, qui ne fut d'abord que la section *judiciaire* de la cour du roi, sous les Capétiens directs.

Furent ensuite créés les parlements de Toulouse (1447), de Grenoble (1455), de Bordeaux (1462), de Dijon (1477), de Rouen (1499), d'Aix en Provence (1501), de Rennes (1553), de Pau (1620), de Metz (1633), de Douai (1667), de Besançon (1676).

Aux parlements s'ajoutaient les deux conseils souverains de Colmar pour l'Alsace et de Perpignan pour le Roussillon, ainsi que le conseil provincial d'Arras pour l'Artois.



15. L'administration financière. — En ce qui concerne l'administration financière, la France était divisée en vingt-quatre circonscriptions appelées généralités.

De ces généralités, dix-huit étaient dites *pays d'élection*, parce que les impôts y étaient répartis par des *élus*, officiers royaux dont l'institution remontait au règne de Charles V; six au contraire étaient dites *pays d'Etats*, parce que les Etats provinciaux y avaient conservé le droit de répartir eux-mêmes les impôts qui pesaient sur la province.

Etaient *pays d'Etats* : la Bretagne, le Béarn, le Languedoc, la Bourgogne. Le Languedoc était divisé en deux circonscriptions, dont les chefs-lieux étaient Toulouse et Montpellier.

16. L'administration militaire. — Au point de vue militaire, la France était divisée en trente grands gouvernements, auxquels il faut ajouter sept petits gouvernements de villes. Les gouverneurs de provinces et les gouverneurs de villes étaient choisis parmi la noblesse. Les plus importants de ces gouvernements étaient : la Normandie, la Bretagne, le Poitou, la Guyenne, la Champagne, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc.

Enfin l'administration de la marine était répartie entre six départements, dont quatre étaient situés sur l'Océan et deux sur la Méditerranée. Les chef-lieux en étaient : Dunkerque, Le Havre, Brest, Rochefort, Marseille et Toulon.

LECTURE. — Louis XIV et la cour de Versailles.

Sa personne semblait faite pour son rôle : sa taille, son port, sa beauté et sa grande mine annonçaient le souverain; une majesté naturelle accompagnait toutes ses actions et commandait le respect. Il suppléait par un grand sens au défaut de son éducation. Il avait surtout l'instinct du pouvoir, le besoin de diriger, la foi en soi-même, si nécessaire pour commander aux autres. Aussi prit-il possession sans défiance de toutes les forces vives de la nation. Il entra dans son siècle comme chez lui. Sa maxime fut toute contraire à celle des tyrannies vulgaires; il voulut *unir* pour *régner*. Il concentra au pied de son trône tout ce qui était influence ou éclat : noblesse, fortune, science, génie, bravoure, vinrent comme autant de rayons briller autour de sa couronne. Le peuple, fatigué de la guerre civile, s'attacha au roi comme à son défenseur; la bourgeoisie aima volontiers ce maître de ses maîtres, qui lui garantissait, à défaut d'autres égalités, celle de l'obéissance.

L'aristocratie abandonna encore une fois, comme sous François I[er], ses ennuyeux châteaux pour l'élégante domesticité de la cour. Mais cette

fois sa présence ne fut plus menaçante pour le pouvoir royal. Riche[illegible] avait brisé pour jamais son orgueil. Et la réaction avortée de la Fro[illegible] cette révolution parlementaire dont la noblesse fit une émeute, lui av[illegible] prouvé à elle-même son impuissance. Désormais elle ne sera plus [illegible] qu'avec et par le roi. Elle pourra devenir pour la France un fardeau du moins elle ne sera plus un danger.

C'est de la cour, c'est des marches du trône qu'il faut envisager [illegible] mouvement intellectuel du règne et embrasser l'ensemble. L'homme [illegible] dit : *L'État, c'est moi*, put dire aussi : « Les lettres, les arts, la pensée de mon époque, c'est moi. » Non que le siècle eût abdiqué en faveur des goûts et des opinions personnelles du monarque; mais parce que [illegible] monarque représentait de la manière la plus frappante, dans une brillante personnalité, les opinions, les goûts, les aspirations de son époque.

D'abord cette royauté nouvelle veut se développer à l'aise, se cré[illegible] à elle-même son enveloppe, et, pour ainsi dire, sa forme. Elle aba[illegible]donne le Louvre, qu'elle vient pourtant de marquer de son empre[illegible] et où *Claude Perrault* a élevé cette imposante *colonnade*, à la f[illegible] si noble et si correcte : c'est à Versailles qu'elle va étaler toutes s[illegible] splendeurs. Le Louvre n'est qu'un palais, enveloppé et comme eng[illegible] par la grande cité populaire, où la royauté croit encore entendre [illegible] derniers murmures qui outragèrent son enfance; il lui faut une ville, [illegible] une ville qu'elle fasse, qu'elle remplisse seule. « Saint-Germain, remarque Saint-Simon, offrait à Louis XIV une ville toute faite et que sa posit[illegible] entretenait par elle-même. Il l'abandonna pour Versailles, le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux, sans vue, sans bois, sans terre, parce que tout y est sable mouvant ou marécage. Il se plut à tyr[illegible]niser la nature, à la dompter à force d'art et de trésors. Il n'y avait [illegible] qu'un très misérable cabaret; il y bâtit une ville entière. » Ce [illegible] comme le dit spirituellement le duc de Créquy, est *un favori sans mérite*, qui devra tout au maître et ne lui en plaira que davantage. Ve[illegible]sailles est l'œuvre symbolique du règne de Louis XIV. La façade [illegible] levant, qui regarde Paris, présente un entassement irrégulier d'édifices, où le modeste château de Louis XIII, avec ses murailles de brique, est enveloppé par les nouvelles et vastes constructions. Trois cours d'inégale grandeur vous conduisent jusqu'au sanctuaire où repose la majesté royale. C'est au couchant que Versailles est vraiment lui-même. Là une façade immense s'étale avec une régularité parfaite; rien n'altère la sérénité de son développement. Plus de tourelles, de cages d'escaliers. Rien qui rappelle la vieille architecture nationale. Un seul corps de bâtiment fait saillie au milieu de cette longue ligne droite. C'est là qu'habite le maître : les deux ailes se reculent et gardent une respectueuse distance.

Jules-Hardouin Mansard a construit ce palais; *Lebrun* le peuple de peintures. Avec son ampleur imposante, sa science de l'effet théâtral, il jette tout l'Olympe au pied du roi de France. La mythologie n'est plus qu'une allégorie magnifique dont Louis XIV est la réalité. Les nations vaincues y sont personnifiées : l'Allemagne, la Hollande, l'Espagne, Rome elle-même y plient humblement les genoux; mais nulle part n'apparaît la figure de la France; on n'y voit que celle de Louis.

Un troisième artiste a complété Mansard et Lebrun : *Le Nôtre* a créé une campagne pour cette maison. Des fenêtres de son incomparable galerie des glaces, Louis ne voit rien qui ne soit lui-même. L'horizon entier est son ouvrage, car son jardin est tout [illegible]. Ces bosquets,

ces avenues si droites ne sont que la prolongation indéfinie du palais; c'est une architecture de pierre. Les arbres ne végètent que sous la règle et l'équerre; les eaux, amenées à grands frais dans ces lieux arides, ne jaillissent qu'en dessins réguliers. Mille statues de marbre et de bronze sont les tableaux mythologiques de ce château de verdure, et, comme ceux de Lebrun, présentent l'apothéose du grand roi.

La France a payé pour construire Versailles une somme qui équivaudrait aujourd'hui à quatre cents millions. Mais le roi a créé autour de lui un petit univers dont il est le centre et la vie. C'est là le modèle qu'il présente aux artistes; c'est là le symbole que les poètes et les écrivains vont tous plus ou moins reproduire.

Versailles, quoique rajeuni par l'heureuse pensée du dernier de nos rois, n'est encore que l'ombre de lui-même. Pour le retrouver tout entier, il faut le repeupler par l'imagination, lui rendre sa foule brillante et parée, ses fêtes splendides, telles que les montre *Mme de Sévigné*. « Que vous dirai-je? Magnificence, illumination, toute la France, habits rebattus et rebrochés d'or, pierreries, brasiers de feu et de fleurs, embarras de carrosses, cris dans la rue, flambeaux allumés, reculements et gens roués; enfin le tourbillon, la dissipation, les demandes sans réponses, les compliments sans savoir ce que l'on dit; les civilités sans savoir à qui l'on parle, les pieds entortillés dans les queues. Il faut revoir Versailles à travers les allusions transparentes de Bérénice :

De cette nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur?
Tes yeux ne sont-ils pas tout pleins de sa grandeur?
Ces flambeaux, ce bûcher, cette nuit enflammée,
Ces aigles, ces faisceaux, ce peuple, cette armée,
Cette foule de rois, ces consuls, ce sénat,
Qui tous du souverain empruntaient leur éclat;
Cette pourpre, cet or qui rehaussait sa gloire,
Et ces lauriers enfin, témoins de sa victoire,
Tous ces yeux qu'on voyait venir de toutes parts,
Confondre sur lui seul leurs avides regards,
Ce port majestueux, cette douce présence...
Ciel! avec quel respect et quelle complaisance
Tous les cœurs en secret l'assuraient de leur foi!
Parle : peut-on le voir sans penser, comme moi,
Qu'en quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu son maître?

Louis est en effet l'âme de sa cour comme de son palais. C'est lui qui inspire la grâce et l'esprit aux femmes, la valeur et la politesse aux hommes de guerre, l'émulation et presque le génie aux artistes. Les artistes vivent et meurent de ses regards. Loin de fuir la représentation comme un fardeau, il est à son aise dans son rôle de roi; il le joue avec la satisfaction et le bonheur d'un grand artiste. Il entraîne autour de lui et distribue avec goût ce monde brillant qui lui appartient. Mieux que Mansard, Lebrun et Le Nôtre, il a fait lui-même son Versailles, un Versailles vivant, plein aussi d'élégance et de majesté.

(J. DEMOGEOT, *Histoire de la littérature française*.)

Livres à consulter : *Mémoires de Louis XIV*. — A. RAMBAUD, *Histoire de la civilisation en France*. — LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*. — LAVISSE, *Histoire de France*. — CHÉRUEL, *Histoire de l'administration monarchique en France*.

CHAPITRE XXII

LOUIS XIV; LE GOUVERNEMENT INTÉRIEUR

PROGRAMME : **Œuvre de Colbert. Louvois.**

SOMMAIRE

1. Colbert et l'administration intérieure. — Colbert, né à Reims en 1619, fut nommé contrôleur général des finances en 1665, après la disgrâce et le procès de Fouquet; en 1669, il devint secrétaire d'État de la marine. Son action s'étendit sur toute l'administration intérieure.

2. Œuvre de Colbert : les finances. — Colbert supprima les abus (chambres de justice, réduction des rentes, suppression des offices, revision des lettres de noblesse) et assura l'avenir (répartition plus équitable de l'impôt, perception plus économique, administration plus régulière, le budget).

3. Agriculture, industrie, commerce intérieur. — Colbert protégea les agriculteurs et favorisa l'agriculture par d'excellentes mesures (reboisement, haras, routes et canaux).

L'œuvre capitale de Colbert fut le développement de l'industrie. Son système, appelé colbertisme, comprend trois parties : 1° création de fabriques et manufactures; 2° réglementation sévère du travail industriel; 3° protection à la frontière contre la concurrence étrangère (tarifs de 1664 et 1667).

A l'intérieur, Colbert facilita les relations commerciales par les routes, les canaux (canal du Languedoc, 1664 à 1681), et la diminution des douanes intérieures.

4. Commerce extérieur, colonies, marine marchande. — A l'extérieur, le commerce fut favorisé par la création de cinq grandes compagnies (Indes orientales, Indes occidentales, Nord, Levant, Sénégal), par l'acquisition et l'organisation d'un vaste empire colonial, et par le développement de la marine marchande (primes aux constructeurs, taxes sur la marine étrangère).

5. Marine militaire. — Colbert et son fils, le marquis de Seignelay, relevèrent la marine militaire (création d'une flotte, recrutement régulier des matelots par l'inscription maritime, école des gardes-marine).

6. Législation et police générale. — Colbert fit réunir par une commission de légistes les ordonnances du règne (*Code Louis*, 1667; *Ordonnance des eaux et forêts*, 1669; *criminelle*, 1670: *de commerce*, 1673; *Code de marine*, 1681; *Code noir*, 1685).

7. Lettres et beaux-arts. — Colbert encouragea les lettres et les arts : 1° par des institutions nouvelles (Académie des inscriptions et belles-lettres, 1663; des sciences, 1666; d'architecture et de musique, 1671); 2° par la construction de nombreux monuments (colonnade du

uvre, Versailles, etc.); 3° par des pensions aux savants français et :angers.

8. **Mort de Colbert.** — Colbert mourut en 1683. Son administration arque la plus belle époque du règne de Louis XIV. Colbert, restaurateur de la prospérité publique, fut le défenseur de la paix et de la lérance religieuse.

9. **Louvois et l'armée.** — Louvois, successeur de son père Michel e Tellier, centralisa l'administration militaire par la suppression des randes charges, par la création des inspecteurs généraux, par la hiérarchie des grades et par l'ordre du tableau. — Malgré la vénalité des harges, qu'il ne put abolir, il assura un meilleur recrutement des fficiers par la création des écoles de cadets. Il transforma l'armement le l'infanterie, généralisa l'uniforme, créa une organisation nouvelle pour le génie et l'artillerie. Il assura la bonne administration de l'armée par les intendants, la création de magasins, arsenaux et hôpitaux militaires (Invalides). Louvois mourut en 1691.

10. **Vauban.** — Le plus célèbre collaborateur de Louvois, Vauban, créa un nouveau système pour la défense et l'attaque des places fortes (feux croisés, boulets creux, parallèles). Il couvrit nos frontières de forteresses.

RÉCIT

1. Les ministres de Louis XIV; Fouquet. —

Quand Louis XIV prit en mains la direction des affaires, le ministère laissé par Mazarin se composait de quatre personnes : Pierre Séguier, chancelier; Michel Le Tellier, secrétaire d'Etat de la guerre; Hugues de Lionne, secrétaire d'Etat pour la marine et les affaires étrangères; Nicolas Fouquet, surintendant des finances.

Créature de Mazarin, Fouquet suivait l'exemple de son patron, faisant bourse commune avec le trésor et puisant sans mesure pour payer le bien et le mal, les gens de lettres et les espions : il comptait sur la jeunesse du roi et sur sa propre habileté; mais Louis XIV avait un ministre secret, Colbert, qui lui montrait tous les soirs les preuves des malversations du surintendant.

Le roi se contint quelque temps, assista avec toute la cour à la fête fastueuse que lui offrit Fouquet au château de Vaux, et se décida enfin à perdre l'homme qui pillait son royaume et qui le trompait lui-même. Fouquet, arrêté à Nantes, fut transféré à la Bastille et traduit devant une chambre de justice. Il fut condamné à la confiscation et à l'exil; mais le roi, qui ne voulait pas lui laisser la liberté de divulguer des secrets d'Etat, commua sa peine en l'aggravant et le condamna

à l'emprisonnement perpétuel : Fouquet mourut à Pignerol (1680).

Mme de Sévigné, dans ses lettres éloquentes, Pellisson, dans son *Discours au roi*, La Fontaine, dans sa belle élégie des *Nymphes de Vaux*, avaient plaidé, sans succès, la cause du ministre qui avait été pour les gens de lettres un ministre généreux.

Après la chute de Fouquet, Louis XIV supprima le titre de surintendant des finances. Son successeur, Colbert, ne fut d'abord qu'intendant des finances; un peu plus tard, il fut nommé contrôleur général.

2. Colbert. — Colbert, né à Reims en 1619, était le fils d'un drapier. Après avoir travaillé dans la boutique de son père, il vint à Paris où il trouva un emploi chez les banquiers de Mazarin.

Le ministre le remarqua et en fit son intendant. Ses habitudes régulières de travail, d'ordre, d'économie l'avaient fait prendre en grande estime par son protecteur qui, en mourant, le recommanda à Louis XIV. « Sire, dit-il, je vous dois tout, mais je crois m'acquitter en vous donnant Colbert. » Le ministre, que les contemporains ont appelé *l'homme de marbre* et Mme de Sévigné « le Nord », était un caractère rude, un travailleur infatigable. D'une probité scrupuleuse, il était très économe des deniers de l'Etat, mais ne reculait pas devant les dépenses nécessaires. « Il faut, disait-il au roi, épargner cinq cents sols aux choses non nécessaires et jeter les millions quand il s'agit de votre gloire. » Il était passionné pour le bien public et il éprouvait une vive sympathie pour les classes laborieuses. « Je voudrais, disait-il, rendre ce pays heureux. »

En 1661, Colbert fut nommé intendant des finances; en 1664, il fut surintendant des bâtiments, arts et manufactures; en 1665, il fut nommé contrôleur général des finances; enfin, en 1669, il fut chargé de la marine, des manufactures et du commerce en qualité de secrétaire d'Etat de la marine. Le ministre réunit ainsi dans ses mains toute l'administration du royaume. Ses réformes s'étendirent à tout : finances, agriculture, industrie, commerce intérieur et extérieur, colonies, marine marchande et militaire, police générale et législation, lettres et beaux-arts.

3. Finances. — Les guerres avec l'Espagne, les troubles

e· la Fronde et la mauvaise administration de Fouquet vaient laissé les finances dans une situation déplorable. Le éficit annuel était de 22 millions.

Les mesures de Colbert eurent un double caractère : il voulut supprimer les abus du passé et assurer les institutions de l'avenir.

Les premières furent énergiques, violentes même. Parmi les plus importantes, il faut citer : 1° la création de chambres de justice qui forcèrent les financiers prévaricateurs à rendre au trésor ce qu'ils avaient volé; 2° la revision des créances sur l'Etat; les unes furent remboursées au taux d'émission, les autres furent réduites des deux tiers; 3° la restitution à la couronne des biens de l'Etat qui avaient été indûment aliénés; 4° la suppression de nombreux offices de finances; enfin, 5° la revision des faux titres de noblesse qui exemptaient de l'impôt.

Colbert, après avoir liquidé le passé, songea à assurer l'avenir par d'utiles réformes. Ces réformes furent : 1° *une répartition plus équitable de l'impôt* : il diminua la taille qui ne pesait que sur les roturiers, et il augmenta les aides et autres impôts de consommation qui atteignaient toutes les classes de la société; 2° *une perception plus économique de l'impôt* : Colbert surveilla les agents des finances, et il mit en adjudication la ferme générale des impôts directs; 3° *une administration plus régulière des revenus de l'Etat* : Colbert fit revivre l'ancien *édit de prévoyance* de Sully et créa un véritable budget sous le nom d'*état des recettes et des dépenses*. Ainsi, rien n'était livré au hasard. On pouvait baser les dépenses sur les revenus. Malheureusement cet équilibre financier fut vite détruit par les « ordonnances au comptant », qui permettaient à Louis XIV de puiser à pleines mains dans les finances de l'Etat pour ses dépenses particulières.

Les résultats de l'administration financière de Colbert furent remarquables. En 1671, l'Etat avait un excédent annuel de recettes sur les dépenses d'environ 10 millions.

4. Agriculture. — C'est une erreur de croire que Colbert a négligé l'agriculture. La diminution de la taille était déjà une excellente mesure. Colbert dégreva entièrement les familles nombreuses et protégea les paysans contre les violences des hommes d'armes. Il fit venir de l'étranger les meilleures races de bestiaux pour régénérer les races in-

digènes; il créa les haras; il rédigea le code des eaux et forêts pour le desséchement des marais et le reboisement des montagnes. Les routes et les canaux permirent le transport plus facile des produits agricoles. Il est vrai que Colbert maintint l'interdiction du libre commerce des grains. Mais il était difficile, à cette époque, de détruire ce préjugé.

5. Industrie. — L'œuvre capitale de Colbert fut le développement de l'industrie française. Son système, auquel on a donné le nom de *colbertisme*, était le système protecteur. Il conduisait : 1° à créer ou à favoriser la création de fabriques de toute espèce; 2° à assurer, par des règlements sévères, la bonne confection des produits; 3° à faciliter la vente de ces produits en les protégeant à la frontière contre la concurrence étrangère.

Colbert encouragea la fondation des manufactures nouvelles. « Pour nationaliser en France les industries étrangères, Colbert créa des *manufactures royales*, c'est-à-dire donna à des particuliers, à l'aide d'un brevet, le privilège de n'être astreints en aucune façon aux statuts et à la surveillance des corps de métiers de leur ville, ni pour la fabrication ni pour les ventes de leurs produits; il leur accordait même presque toujours d'autres privilèges à titre d'encouragement : des avances de fonds sur le trésor royal, des immunités d'impôts, des facilités pour le recrutement de leurs ouvriers, le droit exclusif de vendre pendant un certain temps et dans un certain rayon le produit nouveau qu'ils fabriquaient[1]. »

Aussi les fabriques se multiplièrent : pour les tissus de drap, à Abbeville, Sedan, Elbeuf, Louviers; pour la papeterie, à Angoulême; pour la coutellerie, à Châtellerault et à Langres; pour les glaces, à Saint-Gobain. L'industrie de luxe se développa comme l'industrie des choses de première nécessité. Les points d'Alençon, les porcelaines de Sèvres, les tapis d'Aubusson et des Gobelins défièrent toute concurrence. Les ouvriers arrivèrent en foule, attirés par un travail rémunérateur.

Colbert pensait que l'Etat doit contrôler l'industrie. Il fut ainsi amené à multiplier les règlements et les corporations. Ce fut là son erreur. Nul, sous peine de confiscation, ne

1. Levasseur, *Cours d'économie*.

pouvait fabriquer une étoffe qui ne fût conforme au modèle fourni par l'Etat. Quant aux corporations, elles avaient rendu sans doute de grands services au moyen âge; mais au dix-septième siècle elles formaient des castes fermées et jalouses de leurs privilèges. Le monopole dont elles jouissaient empêchait toute concurrence et aussi tout progrès.

Enfin, Colbert se préoccupa de défendre nos produits nationaux contre la concurrence étrangère. Telle fut la pensée qui inspira les célèbres tarifs de 1664 et 1667. Il permit la libre entrée des matières premières : c'était donner à notre industrie les éléments du travail. Mais il frappa de droits élevés les produits manufacturés de l'étranger : c'était protéger notre industrie naissante contre une concurrence écrasante.

6. Commerce intérieur. — L'industrie n'est prospère qu'avec un commerce actif. Il fallait donc ouvrir des débouchés à nos produits. Les intendants reçurent l'ordre d'améliorer nos voies de communication; des coches d'eau furent établis sur la Seine pour faciliter l'approvisionnement de Paris. Le canal du Languedoc, qui mettait en communication Cette et Bordeaux, fut creusé d'après les dessins d'Andréossi et sous la direction de Riquet, de 1664 à 1681. Le canal de Briare fut complété par le canal d'Orléans.

Les douanes intérieures étaient des obstacles aussi gênants que les obstacles naturels. Colbert ne put que les diminuer. Douze provinces, connues sous le nom de *grosses fermes*, purent librement communiquer entre elles. C'étaient : l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, la Bresse et le Bugey, le Bourbonnais, le Poitou, l'Aunis, l'Anjou, le Maine et la Touraine. Les autres provinces furent divisées en deux catégories : les unes étaient dites *provinces étrangères ;* elles conservèrent leurs douanes intérieures. Les autres furent traitées comme des *pays étrangers*, à la fois dans leur commerce extérieur et dans leurs relations avec la France.

7. Commerce extérieur. Colonies. Marine marchande. — Il fallait de même créer des relations à l'extérieur. Dunkerque, Bayonne et Marseille furent déclarés ports francs; Cette fut fondée. Colbert établit, à l'imitation des Hollandais, cinq grandes compagnies : Indes orientales,

Indes occidentales (1664), Nord, Levant (1666), Sénégal (1673). Ces compagnies ne pouvaient se développer que si notre empire colonial s'étendait.

Sous Louis XIV, la France posséda :

1° Dans l'*Amérique du Nord :* le Canada, l'Acadie et Terre-Neuve, qui formaient la Nouvelle-France; une partie de la vallée du Missisipi et la Louisiane, qui fut alors reconnue et colonisée par Cavelier de la Salle;

2° Aux *Antilles :* Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, Tabago, Sainte-Lucie, la Barbade, les Saintes, la Désirade;

3° Dans l'*Amérique du Sud :* une partie de la Guyane avec Cayenne;

5° En *Afrique*, le Sénégal, l'île Bourbon et Madagascar;

5° En *Asie :* Pondichéry et Chandernagor.

Pour faciliter le commerce extérieur, Colbert développa la marine marchande. Il rétablit le droit de cinquante sous par tonneau, que Fouquet avait institué en 1651. Il permit aux nobles de se livrer au commerce sans déroger. Il accorda des primes aux meilleurs constructeurs et aux armateurs. Enfin, il établit des chantiers maritimes à Brest, à Dunkerque, à Toulon et à Rochefort.

8. Marine. — Richelieu avait donné à la France une marine militaire; mais Mazarin l'avait complètement négligée. Colbert eut tout à refaire. Construire le matériel, créer une armée navale, assurer les services de la marine, telle fut son œuvre.

En 1661, la France n'avait plus de flotte. Colbert répare nos vieux navires avariés et en achète à la Hollande et à la Suède. Mais il veut se passer du concours de l'étranger, et il établit des arsenaux et des ateliers de construction à Brest, à Rochefort, à Toulon. En 1683, à la mort de Colbert, la France possédait deux cent soixante-seize vaisseaux. Le fils de Colbert, Seignelay, continua son œuvre.

Il fallait assurer à cette flotte un bon recrutement de marins et d'officiers. Colbert imagina le *système des classes* ou *inscription maritime*. Les matelots de la marine marchande furent *inscrits* au commissariat de la marine et tenus de répondre à l'appel de l'Etat. Ils formèrent quatre *classes* qui devaient être appelées suivant les besoins du service : célibataires, veufs sans enfants, hommes mariés sans enfants,

ères de famille. Colbert obtint ainsi une armée navale e près de quatre-vingt mille hommes expérimentés. Cette réation fut complétée par la fondation d'une école spéciale 'artillerie de marine, d'où sortirent des gardes-marine.

L'administration de la marine fut confiée à deux intendants ›tablis à Rochefort et à Toulon; elle fut centralisée dans le Conseil de marine et des constructions navales. Le code de marine fut publié en 1681.

9. Législation et police générale. — A mesure que Colbert organisait un service, il faisait rédiger un code pour le réglementer; ainsi il éleva pièce à pièce un monument législatif digne de ce règne. Il fit ordonner par le roi la formation d'un *Conseil pour la réformation de la justice* (1665), dont firent partie les légistes les plus remarquables de l'époque, le chancelier Séguier, Lamoignon, Talon. Le résultat de ses délibérations fut enregistré sous le nom de *code Louis* ou *Ordonnance civile* (1667). Cette *Ordonnance* prescrivit la tenue régulière des actes de l'état civil et leur dépôt au greffe de chaque tribunal; elle hâta l'expédition des affaires et établit une procédure uniforme, obligatoire pour tous les tribunaux.

Deux ans plus tard (1669), ce même conseil acheva l'excellente *Ordonnance des eaux et forêts*, qui fit constater avec exactitude la contenance et l'étendue des bois, détermina leur mode de conservation et d'aménagement, les précautions et les formalités relatives aux coupes et à la vente de leurs produits. Dans l'intérêt des plaines fertiles exposées aux inondations, elle soumit au régime forestier les terrains d'une pente fortement inclinée.

En 1670, fut publiée l'*Ordonnance criminelle*, qui régla la compétence des juridictions diverses et les formes de la procédure, abolit la peine de mort contre les blasphémateurs et mit fin aux procès de sorcellerie.

L'*Ordonnance de commerce* (1673) soumit à un règlement uniforme toutes les transactions commerciales. Elle conserva les corporations d'arts et métiers et étendit à tout le royaume le régime des maîtrises et des jurandes.

La dernière œuvre législative de Louis XIV fut le code colonial ou *Code noir*, qui parut deux ans après la mort de Colbert (1685). Il permit le mariage aux nègres, défendit de vendre séparément le mari, la femme et les enfants et re-

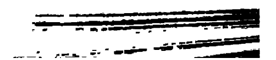
garda comme sujet naturel tout esclave affranchi; cependant il défendit à l'esclave de posséder, de vendre, de porter des armes et de témoigner en justice; il le déclarait *meuble* et le rangeait, comme les lois de l'antiquité, parmi les choses.

En 1667, la police du royaume fut organisée par la création d'un magistrat qu'on appela *Lieutenant général de police*. La Reynie, le premier, et, après lui, le marquis d'Argenson (1697) furent chargés de ces fonctions.

10. Lettres et beaux-arts. — Comme Richelieu et Mazarin, Colbert encouragea les arts. Il créa l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1663) et l'Académie des sciences (1666); il ajouta à l'Académie de peinture, fondée par Mazarin, celle d'architecture et celle de musique (1671). Sous son administration s'élevèrent la colonnade du Louvre, les portes Saint-Martin et Saint-Denis, les Invalides; et, autour de Paris, Meudon, Trianon, Marly. Mais il eut beaucoup plus à lutter contre les goûts dépensiers du roi qu'à les encourager, car Louis XIV avait la manie des constructions fastueuses.

Les savants reçurent des pensions. Les étrangers mêmes n'étaient pas oubliés sur la liste du ministre. Assurément les encouragements ne suffisent pas à faire naître les grands hommes. Mais c'est un honneur pour Colbert d'avoir compris que la prospérité matérielle de la France ne devait pas lui faire oublier sa supériorité intellectuelle et morale.

11. Rôle politique de Colbert. Sa mort (1683). — Colbert ne fut pas seulement un grand administrateur. Il fut un sage et prudent politique. Il fit toujours entendre dans les conseils du roi le langage de la raison. Il était ami de la paix; une seule fois, il conseilla la guerre, celle de Hollande. Il s'opposa à toutes les mesures contre les protestants; la révocation de l'édit de Nantes ne fut possible qu'après la mort de ce grand homme. Ses conseils furent longtemps écoutés; mais, à partir de 1678, Louis XIV subit davantage l'influence de Louvois. Colbert mourut attristé par cette sorte d'abandon : « Si j'avais fait pour Dieu, disait-il, ce que j'ai fait pour cet homme-là, je serais sauvé dix fois. » Et pourtant Colbert mourut impopulaire; il fallut le transporter de nuit dans l'église Saint-Eustache, pour soustraire à la fureur



la populace les restes de celui qui fut plus qu'un homme génie, un homme de bien!

---

12. L'armée française vers 1661. — Colbert, ministre de la paix, enrichit la France; Louvois, ministre de la guerre, se chargea de la protéger et de l'agrandir, en lui donnant une armée redoutable et de solides fortifications. Dès 1661, l'armée française passait pour la meilleure de l'Europe; il y avait cependant dans son organisation bien des défauts. Sauf un petit nombre de corps d'élite, elle n'était pas permanente et presque tous les corps étaient licenciés à la paix. Elle manquait absolument de discipline : les soldats désertaient ou pillaient, les officiers faisaient des profits illicites sur la solde, les habillements, les munitions, les fournitures de toute sorte; enfin, elle appartenait moins au roi qu'aux colonels et aux capitaines, qui avaient la propriété de leurs régiments et de leurs compagnies. Louvois se chargea de tout réformer.



Louvois.

13. Louvois. — François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, né en 1641, avait été employé dans les bureaux de son père, alors ministre de la guerre, dès l'âge de quinze ans. En 1666, il succéda à son père; en 1683, à la mort de Colbert, il prit la surintendance des bâtiments, arts et manufactures.

Administrateur, Louvois a rendu d'immenses services par ses créations utiles, par l'esprit d'ordre et de discipline qu'il a apporté en tout. Saint-Simon lui a reproché sa violence et sa brutalité. « Il traitait, dit-il, tout le monde haut la main,

même les princes. » « Il a été, ajoute un contemporain, le plus grand commis et le plus grand brutal qu'on pût voir. » Cette sévérité était nécessaire au milieu de tant d'abus. Ce qui est plus vrai, c'est que l'ambition lui a fait jouer trop souvent, dans les conseils du roi, un rôle funeste. Pour maintenir son crédit, il poussa Louis XIV dans la voie des conquêtes; plus tard, il encouragea sa passion pour les constructions; enfin, quand il fallut plaire au parti qui désirait la révocation de l'édit de Nantes, Louvois inventa les dragonnades.

14. Suppression des grandes charges militaires. — Louvois rendit l'armée monarchique et en centralisa l'administration. Richelieu et Mazarin avaient commencé à supprimer les grandes charges militaires; Louis XIV et Louvois continuèrent cette œuvre excellente. Dès 1661, à la mort du duc d'Epernon, on supprima la charge de colonel général de l'infanterie, qui donnait au titulaire la disposition des grades, le commandement de chaque régiment, la propriété de la première compagnie dans tous les régiments d'infanterie. Le roi prit pour lui ces précieuses prérogatives; il acquit ainsi le droit de nommer tous les officiers et de leur délivrer leurs brevets. Les charges de colonel général de la cavalerie et de grand maître de l'artillerie appartenaient, l'une à Turenne, l'autre au duc de Mazarin. On les conserva, mais Louvois les réduisit à n'être que des titres honorifiques.

15. Vénalité des charges. — Louvois laissa subsister la vénalité des charges militaires comme un mal nécessaire. Ne pouvant supprimer ce mal, il le limita. Deux charges seulement purent être achetées, celle de colonel et celle de capitaine. Louvois se contenta de rendre la *propriété militaire* coûteuse pour tous, ruineuse pour quelques-uns, et d'exiger des officiers d'autres qualités que la fortune et la bravoure.

16. Instruction des officiers. — D'autre part, Louvois voulut faire du corps des officiers un corps instruit et obéissant. « Sous prétexte que tout service militaire est honorable et qu'il est raisonnable d'apprendre à obéir avant que de commander, il soumit la jeune noblesse à une sévère

lucation militaire et l'obligea à passer par les *compagnies e cadets*[1]. » Saint-Simon, l'intraitable champion des privi-ges de la noblesse, n'a pas plus épargné cette institution ue les autres. « Le roi, dit-il, assujettit tout à débuter par tre *cadets* dans ses gardes, et à faire tout le même service que les simples gardes du corps, dans les salles des gardes et dehors, hiver et été, à l'armée. C'était une compagnie de cavalerie pour ceux qui voulaient servir dans la cavalerie, et pour ceux qui se destinaient à l'infanterie une lieutenance dans le régiment du roi. C'était une station subalterne où le roi retenait plus ou moins longtemps avant d'accorder l'autorisation d'acheter un régiment. »

17. Discipline des officiers. — Les officiers qui étaient sortis de ces épreuves à leur honneur devaient ensuite obéir à leurs chefs et ne point quitter leurs postes sans congé. Louvois brisa ceux qui refusaient de plier, mit les frondeurs au cachot, les démissionnaires à la Bastille et renvoya au milieu de leurs soldats les colonels de cour qui vivaient à Versailles. Il imposa rigoureusement ce devoir de l'obéissance. Lorsque le maréchal de Créqui se fut enfermé dans Trèves, quelques officiers osèrent, au mépris de ses ordres, traiter de la capitulation avec l'ennemi. Dès qu'ils furent arrivés à Metz, Louvois écrivit à l'intendant Barillon de Moranges de leur faire leur procès. « Le roi, dit-il, ne veut point entendre parler des informations que par le jugement et la sévère punition des coupables, n'y ayant ni parents, ni alliances, ni services passés qui puissent porter qui que ce soit à épargner des gens qui ont mal fait leur devoir dans une occasion comme celle-là. »

18. L'ordre du tableau. — Le ministre se réserva le droit de conférer les grades dans toutes les armes. L'*Ordre du tableau* régla la hiérarchie des grades et établit au profit du plus ancien officier le droit de commander. Les grades au-dessus de celui de colonel étaient ceux de brigadier (général de brigade), maréchal de camp, lieutenant général, maréchal. Saint-Simon, grand seigneur mécontent qui aurait voulu tout réserver à la naissance, affecte de dire que l'ancienneté était le seul titre à l'avancement. « Cette règle,

1. Saint-Simon.

dit-il dans ses *Mémoires*, est devenue la perte de l'école de la guerre, de toute instruction, de toute émulation. On se dit qu'il n'y a qu'à dormir et à faire ric à rac son service et regarder la liste des dates, puisque rien n'avance que la date seule. » Mais l'ancienneté était si peu un titre exclusif à l'avancement, que Saint-Simon lui-même, médiocre colonel, se vit préférer, dans une promotion de brigadiers (généraux de brigade), trois colonels, ses cadets, qui avaient sans doute plus de mérites : le censeur impitoyable de l'ordre du tableau quitta le service à cause d'une infraction à l'ordre du tableau.

19. Les inspecteurs généraux. — Louvois attaqua tous les abus avec opiniâtreté : ainsi, il fit disparaître les *passe-volants*, soldats de parade qui ne figuraient que pour la montre dans les revues, et dont le roi payait régulièrement la solde aux colonels. Les inspecteurs généraux, qu'il institua, furent ses auxiliaires les plus précieux. L'inspecteur général de l'infanterie, Martinet, rendit de signalés services. Il établit dans chaque ville de garnison un officier inspecteur, chargé de faire un rapport hebdomadaire sur le mérite des officiers, l'effectif, l'habillement, la solde et l'instruction des troupes. Au bout de quelques mois, l'activité et l'énergie de Martinet avaient produit de tels résultats que Louvois lui-même en fut émerveillé. Dans la cavalerie, le ministre supprima tous les régiments dont la solde et l'effectif présentaient des inégalités choquantes, organisa les escadrons isolés sur un plan uniforme et recomposa ensuite les régiments. Le chevalier de Fourilles, officier d'un rare mérite et d'une grande fermeté, fut chargé de faire ce travail et de le conserver en bon état.

Ainsi, par la suppression des grandes charges, par l'institution de l'ordre du tableau et par la création des inspecteurs généraux, l'armée française fut placée sous l'autorité du roi.

20. L'infanterie. — L'infanterie française comprenait en 1661 : 1° la *Maison du roi* avec les trente compagnies des gardes françaises et les dix compagnies des gardes suisses; 2° les six anciens régiments formés autrefois avec les bandes de François Ier et appelés les *vieux* : Picardie, Piémont, Navarre, Champagne, Normandie, Marine; les six régiments, créés sous Louis XIII, appelés les *petits-vieux*; 3° l'infanterie

étrangère, composée de régiments suisses, allemands, irlandais, italiens, wallons.

Louvois ne changea rien au principe fondamental de cette organisation. Les capitaines continuèrent à recruter leur compagnie par le système du racolage et des engagements volontaires et à les équiper. Mais le ministre fit de nombreuses réformes de détail. Il généralisa l'usage de l'uniforme et il modifia l'armement. Il remplaça peu à peu l'ancien mousquet à mèche par le fusil à silex. Un peu plus tard, Vauban, en réunissant le fusil et la pique par le système de la baïonnette à douille, inventa l'arme véritable du fantassin. Luxembourg à Neerwinden, Catinat à la Marsaille, ordonnèrent les premières charges à la baïonnette.

21. La cavalerie. — La cavalerie comprenait : 1° la *Maison du roi*, avec les compagnies des gardes du corps et des mousquetaires ; 2° la *Gendarmerie*, « héritière des anciennes compagnies d'ordonnance », subdivisée en gendarmes et en chevau-légers ; 3° la *Cavalerie*, composée de régiments de cuirassiers, carabiniers, chasseurs, hussards, dragons. Les dragons combattaient tantôt à pied, tantôt à cheval. Ils formaient la cavalerie légère, chargée de faire le service d'éclaireurs. Louis XIV put mettre sur pied, pendant la guerre de Hollande, quatre-vingt-dix régiments de cavalerie, qui donnaient un effectif de quarante-sept mille chevaux.

22. L'artillerie. — L'artillerie avait une organisation particulière, sous l'autorité d'un grand maître. Lorsque le duc de Mazarin eut résigné cette charge (1669), Louvois la fit donner au comte de Lude, homme de mérite et d'un caractère facile, sous le nom duquel il accomplit d'importantes réformes. Il créa un régiment de fusiliers, qui eut pour fonction la garde des batteries d'artillerie ; il y joignit bientôt des compagnies de bombardiers et institua trois écoles d'artillerie, à Douai, à Metz et à Strasbourg. Les officiers qui sortirent de ces écoles furent instruits et presque tous capables de conduire un siège.

23. L'intendance. — Louvois pensait avec raison que, pour conserver à une armée sa discipline et sa mobilité, de bons intendants sont aussi nécessaires que de bons officiers. Aussi donna-t-il tous ses soins à l'administration militaire.

Ce fut son œuvre capitale. On l'a surnommé « le grand vivrier » de l'armée. De 1664 à 1677, de nombreuses ordonnances réglèrent les détails du service et déterminèrent l'ordre des marches et des campements, l'établissement des magasins et des hôpitaux. Chaque place de guerre eut un hôpital permanent; de grands hôpitaux mobiles et des ambulances suivirent les armées en campagne. Le ministre lui-même devint directeur d'hôpital : le roi fonda l'Hôtel des Invalides, dont Louvois fut le premier administrateur général (1671). Ainsi les soldats eurent en perspective une pension et les Invalides : pour les officiers, le roi créa la croix de Saint-Louis.

24. Mort de Louvois (1691). — Après la mort de Colbert, l'influence de Louvois fut prépondérante dans les conseils de Louis XIV. Les folles dépenses du roi pour les constructions, sa passion exagérée de la guerre, son orgueil intraitable, la persécution des protestants, l'incendie du Palatinat marquèrent cette nouvelle période du règne. Louvois doit supporter la responsabilité des fautes commises, car il fut l'inspirateur et le complice de cette politique violente et brutale. Il mourut subitement le 16 juillet 1691.

« Le voilà donc mort, ce grand ministre, écrit Mme de Sévigné, cet homme si considérable qui tenait une si grande place, dont le moi, comme dit M. Nicole, était si étendu, qui était le centre de tant de choses ! Que d'affaires, que de desseins, que de projets, que de secrets, que d'intérêts à démêler, que de guerres commencées, que d'intrigues, que de beaux coups d'échecs à faire et à conduire ! Ah ! mon Dieu, donnez-moi un peu de temps ; je voudrais bien donner un échec au duc de Savoie, un mat au prince d'Orange. Non, non, vous n'aurez pas un seul, un seul moment. »

---

25. Vauban. — Le nom de Vauban ne peut être séparé de celui de Louvois dans cette étude des forces militaires de la France. Né en 1633, à Saint-Léger, dans l'Yonne, Vauban s'enrôla à dix-sept ans dans l'armée du prince de Condé, puis il servit sous le chevalier de Clerville, ingénieur distingué, et obtint lui-même le titre d'ingénieur en 1655. De bonne heure, il s'acquit assez de réputation pour être chargé des sièges de Landrecies, de Condé et de Valenciennes

ı 1656, de Montmédy en 1657, de Gravelines et d'Oudeırde en 1658. Accompagnant presque toujours les armées e Louis XIV, il fut blessé au siège de Douai en 1667, prit ille, dirigea les principaux sièges dans la campagne de Holınde et fut nommé brigadier général des armées en 1674.

Elevé au rang de commissaire général des fortifications :n 1677, il fit une véritable révolution dans l'art de prendre et de fortifier les places. Pour l'attaque, il imagina l'usage des *feux croisés*, des *boulets creux*, le *tir à ricochet*, les *cavaliers de tranchée* et surtout les *parallèles*. Pour la défense, il ne se servait plus que d'ouvrages presque au niveau de la campagne, les fortifications hautes et menaçantes n'en étant que plus exposées à être foudroyées par l'artillerie. Il compléta et perfectionna le système des inondations, ménageant entre les eaux et la ville des terrains pour nourrir les bestiaux. Vauban dota la France « d'une ceinture de fer » : Lille, Metz, Sarrelouis, Landau, Strasbourg, Huningue, Besançon, Belfort, Toulon, Perpignan, Bayonne et Brest furent fortifiées par lui.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — **Colbert.**

Rien de plus étrange que le contraste des figures et des caractères dans cette association au même travail qui liait l'un à l'autre Louis XIV et Colbert.

Le roi, jeune et brillant, fastueux, prodigue, emporté par le plaisir, ayant au plus haut degré l'air et les goûts d'un gentilhomme; le ministre, joignant aux fortes qualités de la classe moyenne, à l'esprit d'ordre, de prévoyance et d'économie, le ton et les manières d'un bourgeois.

Vieilli avant l'âge dans des travaux assidus, Colbert en avait gardé l'empreinte : son abord était difficile, sa personne sans grâce, ses traits austères jusqu'à la dureté. Cette rude enveloppe couvrait en lui une âme ardente pour le bien public, avide d'action et de pouvoir, mais encore plus dévouée qu'ambitieuse. Glacial pour les solliciteurs et peu sympathique aux plaintes de l'intérêt privé, il s'animait de tendresse et d'enthousiasme à l'idée du bonheur du peuple et de la gloire de la France. Aussi tout ce qui constitue le bien-être, tout ce qui fait le bonheur d'un pays fut-il embrassé par lui dans ses méditations patriotiques. Heureuse la France si le roi eût toujours suivi l'admirable guide que la Providence lui donnait!

(Aug. THIERRY.)

DEUXIÈME LECTURE. — **Les dernières années de Louvois.**

La toute-puissance de Louvois, qui de son cabinet prétendait diriger les opérations militaires même dans leurs détails, multiplia nécessai-

rement et ses ennemis et les occasions dans lesquelles on pouvait avec vraisemblance faire retomber sur lui la responsabilité de certains échecs. Ainsi Mayence, dont nous nous étions emparés, dut capituler faute d'approvisionnements. Coni repoussa brillamment les attaques de l'armée de siège, dirigée par Bullonde, et ce général, pour se justifier, put montrer un ordre du ministre (1691). Devant Mons, la même année, il paraît que Louvois déplaça deux fois une sentinelle placée par le roi lui-même, et s'attira cette boutade : « Voilà M. de Louvois qui veut m'apprendre à faire la guerre! » Etait-ce le prélude d'une disgrâce imminente? En tout cas, c'est moins à un fait particulier qu'il faudrait en rapporter l'origine qu'à son caractère, de plus en plus dur et déplaisant, à l'insistance de tous les ennemis qu'il s'était faits, à l'hostilité de plus en plus déclarée de Mme de Maintenon, devenue le principal conseiller du maître. C'est chez elle, le 15 juillet 1691, qu'eut lieu une dernière discussion, dont l'objet n'est pas connu et à la suite de laquelle le ministre aurait remporté ses papiers en disant : « C'en est fait; je n'y puis plus tenir. » Le lendemain pourtant, à trois heures, il revint à son poste. Le roi le reçut froidement, « le front ridé », et, le voyant près de s'évanouir, le renvoya dans son hôtel de la surintendance, peu éloigné du château de Versailles. Son médecin le fit saigner: une demi-heure après il expira, sans avoir pu prononcer une parole intelligible. « Faut-il raisonner sur cette étrange aventure, écrivait Mme de Sévigné dans une lettre célèbre. Non, en vérité; il faut y réfléchir dans son cabinet. » Des bruits d'empoisonnement coururent; ils étaient absurdes. L'excès du travail, l'usage immodéré des eaux minérales, enfin une rupture des vaisseaux sanguins révélée par l'autopsie expliquent suffisamment cette mort subite. Ce qui est certain, c'est que Louis XIV n'exprima aucun regret. « Monsieur, dit-il à un officier de Jacques II qui, de Saint-Germain, était venu lui apporter les condoléances du roi réfugié, faites mes compliments au roi et à la reine d'Angleterre, et dites-leur de ma part que leurs affaires et les miennes n'en iront pas moins bien. » D'après Saint-Simon, « il était tellement perdu quand il mourut, qu'il devait être arrêté le lendemain et conduit à la Bastille. Quelles en eussent été les suites? C'est ce que sa mort a scellé dans les ténèbres. Le fait de cette résolution est certain; le roi lui-même l'a dit à Chamillart, qui me l'a conté. »

(H. MONIN, art. *Louvois*, dans la *Grande Encyclopédie*. — Paris, H. Lamirault et Cie.)

Livres à consulter : H. MARTIN, DARESTE, BORDIER et CHARTON, V. DURUY, GUIZOT, *Histoire de France*. — LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*. — LAVISSE, *Histoire de France*. — P. CLÉMENT, *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*. — C. ROUSSET, *Histoire de Louvois*.

CHAPITRE XXIII

LOUIS XIV; LES AFFAIRES RELIGIEUSES

PROGRAMME : **Les affaires religieuses; gallicanisme, jansénistes, calvinistes.**

SOMMAIRE

1. Le gallicanisme, la Déclaration de 1682. — Louis XIV voulut être le maître du clergé national comme de tous ses autres sujets. Il étendit à tous les diocèses le droit de régale, malgré l'opposition du pape; il fit proclamer par l'assemblée du clergé, en 1682, les principes de l'Eglise gallicane.

2. Les Jansénistes. — Le roi se montra plus sévère encore pour le maintien de l'orthodoxie. Il poursuivit les jansénistes avec une grande rigueur; en 1709, il fit détruire le monastère de Port-Royal. Il persécuta de même la secte des quiétistes.

3. Les protestants; la Révocation de l'Edit de Nantes. — A l'égard des protestants, Louis XIV abandonna la politique tolérante qu'avaient pratiquée Richelieu et Mazarin. Il promulgua contre eux de nombreux édits de persécution; enfin, en 1685, il révoqua l'Edit de Nantes. Cette révocation porta un coup terrible à la prospérité du royaume.

RÉCIT

1. Louis XIV et les affaires religieuses. — Louis XIV, maître absolu dans le gouvernement du royaume, crut pouvoir exercer le même despotisme sur les consciences. L'unité religieuse lui paraissait aussi nécessaire que l'unité politique. *Un roi, une loi, une foi* : tel était le système qui lui paraissait le plus propre à assurer la grandeur de son royaume. Toute opposition, toute dissidence lui semblait une atteinte directe à son pouvoir. Les dissidents religieux étaient à ses yeux des ennemis politiques. De là ce système de persécution qui a marqué la dernière partie du règne.

2. Louis XIV et l'Eglise gallicane. — Louis XIV voulut être le maître de l'Eglise comme il l'était du gouverne-

ment. Il favorisa donc l'Eglise gallicane contre les empiétements de la cour de Rome. Fidèle à la tradition de nos rois, qui, depuis le concordat de François Ier, avaient mis la main sur le gouvernement de l'Eglise, il établit nettement l'indépendance de la couronne dans ses rapports avec la cour romaine. Il laissa professer en Sorbonne les maximes gallicanes, contraires à l'infaillibilité du pape, à sa supériorité sur les conciles, à son autorité sur les puissances temporelles. Ces maximes furent condamnées par le pape Innocent XI. Les relations entre la cour de Versailles et la curie romaine devinrent difficiles. L'affaire de la régale les irrita davantage encore.

3. La régale. — La régale était le droit qu'avait le roi, pendant la vacance des sièges épiscopaux, de jouir de leurs revenus et de conférer les bénéfices qui en dépendaient. Louis XIV étendit ce droit de régale à un certain nombre de diocèses qui en avaient été exempts jusqu'alors. Deux prélats, l'évêque d'Alet et celui de Pamiers, protestèrent et refusèrent d'obéir. Le pape Innocent XI approuva leur résistance; il écrivit au roi pour le mettre en garde « contre les sinistres conseils de ses ministres », le menaça d'user de son autorité et finalement excommunia les évêques qui se soumettraient à l'édit.



Bossuet.

4. Assemblée extraordinaire du clergé (1681-1682). — Le roi, assuré de l'appui du clergé français, convoqua en 1681 une assemblée extraordinaire d'évêques, sorte de concile national. « Rien ne fut négligé pour faire nommer des députés agréables au roi. Les députés se réunirent aux

ands-Augustins ; de Harlay et Le Tellier, frère de Louvois, rent élus présidents. Ces choix étaient significatifs. Néanoins la majorité, quoique décidée à défendre les privilèges e l'Eglise de France, ne voulait pas se faire l'instrument des ancunes du gouvernement contre le Saint-Siège. Bossuet fut interprète de ces sentiments dans son *Discours sur l'unité de 'Eglise*. On y trouvait cette phrase : « qu'il fallait tout supporter plutôt que de rompre avec l'Eglise romaine. » Après délibération, l'assemblée envoya une déclaration au roi pour l'informer qu'elle avait reconnu la légitimité de l'application de la régale à tout le royaume, mais pour le supplier en même temps d'y apporter certaines modérations. En même temps, la compagnie exprimait l'espérance que le pape, entrant dans le véritable intérêt des églises de France et comprenant les motifs de paix qui avaient fait agir le clergé, recevrait favorablement la lettre qu'elle était résolue de lui écrire, pour lui bien expliquer les raisons de sa conduite. Innocent XI répondit à cette lettre en cassant les décisions de l'assemblée. Louis XIV demanda à la compagnie une déclaration catégorique qui pût être opposée à un bref pontifical. Après maints débats, l'opinion moyenne, soutenue par Bossuet, prévalut. L'évêque de Meaux fut chargé de rédiger la déclaration, qui fut approuvée par l'assemblée [1]. »

5. La déclaration de 1682. — Cette déclaration se compose de quatre propositions principales, qui furent enregistrées par les parlements.

1° Dieu n'a donné à saint Pierre et à ses successeurs aucune puissance directe ni indirecte sur les choses temporelles ;

2° Les conciles œcuméniques sont supérieurs au pape dans les choses spirituelles ;

3° Les règles, les usages et les statuts admis par le royaume et l'Eglise de France doivent demeurer inébranlables ;

4° Les décisions du souverain pontife, en matière de doctrine, ne sont irrévocables qu'après avoir reçu le consentement de l'Eglise.

« Ces articles avaient un double but : d'abord, d'assurer l'indépendance de l'épiscopat français à l'égard du Saint-

1. Corréard, *Institutions de la France*.

Siège sans rompre l'union qui doit toujours exister entr eux; ensuite, de soustraire la royauté à la prétention qu'avai eue si souvent la papauté d'exercer sur elle une tutel politique au nom des intérêts de la catholicité [1]. »

6. **Fin de la lutte.** — La lutte continua quelques années encore entre le roi et le pape. Elle se termina par un compromis sous le pontificat d'Innocent XII. Toutefois aucun acte royal n'abrogea expressément la déclaration de 1682. Cette déclaration a toujours été regardée par la magistrature et par une grande partie du clergé français comme la base des rapports de l'Etat et de l'Eglise.

---

7. **Le jansénisme.** — Si Louis XIV ne permit pas de dissidences dans le clergé national, il toléra moins encore toute infraction à l'unité catholique. Il estimait que le roi avait plein pouvoir sur les consciences et qu'il était le défenseur national de l'orthodoxie. La persécution du jansénisme en fut la preuve évidente.

Les jansénistes étaient partisans des doctrines religieuses que Jansénius, évêque d'Ypres, avait exposées dans son livre intitulé l'*Augustinus*, paru en 1645. Reprenant les vieilles querelles théologiques sur la grâce divine et le libre arbitre, qui avaient passionné le moyen âge et provoqué la réforme religieuse du seizième siècle, Jansénius prétendait que l'homme est voué au mal, depuis la chute originelle, et qu'il ne peut se relever que par le don de la grâce. Dieu n'accorde sa grâce qu'à ses élus. La théorie janséniste était, sous une forme nouvelle, la théorie calviniste de la prédestination. Aussi a-t-on défini le jansénisme « la réforme dans l'orthodoxie ».

8. **Le jansénisme en France.** — La doctrine de Jansénius fut apportée en France par Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, qui l'introduisit au monastère de Port-Royal. En religion, les jansénistes se rapprochaient des protestants, dont ils admettaient le dogme sur la prédestination; mais ils prétendaient rester catholiques. En morale, ils réprouvaient toute faiblesse et toute capitulation de con-

1. A. Maury.

science; secte austère et sombre, ils furent les puritains français. Quelques-uns professaient le renoncement à la vie et l'abandon à Dieu, et apportaient dans la religion un ascétisme rigoureux. Tous donnèrent, par la sévérité de leurs principes et l'austérité de leur vie, l'exemple d'une grande dignité morale. En pédagogie, ils créèrent des méthodes nouvelles pour l'instruction de la jeunesse, faisant appel à l'intelligence plus qu'à la mémoire et substituant à l'enseignement stérile des mots l'enseignement plus fécond des faits et des idées. La *Grammaire* et la *Logique* de *Port-Royal*, deux chefs-d'œuvre d'Arnauld et de Nicole, s'inspirèrent de ces méthodes plus rationnelles.

9. Port-Royal. — Le monastère de Port-Royal, situé dans la solitaire vallée de Chevreuse, près de Versailles, fut le foyer du jansénisme. L'ancienne abbaye des Bénédictines, fondée au treizième siècle, avait été réformée sous le règne de Louis XIII par l'abbesse Marie-Angélique Arnauld. En 1626, les religieuses vinrent s'établir dans un hôtel de la rue Saint-Jacques, à Paris, et se placèrent sous la direction spirituelle de l'abbé de Saint-Cyran. On distingua dès lors *Port-Royal des Champs* et *Port-Royal de Paris*.

En 1638, le célèbre avocat Antoine Lemaître et ses deux frères, Lemaître de Sacy, le traducteur de la Bible, et Lemaître de Séricourt, désireux de vivre dans la retraite, s'établirent à Port-Royal des Champs. Ils y furent suivis par les deux Arnauld, Arnauld d'Andilly et Antoine Arnauld surnommé le grand Arnauld, frères de la mère Angélique. Quand celle-ci ramena à Port-Royal des Champs une partie des religieuses de la maison de Paris, les jansénistes allèrent habiter un petit logis extérieur au monastère, la ferme des Granges. Un grand nombre d'hommes célèbres s'établirent ou firent de pieuses retraites dans cette maison austère. Tels furent Lancelot, l'auteur des *Racines grecques*, Tillemont, Nicole, Pascal, Racine. « Ce sont là ceux qu'on appela les *Solitaires de Port-Royal* ou ces *Messieurs de Port-Royal*. Ils vivaient constamment associés aux intérêts de la communauté, qu'ils servaient de diverses manières, recueillant de jeunes garçons qu'ils instruisaient, et se consacrant à l'étude et à la prière. »

10. Jansénistes et molinistes. — Les jansénistes

trouvèrent des ennemis dans les jésuites. Un jésuite, Molina, avait écrit, au seizième siècle, un traité sur *l'Accord de la grâce et du libre arbitre*; Jansénius l'avait combattu. De là le nom de *molinistes* donné généralement aux adversaires des jansénistes. Tout d'ailleurs était en désaccord chez les deux sectes rivales. A la morale plus indulgente, plus accessible aux concessions et aux ménagements, que les jésuites professaient, les jansénistes opposaient une rigueur intolérante et farouche. Aux procédés d'enseignement qui provoquaient surtout l'effort de la mémoire et aboutissaient au mérite de la forme, les éducateurs de Port-Royal opposaient des méthodes nouvelles qui devaient exciter le travail de l'intelligence et de la raison et faire naître les idées. Les jésuites enfin se mêlaient au monde et cherchaient, par la direction des consciences, à agir sur la société temporelle; les jansénistes, au contraire, se retiraient dans la solitude, pour s'abandonner uniquement à Dieu.

11. Persécution des jansénistes. — L'existence de Port-Royal fut une lutte continuelle. Richelieu, qui voyait dans le jansénisme un foyer d'opposition religieuse et aussi d'opposition politique, fit enfermer à la Bastille l'abbé de Saint-Cyran, cet « homme plus dangereux que six armées ». Les jésuites firent condamner les doctrines jansénistes par le pape, et exclurent de la Sorbonne le grand Arnauld. Pascal prit sa défense et écrivit les fameuses *Provinciales* (1657). Mazarin fit brûler les *Provinciales* par la main du bourreau.

Souis Louis XIV, la lutte continua : les religieuses de Port-Royal durent accepter un formulaire de foi, et les solitaires des Granges furent dispersés; quelques-uns, comme Lemaître de Sacy, furent enfermés à la Bastille.

En 1669, le pape Clément IX mit fin un moment à ces persécutions par une paix religieuse appelée la *paix clémentine*. Mais la paix ne dura pas. L'archevêque de Paris, de Harlay, chassa des deux maisons de Port-Royal toutes les religieuses suspectes de jansénisme. Les solitaires furent exilés; Arnauld alla mourir en Belgique.

La querelle se ranima au sujet de la *régale*. Les évêques de Pamiers et d'Alet, qui avaient fait opposition à Louis XIV, étaient jansénistes. Vaincus en 1682, les jansénistes n'en continuèrent pas moins une sourde opposition. Le roi résolut de frapper la secte par un coup d'autorité.

12. Destruction de Port-Royal (1709). — L'apparition, en 1708, du livre du Père Quesnel, *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, fut la cause de nouveaux débats théologiques et le prétexte d'une nouvelle persécution. Le Père Letellier obtint du pape la bulle de suppression de Port-Royal. Le lieutenant de police d'Argenson fut chargé d'expulser les religieuses par la force. « Il fut enjoint aux familles qui avaient des parents enterrés à Port-Royal de les faire exhumer et porter ailleurs; et on jeta dans le cimetière d'une paroisse voisine tous les autres comme on put, avec l'indécence qui se peut imaginer. Ensuite on procéda à raser la maison, l'église et tous les bâtiments, en sorte qu'il n'y resta pas pierre sur pierre. Tous les matériaux furent vendus, et on laboura et sema la place. Le scandale en fut grand jusque dans Rome[1]. »

13. La bulle Unigenitus (1713). — Pour en finir avec le jansénisme, les jésuites obtinrent du pape Clément XI une condamnation formelle des doctrines jansénistes par la célèbre bulle *Unigenitus*. Ce fut le signal de nouvelles rigueurs. Rollin et Fontenelle furent enfermés à la Bastille; le procureur général d'Aguesseau fut disgracié ; l'archevêque de Paris, de Noailles, fut éloigné de la cour.

Cette persécution fut impuissante à détruire le jansénisme. Pendant tout le dix-huitième siècle, la magistrature et une partie du clergé s'inspirèrent des idées jansénistes. L'expulsion des jésuites, sous le règne de Louis XV, sera la revanche de la destruction de Port-Royal.

---

14. Le quiétisme. — Louis XIV poursuivit avec la même rigueur une autre secte chrétienne, celle des quiétistes. Le quiétisme « était une vieille doctrine rajeunie et répandue par une femme, Mme Guyon : « Il faut, disait-elle, » aimer Dieu pour lui-même, d'un amour pur et désinté- » ressé, qui ne soit inspiré ni par l'espérance des béati- » tudes célestes, ni par la crainte des châtiments. » Fénelon ayant paru défendre cette opinion dans un livre intitulé les « *Maximes des Saints* », Bossuet dénonça l'ouvrage, que le pape condamna. Fénelon se soumit avec l'abnégation la

1. Saint-Simon.

plus chrétienne. » (V. Duruy.) Mme Guyon fut emprisonnée trois fois. La liberté ne lui fut rendue que lorsqu'elle eut fait sa soumission complète à l'Eglise catholique.

---

15. Louis XIV et les protestants. — Les protestants vaincus par Richelieu, comme parti politique, avaient obtenu la liberté religieuse. Mazarin avait toujours pratiqué avec eux la plus grande tolérance. « Le troupeau broute une mauvaise herbe, disait-il, mais il paye bien. » Colbert avait fait plus encore : il les avait protégés, reconnaissant les services qu'ils rendaient au pays par leur activité commerciale et industrielle, par leur esprit d'ordre et par leur honnêteté. Il avait appelé de l'étranger un grand nombre d'ouvriers protestants, et il savait que l'industrie nationale leur était redevable de sa prospérité. Mais Colbert avait à lutter contre les idées de Louis XIV, qui, dès son avènement, avait résolu de rétablir l'unité religieuse dans son royaume.

16. La persécution. — L'entreprise de Louis XIV contre le protestantisme fut suivie avec une persévérance systématique. En 1662, le roi défendit aux protestants de tenir leur synode national. En 1663, il déchargea les nouveaux convertis de leur dette envers les protestants. En 1669, il supprima dans les parlements les chambres mi-parties de magistrats catholiques et protestants. En 1681, il permit aux enfants de sept ans de se convertir et de quitter leur famille.

En même temps, on essaya de la corruption. Pellisson fut nommé directeur d'une caisse spéciale, que Mme de Sévigné disait être plus éloquente que les sermons de Bourdaloue.

Sur les conseils de Louvois, on eut recours à la violence. Il envoya des dragons dans les Cévennes. Ces *missionnaires bottés*, comme on les appela, commirent les plus déplorables excès : ce furent les *dragonnades*. Le gouverneur du Béarn, Foucault, et celui du Languedoc, Lamoignon de Basville, obtinrent par la terreur des milliers de conversions.

17. La révocation de l'édit de Nantes (1685). — Le dernier coup fut porté le 22 octobre 1685 : l'édit de Nantes fut révoqué. Interdiction absolue du culte, excepté en Alsace; expulsion des ministres protestants; destruction de

leurs temples et de leurs écoles; suppression de l'état civil : telles furent les principales clauses de cette ordonnance de révocation.

18. Les Camisards. — Les protestants ne se convertirent pas; ils s'exilèrent ou prirent les armes. Ceux qui ne purent ou n'osèrent quitter le royaume répondirent à la persécution par la révolte. L'ordre ne se rétablit jamais dans les Cévennes, et, quelques années plus tard, ces montagnes furent le théâtre de la guerre des *Camisards* : il fallut l'habileté militaire et politique du maréchal de Villars pour réduire ces hommes exaspérés commandés par un chef énergique, Jean Cavalier.

19. Conséquences de la révocation. — Malgré les édits condamnant aux galères les protestants qui tentaient de sortir du royaume, l'émigration prit des proportions considérables. Deux cent mille, selon les uns, cinq cent mille, selon les autres, réussirent à franchir la frontière. C'étaient nos meilleurs ouvriers : ils emportèrent à l'étranger le secret de nos industries et une bonne partie de la richesse nationale. La Prusse a dû à cette émigration sa prospérité; un quartier de Berlin fut peuplé de Français. Frédéric-Guillaume, le grand électeur, avait accordé aux protestants, par l'édit de Potsdam, une protection qui, pour être généreuse, n'en fut pas moins fort habile. « Je vendrais ma vaisselle, disait-il, plutôt que de laisser les émigrés manquer de pain. » Et, au siècle suivant, un ambassadeur français demandant à Frédéric II ce que son maître pourrait faire pour lui être agréable : « Dites-lui, répondit-il, de faire une seconde révocation de l'édit de Nantes. » La France perdit en même temps de grands écrivains et des savants, comme Basnage et Denis Papin, et de vaillants hommes d'armes, comme Schomberg. La révocation de l'édit de Nantes fut la plus grande faute du règne de Louis XIV.

Cependant il faut reconnaître, non pour excuser, mais pour expliquer la conduite de Louis XIV, que ses contemporains ont partagé la responsabilité de cet acte funeste. Les plus grands esprits de ce siècle, La Bruyère, La Fontaine, Mme de Sévigné et tant d'autres, ont applaudi à la révocation. Seul, Saint-Simon a laissé dans ses Mémoires une généreuse et éloquente protestation.

20. Dernières persécutions. — Dans les dernières années du règne, les persécutions recommencèrent. Le Père Letellier, confesseur du roi, en fut l'inspirateur. Les édits les plus rigoureux furent dirigés contre les protestants. Les mariages célébrés selon le rite protestant étaient déclarés nuls; les enfants en bas âge étaient enlevés pour être convertis; les prêches tenus dans les solitudes des Cévennes, au *désert*, furent dispersés. L'émigration fut interdite sous les peines les plus sévères. Les hommes arrêtés à la frontière étaient jetés aux galères; les femmes, emprisonnées dans la tour de Constance, à Aigues-Mortes. Cette seconde persécution fut aussi cruelle que celle de 1685.

LECTURE. — **Destruction de Port Royal** (1709).

Vers le milieu de la matinée, d'Argenson arriva dans l'abbaye avec des escouades du guet et d'archers. Il se fit ouvrir les portes, fit assembler la communauté au chapitre, montra une lettre de cachet et, sans leur donner plus d'un quart d'heure, l'enleva tout entière. Il avait amené force carrosses attelés, avec une femme d'âge dans chacun; il y distribua les religieuses suivant les lieux de leur destination, qui étaient différents monastères à dix, à vingt, à trente, à quarante et jusqu'à cinquante lieues du leur, et les fit partir de la sorte, chaque carrosse accompagné de quelques archers à cheval, comme on enlève des créatures publiques d'un mauvais lieu. Je passe sous silence tout ce qui accompagna une scène si touchante et si étrangement nouvelle. Il y en a des livres entiers.

Il fut enjoint aux familles qui avaient des parents enterrés à Port-Royal-des-Champs de les faire exhumer et porter ailleurs; et on jeta dans le cimetière d'une paroisse voisine tous les autres comme on put, avec l'indécence qui se peut imaginer. Ensuite on procéda à raser la maison, l'église et tous les bâtiments, comme on fait des maisons des assassins des rois, en sorte qu'enfin il n'y resta pas pierre sur pierre. Tous les matériaux furent vendus, et on laboura et sema la place; à la vérité, ce ne fut pas de sel, c'est toute la grâce qu'elle reçut. Le scandale en fut grand jusque dans Rome. Je me borne à ce simple et court récit d'une expédition si militaire et si odieuse.

(SAINT-SIMON.)

Livres à consulter : SAINTE-BEUVE, *Histoire de Port-Royal*. — MORET, *Quinze ans du règne de Louis XIV*. — RAMBAUD, *Histoire de la civilisation*.

CHAPITRE XXIV

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LOUIS XIV JUSQU'A LA PAIX DE NIMÈGUE (1678).

PROGRAMME : **La politique extérieure de Louis XIV; Louis XIV et la succession d'Espagne; acquisitions de territoires.**

SOMMAIRE

1. La politique extérieure de Louis XIV. — La politique extérieure de Louis XIV, dont les principaux ministres furent Hugues de Lionne, Arnauld de Pomponne et Colbert de Torcy, fut inspirée : 1° par les prétentions du roi à la succession d'Espagne; 2° par l'orgueil despotique de Louis XIV.

2. Les premiers actes de Louis XIV. — Les premiers actes du règne de Louis XIV comprennent trois ordres de faits : 1° les affaires de préséance (de Londres, du pavillon britannique, de Rome); 2° l'intervention de Louis XIV contre les Turcs (bataille de Saint-Gothard, 1664; bombardement de Tunis); 3° la politique de Lionne contre l'Espagne (alliance avec l'Angleterre et cession de Dunkerque, alliance avec le Portugal et bataille de Villaviciosa, 1665).

3. La guerre du droit de dévolution. — Louis XIV, à la mort de Philippe IV, fit valoir le droit de dévolution. Il conquit la Flandre et occupa la Franche-Comté. L'intervention de la Triple Alliance (Suède, Angleterre et Hollande) le força à signer la paix d'Aix-la-Chapelle (1668). Louis XIV conserva la Flandre.

4. La guerre de Hollande. — Louis XIV se tourna alors contre les Hollandais. La guerre de Hollande fut motivée par des raisons politiques, commerciales et personnelles. De Lionne isola la Hollande par d'habiles négociations.

Louis XIV franchit le Rhin et envahit la Hollande en 1672. Mais par ses exigences il provoqua dans ce pays une révolution. Guillaume d'Orange fut proclamé stathouder.

5. La Ligue de La Haye (1673). — Après avoir chassé les Français de Hollande, Guillaume d'Orange forma contre Louis XIV la Ligue de La Haye (1673).

La guerre devint générale. Elle se fit en Flandre, en Alsace et en Franche-Comté, sur mer. Condé, Luxembourg, Turenne, Vauban et Duquesne remportèrent sur les ennemis de la France d'éclatantes victoires.

6. Les traités de Nimègue (1678). — La paix fut signée à Nimègue en 1678. Louis XIV annexa la Franche-Comté et plusieurs villes des Pays-Bas espagnols.

La paix de Nimègue marque l'apogée du règne de Louis XIV.

RÉCIT

1. Situation de la France en Europe vers 1661. — Quand Louis XIV prit la direction du Gouvernement, la France exerçait une véritable prépondérance en Europe. Seule, parmi les nations de l'Occident, elle était forte et puissante. Son unité était inébranlable, son administration restaurée, son territoire agrandi.

Les traités de Westphalie et des Pyrénées lui avaient donné une position formidable : des frontières faciles à défendre et difficiles à attaquer, les portes de l'Allemagne et de l'Italie, le premier rang en Europe et des droits éventuels sur la monarchie espagnole.

Enfin, la France dominait toutes les autres nations de l'Europe par l'habileté de sa diplomatie et la force de ses armées.

2. Hugues de Lionne (1661-1671). — Tandis que Colbert relevait la prospérité du royaume et que Louvois préparait une armée puissante, les relations extérieures étaient conduites avec une remarquable habileté par Hugues de Lionne.

Hugues de Lionne était né à Grenoble en 1611, d'une ancienne maison du Dauphiné. Neveu du diplomate Servien, il avait été attaché à la fortune de Mazarin, qui le nomma ambassadeur à Rome, puis ministre plénipotentiaire pour le traité des Pyrénées. On sait quel fut le succès de sa diplomatie. Presque à la même époque, il conduisit en Allemagne les habiles négociations qui aboutirent à la formation de la Ligue du Rhin (1658). En récompense il fut nommé ministre d'Etat et, en 1663, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. Jusqu'à sa mort (1671), il dirigea la diplomatie française avec une prudence et une habileté qui le placent sur le même rang que Richelieu et Mazarin, dont il a été le véritable continuateur. « Il a eu, dit Mignet, auprès de ses contemporains, une réputation plus grande que dans l'histoire. C'est que, tour à tour au service de Mazarin et de Louis XIV, il leur a donné ses pensées et il a accru leur grandeur par ses travaux. Mazarin et Louis XIV l'ont effacé; ils lui ont pris sa gloire. » Saint-Simon a dit de lui qu'il avait été « le plus grand ministre du règne de Louis XIV »; et le

roi lui a rendu pleine justice. « Pas un de mes sujets, dit-il, n'a été plus longtemps employé aux affaires étrangères, ni avec plus de succès. »

3. Arnauld de Pomponne (1671-1679). — Arnauld de Pomponne succéda en 1671 à Hugues de Lionne. Fils d'Arnauld d'Andilly, et neveu du grand Arnauld, il entra au conseil d'Etat en 1644. Disgracié avec Fouquet dont il était l'ami, il rentra en faveur en 1669. Ambassadeur à La Haye jusqu'en 1671, il venait d'accomplir une mission extraordinaire à Stockholm, lorsqu'il fut appelé au secrétariat d'Etat des affaires étrangères. Diplomate habile et ferme, il dirigea avec succès les négociations relatives à la paix de Nimègue. Colbert et Louvois le desservirent auprès de Louis XIV, qui le disgracia en 1679. Le roi fut sévère pour ce ministre. « Il a fallu, dit-il, que je lui ordonnasse de se retirer, parce que tout ce qui se passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France qui n'est pas malheureux. »

Colbert fit donner le ministère à son frère, Colbert de Croissy (1679-1696). Ce dernier laissa la succession à son fils, Colbert de Torcy (1696-1715).

Torcy fut, après de Lionne, le plus habile diplomate du règne.

4. La politique extérieure de Louis XIV. — La politique extérieure de Louis XIV fut inspirée, dominée tour à tour par deux idées principales.

D'une part, Louis XIV voulut faire valoir en toute circonstance les droits qu'il prétendait avoir à la succession, totale ou partielle, de la monarchie espagnole. En effet, la dot que le roi d'Espagne avait promis, au traité des Pyrénées, de donner à sa fille Marie-Thérèse ne fut jamais payée ; il en résulta que la renonciation de cette princesse à ses droits fut par là même annulée.

D'autre part, l'orgueil despotique de Louis XIV le poussa trop souvent à vouloir en tout et partout imposer sa volonté souveraine.

Cette double prétention de Louis XIV à recueillir la succession d'Espagne et à dominer l'Europe explique toute sa politique extérieure.

5. Les affaires de préséance. — A peine Louis XIV

exerce-t-il son pouvoir en France, qu'il revendique hautement le premier rang en Europe.

A Londres, une querelle ayant éclaté entre l'ambassadeur français, le comte d'Estrades, et l'ambassadeur espagnol, le baron de Watteville, Louis XIV demanda réparation au roi d'Espagne, Philippe IV. Celui-ci déclara solennellement que désormais ses ambassadeurs céderaient le pas aux ambassadeurs du roi de France.

L'Angleterre exigeait, depuis le règne d'Elisabeth, le salut de son pavillon sur les mers britanniques. Louis XIV ordonna à sa marine de ne saluer aucun pavillon. Charles II n'osa pas protester.

A Rome, le duc de Créqui, notre ambassadeur, avait été insulté par la garde pontificale. Le roi saisit le comtat Venaissin et allait envoyer une armée lorsque le pape céda et chargea son neveu, le cardinal Chigi, de présenter ses excuses à Versailles. Une colonne fut élevée à Rome pour perpétuer le souvenir de l'offense et de la réparation.

6. **Intervention en Europe.** — Louis XIV était impatient de faire l'essai de ses forces militaires. En **1663**, les Turcs menaçaient Vienne. L'empereur Léopold demanda des secours à la diète. Le roi de France, comme membre de la Ligue du Rhin, envoya six mille hommes d'élite, sous les ordres du comte de Coligny, qui, par leur valeur, assurèrent la victoire de Saint-Gothard, sur le Raab (1664).

En même temps, la flotte française châtiait les pirates d'Afrique par la prise de Gigeri (Djidjelli). L'ancien roi des Halles, Beaufort, bombardait Tunis et Alger, puis allait mourir au siège de Candie, dont les Turcs s'étaient emparés sur les Vénitiens (1669).

7. **La France et l'Espagne.** — Au milieu de tous ces incidents, la diplomatie française ne perdait pas de vue la succession espagnole. « Ce fut, dit Mignet, le pivot de toute la politique de Louis XIV. » Depuis un siècle et demi, la France et l'Espagne se trouvaient en lutte. François Ier avait péniblement lutté contre la maison d'Autriche; Henri IV avait triomphé de ses attaques; Richelieu et Mazarin l'avaient abaissée; il ne restait plus qu'à la déposséder. C'est ce que fit Louis XIV.

Dans cette pensée, de Lionne prépara à la France d'utiles

alliances. En Allemagne, il renouvela la Ligue du Rhin et signa avec l'empereur Léopold un traité secret pour le partage éventuel de la succession espagnole (1667). Avec l'Angleterre, l'alliance fut cimentée par le mariage de Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, avec Henriette, sœur de Charles II. Celui-ci, toujours à court d'argent, vendit à la France, pour 5 millions, la ville de Dunkerque. En Suède, notre ambassadeur, de Pomponne, resserra nos vieilles relations d'amitié. En Portugal, Louis XIV envoya secrètement des subsides et des renforts sous le commandement du comte de Schomberg. La victoire de Villaviciosa affermit sur le trône la maison de Bragance (1665).

Ainsi l'habileté de la diplomatie française avait isolé l'Espagne en Europe. Louis XIV saisit le premier prétexte pour lui déclarer la guerre.

8. Le Droit de dévolution. — Philippe IV, qui mourut en 1664, laissa un successeur âgé de quatre ans, débile et maladif, Charles II. On pouvait prévoir pour une époque peu éloignée la mort du jeune prince. Mais Louis XIV ne faisait jamais crédit à son ambition. En attendant qu'il pût réclamer toute la succession, il résolut d'en prendre une partie. Il trouva dans le vieux droit des Flandres une coutume appelée le *Droit de dévolution*, par laquelle l'héritage paternel était dévolu aux enfants du premier lit, au détriment des enfants du second lit. Or, Marie-Thérèse était née d'un premier mariage; Charles II, d'un second. Les droits de Louis XIV paraissaient donc bien établis. Il est vrai que le droit de dévolution était une loi civile non applicable à un cas politique. Néanmoins, Louis XIV rappela que la dot de Marie-Thérèse n'avait pas été payée; et, considérant ses prétentions comme légitimes, il les affirma dans un opuscule célèbre, le *Traité des droits de la reine.*

9. La guerre de dévolution. — La cour d'Espagne répondit que le droit invoqué par Louis XIV ne pouvait pas être appliqué à la succession royale d'Espagne. Mais cette guerre de traités fit bientôt place à une guerre véritable.

L'armée de Louis XIV, commandée par Turenne, envahit en 1667 la Flandre espagnole; Lille, Douai, Tournai capitulèrent.

L'année suivante, Condé s'empara en quinze jours de toute la Franche-Comté (1668).

10. La Triple Alliance. — La rapidité de cette double conquête émut l'Europe. L'ambassadeur de Hollande, Van Beuninghen, et le ministre anglais, William Temple, firent des remontrances à Louis XIV. L'occupation des Pays-Bas par la France était une menace pour la Hollande et un danger pour la puissance anglaise dans la mer du Nord. Ni l'une ni l'autre ne voulaient voir les Français, maîtres du cours de l'Escaut, établis à Anvers. Elles gagnèrent à leur cause la Suède, dont la France avait négligé de payer les subsides. C'est ainsi que fut signé à La Haye le traité de la *Triple Alliance*.

Unies, les trois puissances qui avaient signé ce traité firent entendre à Louis XIV de pressantes réclamations.

11. Paix d'Aix-la-Chapelle (1668). — Louis XIV se décida à négocier. Un congrès s'ouvrit à Aix-la-Chapelle, sous la médiation nominale du pape Clément IX. « Un nonce fut envoyé à ce congrès, dit Voltaire, pour être un fantôme d'arbitre entre des fantômes de plénipotentiaires. » En effet, tout se traitait à Saint-Germain. Le 2 mai 1668, les ambassadeurs de parade reçurent, recopièrent et signèrent le traité conclu le 15 avril à Saint-Germain.

La France rendait la Franche-Comté; mais elle conservait les villes conquises dans la Flandre. Ces villes ne formaient pas une frontière régulière. Aussi dans ce traité, ou plutôt dans cette trêve d'Aix-la-Chapelle, tout était prétexte à rupture. L'Espagne voulait du temps pour se refaire, la France pour dissoudre la Triple Alliance.

12. Les causes de la guerre de Hollande. — Les Hollandais avaient été les agents principaux du traité de la Triple Alliance; ils s'étaient opposés à la conquête des Pays-Bas; ils s'y opposeraient encore dans l'avenir, aimant mieux avoir pour voisins les Espagnols affaiblis que les Français tout-puissants. La conquête de la Belgique n'était possible que si on brisait la résistance de la Hollande. Les clefs des Pays-Bas n'étaient pas à Anvers, disait Louvois, mais à Amsterdam. Telle fut la *raison politique* de la guerre de Hollande.

D'autre part, les Hollandais étaient nos rivaux commerciaux. Colbert avait frappé leurs produits des tarifs de 1664 et de 1667. Ils avaient répondu par des prohibitions sur nos

vins et nos eaux-de-vie. La guerre de tarifs avait précédé la véritable guerre. Colbert, jusqu'alors ami de la paix, fit donc valoir la *raison commerciale.*

Enfin, Louis XIV avait été blessé dans son orgueil par l'insolence des Hollandais. Ils avaient frappé des médailles représentant l'ambassadeur de Hollande arrêtant le soleil, emblème du grand roi. Les gazetiers de Hollande n'avaient pas épargné dans leurs satires l'amour-propre royal. Louis XIV, défenseur de la royauté et du catholicisme, voulait en finir avec un petit peuple de républicains et de calvinistes. Ainsi il fut porté à la guerre par des *raisons personnelles.*

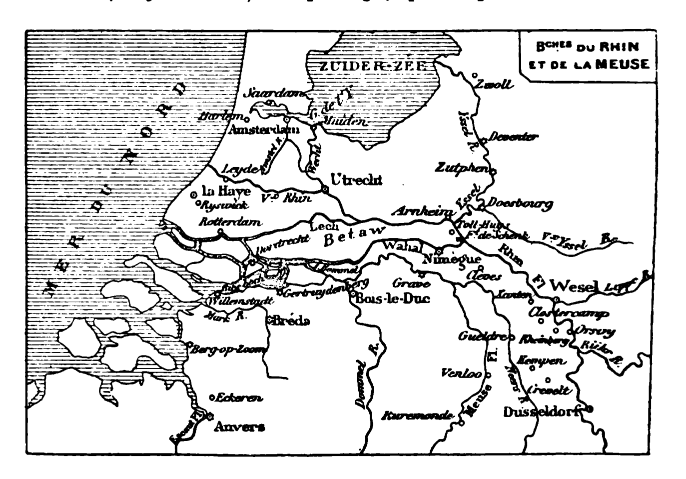
13. Coalition contre la Hollande. — La guerre résolue, de Lionne chercha par une habile diplomatie à isoler la Hollande. La Suède fut gagnée à notre alliance par notre ambassadeur, Arnauld de Pomponne. L'Angleterre signa le traité de Douvres (mai 1670), négocié par la sœur du roi Charles II, Henriette d'Orléans. L'empereur Léopold promit la neutralité ; les princes de la Ligue du Rhin, leur concours. L'électeur de Cologne, les évêques de Liège et de Munster ouvrirent leurs Etats à Louis XIV, qui s'empressa d'y préparer des arsenaux et des magasins pour la guerre. De Lionne mourut en 1671, « après avoir accompli ces grandes choses ». Il avait complètement isolé la Hollande et groupé contre elle, autour de la France, une véritable coalition européenne.

14. Etat de la Hollande en 1672. — La Hollande était gouvernée, depuis 1653, par le grand pensionnaire Jean de Witt. Chef du parti des Etats généraux, représentant au pouvoir la riche bourgeoisie et ses idées pacifiques, il redoutait l'influence de Guillaume d'Orange, dont le nom rappelait au peuple et aux soldats les glorieux souvenirs de la guerre de l'indépendance. Aussi le grand pensionnaire avait négligé l'armée. Tous ses efforts s'étaient portés vers la marine, que commandait son frère, Corneille de Witt. La marine marchande comptait plus de deux cent mille matelots ; elle exploitait un vaste empire colonial. Amsterdam était, à cette époque, la ville la plus riche de l'Europe. La Hollande était puissante par son industrie, son commerce et sa marine ; mais pourrait-elle résister à l'armée de Louis XIV ?

15. La guerre (1672-1678). — La guerre éclata en 1672,

L'armée française, réorganisée par Louvois, était formidable. Turenne, Condé, Luxembourg la commandaient. L'armée tourna les Pays-Bas espagnols, pour enlever à l'Espagne tout prétexte d'intervention, et s'avança vers la Hollande par les terres de l'évêque de Liège et de l'électeur de Cologne.

Louis XIV traversa le Rhin à Tolhuys, entre le Wahal et l'Yssel (12 juin 1672). Ce passage, que Napoléon considé-



rait comme une opération militaire de quatrième ordre, eut les conséquences d'une grande victoire. Les provinces d'Over-Yssel, de Gueldre, d'Utrecht furent conquises. Utrecht ouvrit ses portes, le 30 juin. Si Louis XIV avait marché sur Amsterdam, la guerre était terminée.

Désespéré, Jean de Witt demanda la paix. La Hollande offrait à Louis XIV de lui céder Maëstricht, le Brabant, la Flandre hollandaise et, sacrifice pénible, les bouches de l'Escaut. Louis XIV aurait dû signer aussitôt la paix. Le but politique était atteint; nous possédions les Pays-Bas! Mais le roi suivit les inspirations de cet orgueil qui lui fit commettre tant de fautes. Louvois l'encouragea de ses funestes conseils. Il exigea la cession de Nimègue, une indemnité de 25 millions, la révocation de tous les tarifs commerciaux, l'égalité de traitement pour les catholiques, enfin l'envoi

d'une ambassade annuelle à Versailles. Ces conditions étaient telles, que la guerre était inévitable. La Hollande s'y résigna et prit des résolutions héroïques.

16. Révolution aux Pays-Bas. — Tout d'abord les Hollandais renversèrent du pouvoir Jean de Witt et son parti, dont la politique leur paraissait trop pacifique. Les nobles, appuyés par la populace des principaux ports, rétablirent le stathoudérat au profit de Guillaume d'Orange. C'était donner à ce jeune prince une dictature militaire, analogue à celle qu'avaient exercée, pendant les guerres de l'Indépendance, Guillaume le Taciturne, Maurice de Nassau et Frédéric-Henri.

Malheureusement cette révolution, peut-être nécessaire pour le salut de la Hollande, ne s'accomplit pas sans effusion de sang. La foule irritée massacra Jean de Witt et son frère Corneille, sans que Guillaume d'Orange fît rien pour les sauver (1672).

17. Guillaume d'Orange. — Le nouveau stathouder de Hollande avait alors vingt-deux ans. Il était né quelques semaines après la mort de son père, Guillaume II. Jean de Witt s'était efforçé de le tenir toujours éloigné des affaires publiques.

« Ce général de vingt-deux ans, qui, pour son coup d'essai, entreprit, presque sans armée, de faire tête au plus grand roi de la terre, avait, dans un corps faible et comme mourant, la froide et dure obstination de son aïeul, le Taciturne, l'adversaire de Philippe II. C'était un homme de bronze, étranger à tout sentiment de nature. Il n'eut qu'une passion, mais atroce, la haine de la France[1]. »

18. La première coalition contre la France (1673). — Guillaume d'Orange se préoccupa d'abord de sauver sa patrie envahie. A sa voix, les Hollandais ouvrirent les écluses et rompirent les digues qui retenaient les eaux de la mer du Nord. Amsterdam, entourée par les flots, put être défendue par la puissante flotte hollandaise. Les Français durent reculer devant l'inondation.

Mais Guillaume ne borna pas là son activité. Sa diploma-

1. Michelet.

tie fit plus de mal encore à Louis XIV que son habileté militaire. La coalition que de Lionne avait su grouper autour de la France contre la Hollande, fut d'abord disloquée, ensuite reformée contre la France.

En 1673, la Ligue de La Haye fut signée, à l'instigation de Guillaume d'Orange, entre la Hollande, l'empereur d'Allemagne, le roi d'Espagne, le roi de Danemark, le duc de Lorraine, les électeurs de Saxe et de Brandebourg. L'Angleterre et la Suède furent neutres.

La guerre devint dès lors générale. Elle se fit sur trois théâtres principaux : en Flandre, en Alsace, sur mer.

19. La guerre en Flandre ; Condé. — En Flandre, la guerre mit aux prises Guillaume d'Orange avec Condé, Vauban et Luxembourg.

Condé remporta sur Guillaume d'Orange une victoire peu décisive à Senef en 1674 ; Luxembourg fut vainqueur à Cassel et à Mons en 1678.

Vauban, que Louis XIV accompagna souvent, fit capituler de nombreuses places fortes, dont la plus importante fut Maëstricht.

20. La guerre en Alsace ; Turenne. — Les campagnes d'Alsace furent plus brillantes et plus décisives.

En 1674, Louis XIV et Vauban avaient conquis en six semaines toute la Franche-Comté.

Mais ce fut surtout Turenne qui, de ce côté, tint tête aux ennemis. Il avait à combattre un ennemi digne de *lui*, Montecuculli, général des Impériaux. Sa plus belle campagne fut la reprise de l'Alsace.

Refoulé par des forces supérieures, il avait dû évacuer l'Alsace et, par le col de Saverne, se retirer dans la vallée de la Sarre. Les Impériaux crurent qu'il abandonnait cette province et c'est ce qui les perdit. Cette retraite n'était qu'une feinte. « Il ne faut pas, disait Turenne, qu'il y ait un homme de guerre au repos en France, tant qu'il y aura un Allemand en Alsace. » Au cœur de l'hiver, par un froid rigoureux, alors que toute opération militaire paraissait impossible, il reprend l'offensive. Il fait passer son armée, par petits détachements, pour ne pas donner l'éveil, dans les sentiers des Vosges, couverts de neige, la concentre à Belfort et pénètre en Alsace. Les Impériaux étaient dispersés

dans leurs cantonnements. Surpris, ils furent vaincus à Mulhouse, à Colmar, à Turkheim ; ils repassèrent le Rhin en toute hâte. L'Alsace était délivrée ! (1674.)

Malheureusement Turenne mourut l'année suivante (1675). Les opérations qui suivirent sa mort ne réussirent qu'à empêcher les Impériaux de reconquérir l'Alsace.

21. La guerre sur mer; Duquesne. — Colbert et son fils Seignelay avaient fait pour la marine ce que Louvois avait fait pour l'armée. Aussi nos flottes purent-elles jouer un rôle brillant dans cette guerre. En 1674, la Sicile se révolta contre l'Espagne et appela les Français. Louis XIV leur envoya une petite armée sous les ordres du marquis de Vivonne. L'Espagne invoqua le secours de la Hollande, qui envoya vingt-trois grands vaisseaux et l'illustre Ruyter.

A un pareil marin il fallait opposer un homme de guerre éminent. Louis XIV choisit Duquesne.

Abraham Duquesne avait alors soixante-six ans. Fils d'un capitaine de vaisseau de Dieppe, il avait servi avec distinction dans les guerres maritimes contre l'Espagne. Il devait surtout s'immortaliser par sa campagne de Sicile. Dans une première rencontre, près de Stromboli, il fit reculer Ruyter, mais sans parvenir à lui enlever la victoire (1676). Trois mois après, il gagnait la bataille d'Agosta, dans les eaux de Syracuse. Ruyter y fut mortellement blessé. Louis XIV fit rendre les honneurs militaires aux restes de cet illustre marin. La même année, Duquesne et Vivonne dispersèrent les flottes coalisées de la Hollande et de l'Espagne en vue de Palerme. Un des héros de la bataille avait été un jeune capitaine de vaisseau, plus tard célèbre, Tourville.

Dans l'Atlantique, le comte d'Estrées enleva aux Hollandais Cayenne et l'île de Tabago.

22. Le traité de Nimègue. — Ainsi partout Louis XIV avait repoussé les attaques de ses ennemis coalisés. Des négociations furent engagées dès 1677. Elles aboutirent en 1678 au traité de Nimègue.

La Hollande, contre laquelle Louis XIV avait dirigé ses premiers efforts, signa une paix avantageuse. Louis XIV lui restitua Maëstricht et abolit le tarif de 1667. C'était détruire un des actes les plus utiles de Colbert pour la protection de notre marine marchande.

L'Espagne fut plus maltraitée. Elle dut céder à la France la Franche-Comté, plus un certain nombre de villes des Pays-Bas : Aire et Saint-Omer dans l'Artois ; Ypres et Cassel dans la Flandre; Cambrai, Valenciennes et Condé, sur l'Escaut ; Maubeuge, dans le Hainaut.

L'Empire ne signa la paix qu'en 1679. Il céda Vieux-Brisach et Fribourg en échange de Philipsbourg.

Le duc de Lorraine, ayant refusé d'accepter des garnisons françaises dans son duché, en fut dépouillé.

L'électeur de Brandebourg et le roi de Danemark, qui avaient tourné leurs forces contre notre alliée, la Suède, durent, menacés par une armée française, signer les traités de Saint-Germain et de Fontainebleau. Ils laissaient à la Suède son territoire intact. La Suède était ainsi récompensée de son intervention en notre faveur.

Louis XIV était l'arbitre de l'Europe. Les traités de Nimègue marquèrent l'apogée de son règne. En 1680, l'Hôtel de Ville de Paris lui décerna le titre de *Grand*.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — La mort des frères de Witt.

Cornélis de Witt, naguère uni à son frère dans la confiance publique, venait d'être traîné à La Haye, comme un criminel, accusé par un misérable barbier d'avoir projeté l'assassinat du prince d'Orange. En vain les magistrats de la ville de Dordrecht réclamèrent-ils les droits de leur juridiction sur leur concitoyen. Cornélis de Witt fut mis à la torture pour l'obliger d'avouer son crime. « On ne me fera pas avouer une chose à laquelle je n'ai jamais pensé, » disait-il pendant que les poulies lui disloquaient les membres. Au bout de trois heures on le rapporta dans son cachot, brisé, mais indomptable.

Bientôt la populace s'amassa autour de la prison, maudissant les juges et leur clémence. Jean de Witt avait été attiré dans la prison par un message supposé de son frère. En vain sa fille l'avait conjuré de n'y pas répondre. « Que venez-vous faire ici, s'écria Cornélis en voyant entrer son frère. — Ne m'avez-vous pas fait appeler? — Non, certes. — Alors nous sommes perdus, » dit Jean de Witt avec calme.

Déjà les portes de la prison étaient forcées; Cornélis, épuisé par la torture, était étendu sur son lit, son frère à côté de lui lisait la Bible à haute voix; les furieux se précipitèrent dans la chambre : « Traîtres, préparez-vous, vous allez mourir. » Cornélis de Witt se redressa, joignant les mains pour prier; les coups portés contre lui ne l'atteignirent pas. Jean fut blessé. On les entraîna tous deux, ils s'embrassèrent;

Cornélis, frappé par derrière, roula jusqu'au bas de l'escalier; son frère voulait le défendre; comme il sortait dans la rue, il reçut un coup de pique dans le visage; Cornélis était déjà mort; les meurtriers s'acharnèrent sur Jean de Witt; il n'avait rien perdu de son courage ni de son calme, et, tendant les bras au ciel, il ouvrait la bouche pour prier Dieu, lorsqu'un dernier coup de pistolet le renversa sur le dos. Ce fut seulement la nuit et après les avoir reconnus à grand'peine, tant ils étaient défigurés, que le malheureux Jacob de Witt put faire enlever le corps de ses fils; il devait bientôt les rejoindre dans le repos éternel.

(Guizot, *Histoire de France.*)

DEUXIÈME LECTURE. — **Guillaume d'Orange.**

Dès qu'on songe à Guillaume d'Orange, on se représente un homme mince et débile, avec un front large et élevé, un nez recourbé comme le bec d'un aigle, un œil d'aigle aussi, brillant et perçant sous un sourcil un peu sombre et pensif; une bouche accentuée et un peu boudeuse, des joues pâles, maigres et profondément sillonnées par l'inquiétude et la maladie. Il eût été difficile que ce visage pensif, sévère, et solennel appartînt à un homme d'un naturel heureux et gai; mais il indiquait d'une manière évidente une capacité à la hauteur des entreprises les plus difficiles et un courage à l'épreuve des revers et des dangers.

A dix-huit ans, il siégeait parmi les fondateurs de la république, aussi grave, aussi prudent, aussi sage que le plus ancien d'entre eux. A vingt et un ans, dans un jour de découragement et de péril, on le mit à la tête du gouvernement. A vingt-trois ans, il était renommé dans toute l'Europe comme soldat et comme politique; il avait mis sous ses pieds les factions intérieures; il se trouvait à la tête d'une puissante coalition, et sur les champs de bataille il avait lutté, toujours avec honneur, sinon avec succès, contre quelques-uns des plus grands capitaines de l'époque.

Comme son bisaïeul, le prince taciturne qui fonda la république batave, il occupe un rang plus élevé parmi les hommes d'État que parmi les guerriers, et cependant ses penchants personnels étaient plutôt ceux d'un guerrier que ceux d'un homme d'Etat. Il étonnait de vieux marins par son sang-froid, qu'il conservait sur une mer furieuse, en vue d'une côte hérissée d'écueils. Dans l'action, son intrépidité, remarquable au milieu de tant de milliers de braves guerriers, lui attira les applaudissements des armées ennemies et ne fut jamais mise en doute, même par l'injustice des partis hostiles. Pendant ses premières campagnes il s'exposa toujours comme un homme qui cherche la mort : toujours le premier à l'attaque et le dernier à la retraite, on le vit combattre au plus fort de la mêlée, l'épée à la main; on le vit le bras percé d'une balle et la cuirasse couverte de sang, ne pas lâcher pied et agiter en l'air son chapeau sous une grêle de balles. Ses amis le suppliaient de ménager une vie si précieuse à son pays, et, après la sanglante journée de Senef, son plus illustre adversaire, le grand Condé, disait que le prince d'Orange s'était comporté en tout comme un vieux général, hormis qu'il s'était exposé comme un jeune soldat.

(Macaulay, *Histoire d'Angleterre.*)

TROISIÈME LECTURE. — **Mort de Turenne.**

C'est à vous que je m'adresse pour vous écrire une des plus fâcheuses pertes qui pût arriver en France; c'est la mort de M. de Turenne, dont je suis assurée que vous serez aussi touché et aussi désolé que nous le sommes ici. Cette nouvelle arriva lundi à Versailles : le roi en a été affligé, comme on doit l'être de la mort du plus grand capitaine et du plus honnête homme du monde; toute la cour fut en larmes et M. de Condom (Bossuet) pensa s'évanouir. On était prêt d'aller se divertir à Fontainebleau, tout a été rompu; jamais un homme n'a été regretté si sincèrement : tout ce quartier où il a été logé, et tout Paris, et tout le peuple, était dans le trouble et l'émotion; chacun parlait et s'attroupait pour regretter ce héros. Je vous envoie une très bonne relation de ce qu'il a fait avant sa mort. C'est après trois mois d'une conduite miraculeuse, et que les gens du métier ne se lassent point d'admirer, qu'arrive le dernier jour de sa gloire et de sa vie.

Il monta à cheval le samedi à deux heures, après avoir mangé, et, comme il avait bien des gens avec lui, il les laissa tous à trente pas de la hauteur où il voulait aller, et dit au petit d'Elbeuf : « Mon neveu, demeurez là; vous ne faites que tourner autour de moi, vous me feriez reconnaître. » M. d'Hamilton, qui se trouva près de l'endroit où il allait, lui dit : « Monsieur, venez par ici, on tire du côté où vous allez. — Monsieur, lui dit-il, vous avez raison; je ne veux point du tout être tué aujourd'hui; ce sera le mieux du monde. » Il eut à peine tourné son cheval, qu'il aperçut Saint-Hilaire, le chapeau à la main, qui lui dit : « Monsieur, jetez les yeux sur cette batterie que je viens de faire placer là. » M. de Turenne revint : et dans l'instant, sans être arrêté, il eut le bras et le corps fracassé du même coup qui emporta le bras et la main qui tenaient le chapeau de Saint-Hilaire. Ce gentilhomme, qui le regardait toujours, ne le voit point tomber; le cheval l'emporte où il avait laissé le petit d'Elbeuf; il n'était point encore tombé, mais il était penché le nez sur l'arçon : dans ce moment, le cheval s'arrête; le héros tombe entre les bras de ses gens; il ouvre deux fois deux grands yeux et la bouche, et demeure tranquille pour jamais : songez qu'il était mort, et qu'il avait une partie du cœur emportée.

On lui a fait un service militaire dans le camp, où les larmes et les cris faisaient le véritable deuil : tous les officiers avaient pourtant des écharpes de crêpe; tous les tambours en étaient couverts; ils ne battaient qu'un coup; les piques traînantes et les mousquets renversés : mais ces cris de toute une armée ne se peuvent pas représenter sans que l'on en soit tout ému. Ses deux neveux étaient à cette pompe dans l'état que vous devez penser. M. de Roye, tout blessé, s'y fit porter; car cette messe ne fut dite que quand ils eurent repassé le Rhin. Je pense que le pauvre chevalier (de Grignan) était bien abîmé de douleur.

Quand ce corps a quitté son armée, ç'a été encore une autre désolation, et partout où il a passé on n'entendait que des clameurs; mais à Langres, ils se sont surpassés : ils allèrent au-devant de lui en habits de deuil au nombre de plus de deux cents, suivis du peuple, tout le clergé en cérémonie; il y eut un service solennel dans la ville, et en un moment ils se cotisèrent tous pour cette dépense, qui monta à 5000 fr., parce qu'ils reconduisir[illegible] jusqu'à la première ville et voulurent

:frayer tout le train. Que dites-vous de ces marques naturelles d'une fection fondée sur un mérite extraordinaire? Il arrive à Saint-Denis : soir ou demain; tous ses gens l'allaient reprendre à deux lieues ici; il sera dans une chapelle en dépôt; on lui fera un service à aint-Denis, en attendant celui de Notre-Dame qui sera solennel.

(Mme DE SÉVIGNÉ, *Lettres.*)

Livres à consulter : H. MARTIN, GUIZOT, DARESTE, BORDIER et :HARTON, V. DURUY, *Histoire de France.* — LAVISSE et RAMBAUD, *listoire générale.* — LAVISSE, *Histoire de France.* — MIGNET, *Introluction aux négociations de la succession d'Espagne.* — VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV.*

CHAPITRE XXV

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LOUIS XIV DE 1618 A 1715

PROGRAMME : **Politique extérieure de Louis XIV : La successi d'Espagne; acquisitions de territoires; coalition contre la Franc.**

SOMMAIRE

1. La politique extérieure de 1678 a 1688. — Après le traité Nimègue, Louis XIV commit de nombreuses usurpations et de violences injustifiées (Chambres de réunion, bombardement de Gên interventions brutales à Rome, à Cologne, dans le Palatinat). A presque toute l'Europe se coalisa contre la France.

2. La Ligue d'Augsbourg (1686-1688). — Cette coalition, qui conclue par la Ligue d'Augsbourg, trouva un chef redoutable da Guillaume d'Orange. La Révolution d'Angleterre de 1688 y fit entrer Grande-Bretagne.

3. La guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697). — La guerre éclata en 1689 entre Louis XIV et la Ligue d'Augsbourg. Elle jusqu'en 1697; elle se fit sur quatre théâtres principaux : l'Irlande la Manche; les Pays-Bas espagnols; la vallée moyenne du Rhin l'Italie. Les armées françaises, commandées par Luxembourg et Catinat, furent souvent victorieuses.

La guerre fut terminée par le traité de Ryswick (1699). Louis XIV abandonnait les conquêtes faites depuis 1684 et reconnaissait Guillaume III comme roi d'Angleterre.

4. La succession d'Espagne. — La succession du roi d'Espagne, Charles II, était convoitée par trois compétiteurs, Louis XIV, Léopold, et le prince électoral de Bavière. L'Angleterre et la Hollande signèrent avec Louis XIV le traité de partage de La Haye (1698). Charles II fit alors un testament en faveur du prince électoral de Bavière. Celui-ci mourut en 1699. Louis XIV signa un second traité de partage à Londres; alors Charles II, pour sauver l'intégrité de sa monarchie, institua le duc d'Anjou son héritier. Louis XIV accepta le testament; mais, par de nouvelles fautes, il provoqua une coalition générale dirigée par Guillaume III, puis par Marlborough, Heinsius et le prince Eugène.

5. Guerre de la succession d'Espagne (1701-1713). — La guerre de la succession d'Espagne, qui mit la France aux prises avec presque toute l'Europe coalisée, dura de 1701 à 1713. Elle se fit aux Pays-Bas, dans l'Allemagne occidentale, en Italie, en Espagne et sur mer. Elle

ut se diviser en trois périodes : 1° de 1701 à 1704; 2° de 1704 à 09 ; 3° de 1709 à 1713. La France subit de grands revers, mais à la . les victoires de Vendôme à Villaviciosa et de Villars à Denain amerent la conclusion de la paix.

6. LES TRAITÉS D'UTRECHT. — La paix fut signée à Utrecht, après usieurs années de négociations.

Par les traités d'Utrecht, la France garda ses conquêtes, mais perdit Acadie, la baie d'Hudson et Terre-Neuve. L'Espagne renonça à ses omaines détachés d'Europe, à Gibraltar et à Minorque. L'Angleterre onda son empire colonial. L'Autriche annexa les Pays-Bas, le Milanais, aples et la Sardaigne. Le duc de Savoie devint roi de Sicile, et l'électeur de Brandebourg, roi de Prusse. Les électeurs de Cologne et de Bavière rentrèrent dans leurs Etats. La Hollande obtint le droit de barrière.

RÉCIT

1. La politique extérieure de Louis XIV après 1678. — Après la paix de Nimègue, la politique extérieure de Louis XIV revêt un caractère inouï de brutalité et de violence. « Louis XIV cède aux entraînements de l'orgueil. Adoré comme une idole, célébrant lui-même sa propre apothéose, étourdi par le vertige de sa propre divinité, il tombe dans le mépris de toute sagesse humaine. »

Le roi dédaigne les avertissements de Colbert et suit de préférence les conseils de Louvois. Mme de Maintenon commence, vers la même époque, à exercer sur lui une grande influence.

Pendant dix ans, de 1678 à 1688, Louis XIV commet fautes sur fautes, se rend coupable de nombreuses usurpations, et cherche à dominer l'Europe par le régime de la force et de la terreur.

2. Les chambres de réunion (1680). — Après le traité de Nimègue, Louis XIV ne licencia pas son armée et il continua ses conquêtes en pleine paix. Il établit dans les parlements de Besançon, Brisach, Metz et Tournai des *chambres* dites *de réunion*. Les magistrats qui en faisaient partie étaient chargés de rechercher les dépendances des villes qui avaient été cédées à la France par les traités de Westphalie, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue. Ainsi, un simple arrêt de ces parlements annexa les villes de Montbéliard, fief du Wurtemberg; de Sarrebourg et Sarrelouis, qui dépendaient de l'Empire; de Deux-Ponts, fief de la Suède; de Casal, en Italie.

Mais, de toutes les annexions, la plus importante fut celle de Strasbourg (30 septembre 1681). Vauban en fit aussitôt une place de premier ordre, et une médaille fut frappée avec cette légende : *La France fermée aux Allemands.*

3. Fautes et violences de Louis XIV. — Louis XIV ne s'en tint pas là.

En 1683, il excita les Hongrois et les Turcs contre l'Autriche. Vienne fut assiégée par les troupes du sultan. Ce fut le roi de Pologne, Sobieski, qui la défendit et la sauva.

En 1684, il fit bombarder la ville de Gênes pendant dix jours, parce qu'elle vendait des munitions de guerre à l'Espagne. Le doge dut venir s'humilier à Versailles, malgré la loi qui défendait au premier magistrat de Gênes de sortir de la ville.

En 1687, il refusa, malgré les instances du pape, de renoncer au droit d'asile dont l'hôtel de l'ambassadeur de France à Rome jouissait depuis longtemps. Tous les autres souverains y avaient renoncé. Louis XIV répondit au pape : « Je n'ai jamais suivi l'exemple d'autrui; je sers d'exemple aux autres. » Et, pour appuyer ses prétentions, il fit saisir la ville d'Avignon.

En 1688, il fit occuper, sans aucune raison valable, par des troupes françaises, l'archevêché de Cologne et le Palatinat.

4. Ligue de La Haye; ligue d'Augsbourg. — Cette politique maladroite n'épargnait ni catholiques ni protestants. Elle souleva bientôt l'indignation de l'Europe entière.

Dès 1682, la Suède, l'Espagne, la Hollande et l'Empire avaient formé la Ligue de La Haye. En 1686, lorsque la révocation de l'Edit de Nantes eut détaché de Louis XIV toutes les puissances protestantes, qui jadis avaient été nos alliées, Guillaume d'Orange fit signer la Ligue d'Augsbourg par l'Empereur, le roi d'Espagne, le roi de Suède, la Hollande, les électeurs de Saxe, de Bavière, de Brandebourg, l'électeur palatin, les cercles de Souabe et de Franconie, le duc de Savoie. L'Empereur, les princes de l'Empire et la Suède s'unissaient contre nous; la Hollande et l'Espagne s'alliaient pour nous combattre. Tout l'ancien système d'alliances, si habilement préparé par Henri IV, Richelieu et Mazarin, était dét

5. La révolution d'Angleterre. — Au moment où se constitua la Ligue d'Augsbourg, Louis XIV n'avait plus qu'un seul allié, Jacques II, roi d'Angleterre.

La révolution d'Angleterre, en renversant Jacques II du trône pour lui substituer Guillaume d'Orange, fit perdre à Louis XIV cet unique allié. L'Angleterre adhéra à la Ligue d'Augsbourg en 1688. Guillaume III en fut le chef redoutable.

6. La guerre de la Ligue d'Augsbourg. — La guerre éclata en 1689. Elle se fit sur quatre théâtres principaux :

1° En Irlande et dans la Manche;
2° Dans les Pays-Bas espagnols;
3° Dans la vallée moyenne du Rhin;
4° En Italie.

7. La guerre en Irlande et dans la Manche. — Louis XIV fit tous ses efforts pour relever le trône de Jacques II. Il lui donna des troupes et une flotte. Jacques II débarqua en Irlande, fut d'abord vainqueur dans la baie de Bantry (1689); mais il ne put enlever la ville de Londonderry, et Guillaume III lui infligea une sanglante défaite près de la Boyne (1691).

Sur mer, notre flotte, commandée par Tourville, digne successeur de Duquesne, dispersa la flotte anglaise près du cap Beveziers (1691); l'année suivante, après un combat victorieux contre une escadre très supérieure en nombre, elle fut obligée par la tempête de battre en retraite; plusieurs vaisseaux s'échouèrent dans la rade de la Hougue, où ils furent capturés par les Anglais (1692). C'est là ce qu'on a appelé inexactement le désastre de la Hougue.

Pendant le reste de la guerre, notre marine, sous la direction de Tourville, de Duguay-Trouin, de Jean-Bart, porta des coups terribles aux flottes de l'Angleterre et de la Hollande.

8. La guerre des Pays-Bas : Luxembourg. — Dans les Pays-Bas espagnols, les opérations militaires furent brillamment conduites par le maréchal de Luxembourg, qui semblait faire revivre le génie du grand Condé. « Ce général, dit Macaulay, semblait réserver toutes ses qualités pour

les grandes occasions. C'était sur le champ de bataille qu'il se retrouvait tout entier. Son coup d'œil était rapide et infaillible. »

Luxembourg mit d'abord en déroute à Fleurus, en 1690, le prince de Waldeck. Mais les années suivantes il eut plus de peine à vaincre Guillaume III, qui était venu diriger en personne la campagne. Il fut vainqueur à Steinkerque en 1692. En 1693, il remporta une nouvelle victoire à Nerwinden. Le camp de Guillaume III était défendu par les lignes de la Geete et par les plus solides régiments anglais. Luxembourg les fit attaquer à la baïonnette, arme nouvelle qui convenait bien à l'ardeur de nos soldats. La bataille fut une des plus meurtrières du siècle. Guillaume essaya vainement de repousser l'élan de notre armée. « Oh! l'insolente nation! » s'écria-t-il. Et, en parlant de Luxembourg : « Ne pourrai-je donc pas battre ce petit bossu? » — « Bossu, qu'en sait-il, je ne lui ai jamais tourné le dos, » répliqua spirituellement le vainqueur de Nerwinden.

Malheureusement Luxembourg mourut en 1695, et son successeur Villeroi fut inférieur à sa tâche.

9. **La guerre dans la vallée du Rhin; l'incendie du Palatinat.** — Dans la vallée moyenne du Rhin, la guerre fut marquée par un acte odieux de vandalisme et de barbarie, dont la responsabilité doit retomber sur Louvois. Ce ministre résolut de dévaster systématiquement le Palatinat, pour mettre un désert entre l'Allemagne et la France; ses ordres furent exécutés avec la dernière rigueur; à Heidelberg, le château des électeurs fut détruit; Tessé ne sauva de l'incendie que les portraits des ancêtres de la duchesse d'Orléans. Mannheim fut livrée aux flammes et ses maisons démolies sous les yeux de Montclar. Enfin Duras détruisit les villes de Spire et de Worms, dont les monuments rappelaient tant de souvenirs de l'histoire allemande. L'Europe éprouva un sentiment d'horreur à la nouvelle de cette exécution barbare. Louvois ne survécut pas longtemps à l'incendie du Palatinat, dont le souvenir, autant que celui des dragonnades, reste attaché à son nom (1691).

10. **La guerre en Italie : Catinat.** — En Italie, la campagne fut menée par Catinat qui, par sa science militaire et son caractère, rappelait Turenne. « C'était un offi-

cier de fortune, sorti d'une famille de robe, d'abord avocat, premier exemple du général plébéien. Il y avait en cet homme quelque chose d'antique. Il fit son chemin lentement, à force de mérite : il commanda tard et ne fut jamais en faveur. Il ne demandait rien, recevait peu, souvent refusait. Les soldats, qui aimaient sa simplicité et sa bonhomie, l'appelaient le *Père la Pensée*[1]. »

Catinat vainquit le duc de Savoie à Staffarde en 1690 et à la Marsaille en 1691 ; il conquit une grande partie du Piémont, et força le duc de Savoie à signer la paix (1696).

11. Traité de Ryswick (1697). — La défection du duc de Savoie ne précéda que d'un an la paix générale. Guillaume III et Louis XIV étaient également désireux de mettre fin à la guerre. Le roi d'Espagne, Charles II, était mourant. La succession d'Espagne ne pouvait tarder à s'ouvrir. Les deux grands rivaux désiraient que rien ne les empêchât de s'en occuper.

La paix générale fut signée au château de Ryswick, en Hollande, sous la médiation du roi de Suède.

Guillaume III fut reconnu par Louis XIV roi d'Angleterre.

La Hollande obtint l'abolition de tous les tarifs commerciaux et le droit de tenir garnison dans plusieurs villes frontières des Pays-Bas espagnols (les places de la Barrière).

L'Espagne rentra en possession de Courtrai, de Charleroi, de Mons, de Luxembourg, au nord ; de la Catalogne, au midi.

L'Allemagne reprit Kehl, Vieux-Brisach et Fribourg ;

Le Wurtemberg, Montbéliard.

Le duc de Lorraine rentra en possession de ses Etats occupés par la France depuis la guerre de Trente ans, à l'exception de Marsal et de Sarrelouis.

Ainsi, Louis XIV renonçait à toutes les conquêtes qu'il avait faites depuis le traité de Nimègue. Il est vrai qu'il n'avait pas voulu marchander la paix pour la possession de quelques villes, et qu'il espérait se dédommager avec la succession d'Espagne.

---

12. La succession d'Espagne. — La succession d'Espagne, le principal objet de la politique française depuis

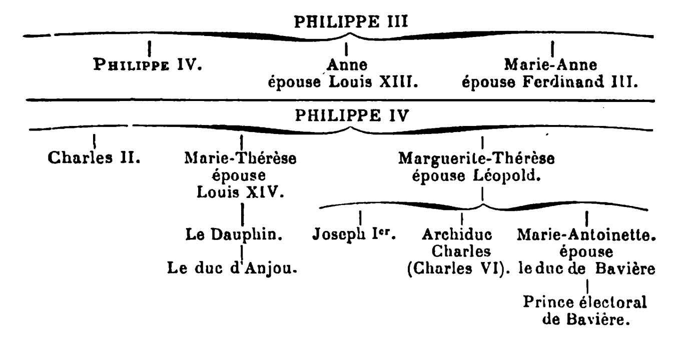
1. Michelet.

le traité des Pyrénées, allait s'ouvrir. Le roi Charles II, moribond dès sa jeunesse, débile avant l'âge, terminait une existence qui n'avait été qu'une longue agonie. Avec lui allait disparaître en Espagne cette race des Habsbourg qui, depuis Charles-Quint, n'avait cessé de s'affaiblir. « Charles-Quint, dit Mignet, avait été général et roi; Philippe II n'avait été que roi; Philippe III et Philippe IV furent à peine des rois; Charles II, à peine un homme. »

L'Espagne avait suivi la même décadence. Elle avait successivement perdu, pendant ce siècle, les Provinces-Unies et le Portugal qui avaient fait reconnaître leur indépendance, la Jamaïque que Cromwell lui avait enlevée, l'Artois, le Roussillon, la Flandre et la Franche-Comté dont la France s'était emparée. Elle s'était affaiblie elle-même par l'expulsion des Juifs et des Maures. Ne comptant que sur ses mines d'Amérique qui avaient fini par s'épuiser, elle avait négligé son agriculture et son industrie. La misère était générale et le trésor public ne suffisait plus à entretenir une armée de vingt mille hommes. Les lettres et les arts, qui avaient eu un si vif éclat avec Cervantès, Lope de Vega, Calderon, Murillo, Velasquez et Ribera, étaient retombés dans une profonde obscurité. Le despotisme des Habsbourg avait stérilisé les forces de la nation.

Cependant, malgré sa décadence, l'Espagne offrait encore, par l'étendue de ses territoires et de ses colonies, un héritage enviable. Elle possédait, outre la plus grande partie de la péninsule hispanique, les îles Baléares, les Deux-Siciles, la Sardaigne, les présides de Toscane, le Milanais, les Pays-Bas, en Europe; le Mexique, la plus grande partie des Antilles, l'Amérique centrale, l'Equateur, la Colombie, le Pérou, le Chili, le Paraguay; et, enfin, les Philippines, en Océanie. On pouvait dire encore « que le soleil ne se couchait pas sur les terres espagnoles ».

13. Les prétendants. — Trois prétendants aspiraient à cette succession : Louis XIV, petit-fils, par sa mère Anne d'Autriche, de Philippe III, et gendre, par sa femme Marie-Thérèse, de Philippe IV; 2° Léopold, petit-fils, par sa mère Marie-Anne, de Philippe III, et gendre, par sa femme Marguerite-Thérèse, de Philippe IV; 3° le prince électoral de Bavière, arrière-petit-fils, par sa mère, de Philippe IV.



On voit que les droits de Louis XIV et ceux de Léopold étaient identiques. Leurs mères étaient les deux filles de Philippe III, et leurs femmes étaient les deux filles de Philippe IV. Aussi avaient-ils cherché à s'entendre pour le partage de la succession. En 1668 ils avaient signé un traité secret, mais la guerre avait depuis longtemps rompu cette entente; et, au moment où Charles II allait mourir, les deux princes se préparaient à faire valoir leurs prétentions rivales.

14. Les traités de partage. — Dans ces circonstances, et pour éviter une guerre européenne, Louis XIV et Guillaume III, jusqu'alors ennemis, cherchèrent à s'entendre. Le roi d'Angleterre ne pouvait entraîner dans une nouvelle guerre ni le parlement anglais, ni les Etats généraux de la Hollande, et lui-même n'avait d'autre intérêt que de défendre l'équilibre européen. De son côté, le roi de France voyait le royaume épuisé par les dernières campagnes. Telles furent les causes qui amenèrent Louis XIV, Guillaume III et Heinsius, grand pensionnaire de Hollande, à signer les traités de partage.

Le premier fut conclu à La Haye, en 1698. Le prince électoral de Bavière devait avoir l'Espagne et les colonies; l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold, le Milanais; le Dauphin, les Deux-Siciles.

Le second fut signé à Londres, en 1700, après la mort du prince électoral de Bavière. L'archiduc Charles recevait l'Espagne et les colonies, les Pays-Bas; le Dauphin, les

Deux-Siciles, plus la Navarre ou la Lorraine, à son choix. Louis XIV, on le voit, avait fait preuve dans ces arrangements d'une grande modération.

15. Les testaments de Charles II. — Le roi d'Espagne, qui assistait « vivant aux funérailles de sa monarchie », témoin de toutes les intrigues qui partageaient son royaume, était bien résolu à maintenir l'unité et l'intégrité de ses Etats. Il fit successivement deux testaments en faveur du prince électoral de Bavière, à qui il laissait toute sa succession.

La mort du prince électoral remit tout en question. Obligé de choisir entre un prince de cette maison de Bourbon qui lui avait fait tant de mal, et un prince de la maison de Habsbourg dont il voyait l'impuissance, il hésita longtemps. Ses sympathies personnelles étaient pour l'Autriche, *les intérêts* de sa monarchie étaient du côté de la France. Le parti national, le conseil de Castille, l'archevêque de *Tolède* Porto-Carrero, enfin le pape, tour à tour consultés, se prononcèrent pour la France, plus capable de maintenir l'intégrité de la monarchie espagnole. Charles II fit taire ses trop légitimes ressentiments contre Louis XIV, et, par un dernier testament, il laissa sa succession au duc d'Anjou, *second* fils du Dauphin, à la seule condition que celui-ci renoncerait à tous ses droits à la couronne de France. Il espérait que les deux couronnes de France et d'Espagne étant séparées et l'équilibre européen étant ainsi maintenu, une guerre générale pourrait être évitée. Charles II mourut quelques *jours* après avoir signé ses dernières volontés, le 1er novembre 1700.

16. Philippe V, roi d'Espagne. — La nouvelle de la mort de Charles II et son testament arrivèrent en même temps à Fontainebleau, où se trouvait la cour. Que ferait Louis XIV? Resterait-il fidèle aux conventions du traité *de* Londres? Le roi convoqua un conseil composé du Dauphin, père du duc d'Anjou, du duc de Beauvilliers, son gouverneur, de Torcy, ministre des affaires étrangères, et du chancelier Pontchartrain.

Le Dauphin et Torcy se prononcèrent pour l'acceptation *du* testament, le duc de Beauvilliers, pour le traité de partage. Pontchartrain résuma les opinions différentes sans conclure.

Louis XIV, longtemps silencieux, se décida. Sa décision, ui renfermait tant de revers pour lui et de si longues agitaons pour l'Europe, resta trois jours secrète. Il l'annonça en es termes : « Monsieur, le roi d'Espagne vous a fait roi. Les grands vous demandent, les peuples vous souhaitent et moi j'y consens. Songez seulement que vous êtes prince de France. » Il le présenta ensuite à sa cour en disant : « Messieurs, voilà le roi d'Espagne[1]. »

Le duc d'Anjou, sous le nom de Philippe V, commença ıne dynastie nouvelle, celle des Bourbons.

17. Les fautes de Louis XIV. — « La paix de l'Europe dépendait de l'Angleterre et de la Hollande. Ces deux puissances donnèrent à Louis XIV les mêmes assurances pacifiques qu'elles avaient reçues de lui. Elles éprouvaient de l'hésitation à s'engager dans une guerre dont les suites étaient incalculables. Louis XIV aurait dû cultiver ces dispositions; il ne le fit point. Loin de là, il augmenta les défiances et l'irritation de l'Angleterre et de la Hollande par de fausses mesures, d'incroyables maladresses et des fautes capitales. »

La première de ces fautes fut de reconnaître à Philippe V des droits à la couronne de France. C'était violer une clause formelle du testament et menacer, dans l'avenir, l'équilibre de l'Europe.

La seconde fut de chasser les garnisons hollandaises des places de la *Barrière* dont elles avaient la garde. C'était violer le traité de Ryswick.

Enfin, à la mort de Jacques II, il reconnut, comme roi d'Angleterre, le prétendant Jacques III. « Le peuple anglais vit un attentat à ses droits dans cette imprudence royale, et il entra avec passion dans une guerre dirigée contre un étranger qui prétendait lui imposer un maître. Cette dernière faute les couronna toutes. La guerre éclata, elle devait être longue, universelle, acharnée[2]. »

18. La Grande Ligue de La Haye (1701). — Guillaume III n'eut pas de peine à soulever l'Europe contre nous. La Grande Ligue de La Haye réunit contre la France l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche et la plupart des princes

1. Mignet.
2. Mignet.

de l'Empire. La Savoie et le Portugal ne tardèrent pas à en faire partie. Seuls, les électeurs de Cologne et de Bavière nous restèrent fidèles.

Guillaume III, le principal instigateur de la guerre, la vit à peine commencer. Il mourut d'une chute de cheval au mois de mars 1702.

La mort de Guillaume III n'enleva pas son unité à la coalition. Il avait légué sa haine contre la France à trois hommes qui dirigèrent les opérations militaires avec une entente remarquable : Heinsius, Marlborough et le prince Eugène.

Heinsius, grand pensionnaire de Hollande, était un républicain austère et intègre, tout-puissant sur les États généraux de La Haye, ennemi implacable de Louis XIV.

Le duc de Marlborough était à la fois un grand capitaine, formé à l'école de Turenne, et un habile diplomate. Il dominait le parlement par les whigs, dont il était le chef, et la cour par sa femme, confidente de la reine.

Le prince Eugène de Savoie était fils du comte de Soissons et d'Olympe Mancini, nièce de Mazarin. Destiné à l'état ecclésiastique, « le petit abbé de Savoie, » comme on l'appelait, se sentit entraîné vers la carrière militaire. Il demanda un régiment à Louvois qui refusa. De dépit, il offrit ses services à l'Autriche qui, bien inspirée, les accepta. Le prince Eugène remporta sur les Turcs de brillantes victoires et donna aux armées autrichiennes une forte organisation. Il était, au dire de Napoléon, l'égal de Turenne et de Frédéric II. De tous les ennemis de Louis XIV, le prince Eugène fut le plus constant et le plus acharné.

19. La France en 1700. — La France pouvait-elle sortir à son honneur d'une lutte entreprise contre tant d'ennemis ? Elle semblait avoir perdu l'énergie et l'activité des premiers temps. Le roi, isolé au milieu des générations nouvelles, réduit à remplacer Colbert et Louvois par Chamillart ; Turenne, Condé, Luxembourg par Marsin, Tallard et Villeroi ; voulant tout faire, se laissant diriger par Mme de Maintenon, était arrivé au déclin de sa fortune et au commencement de grands revers. « La terre de France ne produisait plus. Louis XIV pesait sur elle ; il étouffait ses germes, qui n'ont jamais besoin que d'un peu de mouvement pour lever, et de l'air de la liberté pour grandir. » (MIGNET.)

20. La guerre de la Succession d'Espagne ; ses randes divisions; ses principaux théâtres. — a guerre éclata d'abord en Italie; mais elle eut bientôt our théâtres les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Espagne. Elle eut se diviser en trois périodes : 1° de 1701 à 1704, elle ut indécise ; 2° de 1704 à 1709, elle fut marquée par nos lus grands revers; 3° de 1709 à 1714, elle nous rendit la victoire et nous permit de signer une paix honorable.

Comme la France avait à lutter contre une coalition presque générale de l'Europe, la guerre se fit sur toutes nos frontières et sur mer.

Dans les Pays-Bas espagnols, Villeroi fut complètement défait à Ramillies en 1706 ; l'année suivante, le duc de Vendôme, malgré son habileté, fut incapable de résister aux efforts combinés de Marlborough et du prince Eugène; il fut vaincu à Oudenarde, et Lille dut capituler.

Dans l'Allemagne occidentale, le meilleur général français de l'époque, Villars, remporta d'abord de brillants succès et put rejoindre sur le Danube notre allié, l'électeur de Bavière; mais il fut rappelé pour combattre les protestants des Cévennes; ses successeurs, Tallard et Marsin, battus à Hochstedt, durent repasser le Rhin en toute hâte.

La guerre passa par les mêmes vicissitudes dans l'Italie du Nord. Au début, nos armées occupaient presque toute la vallée du Pô; elles furent repoussées successivement vers l'Adda, puis sous les murs de Turin, enfin au delà des Alpes. La Provence fut même envahie par les Impériaux ; mais cette invasion ne réussit pas mieux que celle de Charles-Quint, et l'armée ennemie dut reculer devant le soulèvement des populations.

L'Espagne fut, pendant toute la durée de la guerre, disputée entre l'armée française, que commandait Philippe V, assisté de Vendôme et de Berwick, et les troupes de la coalition, Anglais et Autrichiens surtout. Les Castillans avaient pris parti pour Philippe V. Les victoires d'Almanza, en 1707, et de Villaviciosa, en 1710, affermirent la couronne du prince français.

Sur mer, la France n'avait plus de flottes puissantes. Mais de hardis marins, Duguay-Trouin, Pointis, Cassart, menèrent une audacieuse et habile guerre de corsaires. Duguay-Trouin, en 1711, surprit et enleva Rio-Janeiro, la capitale du Brésil.

21. La France en 1709; bataille de Malplaquet. — Dès 1709, la France était épuisée par la guerre. « Une grande partie de nos conquêtes était perdue, la frontière du nord était envahie, l'ennemi était maître de Lille et inquiétait la capitale. A l'intérieur, la plus affreuse détresse. Le trésor était vide, la dette s'élevait à 2 milliards. Un hiver meurtrier, en 1709, augmenta la misère et la souffrance générales. Les oliviers gelèrent dans le midi de la France, les arbres fruitiers et les blés dans le nord. Suivit une famine épouvantable. Les laquais du roi mendièrent à la porte de Versailles; Mme de Maintenon mangea du pain d'avoine. Louis XIV fit porter sa vaisselle à la Monnaie. Le peuple mourait de faim, et dans plusieurs provinces des révoltes éclatèrent[1]. »

Louis XIV demanda la paix. Mais les trois chefs de la coalition, Heinsius, Marlborough, le prince Eugène, proposèrent des conditions si dures qu'il fut impossible de continuer les négociations. Le roi de France fit alors appel à la nation. Il écrivit aux évêques, aux gouverneurs des provinces et aux villes une lettre où il exposait le refus des alliés : « Je désirerais, ajoutait-il, vous faire jouir de la paix, mais je suis persuadé que vous vous opposerez vous-mêmes à la recevoir à des conditions également contraires à la justice et à l'honneur du nom français. »

Cet appel fut entendu. Notre armée du Nord reçut de nouvelles recrues, et Villars qui la commandait put tenir tête à Eugène et à Marlborough. Une sanglante bataille se livra à Malplaquet. Nos soldats jetèrent leur pain qu'ils venaient de recevoir pour se précipiter au milieu des ennemis. La gauche des ennemis fut mise en déroute, mais leur aile droite fit plier notre infanterie. Villars accourait avec des réserves, il fut frappé d'une balle qui lui fracassa le genou. Boufflers commanda la retraite. Elle se fit en bon ordre. La bataille était donc indécise; dans notre situation critique, on la considéra comme une victoire.

22. Nouvelles négociations. — Après Malplaquet, Louis XIV fit une nouvelle tentative pour la paix. Il envoya en Hollande le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac,

1. Brissaud.

qui tinrent plusieurs conférences avec les délégués de la Hollande dans le petit village de Gertruydenberg.

Les ennemis de la France exigèrent que Louis XIV renonçât à toutes les conquêtes de son règne et qu'il s'unît à la coalition pour détrôner son petit-fils. Polignac fut indigné. « On voit bien, Messieurs, dit-il aux Hollandais, que vous n'êtes pas accoutumés à vaincre. » Louis XIV rompit les négociations et prononça cette belle parole : « Puisqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants. »

Louis XIV fut récompensé de son patriotisme. La France était arrivée au terme de ses revers. Ce fut à ce moment que Philippe V et Vendôme remportèrent en Espagne la victoire de Villaviciosa. Après la bataille, le jeune roi n'ayant pas de lit, Vendôme lui dit : « Je vais vous faire le plus beau lit sur lequel jamais souverain ait couché; » et il fit faire un matelas des drapeaux pris sur l'ennemi.

23. Les préliminaires de Londres (1711). — Ainsi la coalition ne pouvait vaincre la France. Tant d'efforts avaient été inutiles. La France était intacte, et Philippe V régnait à Madrid. L'Angleterre se lassa la première de cette longue guerre. Une intrigue de cour hâta ce dénouement, que souhaitaient l'opinion publique et la reine Anne elle-même. La duchesse de Marlborough, qui fatiguait la reine de ses hauteurs, tomba en disgrâce; dans sa chute elle entraîna les amis et les parents du duc, bientôt le duc lui-même. Le vicomte de Bolingbroke et le comte d'Oxford, chefs des tories, dévoilèrent les concussions scandaleuses de Marlborough et furent autorisés par la reine à composer un nouveau ministère dans le sens de la paix.

Bolingbroke envoya à Paris un agent obscur, l'abbé Gauthier, qui se rendit chez le marquis de Torcy et lui dit sans préambule : « Voulez-vous la paix! Je viens vous apporter les moyens de la faire. » « C'était, dit Torcy, demander à un mourant s'il voulait guérir. » Des négociations secrètes commencèrent.

La mort de l'empereur Joseph Ier rendit les négociations plus actives. L'archiduc Charles venait d'être élu empereur d'Allemagne sous le nom de Charles VI. Quel intérêt avait l'Angleterre à lui donner l'Espagne et à faire un nouveau Charles-Quint? Les pourparlers avec l'Angleterre devinrent

plus fréquents. En vain le prince Eugène essaya de renouer les liens déjà brisés de la coalition. Les préliminaires de la paix furent signés à Londres en 1711.

24. Bataille de Denain (1712). — Le 29 janvier, un congrès s'ouvrit à Utrecht. Le prince Eugène, pour faire échouer les négociations, résolut de frapper un grand coup; il envahit notre frontière avec cent mille hommes et vint mettre le siège devant Landrecies.

Jamais la situation n'avait été aussi critique. Louis XIV était atteint en ce moment dans ses affections paternelles par les pertes les plus cruelles et les plus imprévues. En deux mois la mort lui enlevait le duc de Bourgogne, la duchesse de Bourgogne et leur fils le duc de Bretagne. Le roi surmonta sa douleur et ne songea qu'au deuil de son pays. Il appela Villars et lui confia sa dernière armée. « Si vous êtes vaincu, dit-il, j'irai avec vous faire un dernier effort, périr ensemble, ou sauver l'Etat. » Ce jour-là, Louis XIV méritait véritablement le titre de *Grand*.



Villars.

Villars fut vainqueur. Il profita habilement de la faute qu'avait commise le prince Eugène. Celui-ci avait étendu ses lignes entre Denain sur l'Escaut et Landrecies sur la Sambre, sur un trop grand espace pour présenter partout la même solidité. Villars simula une attaque du côté de la Sambre pour retenir le prince Eugène, puis se porta avec toutes ses forces sur Denain. Cette place, défendue par le comte d'Albemarle, fut attaquée avec intrépidité par nos soldats ; Albemarle fut fait prisonnier ; ses bataillons se rendirent. Le prince Eugène accourut trop tard. Villars tourna contre lui ses formidables travaux de défense. La prise de Marchiennes avec ses riches entrepôts, de Douai,

e Bouchain et de vingt mille prisonniers fut le prix de cette rillante victoire, qui termina vraiment la guerre.

25. Les traités d'Utrecht. — Bientôt le congrès 'Utrecht, auquel avaient adhéré toutes les puissances coaısées, termina ses conférences. La paix fut signée pendant es années 1713 et 1714.

Les traités d'Utrecht comprennent dans leur ensemble plusieurs traités particuliers qui sont :

1° Les préliminaires de Londres entre la France et l'Angleterre (1711);

2° Les traités d'Utrecht entre la France, le Portugal, la Prusse, la Savoie, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne (1713);

3° Le traité de Rastadt, signé par le prince Eugène et Villars, au nom de la France et de l'Empereur (1714);

4° Le traité de Bade (en Argovie), entre la France et les princes de l'Empire;

5° Le traité d'Anvers entre la France, l'Empereur et la Hollande pour régler le *droit de la Barrière.*

26. Clauses des traités d'Utrecht. — Les traités d'Utrecht ont réglé la situation de l'Europe centrale et occidentale au commencement du dix-huitième siècle.

1° La France conservait ses conquêtes, Alsace, Artois, Roussillon, Flandre, Franche-Comté, Strasbourg, Sarrelouis, Landau, et, aux colonies, les Antilles, Cayenne, Bourbon et le Sénégal. Aux Alpes, elle acquérait la vallée de Barcelonnette. Mais elle abandonnait à la Savoie Exiles, Fenestrelle et Château-Dauphin ; à l'Angleterre, Terre-Neuve, la baie d'Hudson, l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, c'est-à-dire les portes de notre colonie du Canada. Louis XIV devait démolir et combler le port de Dunkerque; il reconnaissait l'électeur de Hanovre, Georges Ier, comme héritier de la reine Anne; enfin il s'engageait à renvoyer de France le prétendant Jacques III.

2° L'Espagne gardait ses immenses colonies, mais elle perdait ses Etats détachés d'Europe, c'est-à-dire les Pays-Bas, le Milanais, le royaume de Naples, la Sardaigne, donnés à l'Empereur; la Sicile, donnée au duc de Savoie; Gibraltar, Minorque, donnés à l'Angleterre. La séparation perpétuelle des deux couronnes de France et d'Espagne était stipulée.

3° L'Angleterre retirait le plus grand profit de cette guerre par ses annexions dans l'Amérique du Nord et en Europe. De plus, elle se faisait céder des privilèges commerciaux dans les Indes, notamment le monopole de la traite des nègres ou *assiento*.

4° L'Autriche agrandissait considérablement son territoire aux Pays-Bas et en Italie. Mais ces possessions étaient trop dispersées pour être une force véritable.

5° Le duc de Savoie, à qui l'Empereur avait cédé le Montferrat (Casal et Alexandrie), recevait le titre de roi de Sicile.

6° L'électeur de Brandebourg annexait la principauté de Neuchâtel en Suisse et une partie de la Gueldre; il recevait le titre de *roi en Prusse*.

7° Les électeurs de Cologne et de Bavière, nos alliés, étaient rétablis dans leurs Etats, droits et prérogatives.

8° La Hollande obtenait le droit de mettre garnison dans les places les plus importantes des Pays-Bas, Menin, Tournai, Furnes, Ypres, pour s'en servir comme d'une barrière contre la France.

27. Appréciation des traités. — La paix d'Utrecht fut surtout avantageuse à l'Angleterre: pour la France, elle fut ce qu'avait été la paix de Westphalie pour l'Autriche, une limitation de sa puissance. « La guerre de succession d'Espagne finit, comme chacun l'avait projeté dans les moments où la sagesse faisait taire l'ambition, par un partage, qui plaça partout les deux maisons d'Autriche et de France en équilibre et en échec. Louis XIV, en voulant tout avoir, avait failli tout perdre; ses ennemis, en voulant tout lui ôter, lui avaient rendu ce que lui avait enlevé la fortune : il gardait les provinces qu'il s'était résigné à céder et laissait son petit-fils affermi sur son trône disputé[1]. »

28. La France et l'Europe en 1715. — Les traités d'Utrecht terminent vraiment une période distincte dans l'histoire générale de l'Europe.

Depuis le début du seizième siècle, la maison de France et la maison d'Autriche n'avaient pour ainsi dire pas cessé de lutter, soit pour le maintien de l'équilibre européen, soit pour assurer leur prépondérance. Cette lutte avait dominé toute l'histoire de l'Europe.

1. Mignet.

Après 1715, au contraire, d'autres peuples jouent un rôle ıportant dans cette histoire; ce sont d'autres rivalités et autres luttes qui remplacent l'ancienne querelle de la rance et de l'Autriche. La lutte maritime et coloniale entre ι France et l'Angleterre ; la rivalité de la Prusse et de l'Au- ·iche dans l'Europe centrale ; enfin, les multiples questions 'Orient : tels sont les grands problèmes qui vont désormais e poser.

LECTURE. — **Louis XIV et Villars.**

L'année 1712 commença sous les auspices les plus fâcheux : le père, la mère, un enfant, enlevés en huit jours par une rougeole très maligne, et enfermés dans le même cercueil. Le duc d'Anjou (Louis XV) ne fut sauvé que parce qu'on lui fit moins de remède qu'aux autres. Le roi supporta ses malheurs avec un courage héroïque, donnant lui-même les ordres et réglant le cérémonial, qui, dans les cours et surtout en France, est une affaire d'Etat; mais, la première fois que j'eus l'honneur de le voir à Marly après ces fâcheux événements, la fermeté du monarque fit place à la sensibilité de l'homme : il laissa échapper des larmes, et me dit d'un ton pénétré qui m'attendrit : « Vous voyez mon état, monsieur » le maréchal; il y a peu d'exemples de ce qui m'arrive, et que l'on » perde dans la même semaine son petit-fils, sa petite-belle-fille et leur » fils, tous de très grande espérance et très tendrement aimés. Dieu » me punit : je l'ai bien mérité. J'en souffrirai moins dans l'autre » monde. Mais suspendons mes douleurs sur les malheurs domestiques, » et voyons ce qui peut se faire pour prévenir ceux du royaume.

» La confiance que j'ai en vous est bien marquée, puisque je vous » remets les forces et le salut de l'Etat. Je connais votre zèle et la va- » leur de mes troupes; mais enfin la fortune peut vous être contraire. » S'il arrivait ce malheur à l'armée que vous commandez, quel serait » votre sentiment sur le parti que j'aurais à prendre pour ma per- » sonne? » A une question aussi grave et aussi importante, je demeurai quelques moments dans le silence; sur quoi le roi reprit la parole, et dit : « Je ne suis pas étonné que vous ne répondiez pas bien prompte- » ment; mais, en attendant que vous me disiez votre pensée, je vous » apprendrai la mienne. — Votre Majesté, répondis-je, me soulagera » beaucoup. La matière mérite de la délibération, et il n'est pas éton- » nant que l'on demande permission d'y rêver. — Hé bien! reprit le » roi, voici ce que je pense; vous me direz après cela votre sentiment.

» Je sais les raisonnements des courtisans; presque tous veulent que » je me retire à Blois, et que je n'attende pas que l'armée ennemie » s'approche de Paris; ce qui serait possible si la mienne était battue. » Pour moi, je sais que des armées aussi considérables ne sont jamais » assez vaincues pour que la plus grande partie de la mienne ne pût se » retirer sur la Somme. Je connais cette rivière : elle est très difficile à » passer; il y a des places qu'on peut rendre bonnes. Je compterais » aller à Péronne ou à Saint-Quentin y ramasser tout ce que j'aurais de » troupes, faire un dernier effort avec vous, et périr ensemble ou sauver » l'Etat; car je ne consentirais jamais à laisser approcher l'ennemi de

» ma capitale. Voilà comment je raisonne : dites-moi présentement » votre avis.

» — Certainement, répondis-je, Votre Majesté m'a bien soulagé ; car » un bon serviteur a quelque peine à conseiller au plus grand roi du » monde de venir exposer sa personne. Cependant j'avoue, sire, que, » connaissant l'ardeur de Votre Majesté pour la gloire et ayant déjà été » dépositaire de ses résolutions héroïques dans les moments moins cri- » tiques, j'aurais pris le parti de lui dire que les partis les plus glorieux » sont aussi souvent les plus sages, et que je n'en vois pas de plus noble » pour un roi, aussi grand homme que grand roi, que celui auquel Votre » Majesté est disposée : mais j'espère que Dieu nous fera la grâce de » n'avoir pas à craindre de telles extrémités, et qu'il bénira enfin la » justice, la piété et les autres vertus qui règnent dans vos actions. » Sans doute ce qui faisait prendre d'avance au roi cette résolution pour ainsi dire désespérée, c'était l'incertitude du succès des négociations entamées au congrès d'Utrecht.

(Villars, *Mémoires*.)

Livres à consulter : Moret, *Quinze ans du règne de Louis XIV*. — Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*. — Mignet, *Introduction aux négociations de la succession d'Espagne*. — Villars, *Mémoires*.

CHAPITRE XXVI

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU XVIIe SIÈCLE

ROGRAMME : **La société française au dix-septième siècle. Clergé, noblesse, villes, paysans. La justice, la procédure criminelle. Etat matériel de la France sous Louis XIV. Impôts, expédients financiers.**

SOMMAIRE

1. LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE. — Au dix-septième siècle, la société française était fondée sur l'inégalité et le privilège. Elle se composait des trois ordres : le clergé, divisé en haut clergé très riche, et bas clergé, souvent misérable; la noblesse, dans laquelle on distinguait les seigneurs de la cour et les hobereaux de province; enfin le Tiers Etat, formé par la noblesse de robe, la riche bourgeoisie, les ouvriers et les paysans.

2. LA JUSTICE; LA PROCÉDURE CRIMINELLE. — La justice ordinaire était rendue par les parlements, les présidiaux, les bailliages ou sénéchaussées; mais il y avait en outre beaucoup de tribunaux particuliers, dont les juridictions s'enchevêtraient.

Les accusés étaient mis au secret et souvent à la torture. Les châtiments prononcés par les tribunaux étaient souvent d'une cruauté atroce : tels le fouet, le pilori, la marque au fer rouge.

L'arbitraire et la violence tenaient trop souvent lieu de justice.

3. LES IMPÔTS ET LA SITUATION MATÉRIELLE DE LA FRANCE. — Les principaux impôts étaient : la taille, la capitation, la corvée, la gabelle, les aides.

Ces impôts pesèrent toujours très lourdement sur la France au temps de Louis XIV. Mais leur poids devint surtout insupportable après la mort de Colbert. Pendant les dernières années du règne, la misère fut générale en France.

4. LES IDÉES DE RÉFORME. — Cette détresse inspira des idées de réforme politique et financière.

Au point de vue politique, le duc de Bourgogne, élève de Fénelon, médita tout un plan de réformes, destiné à réagir contre l'absolutisme et la centralisation monarchique. Mais il mourut trop tôt pour l'appliquer.

Au point de vue financier, Boisguillebert et Vauban proposèrent de nouveaux systèmes. Le plus connu est la *Dîme royale* de Vauban. Mais Louis XIV refusa d'y porter la moindre attention.

L'opposition au despotisme monarchique apparut ainsi dès le règne de Louis XIV.

RÉCIT

1. La société française au dix-septième sièc- les trois ordres. — Au dix-septième siècle, la so- française était toujours divisée, comme au moyen âg- trois ordres, le clergé, la noblesse, le Tiers Etat.

Le clergé et la noblesse, qui ne formaient qu'une faible partie de la nation, possédaient toutes sortes de p- lèges; le Tiers Etat, beaucoup plus nombreux, supp- la plupart des charges et payait presque tous les impôts.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que tous les mem- du clergé et tous les nobles fussent également riches puissants, ni que tous les membres du Tiers Etat vécus- dans la misère ou l'obscurité. Il faut distinguer, dans clergé, les prélats et le haut clergé d'une part, d'autre p- le bas clergé; dans la noblesse, les nobles de cour et nobles qui vivaient difficilement dans leurs châteaux de p- vince; dans le Tiers Etat, la noblesse de robe, la ri- bourgeoisie des villes et les paysans, dont la condition alors vraiment misérable.

2. Le clergé. — Le clergé, dans son ensemble, composait du clergé séculier et du clergé régulier. A la t- du clergé séculier, se trouvaient les évêques et les arche- vêques. Les diocèses qu'ils dirigeaient, étaient plus moins riches. Richelieu, tandis qu'il était évêque de Luçon, prétendait que son évêché était le plus pauvre et le plus crott- de France. Mais d'autres diocèses assuraient à leurs che- d'abondants revenus, dont le chiffre dépassait souven- 100 000 livres de rente : tels les archevêchés de Rouen, de Paris, d'Albi.

Les prélats séculiers étaient des personnages très importants. Ils jouaient dans l'Etat un rôle considérable. Il suffi- de rappeler les noms de Richelieu, de Retz, de Bossuet, de Fénelon, un peu plus tard de Fleury.

Le clergé régulier était formé par les ordres monastiques. De ces ordres, les uns remontaient aux premiers siècles du moyen âge : par exemple, les Bénédictins, les Dominicains; d'autres avaient été créés au seizième siècle, lors du mouvement de Contre-Réforme : le plus important de ceux-là était l'ordre des Jésuites. La plupart de ces ordres monastiques

possédaient de vastes et riches domaines. Certaines abbayes pouvaient rivaliser de richesse avec les plus riches diocèses. L'influence politique du clergé régulier était considérable; les confesseurs de Louis XIV furent tous des Jésuites; deux d'entre eux, le Père de la Chaise et le Père Le Tellier, exercèrent sur lui une action puissante.

3. Le bas clergé. — Bien différent était le spectacle que présentait alors le bas clergé. Les prêtres des campagnes n'avaient le plus souvent pour tout revenu qu'une faible partie de la dîme due par les paysans à l'Eglise. Il pouvait arriver que la plus grosse part de cet impôt fût prélevée par des abbayes qui possédaient des propriétés sur le territoire de la commune.

Le prêtre de la campagne vivait très pauvre au milieu des pauvres paysans. Il était obligé de leur réclamer longtemps les maigres provisions dans lesquelles consistait tout son revenu. Il recevait tantôt quelques boisseaux de grains, tantôt une poule, ou des œufs, ou une motte de beurre. Son presbytère n'était parfois qu'une misérable masure ouverte à tous les vents, exposée à toutes les intempéries.

4. La noblesse. — Il n'y avait pas moins de différence entre la noblesse qui vivait à la cour et les nobles qui étaient restés sur leurs domaines, au fond des provinces.

Les nobles qui étaient accourus à Versailles et qui s'y pressaient autour du roi, formaient une société brillante, polie, fastueuse. Attentifs aux moindres gestes du roi, désireux d'obtenir de lui un mot ou même un simple regard, ils dépensaient en costumes et en fêtes tous leurs revenus. Ils rivalisaient de luxe pour conquérir la faveur royale. Louis XIV exigeait d'eux une présence incessante ; il remarquait leurs absences et leur en témoignait son mécontentement.

Ce service de cour, imposé à la haute noblesse, était de pure parade. Jamais Louis XIV ne voulut choisir ses ministres dans les grandes familles. Colbert, Louvois, Vauban, de Lionne, Torcy, étaient ou de simples bourgeois ou des hommes de petite noblesse. Saint-Simon a exprimé, en termes souvent amers, le dépit et la jalousie qu'il en ressentait.

5. La noblesse de province. — Les seigneurs qui

vivaient à Versailles, ne représentaient qu'une faible partie de la noblesse française. Beaucoup de nobles n'avaient pas de revenus suffisants pour paraître à la cour; quelques-uns même étaient réduits presque à la pauvreté. Ceux-là demeuraient dans leurs châteaux de province. Leur existence y était souvent bien précaire. Dédaigneux de tout travail, fiers au delà de toute raison, c'étaient de véritables hobereaux, obstinément attachés à leurs anciens privilèges de caste. Pour rappeler leur droit de haute ou de basse justice, ils maintenaient debout une potence délabrée ou un gibet à demi démoli; le dimanche, dans la chapelle de leur château ou dans l'église du village voisin, ils occupaient orgueilleusement le banc d'honneur. Ils voulaient, comme jadis leurs ancêtres, ne vivre que par l'épée; mais l'épée, qu'ils portaient toujours à leur côté, était le plus souvent ébréchée ou rouillée.


Un gentilhomme.

6. Les mœurs de la noblesse. — Les mœurs de ces hobereaux de province étaient aussi grossières et aussi violentes que celles de la noblesse de cour étaient polies et affinées. Depuis que les guerres civiles avaient cessé, que les guerres privées étaient interdites et que l'abus du duel avait été réprimé par Richelieu, les nobles de province, pour donner cours à leurs instincts batailleurs, rançonnaient et torturaient les paysans, détroussaient les marchands sur les routes, battaient même la maréchaussée du roi. Ils se livraient à toutes sortes de déprédations.

Richelieu et Louis XIV durent sévir avec rigueur. Ils firent revivre l'institution des Grands Jours. Les Grands Jours d'Auvergne, qui furent tenus pendant les premières

ıées du gouvernement de Louis XIV, et que Fléchier nous fait connaître, condamnèrent sans pitié beaucoup de bles, convaincus d'avoir commis des violences ou des mes.

7. La noblesse de robe et la bourgeoisie. — Le .ers Etat ne se composait pas uniquement de pauvres gens, ıvriers des villes ou paysans des campagnes. A la tête du oisième ordre, il y avait une classe honorée, souvent riche, t qui jouait, ou du moins voulait jouer dans l'Etat un rôle nportant. Cette classe était la noblesse de robe. Elle était omposée des membres des parlements et de la plupart des onctionnaires royaux, officiers de police, de justice et de fiıances.

Elle formait une société instruite, le plus souvent dévouée à la royauté, quoique parfois un peu frondeuse.

Auprès de la noblesse de robe se plaçait la riche bourgeoisie, formée par les industriels et les marchands les plus puissants. Cette bourgeoisie prit un grand essor au dix-septième siècle, en raison des progrès que firent l'industrie et le commerce sous Henri IV, sous Richelieu, sous Colbert. Colbert lui-même, on l'a vu, était le fils d'un marchand drapier de Reims.

8. Les ouvriers et les paysans; leur condition. — Enfin, au-dessous de la noblesse de robe et de la bourgeoisie, vivaient les pauvres gens, ouvriers dans les villes et paysans dans les campagnes. Tous étaient également malheureux.

Dans les villes, les ouvriers gagnaient péniblement leur vie; il leur était devenu impossible de s'élever par leur travail ou leur habileté à une situation meilleure, puisque dans la corporation la maîtrise était devenue en fait héréditaire.

La condition des paysans était encore plus terrible. La Bruyère n'a rien exagéré dans la célèbre description qu'il en a donnée : « L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible; ils ont comme une voix articulée, et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils

sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des ta...
où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines; ils épar...
aux autres hommes la peine de semer, de labourer e...
recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas ma...
de ce pain qu'ils ont semé. »

Des documents historiques confirment dans tous se...
tails ce tableau navrant : « Quant aux habitants, éc...
contemporain, leur figure cadrait à merveille avec la...
vreté de leurs cabanes; les haillons dont ils étaient couv...
la pâleur de leur visage, leurs yeux livides et abattus...
maintien languissant, morne et engourdi, la nudité e...
maigreur de quantité d'enfants que la faim dessécha...
que je voyais dispersés parmi les haies et les buissons, ...
y chercher certaines racines qu'ils dévoraient avec avi...
tous ces affreux symptômes de la calamité publique m'ép...
vantèrent. »

9. Caractère général de la société française a... dix-septième siècle : inégalités et privilèges. — Les deux traits caractéristiques de la société française au d... septième siècle sont l'inégalité et le privilège.

Les inégalités, que nous avons mentionnées plus haut, ... suffiraient pas à donner la physionomie distinctive de ce... société. Chez tous les peuples civilisés et à toutes les époques, il y a eu de grandes inégalités sociales. Mais, au dix-sep... tième siècle, ces inégalités étaient en quelque sorte irrémé... diables. Le hobereau ruiné, qui vivait comme un brigan... dans son château délabré, n'avait aucun moyen de reconsti... tuer sa fortune. Il était impossible au malheureux prêtre d... campagne, si instruit et si digne fût-il, d'échapper à la mi... sère qui l'étreignait. Enfin ni l'ouvrier ni le paysan ne pou... vaient s'élever au-dessus de leur condition misérable. D... véritables barrières parquaient, pour ainsi dire, chacune de... classes de la société sur son propre domaine.

Si l'organisation sociale avait ce double caractère, l'orga... nisation judiciaire et l'organisation financière se distin... guaient aussi par l'arbitraire, la violence, l'inégalité et le privilège.

---

10. La justice; son organisation. — Malgré les progrès faits par le pouvoir royal au dix-septième siècle, l'or...

ganisation de la justice était encore très compliquée. Elle portait la trace des régimes qui avaient successivement gouverné la France. A côté et au-dessous des justices royales, il y avait les justices ecclésiastiques, seigneuriales, municipales.

Les tribunaux ecclésiastiques s'appelaient les officialités; ils jugeaient tous les délits commis par les prêtres en matière de discipline ecclésiastique; ils statuaient, à l'égard des simples fidèles, sur tous les cas qui intéressaient la conscience, en particulier sur ce qui avait rapport aux mariages.

Les seigneurs avaient conservé, de l'époque féodale, les droits de haute, moyenne et basse justice; le droit de haute



Un tribunal sous Louis XIV.

justice permettait à ceux qui le possédaient de prononcer des peines infamantes et corporelles, telles que le carcan, la marque au fer rouge, même la mort.

Enfin, certaines grandes villes avaient leurs tribunaux spéciaux, qui formaient, dans l'intérieur de la cité, une organisation judiciaire indépendante.

11. Les tribunaux royaux. — Mais les tribunaux les plus importants étaient les tribunaux royaux.

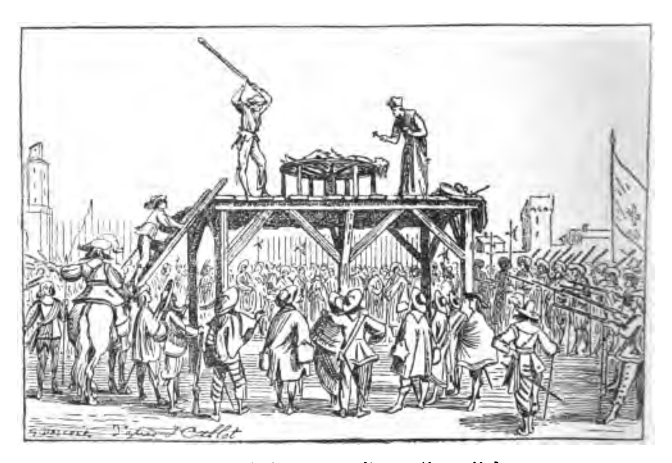
Au sommet de la hiérarchie, se trouvaient les parlements, qui remplissaient surtout les fonctions de cours d'appel.

Au-dessous des parlements, se trouvaient les présidiaux, au nombre d'une centaine. Ils avaient été créés par Henri II. Ils jugeaient à la fois les procès civils et les affaires crimi-

nelles. Leurs sentences étaient sans appel, au civil, quand la somme en litige ne dépassait pas 250 livres; au criminel, quand il s'agissait de vols, de rassemblements en armes, de fabrication de fausse monnaie, d'attentats commis par les vagabonds.

Enfin, il y avait les tribunaux des bailliages, des sénéchaussées et des prévôtés. Ils étaient au nombre de plus de sept cents. C'étaient, tant au civil qu'au criminel, des tribunaux de première instance.

L'un des tribunaux royaux les plus fameux était le Châtelet de Paris.



Le supplice de la roue au dix-septième siècle.

12. La procédure criminelle. — « Dans la recherche des crimes, la justice française suivait les mêmes procédés que l'Inquisition. L'accusé était mis au secret, on ne lui communiquait aucune des charges relevées contre lui ; on ne lui permettait pas de recourir aux conseils d'un avocat. S'il refusait de s'avouer coupable, on lui appliquait la torture ou question préparatoire. » (Rambaud.)

13. La torture. — La torture se donnait avec l'eau, le bois, le fer, le feu. « Si la torture est donnée avec l'eau, lit-on dans un mémoire rédigé en 1697, l'accusé sera dé-

pouillé et en chemise, attaché par le bas des jambes. Il sera étendu sur un tréteau, pieds et poings liés et passés dans des anneaux de fer ; on lui tiendra la tête renversée et on lui versera lentement plusieurs pintes d'eau dans la bouche. » La torture par le *brodequin* consistait à serrer la jambe du patient entre quatre planches de chêne ; le bourreau enfonçait ensuite, à coups de maillet, des coins de bois entre les planches, afin de comprimer et même de briser les membres du patient. Il y avait des raffinements dans la torture. En Bretagne, on plaçait parfois l'accusé sur une chaise de fer, et l'on approchait par degrés ses jambes nues du feu. En Normandie, on lui serrait les pouces ou la jambe dans une machine de fer.

14. Les châtiments. — Lorsque l'accusé était condamné, son châtiment n'était pas moins épouvantable. Les peines capitales étaient la décapitation, la pendaison, le supplice de la roue. Les peines qui n'entraînaient pas la mort immédiate étaient : le fouet, le carcan, le pilori, la marque au fer rouge, la transportation aux colonies, l'emprisonnement, les galères ou les bagnes.

Souvent, avant l'exécution de la peine, on remettait le malheureux à la torture, sous le prétexte de lui faire révéler ses complices.

15. L'arbitraire et les violences. — A cette cruauté s'ajoutait souvent l'arbitraire. Tout d'abord, le roi était maître de soustraire un accusé à ses juges ordinaires et de le faire comparaître soit devant le Grand Conseil, soit devant un tribunal spécial. Mais, en outre, au moyen des lettres de cachet, la police royale enlevait tous ceux qui déplaisaient au roi, à ses ministres ou à ses favoris ; ces malheureux étaient enfermés à la Bastille, et souvent on les y oubliait. La propriété n'était pas plus garantie que la liberté personnelle : le roi pouvait ordonner arbitrairement la confiscation des biens de tout sujet du royaume.

---

16. L'organisation financière ; les impôts. — L'organisation financière ne comportait pas plus d'équité que l'organisation judiciaire.

Les impôts étaient directs ou indirects.

Les impôts directs étaient payés presque uniquement par le tiers état. C'étaient la *taille*, ou impôt foncier, et la *capitation*, ou impôt personnel.

Les impôts indirects, appelés *aides*, comprenaient les droits sur les vins, les boissons, les huiles, les cartes, le papier, etc. Par leur nature même, les aides pesaient sur tout le monde.

Un des impôts qui pesaient le plus lourdement sur le peuple était la *gabelle* ou impôt sur le sel. Dans certaines provinces, chaque famille était obligée d'acheter une quantité minima de sel. Le gouvernement s'était réservé le monopole du sel et le vendait à un prix très élevé.

Citons enfin les *corvées* ou journées de travail dues par tous les roturiers pour l'établissement et l'entretien des routes.

Ce qui augmentait encore le poids de ces impôts, c'est qu'ils étaient très mal perçus. Les collecteurs, chargés de la répartition et de la perception des impôts, obéissaient trop souvent à des sentiments de partialité ou d'avidité.

17. La situation financière sous Louis XIV. — Colbert, pendant les quinze premières années de son administration, s'efforça de relever d'abord, puis de maintenir en bon état les finances du royaume. Son œuvre fut habile et parfois heureuse. Néanmoins, même au temps de Colbert, les impôts pesèrent lourdement sur le peuple ; et plusieurs émeutes éclatèrent en province, provoquées par l'établissement de taxes nouvelles ou trop lourdes.

En 1662, dans le Boulonnais, les paysans se soulevèrent ; en 1664, la population des Landes se révolta contre les collecteurs de la gabelle, et l'établissement d'une taxe sur les vins provoqua des troubles dans le Berry. En 1675, Bordeaux se souleva à l'occasion de nouveaux impôts sur le tabac et le papier timbré. Les mêmes impôts firent éclater la même année une grave insurrection en Bretagne.

Toutes ces révoltes furent écrasées cruellement par les troupes royales. Elles n'en prouvent pas moins combien, même sous Colbert, l'organisation financière comportait d'injustices et d'abus.

18. La détresse financière après Colbert. — La

situation alla en s'aggravant après la mort de Colbert. Louis XIV, encouragé par Louvois dans sa manie des constructions fastueuses et dans sa politique extérieure orgueilleuse et brutale, se laissa entraîner à d'énormes et folles dépenses.

Pendant les deux dernières guerres du règne, le total des dépenses s'éleva à près de 5 milliards, alors que les revenus nets dépassèrent à peine pendant la même période le chiffre d'un milliard. Les trois contrôleurs généraux des finances qui avaient succédé à Colbert, Le Pelletier (1683-1699), Chamillart (1699-1708) et Desmarets (1708-1714), eurent recours à des expédients désastreux pour combler le déficit.

Parmi ces expédients, les principaux furent: 1° les emprunts, qui s'élevèrent à 700 millions environ et dont quelques-uns furent émis au taux de 10 pour 100; 2° la création de nouvelles charges et la vente de monopoles commerciaux et industriels; 3° l'établissement de nouveaux impôts, tels que la *capitation*, impôt personnel, et le *dixième*, impôt sur tous les revenus; 4° la refonte des monnaies et la variation de la valeur du numéraire; l'écu varia entre 3 et 5 francs; enfin 5° la création de papier-monnaie désigné sous le nom de *billets de monnaie* ou *effets royaux*, analogues à nos bons du Trésor.

19. Ruine de la prospérité intérieure. — Cet accroissement énorme des dépenses et des impôts provoqua une misère générale. La France paya cher la gloire et les conquêtes de Louis XIV.

Dès 1693, Fénelon écrivait au roi : « La France est un grand hôpital désolé et sans provisions. » Vers la même époque, Vauban disait que la moitié du royaume vivait des aumônes de l'autre.

En 1697, dans une enquête ordonnée par le duc de Beauvilliers, chef du Conseil des finances, gouverneur du duc de Bourgogne, les mémoires des intendants révélèrent une affreuse détresse. Ces désolantes paroles reviennent constamment dans leurs rapports : « La guerre, la mortalité, les logements et passages continuels des gens de guerre, la milice, la retraite des huguenots, ont ruiné cette province. » A Lyon, l'industrie était tombée de 18000 métiers à 4000. A Tours, la population, du chiffre de 80000 âmes, était descendue à celui de 33 000 ; à Troyes, de 50 000 à 20 000. En

moins de vingt ans, de 1698 à 1715, la population de la France avait diminué de deux millions d'habitants.

20. La misère à Versailles. — A ces misères connues s'ajoutaient d'épouvantables misères cachées. Malgré ses efforts, Desmarets dut suspendre le payement des rentes, et tous les petits rentiers qui avaient passé l'âge du travail restèrent sans un morceau de pain. Les uns demandaient l'aumône; les autres moururent dans leurs greniers. Le nombre des victimes fut immense. Le scorbut ravageait les hôpitaux : si l'on en croit un récit de cette époque, trente mille personnes succombèrent.

A Versailles, dans la capitale du luxe et de la royauté, régnait la même détresse : des troupes de mendiants ébranlaient les grilles du parc en criant : Du pain ! Louis XIV dut établir une garde suisse pour les écarter de son chemin. Les domestiques du roi, sans gages depuis deux ans, demandaient l'aumône. Les courtisans et les princes envoyaient leur vaisselle à la Monnaie et mangeaient dans la faïence. Le roi lui-même remit à Desmarets ses pierreries pour les mettre en gage. Dans la chambre de Mme de Maintenon, où l'on ne parlait autrefois que de carrosses et de chevaux, ou de milliers de louis jetés sur une carte, on ne s'entretenait plus maintenant que d'orge et d'avoine. Pour épargner le pain de froment, Mme de Maintenon mangeait elle-même du pain bis[1].

21. Etat matériel de la France à la fin du règne de Louis XIV. — Ainsi, à la fin du règne de Louis XIV, la France était ruinée. Les finances publiques se trouvaient dans un état déplorable; Louis XIV laissa, en mourant, une dette de trois milliards. La richesse privée n'avait pas été moins atteinte. Tout était misère dans le royaume et jusque dans le palais du roi.

Voilà à quoi avait abouti l'absolutisme de Louis XIV, pour avoir abusé de sa toute-puissance !

22. Les idées de réforme. — Aussi, pendant les dernières années du règne, quelques esprits éclairés commencèrent-ils à attaquer vivement le système politique et finan-

1. Moret, *Quinze ans du règne de Louis XIV.*

cier qui avait produit de tels résultats. Des idées de réforme se répandirent. Les unes visaient l'organisation du gouvernement; les autres étaient d'ordre économique et financier.

23. Fénelon et le duc de Bourgogne. — « Chose étrange, ce fut à la cour même de Louis XIV, autour de son petit-fils, dans des conciliabules de grands seigneurs, que naquit, d'une vive sympathie pour les souffrances du peuple, le premier essai de réaction politique contre le dogme accablant et les maux nécessaires de la monarchie sans limite[1]. »

Fénelon, précepteur du duc de Bourgogne, fut le représentant le plus éloquent de cette opposition. Il élevait l'héritier du trône dans des idées plus conformes aux besoins de la France. Dans ses *Fables*, dans ses *Dialogues des morts*, et surtout dans le *Télémaque*, il s'attachait à flétrir le despotisme.

« Il faut, disait-il dans ses *Dialogues des morts*, des lois écrites toujours constantes et consacrées par toute la nation, qui soient au-dessus de tout. Celui qui gouverne doit être le plus obéissant à la loi ; sa personne détachée de la loi n'est rien. »

Fénelon fut disgracié par Louis XIV, qui le renvoya dans son archevêché de Cambrai et le raya même de la liste des officiers de sa maison, où il était inscrit comme précepteur des enfants de France.

Mais le duc de Bourgogne demeura fidèle aux idées de son précepteur. Il projetait une réforme générale de la monarchie. Comme il était l'héritier présomptif du trône, cette réforme devait être appliquée dès son avènement.

Cette réforme était surtout inspirée par une pensée de réaction contre la centralisation monarchique.

24. Projet de réforme du duc de Bourgogne. — Les secrétaires d'Etat devaient être remplacés par des comités ministériels, entièrement composés de gentilshommes. Les attributions des intendants seraient dévolues à des assemblées provinciales, également composées de gentilshommes. Les Etats généraux, oubliés depuis 1614, devaient être convoqués périodiquement.

1. Aug. Thierry.

En même temps le duc de Bourgogne voulait décré l'égalité de tous les citoyens devant la loi, et soumettre l'impôt le clergé et la noblesse, soulageant ainsi le reste la nation, qui supportait seul les charges du trésor. Il s geait à réformer les monstrueux abus du régime financ à régénérer l'agriculture et le commerce ; il devinait grand rôle de l'industrie et lui frayait la route.

Ces projets de réforme étaient vivement soutenus plusieurs gentilshommes, entre autres par Saint-Simon, le duc de Beau liers et le duc Chevreuse.


Vauban.

La mort du de Bourgogne p un coup funes ces idées, que le d'Orléans essa quelques an plus tard, de ré ser en partie, sa y réussir.

25. Les projets de réform économiqu et financière Boisguillebert et Vauban. — détresse financi inspira de mêm des projets écono miques.

Un magistrat de province, Boisguillebert, qui avait écri en 1697, le *Détail de la France sous le règne présent*, publi en 1707, le *Factum de la France*. Mais la destruction de abus qu'il signalait aurait coûté trop de sacrifices à la royau et aux privilégiés ; le *Factum* fut saisi par arrêt du Conse et Boisguillebert fut exilé pour quelque temps en Auvergne (1707).

Vauban, comme Boisguillebert, avait reconnu la nécessité d'un changement radical dans notre système financier. Il avait [illegible] ans parcouru toutes les provinces,

urant des ressources et des besoins de chacune d'elles. ·sultat de ses voyages et de ses études fut, en 1707, la ication de son livre, la *Dîme royale*. Il y proposait de placer la masse d'impôts divers que payaient les roturiers, un impôt unique, un *dixième* du revenu territorial, que auraient payé, les nobles et le clergé aussi bien que la rgeoisie et le peuple. Il avait présenté ce projet à Louis XIV même. Mais une cabale formidable circonvint le roi. quante ans d'immortels services furent oubliés en un r ; un arrêt du Conseil ordonna que le livre fût saisi et s au pilori. Vauban mourut six semaines après, à l'âge soixante-quinze ans (1707).

Avant Vauban, Racine avait été victime du même zèle ur le bien public. Sur la demande de Mme de Maintenon, avait rédigé un mémoire sur la situation de la France et r les moyens d'y remédier. Louis XIV lui fit défendre de paraître à la cour, et le poète mourut de douleur au bout un an (1699).

26. Aveuglement de Louis XIV. — Ainsi, plusieurs ommes de cœur n'avaient pas craint de signaler à Louis XIV es maux dont la France souffrait, et de lui proposer divers emèdes. Le roi les récompensa de leur dévouement en es disgraciant. Son despotisme fut aussi aveugle que yrannique. La responsabilité des maux terribles qui accablèrent la France pendant les premières années du dix-huitième siècle doit donc peser sur lui. On lui indiqua les moyens de les atténuer, il ne manifesta que de la colère.

Aussi, ce fut sous son règne qu'apparurent les premiers symptômes d'une opposition sérieuse au régime de la monarchie absolue. Cette opposition alla en croissant pendant tout le dix-huitième siècle, pour aboutir en 1789 au mouvement irrésistible de la Révolution française.

LECTURE. — **Appréciations sur le règne de Louis XIV.**

Ainsi mourut l'un des plus grands rois de la France. On a vainement contesté son mérite : il n'est plus permis aujourd'hui de le mettre en doute; il suffit d'ouvrir ses œuvres et ses lettres. On y verra Louis XIV suivre et diriger les affaires les plus difficiles, et, malgré l'insuffisance de son éducation, deviner le plus souvent la vérité. Ce tact exquis des hommes et des choses, ce jugement toujours infaillible, ont été les principales et les plus précieuses de ses qualités. Joignons-y d'autres

vertus royales : la volonté, le courage, l'amour du travail, la conscience de ses devoirs, la religion de la patrie. On sait sa belle parole en refusant le salut au pavillon de la Grande-Bretagne : « Le roi d'Angleterre et son chancelier peuvent bien voir à peu près quelles sont mes forces, mais ils ne voient pas mon cœur. »

On lui a reproché sa dureté, ses guerres, son luxe, son orgueil, ses amours adultères; nous n'essaierons pas de le défendre. Il faut dire toutefois, qu'il eut des passions et non des vices; que, né avec une nature ardente, il a été corrompu dès le berceau par les flatteurs; qu'enfin, parmi ses courtisans et ses ministres, il ne lui a pas été donné, dans sa longue carrière, de rencontrer un seul ami. Cette solitude, au milieu d'une cour agenouillée à ses pieds, explique son égoïsme monstrueux et insensé. Despote adoré, demi-dieu et comme fils du soleil, dont il avait pris l'emblème, il dut préférer la dictature de Richelieu au gouvernement modéré de Henri IV. Il asservit tous les corps de l'État, la noblesse, les parlements, l'armée, supprima les dernières franchises échappées au cardinal, courba tous les fronts sous le même joug, renversa toutes les barrières, mais aussi tous les remparts de la monarchie. Impatient de toute dissidence, même religieuse, il a imposé à notre pays le plus lourd despotisme qu'il ait jamais porté, proscrit cinq cent mille Français, ravagé quatre provinces et tué cent mille hommes dans les Cévennes.

Disons-le cependant pour être juste, son despotisme a été éclatant de puissance et de gloire. Louis XIV a créé la France moderne, sa centralisation, ses armées, sa marine, son industrie, et jusqu'aux forteresses qui couvrent ses frontières. Pendant un demi-siècle, la France a été la première des nations. Elle lui doit la plus belle période de ses annales, le secret de son unité et de sa force. Secondé par ses ministres, Louis XIV lutte pendant soixante ans contre l'Europe, place son petit-fils sur le trône de Charles-Quint, prend et garde cinq provinces. Avec la gloire des armes, il donne à son pays la gloire plus pure des lettres. Reprenant la tradition interrompue des Valois, il aime, il secourt, il honore ces hommes dont les œuvres vont conquérir le monde, et qui lui composent un radieux cortège d'immortalité. A l'exemple de François Ier, il recherche dans l'Europe entière les artistes et les savants. Colbert écrit au Hollandais Vossius, en lui adressant une pension : « Le roi, qui n'est pas votre souverain, veut du moins être votre bienfaiteur. »

Au dehors comme au dedans, Louis XIV a répudié la sage politique de Henri IV. Il épouvanta l'Europe par les hauteurs de sa diplomatie, le nombre de ses armées, son incessante intervention dans les pays voisins, et réunit contre lui, avec l'Autriche et l'Italie, toutes nos anciennes alliées, les protestants de l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre. Il n'a ni la fortune de Henri IV ni le génie de Richelieu, il est vaincu, ébranlé, et toutefois, remarquable prestige du caractère, il semble plus roi que ses aïeux. L'autorité de son nom a encore grandi depuis sa mort. Après tant de rois, il demeure le symbole de la royauté: c'est moins un homme qu'un principe.

(Moret, *Quinze ans du règne de Louis XIV.*)

Livres à consulter : Rambaud, *Histoire de la civilisation française*. — Saint-Simon, *Mémoires*. — Moret, *Quinze ans du règne de Louis XIV*.

CHAPITRE XXVII

L'EUROPE ORIENTALE AU XVIIe SIÈCLE

ͻGRAMME : **L'Europe orientale au dix-septième siècle. L'Autriche, la Hongrie et la Turquie. La Suède, la Pologne et la Russie.**

SOMMAIRE

1. L'Europe orientale au dix-septième siècle. — Les deux puissances prépondérantes dans l'Europe orientale au dix-septième siècle ɪrent la Suède au nord, la Turquie au sud. Mais, au début du dix-ɴuitième siècle, la Suède fut vaincue par la Russie, et la Turquie par Autriche.

2. L'Autriche, la Hongrie et la Turquie. — A plusieurs reprises, ɔendant le dix-septième siècle, les Turcs envahirent les États autri-ʼhiens, avec l'aide des Hongrois, qui revendiquaient leur indépendance. Mais ils durent signer en 1699 le traité de Carlowitz, et en 1718 le traité de Passarowitz qui les rejeta dans la basse vallée du Danube. La Hongrie tomba définitivement sous la domination de l'Autriche.

3. La Suède. — Victorieuse de l'Autriche pendant la guerre de Trente ans, la Suède affermit sa prépondérance dans le nord en triomphant du Danemark, de la Pologne et de la Russie coalisés contre elle. Par les traités de Copenhague, d'Oliva et de Kardis, elle devint maîtresse de la mer Baltique (1660-1661).

4. La Russie et Pierre le Grand. — Mais la Suède rencontra bientôt un ennemi redoutable dans le tzar de Russie, Pierre le Grand (1689-1725).

Pierre le Grand, après avoir conquis Azof sur les Turcs, entra dans la coalition que formèrent la Pologne, la Saxe et le Danemark contre le jeune roi de Suède, Charles XII.

5. Lutte de Pierre le Grand et de Charles XII. — D'abord vaincu à Narva (1700), Pierre le Grand répara sa défaite par la fondation de Saint-Pétersbourg et la grande victoire de Pultava (1709).

Obligé, à la suite d'une expédition malheureuse, de rendre Azof aux Turcs, il se fit céder par la Suède la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie et la Carélie, au traité de Nystadt (1721).

Désormais la Suède était abaissée, et la Russie devenait la puissance prépondérante dans l'Europe orientale.

RÉCIT

1. L'Europe orientale et septentrionale au dix-ɒoptième siècle. — Pendant le dix-septième siècle, les

deux Etats les plus puissants de l'Europe orientale et septentrionale furent : l'empire ottoman, dans la vallée moyenne et la vallée inférieure du Danube ; le royaume de Suède, sur tous les rivages de la mer Baltique. Ces deux Etats jouèrent même un rôle important dans l'histoire générale de l'Europe. La Suède intervint à plusieurs reprises dans la lutte qui se poursuivait entre la France et la maison d'Autriche ; elle prit surtout une part active à la guerre de Trente ans. Les Turcs furent souvent les alliés de la France dans cette même lutte, et l'Autriche fut obligée de les combattre énergiquement. Vienne fut plusieurs fois menacée par les armées du sultan.

A la fin du dix-septième siècle, ces deux Etats s'affaiblirent au profit d'une puissance nouvelle, la Russie.

---

2. Les Turcs dans la vallée du Danube. — Au seizième siècle, sous le règne de Soliman le Magnifique, les Turcs avaient conquis presque toute la vallée moyenne du Danube. Ils avaient écrasé les armées autrichiennes aux deux grandes batailles de Mohacz (1526) et d'Essek (1537).

Pendant le dix-septième siècle, la Hongrie ne fut pas directement rattachée à l'empire ottoman. Mais les sultans de Constantinople profitèrent des sentiments d'antipathie qui animaient les populations de la Transylvanie et de la Hongrie contre la domination autrichienne. Ils protégèrent les princes hongrois qui luttèrent pour l'indépendance politique et religieuse des Magyars contre la dynastie allemande et catholique des Habsbourg.

3. La Hongrie au dix-septième siècle. — La Hongrie trouva, au dix-septième siècle, des chefs énergiques et habiles. Pendant la guerre de Trente ans, Bethlen Gabor, prince protestant de la Transylvanie, soutenu à la fois par les Turcs et par la France, réussit à se rendre presque complètement indépendant dans le bassin de la Theiss.

Plus tard, pendant la guerre de la succession d'Espagne, un autre prince hongrois, Ragotzy, allié de Louis XIV, se souleva contre les Autrichiens. Mais il fut vaincu, et l'Autriche put affermir sa domination dans la vallée moyenne du Danube.

Guerres sur le Danube; paix de Carlowitz 9). — A la faveur de ces soulèvements de la Hongrie, ?urcs pénétrèrent à plusieurs reprises jusque dans les s héréditaires de la maison d'Autriche. Pour repousser s attaques, l'empereur dut faire appel aux autres Etats 'Europe.

In 1664, il les vainquit à la bataille de Saint-Gothard avec de de la France.

En 1683, les Turcs vinrent mettre le siège devant Vienne. mpereur Léopold s'enfuit de sa capitale; mais les assiéants furent mis en déroute par le roi de Pologne, Sobieski. duc de Lorraine les battit à Mohacz, en 1686, le prince ıgène à Zentha, en 1697.

Ces victoires des généraux de l'Autriche amenèrent la onclusion du traité de Carlowitz, par lequel la Turquie bandonnait la Transylvanie, la Croatie, l'Esclavonie (1699).

5. **Nouvelles guerres; traité de Passarowitz 1718).** — Les Turcs reprirent les armes vers 1714. Ils urent vaincus par le prince Eugène à Peterwardein (1715) et à Belgrade (1718). Ils durent signer le traité de Passarowitz, le plus désastreux qui leur eût été encore imposé. Par ce traité, ils cédaient à l'Autriche la ville de Belgrade et la Serbie, ainsi que la moitié occidentale de la Valachie (1718).

Ainsi, au début du dix-huitième siècle, la décadence de l'empire turc commençait, l'Autriche était redevenue maîtresse de toute la vallée moyenne du Danube; elle avait même franchi les Portes de Fer pour occuper une partie de la vallée inférieure du fleuve.

---

6. **La Suède en 1648.** — Aux traités de Westphalie, la Suède avait acquis sur la rive méridionale de la mer Baltique la Poméranie citérieure avec les villes de Wismar, Stettin et Stralsund. Elle possédait ainsi la plus grande partie des côtes de cette mer. Maîtresse de la Suède proprement dite, de la Finlande, de l'Ingrie, de la Carélie et de la Poméranie citérieure, elle l'emportait par l'étendue de ses territoires, par la puissance de ses armées, par le prestige de ses victoires sur tous les autres Etats voisins, le Danemark, la Pologne et la Russie.

7. Coalition contre la Suède; traités de Copenhague, d'Oliva et de Kardis (1660-1661). — Ces trois Etats se coalisèrent contre la Suède. Mais Charles X, qui succéda à la reine Christine, fille de Gustave-Adolphe, en 1654, repoussa tous les assauts de la coalition ; il battit le roi de Pologne à Varsovie et menaça le roi de Danemark dans Copenhague.

La suprématie de la Suède fut confirmée par les trois traités de Copenhague, d'Oliva et de Kardis.

Par le traité de Copenhague (1660), la Suède garda les îles d'OEland et de Gotland, et tout ce que les Danois avaient possédé jusque-là de l'autre côté du Sund, à l'extrémité sud de la péninsule scandinave, c'est-à-dire la Scanie et la Blékingie.

Par celui d'Oliva (1660), la Pologne céda à la Suède la Livonie (Riga) et l'Esthonie (Revel).

Enfin, par le traité de Kardis (1661), les Russes restituèrent l'Ingrie et la Carélie, dont ils s'étaient emparés pendant la guerre.

8. Prépondérance de la Suède dans le Nord. — Ainsi la Baltique était devenue un vrai lac suédois.

Le successeur de Charles X, Charles XI, fut un des souverains les plus remarquables de la Suède.

A l'intérieur, il dompta la noblesse et se fit donner le pouvoir absolu. Il réorganisa l'armée, ouvrit le port de Carlskrona, créa la banque de Stockholm et l'Université de Lund. A l'extérieur, il fut l'allié de la France dans la guerre de la Hollande. Il mourut au moment où l'Europe l'appelait comme médiateur dans les négociations du traité de Ryswick (1697).

9. Charles XII; coalition contre lui; ses premières victoires. — Son fils et successeur n'avait que pix-sept ans. Il prit pour idéal Alexandre le Grand, le héros romanesque de Quinte-Curce. Ce fut un admirable coureur d'aventures plutôt qu'un grand roi.

L'avènement de ce jeune prince inspira aux Danois, aux Polonais et aux Russes l'espoir d'une revanche facile. Ces trois Etats se coalisèrent de nouveau contre la Suède.

Charles XII, malgré son âge, fit face à la coalition avec une surprenante rapidité. Il se jeta sur le Danemark, me-

ι Copenhague d'un bombardement, et, après une camne de six semaines, imposa à Frédéric IV le traité de venthal (1700).

ιa défaite d'Auguste II, roi de Pologne, fut encore plus ıplète. Charles XII entra dans Varsovie et s'empara de te la Pologne; il convoqua une diète, déposa Auguste II le remplaça par Stanislas Leczinski (1703).

Bientôt Auguste II fut poursuivi dans son électorat de xe, et, malgré la résistance de son meilleur général, Schulmbourg, il fut obligé de signer le traité d'Altranstadt (1706). anislas Leczinski fut reconnu roi de Pologne.

A cette époque, Charles XII, comme un nouveau Gustavedolphe, était l'arbitre de l'Europe. Louis XIV rechercha ɔn alliance et envoya Villars auprès de lui. Charles XII ima mieux écouter les conseils de Marlborough, qui lui nontra la Russie à conquérir

---

10. La Russie au dix-septième siècle. — Au commencement du dix-septième siècle, la Russie était encore étrangère à l'Europe. Elle n'avait accès ni sur la mer Baltique qui appartenait à la Suède, ni sur la mer Noire qui appartenait aux Turcs et aux Tartares. Au centre, la Pologne formait une barrière infranchissable du côté de l'Allemagne.

La Russie, au moyen âge, n'avait eu de contact qu'avec l'empire grec de Constantinople. Aussi sa civilisation première était byzantine. Un empereur (*tzar*, maître absolu), régnait à Moscou. A côté de lui un patriarche, chef de l'Église grecque, avait une autorité presque égale à la sienne. Le clergé se composait de popes. fanatiques et ignorants; la noblesse comprenait les grands propriétaires du sol ou boyards, grossiers, turbulents, indisciplinés. Le peuple était astreint au servage. Les Russes portaient, comme les Orientaux, la longue barbe et la robe traînante.

La Russie n'avait pas l'organisation d'un Etat moderne. L'armée, toute féodale, se recrutait parmi les boyards; son élément principal, les Strélitz, était redoutable par ses fréquentes révoltes. La marine n'existait pas encore. Les impôts, suivant l'usage oriental, se payaient en nature. Le commerce se faisait uniquement par caravanes; enfin l'industrie, toute primitive, ne fabriquait que des objets de

première nécessité. En tout, la Russie était en retard de plusieurs siècles sur l'Europe occidentale.

11. Les premiers Romanoff (1613). — La Russie n'a commencé à jouer un rôle important dans l'histoire européenne qu'après l'avènement de la famille des Romanoff, qui monta sur le trône en 1613 et régna jusqu'en 1762.

Michel Romanoff (1613-1645) fut vaincu par la Suède et la Pologne. Il céda à la Suède l'Ingrie et la Carélie par le traité de Stolbowo (1617) ; à la Pologne, les provinces de Smolensk et de Tchernigow par le traité de Viasma (1634).

Alexis Ier (1645-1676) fut plus heureux. Il confirma à la Suède, par le traité de Kardis (1661), l'Ingrie et la Carélie ; mais il reprit à la Pologne, par le traité d'Andrussovo (1667), toute la petite Russie. A l'intérieur, il commença les premières réformes. Il appela en Russie des officiers allemands pour organiser l'armée et des ingénieurs hollandais pour construire des navires. Le clergé russe fut réformé par les patriarches de Moscou, Philarète et Nicon. Enfin, les premiers encouragements furent donnés à l'industrie.

Fédor, fils d'Alexis, ne régna que six ans (1676-1682). Il laissait deux frères, Ivan, un idiot, et Pierre, un enfant. Une sœur aînée, Sophie, se fit proclamer régente au nom de ses jeunes frères.

12. Régence de la princesse Sophie. — Pendant sept ans (1682-1689), la princesse Sophie exerça le pouvoir. Elle prit pour ministre Bazile Galitzin, « homme d'un esprit actif, laborieux, d'un génie au-dessus de son siècle, et capable de changer la Russie, s'il en avait eu le temps et le pouvoir comme il en avait la volonté [1] ». Les guerres contre la Pologne recommencèrent et elles furent heureuses. La possession de la petite Russie fut définitivement reconnue par le traité de Moscou (1686). L'année suivante, la Russie notifiait pour ainsi dire son avènement, en envoyant à Louis XIV une première ambassade, fait qui parut si extraordinaire que l'Académie des inscriptions en perpétua le souvenir par une médaille.

La régence ne suffit plus à Sophie et à son ambitieux ministre. Elle aspirait d'autant plus vivement au pouvoir su-

1. Voltaire.

ne, que le jeune Pierre atteignait l'âge du gouvernement. nouvelle révolution fut préparée. Pierre en fut prévenu, éfugia dans le monastère de la Trinité, groupa ses partis, fit appel à la fidélité des boyards et déjoua les projets de sœur. La princesse Sophie fut reléguée dans un couvent, itzin exilé en Sibérie, les chefs de la révolte exécutés. Le ne de Pierre le Grand commençait (1689).

13. Pierre le Grand (1689-1725). — Pierre avait x-sept ans ; sa taille était haute ; sa constitution vigoureuse rendait propre à us les travaux. on éducation avait é négligée. « Enant, il n'aimait ue les tambours, es sabres et les fusils. On lui enseignait l'histoire au moyen d'images coloriées venues d'Allemagne. Pierre apprit aussi le latin, l'allemand, le hollandais. Il lut beaucoup et sans choix, apprit beaucoup et sans méthode. Livré à lui-même, il vagabonda dans la rue. Il y rencontra les Russes qui avaient le moins de scrupules, mais aussi le moins de préjugés, et qui devaient l'aider dans ses entreprises hardies contre la société. Il y rencontra les aventuriers français, anglais, allemands, les Lefort, les Gordon, les Timmermann, qui l'initièrent à la civilisation européenne. Il jouait au soldat avec ses jeunes amis, ses palefreniers, et il en forma le *régiment d'amuseurs* qui manœuvrait à l'européenne et qui fut le premier noyau de la future armée régulière. Il apprit les éléments de la géométrie et de la fortification. Il construisit de petites citadelles, qu'il prenait ou défendait avec ses jeunes guerriers dans des



Pierre le Grand.

luttes acharnées où il y avait parfois des blessés ou des morts, et où le tzar de Russie n'était pas toujours épargné. Un canot anglais, échoué sur la grève de Yaousa, fut pour lui une occasion de faire venir Frantz Timmermann, qui lui apprit comment on pouvait faire marcher des navires à voiles même contre le vent. Lui, qui naguère, en vrai fils des boyards de Moscou, avait horreur de l'eau et n'osait passer sur un pont, devint un marin déterminé. Le Hollandais Brandt lui construisit toute une flottille de barques, et déjà, malgré les terreurs de sa mère, Nathalie, Pierre rêvait de voir la vraie mer[1]. »

14. Prise d'Azof (1696). — Pierre comprenait que la Russie devait s'ouvrir une voie vers l'Europe. « La Russie, disait-il, a assez de terre, il lui faut de l'eau maintenant. » Il attaqua Azof (1695). Simple « bombardier » dans l'armée commandée par les généraux Golovine, Gordon et Lefort, il se battit bravement, mais échoua. L'armée n'avait ni la discipline, ni l'expérience nécessaires. Pierre ne se découragea pas. Il demanda de bons officiers à l'étranger. L'Autriche et la Hollande lui envoyèrent des officiers d'artillerie, la Prusse des ingénieurs, Venise l'amiral Lima. On construisit des flottilles dans tous les petits ports du Don. Azof bloqué par terre et par mer capitula. Cette victoire fut un événement national. L'armée rentra à Moscou sous des arcs de triomphe. Lefort, amiral, et Schein, généralissime, figuraient dans le cortège, assis dans de magnifiques traîneaux, tandis que Pierre, promu au grade de capitaine, suivait à pied.

15. Premier voyage de Pierre le Grand (1697). — Cette campagne avait appris à Pierre tout ce qui manquait à son armée et à son peuple. Il résolut d'aller demander à l'Europe le secret de ses institutions. Il partit, accompagné de Lefort et d'une suite nombreuse, sous le nom de Pierre Mikhaïlof. Après avoir parcouru la Livonie et admiré sa fertilité, il arriva à Riga dont il voulait visiter la forteresse. Le gouverneur refusa. « Je la verrai plus tard, dit-il, et plus à mon aise. » Reçu cordialement par les cours de Courlande, de Brandebourg et de Hanovre, il se hâta d'arriver en Hollande. « Le jour même de son arrivée à Saardam, il prit son

1. Rambaud, *Histoire de la Russie.*

logement chez un forgeron, se procura un costume complet de compagnon hollandais et commença à manier la hache. Il marchanda un canot, l'acheta et but avec le vendeur la pinte de bière traditionnelle. Il visita les manufactures, les scieries, les corderies, mettant partout la main à l'œuvre; dans une papeterie, il fit du papier. D'ailleurs, malgré la légende, il ne resta pas plus de huit jours à Saardam. A Amsterdam, ses excentricités ne surprirent pas moins. Il entrait familièrement chez les particuliers, gagnait les Hollandais par sa bonhomie, pénétrait dans les boutiques et les échoppes, restait en admiration devant un arracheur de dents. »

Cependant, Pierre n'oubliait pas les intérêts politiques. Il visita Guillaume III, roi d'Angleterre et stathouder de Hollande, et il reçut les hommages des ambassadeurs européens, réunis encore à Ryswick pour signer le traité de ce nom.

L'année suivante (1698), il partit pour l'Angleterre ; il y mena la même vie d'observation et de travail qu'en Hollande, logeant près des chantiers de Deptford, s'occupant de tout, depuis la fonderie des canons jusqu'à la filerie des cordes. Il recruta, là comme en Hollande, une véritable armée d'ingénieurs, de pilotes, de mathématiciens, de constructeurs. Guillaume lui donna son vaisseau particulier, le *Royal-Transport* ; Pierre l'envoya à Arkhangel, chargé d'ouvriers et d'excellents matelots.

Après avoir étudié la marine à Amsterdam et à Londres, Pierre voulait étudier l'organisation militaire à Vienne. Les victoires du prince Eugène sur les Turcs avaient refait la vieille réputation de l'infanterie autrichienne. Mais une révolte des Strélitz le rappela à Moscou.

Il la châtia avec une rigueur inouïe. La milice des Strélitz fut dissoute.

A peine cet acte énergique était-il accompli, que Pierre entrait en lutte avec la Suède.

16. Première rencontre de Charles XII et de Pierre le Grand : Narva (1700). — Il adhéra à la coalition formée contre Charles XII par le Danemark et la Pologne. Aussitôt les Russes envahirent l'Ingrie et la Carélie. Charles XII les attaqua sous les murs de Narva. Avec huit mille hommes, il vainquit soixante mille Russes. Il dédaigna de faire des prisonniers. « Les Suédois nous bat-

tront longtemps encore, dit Pierre le Grand, mais à la fin ils nous apprendront eux-mêmes à les vaincre. »

17. Fondation de Saint-Pétersbourg (1703). — En effet, Pierre le Grand ne tarda pas à réparer la défaite de Narva. Il réorganisa son armée et, avec les cloches des églises, il fit fondre de nouveaux canons. Il reprit l'Ingrie, la Carélie, la Courlande; et, pour bien marquer sa ferme volonté d'établir la domination russe sur les provinces baltiques, il jeta à l'embouchure de la Néva les fondations d'une capitale nouvelle, Saint-Pétersbourg (1703). L'année suivante, il éleva sur l'îlot de Cronstadt une forteresse imprenable. « La Russie est presque le seul Etat qui se soit bâti, sur ses frontières mêmes, sa capitale. Saint-Pétersbourg ne sera pas seulement « la fenêtre » ouverte sur l'Occident; ce sera aussi le centre où s'accomplira la régénération russe.

18. Pultava (1709). — Emu de ces conquêtes, Charles XII fit une nouvelle invasion en Russie (1708). Malgré les rigueurs de l'hiver, il occupa Grodno, traversa la Lithuanie, battit les Russes à Hollotzin, sur la Bérésina, traversa le Dniéper à Mohilew et entra à Smolensk. Le tzar, effrayé de cette marche rapide, proposa la paix. « Nous la signerons à Moscou », dit Charles XII. « Mon frère Charles, s'écria Pierre le Grand à cette nouvelle, est peut-être un nouvel Alexandre; mais je ne serai pas un nouveau Darius. »

La route de Moscou était ouverte; Charles XII pouvait rapidement terminer la guerre. Il se laissa gagner par les promesses de l'hetman des Cosaques, Mazeppa, qui venait de proclamer son indépendance. L'armée suédoise prit la route du sud et s'enfonça dans les déserts marécageux de l'Ukraine. Elle poursuivit inutilement un ennemi toujours invisible. Harcelée par les Russes, décimée par les rigueurs d'un hiver exceptionnel (1709), elle arriva enfin devant la ville de Pultava. Charles XII attendait des renforts pour attaquer cette place. Mais son lieutenant, Levenhaupt, avait été vaincu à Lesno par Pierre le Grand.

Bientôt les Russes arrivèrent devant Pultava. Un combat acharné se livra sous ses murs. Charles XII fit en vain des prodiges de valeur. Blessé dans une précédente rencontre, il se faisait porter sur un brancard, de rang en rang, un pistolet à la main. La déroute des Suédois fut complète.

Charles XII s'enfuit avec quelques cavaliers en Turquie. L'armée suédoise et ses meilleurs officiers restèrent prisonniers de Pierre le Grand. Cette victoire marquait l'abaissement définitif de la Suède et l'avènement de la Russie comme grande puissance européenne.

19. Nouvelle guerre contre la Turquie. — Après la défaite de Pultava, Charles XII s'était réfugié à Bender, en Turquie. Il intrigua auprès du sultan, et fit tant que celui-ci déclara la guerre à la Russie. Les Turcs voulaient reprendre Azof et empêcher les Russes de s'établir sur les côtes de la mer Noire. Le grand vizir, Baltazi-Méhemet, réunit deux cent mille Turcs et quarante mille Tartares.

Les Russes cherchèrent à prévenir leurs nouveaux ennemis. Le maréchal Schérémétof s'avança avec un corps d'armée jusqu'à Jassi; menacé par des forces supérieures, il appela le tzar qui traversa en toute hâte le Dniester, mais arriva trop tard pour empêcher les Turcs de passer le Pruth. Les Moldaves et les Valaques avaient reçu des secours; ils restèrent fidèles à la Turquie. Pierre fut bientôt enfermé dans les marais du Pruth par une armée de deux cent mille hommes qui coupa toute retraite.

20. Le traité du Pruth (1711). — La tzarine Catherine, esclave livonienne que Pierre avait épousée, après avoir répudié sa première femme, Eudoxie Lapoukhine, sauva l'armée. Elle envoya au vizir ses pierreries, deux pelisses de renard et lui demanda audience. Baltazi avait intérêt à finir promptement cette guerre; il en avait obtenu tous les résultats que la Turquie pouvait espérer. Il signa le traité de Falksen ou du Pruth (juillet 1711). Pierre le Grand rendit les ports d'Azof et de Taganrog.

21. Défaite définitive de Charles XII. — Pierre se vengea sur la Suède de son échec en Turquie. Tous les ennemis de la Suède avaient repris les armes à la nouvelle du désastre de Pultava. En vain les Suédois firent des prodiges d'héroïsme; ils ne purent résister à cette coalition de la Saxe, de la Pologne, du Danemark et de la Russie.

Charles XII se jeta dans la ville de Stralsund, mais il ne put la sauver; la place capitula en 1715.

22. Traités de Stockholm et de Nystadt [illegible] 1721). — Cette longue lutte de la Suède et de la Ru[illegible] terminée par les traités de Stockholm et de Nystadt.

Charles XII était mort en 1718, tandis qu'il assiége[illegible] petite ville norvégienne. Après sa mort, une révoluti[illegible] tocratique éclata en Suède; la couronne fut donnée à U[illegible] Eléonore, sœur de Charles XII; mais les Etats et le S[illegible] conservèrent toute l'autorité. La Suède travailla activ[illegible] à rétablir la paix.

Elle fut signée par Frédéric Ier, de Hesse-Cassel, [illegible] d'Ulrique-Eléonore, en faveur de qui elle avait abdiq[illegible] couronne. La Suède cédait au roi Georges Ier de Hanovre, [illegible] le traité de Stockholm (nov. 1719), les duchés de Brê[illegible] de Verden; à la Prusse, Stettin, la Poméranie citérieure, [illegible] îles d'Usedom et de Wollin; au Danemark, Wismar, S[illegible] sund, l'île de Rugen. Elle reconnaissait Auguste II com[illegible] roi de Pologne.

La Suède se résigna plus difficilement à traiter ave[illegible] Russie. Elle consentit enfin à céder, au congrès de Nys[illegible] qui s'ouvrit en septembre 1721, sous la médiation de [illegible] France : la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie, la Carélie, [illegible] partie du territoire de Viborg, les îles d'Œsel, Dago, Mo[illegible] Elle ne gardait que la Finlande. Le traité de Nystadt con[illegible] sacra définitivement l'abaissement de la Suède et assura [illegible] grandeur de la Russie dans le Nord.

---

23. Les réformes de Pierre le Grand [1]. — Pier[illegible] le Grand avait fait de la Russie la puissance prépondéran[illegible] dans l'Europe orientale et septentrionale; par la conquête de[illegible] rivages de la mer Baltique et par la fondation de Saint-Pétersbourg, il avait facilité les rapports de la Russie av[illegible] l'Europe. Il voulut, d'autre part, introduire dans ses Etats l'organisation politique, administrative, sociale, les mœurs et les coutumes de l'Europe.

Le tzar conserva et fortifia son pouvoir absolu. Il voulut tirer son peuple de la barbarie asiatique; il s'efforça de réformer ses anciennes habitudes, pour mettre la vie russe

1. Les réformes de Pierre le Grand devant être exposées en détail dans le *Cours de Première*, nous nous contentons d'en indiquer ici le caractère général.

d'accord avec la vie générale des peuples européens.
ouragea l'agriculture, l'industrie et le commerce. Il
e nombreux établissements d'instruction, qui avaient
in caractère pratique.
is il rencontra des résistances nombreuses, jusque dans
ropre famille. Il les brisa avec une inflexible rigueur.
fils Alexis, qui complota contre lui, fut tué par la tor-

n a dit de Pierre le Grand qu'il avait été « moitié tigre
noitié héros »; Voltaire a ajouté : « C'est de l'eau-forte
ronge le fer. »
Quoi qu'on pense de son œuvre et des moyens qu'il em-
ya pour la mener à bien, on peut dire qu'il a été le créa-
ur de la Russie moderne.

LECTURE. — **Importance de la bataille de Pultava.**

Pultava marque une ère nouvelle dans l'histoire universelle. La
uède qui, sous Gustave-Adolphe, et encore sous Charles XI, avait
ué en Europe le rôle d'une grande puissance, qui avait obtenu même
ne importance hors de proportion avec ses ressources réelles, fut tout
coup reléguée au troisième rang des Etats. La place qu'elle laissait
ide dans le Nord fut prise par une nation qui s'en empara avec des
ressources matérielles et une force d'expansion autrement considérables.
Les rivages de la Baltique allaient passer entre ses mains. La Russie
s'annonçait déjà, non seulement comme une puissance du Nord, mais
comme une grande puissance européenne. La Moscovie, que naguère
la petite Suède, la Pologne anarchique, la Turquie décrépite ou même
simplement le khan des Tatars suffisaient à tenir en échec, allait
devenir redoutable même à la France, à l'Angleterre et à la maison
d'Autriche. Avec la Russie la race slave longtemps humiliée faisait une
triomphale entrée sur la scène du monde. Enfin, Pultava ne fut pas
seulement une victoire, elle fut le gage de la régénération de la Russie;
elle justifiait le tzar, les auxiliaires étrangers, son armée régulière;
elle lui laissait ses mains libres pour ses réformes, donnait à l'empire
une nouvelle capitale, et promettait à l'Europe un nouveau peuple
civilisé.

(RAMBAUD, *Histoire de la Russie*. — Paris, Hachette.)

Livres à consulter : LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*. — V. DE LA JONQUIÈRE, *Histoire de l'empire ottoman*. — L. LÉGER, *Histoire de l'Autriche-Hongrie*. — GEFFROY, *Histoire des Etats scandinaves*. — RAMBAUD, *Histoire de la Russie*. — VOLTAIRE, *Histoire de Charles XII*; — *Histoire de Pierre le Grand*.

CHAPITRE XXVIII

SCIENCES, PHILOSOPHIE, LETTRES ET ARTS AU XVII[e] SIÈCLE

PROGRAMME : **Mouvement intellectuel en Europe au dix-septièm siècle : sciences, philosophie, lettres, arts.**

SOMMAIRE

1. Le dix-septième siècle. — Au point de vue intellectuel, le d· septième siècle est une des périodes les plus brillantes et les p· fécondes de l'histoire de l'Europe.

2. Les sciences; la méthode scientifique. — Les sciences fur· renouvelées par la méthode expérimentale dont Bacon donna la théo· dans son *Novum Organum*.

En astronomie, Képler, Galilée et Newton; dans les sciences phy· ques et naturelles, Torricelli, Roemer, Papin, Harvey firent de rem· quables découvertes.

3. La philosophie; la méthode philosophique. — La philosoph devint, elle aussi, une science. La plupart des grands philosoph· furent alors des savants.

Descartes, dans son *Discours de la méthode*, exposa les vrais pri· cipes de la méthode philosophique. Spinosa en Hollande, Pascal e· France, Leibniz en Allemagne, appliquèrent avec génie la métho· nouvelle à l'étude du monde matériel et du monde moral.

L'influence de la philosophie cartésienne fut considérable sur l· littérature. Elle apparait surtout dans les œuvres des moralistes, Nicole La Bruyère, La Rochefoucauld.

4. Les lettres françaises. — L'histoire des lettres françaises au dix-septième siècle se divise en deux périodes : le règne de Louis XIII et le siècle de Louis XIV. La littérature subit alors l'influence de l'Espagne, celle de Richelieu, de l'hôtel de Rambouillet, de l'Académie française, de Port-Royal, enfin de Louis XIV lui-même et de la cour de Versailles.

Tous les genres littéraires brillèrent d'un vif éclat : le théâtre, avec Corneille, Racine et Molière; la satire, avec Boileau; la fable, avec La Fontaine; l'éloquence de la chaire, avec Bossuet, Bourdaloue, Fénelon et Massillon; le genre épistolaire, avec M[me] de Sévigné; les mémoires, avec le cardinal de Retz et Saint-Simon.

5. Les littératures étrangères. — Hors de France, les plus grands écrivains du siècle furent l'Espagnol Calderon, auteur dramatique d'une fécondité inouïe, et l'Anglais Milton, à qui l'on doit l'admirable épopée du *Paradis perdu*.

6. Les arts en France. — Les arts ne brillèrent pas d'un éclat moins vif que les lettres. L'école française de peinture fut représentée par Poussin, Lesueur, Claude Lorrain sous Louis XIII; Lebrun et Mignard, sous Louis XIV. Le plus grand sculpteur du siècle fut Pierre Puget. Les architectes Cl. Perrault et Mansard élevèrent la colonnade du Louvre, le palais de Versailles, le Val-de-Grâce, les Invalides. Callot, dans la gravure, Lulli dans la musique, se mirent au premier rang.

7. Les arts en Europe. — Trois grandes écoles artistiques se développèrent à la même époque en Europe : l'école espagnole, avec Velasquez, Murillo et Ribera; — l'école flamande, avec Rubens et Van Dyck; — l'école hollandaise, avec Rembrandt.

8. L'esprit nouveau. — Dès la fin du dix-septième siècle, apparaissait dans les lettres comme dans la politique un esprit nouveau, critique et sceptique; cet esprit devait caractériser le dix-huitième siècle et préparer la Révolution de 1789.

RÉCIT

1. Le dix-septième siècle. — Il est, dans l'histoire de l'esprit humain, peu de périodes aussi brillantes et aussi fécondes que le dix-septième siècle. La méthode scientifique renouvelée permit à toutes les sciences de prendre un vif essor, et les découvertes les plus importantes se multiplièrent. La philosophie entra dans des voies nouvelles; elle secoua délibérément le joug de la scolastique et de l'autorité religieuse. Dans le domaine des lettres naquirent d'admirables chefs-d'œuvre, comparables à ce que l'antiquité avait produit de plus pur et de plus beau. Enfin les grands artistes de la Renaissance eurent des successeurs dignes d'eux.

Ce grand essor des sciences, des lettres et des arts fut général en Europe. La France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Angleterre rivalisèrent alors d'activité intellectuelle et d'éclat artistique.

2. La méthode scientifique : Bacon (1560-1626). — Les progrès des sciences, à la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle, ont été provoqués par l'étude plus attentive des lois de la nature et par la découverte de la méthode expérimentale. Bacon a eu le mérite d'être le théoricien de cette méthode vraiment scientifique.

Né à Londres en 1560, François Bacon fit ses études à

Cambridge. Sous le règne d'Elisabeth, il fut nommé av-puis procureur général dans le Conseil extraordinaire de reine. Protégé du comte d'Essex, il abandonna son prote et plaida contre lui dans le procès de haute trahison qu coûta la vie. Jacques I[er] éleva Bacon à la dignité de g chancelier du royaume. En 1621, il fut accusé de corru dans l'administration de la justice. Le roi lui fit grâ l'amende et de la prison. Bacon acheva sa vie en 1626, d. la retraite et le travail.

Si le caractère de Bacon n'a pas été exempt de faibles son esprit a été d'une puissance extraordinaire. C'est génie universel.

Son œuvre capitale, le *Novum Organum*, n'est qu'un fra ment d'un livre plus considérable qu'il préparait pour remaniement et une classification nouvelle des sciences maines. Philosophe et savant, il a touché à tout. En mé physique il posa ce principe que Locke et Condillac dével pèrent après lui : *rien n'est dans l'intelligence humaine qui soit arrivé par les sens.* En physique, il entrevit l'élasticité la pesanteur de l'air, que Galilée et Torricelli ont ensuite dé-montrées; il indiqua l'attraction des corps, qui fut l'id même du système de Newton. Enfin ses *Essais de mor* révèlent un observateur délicat et profond.

3. Les progrès de l'astronomie : Képler, Galilée, Newton. — Dotées d'un instrument vraiment scienti-fique, les sciences firent dès lors de rapides progrès.

Le dix-septième siècle fut le siècle des grandes décou-vertes astronomiques.

Dès la fin du seizième siècle, Képler, astronome de l'em-pereur Rodolphe II, avait indiqué les lois des mouvements planétaires, et soupçonné les lois de l'attraction, que Newton devait plus tard découvrir.

Galilée confirma et compléta ces découvertes. Il démontra que la pesanteur est la même pour tous les corps, et il dé-couvrit les lois du mouvement uniformément varié. Il eut la première idée du pendule, en observant dans l'église de Pise que les oscillations d'une lampe suspendue à une voûte étaient d'égale durée. Il inventa, en 1609, la lunette qui porte son nom, et avec laquelle il découvrit les montagnes et les vallées de la lune, les quatre satellites de Jupiter, et les taches mobiles du soleil qui prouvent son mouvement de

rotation. Il donnait, par ces découvertes, de nouvelles preuves du système de Copernic.

Les doctrines de Galilée furent condamnées par le tribunal de l'Inquisition. On raconte qu'après les avoir rétractées, le savant se serait écrié : « Et cependant la terre tourne! » Le mot, pour n'être pas authentique, est devenu très populaire.

Newton (1642-1727) formula les principes de la gravitation universelle, découvrit la décomposition de la lumière et les principales lois de l'optique.

Auprès des grands noms de Kepler, Galilée et Newton, il faut citer encore ceux du Hollandais Huyghens, des Italiens Jacques et Dominique Cassini, dont les découvertes firent faire de nouveaux progrès à l'astronomie.

4. Les sciences physiques et naturelles : Torricelli, Harvey. — En physique, Torricelli démontra scientifiquement la pesanteur de l'air et fut l'inventeur du baromètre; Mariotte découvrit les lois qui portent son nom; le Danois Rœmer mesura la vitesse de la lumière ; Denis Papin fit ses expériences si célèbres sur la vapeur.

La médecine fut complètement renouvelée par la grande découverte du savant anglais Harvey.

En appliquant à l'étude du corps humain la méthode d'observation et d'expérience, Harvey découvrit les lois de la circulation du sang par les artères et les veines. Cette découverte fut exposée par lui, en 1628, dans son livre intitulé : *De motu sanguinis et cordis*.

Le médecin anglais Sydenham, le médecin hollandais Boerhaave, le botaniste français Tournefort contribuèrent aussi aux progrès des sciences naturelles.

---

5. La philosophie ; ses rapports avec les sciences. — Les progrès des sciences et l'application des nouvelles méthodes scientifiques exercèrent une influence puissante sur la philosophie.

Il est à remarquer, en effet, que presque tous les grands philosophes du dix-septième siècle furent des savants. Descartes fut un des plus grands mathématiciens de son temps ; Pascal n'est pas moins célèbre par ses expériences sur la pesanteur de l'air que par ses ouvrages de morale et de phi-

losophie. Leibniz fut l'un des inventeurs du calcul diffé-rentiel.

Ces hommes appliquèrent à la philosophie les méth... de la science ; l'initiateur de cette nouvelle méthode ph... sophique fut Descartes.

6. Descartes; la méthode philosophique. — René Descartes naquit à La Haye (Indre-et-Loire). A l'... de vingt-trois ans, il lut le *Novum Organum* de Bacon, q... proclamait la nécessité d'abolir les anciennes théories de ... philosophie pour refaire en entier l'esprit humain. Aussi il conçut le *Discours* ... *la méthode pour* ... *conduire sa raison et* ... *chercher la vérité d... les sciences*, ouvrage ... devait être le ge... d'une révolution ... losophique. En 16... Descartes quitta br... quement la France ... alla chercher en Ho... lande la solitude et ... liberté nécessaires aux grands travaux qu'il méditait. Il y resta vingt ans. Il allait publier son premier écrit, un *Traité de la lumière*, dont la théorie reposait sur le système de Copernic, lorsque la condamnation de Galilée l'arrêta. Il publia successivement trois grands ouvrages : le *Discours de la méthode*, 1637, les *Méditations métaphysiques*, 1641, et les *Principes de philosophie*, 1644. Ses doctrines nouvelles lui attirèrent des attaques assez vives. Pour s'y soustraire, il se retira à Stockholm auprès de la reine Christine, en 1649. Il y mourut quelques mois après. Ses restes furent rapportés en France par ses amis, en 1667, et déposés dans l'église Saint-Etienne du Mont, à Paris



Descartes.

Génie novateur, Descartes appliqua à toutes les sciences

son esprit créateur, dont les erreurs mêmes ont été de grands pas vers la vérité. Physicien, il donna un énoncé très simple de la loi de la réfraction et une explication générale des phénomènes atmosphériques ; il formula la théorie de l'arc-en-ciel, et constata la pesanteur de l'air avant l'expérience de Pascal au Puy-de-Dôme. Mathématicien, il agrandit le domaine de l'algèbre et de la géométrie. Métaphysicien, il créa un nouvel *idéalisme*, dont il plaça le point de départ, d'abord dans le doute méthodique, puis dans le retour de la pensée sur elle-même, dans la conscience, enfin dans le criterium de la certitude, l'évidence. C'est de là qu'il fit jaillir les vérités primordiales, celle de sa propre existence comme être pensant (*je pense, donc je suis*) et celle d'un être infini et parfait, Dieu, prouvé par son idée. Il prouva la spiritualité et l'immortalité de l'âme par son essence qui est la pensée, tandis que celle du corps est l'étendue. Il constata dans l'intelligence les *idées innées*, se développant avec l'âge, sans venir des sens ni de l'activité intellectuelle. Cette doctrine des idées rationnelles devint le rempart le plus sûr du spiritualisme contre le sensualisme.

L'influence du cartésianisme a été considérable sur la philosophie et la littérature françaises. Tous les grands écrivains, tous les grands orateurs du dix-septième siècle se sont inspirés des doctrines du maître.

7. Spinosa. — Le philosophe hollandais Spinosa fut un des premiers et des plus célèbres disciples de Descartes. Il naquit à Amsterdam en 1632. Juif d'origine, il fut poursuivi par ses coreligionnaires, à cause de la liberté de ses idées religieuses ; il se retira à La Haye où il écrivit tous ses ouvrages. Il y mourut en 1677. Admirateur de Descartes, il exposa d'abord la doctrine du maître dans son livre : *Principia Cartesii more geometrico demonstrata*[1]. Puis il écrivit une œuvre plus originale dans son *Traité théologico-politique*. Les idées religieuses qu'il y exprimait soulevèrent contre lui des orages tels, qu'il résolut de ne plus rien publier de son vivant. Aussi son œuvre capitale, l'*Ethique*, ne parut qu'après sa mort.

Le fondement de la doctrine du philosophe est le panthéisme. Dieu est l'être absolu, l'être unique, qui est tout

1. *Les principes de Descartes démontrés par la méthode géométrique.*

et hors duquel rien ne peut exister ni être connu. La pens- et la matière ne sont que des attributs ou des manifestatio de cet être unique. Dieu est en tout, et tout est en Dieu.

8. Pascal. — Descartes a été à la fois un des p grands prosateurs de la littérature française, un grand ph losophe et un savant; Pascal, son contemporain, a eu, av un égal génie, le mérite de l'écrivain, du penseur et d savant.

Blaise Pascal, né à Clermont, en 1623, montra de bon heure des dispositions extraordinaires pour les mathém tiques; à seize ans, écrivait un traité latin sur les *secti coniques*. Ses expérie ces sur la pesant de l'air et ses étu sur la mécanique placent parmi les sa vants les plus rema quables de cette épo que. Ses *Lettres pr vinciales*, dirigées contre les jésuites, sont un chef-d'œuvre de dialectique. Le style en est incisif et éloquent. « Les meil leures comédies de Molière, dit Voltaire, n'ont pas plus de sel que les premières *Lettres provinciales*; Bossuet n'a rien de plus sublime que les dernières. » Elles sont au nombre de dix-huit, qui parurent successivement de janvier 1656 à mars 1657. Pascal se proposait d'écrire un livre considérable sur le christianisme; mais la mort ne lui permit pas d'achever ce grand ouvrage. Nous n'en avons que des fragments qui ont été publiés sous le nom de *Pensées*. Il mourut à l'âge de trente-neuf ans, en 1662; il fut enterré dans l'église Saint-Etienne du Mont.



Pascal.

9. Leibniz. — [illegible] 346-1716), après avoir étudié

es œuvres de Bacon et de Descartes et s'être d'abord déclaré partisan du cartésianisme, exposa dans la suite un système philosophique original.

Leibniz croit à l'existence d'idées innées, qui ne nous viennent pas des sens; à une harmonie préétablie qui règle d'avance tous les mouvements des êtres. Pour lui, le monde est le meilleur possible; le mal qui s'y trouve est le moindre mal possible. Les principaux ouvrages philosophiques de Leibniz sont : les *Nouveaux Essais sur l'entendement humain* (1703), la *Théodicée* (1710), la *Monadologie* (1714).

Leibniz ne fut pas seulement un mathématicien et un philosophe. Il s'occupa de théologie, d'histoire, de linguistique, même de politique. Il fut en relations avec Louis XIV et Pierre le Grand.

10. Les philosophes et les moralistes à la fin du dix-septième siècle. — Ces grands créateurs de la philosophie moderne eurent pour disciples de remarquables écrivains.

La pensée cartésienne se retrouve, mêlée au christianisme, dans les œuvres de Malebranche et dans les *Essais de morale* de Nicole, l'un des solitaires de Port-Royal.

C'est encore de la philosophie que procèdent les œuvres de deux grands moralistes français de cette époque, La Bruyère et La Rochefoucauld.

Dans ses *Caractères*, La Bruyère observa ses contemporains et l'humanité tout entière, comme les savants de son temps observaient la nature.

La Rochefoucauld calomnia les hommes dans ses *Maximes ;* mais il ne se calomnia pas lui-même; ambitieux, égoïste et frivole, il puisa dans sa propre conscience, suivant la méthode de Descartes, les traits essentiels de son ouvrage et les principes de sa morale.

---

11. L'éclat général des lettres; les lettres françaises. — La France, au dix-septième siècle, a exercé, par le brillant développement des lettres et des arts plus encore que par la force des armes et l'éclat de ses victoires, une suprématie incontestée sur l'Europe. « En littérature, dit Macaulay, la France donna des lois au monde entier. »

Le dix-septième siècle se divise en deux époques bien différentes, dont l'une comprend le règne de Louis XIII avec le ministère de Richelieu, et l'autre le règne de Louis XIV; c'est à cette seconde période seulement que s'applique le nom de *siècle de Louis XIV*.

Dans l'ordre littéraire comme dans l'ordre politique, le contraste est tranché. Depuis la mort de Henri IV jusqu'en 1661, c'est un temps d'agitation tumultueuse, mais féconde, d'anarchie et de puissance créatrice. Cette période est une des plus fécondes de notre histoire. Les œuvres sont remarquables par la profondeur de la pensée, par la grandeur des idées, par la vérité de la passion.

Après 1661, Louis XIV règne, et dès lors, à la physionomie mobile et à la libre inspiration des temps de Richelieu et de Mazarin, succède une majestueuse et calme unité: en politique, c'est l'achèvement du travail monarchique; en littérature, l'empire de la règle sur le génie national.

12. L'influence espagnole. — Pendant la première moitié du dix-septième siècle, l'Espagne exerça sur les lettres françaises une grande influence. A cette époque, le bel esprit frivole, toujours prêt à percer dans les œuvres castillanes triomphait d'une manière éclatante. Les grands poètes, Lope de Vega, Caldéron, en donnaient déjà de tristes avant-goûts. L'abus le plus effréné de la métaphore, la prodigalité la plus ridicule de l'emphase, du bel esprit, de l'obscurité voulue et recherchée devinrent une mode, une fureur. Un gentilhomme de Cordoue, Louis de Gongora (1561-1627), fut le chef de cette nouvelle secte. Cette école du mauvais goût, qu'on a surnommée le *gongorisme*, eut, en France, sur nos beaux esprits une action funeste.

13. Influence de Richelieu. — En même temps que l'influence espagnole, les lettres françaises subirent, dans cette partie du siècle, l'action des événements, des hommes et des institutions, si remarquables sous le ministère de Richelieu. Ce grand ministre « n'a pas seulement, par la grandeur et l'énergie de sa politique, donné aux âmes une impulsion vigoureuse qui inspirait de nobles desseins dans l'ordre politique; il a encore agi directement sur les poètes en les appelant auprès de lui, en les couvrant de sa protection, en les stimulant par des récompenses. Son unique faiblesse est d'avoir désiré prendre place parmi eux;

ais ce léger ridicule d'un homme supérieur, qui, pouvant e faire et ne commander que de grandes choses, s'est laissé ller, et non sans passion, à composer de méchants vers, a u cependant cela d'utile que, voulant rehausser par un rand appareil extérieur le mérite de ses propres œuvres, il fait construire une scène sur laquelle devaient monter les éros de Corneille[1]. »

14. L'hôtel de Rambouillet. — Les compagnies littéraires, qui réunissaient les plus célèbres écrivains et les représentants les plus élevés de l'aristocratie, exercèrent sur notre littérature une action plus décisive encore. Elles donnèrent à l'esprit français le goût de la netteté et de l'élégance et à notre langue son caractère de clarté et de précision.

Trois de ces compagnies doivent être citées au premier rang : l'hôtel de Rambouillet, l'Académie française et Port-Royal.

L'hôtel de Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, puis de sa fille, Julie d'Angennes, duchesse de Montausier, réunissait une société choisie de grands seigneurs, de gens de lettres et de femmes distinguées par leur naissance et par leur esprit. Cette société, qui « faisait profession solennelle de sagesse, de science, de vers et de vertu », recherchait les plaisirs d'une conversation tour à tour noble, aisée, délicate ou profonde. La *chambre bleue d'Arthénice* (anagramme de Catherine) réunit, de 1608 à 1624, Conrart, Richelieu, Malherbe, Gombault, Vaugelas, Racan, Balzac, Chapelain, Voiture; et, de 1624 à 1645, tous les grands noms de la cour et des lettres, le duc de Montausier, le duc d'Enghien, la princesse de Condé et sa fille Mme de Longueville, Mme de Sablé, Mlle de Scudéri, Pierre Corneille, Sarrasin, Mairet, Rotrou, Scarron, Ménage, Saint-Evremond. C'est dans ce cercle de grands et beaux esprits que Malherbe finit sa carrière; que Corneille lut ses chefs-d'œuvre depuis *le Cid* jusqu'à *Rodogune*; que Bossuet, âgé de seize ans, prêcha pour la première fois sur un sujet d'improvisation; que la méthode de Descartes fut d'abord étudiée et admirée. Tandis que l'Académie française fixait la langue, l'hôtel de Rambouillet lui donnait la noblesse, la pureté, la délicatesse et la grâce. L'affectation guindée qui déshonora le genre *précieux*

1. Géruzez, *Histoire de la littérature française.*

ne vint qu'après la dispersion des membres de l'hôtel d
bouillet; et ce n'est pas à eux, mais à leurs malad
ridicules imitateurs que s'adressèrent plus tard les
de Boileau et de Molière.

15. L'Académie française. — L'Académie fra
naquit dans la maison d'un conseiller du roi, Va
Conrart, qui réunissait chez lui un certain nombre de
de lettres. Cette société fut constituée par Richelieu en
ciété publique, sous le nom d'*Académie française*, en 1635
statuts de la compagnie furent rédigés par Chapelain.

Les personnages les plus illustres par leur naissanc
leurs fonctions politiques briguèrent les suffrages de la c
pagnie et tinrent à grand honneur de les mériter. Richeli
en créant l'Académie française, avait fondé la plus haute
la moins contestée des dominations, celle de l'intelligen

16. Port-Royal. — La société de Port-Royal rend
aussi de grands services aux lettres françaises. Elle contrib
à donner à la langue plus de logique, de vigueur et de con
cision. Il suffit de citer parmi les solitaires de Port-Roya
les noms d'Arnauld, de Lemaistre de Sacy, de Nicole, de
Pascal et de leur élève, Racine.

17. Le siècle de Louis XIV. — Avec le règne personnel de Louis XIV commença le siècle littéraire par excellence. L'esprit français était arrivé à sa maturité, comme la monarchie à la plénitude de sa puissance. Louis XIV voulut faire servir à sa grandeur les lettres et les arts. Il concentra autour de lui, par une protection éclairée, tout ce qui se distinguait par l'esprit, le talent et la science. « Il se déclara le protecteur de l'Académie française et lui donna le rang des grands corps de l'Etat. Il combla d'égards Racine et Boileau et les nomma ses historiographes. Mansart fut le premier architecte et le surintendant des bâtiments du roi; Lebrun, son premier peintre; Lulli, son premier musicien; quant à Molière, la noblesse humiliée et jalouse le vit assis à la table de Louis XIV, en face de ce monarque qui était la royauté déifiée.

» D'autre part, tout en favorisant les lettres, Louis XIV les disciplina, et, sous cette discipline monarchique, des habitudes de règle, de mesure, de convenance, un esprit d'ordre et d'unité, s'ajoutèrent dans la littérature aux carac-

de grandeur, d'élégance et de grâce qu'elle devait à la . On a dit avec raison qu'il y eut sous Louis XIV ce que ıelieu avait commencé, un véritable gouvernement de la rature et des arts, dont Colbert fut le ministre[1]. »

lette action du roi sur le travail intellectuel de son règne lique le mot consacré de *siècle de Louis XIV*, par lequel désigne la période littéraire comprise entre les dernières vres de Corneille et les débuts de Voltaire.

18. Le théâtre français au dix-septième siècle. - Tous les genres littéraires furent représentés par des rivains de génie : Corneille, Racine, Molière, illustrèrent théâtre.

Corneille naquit à Rouen, en 1606. Il mourut en 1684. les plus belles créations appartiennent à la première moitié lu dix-septième siècle. Il débuta en 1629 par la comédie de *Mélite*. En 1635, son génie tragique se révéla par *Médée*. L'année suivante, il tira d'un drame espagnol la tragédie du *Cid*, qui devait rendre son nom immortel. Ce chef-d'œuvre fut suivi coup sur coup de plusieurs autres, *Horace* (1639), *Cinna*, *Polyeucte* (1640). Avec *Pompée* commence la décadence, peu sensible encore dans *Rodogune*, *Héraclius*, *Nicomède* (1646-1652), où éclatent de sublimes beautés. Le théâtre de Corneille, dit Voltaire, est une école de grandeur d'âme.


Corneille.

Lorsque Corneille laissa échapper le sceptre de la tragédie, Racine (1639-1699) le prit à son tour. Sa première œuvre remarquable, *Andromaque*, représentée en 1667, marqua, comme *le Cid*, une date importante dans l'histoire du théâtre.

1. Brissaud, *Histoire de France*.

Racine donna à ses personnages des passions moins grandes, mais plus pathétiques que celles des héros de Corneille. Dans ses tragédies de *Britannicus* (1669), *Iphigénie* (1674), *Phèdre* (1677), *Esther* (1689), *Athalie* (1691), il peignit toutes les délicatesses du sentiment et toutes les passions de l'âme.

Molière.

Molière (1622-1673), **le plus grand** de tous les comiques, prit tous ses modèles à la cour, mais il se moqua des vices et de travers qui sont de tous les temps et de tous les pays. Aussi restera-t-il toujours compris et toujours populaire. ***L'Avare***, *le Malade imaginaire*, *les Femmes savantes*, *le Tartuffe*, *Don Juan*, *le Misanthrope*, n'est-ce pas là des types éternels ?

Citons encore, mais à un rang bien inférieur, Quinault, qui créa un nouveau genre dramatique, la tragédie lyrique, et dont le chef-d'œuvre fut l'opéra d'*Armide* (1686) ; Thomas Corneille, dont l'*Ariane* obtint un grand et légitime succès; enfin Regnard, auteur de nombreuses comédies, *le Joueur*, *le Légataire universel*, etc.

19. La satire et la fable. — Ce fut surtout la poésie dramatique qui brilla au dix-septième siècle. Mais d'autres genres furent cultivés avec éclat.

Boileau (1636-1711) mérita d'être appelé le « législateur du Parnasse » ; les lois qu'il donna étaient celles du goût et de la raison. Ses *Epîtres*, son *Art poétique* et ses *Satires* établirent sa légitime influence. Il soutint Molière contre les sots et les jaloux et contribua à former Racine.

La Fontaine (1621-1695) est inimitable dans la fable. Il compose ses personnages et les met en scène avec l'habileté

e Molière ; il sait mêler l'ode à la fable ; il est à la fois le lus naïf et le plus raffiné des écrivains, et son art échappe ians sa perfection même.

Racan et Segrais, dans la poésie pastorale, viennent à un rang bien inférieur.

20. L'éloquence de la chaire. — « L'éloquence religieuse, a dit Villemain, voilà l'immortelle couronne du siècle de Louis XIV. Dans l'antiquité, le plus grand intérêt, la plus puissante affection, c'était la liberté ; au dix-septième siècle, ce fut la religion. »

Bossuet (1627-1704), le plus grand des orateurs chrétiens, posséda l'autorité d'un Père de l'Eglise.

Bourdaloue (1631-1704) fut le plus sévère et le plus vigoureux des prédicateurs. « Il frappe comme un sourd... sauve qui peut, » disait de lui Mme de Sévigné.

Fléchier (1632-1710), avec une inspiration moins élevée, fut un orateur élégant et disert.

Mascaron (1634-1704) fit dans l'*Oraison funèbre de Turenne* son chef-d'œuvre.

Fénelon (1651-1715), disciple et plus tard rival de Bossuet, est admirable par l'élégante correction et l'harmonie de son style. Enfin Massillon (1662-1742) fut surnommé, pour la grâce et la délicatesse de son langage, le Racine de la chaire.

21. Le genre épistolaire ; les Mémoires. — Dans les genres secondaires, la prose française ne s'éleva pas moins haut pendant le dix-septième siècle. Sous Louis XIII, Balzac, Vaugelas, Voiture, continuant l'œuvre de Malherbe, donnèrent à la prose des qualités de correction, de noblesse, de précision et d'élégance.

Sous Louis XIV, Mme de Sévigné (1626-1696) attacha son nom au genre épistolaire. Ses lettres, tableau vivant de la société de son temps et de la cour, sont un modèle de naturel et de vivacité, d'esprit et de tendresse. Elles s'élèvent parfois à la plus haute éloquence.

Avec les lettres, les *mémoires* sont les documents les plus précieux pour l'histoire de cette époque. Le cardinal de Retz (1614-1678) nous a laissé sur les intrigues de la Fronde, dont il a été un des principaux acteurs, des mémoires « écrits avec un air de grandeur, une impétuosité de génie et une inégalité qui sont l'image de sa conduite ».

Saint-Simon (1675-1755), le grand seigneur historien, cœur fier et orgueilleux, plein d'honneur et de vertu, « sembla souvent ne voir dans la nation que la noblesse, dans la noblesse que la pairie, et dans la pairie que lui-même ». Ses *Mémoires*, histoire trop partiale et trop passionnée, n'en révèlent pas moins un moraliste profond, un observateur pénétrant, un peintre de génie.

22. Erudition et histoire. — Enfin dans l'érudition, la France continua les traditions du siècle précédent. Baluze, l'éditeur des *Capitulaires des rois francs* ; Ducange, l'auteur du *Glossaire* ; Moréri, l'auteur du *Dictionnaire historique* ; les deux frères Sainte-Marthe, les éditeurs de *la Gaule chrétienne* ; de Laurière qui a dressé le plan du *Recueil des ordonnances* ; le jurisconsulte Domat, et tant d'autres, réunirent alors des matériaux précieux pour l'archéologie, l'histoire, le droit.

L'histoire proprement dite compte aussi de nombreux ouvrages, parmi lesquels il faut citer l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, l'*Histoire des empereurs* de Tillemont, et surtout le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet.

---

23. Les littératures étrangères ; Caldéron, Milton. — Hors de France, les lettres furent surtout cultivées en Espagne et en Angleterre.

Si Cervantès et Lope de Véga se rattachent encore au seizième siècle et au règne de Philippe II, Caldéron appartient tout entier au dix-septième siècle. Il naquit en 1600 à Madrid. A treize ans, il composa sa première comédie. Après avoir servi pendant dix ans dans les armées espagnoles de Flandre et d'Italie, il fut attaché à la cour de Philippe IV pour en diriger les divertissements. En 1651 il se fit prêtre et mourut en 1681, chanoine de Tolède.

Caldéron, comme Lope de Véga, a écrit un grand nombre de pièces religieuses, qu'on représentait aux solennités de la Fête-Dieu. Ces pièces révèlent une grande richesse d'imagination, beaucoup d'esprit et de souplesse, une poésie facile et brillante et un rare talent pour compliquer et dénouer une intrigue. Mais cet écrivain trop facile néglige ordinairement les règles essentielles du drame ; méprise ou ignore l'his-

oire, les mœurs; outre les caractères, exagère les effets de cène ; enfin est partout entaché de *gongorisme*, et manque le force et de profondeur.

La littérature anglaise brille alors d'un vif éclat avec le grand poète dramatique Ben Jonson, surtout avec Milton, l'auteur immortel du *Paradis perdu.*

Milton (1608-1674), qui joua un rôle actif dans la Révolution d'Angleterre de 1648, est resté, suivant le mot de Voltaire, « la gloire et l'admiration » de sa patrie. Par la puissance de son imagination, par la vigueur de sa pensée, par l'éclat de ses vers et l'originalité souvent bizarre de son style, il est comparable aux plus grands poètes épiques, Homère et Dante.

Après Milton, la puissance créatrice s'affaiblit ; néanmoins Dryden, Pope et Addison furent encore de remarquables écrivains pour la science de la composition et la correcte élégance du style.

---

24. Les arts; l'école française. — Trois pays produisirent, au dix-septième siècle, des artistes de génie : la France, l'Espagne et les Pays-Bas. L'Italie et l'Allemagne ne peuvent à ce point de vue leur être comparées.

Comme l'histoire de la littérature, l'histoire de l'art français au dix-septième siècle se divise en deux périodes : 1° l'époque de Louis XIII; 2° le siècle de Louis XIV.

25. Première période : Poussin, Lesueur, Cl. Lorrain. — Trois noms dominent la première période : Nicolas Poussin, Eustache Lesueur, Claude Lorrain. Poussin (1594-1665) fut le maître de l'école française. Il vécut longtemps à Rome où il commença ses chefs-d'œuvre : *la Peste des Philistins* et *l'Enlèvement des Sabines*. Richelieu le rappela à Paris, et le chargea de la décoration de la grande galerie du Louvre. Il y dessina ses cartons célèbres, *les Travaux d'Hercule*, et ses tableaux de *la Cène* et du *Baptême du Christ*. Il retourna à Rome, à la mort de Richelieu, et y produisit encore des toiles remarquables, telles que *le Massacre des Innocents*, *les Aveugles de Jéricho*, le *Moïse enfant*. La profondeur unie à la plus vive imagination, une grande exactitude historique et morale l'ont fait surnommer *le philosophe de la peinture*.

Lesueur (1617-1655) étudia dans l'atelier de S. V... Les tableaux rapportés d'Italie par le maréchal de Cr... les peintures de Poussin formèrent son génie. Ses meill... productions sont le *Saint Paul prêchant à Ephèse* et la *Vi... saint Bruno*. On y trouve toutes les qualités qui lui ont v... le surnom de *Raphaël français*.

Claude Gelée, dit *le Lorrain* (1600-1682), vécut longtem... en Italie. Ses tableaux, d'un admirable coloris et d'une v... rité saisissante, le placent à la tête de tous les paysagistes.

26. Deuxième période : le siècle de Louis XIV. — Le vrai peintre de la monarchie de Louis XIV fut Char... Lebrun, directeur des Gobelins, de l'Académie de peint... et de l'école de Rome. Il décora la grande galerie de Ver-sailles. Après lui, Van der Meulen, de Bruxelles, le peint... des campagnes du roi, et Pierre Mignard furent tour... tour directeurs des Gobelins. Mignard, le portraitiste Hya-cinthe Rigaud, Jouvenet, élève de Lebrun, Noël Coypel e... Largillière, font déjà pressentir l'époque de Louis XV.

En sculpture, le premier rang appartient à Pierre Puget, de Marseille, dont les œuvres, principalement le *Milon de Crotone* et *Andromède*, rappellent la fierté et la force de Michel-Ange. Après lui viennent Girardon et ses élèves, Coysevox et les deux Coustou, qui peuplèrent Versailles de leurs statues.

L'architecture reçut une vive impulsion sous un règne qui bâtit tant de monuments. Claude Perrault, qui fit la colon-nade du Louvre; François Mansart, qui commença le Val-de-Grâce, et son neveu Jules-Hardouin Mansart, qui couronna les Invalides, œuvre de Libéral Bruant, de sa magnifique coupole, et bâtit la chapelle de Versailles; enfin Le Nôtre, qui traça les parcs de Versailles et de Saint-Cloud et les jardins des Tuileries, furent, au milieu de beaucoup d'autres, les artistes les plus célèbres.

L'art de la gravure fut représenté par Callot et Nanteuil; la musique, par Lulli qui écrivit un grand nombre d'opéras et qui excella surtout dans la musique religieuse. « Je ne crois pas, disait Mme de Sévigné, qu'il y ait une autre mu-sique dans le ciel. »

27. L'école espagnole : Velasquez, Murillo, Ribera. — Trois grands peintres illustrèrent au dix-sep-tième siècle l'école espagnole : Velasquez, Murillo et Ribera.

Velasquez (1599-1660) fut un admirable peintre de portraits et de scènes historiques. Ses œuvres principales sont les portraits du roi Philippe IV, du duc d'Olivarès, du pape Innocent X ; la *Reddition de Bréda*. « Observateur patient et consciencieux de la nature, il l'interprète avec sincérité et finesse ; admirable coloriste, il place ses personnages dans une lumière claire et vraie ; il ne s'attache pas moins au caractère, à l'expression, au mouvement des figures. »

Murillo (1618-1682) peignit des scènes religieuses d'une parfaite suavité, telles que la *Conception de la Vierge*, et des tableaux d'un réalisme implacable, comme son *Jeune mendiant*. Ce double caractère de son génie se montre dans son chef-d'œuvre, *Sainte Elisabeth soignant les teigneux*.

Ribera (1593-1656) passa toute sa vie à Naples. Par la vigueur réaliste et sombre de sa peinture, par les sujets souvent atroces de ses tableaux, il se rattache bien plus à l'Espagne qu'à l'Italie. Il est remarquable par l'extraordinaire puissance de son coloris.

28. L'école flamande : Rubens, Van Dyck, Téniers. — Bien différent fut le caractère général de l'école flamande. La peinture espagnole garde toujours une physionomie religieuse, mystique, sombre ; son réalisme est violent, parfois cynique. La peinture flamande, au contraire, ruisselle de joie, déborde de vie plantureuse. Rubens, Van Dyck, D. Téniers en sont les plus remarquables représentants.

Rubens (1577-1640) fut un des plus féconds parmi les peintres. On lui attribue jusqu'à deux mille toiles. Fromentin a dit de lui « qu'il créait comme un arbre produit ses fruits, sans plus de malaise ni d'effort ». Il a peint des scènes religieuses, des allégories, des sujets mythologiques, des scènes populaires, des portraits. Le Louvre possède de Rubens la *Vie de Marie de Médicis* en vingt et un tableaux. Les œuvres de Rubens manquent parfois de distinction et de délicatesse ; mais elles ont toujours une grande allure.

Van Dyck (1599-1641), élève de Rubens, est surtout connu par ses portraits, dont le plus célèbre est celui du roi d'Angleterre, Charles Ier. D. Téniers (1610-1690) fut le peintre exact de la vie flamande ; il se plut à représenter des scènes de kermesses et de cabarets.

29. L'école hollandaise : Rembrandt. — L'école hollandaise se distingue nettement au dix-septième siècle de l'école flamande. Un nom la domine de très haut : celui de Rembrandt[1].

Les autres peintres hollandais, malgré leurs talents réels et variés, Fr. Hals, Van Ostade, Hobbema, Ruysdaël, n'atteignent pas au génie de Rembrandt.

30. Conclusion; l'esprit nouveau. — Ces écrivains et ces artistes de génie, ces savants, ces chefs-d'œuvre et ces découvertes fécondes, toutes ces vues élevées sur le monde matériel et sur le monde moral donnèrent au dix-septième siècle un incomparable éclat.

Mais, d'autre part, ils annoncèrent et préparèrent des temps nouveaux. La littérature et la philosophie fondèrent leur pouvoir à côté de la monarchie absolue de Louis XIV. Les sociétés n'allaient bientôt plus reconnaître d'autre domination que celle de l'intelligence, et, suivant les principes posés par un philosophe anglais, Locke, les gouvernements allaient être forcés, sous peine des plus grands périls, de satisfaire les droits légitimes des peuples et de travailler dans le sens de l'intérêt et du progrès général.

Cette révolution, Leibniz la pressentait. Les symptômes en apparurent avant même la fin du dix-septième siècle. En 1699, un protestant français réfugié dans les Pays-Bas, Bayle, publia son *Dictionnaire historique et critique*, œuvre dont la portée fut considérable. Le premier, il osa mettre en discussion bien des idées et des principes admis jusqu'alors sans examen.

Voltaire a vingt ans, à la mort de Louis XIV, et Montesquieu écrit, à cette époque, ses *Lettres persanes*, qui paraîtront en 1721. Ce n'est pas seulement un siècle, c'est un monde nouveau qui commence.

LECTURES

PREMIÈRE LECTURE. — L'influence espagnole sur la littérature française du dix-septième siècle.

Du jour où le territoire français fut enclavé dans l'empire de Charles-Quint, il n'eut plus une frontière qui ne lui parlât de l'Espagne. Sous Philippe II, les armes et les intrigues espagnoles, à la faveur de nos guerres religieuses, pénétrèrent jusqu'au cœur du royaume. Pendant

1. V. ch. XVIII, p. 369.

la Ligue, l'Espagne règne en maîtresse à Paris. Aux Etats généraux de 1593, son ambassadeur, le duc de Feria, prend place sur le siège d'honneur, à côté du trône, qui attend le roi à nommer. Sa fille aînée, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fut sur le point d'être proclamée reine de France.

Le sentiment national se révolta de tant d'audace. Le vainqueur d'Arques et d'Ivry chassa de France les Espagnols, mais n'effaça point l'impression profonde que leurs idées, leurs mœurs, leur langage avaient laissée dans les esprits. On ne voyait en France que « Français espagnolisés ». Le costume, la pose, le langage, tout rappelait les fiers soldats qu'on avait si longtemps combattus et admirés : barbe pointue, feutre à long poil, pourpoint et haut-de-chausses à demi détachés, rubans aux jambes, fraises empesées, telle était la mise des gens comme il faut.

Bientôt les mariages princiers viennent accroître en France l'influence espagnole : Louis XIII épouse Anne, fille aînée de Philippe III; Philippe IV prend pour femme Isabelle de France, fille de Henri IV; leur fille, Marie-Thérèse, deviendra un jour épouse de Louis XIV. Dès lors, même avant Philippe V, *il n'y a plus de Pyrénées*. « Aucun homme, aucune femme de qualité, comme le dit Cervantès, ne manque d'apprendre la langue castillane. » Les grammaires espagnoles se multiplient comme les latines; un dictionnaire espagnol paraît à Paris en 1664. Voiture parle et sait l'espagnol aussi bien que l'italien. Balzac, qui connaît également les deux langues et imite de préférence les écrivains castillans, se plaint de ce que le public « court indifféremment après tous les romans espagnols ». Cette passion dure tout le dix-septième siècle, et lorsqu'en 1670 Molière fera jouer *le Bourgeois gentilhomme*, lorsqu'il flagellera de sa moquerie toute française les extravagances du marinisme et du gongorisme, ces corrupteurs du bon goût, il écrira pour les intermèdes de son dernier acte et fera réciter devant un public français une double parodie en vers italiens et en vers espagnols, persuadé qu'elle serait aussi généralement comprise dans ces deux langues qu'elle l'eût été dans la nôtre.

(DEMOGEOT, *Littératures méridionales*.)

DEUXIÈME LECTURE. — **Le Louvre. Versailles.**

LE LOUVRE

Colbert eut l'idée de mettre au concours le plan du nouveau Louvre. Claude Perrault, inspiré d'ailleurs par son frère Charles, présenta un projet qui eut toute l'approbation de Colbert : mais ce projet parut si hardi, que le ministre n'osa prendre sur lui de le faire exécuter. Revenant aux errements d'autrefois, il appela d'Italie le célèbre Bernini : celui-ci proposa des façades à deux étages, d'un caractère tout à fait mesquin. On finit par le remercier, et Louis XIV, que le projet de Claude Perrault avait séduit, ordonna de le mettre à exécution.

Alors Perrault éleva sur un rez-de-chaussée qui n'est qu'un soubassement, cette belle colonnade du Louvre, de cent soixante-seize mètres de développement, formée de cinquante-deux colonnes, soit libres, soit encastrées, et rapprochées deux par deux. Au pavillon central s'ouvre une sorte de porte triomphale. On peut reprocher à cette colonnade

de n'être qu'une façade splendide, car Perrault n'avait pas pratiqué de fenêtres au premier étage; celles qui sont en arrière des colonnes ont été exécutées après lui. Ce monument, d'un aspect élégant et majestueux, est le type le plus parfait du style Louis XIV. Il en a la grandeur et la magnificence : le siècle s'y reconnut. L'enthousiasme fut grand à la cour, à la ville, et grande la renommée dans l'Europe entière. Dès lors, on voudra partout des colonnades, ou tout au moins de hautes colonnes encastrées dans les murailles.

LE PALAIS DE VERSAILLES

Dès 1670, on voit les dépenses des Tuileries et du Louvre diminuer d'année en année, jusqu'à se réduire à rien. Louis XIV a renoncé à faire de Paris sa capitale. Versailles commence à absorber les trésors et l'attention du roi. Le créateur du château de Versailles fut l'autre architecte favori de Louis XIV, Hardouin Mansart. Une des conditions imposées à Mansart, pour cette vaste entreprise, c'était de conserver le pavillon élevé par Louis XIII; pour tout le reste, il était libre et opérait comme sur une table rase, au milieu d'un véritable désert. Cette condition avait pour effet de limiter la hauteur à laquelle il pouvait élever ses constructions : il prit sa revanche par l'ampleur du développement horizontal. Du côté qui regarde Paris, il flanque le pavillon d'une triple série de corps de bâtiment en saillie : en venant de Paris, le visiteur parcourt donc trois cours (la cour du palais, la cour royale et la cour de marbre), dont la première est la plus vaste; au fond de la dernière, qui est la plus petite, apparaît, comme le tabernacle au fond du sanctuaire, comme une sorte de saint des saints, le pavillon de Louis XIII, habité alors par le grand roi. Du côté opposé, celui qui regarde le parc, sur une terrasse prodigieuse dominant tout le pays, s'aligne, longue de quatre cent cinquante mètres, la véritable façade du palais : elle est occupée tout entière par un étage principal à colonnades, élevé sur un rez-de-chaussée et surmonté d'un attique à balustrade; l'uniformité, la monotonie grandiose de ces lignes est à peine rompue par la saillie que fait, au centre, le pavillon occupé par les appartements du roi.

Comme si ce n'était pas assez que d'avoir à élever ce palais vraiment colossal, Mansart eut toute une ville à bâtir à l'entour : des orangeries, des casernes, des écuries, et tout cela dans un style qui ne dépassât point celui du palais. La chapelle du château, qui passe pour son chef-d'œuvre, et l'église de la ville, dédiée à Notre-Dame, sont également de lui. Bientôt il eut à construire Trianon, puis Marly, avec son pavillon du Soleil et les douze pavillons qui lui servaient de satellites.

(RAMBAUD, *Histoire de la civilisation.*)

Livres à consulter : VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV.* — LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale.* — PETIT DE JULLEVILLE, *Histoire de la littérature française.* — C. BAYET, *Précis d'histoire de l'art.* — R. PEYRE, *Histoire générale des beaux-arts.*

REVISION DES GRANDS FAITS

ET RÉSUMÉ DU COURS

Du dixième au dix-huitième siècle, l'histoire générale de l'Europe et de la France se divise en trois grandes périodes : 1° du dixième siècle à la fin du quinzième, c'est la période dite féodale ; 2° le seizième siècle ; 3° le dix-septième siècle.

I. — La période féodale.

Plusieurs grands faits caractérisent la période féodale :

A. — Dans chaque pays, le territoire est d'abord morcelé en un grand nombre de domaines, dont les propriétaires sont en même temps souverains; mais bientôt la royauté établit peu à peu sa prépondérance ; elle fonde progressivement l'unité territoriale et politique des principaux Etats de l'Europe.

B. — Dans la société féodale, le premier rang et l'autorité appartiennent à qui possède un domaine ou un fief. Les possesseurs de fiefs ont des droits sur tous les habitants de leur fief ; ils sont unis entre eux par les liens spéciaux de la suzeraineté et du vasselage. La société féodale se compose de nobles et de vilains; elle est grossière, violente, tout entière adonnée à la guerre, au pillage. L'influence de l'Eglise y introduit pourtant des mœurs plus douces et crée la chevalerie. D'autre part, les non-nobles ou vilains prennent l'habitude de s'associer entre eux pour lutter contre les nobles : ils obtiennent des libertés politiques ou administratives ; dans le premier cas, leur ville est une commune ; dans le second, elle est une ville de bourgeoisie.

L'Eglise occupe dans la société féodale une place à part. La papauté s'efforce d'établir sa domination temporelle sur l'Europe. Au moment où elle semble victorieuse, après sa longue lutte contre l'Empereur, elle tombe en décadence, ruinée par ses propres défauts.

C. — La civilisation féodale trouve son expression dans une littérature et un art d'une grande originalité. Les chansons de geste, les romans, les fabliaux, les ouvrages historiques nous font connaître les mœurs, les idées, les actions

des personnages, qui appartiennent aux classes les plus diverses de la société. Les châteaux féodaux, les églises romanes, les cathédrales gothiques, témoignent du caractère à la fois militaire et religieux de cette société; l'inspiration chrétienne, le sentiment de la foi, le sens de la vie s'y expriment merveilleusement.

C'est au treizième siècle que la civilisation féodale atteint son apogée. Pendant les deux siècles qui suivent, la plupart des Etats de l'Europe traversent une époque de crises et de troubles intérieurs; partout la société féodale est en pleine décadence.

II. — Le seizième siècle.

Pendant le seizième siècle, la société moderne se crée sur les ruines du monde féodal.

A. — A l'intérieur de chaque Etat, le pouvoir royal devient absolu. En France François Ier, en Angleterre Henri VIII, en Espagne et en Allemagne Charles-Quint, exercent une autorité sans limites.

B. — Les diverses nations de l'Europe entrent en rapports réguliers les unes avec les autres. Ces relations internationales donnent naissance à la diplomatie. Au-dessus de la politique française, de la politique anglaise, de la politique autrichienne, etc., apparaissent quelques grandes idées générales, dont l'ensemble constitue la politique européenne. Le principe qui, dès le seizième siècle, domine et dirige cette politique, c'est le principe de l'équilibre européen. Les ambitions de François Ier, de Charles-Quint, de Philippe II sont ainsi tour à tour combattues et refrénées.

C. — Un grand mouvement d'expansion provoqué par des causes géographiques, commerciales et religieuses, emporte les Européens hors des limites de l'Europe elle-même. Les marins portugais font le tour de l'Afrique et se rendent directement de Lisbonne aux Indes; les navigateurs espagnols découvrent le nouveau monde. Les Français et les Anglais s'élancent, eux aussi, à travers l'Atlantique; l'ère des grands voyages et des expéditions coloniales est désormais ouverte.

D. — La Renaissance des lettres et des arts, jusqu'alors confinée en Italie, se produit dans toute l'Europe, sous la double influence de la prise de Constantinople par les Turcs

et des guerres d'Italie. L'antiquité classique, peu et mal connue de la société féodale, exerce dès lors sur la civilisation européenne une influence considérable. Cette influence est surtout importante au seizième siècle en Italie et en France.

E. — Enfin l'unité religieuse de l'Europe chrétienne est rompue. L'Angleterre, une grande partie de l'Allemagne, les Pays-Bas et les Etats scandinaves se séparent de l'Eglise romaine. La Réforme d'ailleurs ne reste pas un événement purement religieux; elle fait naître des guerres violentes; elle entraîne après elle de graves conséquences politiques et sociales. L'Europe occidentale est ébranlée par elle pendant plus d'un siècle.

III. — Le dix-septième siècle.

Le dix-septième siècle est une des périodes les plus importantes dans l'histoire du monde européen. De 1610 à 1661, la maison d'Autriche, si redoutable au seizième siècle, est définitivement abaissée; la France, habilement gouvernée par Richelieu et Mazarin, alliée à presque toutes les autres puissances européennes, oblige sa rivale à signer les traités de Westphalie et des Pyrénées. De 1661 à 1715, c'est la France qui menace à son tour l'équilibre européen : l'orgueil et les ambitions despotiques de Louis XIV provoquent contre la France des coalitions de plus en plus dangereuses. Ces coalitions ne réussissent pas à dépouiller la France de ses conquêtes; elles ne peuvent même pas s'opposer à l'avènement sur le trône d'Espagne d'un petit-fils de Louis XIV.

Le prestige de la France rayonne de toutes parts : dans le domaine de la science, des lettres et des arts comme dans le domaine politique, elle est au premier rang. Le dix-septième siècle est le siècle de Louis XIV. Mais l'année 1715 marque la fin d'une période et le commencement d'une autre. La lutte entre la maison de France et celle d'Autriche est finie; de nouvelles puissances s'élèvent, l'Angleterre, la Russie, la Prusse. Elles vont modifier dans les siècles suivants l'aspect de l'Europe.

REVISION GÉNÉRALE

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE DEPUIS LE DIXIÈME SIÈCLE JUSQU'EN 1715

987. Avènement des Capétiens.
1066. Conquête de l'Angleterre par les Normands.
1073. Grégoire VII, pape.
1077. Henri IV à Canossa.
1095. La première croisade.
1122. Le concordat de Worms.
1154. Avènement des Plantagenets en Angleterre.
1180-1223. Règne de Philippe-Auguste.
1214. Bataille de Bouvines.
1215. La grande charte d'Angleterre.
1226-1270. Règne de saint Louis.
1258. Les statuts d'Oxford.
1265. Le premier Parlement anglais.
1285-1314. Règne de Philippe le Bel.
1302. Première réunion des Etats généraux.
1309-1377. Captivité de Babylone; les papes à Avignon.
1345. Début de la guerre de Cent ans.
1346. Bataille de Crécy.
1356. Bataille de Poitiers; la Bulle d'Or.
1356-1357. Les Etats généraux; Etienne Marcel.
1364-1380. Règne de Charles V.
1378. Le grand schisme d'Occident.
1409. Concile de Pise.
1414-1419. Concile de Constance; fin du grand schisme.
1415. Mort de Jean Huss. — Bataille d'Azincourt.
1429-1431. Jeanne d'Arc.
1431-1449. Concile de Bâle.
1438. Avènement définitif de la maison de Habsbourg à l'Empire.
1453. Fin de la guerre de Cent ans.
— Prise de Constantinople par les Turcs.
1455-1485. Guerre des Deux-Roses.
1461. Avènement de Louis XI.
1483. Mort de Louis XI.
1484. Les Etats généraux de Tours.
1491. Réunion de la Bretagne à la France.
1492. Prise de Grenade par Ferdinand et Isabelle.
— Découverte de l'Amérique.
1494. Début des guerres d'Italie.
1497. Voyage de Vasco de Gama.
1516. Fin des guerres d'Italie.
1519. Charles-Quint empereur.

1521. Début de la rivalité de Charles-Quint et de François Ier.
— Diète de Worms. — Début de la Réforme.
1525. Bataille de Pavie.
1547. Mort de Luther, de François Ier.
1556. Abdication de Charles-Quint.
1559. Traité de Cateau-Cambrésis.
1562. Début des guerres de religion en France.
1572. La Saint-Barthélemy.
1589. Avènement d'Henri IV.
1598. Edit de Nantes; paix de Vervins.
1603. Mort d'Elisabeth; avènement des Stuarts en Angleterre.
1610. Mort de Henri IV.
1618. Début de la guerre de Trente ans.
1624. Ministère de Richelieu.
1627. Siège de La Rochelle.
1629. Paix d'Alais.
1630. Diète de Ratisbonne.
1632. Mort de Gustave-Adolphe.
1636. Période française de la guerre de Trente ans.
1642. Mort de Richelieu.
1643. Mort de Louis XIII.
1648. Traités de Westphalie. — La Fronde.
1649. La révolution d'Angleterre.
1652. Fin de la Fronde.
1659. Traité des Pyrénées.
1661. Mort de Mazarin.
— Restauration des Stuarts en Angleterre.
1668. Traité d'Aix-la-Chapelle.
1672. La guerre de Hollande. — Guillaume d'Orange stathouder.
1678. Traité de Nimègue.
1685. Révocation de l'Edit de Nantes.
1688-89. Révolution d'Angleterre; Guillaume III, roi d'Angleterre.
1697. Traité de Ryswick.
1700. La succession d'Espagne.
1701. La guerre de la Succession d'Espagne.
1703. Fondation de Saint-Pétersbourg.
1709. Bataille de Pultava.
1712. Bataille de Denain.
1713-14. Traités d'Utrecht.
1715. Mort de Louis XIV.
1720-21. Traités de Stockholm et de Nystadt.

TABLE DES MATIÈRES

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE BELIN FRÈRES.